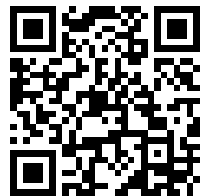

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

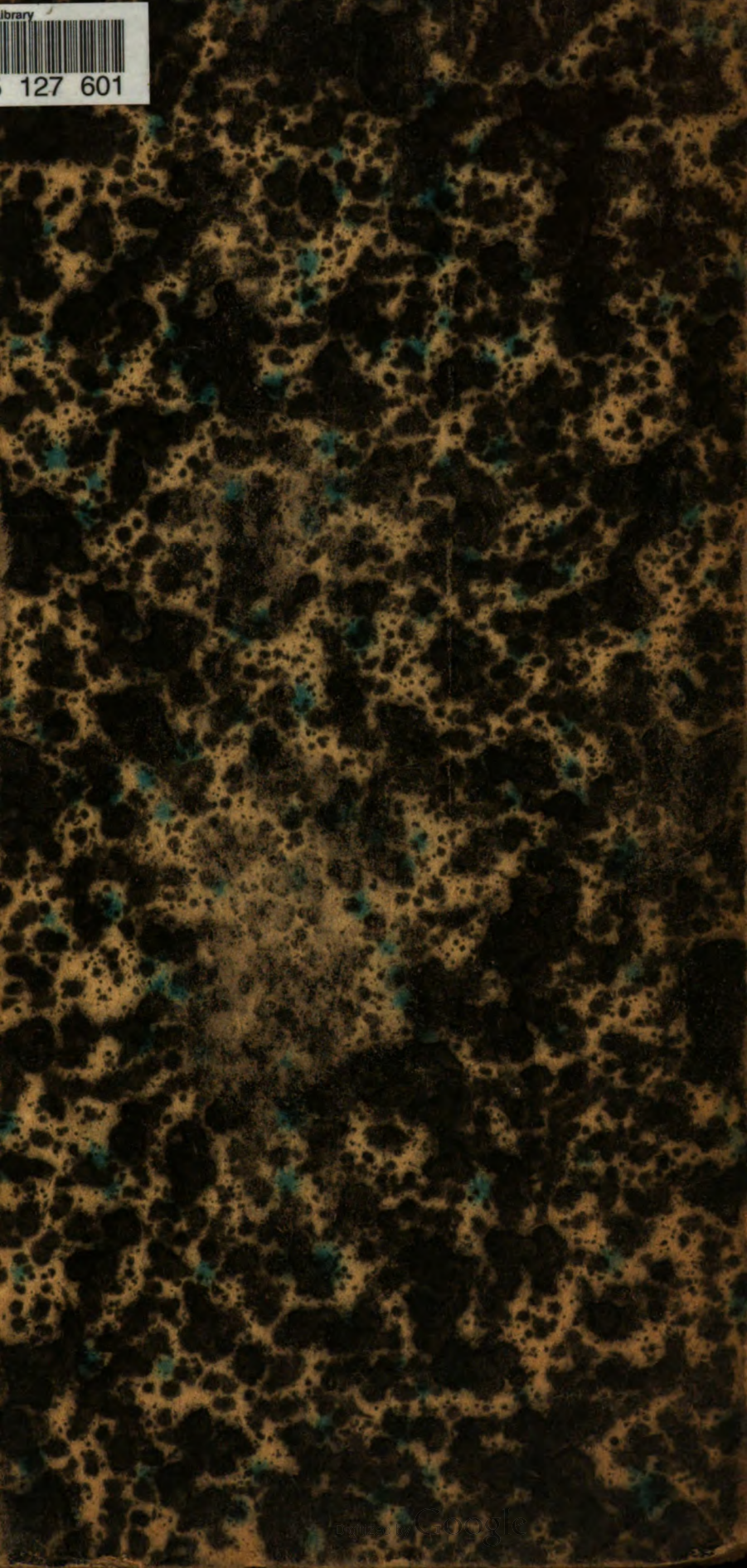
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Library



127 601



Fr 41.4

Harvard College Library



FROM THE BEQUEST OF

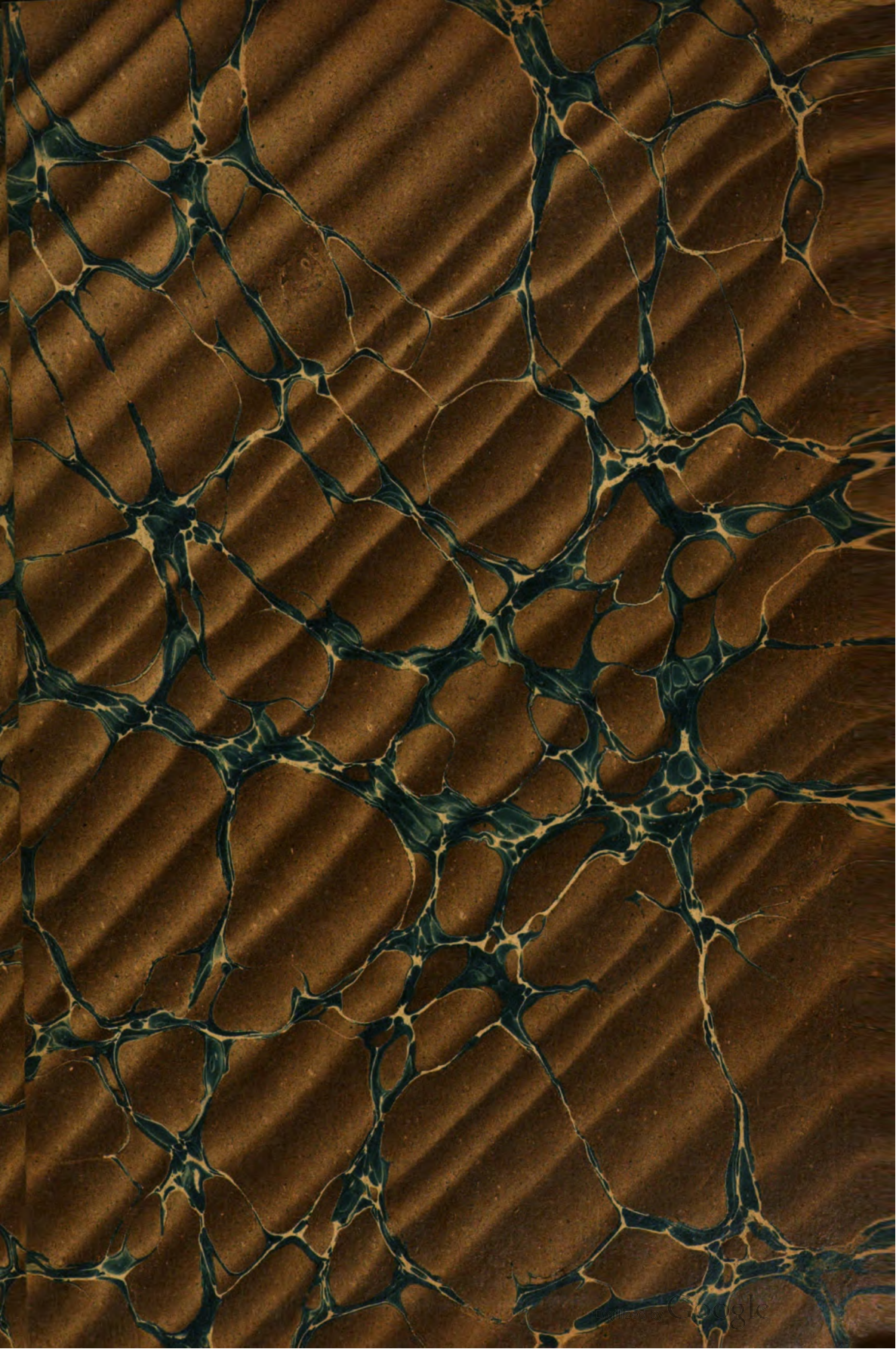
GEORGE FRANCIS PARKMAN

(Class of 1844)

OF BOSTON

A fund of \$25,000, established in 1909, the Income
of which is used

"For the purchase of books for the Library"



SOCIÉTÉ
HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE

Fondée en 1882

Siège de la Société : MAISON D'OZÉ, Place de Lamagdelaine, ALENÇON.

TOME XXXIII



ALENÇON

IMPRIMERIE ALENÇONNAISE (Association Ouvrière)

11, Rue des Marcheries.

1914

**SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE**

REVUE
LITTÉRAIRE
1882

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE

Fondée en 1882

Siège de la Société: MAISON D'OZÉ, Place de Lamagdelaine, ALENÇON.

TOME XXXIII



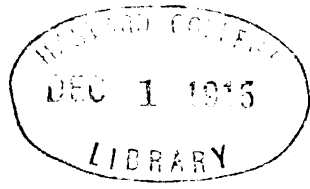
⁵⁰
ALENÇON

IMPRIMERIE ALENÇONNAISE (Association Ouvrière)

11, Rue des Marcheries.

1914

FS 41.4



G. F. PARKMAN FUND
(33)

LISTE DES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE

Membres du Bureau
depuis l'origine de la Société

Présidents

MM. Léon DE LA SICOTIÈRE, <i>fondateur</i>	1882-1889
Gustave LE VAVASSEUR.....	1889-1895
le Comte Gérard DE CONTADES.....	1895-1899
Henri TOURNOUER.....	1899

Vice-Présidents

MM. le Comte DE VIGNERAL.....	1882-1885
le Comte G. DE CONTADES.....	1882-1889
Eugène LECOINTRE	1882-1890
le Comte DE CHARENCEY.....	1885-1886
le Comte DE VIGNERAL.....	1886-1893
le Marquis DE LA JONQUIÈRE.....	1888-1891
le Chanoine BLIN.....	1889-1895
le Comte DE CHARENCEY.....	1890-1896
Eugène LECOINTRE	1891-1897
le Vicomte DE BROU.....	1893-1899
Jules APPERT	1895-1901
Henri TOURNOUER.....	1896-1899
le Chanoine DUMAINE.....	1897
le Vicomte H. DU MOTÉY.....	1899
Henri BEAUDOUIN.....	1899-1901
le Baron JULES DES ROTOURS.....	1899-1899
Wilfrid CHALLEMEL.....	1901
Eugène LECOINTRE.....	1901-1902
Albert CHOLLET.....	1903

Secrétaires généraux

MM. Gustave LE VAVASSEUR	1882-1889
le Comte G. DE CONTADES.....	1889-1894

MM. Gustave LE VAVASSEUR.....	1895-1896
Henri BEAUDOUIN	1896-1899
le Baron Jules DES ROTOURS.....	1899

Secrétaires

MM. Louis DUVAL.....	1882-1885
Henri BEAUDOUIN.....	1885-1896
le Vicomte H. DU MOTÉY.....	1896-1899
l'abbé HOMMEY.....	1899-1900
l'abbé LETACQ.....	1900-1910
l'abbé DESVAUX.....	1910

Secrétaires-Adjoints

MM. GUILLEMIN.....	1882-1883
Reynold DESCOUTURES.....	1883-1885
l'abbé HOMMEY.....	1885-1899
LE NEUF DE NEUFVILLE	1899-1900
l'abbé RICHER	1900-1902
Reynold DESCOUTURES.....	1903-1905
l'abbé DESVAUX.....	1905-1910
Mlle ROBOT.....	1910

Trésoriers

MM. Henri BEAUDOUIN.....	1882-1885
Reynold DESCOUTURES.....	1885-1888
Eugène DE BROISE.....	1888-1898
GILBERT	1898-1912
Émile BROUARD.....	1912

Trésoriers-Adjoints

MM. Léon HOMMEY.....	1883-1884
Ch. CHARPENTIER	1884-1885
GILBERT	1897-1898
PICHON.....	1911

Archivistes-Bibliothécaires

MM. LE NEUF DE NEUFVILLE.....	1888-1900
Émile RENAUT.....	1900-1903
l'abbé RICHER	1903-1909
Jean LÉBOUCHER.....	1909

Archivistes-Bibliothécaires adjoints

MM. le Vicomte H. DU MOTÉY.....	1893-1899
l'abbé LETACQ	1899-1910
Alfred VALLÉE.....	1910

Membres du Bureau ⁽¹⁾

Président : M. Henri TOURNOUER (1917)

MM.

Vice-Présidents.....) l'abbé DUMAINE (1917)
) Wilfrid CHALLEMEL (1917)
) le Vicomte DU MOTÉY (1915)
) Albert CHOLLET (1915)

Secrétaire général : Le Baron Jules DES ROTOURS (1915)

Secrétaire : l'Abbé DESVAUX (1916)

Secrétaire-adjoint : M^{lle} ROBET (1916)

Trésorier : Emile BROUARD (1915)

Trésorier-adjoint : Louis PICHON (1917)

Trésorier honoraire : A. GILBERT

Archiviste-Bibliothécaire : Jean LÉBOUCHER (1917)

Bibliothécaire-adjoint : Alfred VALLÉE (1916)

Comité de Publication

MM. A. VALLÉE (1916)

DE CASTILLA (1916)

Louis DUVAL (1917)

Paul ROMET (1917)

H. TOMERET (1915)

J. LÉBOUCHER (1915)

(1) La date qui suit chaque nom indique l'année d'expiration du mandat des Membres du Bureau et du Comité de publication.

Commission du Musée


MM. Paul ROMET, président (1916)
 Félix BESNARD (1916)
 Ch. GATECLOU-MAREST (1916)
 l'abbé DESVAUX (1917)
 A. GILBERT (1917)
 Auguste FONTAINE (1917)
 Albert MEZEN (1915)
 A. VALLÉE (1915)
 H. TOMERET (1915)

Membres Titulaires ⁽¹⁾

MM.

ABOVILLE (le baron Louis D') 15, rue de la Palestine, à Rennes, et château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne). — 1909.

ADIGARD (M^{me} Pierre), 52, rue de Messei, à Flers, et à Paris, 47, rue de Boulainvilliers (xvi^e). — 1913.

ALLARD DU CHOLLET (le comte Maurice), A , à Paris, 114 bis, boulevard Malesherbes (xvii^e). — 1896.

ANDLAU (M^{me} la Comtesse D'), château de Voré, par Regmalard, et 21, rue Clément-Marot, Paris (viii^e). — 1900.

ANGÉLY-SÉRILLAC (M^{me} la Comtesse D'), château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe). — 1907.

ANJUBAULT (Paul), peintre-décorateur, 19, rue de Lancrel, à Alençon. — 1911.

ANTERROCHES (le vicomte Henri D'), château des Yveteaux (Orne), et 2, rue Villersexel, Paris (vii^e). — 1902.

ARROU (M^{me} Joseph), 9, rue Bayard, Paris (viii^e), et château de la Gatine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne). — 1902.


ASSOCIATION OUVRIÈRE (Imprimerie Alençonnaise), 11, rue des Marcheries, à Alençon. — 1912.

(1) La date qui figure à la suite de chaque nom est celle de l'année de l'admission des Membres dans la Société.


MM.

- AUDIFFRET-PASQUIER (le duc d'), membre du Conseil général de l'Orne, château de Sassy, par Mortrée (Orne), et à Paris, 118, avenue des Champs-Élysées (viii^e). — 1906.
- AVELINE (César-Prosper), ✱, avoué, membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Alençon, rue du Jeudi, 33. — 1884.
- BANSARD DES BOIS (Alfred), A ☽, député, à Bellême, et à Paris, 86, faubourg Saint-Honoré (viii^e). — 1900.
- BARILLET (Louis), ✠, artiste-peintre, 7, rue Alain-Chartier, à Paris (xv^e), 18, rue de l'Union, à Clamart (Seine), et 7, rue de l'Air-Haut, Alençon. — 1903.
- BARON (Auguste), ancien instituteur, à la Ferrière-au-Doyen. — 1904.
- BARTH (Jacques), château de Pouvray, par Igé (Orne), et à Paris, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin (vi^e). — 1909.
- BARTH (René), château de Pouvray, par Igé (Orne), et à Paris, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin (vi^e). — 1909.
- BAUDOIN (l'abbé), curé de La Bellière, par Mortrée (Orne). — 1912.
- BEAU (Ferdinand), ✱, ancien officier de cavalerie, château de Tubœuf, par Chandai (Orne), et à Paris, 10, avenue de l'Alma (viii^e). — 1900.
- BEAUCHESNE (le marquis ADELSTAN DE), vice-président de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), château de Lassay (Mayenne), et à Paris, 8, avenue Marceau (viii^e). — 1883.
- BEAUDOUIN (le Docteur Frédéric), 35, rue du Château, à Alençon. — 1905.
- BEAUFFRET (Antonin DU), A ☽, C. ✠, ☽, Licencié en Droit, Ingénieur des Arts et Manufactures, Sous-Directeur de la Compagnie des Chemins de Fer de Bône-Guelma et prolongements, 12, rue de Hollande, à Tunis (Tunisie). — 1910.
- BEAUGÉ (l'abbé), curé de Saint-Laurent-de-Séez. — 1901.
- BEAUREGARD (DE), château d'Aché, par Alençon. — 1884.
- BEAUREGARD (Roger DE), château d'Aché, par Alençon. — 1903.
- BECCI (le comte), château de Saint-Germain, par Lisieux (Calvados) et 86, rue de Varennes, Paris (vii^e). — 1910.
- BERNIER (l'abbé P.-D.), chanoine honoraire de la cathédrale de Meaux, docteur ès-lettres, directeur de l'Institut Catholique de Jeunes Gens, à Porrentruy (Suisse). — 1886.
- BESNARD (Félix), élève de l'École des Beaux-Arts, 13, rue du Collège, à Alençon et 1, rue Rataud, Paris (v^e). — 1907.


MM.

- BESNARD (Joseph), 3, boulevard de Belleville, Paris (XI^e). — 1912.
- BESNIER (Georges), 1. , archiviste-paléographe, archiviste du Calvados, ancien archiviste de la Meuse et de l'Eure, 6, rue Paul-Aimé Lair, Caen (Calvados). — 1902.
- BIBLIOTHÈQUE DE FLERS. — 1911.
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NOGENT-LE-ROUOU (Eure-et-Loir). — 1911.
- BIDARD (l'abbé), curé de Touquettes, par St-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (Orne). — 1911.
- BIGNON (l'abbé), curé de Berd'huis (Orne). — 1900.
- BLAIZOT (P.), juge au Tribunal Civil, 117, rue du Val-de-Saire, à Cherbourg. — 1900.
- BLANZAY (le comte Jules DE), château de la Tanière, par Tessé-la-Madeleine (Orne), et à Paris, 75, rue Saint-Jacques (V^e). — 1892.
- BOISSEY (l'abbé), curé de Beauchêne (Orne). — 1889.
- BOISSIÈRE (A.), château du Gast, à Tanville (Orne). — 1905.
- BONNEVAL (le vicomte Bernard DE), château de Vimer, par Vimoutiers (Orne), et à Paris, 24, avenue d'Antin (VIII^e). — 1905.
- BOULARD (Félix), Villa de l'Ermitage, à Bourg-le-Roi (Sarthe). — 1912.
- BOURNISIEU (Jean), à Bellême, et à Paris, 41, rue de Saint-Pétersbourg (VIII^e). — 1900.
- BOUPELLIER (le Docteur), conseiller général, à La Ferté-Fresnel (Orne). — 1912.
- BOUVET (l'abbé), curé de Saint-Jean, à Laigle (Orne). — 1913.
- BRARD, avocat, à Alençon, 15, rue d'Avesgo. — 1893.
- BRÉBISSEU (DE), château des Forges, par Longny. — 1906.
- BRICOU (l'abbé P.), Directeur à l'Etablissement supérieur d'Enseignement libre de Sées. — 1900.
- BRIDREY (Emile), docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, 21, rue Maguelonne, à Montpellier, et à Argentan, 10, rue Saint-Martin. — 1911.
- BROC (le marquis Hervé DE), château des Feugerets, par Bellême (Orne), et à Paris, 15, rue Las-Cases (VII^e). — 1882.
- BROGLIE (le prince Georges DE), château de Cui, par Argentan, et à Paris, 6, place Saint-François-Xavier (VII^e). — 1906.
- BROUARD (Emile), comptable, 22, rue du Pont-Neuf, à Alençon. — 1912.

MM.

- BRUST (Constant), propriétaire à Laleu, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1886.
- BUGUET (Mgr), curé de La Chapelle-Montligeon (Orne). — 1907.
- CACHET (le docteur A.), membre du Conseil d'arrondissement, sénateur de l'Orne, à Domfront (Orne), et à Paris, villa Scheffer, 51, rue Scheffer (xvi^e). — 1884.
- CAIX DE CHAULIEU (M^{me} la baronne Camille DE), château des Ostieux, par les Yveteaux, et à Paris, 16, avenue de l'Alma (viii^e). — 1903.
- CAIX DE CHAULIEU (M^{me} la baronne Gérard DE), château de Bernay, par Ecouché, et à Paris, 1, rue Beaujon (viii^e). — 1903
- CAIX DE SAINT-AYMOUR (le comte Amédée DE), 198, boulevard Pereire, Paris (xvii^e). — 1913.
- CALENDINI (l'abbé Paul), président de la Société d'histoire, lettres, sciences et arts de la Flèche, curé de Saint-Mars-d'Outille, (Sarthe). — 1908.
- CANIVET (M^{me} Auguste), château de Chambois (Orne), et à Paris, 11, boulevard Magenta (x^e). — 1883.
- CASTILLA (C. DE), 35, rue de Sarthe, Alençon. — 1909.
- CATTOIS (l'abbé F.), chanoine, curé-archiprêtre de la Cathédrale de Sées. — 1900.
- CÉDIL (l'abbé), curé de Marmouillé, par Nonant-le-Pin (Orne). — 1908.
- CÉNIVAL (Pierre HELLOUIN DE), archiviste-paléographe, membre de l'École Française de Rome, château de Lamarre, par Ecouché, 12, rue Cassette, Paris (vi^e), et à Rome, palais Farnèse. — 1908.
- CHALLEMEL (Wilfrid), A. , rue Hautevie, à La Ferté-Macé (Orne). — 1882.
- CHAMPAGNE (M^{me} la marquise DE), château de Mesnil-Jean, par Putanges (Orne), et à Paris, 25, rue de la Ville-l'Evêque (viii^e). — 1882.
- CHARENCEY (le comte DE), membre du Conseil général de l'Orne, château de Champthierry, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne), et à Paris, 72, rue de l'Université (vii^e). — 1882.
- CHAREYRON (H.), propriétaire, à Alençon, 16, ruelle Bourdon. — 1908.
- CHARTIER (Henry), avocat, maire de Mortagne. — 1885.
- CHENNEVIÈRES-POINTEL (le marquis DE), conservateur-adjoint au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, à Paris, 29, boulevard Raspail (vii^e). — 1882.



MM.

- CHESNEL (Louis), avocat, 55, rue de Bretagne, à Alençon. — 1912.
- CHESNES (M^{me} Henri DES), château du Mesnil, par Nonant-le-Pin. — 1893.
- CHOISNARD (Maurice), à la Roustière, Verrières (Orne). — 1910.
- CHOISNE (G.), à Neuville-sur-Touques, par le Sap (Orne). — 1910.
- CHOLLET (Albert), docteur en droit, juge de paix, à Exmes (Orne). — 1890.
- CLÉMENT (René), maître de verrerie, à Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (Orne). — 1912.
- COCHIN (Henri), industriel, à Evreux. — 1908.
- COMMEAUCHE (l'abbé Paul), licencié ès-lettres, vicaire à Saint-Jean de Laigle. — 1903.
- CONTADES (le marquis DE), château de Saint-Maurice-du-Désert, par La Ferté-Macé, et château de Montgeoffroy, par Mazé (Maine-et-Loire). — 1900.
- CORBIÈRE (Henri), O , maire de Nonant, vice-président de la Société départementale d'agriculture de l'Orne, château de Nonant-le-Pin (Orne). — 1901.
- CORDOUE (Guy DE), château du Mesnil, par Nonant-le-Pin (Orne). — 1913.
- CORNEVILLE (Alfred), maire de Saint-Victor-de-Réno, 16, rue des Marcheries, Alençon. — 1905.
- COTRÉUIL (Paul), à Mortagne, et château de Bellavilliers (Orne). — 1913.
- COURCIVAL (M^{me} la marquise DE), château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), et à Paris, 46, rue de Bellechasse (VII^e). — 1887.
- COUSIN (A.), à Domfront, Grande-Rue. — 1903.
- CRESTE (Georges), docteur en droit, trésorier de la *Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie*, à Paris, 35, rue de Bellechasse (VII^e), et à Mortagne. — 1902.
- CURIAL (M^{me} la comtesse), château de Chauvigny, à Saint-Germain-du-Corbéis, par Alençon. — 1913.
- CURIAL (le vicomte), château de Chauvigny, à Saint-Germain-du-Corbéis, par Alençon. — 1913.
- DALLET (Alexandre), à Saint-Aubin-de-Bonneval, par le Sap. — 1910.
- DAREL (l'abbé Charles), professeur à Saint-François de Sales, 20, rue Labillardière, à Alençon. — 1900.
- DARPENTIGNY (René), greffier de la Justice de Paix, à Putanges, à Pont-Ecrepin (Orne). — 1911.

MM.

- DAUGER (le vicomte Guy), secrétaire de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, château du Jardin, par Putanges (Orne). — 1903.
- DAUPELEY (Paul), imprimeur, 33, rue Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou. — 1906.
- DAVID (l'abbé), curé-doyen de Briouze (Orne). — 1900.
- DEROME, chef de bataillon au 93^e d'infanterie, à la Roche-sur-Yon (Vendée). — 1909.
- DESCOUTURES (M^{me} Reynold), à Alençon, 42, rue de l'Ecusson. — 1913.
- DESHAYES (Louis), notaire, 5, place des Vieilles-Halles, à Argentan (Orne). — 1908.
- DESLOGES, au Petit-Château, à Rugles (Eure). — 1913.
- DESMONTS (l'abbé Abel), ancien professeur, curé de Saint-Georges-des-Groseillers, par Flers (Orne). — 1900.
- DEVAUX (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Montsort, 25, rue du Mans, à Alençon. — 1883.
- DEVILLE (Etienne), A., conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 11, rue Mérimée, Paris (xvi^e). — 1912.
- DINGREVILLE, maire de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois. — 1910.
- DOIN (Paul), château de Luctières, par Longny (Orne), et à Paris, 71 bis, rue de Vaugirard. — 1911.
- DUBOIS (Edmond), notaire, à Rugles (Eure). — 1909.
- DU BUISSON (Emile), à Longny. — 1904.
- DULAU, à Londres, 37, Soho-Square. — 1887.
- DUMAINE (l'abbé L.-V.), chanoine, vice-doyen du Chapitre, vicaire général honoraire, président de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, à Sées, 17, rue des Cordeliers. — 1882.
- DUPONT (l'abbé Joseph), chanoine honoraire, 20, rue Labillardière, à Alençon. — 1886.
- DUPONT l'abbé Alexandre), vicaire-administrateur à Montsecret (Orne). — 1899.
- DUPRAY DE LA MAHÉRIE (Lucien), membre du Conseil général de l'Orne, vice-président de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie, maire de Pervençères, château de la Ferrière, par Pervençères (Orne). — 1899.
- DURAND (Auguste), maire de Magny-le-Désert, par la Ferté-Macé (Orne). — 1896.
- DUVAL (l'abbé), curé de Courteille-Alençon. — 1907.
- DUVAL (l'abbé), vicaire à La Lande-Patry (Orne). — 1912.






MM.

- DUVAL** (Frédéric), archiviste-paléographe, archiviste de la ville de Saint-Denis, 9, impasse Cœur de Vey, Paris (xiv^e). — 1900.
- DUVAL** (Louis), I. , archiviste honoraire de l'Orne, ancien archiviste du département de la Creuse, membre non résident du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Alençon, 47, rue Cazault. — 1882.
- EDOUARD D'ALENÇON** (le T. R. Père) **LECORNEY**, archiviste général des mineurs-capucins, à Rome, 71, via Boncompagni. — 1889.
- ERNULT** (Charles), notaire, 12, rue Général-de-Dais, Bayeux (Calvados). — 1912.
- FALANDRE** (baron Jacques DE), château de Glatigny, par Damigny (Orne). — 1912.
- FARCY** (Paul DE), vice-président de la Commission historique de la Mayenne, Saint-Martin-la-Forêt, par Angers (Maine-et-Loire), et 6, rue de Bretagne, à Alençon. — 1882.
- FAZY** (Max), archiviste-paléographe, archiviste du département de l'Orne, inspecteur des Archives communales et hospitalières, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, 4, rue des Filles-Notre-Dame, Alençon. — 1909.
- FILLEUL** (Georges), 3, rue des Tailles, à Mortagne (Orne). et 33, rue de Longchamp, à Paris (xvi^e). — 1913.
- FLAUX** (M^{lle}), château des Hayes, par la Carneille (Orne). — 1905.
- FLEURY** (Gabriel), I. , imprimeur, lauréat de l'Institut, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 28, place de la République, à Mamers (Sarthe). — 1891.
- FONTAINE** (Auguste), industriel, 28, rue du Cours, à Alençon. — 1911.
- FORTINIÈRE** (Paul HOMMEY DE LA), juge au Tribunal civil, à Alençon, 2, rue Odolant-Desnos. — 1882.
- FOUCAULT** (Albert), avocat à la Cour d'Appel, château du Tertre, par Bellême (Orne), et à Paris, 21, rue de Madrid (viii^e). — 1905.
- FOULON** (Eugène), architecte, à Laigle (Orne). — 1892.
- FRANCE DE TERSANT** (André DE), à Paris, 4, rue Saint-Philippe-du-Roule (viii^e), et à Sannois (Seine-et-Oise). — 1898.
- FRÉVILLE DE LORME** (le baron Robert DE), château de Livet, par Beaufai (Orne), et à Paris, 12, rue Oudinot. — 1912.
- FRILEUZE** (L. DE), 11, rue des Promenades, à Alençon. — 1901.

MM.

- FROTTÉ (le marquis DE), château de Couterne (Orne), et à Paris, 52, quai Debilly (xvi^e). — 1901.
- GALPIN (Gaston), député, membre du Conseil général de la Sarthe, château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), à Paris, 61, rue la Boétie (viii^e), et au Mans, 30, rue Richebourg. — 1882.
- GARIN (Paul), château d'Avoise, Radon, par Alençon et à Paris, 15, rue Greuze (xvi^e). — 1903.
- GASTÉ (Maurice DE), château de la Genevraye, par le Merlerault (Orne), et 125, rue de l'Université, à Paris (vii^e). — 1900.
- GATECLOU-MAREST (Charles), 15, rue de Mamers, à Alençon. — 1910.
- GERMAIN-BEAUPRÉ (l'abbé P.), curé de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne). — 1912.
- GIBERT (Emmanuel DE), château d'Echauffour (Orne). — 1902.
- GIBORY (le docteur), conseiller d'arrondissement à Villers-en-Ouche (Orne). — 1913.
- GILBERT (A.), chef comptable divisionnaire en retraite aux chemins de fer de l'Ouest, à Alençon, 81, rue des Tisons. — 1896.
- GILLET (Charles), membre du Conseil d'arrondissement, château de Dompierre, par Champsecret (Orne), et à Paris, 8, rue de Lévis (xvii^e). — 1903.
- GIRARD (l'abbé), vicaire général, à Séez. — 1883.
- GOBILLOT (René), conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 77, avenue Kléber, Paris (xvi^e), et à Mauves (Orne). — 1904.
- GOBLET (l'abbé F.), curé de Saint-Jean-de-la-Forêt, par Nocé. — 1900.
- GODET (l'abbé), curé du Pas-Saint-Lhômer, par Moutiers-au-Perche (Orne). — 1882.
- GODOT (Jules), à Bocquencé, par La Ferté-Fresnel (Orne). — 1912.
- GOUGEON (l'abbé Daniel), chanoine honoraire, curé des Tourailles, par la Carneille (Orne). — 1903.
- GOUGEON (Eug.), banquier, 16, rue Traversière, Argentan (Orne). — 1910.
- GRENTE (l'abbé Georges), ancien élève de l'école des Carmes, docteur ès-lettres, directeur du collège diocésain, à Saint-Lô. — 1903.
- GRIMBERT, notaire à la Ferté-Fresnel (Orne). — 1910.
- GUERCHAIS (l'abbé Léon), curé de Planches, par Sainte-Gauburge (Orne). — 1903.
- GUÉRIN (l'abbé R.), chanoine prébendé, aumônier du Monastère de Sainte-Claire, à Alençon, 5, rue de la Demi-Lune. — 1886.

MM.

- GUÉRIN (l'abbé), vicaire à Notre-Dame d'Alençon. — 1909.
- GUÉRIN (Louis), directeur du Comptoir linier, 71, rue des Stations, à Lille (Nord). — 1913.
- GUÉRY (l'abbé G.),  A., aumônier au Lycée d'Evreux, 49, boulevard Gambetta, à Evreux. — 1911.
- GUESDON (l'abbé), chanoine titulaire, supérieur des Sœurs gardes-malades de Sainte-Marie de Gacé, à Sées. — 1891.
- GUESNON (Adolphe),  O. I. , membre de l'Académie d'Arras, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, 54, rue Vaneau, à Paris (VII^e). — 1904.
- GUILLAUME (Joseph), archiviste-paléographe, ancien archiviste aux Archives Nationales, professeur aux Facultés libres des lettres et de droit de Lille, 54, avenue de Breteuil, Paris (VII^e). — 1908.
- GUILLET (l'abbé A.), à la Chapelle-Montligeon. — 1904.
- GUILLOCHIM (Victor),  A., maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, avoué près le Tribunal civil, 5, rue de l'Orne, à Argentan. — 1901.
- GUILLOUARD (Louis), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, professeur de droit civil à l'Université, membre correspondant de l'Institut, à Caen, 9, rue des Cordeliers. — 1882.
- HAMON (Joseph), docteur en droit, à Bellefontaine, par Passais-la-Conception. — 1910.
- HAREL (Paul), à Echauffour (Orne). — 1883.
- HAVAS (l'abbé), ancien archiprêtre de Notre-Dame de Mortagne, à Sées. — 1904.
- HAYE (Albert), gradué en droit, huissier-audiencier, à Mortagne, (Orne). — 1910.
- HEURTAUMONT (le vicomte DE), membre du Conseil général de l'Orne, château de la Gohyère, par Saint-Mard-de-Réno (Orne), et à Paris, 157, boulevard Saint-Germain. — 1907.
- HOMMEY (Georges), 8, rue Montmorency, à Boulogne-sur-Seine (Seine). — 1910.
- HOMMEY (le docteur Joseph), A. , membre du Conseil général de l'Orne, médecin de l'hôpital de Sées. — 1897.
- HUBERT (Gabriel), interne en pharmacie, asile de Maison-Blanche, Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise). — 1908.
- HULOT (Paul), architecte, diplômé par le Gouvernement, 27, rue Singer, Paris (XVI^e) et au Buissonnet, Mortagne (Orne). — 1905.
- JAMET (l'abbé A.), curé de Sainte-Honorine-la-Chardonne, par Athis. — 1899.

MM.

- JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE (Maurice), ingénieur des Constructions civiles, 148, rue de Rennes, à Paris (vi^e), et à Alençon, 10, rue de Bretagne. — 1902.
- JOUVIN (Henri), notaire à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise), et 47 bis, avenue Bosquet, à Paris (vii^e). — 1902.
- KERCHNER (Edouard), avocat à la Cour d'appel de Paris, 7, rue Clauzel (ix^e) et château de Beauvais, par Héloup (Orne). — 1909.
- LABBÉ (docteur), château de Corday, par Mortrée (Orne), et 117, boulevard Haussmann, Paris (viii^e). — 1913.
- LA BRETÈCHE (A. DU MOULIN DE), à Argentan, 17, rue des Vieilles-Halles. — 1883.
- LACROIX (Fernand), ingénieur des Arts et Manufactures, 47, rue du Ranelagh, à Paris (xvi^e). — 1904.
- LAFFILEY (Edouard), négociant à Crulai. — 1913.
- LAHAYE (J.), propriétaire, 28, rue Cazault, Alençon. — 1904.
- LANDE (l'abbé), aumônier de l'Hospice d'Alençon, 22, rue de Fresnay. — 1896.
- LANGLOIS (Emile), imprimeur, 6, rue du Collège, Argentan (Orne). — 1910.
- LAPORTE (T.), ancien sous-préfet, à Alençon, rue de Bretagne, 20, et château de La Touche, à Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne). — 1883.
- LA SERRE (Roger BARBIER DE), ✱, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, château du Houssay, par Moulins-la-Marche (Orne), et 25, rue de Grenelle, à Paris (vii^e). — 1901.
- LA SERRE (l'abbé DE), professeur, château du Houssay, par Moulins-la-Marche (Orne). — 1904.
- LASSAUSSAYE (M^{lle}), à Echauffour. — 1904.
- LAURENT-BARRAULT, ✱, 120, rue de Lyon, Paris (xii^e). — 1913.
- LAVERERIE (M^{me} Gérard DE), à Angers, 33, place des Halles. — 1908.
- LEBOUCHER (Jean), ancien pharmacien, vice-président de la Société d'Horticulture de l'Orne, 118, rue du Mans, à Alençon. — 1901.
- LEBOURDAIS (Frantz), notaire, au Pin-la-Garenne (Orne). — 1908.
- LEBOURDAIS (M^{me} Frantz), au Pin-la-Garenne (Orne). — 1911.
- LEBRETON (l'abbé J.), chanoine titulaire, chanoine honoraire de Munster (Westphalie), ancien vicaire général, à Sées. — 1882.








MM.

- LECHEVREL, ancien notaire, 129, rue du Ranelagh, Paris (xvi^e). — 1911.
- LECHEVREL (Joseph), licencié ès-lettres, maire de Saint-Paul, professeur au collège Sainte-Marie, La Maladrerie, Caen (Calvados). — 1904.
- LECLÈRE (Adhémard), 12, rue d'Avesgo, à Alençon, et 16, rue de l'Université, Paris (vii^e). — 1894.
- LECŒUR (Eugène), A ☽, C ☽, pharmacien, lauréat des Hautes Etudes, à Vimoutiers (Orne). — 1896.
- LECOINTRE (Georges), à Alençon, 4, rue Jullien, et château de l'Isle, par Alençon. — 1890.
- LEFAVERAIS (Augustin), avocat général, à Amiens. — 1903.
- LEFÈBURE (Eugène), château de Ronfeugeray, par Athis (Orne), et à Paris, 36, avenue Marceau (xvi^e). — 1911.
- LÉGER (Alfred), avoué près le Tribunal Civil de la Seine, 4, Faubourg Montmartre, Paris (ix^e). — 1910.
- LÉGER (Louis), 44, avenue de la Bourdonnais, Paris (vii^e). — 1899.
- LEGROS (l'abbé), curé d'Arçonnay (Sarthe). — 1909.
- LEGUERNAY (François), ✱, A ☽, vice-président du Conseil général de l'Orne, président de la Société d'Horticulture de l'Orne, route de Sées, 1, à Alençon. — 1903.
- LE JEMTEL (le Docteur), 60, rue Saint-Blaise, Alençon. — 1910.
- LELIÈVRE, instituteur à Saint-Quentin-des-Chardonnets. — 1909.
- LEMAITRE (l'abbé Paul), chanoine titulaire, 17, rue d'Argentré, à Sées. — 1886.
- LEMAITRE (Alfred), ancien notaire, 5, rue Notre-Dame, à Vire (Calvados). — 1908.
- LE MAROIS (le comte), château de Lonray, par Alençon, et à Paris, 59, rue Saint-Dominique (vii^e). — 1893.
- LEMARQUANT (Henri), I. ☽, ✱, sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, à Paris, 11, rue des Feuillantines (v^e), et à Ecouché (Orne). — 1883.
- LEMATRE (Arsène), maître de verrerie, à Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (Orne). — 1912.
- LEMÉE (l'abbé A.), chanoine de S. Maria in Monte Santo, procureur de l'Œuvre Expiatoire, à Rome, 197, via Babuino. — 1909.
- LEMONNIER (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Notre-Dame, à Alençon, 17, rue du Bercail. — 1900.
- LE MONNIER (Romain-J.), publiciste, à Flers. — 1903.
- LEPRÊTRE (Félix), avocat, 1, rue de l'École, à Alençon. — 1903.

MM.

- LE ROUILLÉ (Jules), château de la Fayencerie, à Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne), et 41, rue du Château, Alençon. — 1907.
- LEROY (Henry), notaire à Laigle — 1908.
- LEROY (Paul), château du Hamel-Saint-Etienne, à La Carneille (Orne). — 1904.
- LE ROY-WHITE (J.), O ✱, président de la Fédération de l'Alliance française aux Etats-Unis, château de Rabodanges, par Putanges (Orne), et 1, Quai Voltaire, Paris (VII^e). — 1907.
- LESELLIER (l'abbé Joseph), chapelain de Saint-Louis des Français, piazza S. Luigi dei Francesi, Rome. — 1914.
- LESSART (Henry), maire de Saint-Siméon (Orne), à Alençon, 9, rue de Fresnay. — 1892.
- LETACQ (l'abbé), O. C. S. J., aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Alençon, 151 bis, rue du Maus. — 1887.
- LEVAIN (Charles), à Caorches, par Bernay (Eure). — 1882.
- LEVASSORT (le Docteur), vice-président de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie, rue de la Sous-Préfecture, à Mortagne (Orne). — 1907.
- LE VAVASSEUR (M^{me} Gustave), château de la Lande-de-Lougé, par les Yveteaux (Orne). — 1896.
- LE VENEUR DE TILLIÈRES (M^{me} la comtesse), château de Trégaret, par Sixt (Ille-et-Vilaine), et à Paris, 89, faubourg Saint-Honoré (VIII^e). — 1904.
- LE VERDIER (Pierre), conseiller général de la Seine-Inférieure, président de la Société des Bibliophiles normands, 20, rue de Crosne, à Rouen (Seine-Inférieure). — 1912.
- LÉVIS-MIREPOIX (le comte DE), château de Chèreperrine (Orne), par Mamers (Sarthe), et à Paris, 121, rue de Lille (VII^e). — 1889.
- LIÉNARD (Jean DE), 28, allée Damour, à Bordeaux (Gironde). — 1912.
- LOTTIN, 12, rue du Puits-au-Verrier, Alençon. — 1909.
- LOUVARD (l'abbé Th.), chanoine honoraire, supérieur de l'Ecole Saint-François de Sales, à Alençon, 20, rue Labillardière. — 1904.
- LOUVEL (Marcel), O. I. C. S. J., ancien Chef d'Institution, à Regmard (Orne). — 1894.
- LOYSEL DE LA BILLARDIÈRE, juge, à Pontoise (Seine-et-Oise), et 20, rue de Miromesnil, Paris (VIII^e), et château de la Monnerie, à Saint-Germain-du-Corbéis, par Alençon. — 1908.




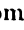
MM.

- LUDRE-FROLOIS (le marquis de), membre du Conseil général de l'Orne, maire de Longny, château de Longny, et à Paris, 4, square du Bois-de-Boulogne (xvii^e). — 1906.
- MACAIRE (Henri), I. , chef de division honoraire à la Préfecture de l'Orne, à Alençon, 10, rue de la Demi-Lune. — 1882.
- MACÉ (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen, à Athis (Orne). — 1910.
- MACKAU (le baron DE), , I. , député, membre du Conseil général de l'Orne, château de Vimer, par Vimoutiers (Orne), et à Paris, 22, avenue d'Antin (viii^e). — 1882.
- MALLET (l'abbé), chanoine honoraire, ancien professeur d'archéologie au Petit Séminaire de Sées, membre de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, à Alençon, 99, rue des Tisons. — 1882.
- MALLEVOUE (Fernand DE), , I. , à Paris, 22, rue de Verneuil (vii^e), et manoir de Saint-Germain-d'Aulnay, par le Sap (Orne). — 1896.
- MARAIS (Henri), banquier, ancien président du Tribunal de Commerce, à Laigle (Orne). — 1907.
- MARAIS (Paul), I. , archiviste-paléographe, conservateur de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, 23, quai Conti (vi^e). — 1882.
- MARCÈRE (Emile DES HAYES DE), G.-C. , sénateur inamovible, ancien ministre, au Logis, Messei (Orne), et à Paris, 23, rue Montaigne (viii^e). — 1882.
- MARGARITIS (Raoul), agent de change, près la Bourse de Paris, à Versailles, 14, avenue de Villeneuve-l'Étang, et château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne. — 1899.
- MARRE (Athanasie), Grande-Rue, à Moulins-la-Marche. — 1911.
- MARTIN (Emilien), notaire, à la Teste-de-Buch (Gironde). — 1912.
- MARTIN DU GARD (Roger), archiviste-paléographe, Le Verger-d'Augy, Sancergues (Cher). — 1905.
- MESNIL DU BUISSON (Robert DU), château de Champaubert, par Exmes (Orne), et à Paris, 25, rue Saint-Dominique (vii^e). — 1913.
- MÉZEN (Albert), architecte, diplômé par le Gouvernement, à Alençon, 29, boulevard Lenoir-Dufresne. — 1900.
- MICHEL (Emile), docteur en droit, président du Tribunal civil, à Mortagne (Orne). — 1912.
- MONGUILAN (M^{me}), 66, rue de Bretagne, à Alençon. — 1914.



MM.

- MONTALEMBERT** (le comte Charles DE), château du Coudray, par Meslay (Mayenne), et 51, rue de Varennes, Paris (VI^e). — 1913.
- MOTÉY** (le vicomte RENAULT DU), C. ✠, G. O. ✠, avocat, docteur en droit, lauréat de l'Institut, lauréat de l'Académie de Rouen, membre de la Société Académique d'Agen, à Alençon, 44, rue Saint-Blaise, et château de Tayrac, Puymirol (Lot-et-Garonne). — 1884.
- MOUCHEL** (J.-O.), ✱, manoir de Boisthorel, par Aube (Orne). — 1911.
- MOULINET** (Louis), docteur en droit, avocat, 17, rue Traversière, à Argentan (Orne). — 1902.
- NANTEUIL** (M^{me} la baronne Amaury DE LA BARRE DE), château de la Chevalerie, Hautéclair, par Arçonnay (Sarthe). — 1897.
- NANTEUIL** (le vicomte Emmanuel DE LA BARRE DE), château de Moire, par Fresnay (Sarthe), et rue de l'Asile, 1, à Alençon. — 1899.
- NOBIS** (Charles), au Val-Saint-Bômer (Orne), avoué près la Cour d'appel de Caen, 27, place Saint-Sauveur, Caen. — 1904.
- ONFRAY** (le docteur René), 6, avenue de la Motte-Piquet, Paris (VI^e). — 1910.
- OLIVIER** (l'abbé H.), vicaire de Bazoches-en-Houlme. — 1899.
- PAIXHANS** (Louis), château de la Bijude, par Bretteville-sur-Laize (Calvados), et 52, rue de Ponthieu, Paris (VIII^e). — 1907.
- PARMENTIER** (A.), ancien sous-préfet, receveur des finances honoraire du XX^e arrondissement de Paris, à Alençon, 52, rue Saint-Blaise. — 1907.
- PATRIE** (Léon), chef de gare, à Château-Gontier (Mayenne). — 1908.
- PAYSANT** (l'abbé), curé du Mesnil-Gondouin, par Putanges (Orne). — 1905.
- PELLETIER** (Victor), maire de Condé-sur-Huisne. — 1900.
- PERNELLE** (Alfred), ancien maire de Vimoutiers. — 1910.
- PICARD**, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris (VI^e). — 1909.
- PICHON** (Louis), 101, rue des Tisons, à Alençon. — 1908.
- PICOT** (Emile), membre de l'Institut et du Comité des Travaux historiques, président de la Société de l'Histoire de Paris, château du Mesnil, par Laigle (Orne), et à Paris, avenue de Wagram, 135 (XVII^e). — 1909.





MM.

- PIERREY (M^{me} M.), château de La Guyardière, en la Haute-Chapelle (Orne), à Surineau, par Niort (Deux-Sèvres), et 30, rue Copernic, Paris (xvi^e). — 1903.
- PIERREY (Jacques), rue des Belles-Feuilles, 46, Paris (xvi^e). — 1913.
- PIQUOT (Gaston), sculpteur, 12, rue au Char, Lisieux. — 1911.
- POIRIER (l'abbé), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, 69, rue des Tisons. — 1906.
- PORCHER (Jacques), 1, rue du Regard, Paris, et Le Clos-André, à Gacé (Orne). — 1901.
- PORCHER (Jean), élève à l'École des Chartes, 1, rue du Regard, Paris (vii^e). — 1913.
- PORÉE (le chanoine), curé de Bournainville, par Thiberville (Eure). — 1912.
- POUPET (Benoît), docteur en Droit, 32 bis, rue de Bretagne, à Alençon. — 1912.
- PREMPAIN (Charles), architecte, à Sées. — 1882.
- PRIMOIS (Georges), industriel, au Pont-Œuvre, par Saint-Evroul-Notre-Dame-du-Bois (Orne). — 1911.
- PRINGAULT (Raoul), agent-voyer en retraite, à Ecouché (Orne). — 1900.
- PRODHOMME (le docteur), maire de Putanges. — 1903.
- REGNIER (Louis), A. , vice-président de la Société des *Amis des Arts de l'Eure*, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques, à Evreux, 17, rue du Mellet. — 1890.
- RIBOUX (l'abbé A.), curé de Sainte-Marie-la-Robert (Orne). — 1904.
- RIVIÈRE (Albert), , ancien magistrat, château de la Gatine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne), et à Paris, 52, rue d'Amsterdam (ix^e). — 1900.
- ROBERT (l'abbé), curé de Glos-la-Ferrière (Orne). — 1912.
- ROBET (M^{lle} Louise), 12, rue Porte-de-la-Barre, ou 5, rue de l'Air-Haut, à Alençon. — 1906.
- RŒDERER (le comte), , membre du Conseil général de l'Orne, château de Bois-Roussel, par Essai, et 5, rue Freycinet, Paris (xvi^e). — 1903.
- ROGER (M^{me} Georges), à Planches, par Sainte-Gauburge. — 1904.
- ROMANET (le vicomte Olivier DE), , archiviste-paléographe, fondateur des Documents sur la province du Perche, président de la Société Percheronne d'histoire et d'archéologie, château des Guillels, par Mortagne. — 1882.

MM.

- ROMET (M^{me} Paul), 54, rue du Mans, à Alençon. — 1907.
- ROMET (Paul), membre du Conseil général, vice-président de la Société d'Horticulture de l'Orne, à Alençon, 54, rue du Mans, et château de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne). — 1887.
- ROMET (M^{me} Charles), 34, rue du Jeudi, à Alençon. — 1903.
- ROMET (Charles), membre du Conseil d'arrondissement, à Alençon, 34, rue du Jeudi. — 1893.
- RONCIN (l'abbé), à La Chapelle-Montligeon (Orne). — 1912.
- ROTOURS (le baron Jules ANGOT DES), A. , vice-président de la Société d'Economie sociale, membre de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie, maire des Rotours, château des Rotours, par Putanges (Orne), et à Paris, 35, rue Washington (viii^e). — 1886.
- ROTOURS (le baron André ANGOT DES), château des Rotours, par Putanges (Orne), et à Paris, 10, place Saint-François-Xavier (vii^e). — 1906.
- ROULLEAUX-DUGAGE (le baron Henry), député, membre du Conseil général de l'Orne, château de Livonnière, à Rouellé, par Domfront, et à Paris, 69, avenue Henri-Martin (xvi^e). — 1897.
- SAINTE-PREUVE (M^{me} la baronne DE), 3, rue de Bretagne, à Alençon. — 1890.
- SAINT-PIERRE (M^{me} Henri DE GROSOURDY, marquise DE), château de la Vente, par le Bourg-Saint-Léonard (Orne), et 25, faubourg Saint-Honoré, Paris (viii^e). — 1902.
- SALLES (Julien), membre du Conseil général de l'Orne, à Flers. — 1911.
- SALZE (Edmond), 3, avenue de l'Eglise. Le Chesnay-Versailles (Seine-et-Oise). — 1885.
- SARS (le vicomte Albert DE), membre du Conseil d'arrondissement, château de Bellebranche, par Bouère (Mayenne), et 31, avenue de Saxe, Paris (vii^e). — 1903.
- SAVARY (l'abbé Alphonse), directeur au Grand Séminaire, à Sées (Orne). — 1912.
- SAVARY (Georges), à Sainte-Scolasse (Orne). — 1901.
- SCHALCK DE LA FAVERIE (M^{me} F.), A. , membre de la Société des Gens de lettres, au Val-Nicole, par Domfront, et à Paris, avenue de la Grande-Armée, 83 (xvi^e). — 1882.
- SÉDILLE (l'abbé), chapelain de l'Immaculée-Conception, à Sées. — 1909.

MM.

- SEMALLÉ (le comte Robert DE), château de Frebourg, par Mamers (Sarthe), et 16 bis, avenue Bosquet, Paris (VII^e). — 1905.
- SEVRAY (l'abbé), à Mortrée (Orne). — 1882.
- SORNIN (l'abbé), curé de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois. — 1909.
- SOUANCÉ (le comte DE), château de Montdoucet, par Souancé (Eure-et-Loir). — 1887.
- SURVILLE (Auguste), A , bibliothécaire de la ville de Flers, à la Chapelle-Biche, par Flers (Orne). — 1886.
- TABOURIER (l'abbé L.), curé d'Auguaise, par Notre-Dame-d'Aspres (Orne). — 1902.
- TAUNAY (Victor-Auguste), président de l'Association de la Presse judiciaire de Paris, ancien rédacteur à la *Gazette de France*, à Paris, 93, rue du Bac, et château du Plessis-Piquet (Seine). — 1912.
- THENON (l'abbé), curé de Roullée, par La Fresnaye-sur-Chédouet (Sarthe). — 1912.
- THOUREAU (Paul), château des Chaises, par Bellême (Orne), et à Paris, 47, avenue Henri-Martin (XVI^e). — 1906.
- TIERCELIN (M^{me} Charles, née D'INFREVILLE), La Halte, rue de la Gare, à Mézidon (Calvados) et à Paris, 26, rue de Naples (VIII^e). — 1910.
- TOMERET (Hippolyte), I. , (M. A.), ancien conseiller de Préfecture de l'Orne, censeur de la Banque de France, à Alençon, 19, rue Desgenettes. — 1882.
- TOURNOUER (Henri), A. , O. , archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade honoraire, membre du Conseil général de l'Orne, vice-président de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne), et à Paris, 5, boulevard Raspail (VII^e). — 1888.
- TOURNOUER (M^{me} Henri), château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne), et à Paris, 5, boulevard Raspail (VII^e). — 1900.
- TRÉBUCIEN (M^{me}), à Magny-la-Freule, par Mézidon (Calvados). — 1913.
- TRÉDOLAT-MAYMAC, juge de paix, 16, rue Jullien, Alençon. — 1913.
- TRIBOTÉ (l'abbé L.), chanoine honoraire, curé-doyen de Bellême. — 1900.

MM.

- TRIGER** (Robert), A. ☿, C. ✠, docteur en droit, ancien conseiller d'arrondissement, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président de la *Société Historique et archéologique du Maine*, aux Talvasières, près Le Mans, et au Mans, 5, rue de l'Ancien-Evêché. — 1882.
- TRUPIED** (l'abbé F.), curé de La Lande-Patry, près Flers (Orne). — 1900.
- TURGEON** (Charles), professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université de Rennes, 25, boulevard Sévigné, à Rennes. — 1883.
- UBALD D'ALENÇON** (le R. P.), 19, rue Bréa, Paris (VI^e). — 1903.
- VALLÉE** (Alfred), 113, rue des Tisons, Alençon. — 1910.
- VAUCELLES** (le comte Jules DE), membre du Conseil général de l'Orne, château de Lignou, par Briouze (Orne), et à Paris, 18, rue de Marignan (VIII^e). — 1892.
- VAUGEUIS** (l'abbé), vicaire à Saint-Jean de Laigle. — 1909.
- VÉREL** (Charles), A. ☿, percepteur des Contributions directes, Le Sap, et à Nonant-le-Pin (Orne). — 1888.
- VIGAN** (Victor DE), à Bellême (Orne). — 1900.
- VIGNERAL** (le comte DE), 123, rue de Grenelle, Paris (VII^e), et château de Ri, par Putanges (Orne). — 1906.
- VIMARD** (Achille), château des Tourailles, par la Carneille (Orne), et 12, place Rougemare, Rouen (Seine-Inférieure). — 1904.
- VOISIN** (Étienne), château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne, et à Paris, 67, rue d'Amsterdam (VIII^e). — 1900.
- VOISIN** (Félix), O. ✱, membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, ancien député, ancien préfet de police, château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne, et à Paris, 11 bis, rue de Milan (IX^e). — 1899.
- WICKERSHEIMER** (Em.), substitut du procureur de la République, près le Tribunal de première instance d'Argentan. — 1911.

Sociétés Savantes et Établissements Publics

Auxquels la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*
adresse ses Publications et ses Correspondances.

- Abbeville. — Société d'Emulation d'Abbeville.
- Aix. — Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.
- Aix. — Bibliothèque de l'Université d'Aix. — Facultés des Lettres et de Droit.
- Alençon. — Archives départementales de l'Orne.
- Alençon. — Bibliothèque publique de la ville.
- Angers. — Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts (ancienne Académie d'Angers).
- Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
- Argentan. — Bibliothèque publique; M. PORCHER, 105, rue de Paris.
- Arles. — Société des Amis du Vieil Arles. — Poste.
- Avranches. — Société d'Archéologie littéraire, Sciences et Arts, des arrondissements d'Avranches et Mortain.
- Bayeux. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.
- Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
- Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
- Caen. — Société des Beaux-Arts.
- Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
- Caen. — Comité des Assises de Caumont, 28, rue de Geôle. — Poste.
- Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
- Châteaudun (Eure-et-Loir). — Société Dunoise (Archéologie, Histoire, Sciences et Arts).
- Evreux. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, 12, rue de la Banque.
- Flers. — Le Pays Bas-Normand.
- Granville. — Société d'Etudes historiques et économiques « Le Pays de Granville. »

- Grenoble. — Bulletin de l'Académie Delphinale.
- Guéret. — Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse.
- La Flèche. — Les Annales Fléchoises. — (Poste).
- Laval. — Commission Historique et Archéologique de la Mayenne.
- Le Havre. — L'Amé Normande.
- Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine.
- Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe; M. GENTIL, 86, rue de Flore.
- Limoges. — Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin.
- Lisieux. — Société Historique.
- Lyon. — Bulletin Historique du diocèse de Lyon.
- Marseille. — Société Archéologique de Provence, 63, boulevard Longchamp.
- Montpellier. — Société d'Archéologie.
- Mortagne. — Société percheronne d'Histoire et d'Archéologie.
- Mortagne. — Documents sur la Province du Perche.
- Moulins. — Société d'Emulation du Bourbonnais (Lettres, Sciences et Arts).
- Nantes. — Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
- Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais; M. LARCANGER, vice-secrétaire, 52, avenue Dauphine.
- Paris. — Ministère de l'Instruction publique (Direction de l'Enseignement supérieur, 5^e Bureau). — (6 exemplaires).
- Paris. — Bibliothèque Nationale, 58, rue de Richelieu.
- Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne, rue Saint-Jacques.
- Paris. — Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 19, rue Spontini (xvi^e).
- Paris. — Union Bas-Normande et Percheronne, 22, rue Vaneau.
- Paris. — Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, rue Richelieu.
- Paris. — Bibliothèque de l'École des Chartes, 19, rue de la Sorbonne.
- Paris. — Les Marches de l'Est, 84, rue de Vaugirard. (Poste).

- Paris. — Revue des Questions Historiques, 5, rue Saint-Simon.
— Poste.
- Paris. — La Pomme M. LATOUCHE, secrétaire général, 65, rue Caulaincourt, Paris (xviii^e).
- Paris. — Actes de la Société Philologique (Œuvre de Saint-Jérôme); M. DE CHARENCEY, 72, rue de l'Université.
- Paris. — Société Française d'Archéologie; M. LEFÈVRE-PORTALIS, 13, rue Phalsbourg.
- Paris. — Revue Mabillon, à Ligugé, abbaye de Saint-Martin, Chevetogne, par Leignon (Belgique).
- Paris. — Bulletin héraldique de France; M. DELAPORTE, 5, rue Mornay.
- Paris. — Société de Saint-Jean pour l'encouragement de l'Art Chrétien, 13, rue de l'Abbaye.
- Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
- Quimper. — Diocèse de Quimper et de Léon (Finistère). — Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie. — (Poste).
- Reims. — Académie de Reims : M. JADART, secrétaire général.
- Rennes. — Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
- Rochechouart. — Société les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart (Haute-Vienne).
- Rouen. — Société de l'Histoire de Normandie.
- Rouen. — Société Normande de Géographie.
- Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
- Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
- Saint-Lô. — Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche, 23, rue des Images.
- Saint-Malo. — Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
- Saumur. — Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois.
- Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
- Tours. — Société Archéologique de Touraine.
- Valence. — Société d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
- Valognes. — Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes.
- Vannes. — Société Polymathique du Morbihan.

Vendôme. — Société Archéologique, Littéraire et Scientifique du Vendômois.

Sociétés Étrangères

Abbaye de Ligugé, Chevetogne, par Leignon, Province de Namur, Belgique.

Albany. — Université de l'Etat de New-York.

Bruxelles. — Analecta Bollandiana, 14, rue des Ursulines.

Cambridge (Etats-Unis). — Harvard University of Cambridge
(Correspondant : M. PICARD, libraire, 82, rue Bonaparte, Paris (vi^e)).

Costa-Rica (Amérique Centrale). — Museo Nacional.

Davenport. — Académie of Sciences.

Mexico. — Museo Nacional.

Monaco. — Annales du Palais de Monaco.

Montevideo (Uruguay). — Museo de Historia Natural.

Munich. — Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bavière.

Neuchâtel (Suisse). — Société Neuchâteloise de Géographie.

Rio-de-Janeiro. — Museo Nacional.

Stockholm (Suède). — Académie Royale des Belles-Lettres, de l'Histoire et des Antiquités.

Washington. — Smithsonian Institution.

PROCÈS - VERBAUX

Séance du Jeudi 21 Août 1913

Tenue à Alençon. Maison d'Ozé

Présidence de M. Henri **TOURNOÛER**, Président.

L'an 1913, le jeudi vingt-et-un août, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance, à quatorze heures, dans la salle de sa bibliothèque, à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. **TOURNOUER**, président.

Etaient présents : M^{me} la Baronne DE **SAINTE-PREUVE**, M^{me} DE **LAVERERIE**, M^{me} **TOURNOUER** ;

MM. DE BEAUREGARD, Roger DE **BEAUREGARD**, DE LA **BRETÈCHE**, le chanoine **CATTOIS**, l'abbé **DESVAUX**, DE LA **FORTINIÈRE**. l'abbé **GERMAIN-BEAUPRÉ**, **GILLARD**, **GUILLAUME**, **LEBOUCHER**, le chanoine **LEMÉE**, **MICHEL**, **MOUCHEL**, Paul **ROMET**, le Baron Jules DES **ROTOURS**, **TOMERET**, **TOURNOUER**, **VALLÉE**.

Se sont fait excuser : M^{lle} **ROBET**, **MM. DE BRÉBISSON**, Georges **CRESTE**, l'abbé **DESMONTS**, **DINGREVILLE**, DE **FRANCE**, **FONTAINE**, **GATECLOU-MAREST**, **GOBILLOT**, **LEBOURDAIS**, l'abbé **LEGROS**, le Comte **LE MAROIS**, **LE ROY-WHITE**, le Vicomte **DU MOTÉY**, l'abbé **TABOURIER**, le R. P. **UBALD D'ALENÇON**.

Lecture est donnée par le secrétaire du procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté sans modifications.

MM. Tournoüier et du Mesnil du Buisson présentent la candidature de M. **GUY DE CORDOUE** ;

MM. Tournoüer et Gilbert, celle du docteur GIBORY, maire de Villers-en-Ouche, conseiller d'arrondissement, pour le canton de la Ferté-Fresnel.

M. le Président annonce la mort d'un des membres les plus récemment admis dans la Société : M. l'abbé Desmottes, curé de la Chapelle-Moche. Lecture est donnée d'une lettre écrite peu de temps avant sa mort par le regretté confrère. Il y dit toute sa joie de faire partie d'une société dont il a pu apprécier les travaux. M. Eugène-Louis-Théophile Desmottes naquit le 26 septembre 1861, à Champsecret. Ordonné prêtre, le 30 mai 1885, il fut nommé vicaire à Saint-Léonard d'Alençon, puis, le 13 octobre 1898, curé de la Chapelle-Moche. C'est là qu'il est mort, le 3 juin 1913.

M^{me} Descoutures demande que rectification soit faite en ce qui concerne la lettre écrite par elle à M. le Président et mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 avril précédent. Elle y voulait exprimer simplement tout son regret de ne pouvoir offrir à la Société plusieurs pièces curieuses et quelques papiers relatifs à la Normandie, qui semblaient devoir aller à notre Musée, mais auxquels M. Descoutures avait donné une autre destination. Par cette rectification, elle veut surtout établir sans équivoque, que rien n'a été détourné de cette destination.

Il est demandé ce que sont devenus les registres de la Visitation d'Alençon, que le R. P. Ubald avait fait copier à ses frais aux Archives Nationales, et envoyés par lui, il y a plusieurs années, pour être insérés dans la partie documentaire de notre Bulletin.

M. de Brébisson demande l'insertion d'une petite monographie sur l'église de La Chapelle-Mauvoisin, centre d'une paroisse réunie à celle de Bazoches-au-Houlme. A la fin de sa communication, M. de Brébisson dit qu'il a trouvé trace d'un travail assez important exécuté par le sculpteur Chauvel, dont la pompeuse épitaphe se voit dans l'église Saint-Gervais de Falaise. Il aurait reçu à ce titre une somme de 600 livres, ce qui est bien important pour l'époque.

Le R. P. Ubald annonce la publication d'un ouvrage tiré à 100 exemplaires : *Généalogie de la famille de Sévin, établie pour Madame de Naurois, née de Sévin, d'après divers documents appartenant à des fonds d'archives publiques, à celle de M. Armand de Sévin, Baron de Segougnac, et quelques détails d'ouvrages historiques. Paris, Champion 1912, in-4 de 112 pages.* L'ancêtre le plus anciennement connu est Jean Sévin, seigneur de Villeray, Villepreux, des Bois d'Orgères, dont le partage des biens eut lieu, le 18 juillet 1445.

C'est à cette famille qu'appartenait Louis de Sévin, ancien curé d'Ancinnes, doyen de Saosnois, bachelier de Sorbonne, mort le 27 février 1712, et inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Nazareth, plus connue aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame de Lorette, à Alençon. Après la Révolution, la chapelle fut rachetée par l'abbé François de Sévin, qui mourut en 1802. En 1826, M^{lle} Jeanne-Claude-Geneviève de Sévin renouvela la fondation interrompue en 1790, en confiant l'exécution à la fabrique paroissiale de Saint-Pierre de Montsort. La chapelle fut bénite à nouveau, par Mgr Saussol, évêque de Sécz, le 13 octobre 1827.

Les Sévin avaient pour armes : *D'azur à une gerbe de blé d'or, liée de même, avec cette devise : Virtus vulnere virescit.*

Le R. P. UBALD fait savoir qu'il tient à la disposition de la Société, pour le cas où elle serait décidée à en faire usage et à la publier à la partie documentaire du bulletin, l'inventaire très curieux des biens laissés par Grégoire Langlois, évêque de Séez, décédé en 1404.

M. Paul Romet fait remarquer que l'intéressant travail de M. Olivier sur l'église Saint-Léonard d'Alençon, dont l'insertion a été décidée sur sa demande, est depuis longtemps interrompue.

De fait, la monographie de Saint-Léonard a été commencée en 1909, dans notre bulletin. Reprise en 1911, elle attend depuis deux ans, une insertion finale, toujours retardée par d'autres travaux plus récents qui ont bénéficié d'un coupe-file à ses dépens.

M. l'abbé Desvaux, à titre de curiosité, donne lecture d'un entrefilet, extrait de l'*Echo du Merveilleux*, revue fondée par feu Gaston Méry (n° 394, 1^{er} juin 1913), qui elle-même l'emprunte au journal le *Matin*. Il s'agit de l'église de Atcham, en Angleterre, où fut baptisé l'historien normand Ordéric Vital, et dont notre bulletin a reproduit une vue pittoresque, à l'occasion des fêtes de Saint-Evroul, au mois d'août 1912. Cette église a été incendiée depuis par les *suffragettes*, le 6 mai 1913.

Voici cet entrefilet : « Les journaux anglais racontent que le pasteur protestant de l'église Sainte-Catherine de Hatcham a fait le récit suivant à ses paroissiens, au cours d'une réunion qui avait lieu avant-hier soir.

— Je vais, commença-t-il, vous révéler quelque chose que je n'ai encore dit à personne. Il y a un an, je reçus une lettre d'un astrologue parisien, dans laquelle se trouvait ce passage : « Permettez-moi, Monsieur, de vous donner le moyen de contrôler ma science. Au mois de mai 1913, le 6, vous perdrez quelque chose qui vous est particulièrement cher, mais vous sauverez une autre chose qui vous est très précieuse.

« Le 24 mai 1913, vous recevrez un message royal. Entre le 18 et le 24, un homme politique éminent vous communiquera quelque chose ayant de l'intérêt pour vous.

« Or, notre église a été brûlée par les *suffragettes*, le 6, comme le prédisait l'astrologue parisien ; le 19, je recevais une lettre de S. M. la reine Alexandra m'exprimant les sympathies de la souveraine et contenant une somme de 500 francs pour le fonds de reconstruction de l'église, et quelques jours après, M. Balfour m'adressait aussi une lettre et sa contribution pour le même fonds. Toutes les prédictions de l'astrologue se sont donc réalisées, puisque j'ai trouvé, dans les ruines du chœur de notre temple, un livre, don d'un de mes amis, auquel je tenais beaucoup, et qui était intact au milieu des débris calcinés. »

« On ne dit point, ajoute le *Matin*, si le porteur a tiré une conclusion quelconque de ces coïncidences étranges. »

M. Tomeret fait part de son impression en faveur d'un travail de M. Adhémard Leclère : *Le bureau de charité à*

Alençon, dont l'examen lui avait été confié, à titre de membre du Comité de publication, et conclut à son adoption.

M. TOMERET annonce le don fait à notre Musée par l'artiste alençonnais **M. Pioger**, d'un tableau représentant une *Vue de Saint-Cénéry*.

M. le docteur Beaudouin fait hommage de son travail : *Maladie et guérison de dame Mabile* ;

M. le chanoine Dumaine, de sa plaquette : *Pour la célébration des premiers vingt-cinq ans de l'École Trégaro* ;

M. l'abbé Desvaux, d'une monographie de **M. l'abbé Bernouis**, curé-doyen d'Ecouché, décédé dernièrement : *Saint-Siméon. L'histoire de la paroisse. Les fêtes du centenaire de sa fondation. La charte de Richard Cœur de Lion, en faveur de la chapelle de Saint-Siméon. Alençon, Imprimerie Alençonnaise, 1906, sans nom d'auteur.*

M. le baron des Rotours dit que **M^{me} Moisson**, actuellement domiciliée à Vaucottes-sur-Mer, par Yport (Seine-Inférieure), propose la vente d'un acte notarié, de 1706, au nom de **M^{re} Claude de Droullin**, seigneur de Mesnil-Glaise. Il y est question également des familles de Beaulieu et du Bosc.

M. DES ROTOURS avait avancé les fonds au nom de la Société pour l'achat du manuscrit contenant la règle de Sainte-Claire ayant appartenu à **Marguerite de Lorraine**, autrefois conservé à l'abbaye de Sainte-Claire d'Argentan, et devenu la propriété de **M^{me} Moisson**. Il sera remboursé par une souscription faite à cette fin, parmi les membres de la Société.

M^{me} la baronne de Sainte-Preuve offre, de la part de **M^{me} Gustave Le Vavasseur**, la somme de vingt francs, pour contribuer à cette acquisition.

M. Puchot, secrétaire de la Société Historique de Lisieux, fait savoir que la verrière de l'église Saint-Jacques de Lisieux, représentant la légende de cet apôtre, a été reproduite en carte postale.

M. le baron des Rotours nous informe que M. Geoffroy de Grandmaison a fait paraître dans la *Revue Hebdomadaire* un article sur Conches, où nous l'avions rencontré en 1912, au cours de notre excursion dans cette ville et les environs.

M. le Président annonce la mort de M. Jouin, décédé à Hermanville, qui nous avait promis un travail sur le Marquis de Chennevières, malheureusement resté inachevé.

Il a reçu de M. du Beauffret une lettre très touchante pour remercier les membres de la Société des témoignages de sympathie envoyés à la suite de la mort de M^{me} du Beauffret.

M. le Président envoie nos félicitations aux membres de la Société qui ont été honorés d'un mandat, à l'occasion des élections aux Conseils départementaux : MM. Paul Romet, Charles Romet, Aveline, le Vicomte de Sars, Dupray de la Mahérie, le Comte de Charencey, le docteur Bouteillier, Adigard.

M. Le Bourdelles, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes, envoie la reproduction photographique du diplôme décerné à son arrière grand-père maternel, Jean-Baptiste-Christophe Grainville, littérateur, né à Lisieux, comme membre de la Société, dite *Lycée des Sciences, Lettres et Arts d'Alençon*, dont parle M. Louis Duval, en notre bulletin (page 537).

En faveur du projet de dictionnaire départemental, M. Le Bourdelles envoie également la copie d'une biographie de Le Prévost d'Exmes, écrite par son aïeul précité « et qui est certainement rare » comme l'indique en note l'auteur d'une notice sur Le Prévost, dans la *Biographie Générale* de Michaud, affirmant avoir vainement cherché ce travail; également une autre notice sur un Laigneau-Duronceray, membre de la Cour d'appel de Rennes, et qui doit être le fils du Laigneau-Duronceray, dont parle M. Duval dans le travail précité (page 536). Cette famille se serait éteinte à Rennes, au moins, par le décès de la fille du Conseiller. Il serait facile de savoir ce que sont devenus les

papiers qu'elle pouvait posséder, et s'ils présentent quelque intérêt.

Dans le bulletin de la *Société d'Histoire contemporaine*, M. de Lacombe donne une intéressante communication sur Mme de Balbi et la Révolution de 1830. Mme de Balbi appartient à la famille de Caumont la Force, qui se rattache à notre département, par sa résidence et ses propriétés dans les environs de Laigle.

M. Charles Vérel annonce un travail important comme continuation de ses précédentes études en notre bulletin. Il aura pour titre : *Les vassaux du marquisat de Courtomer : la seigneurie de Fay*.

M. le Vicomte Olivier de Romanet fait déposer sur le bureau l'hommage de son nouveau livre : *Les provinces de France*.

M. le Président parle élogieusement de la publication de M. le chanoine Antoine, curé-archiprêtre d'Argentan : *l'Eglise Saint-Germain d'Argentan*, préfacée par M. Maurice Barrès.

Le Syndicat d'initiative du Perche vient d'éditer un guide : *Le Perche pittoresque*. On annonce qu'il est soumis aux observations des lecteurs, pour être perfectionné et corrigé, en vue d'une nouvelle édition. C'est une sage précaution.

M. de la Bretesche communique un curieux document sur une léproserie établie à Saint-Loyer-des-Champs, provisoirement et par exception dans une mesure particulière, en faveur d'une fille de cette paroisse atteinte de ladroirie, sans que cette exception puisse être invoquée dans la suite comme un précédent obligatoire.

M. Lemaitre, de Vire, écrit que la chapelle de l'Hospice Saint-Louis de Vire, doit recevoir une nouvelle disposition, par suite de la réunion en cet hospice d'un autre établissement hospitalier de cette ville. C'est une mesure d'organisation administrative qui ne semble pas devoir être vraiment

préjudiciable aux objets d'art religieux que notre excursion a admiré en cette chapelle en 1911. Notre Société d'ailleurs n'a aucune raison de prétendre s'immiscer à une affaire purement locale.

A signaler dans le numéro du journal le *Temps* (19 août 1913) un article de notre compatriote, M. A. Salles. Il est intitulé : *Un poète aubergiste*. Il s'agit de la visite à Echauffour des *Violetti*, Société littéraire où les Picards voisinent avec les Normands, et qui vinrent offrir au maître de céans une violette d'or.

Ce fut jour de grande fête à Echauffour. Les cloches sonnèrent. Il y eut force discours et poèmes dédicatoires. Après ce fut tout naturellement le dîner, dont le menu comprit entre autres la soupe, le bœuf et la poule au pot, de petits pots de crème à la feuille de laurier, et, *in cauda venenum*, de l'eau-de-vie de cidre de 1858 !

Le lendemain il devait y avoir pèlerinage à la Lande-de-Lougé, où vécut Gustave Le Vavasseur, homme politique et surtout chef de l'école poétique ornaise. Car il y a eu, en moins de trente ans, dans ce coin de l'Orne, une ample floraison de poètes, dont quelques-uns eurent plus que du mérite : Le Vavasseur, le chef de chœur ; Paul Harel, déjà nommé, Germain-Lacour enlevé trop tôt aux bonnes lettres ; Wilfrid Challemel, dont le *Curé de Prépotin* est resté légendaire, et Florentin-Loriot, un visionnaire délicat et puissant, dont Anatole France fut l'ami, et Achille Paysant, qui n'a en toute sa vie publié que deux œuvres, dont la dernière *Vers Dieu*, parue l'an passé, contient des poèmes exquis de grâce et de noblesse, et Peccatte, le bon rural que je rencontrerai la semaine dernière soignant ses jeunes pommiers....

Hélas, ce pèlerinage à la Lande-de-Lougé fut contremandé. Il y eut en ces jours-là, grand deuil au cher Logis. Un neveu très aimé, le lieutenant Desrozières, était tué au Maroc, dans une embuscade, le 1^{er} août.

Il est décidé que dans les prochains bulletins paraîtront des articles nécrologiques que tous attendent avec impatience et qui sont bien dûs à la mémoire de plusieurs de nos

confrères défunts : celui de Germain-Lacour sera demandé à M. François Germain-Lacour; M. Barth veut bien donner celui de M. de Fréville; M. l'abbé Letacq est indiqué pour ceux de M. l'abbé Gatry, de M. le chanoine Dupuy et de M. l'abbé Mesnil.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire :

ALB. DESVAUX.

Séance du Mardi 7 Octobre 1913

Tenue à Alençon, Maison d'Ozé

Présidence de M. Henri TOURNOÛER, Président

L'an 1913, le mardi, septième jour d'octobre, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance, à quatorze heures, dans la salle de sa bibliothèque à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. TOURNOUER, président.

Etaient présents : M^{lle} ROBET ; MM. Georges CRESTE, l'abbé DESVAUX, DE Farcy, Louis DUVAL, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, GILBERT, CHENEL, LEBOUCHER, Adhémar LECLÈRE, l'abbé LEGROS, TOMERET, TOURNOUER, VALLÉE.

Se sont fait excuser : M^{me} la Baronne DE SAINTE-PREUVE, M^{me} TRÉBUCIEN ; MM. DE BRÉBISSON, l'abbé DESMONTS, Max FAZY, l'abbé GOBLET, René GOBILLOT, LEBOURDAIS, le comte LE MAROIS, le docteur LEVASSORT, MACAIRE, DU MÉSnil DU BUISSON, Emile PICOT, PRIMOIS, Paul ROMET, l'abbé SEVRAY, l'abbé TABOURIER.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance : il est adopté sans modifications.

MM. Guy DE CORDOUE et le docteur GIBORY, présentés en dernière séance, sont admis définitivement dans la Société ; ensuite de quoi, MM. l'abbé Sornin et le chanoine Louvard

présentent la candidature de **M. Edouard LAFFILEY**, négociant à Crulay ; **MM. Tournouër** et l'abbé Desvaux, celle de **M. le Vicomte CURIAL** (château de Chauvigny, à Saint-Germain-du-Corbéis) ; **M^{me} Tierceclin** et **M. Creste**, celle de **M^{me} TRÉBUCIEN** ; **M^{me} la Baronne de Sainte-Preuve** et **M. Tournouër**, celle de **M^{me} la Comtesse CURIAL** ; **MM. Tournouër** et **Creste**, celle de **M. Georges FILLEUL** ; **MM. Tournouër** et **Lebourdais**, celle de **M. COTREUIL** ; **MM. Voisin** et **Tournouër**, celle de **M. le docteur LABBÉ**, sénateur, membre de l'Institut, président du Conseil général de l'Orne.

M. le Président, au nom de la Société, offre à notre collègue très dévoué **M. Tomeret** l'expression de notre vive sympathie pour le grand chagrin que vient de lui apporter le nouveau deuil survenu dans sa famille.

Il fait part de la mort de **M. de Courey**, maire de Sées, qui avait accueilli avec un aimable empressement l'annonce de notre visite à Sées, et, malgré sa maladie, avait pourvu à ce que bonne réception nous fut faite de la part de sa municipalité à l'Hôtel de Ville et dans les autres établissements communaux.

Est également décédé **M. Thouin**, ancien adjoint au maire d'Alençon. Autrefois membre de la Société, il avait aux débuts pris une part assez active à ses travaux. En 1884, il rendait compte au bulletin de fouilles archéologiques exécutées à Buré, puis à Saint-Cénéry-près-Sées. Ces comptes-rendus sont accompagnés de planches intéressantes et précises dessinées par **M. Thouin** lui-même. Il se sépara de la Société en 1886, et plus tard, il fut un de ses adversaires lors du projet de démolition de la Maison d'Ozé.

M. de Brébisson demande que la Société, s'unissant à d'autres Sociétés savantes, fasse campagne pour obtenir de l'Etat un tarif abordable aux chercheurs qui sollicitent des copies ou communications dans les archives communales, en vue de travaux historiques. Quelques secrétaires des établissements municipaux ne consentent à délivrer de communications de ce genre que sur papier timbré à 1 fr. 80 avec légalisation.

M. Trédolat-Maymac, à la compétence juridique duquel il est fait appel, estime que le papier timbré et légalisé n'est utile que pour les pièces devant présenter un caractère officiel.

M. de Brébisson demande également s'il ne serait pas intéressant de publier la lettre de l'intendant Lallemand de Levignen, où il est question d'une maladie sur le bétail analogue à la fièvre aphteuse. « Ce serait prouver, écrit-il, qu'il n'y a pas là *une invention moderne* due aux engrais chimiques, comme je l'ai entendu prétendre dans une réunion agricole, par un cultivateur qui n'est pas illettré. »

M. l'abbé Sevray promet d'envoyer pour figurer au compte-rendu de l'excursion, la copie d'un vieux plan de la ville de Sées (1785), dont il possède un exemplaire. Il signale également un autre plan ancien du château et du domaine de l'If, dessiné sur parchemin et datant de plusieurs siècles. Ce plan, trouvé par M. Sevray dans les papiers d'une de ses terres dépendant autrefois de Sacy, a été offert par lui au duc d'Audiffret-Pasquier. Il figurerait à bon droit dans le compte-rendu illustré de l'excursion, puisque le château de Sacy est bâti sur l'emplacement de l'ancien manoir de l'If.

M^{l^e} Robet présente un billet de faire-part de l'inhumation du général Maupetit. Un autre figure dans la collection de M. de la Sicotière, au Logis de la Dormie.

M. Louis Duval dit que la maison du général Maupetit, où il est décédé en 1811, se trouve dans la rue du Puits-au Verrier, n^o 17.

M. Adhémard Leclère fait savoir qu'une fête publique fut organisée sous l'Empire, dans la Bibliothèque, sous la présidence du général Maupetit et de M^{me} Maupetit.

M. l'abbé Desvaux demande qu'on édite les anciens plans d'Alençon, celui de J. Le Queu, 1770, dont un exemplaire se trouve en un album de cartes prêté en 1889 à l'Exposition bibliographique de Sées, par M. Guibout, ancien maire de cette ville ; — celui des archives des Ponts et Chaussées, datant de 1811 ; — un autre gravé par Godard, en 1827.

MM. Gilbert et Leboucher ont entendu dire à un entrepreneur d'Alençon, M. Guillochon, que dans sa jeunesse, il avait travaillé à maçonner dans la muraille des fortifications, voisine de la place du Plénître, les statuette enlevées du portail de l'église Notre-Dame. N'y aurait-il pas grand intérêt à s'informer de la réalité du fait, et à prier les autorités compétentes de pourvoir à un asile moins impénétrable pour ces échantillons ou débris de l'art alençonnais.

M. Adhémar Leclère prend occasion de cette communication pour donner lecture d'un vœu longuement motivé, ayant pour but d'empêcher l'enlèvement, l'aliénation ou les restaurations incompétentes des objets mobiliers, statues, vitraux, peintures, ustensiles du culte, présentant un intérêt quelconque non seulement au point de vue artistique, mais encore parce qu'ils sont anciens, qu'ils représentent les traditions, les idées, les souvenirs des aïeux. Il est à souhaiter que les mesures de classement et de protection s'étendent non seulement à ces objets qui sont actuellement dans nos églises, mais qu'ils atteignent ceux qui en auraient été enlevés, et seraient relégués dans les combles des églises, dans les greniers et communs des presbytères, ou abandonnés aux atteintes des intempéries dans les jardins. Que des circulaires soient envoyées aux maires et curés pour leur signaler la nécessité de sauvegarder scrupuleusement tout ce qui ressort de leurs attributions ; enfin que des plaintes soient adressées au ministère lui-même dans le cas où des mesures énergiques ne seraient pas prises par les autorités compétentes afin d'empêcher les trésors de nos églises de devenir à vil prix et contre toute légalité la proie des brocanteurs, pourvoyeurs des amateurs étrangers.

Il a été décidé d'un commun accord que M. le Président voudrait bien lui-même trouver les formules et les moyens de réaliser efficacement et promptement ces mesures de précautions trop justifiées et que nécessitent impérieusement des faits aussi nombreux que regrettables.

M. Joseph Besnard offre à la Société un exemplaire de *l'Apologie de la Trappe* acheté par lui sur les quais et provenant de la collection de M. de la Sicotière.

M^{lle} Robet donne la liste des livres et brochures que M^{me} la Comtesse d'Angély veut bien distraire de sa riche bibliothèque pour les offrir à celle de notre Société. Dans cette liste, figurent l'Histoire de la Maison de Mailly et la Notice sur la famille d'Angély.

M. le Président adressera au nom de la Société des remerciements à M^{me} la Comtesse d'Angély.

M. le Comte de Souancé, notre collègue, vient de publier les *Documents généalogiques d'après les registres des paroisses de Nogent-le-Rotrou*.

M. le Président demande que la Société émette un double vœu pour le classement de l'église de la Roche-Mabile, dont la municipalité du lieu a pris l'initiative, — et pour le classement de l'église Saint-Rémy de Tinchebray, qui a été précédemment rejeté comme n'étant pas suffisamment justifié. Le nouvel architecte des Beaux-Arts, M. Malençon, estime au contraire que ce monument, envisagé surtout comme église fortifiée, présente un ensemble intéressant, et est un échantillon extrêmement rare sinon unique en la région.

M. le Curé du Merlerault demande la marche à suivre pour obtenir le classement de l'église du lieu. Elle lui sera indiquée par M. le Président. Cette église, d'intérêt secondaire, présente cependant quelques parties curieuses.

M. le Président rend compte de l'excursion annuelle qui s'est faite dans les meilleures conditions et par un temps de faveur. Partout nous avons reçu le meilleur accueil, à Sées, à la Roche, dans les châteaux de Blanche-Lande, Sacy et Lonray, et grande est notre gratitude pour les prévenantes attentions dont nous avons été l'objet de la part de M^{lle} Peltreau, de la Marquise, du Duc et de la Duchesse d'Audiffret-Pasquier, du Comte et de la Comtesse Le Marois. M. le docteur Rocher, à Sées, et M. le Vicaire général Dumaine ont été des guides parfaits et documentés. La séance générale avait groupé un auditoire nombreux qui a paru s'intéresser vivement à la belle série des travaux qui ont été présentés.

M. le Président remercie les journaux du pays qui ont fait de ces journées d'aimables et détaillés récits. Il semble inexplicable que la *Semaine Catholique de Sées* n'ait pas dit le plus petit mot d'une séance publique à laquelle assistaient trois vicaires généraux, l'archiprêtre de la ville, des membres du Chapitre, des secrétaires de l'Evêché, un nombreux clergé, — au cours de laquelle ont été lus des travaux dont plusieurs étaient de véritables chapitres de l'histoire diocésaine brillants et documentés.

M. l'abbé Goblet demande quel est l'auteur d'une grande image populaire portant pour titre : *Le chemin du ciel*, éditée au XVIII^e siècle, chez Leloup, rue Saint-Victor, au Mans.

M. Paul Romet pense que l'on trouverait peut-être la réponse dans la collection et les travaux de M. de Liesville sur la question.

Le *Journal des Débats* du 4 septembre 1913 signale aux Archives départementales de la Loire-Inférieure un volumineux dépôt de papiers de commerce d'un mercier de Laigle, nommé Henry. Ils viennent du Tribunal de commerce, où ils avaient échoué, on ne sait à la suite de quelles circonstances, vers la fin de la Révolution. Cet Henry voyageait pour sa propre maison et promenait dans toutes les villes de l'Ouest une camelotte variée. Il avait une correspondance dont le volume forme une masse imposante d'un mètre cube. L'archiviste de la Loire-Inférieure, M. Gaborit, qui l'a compulsée avec soin, la regarde à peu près comme inutilisable. Et pourtant, elle s'étend aux années les plus violentes de notre histoire, l'auteur est en pleine Vendée militaire, tout y est à feu et à sang. Ses lettres se suivent, vantant la qualité de ses boutons, la trempe de ses épingles. On s'égorge dans les rues : Henry ne semble pas s'en douter. « On pourrait le comparer à l'homme impassible d'Horace, si plutôt — et cela est moins admirable — on ne le supposait baillonné par la peur. »

M. le Président donne le récit de l'excursion de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie qui a compris dans son itinéraire et son inventaire l'église de Saint-

Jouin-de-Blavou, le manoir de Blavou, l'église de la Perrière et le château de Montimer. La séance solennelle s'est tenue à Bellême, et l'excursion s'est poursuivie par Dame-Marie, Saint-Cyr-la-Rosière, le prieuré de Sainte-Gauburge et le château des Feugerets.

M. Georges Creste ayant été chargé de faire exécuter un vitrail pour l'église Notre-Dame de Mortagne, a demandé à notre collègue et ami, **M. Louis Barillet**, d'en dessiner les cartons. Ce vitrail, superbe illustration d'histoire religieuse percheronne, fait le plus grand honneur à l'artiste qui l'a composé.

M. Adhémar Leclère dit qu'au Cambodge, il y a aussi l'usage d'offrir aux temples bouddhiques des vitraux portant les noms des donateurs.

M. le Président demande si quelque personne peut donner un renseignement sur un fait inexplicable. Le premier bulletin de janvier 1911 fait complètement défaut dans les réserves de la bibliothèque, et n'existe pas, dit-on, à l'imprimerie. Qu'a-t-il pu devenir, tous les autres bulletins étant représentés par un stock assez considérable, et celui-ci ayant eu vraisemblablement le même tirage que les autres.

M. Adhémar Leclère nous apprend que l'arbre de la Liberté a été jadis planté sur la place de Lamagdelaine, à l'endroit où avait été creusée la fosse ayant servi à la fonte des cloches de Notre-Dame.

M. le Président constate que, malgré notre pénurie financière, il y a un besoin très grand d'un meuble nouveau pour placer commodément les livres qui abondent à plusieurs rangs sur les rayons de nos casiers. Il faudrait aussi loger et inventorier les pièces manuscrites, et les *factums* imprimés dont nous possédons une collection déjà assez importante.

MM. Louis Duval, de Farcy, Trédolat-Maymac veulent bien se charger de ce dernier travail.

M. Adhémard Leclère souhaiterait que la municipalité fasse relier les archives de la ville, pour en faciliter l'usage. Il demande que M. Lebouher se charge de présenter ce vœu.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

ALB. DESVAUX.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

LE PAYS D'ALENÇON

SÉES

et la Forêt d'Écouves

L'excursion de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, pour avoir eu lieu cette année moins tôt qu'à l'ordinaire, fut cependant très réussie. Peut-être même ce retard en saison fut-il plus propice et mieux adapté, pour ainsi dire, au programme qui nous était tracé.

La lumière automnale est, en effet, favorable à nos grands bois; elle en augmente le charme puissant, en l'imprégnant, suivant l'heure, de mélancolie profonde ou d'orgueilleuse grandeur. Or, notre Président avait précisément choisi la forêt d'Écouves pour thème de nos évolutions ; pendant trois jours, nous la parcourûmes en tous sens, allant au Nord, à l'Est, à l'Ouest, admirant sites, monuments, châteaux et trouvant partout ce bon accueil qui reste la plus vivante des traditions de notre traditionnelle Normandie.

PREMIÈRE JOURNÉE

(Mardi 9 Septembre 1913)

Nos itinéraires se développant en éventail au Nord d'Alençon, cette ville était toute désignée comme quartier général. C'est là, en l'hôtel de France, que la troupe des fidèles se

retrouva, le soir du 8 septembre, et c'est là aussi que vinrent nous prendre, le lendemain matin, nos véhicules accoutumés.

La route que nous suivons en ce premier départ est familière à tous. Nous dépassons Boisbulant et, un peu après, nous saluons au loin le gai logis de la Dormie, dont les hôtes nous rejoignent ici.

Devant nous, Ecouves barre l'horizon et ses masses sombres se rapprochent insensiblement. Aux Ragotières, la route, par une pente douce, gagne le flanc du vallon boisé où coule la Briante, que nous suivons jusqu'au delà de la maison forestière de la Tasse. Ses eaux claires sautillent en babillant sur un lit de galets et de feuilles rouillées, animant de leur gaie chanson les sévères sous-bois, image « de la vie toujours en chemin, toujours répandue, toujours féconde. »

Ce qui fait la réputation d'Ecouves, c'est moins peut-être sa futaie que son relief tourmenté. A chaque pas surgissent roches géantes ou chaos granitiques qui rappellent à s'y méprendre les paysages de montagne. Sans cesse, les aspects changent. La vue par endroits se découvre, laissant apercevoir des crêtes lointaines ; un peu après, la route s'engage dans un défilé, dominé à droite par la Roche Gatine, tandis qu'à gauche, un ravin se creuse avec d'extravagantes dégringolades d'arbres. Ailleurs, le sol se couvre d'un tapis mordoré de feuilles mortes, parsemé de bruyères mauves ou de blondes fougères. Et les sites succédant aux sites, nous gravissons sans nous en apercevoir la longue côte qui, par le carrefour de la Fosse-à-la-Femme, nous amène à la Croix-de-Médavi, point central de la forêt d'Ecouves.

A peine, en bas des voitures, on est saisi par le froid vif qui, malgré le soleil, se fait sentir ici, nous rappelant que ce point occupe une des plus hautes altitudes de l'Ouest de la France (402 mètres). Malheureusement, la vue d'ordinaire très étendue est ce matin ouatée de brume, et il nous faut renoncer à en jouir.

Tous réunis autour de notre président, nous nous associons à l'hommage ému adressé à la mémoire de M. l'abbé Mesnil, curé de Vingt-Hanaps, qui nous a laissé une histoire très documentée de la forêt. C'est au livre de ce savant et regretté

confrère que nous emprunterons la plupart des renseignements de notre rapide description.

« La forêt d'Ecouves, que certains auteurs ont appelée forêt d'Alençon, à cause de la proximité de cette ville, est une des grandes forêts domaniales de la France : elle ne comprend pas moins de 7.531 hectares et dix seulement des forêts de l'Etat présentent une étendue plus considérable. Sa forme est celle d'un quadrilatère irrégulier situé entre Alençon au Sud, Sées au Nord, Carrouges à l'Ouest, et qui s'étend sur treize communes (1).

« La forêt d'Ecouves repose tout entière sur la chaîne des collines de Normandie, qui traverse notre région de l'Est à l'Ouest, et forme deux surfaces à pentes opposées, constituant les versants de la Manche et de l'Océan Atlantique. C'est en Ecouves que ces collines présentent leur altitude la plus considérable. Le carrefour de la Verrerie (417 mètres) est avec le signal des Avaloirs, qui se dresse au-dessus des sources de la Mayenne dans la forêt de Muttonne, le point culminant entre Paris et le littoral breton...

« ...Du carrefour de la Verrerie, on découvre l'un des plus beaux panoramas de Normandie. Des plaines du Calvados la vue s'étend jusqu'aux plaines de la Sarthe et de la Mayenne, puis vers l'Est jusqu'au delà de Mortagne et des collines du Perche (2). »

La disposition des collines d'Ecouves donne à la forêt la forme d'un X dont le point central est occupé par le carrefour de la Croix de Médavi, où se réunissent les quatre communes de Tanville, la Ferrière-Béchet, le Bouillon, Fontenay-les-Louvets.

Ces collines « séparent les bassins de l'Orne et de la Sarthe : les cours d'eau qui naissent au Nord des branches de l'X se jettent dans l'Orne, les autres vont à la Sarthe.

(1) Ces treize communes sont : Radon, Saint-Nicolas-des-Bois, Livaie, Fontenay-les-Louvets, Saint-Didier-sous-Ecouves, Rouperroux, La Lande-de-Goult, Tanville, La Ferrière-Béchet, Le Bouillon, La Chapelle-près-Sées, Saint-Gervais-du-Perron, Vingt-Hanaps.

Abbé MESSIL, *La Forêt Domaniale d'Ecouves*, p. 2. Alençon, Imprimerie Alençonnaise, 1911.

(2) Abbé MESSIL, pp. 2 et 3.

« Les affluents de l'Orne sont : la Sennevière, la Thouanne, la Cance, l'Udon, près de Sées le ruisseau du Viverel.

« Les affluents de la Sarthe sont : la Vande, le ruisseau de la Croix, la Briante, le ruisseau de Cuissay et le Sarthon...

« ...Les collines d'Ecouves, intéressantes au point de vue géologique, forment pour la flore et pour la faune, entre Sées et Alençon, malgré la distance peu considérable qui sépare ces deux villes, une assez importante ligne de démarcation. La moyenne thermométrique annuelle est de 9°2 à Sées, de 10°2 à Alençon, et cette différence dans la température se traduit pour Sées par l'absence ou la rareté d'environ quatre-vingts plantes méridionales, que l'on observe dans la région alençonnaise. Le Camélia vit en pleine terre à Alençon, mais il n'a pu s'acclimater sur le versant Nord d'Ecouves. La feuillaison et la floraison des arbres ont lieu à Alençon dix jours plus tôt qu'à Sées et à Argentan.

« ... La faune nous présente les mêmes phénomènes ; beaucoup d'espèces d'oiseaux, surtout parmi les migrateurs, restent au sud des collines de Normandie ou ne les franchissent qu'en petit nombre ; une étude détaillée des reptiles, des insectes et des mollusques offrirait également à ce point de vue quelques faits caractéristiques.

« D'autres particularités zoologiques doivent trouver place ici. Le chat sauvage habitait encore Ecouves, il y a deux siècles ; le nom de Buisson au Chat donné à un triage de la garde de Radon n'est-il pas la constatation de cette espèce, comme Fosse-Louvière, Fosse-Cervière témoignent de la présence du loup et du cerf ? Le loup, très commun dans la forêt jusque vers le milieu du XIX^e siècle, en est aujourd'hui disparu ; la dernière capture est celle d'une louve pesant 40 kilogrammes, prise le 22 décembre 1888 sur la Butte-Chaumont. Quelques grandes espèces d'oiseaux, l'Aigle Jean-le-Blanc, le Milan Royal, le Grand Corbeau qui s'y voyaient, il y a moins de cent ans, en sont également disparues. Le cerf, le chevreuil, le sanglier l'habitent toujours en grand nombre et, chaque année, le cerf y est l'objet de brillantes chasses à courre. Cet animal, très rare pendant que les loups, ses ennemis jurés, fourmillaient dans la forêt, y fut importé en 1857 par M. Rattier, de Vervaines ; c'étaient

des cerfs provenant de la forêt de Marly où les princes d'Orléans avaient introduit des cerfs allemands pour les croiser avec ceux du pays. »

Chaque année, l'équipage du marquis de Chambray vient courir le cerf en Ecouves. La forêt alors tressaille et s'emplit de vibrantes fanfares, répercutées par les échos, et qui rappellent les vers imagés de Paul Harel :

La Royale un matin chantait dans le soleil.
Alors on vit surgir, en pompeux appareil,
Un chef. Il entraînait dans sa charge brillante
D'un gros de cavaliers l'escorte flamboyante... (1)

Si la faune est riche dans cette forêt, la flore ne l'est pas moins et A. de Brébisson pouvait écrire en 1826 (2) : « J'ai fait un grand nombre de courses dans le département de l'Orne... ; la forêt d'Alençon m'a surtout offert de beaux cryptogames, les arbres sont aussi riches qu'à la Grande-Chartreuse. »

A côté des petites plantes qu'ils abritent, les grands bois donnent lieu, eux aussi, à de bien curieuses observations. C'est ainsi que l'on y peut constater des phénomènes de phosphorescence, tels que ceux dont fut témoin pendant une nuit humide et noire de novembre, M. l'abbé Gatry :

« Sous le dôme des arbres, dit-il, tout est illuminé d'une lueur blanche et vacillante qui ondule mollement sous les objets qui l'émettent ; les branches sèches qui pendent aux arbres sont lumineux ; les troncs morts des bouleaux brillent sur toute leur hauteur comme des cierges transparents ; les bois qui jonchent le sol ont le plus vif éclat ; les moindres brindilles qui pourrissent suspendues aux bruyères et aux myrtilles sont d'un blanc argenté et diaphane. »

Cet étrange spectacle doit laisser, on le comprend facilement, un souvenir émouvant à ceux qui le contemplant ; mais il n'est pas très fréquent, et M. l'abbé Gatry ne le constata qu'une fois, au pied de la côte de la Vieille, en Fontaine-Cervière.

(1) Paul HAREL, *En Forêt*. Paris, Plon, 1906. *Fanfares*, p. 15.

(2) Le 26 mars 1826, lettre au docteur Boisdavid.

En 1667, la forêt était partagée en huit gardes subdivisée chacune en plusieurs triages ; elle était déjà à cette époque sillonnée de routes et de chemins dont les croisements formaient autant de carrefours aux noms pittoresques : carrefours de la Verrerie, de l'Étre-Normand, de l'Aumône, des Petites-Sauvageries, des Faux-Biches, de l'Ermitage et bien d'autres, sans oublier ceux de la Croix-de-Médavi et de la Fosse-à-la-Femme, auquel les légendes n'ont point manqué.

De nos jours « la forêt d'Écouves a été partagée par décret du 2 juin 1880, en deux sections, l'une de futaie (3.007 hectares), l'autre de taillis (4.524 hectares). Les arbres ou essences qui y dominaient, figurent dans les proportions suivantes : chêne pour 0,50 ; hêtre pour 0,14 ; bois blancs ou résineux pour 0,36. Ces diverses essences sont mélangées entre elles, sauf les pins qui forment des bouquets isolés. Dans les massifs de pleine futaie, le chêne et le hêtre y sont associés en assortiment de 0,7 pour le chêne et de 0,3 pour le hêtre. Quant aux essences secondaires, elles sont disséminées à travers les taillis ; on remarque le châtaignier aux Cantons du Vignage et de Bouteroche ; le frêne se rencontre çà et là. Les arbustes et les morts bois, bourdaine, cornouiller sanguin, viorne, pommier acerbe, coudrier, aubépine, prunier épineux, néflier n'y sont pas rares ; le sorbier des oiseleurs est assez répandu et atteint les dimensions des perches auxquels il se trouve mêlé. Le genêt à balais envahit fréquemment dans les jeunes coupes les places laissées dénudées par la mort des souches. Le houx est associé à tous les peuplements et parvient à la grosseur et à la hauteur des perches du taillis ; la bruyère couvre à elle seule de vastes étendues ; le myrtille y croît en abondance partout.

Autrefois, les forges de la Thouanne et les verreries de l'Aumône et du Gast, établies à dessein aux abords de la forêt pour éviter des frais de transport de bois, favorisaient l'exploitation.

Il s'ensuivait une plus-value dans la mise en vente.

Avant la Révolution, il y avait près d'Écouves des corpo-

rations d'ouvriers bûcherons, autrement dits fendeurs de bois, dont le siège était aux Gâtées (1). »

Nous venons de voir l'aspect de la forêt, rappelons-en maintenant l'histoire.

Déjà habitée à l'époque celtique, Ecouves possède encore des monuments mégalithiques, la *Pierre Tournoire*, du côté de Montmerrei, et la *Pierre Tournante*, près du carrefour de la Branloire. Dans le voisinage de celles-ci, existent de nombreuses excavations, ou *fosses*, Fosse-aux-Biches, Fosse-aux-Chouans, etc., dans lesquelles on a découvert des haches, des silex, dont la présence atteste que la forêt était habitée dès l'âge de la Pierre-Polie.

Les Romains y ont laissé des traces de leur passage, et l'on a déterré sur la butte du Moulin à vent, des fragments de briques, de tuiles à rebord, et des bronzes de Victorin et Tétricus (2).

A l'époque gallo-romaine, la forêt connut une vie militaire intense. Des camps s'y établissent en grand nombre, tels le camp du Châtelier dont nous parlerons plus loin, ceux de Goult, de Francheville, de la Motte-Cordey, du Feuillet, et le camp gaulois du Mesnil-Goult découvert par l'abbé Gatry.

D'abord aux mains des Essuens (d'où le nom d'Essai, leur capitale) le pays passa dans celles des Romains. Envahi en 368 par les Saxons, en 406 par les Huns, il tomba au pouvoir de Clovis et, à la mort de ce dernier en 511, échut à Childebert.

Pendant la période normande, la forêt devint le partage d'Yves de Creil, fondateur de la famille des Seigneurs de Bellême, en récompense de l'aide qu'il apporta à sauver le jeune duc Richard I^{er}, retenu par le roi de France prisonnier à Laon. Yves et ses successeurs ayant reçu la mission de veiller à la défense des Marches Normandes, élevèrent des forteresses à Alençon, Sées, Essai. Plus tard, Mabile, femme de Roger de Montgomery, fit construire à la Roche-Mabile un redoutable château, muni de plusieurs enceintes.

(1) Id. pp. 43-44.

(2) M. DE LA SICOTIÈRE. *L'Orne Pittoresque*, pp. 264-265.

La forêt resta dans la famille de Bellême jusqu'à Robert IV, mort en 1220, dernier rejeton mâle de cette puissante Maison.

Philippe-Auguste se fit alors attribuer Ecouves qui ne sortit plus du domaine royal.

En terminant cet historique, rappelons que c'est dans les forêts d'Ecouves et d'Andaines, que le huguenot Montchrestien convoqua ses troupes, le 11 octobre 1621, pour tenter le siège des places de Normandie. Quelques jours plus tard, ce triste héros trouvait la mort aux Tourailles.

En 1777 et 1793, des assassinats furent commis dans la forêt, et deux événements d'une importance beaucoup plus grande devaient y avoir lieu, quelques années après :

« Le 15 octobre 1799, les chouans sont battus à la Verrière du Gast, par un détachement de dragons, de carabiniers et de gardes nationaux, venus de Sécéz et d'Essai ; les chouans perdirent vingt-six hommes. L'armée républicaine y établit son quartier général ; on projeta même d'y faire des fortifications, mais on se borna à établir une vingtaine de barrages en bois, aux principales entrées, avec une porte au milieu d'une largeur de quatre mètres d'ouverture. Chacun des barrages coûta 1.715 livres. On fit appel à la générosité publique. Pour toute réponse, on recueillit 1.800 livres.

Vers cette époque, le sieur Persehaye de Tanville fut gratifié d'un fusil d'honneur pour ses brillants exploits contre les chouans.

Le 18 juin 1815, les vainqueurs, huit cents Prussiens, avaient envahi le pays; ils entrèrent à Sécéz le 3 août et se firent servir huit cents couverts en face de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du major Krüger ; le 13 août, Russel, général saxon, venu de Mortagne, passait la revue et présidait ensuite un banquet à l'évêché où l'évêque ne résidait plus depuis le 31 mai 1811. *Le Feld-maréchal* Blücher, vainqueur de Waterloo, arrive décoré de ses dix-sept ordres de Chevalerie; ces envahisseurs s'en allèrent camper à la ferme des Hauts-Champs, sise en la Ferrière-Béchet, aux limites de la forêt » (1).

(1) Abbé MESNIL, pp. 63-64.

En quittant le carrefour de la Croix-de-Médavi, nous prenons la route qui passe à la Tuilerie, et suivant la vallée de la Sennevière, nous traversons des coins sauvages. A l'orée du bois, nous atteignons la Thouanne, dont nous suivons le cours, à travers de jolis paysages. Sur notre gauche, pointe dans la verdure un clocher blanc, c'est le Cercueil ; plus loin, on traverse le gai hameau de la Fournière avec ses haies touffues et ses maisons propres, puis peu après, on côtoie le premier des étangs de Blanchelande tout fleuri de larges îles de nénuphars. Ici a lieu notre second arrêt.



CHATEAU DE BLANCHE-LANDE
Cliché de M. Henri de Brébisson.

Par une étroite chaussée entre deux étangs, on atteint l'allée qui mène au château de Blanchelande, allée exquise avec ses jeux d'ombres et de lumières, qui longtemps abritée de grands arbres, débouche tout d'un coup au grand soleil, devant un merveilleux panorama.

Ce tableau dont on jouit pleinement de la terrasse du château, inspirait déjà, au temps de la Renaissance, le poète, Julien Riqueur, ami de l'évêque du Moulinet. Disciple de la Pléiade, il chantait

Ces plaines, ces vallons tapissés de verdure
Et ces prés chevelus où se fait un murmure
Du rouler cristallin de ces tortus ruisseaux,

Ces bassettes maisons que souvent les ormeaux
Avec leurs bras fourchus couvrent de leur faiblesse
Qui de leurs troncs rangés y font une clôture
Soutenant les nichées de maints petits oiseaux.

Blanchelande domine une gorge profonde. A nos pieds, la pente gazonnée dévale, très raide, jusqu'aux étangs qui jettent leurs clairs reflets dans les ramages d'ombre de la forêt ; et aussitôt après, la côte remonte presque à pic, hérissée de grands bois. Mais, aux deux extrémités de la cluse s'ouvrent deux larges percées sur des paysages un peu flous, voilés ce matin d'une brume légère.

Le château est moderne. Elevé, vers 1870, par M. Poriquet, sénateur de l'Orne, il se compose d'un corps principal encadré de deux pavillons. Sur le perron, nous saluons M^{lle} Peltureau, qui, pour nous, veut bien ouvrir toutes grandes les portes de sa demeure. Le rez-de-chaussée est abandonné à notre curiosité et nous parcourons salon, billard, antichambre sans omettre le beau cabinet de travail, où, dans sa verte et sereine vieillesse, M. Poriquet se plaisait à vivre au milieu de ses livres. Devant la fenêtre, ouvrant sur une fraîche campagne, est encore placé son bureau. C'était sa place préférée, et nous aimons à penser que là furent composés quelques-uns de ces discours qui, à chaque rentrée, valaient au doyen d'âge du Sénat, d'unanimes applaudissements.

Après un léger réconfort, nous gagnons le camp du Châtelier, connu dans le pays sous le nom de Camp de César. Cette dernière appellation laisserait entendre que nous sommes en face d'un témoin de l'occupation romaine ; et cependant, d'aucuns prétendaient devant nous, que les dimensions relativement exigües de ce camp permettaient de l'attribuer à la période gauloise.

Cette dernière opinion fut exposée jadis dans l'Annuaire de l'Orne (1); mais elle ne fut pas partagée par M. de La Sicotière, qui veut voir ici un reste de fortification romaine. M. l'abbé Sevray qui étudia la question de très près, se range à cet avis.

Le camp est assis dans le parc même « sur une éminence, au-dessus des étangs de Blanchelande qui baignent son pied au Levant. Au Midi, il présente un escarpement presque vertical. Au Couchant et au Nord, le terrain descend sur une pente douce.

« L'enceinte est formée par un rempart de terre, large de cent pieds à la base et haut de quarante dans la partie la plus élevée. Elle se continuait naguère dans tout le pourtour, excepté au Nord, où se trouvait une porte. Aujourd'hui, un chemin d'accès au château traverse le camp du Nord au Sud. La forme du camp est une ellipse.

« La surface du camp est de 7 hectares 66 ares 8 centiares. Le grand axe de l'ellipse mesure 432 mètres et le petit 280. Le terrain est couvert d'arbres. M. Poriquet y a tracé des avenues.

« Le Châtelier dût servir aux Romains lors de leur campagne dans les Gaules. La tradition dit qu'il y eut là une bataille. En voici la légende :

« C'est le combat de la forêt mouvante. Un matin, que le brouillard était très épais, les Gaulois s'approchèrent sourdement du camp ennemi. Ils portaient tous à la main des branches d'arbres et des rameaux verts qui servaient à dissimuler leurs marche. Les Romains, trompés par le stratagème, croyaient toujours voir le bois voisin. Tout à coup, la forêt s'abaisse. Les Gaulois, rangés en ordre de bataille, poussent un grand cri et se précipitent sur le camp et, ajoutent-on, il se fit un grand carnage.

« Des fouilles firent découvrir des monnaies romaines, des fragments d'armes. M. Poriquet, pendant ces travaux, trouva des bracelets en bronze, des verroteries, une hache, des meules en pierre.

« On retrouve près de là une voie romaine, appelée la

(1) Année 1809, pp. 73-74.

Rue-Jupin (Jupiter ?). Elle part du Cercueil, passe au pied du Châtelier, et paraît se diriger vers le camp de Bières, près Argentan » (1).

Depuis cette lointaine histoire, le camp a perdu son allure guerrière. Il y a trois siècles environ, une faisanderie et une garenne y furent établies par Mgr de Médavi, évêque de Séez. Aujourd'hui, par cette matinée de septembre, c'est tout simplement un site charmant. Le versant extérieur de l'enceinte s'est couvert d'un épais velours de mousse sur lequel le soleil se joue à travers les feuillages, et l'intérieur même n'est pas plus rébarbatif : de hauts arbres y ont poussé, au pied desquels sont parsemées des touffes de fougères sur un sol jonché de feuilles mortes.

Une allée, de pente rapide, nous ramène bien vite aux étangs qui font le charme de Blanchelande et que l'on nomme, en allant du Sud au Nord, l'étang de la Forge, l'étang du Parc (2), des Fourneaux et de la Fonderie.

Après avoir jeté un dernier regard sur ce paysage, petit coin des Vosges, égaré en pleine Normandie, nous nous hâtons vers Mortrée, où nous attend le déjeuner.

Mortrée est un gros bourg, célèbre surtout par le voisinage du fameux château d'O, dont la visite n'était pas prévue au programme, mais que beaucoup de nos confrères voulurent aller admirer avant de partir pour Sacy.

De Mortrée à Sacy, on compte sept petits kilomètres, dont le dernier se déroule dans la superbe avenue de hêtres qui aboutit à l'entrée du parc.

De la grille, le château apparaît dans toute sa beauté, allongé sur une plate-forme, au sommet d'une colline couverte de prairies, ombragée de bouquets d'arbres ; et, tout en gravissant la côte qui conduit à la cour d'honneur, on découvre un panorama enchanteur sur une des plus plan-tureuses contrées de nos pays. Prés et champs se succèdent à perte de vue, enchassés de haies, ourlés de barrières blanches, piqués de hameaux et de clochers. C'est là un spec-

(1) Article de l'abbé Sevray, paru dans le Bulletin de la Société, année 1883, p. 120.

(2) L'étang du Parc fut créé en 1880 par M. Poriquet.

tacle unique dont on jouit pleinement du haut de la terrasse Nord du château.

Mais avant que de pénétrer dans la seigneuriale demeure, nous gagnons par une longue allée de pins, l'étang fameux de Vrigny.



ÉTANG DE VRIGNY
Cliché de M. Philippe Romet.

Sous la caresse dorée du soleil, l'immense nappe d'eau resplendit et les facettes de ses rides l'animent de mille scintillements. Le site est admirable autant qu'insoupçonné et, en le contemplant, on se rappelle combien il fut et reste menacé. C'était l'étang de Vrigny, en effet, qui, dans le projet d'adduction des eaux normandes à Paris, avait été choisi comme le grand réservoir d'où partirait l'aqueduc alimentant la capitale.

Ce projet, qui avait pour premier défaut de ne pas donner à Paris le cube d'eau nécessaire, avait en outre celui de ruiner irrémédiablement notre contrée au double point de vue de la richesse et du charme.

On ne devine que trop ce que deviendrait ce coin incomparable abandonné aux ingénieurs. Sous leurs mains, le site sauvage et grandiose serait impitoyablement saccagé, et d'affreuses usines s'élèveraient au fond des criques ombreuses, emplies de mystère et de poésie.

Cette tentative, espérons-le, n'aura pas de suite, car, pour la richesse et pour la beauté de notre pays, l'étang de Vrigny doit rester tel qu'il est. Vaste de 50 hectares, atteignant 13 pieds dans sa plus grande profondeur, il est aussi favorable à la chasse qu'à la pêche et il présente la particularité de n'être alimenté d'aucune source. Ses eaux lui viennent de deux étangs, d'un niveau supérieur.

Le château de Sacy se compose d'un corps principal, élevé d'un étage, large de six fenêtres, encadré de deux pavillons peu saillants, de même hauteur et larges de deux fenêtres. Deux petites ailes plus basses accostent les pavillons.

L'entrée, surmontée d'un fronton aux armes des d'Audiffret-Pasquier, est exposée au midi, et donne sur de magnifiques futaies. La façade du Nord, au contraire, domine la vue merveilleuse que nous admirions tout à l'heure ; et ses trois terrasses superposées à balustrade de pierre, lui donnent un air d'incomparable noblesse.

Cette demeure remonte au XVIII^e siècle. Elle fut commencée en 1760 par Jacques-Raoul-Antoine Le Bégue, comte de Germiny qui avait hérité du fief de Sacy en 1758. Ce fief, qui, en 1588, appartenait à Jean des Hayes, était passé ensuite à la famille de Tirmon qui le posséda de 1638 à 1758, d'où il échut à Jacques Le Bégue de Germiny.

Le château ne put être achevé avant la Révolution, et il resta en l'état jusqu'à la Restauration. En 1817, Jacques de Germiny le vendit à Mademoiselle Charlotte-Marguerite de Chennevières-Pointel, épouse de René-Charles-Alexandre de la Haye, marquis d'Ommoy.

En 1847, un négociant, nommé Duval, s'en rendit acquéreur. Il ne devait conserver que trois ans le domaine, mais ce n'en est pas moins une figure curieuse. Il se piquait d'aimer les arts, et c'est lui qui, passant un jour devant la Maison de la Reine Bérengère au Mans, se rendit acquéreur

des statues de bois ornant la façade de ce bijou (1). Il rentra à Sacy, avec sa précieuse acquisition, mais il fut mal reçu. Sa femme n'entendait rien à l'Art et immédiatement, les pauvres statues prirent le chemin du grenier.



CHATEAU DE SACY
Cliché de M. Philippe Romet.

C'est là que les trouva le duc d'Audiffret-Pasquier, lorsqu'il acheta Sacy, en 1850 ; plus tard, il les rendit à M. Singher, lors de la restauration de la maison de la Reine Béren-gère.

« L'intérieur du château, dit M. l'abbé Mallet (2), témoigne du haut goût littéraire et artistique de ses habitants. On remarque, en premier lieu, un large escalier en pierre, auquel sa rampe de fer forgé et trois vastes compositions picturales, appendues à ses parois, donnent grand air. Puis si l'on pénètre dans la salle de billard et le salon, on a tout spécialement à admirer de vieilles tapisseries des

(1) Voir *Excursions Archéologiques dans le Maine et le Pays d'Alençon*, p.32. Alençon, Imprimerie Alençonnaise, 1908.

(2) *Normandie Monumentale et Pittoresque*. Orne, t. II, p. 29 et suiv.

Gobelins du XVII^e siècle, en parfait état de conservation. L'une d'elles est absolument hors de pair. Elle est une des douze de la fameuse collection dite des *Mois*, ou encore des *Maisons Royales* (1), et représente le château de Saint-Germain (2).

« Les autres tapisseries, celles du grand salon, au nombre de quatre, appartiennent à une autre série, connue sous le nom de *Jardins d'Armide*. Quoiqu'elles soient moins belles de dessin et surtout moins riches de couleur que la précédente, l'œil s'y arrête encore avec le plus grand plaisir. »

Ce salon, garni d'un mobilier de très pur style Louis XIV, tendu de maroquin vert, contient aussi un très beau portrait de femme, qu'on croit être celui de Madame de Sévigné.

« Toutefois, la pièce qui mérite le plus d'attention est un vaste cabinet de travail, s'ouvrant sur le salon », éclairé de quatre fenêtres donnant sur trois expositions. « Le mur du fond est occupé, au-dessus de la cheminée, par un magnifique tableau d'Horace Vernet, représentant en pied et de grandeur naturelle, le duc Etienne Pasquier, chancelier de France, dans l'éclatant costume de sa dignité. C'est un véritable chef-d'œuvre de composition, de ressemblance et de coloris » (3). Sur ce tableau sont visibles aussi les têtes de Cauchy et de Lamoricière.

En regard de la cheminée, sur laquelle on peut admirer une terre cuite de Pigalle, est placé, derrière le bureau, le portrait du duc d'Audiffret-Pasquier, œuvre superbe du maître Chaplin.

Les murs sont occupés par une immense bibliothèque à galerie, composée de 32.000 volumes. « On y remarque tout spécialement un certain nombre de livres très rares du XVI^e siècle, entr'autres le *Livre d'Heures de Henri III* avec la tête de mort, le *Spes mea Deus* et les fleurs de lis ; le *Catéchisme des Jésuites* que l'illustre Etienne Pasquier, député

(1) Six de ces tapisseries sont actuellement au Musée du Luxembourg.

(2) C'est à Charles Le Brun que l'on doit la composition de cette suite des *Mois* ; tous les artistes alors aux Gobelins y travaillèrent. L'Architecture, entr'autres, fut exécutée par Guillaume Anguier, normand de la ville d'Eu, frère des deux sculpteurs.

(3) Abbé MALLET. *Normandie Monumentale et Pittoresque*. Orne, t. II.

en 1588, aux Etats-Généraux de Blois, remit au Roi Henri IV; le *Monophile*, aux armes de Sully, œuvre du même Etienne Pasquier et annoté de sa main. En outre, elle contient plus de deux cents volumes manuscrits inédits, relatifs à la Révolution, au Premier Empire, à la Restauration et à la Monarchie de Juillet, qui ont servi à la rédaction des « *Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par son fils, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie Française. » Il faut ranger parmi ces dernières œuvres le manuscrit authentique des *Mémoires de la comtesse de Boigne*, manuscrit qui n'a pas encore été publié.

On remarque aussi dans cette pièce l'écritoire du duc de Richelieu, posé sur le bureau et une maquette de *Jeanne d'Arc à cheval*, de la princesse Marie d'Orléans. On ne connaît de cette œuvre que deux exemplaires. L'un est à Chantilly, l'autre ici.

Accueillis avec une exquise affabilité par le duc et la duchesse d'Audiffret-Pasquier, nous avons pu, guidés par eux, admirer les trésors qu'abrite leur noble demeure. Ce furent donc par de chaleureux applaudissements que furent saluées les paroles par lesquelles, à l'heure du lunch, notre Président traduisit la reconnaissance générale. Ne se contentant pas de remercier, M. Tournoüer tint encore à rappeler les souvenirs de cette glorieuse Maison, et à saluer, au nom de tous, les grands noms qui l'illustrèrent.

Avant de quitter Sacy, on doit encore une visite à la chapelle, cachée en un coin de verdure et que précède un porche rustique aux piliers garnis de lierre.

Cette petite église, surmontée d'un clocher d'ardoises, est éclairée de trois fenêtres de chaque côté. Son demi-jour invite au recueillement, mais ne favorise pas les très belles œuvres qui y sont renfermées. Parmi celles-ci, nous citerons d'abord « six tableaux de Joseph-Marie Crespi (1), dit l'Espagnol, peints, si l'on en croit Dangeville, pour la chapelle ordinaire du cardinal Ottoboni. Ces tableaux représen-

(1) Ce Crespi, dit l'Espagnol, était un peintre de Bologne, qui travailla au palais Pitti.

tent six de nos sacrements, le sacrement de Confirmation manque seul à la série » (1).

L'autel est surmonté d'un rétable de toute beauté, datant du xv^e siècle et provenant de la chapelle souterraine de monastère de Saint-Bavon, à Gand. Ce rétable, en bois, comprend six scènes superposées deux à deux, celle du centre de la rangée supérieure étant plus importante que les autres. Ces tableaux ont trait à la Passion de Notre-Seigneur. Ce sont : la Flagellation, Barabbas en prison (2), le Couronnement d'épines, la Montée au Calvaire, la Crucifixion, la Mise au Tombeau.

« On doit signaler aussi sept reliques précieuses données par le Pape Pie IX à M. de Corcelle, ambassadeur de France au Vatican, et par celui-ci à Madame la duchesse Pasquier, à l'occasion du baptême de la grosse cloche de Séez, dont elle était marraine » (3).

Au-dessus de la porte de ce pieux sanctuaire, l'inscription « *Beati qui lugent* » rappelle à tout venant que les larmes sont ici-bas le partage de tous et que les deuils les plus cruels frappent sans distinction et les grands et les humbles.

Trop tôt, au gré de tous, il fallut songer au départ, mais chacun, en s'éloignant, restait pénétré du charme de cette inoubliable visite. Et tandis que nous rappelions ces heures charmantes, nos voitures nous emmenaient à travers de riches campagnes, vers Surdon, où nous devons reprendre le train pour Alençon.

DEUXIÈME JOURNÉE

(Mercredi 10 Septembre)

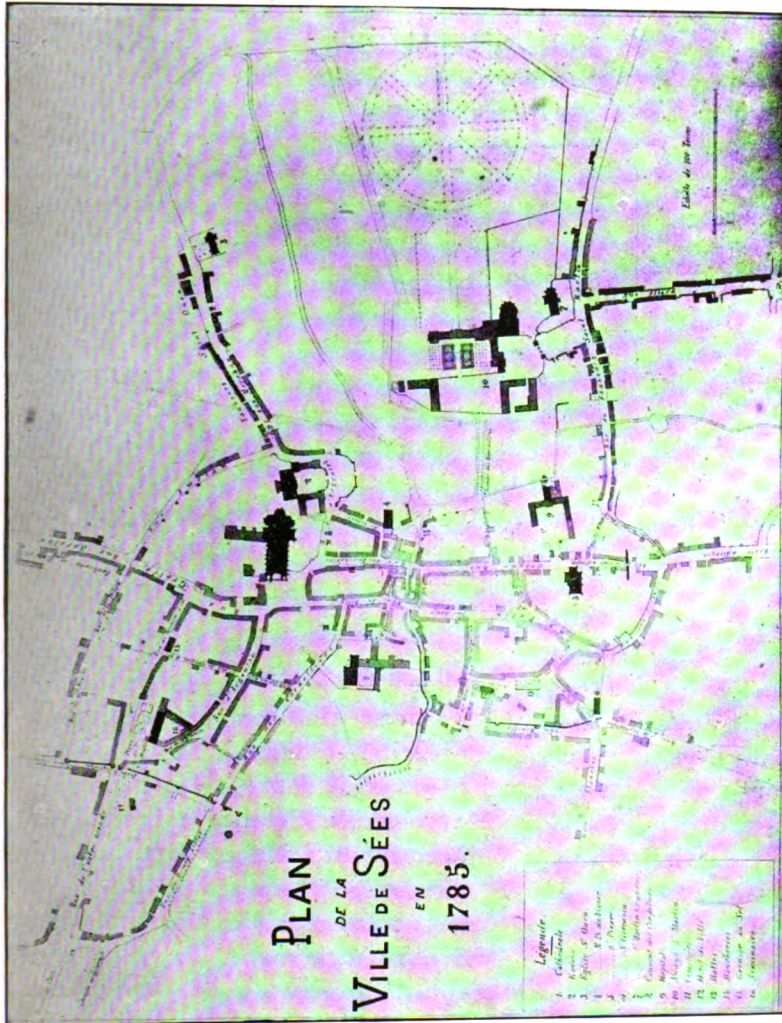
La gare de Séez où nous débarquons de bon matin à le curieux privilège d'être à la fois une gare et un anachronisme. Son style gothique est, pour le moins inattendu, et,

(1) Abbé MALLET, *Normandie Monumentale et Pittoresque*. Orne, t. II.

(2) La Scène de Barabbas en prison est assez difficile à identifier et nous nous demandons si elle ne représente pas plutôt Jésus dans la prison pendant la nuit du Jeudi au Vendredi-Saint.

(3) Abbé MALLET, *Normandie Monumentale et Pittoresque*. Orne, t. II.

sans doute faut-il y voir une délicate attention de l'architecte soucieux de ne point altérer la physionomie de la petite ville épiscopale.



Cliché de M. l'abbé Seuray, d'après l'original appartenant aux Ponts et Chaussées

Sées, en effet, bien que simple chef-lieu de canton, est une de trois petites cités qui aient, avec Aire-sur-l'Adour et Viviers, conservé leurs évêques, ces « évêques de village »,

suivant l'irrévérencieuse expression de Sainte-Beuve, à propos de Pavillon, évêque d'Aleth.

Cependant Séez n'est point un village. Elle compte 5.000 habitants et si, en dehors de sa Cathédrale, elle peut paraître assez banale au touriste superficiel, l'archéologue, lui, sait y découvrir des souvenirs du plus haut intérêt historique.

« Quand le premier évêque de Séez, saint Latuin, vint aborder la région où son zèle devait faire fleurir la foi chrétienne, il choisit, pour y fixer son siège, la cité sagienne, déjà centre de diocèse au point de vue civil. Et si, d'après la tradition, Notre-Dame du Vivier, pour la facilité des baptêmes, a été le premier sanctuaire chrétien, dont cette ville aurait été dotée, du moins l'église-cathédrale de ses successeurs devait ensuite s'élever sur l'emplacement même du temple païen, voisin de la demeure du gouverneur romain. Un tronçon de l'une des colonnes de ce temple est toujours conservé dans le petit musée de la cathédrale.

« Quand la civilisation chrétienne fut bien implantée, comme pour plusieurs autres villes épiscopales, trois centres se partagèrent bientôt la cité ; il y avait ce que l'on appelait la Ville-l'Evêque, la Ville-le-Comte et le Bourg-l'Abbé, à cause des trois autorités qui résidaient à l'évêché, au château et à l'abbaye.

« D'assez bonne heure même, l'évêque devint la personnalité principale de la ville, les seigneurs temporels finissant par disparaître, et, comme tel, il groupait autour de lui tout un ensemble de société, où, sans doute, l'élément ecclésiastique avait place à part avec le Chapitre cathédral et ses dignitaires, mais où, cependant, une certaine société avait aussi bon rang.

« Les comtes de Séez avaient eu autrefois leurs beaux jours, l'ancien chancelier d'Angleterre et évêque de Salisbury, saint Osmond, fut l'un d'eux. Ils avaient leur quartier dans cette partie de la ville dont l'église Saint-Pierre, avec le château, faisait le centre. Comme souvenir de ces temps, il ne reste plus guère aujourd'hui, avec l'église, que l'antique motte seigneuriale qui se dresse encore assez fièrement dans ce quartier.

« La célèbre abbaye de Saint-Martin n'a cessé, depuis le onzième siècle, époque de sa fondation, de donner à la ville un surcroît de notoriété. On regrette la disparition de son église fortifiée, détruite à la Révolution, mais ses bâtiments grandioses sont toujours là, malheureusement corps sans âme depuis les faits de la loi de Séparation.

« Dans cette petite ville, autour de l'antique et gracieuse cathédrale, monument des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, existaient autrefois cinq paroisses. Jadis, la foi de nos pères aimait à multiplier les sanctuaires qui, d'ailleurs, répondaient mieux qu'aujourd'hui au sentiment de foi intense dont la population était animée. On savait, au reste, en assurer l'existence en les dotant assez généreusement.

« C'est ainsi que la ville de Séez comptait comme première paroisse Saint-Gervais en l'église-cathédrale ; la vieille église de Notre-Dame du Vivier, dont aujourd'hui il ne reste plus que les murs, offrant encore leur cachet architectural, servait de succursale à Saint-Gervais.

« Venait ensuite Saint-Pierre du Château, d'un territoire peu étendu. C'est à ses côtés que l'Hospice avait pris naissance il y a longtemps.

« Notre-Dame de la Place vivait à l'ombre de l'abbaye, et son titulaire en recevait la portion congrue.

« Puis, c'était la paroisse de Saint-Germain du Marché, près des Halles. Son territoire assez étendu lui valait même une chapelle de secours, qui s'appelait Saint-Laurent-d'Escures.

« Enfin, il y avait Saint-Ouen, à l'extrémité Nord de la ville, qui comptait dans son ressort les importants villages de Sévilly et de Boisville.

Si l'on ajoute à cela l'église abbatiale de Saint-Martin, avec sa tour fortifiée, l'église des Cordeliers, la chapelle des Eudistes, et le prieuré de Sainte-Croix, créé pour garder les tombes de l'ancien cimetière de l'Autre-Monde, il est facile de comprendre que Séez offrait au regard comme l'aspect d'une ville sainte, dont les flèches aériennes, les clochers élancés, les légers campaniles et les tours en bâtières, semblaient se dresser comme pour protéger les demeures groupées à leurs pieds.

« Et pourtant, pour répondre aux nécessités de ces temps, Séz avait dû aussi avoir ses fortifications, dont quelques restes se voient encore aujourd'hui. L'ancienne porte d'Argentan offre encore l'une de ses tours. Le quartier du Marais avait aussi sa tour de défense, qui a également survécu jusqu'à ce jour.

« Les principaux bâtiments de l'ancien couvent des Cordeliers sont aussi assez bien conservés, quoique passés à d'autres usages. Et de la Maison des Eudistes, il reste ce qui constitue la partie la plus ancienne du Petit Séminaire aujourd'hui désaffecté.

« Dépourvue d'industries spéciales, Séz est restée ce que le temps l'a faite, une sorte de ville moyen-âgeuse, à l'aspect tranquille, mais non sans cachet marqué.

« On y retrouve, en effet, nombre d'habitations au caractère archaïque, flanquées de leurs tourelles, aux fenêtres à moulures, avec plaques historiées et autres ornements variés. Sous plusieurs de ces habitations, se trouvaient de vastes caves de construction remarquable » (1).

Ces notions d'histoire une fois acquises, nous commençons la visite de la ville sous la direction de notre érudit vice-président, M. l'abbé Dumaine.

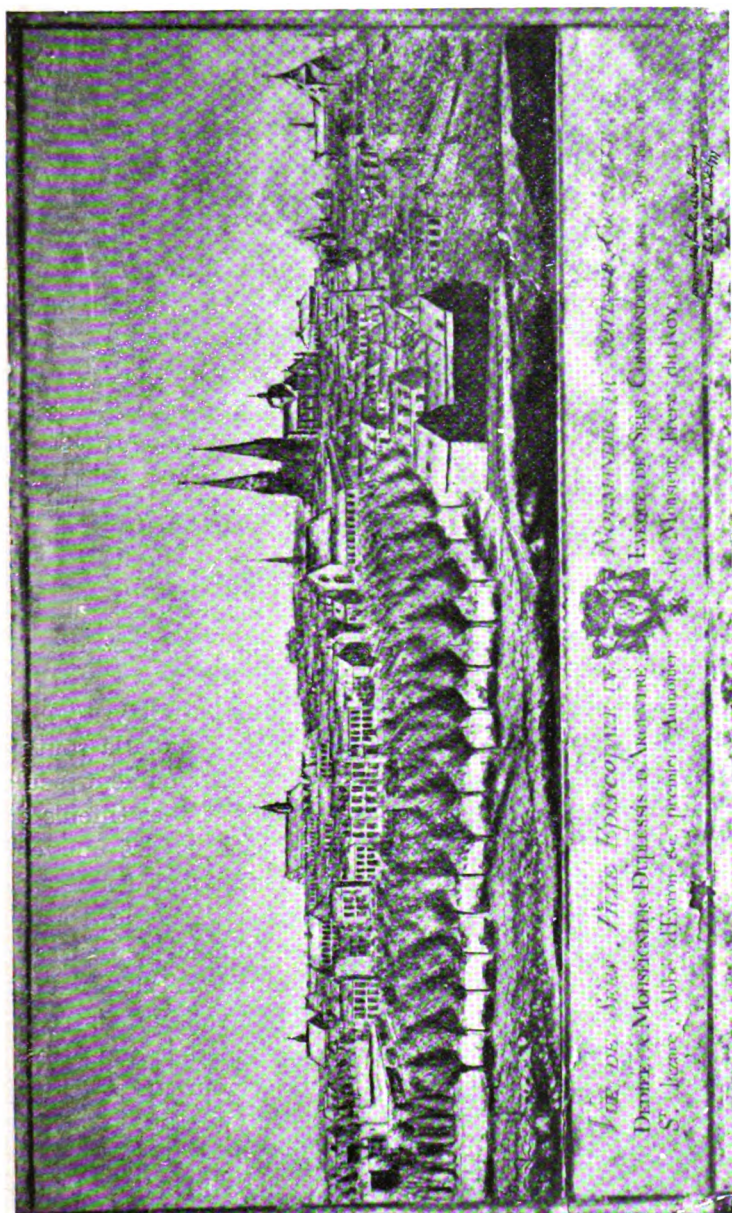
Passant dans la rue Grande, nous nous arrêtons devant un curieux bas-relief (2), daté de 1583, et qui devait être l'enseigne de quelque apothicaire. On y voit deux hommes encadrant un mortier armorié.

Nous faisons halte ensuite devant l'église *Saint-Pierre*, où sont encore visibles à l'extérieur des vestiges d'*opus spicatum* et des traces de fenêtres murées qui disent assez l'origine ancienne de ce sanctuaire. Tout à côté, dans une propriété privée, s'élève l'ancienne motte seigneuriale, aujourd'hui couverte d'arbres, que les vieux Sagiens ont connu surmontée d'un moulin-à-vent détruit vers 1840.

Nous gagnons ensuite la rue Saint-Martin qui, assurément, n'a rien de citadin avec ses petites maisons basses et ses rares balcons de fer forgé. L'eau, en un endroit, passe

(1) Abbé DUMAINE. *Guide de l'excursion*.

(2) Ce bas-relief est placé sur le mur de la maison portant le n° 82.



Extrait de la *Vie de Monseigneur d'Aquin* par M. le chanoine Dumaine.

sous la chaussée. C'est là que s'élevait jadis le *Moulin du Piché*, auquel se rattache le souvenir d'une curieuse coutume.

Lorsqu'un nouvel évêque venait prendre possession de son siège épiscopal, il arrivait, vêtu en gentilhomme, l'épée au côté et monté sur une haquenée blanche que devait fournir un bourgeois de la ville. Une fois parvenu au Moulin du Piché, le prélat mettait pied à terre, revêtait les ornements épiscopaux et par les rues recouvertes de toile blanche, il gagnait processionnellement sa cathédrale. L'intronisation terminée, le pontife allait à l'évêché accompagné du bourgeois, qui avait offert la haquenée et qui, pour se dédommager de ses frais et débours, avait le droit d'emporter la vaisselle.

Claude de Morenne, en 1601, fut le dernier évêque qui dut se conformer à ce cérémonial.

Au bout de la rue Saint-Martin, s'ouvre la place du Friche-Saint-Martin. Là, nous quittons la bourgade commerçante, ses auberges, ses halles, ses magasins, ses maisons propres et souvent fleuries, pour entrer dans la ville épiscopale, élevée à l'ombre de la cathédrale, et d'où se dégage un charme suranné mais touchant.

« Dans cette vieille ville, écrit André Hallays (1), les rues sont désertes ; on y aperçoit de loin en loin la soutane d'un prêtre. Les sonneries des couvents troublent seules le silence. Derrière les longs murs, surgissent les tilleuls des allées monastiques et les opulentes bâtisses des couvents neufs. Au fond des cours moussues apparaissent des blasons, des frontons sculptés, des tourelles coiffées de toitures d'ardoises aux formes singulières : ce sont les demeures où vivait avant la Révolution, la « société » de Séez... Tout cela serait mélancolique, si la mélancolie pouvait jamais régner sur la terre normande, si, tout près de ces monastères, à côté de ces logis délabrés, les vergers vigoureux et les prés insolemment verts ne célébraient la vie abondante et facile. »

Au fond de la place, une grille encadrée de deux pavillons donnait accès au *Grand Séminaire*, aujourd'hui désaffecté.

(1) Feuilleton du *Journal des Débats* du 9 août 1901. — *En Flânant. Une journée à Séez.*

Bien que n'ayant pas visité cet édifice, il sera bon d'en rappeler ici les grands souvenirs et l'aspect général.

L'abbaye Saint-Martin de Sées est l'une des quinze fondées, au VII^e siècle, par saint Evroult. La sainteté et l'érudition de ses moines lui acquirent une retentissante renommée ; par contre, les dons qui lui furent faits lui valurent d'être visitée souvent par les bandes de l'envahisseur. Restaurée par Thierry de Mathonville au XI^e siècle, elle reçut, le 4 mai 1256, la visite de saint Louis.

Saccagée pendant les guerres de Religion par Coligny, incendiée par Montgomery, elle fut relevée par André Le Mail. Au XVIII^e siècle, le monastère fut reconstruit et bientôt après vidé par la Révolution, au lendemain de laquelle Richard-Lenoir y installa une filature. Racheté en 1835 par Mgr Alexis Saussol, il devint le Grand Séminaire diocésain, et conserva cette destination jusqu'en 1905.

Les bâtiments sont de proportions parfaites et offrent un beau développement. La façade large de treize fenêtres est encadrée de deux pavillons soutenus de refends ; au rez-de-chaussée, une galerie ornée de quinze colonnes d'ordre dorique forme promenoir.

Contre cette façade, vient buter la Maison de l'Abbé, d'un très bon style Louis XV. Elle offre un corps principal de trois fenêtres avec des clefs sculptées et deux petites ailes de deux fenêtres. Sur la gauche, sont les communs. Les jardins très étendus jouissent sur la ville d'une très belle vue, qui en complète l'agrément. A droite de l'entrée du Grand Séminaire, est située l'église *Notre-Dame de la Place*.

Ce monument, de construction banale, fut réédifié au XVIII^e siècle, sur l'emplacement d'un autre plus ancien. On a retrouvé dans les soubassements un appareil rappelant l'*opus spicatum*, sans en avoir le caractère nettement accusé ; mais, fait intéressant, la petite porte, située au Midi, comporte deux chapiteaux carolingiens.

L'intérieur est quelconque. C'est une vaste salle sans transept, terminée par une abside circulaire, au fond de laquelle s'élève le maître-autel, œuvre du XVII^e siècle.

A l'époque de la reconstruction, on a maçonné dans le mur Nord une série de bas-reliefs de la Renaissance, prove-

nant de l'abbaye voisine. Ces bas-reliefs sont en bois de noyer, entourés d'un cadre de chêne, le tout fraîchement repeint. Ils sont au nombre de trois, comportant chacun quatre scènes représentant l'Annonciation, la Visitation, la Nativité (on y voit les bénédictins donateurs de Saint-Martin), la Circoncision, l'Adoration des Mages, le Baptême du Christ, la Cène, le Jardin des Oliviers (les trois disciples dorment ici d'un sommeil profond admirablement traduit par le sculpteur), le Chemin de la Croix, la Crucifixion, la Mise au Tombeau, la Résurrection.

Entre chaque sujet, ont été placées de petites statues d'apôtres dans des niches richement décorées.

La tribune est ornée de panneaux de bois, où se détachent en faible relief des figures d'apôtres, d'abbés, de chevaliers, séparés par des pilastres qui permettent d'attribuer cette œuvre au *xvi^e* siècle (1).

A peu de distance de l'église, est située une superbe avenue de tilleuls formant voûte, appelée *Allée Saint-Benoît*, en souvenir des moines de Saint-Martin. Nous gagnons par là une petite porte de l'hospice, ouverte pour nous, grâce au docteur Hommey qui veut bien nous accompagner.

L'Hôtel-Dieu, fondé en 1260, présente encore quelques rares parties de ses constructions primitives. Parmi celles-ci, il faut citer en premier lieu des piliers que nous retrouverons tout à l'heure au cours de la visite et une arche très curieuse

(1) De qui sont ces remarquables panneaux de la tribune ? On ne sait. Leur style est très caractéristique de la Renaissance, or à cette époque, en 1580, on trouve un certain Pierre Hardouin, sculpteur, originaire des Andelys, qui exécute à Sées, en collaboration avec Pierre Pissot d'Alençon, un rétable pour l'abbaye de Saint-Martin. Il commença également les stalles du chœur de la même abbaye, mais il ne put achever que les stalles situées du côté de l'Abbé ; les autres furent terminées par Gaspard Musnier, sculpteur, natif de la Ferté-Bernard.

La plupart des sculpteurs de Saint-Martin étant passés à Notre-Dame de la Place, il nous a paru curieux de citer ici le nom de cet artisan et d'en rappeler le souvenir, sans que nous puissions toutefois lui attribuer la paternité des panneaux de la tribune.

On trouve mention de ce Pierre Hardouin dans les ouvrages suivants : STANISLAS LAMI, *Dictionnaire des Sculpteurs de l'Ecole Française* (Paris, Champion, 1898). — BENEZIT, *Dictionnaire des Peintres, Sculpteurs, Décorateurs et Graveurs*, t. II (Paris, Roger et Chernovitz, 1913). — L. DUVAL, *Les Commissions des Arts dans l'Orne* (Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 1888, p. 899). — DESPIERRES, *Menuisiers-Imagiers ou Sculpteurs d'Alençon*. (Id. 1892, p. 426).

en amont de laquelle se réunissaient autrefois les deux ruisseaux de Saint-Benoît et des Lavandières.

La lingerie où nous entrons est meublée de vieilles armoires charmantes, où s'étagent dans une savante ordonnance des piles de linge parfumé de lavande. Puis viennent d'autres salles, des corridors, et toujours et partout des armoires, cirées et brillantes comme des glaces.

Nous arrivons ainsi à la chapelle dont le maître-autel, œuvre du XVIII^e siècle, comporte un ordre corinthien de quatre colonnes.

Dans le chœur, notre attention est retenue par deux séries de peintures, dues au pinceau de Conté enfant. Jacques-Nicolas Conté venait, en effet, fréquemment dans sa jeunesse, à l'hospice de Séez, où il avait des tantes religieuses. Au cours de ses visites, il fut remarqué par la supérieure, Madame de Préméslé, qui, voulant utiliser sa bonne volonté, l'employa comme aide-jardinier. Or, le bambin, curieux de sa nature, ne perdait rien de ce qui se faisait autour de lui. Un jour, un peintre, nommé Couin, arriva, mandé par la supérieure, pour exécuter des panneaux destinés au chœur ; mais le troisième panneau n'était pas terminé, que le pauvre homme tombait malade. Le petit jardinier proposa alors de terminer la série interrompue et, sur ses instances réitérées, la supérieure y consentit. Elle n'eut pas à s'en repentir. L'œuvre recueillit tous les suffrages. Conté avait alors 14 ans (1).

La chapelle qui ne comprend qu'une nef unique, avait autrefois des bas-côtés. On en acquiert la certitude en passant dans une petite cour qui longe l'édifice au Nord, et d'où l'on voit très nettement la trace d'arcs brisés que supportaient de fortes colonnes, empatées dans le mur d'une salle qui remplace le bas-côté de jadis. Ces colonnes étaient couronnées de chapiteaux à larges feuilles d'eau d'un beau style.

Dans la petite cour fleurie et animée du vol blanc des cornettes, repose une des anciennes supérieures, sœur Saint-Paul (2).

(1) Nous donnerons plus loin la biographie complète de Conté à propos de sa statue.

(2) La Révérende Mère Saint-Paul, née Marie-Elisabeth Bachelot, était née à Saint-Cyr-la-Rosière, le 8 décembre 1797, morte le 18 décembre 1875.

De là, nous jetons un rapide coup d'œil sur le pavillon de chirurgie, aménagé d'après les données de la plus rigoureuse hygiène et qui doit se trouver quelque peu dépaycé parmi ces vieux bâtiments, où, en 1687, pour la première fois, on songea à installer dans des salles séparées les malades hommes et femmes.

L'allée Saint-Benoît que nous reprenons, à notre sortie, aboutit à un petit chemin qui longe le bord de l'eau et mène à NOTRE-DAME DU VIVIER.

A cet antique monument, le plus ancien de Sées, croit-on, se rattache le souvenir de saint Latuin. Dans le coude formé par l'Orne en cet endroit, l'apôtre baptisait et peut-être est-ce à lui qu'on doit l'érection en ce lieu d'un premier sanctuaire.

Les importantes ruines de cet édifice réfléchies dans la rivière, se dressent parmi les pelouses et les arbres et des lianes grimpantes s'accrochent aux vieilles pierres, comme pour les fleurir d'une grâce dernière.

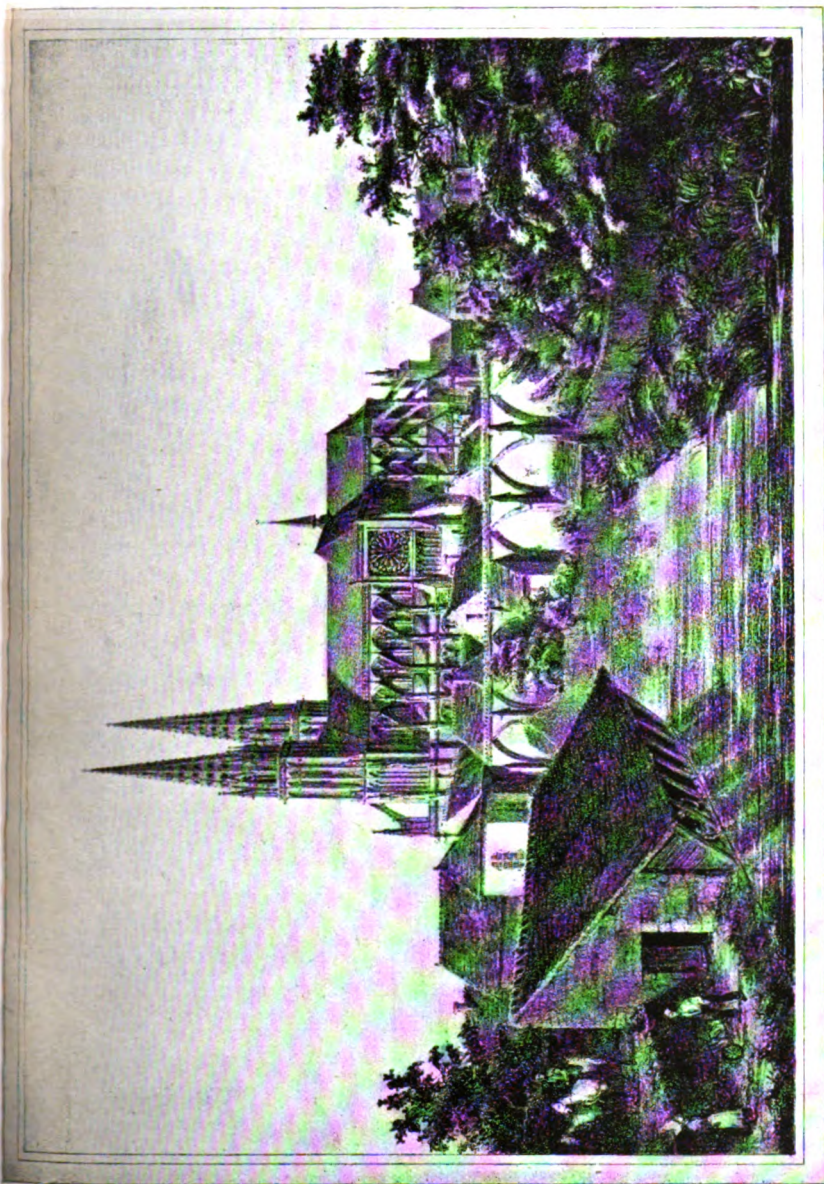
Cette église remonte au XI^e siècle, mais fut remaniée aux XIV^e et XV^e siècles. Elle se terminait par un chevet plat, qui ne devait pas comporter de bas-côtés, et l'on voit encore, à l'extérieur, les grandes baies murées, séparées par des contreforts à glacis.

A l'intérieur a été installé l'abattoir. On y trouve encore des branches d'ogives et des chapiteaux semblables à ceux que nous verrons tout à l'heure à la cathédrale.

A quelques pas de là, est situé l'Evêché. Bien que sa désaffectation nous en interdise l'entrée, nous avons tenu à le saluer en passant. Ce palais remplaça une demeure des XV^e et XVI^e siècles, due à Jean de Pérouse. Il « fut construit sur les ordres de Mgr d'Argentré, en 1778, par l'architecte Brousseau, qui accomplit même œuvre à Limoges, où siégeait le frère de l'évêque de Sées » (1).

Sa façade se compose d'un bâtiment principal de neuf fenêtres de largeur, et de deux ailes en retour. Au milieu est un corps en saillie, couronné d'un fronton. Le rez-de-chaussée est orné de bossages et les fenêtres du premier

(1) Abbé DUMAINE. *Guide de l'excursion.*



CATHÉDRALE DE SÉES.

Vue prise du Vivier.

étage sont surmontées d'un petit entablement. La cour est fermée par une grille en tour ronde, dont le dormant est orné de deux rinceaux et d'une guirlande accompagnant un écusson. L'aspect de cet ensemble est des plus majestueux; l'ajustage des pierres et la sculpture sont admirables.

A l'intérieur, le grand salon occupe les trois fenêtres du milieu. Il est doublé du côté des jardins de l'ancien salon des Princes, ainsi nommé parce qu'il contenait les portraits des Enfants de France, dont Mgr d'Argentré avait été le précepteur. Il est orné de dix panneaux de boiserie couronnés d'un entrelac de rosacés ; dans la corniche sont des consoles accouplées. A côté, est située la salle à manger, avec, au-dessus des portes, les moulages des bas-reliefs de la fontaine de Bouchardon. La porte qui fait face aux fenêtres est couronnée de deux niches encadrées de chimères.

A cette salle fait suite la Chambre des portraits, où Mgr d'Argentré avait fait peindre tous les évêques de Séez, depuis l'origine.

La chapelle est la plus belle partie de l'Evêché. Elle ouvre en haut de l'escalier d'honneur, sous une rotonde décorée des figures en ronde-bosse de la Charité et de la Foi. Un fronton surmonte la porte. Au-dedans règne un ionique à guirlandes de dix pilastres, avec quatre pilastres pliés dans les angles. A l'aplomb de chacun de ces pilastres, sont disposées deux consoles accouplées, réunies entre elles par des guirlandes et des trophées. L'autel est en marbre. Il a la forme d'un tombeau à l'antique et s'orne de bronzes parfaitement ciselés. La corniche d'une exécution irréprochable est formée d'oves et de rais de cœur. Le retable représente le Baptême du Christ ; il est surmonté de deux médaillons de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge (1).

Par la rue d'Argentré, on gagne la place de la Cathédrale. Avant que d'entreprendre la description de ce grand monument, nous entrons dans un des chantiers qui l'entourent, afin d'y rendre visite au modeste Musée où sont entassés

(1) La description de l'Evêché et celle du Grand Séminaire ont été empruntées avec quelques modifications à notre Guide de Basse-Normandie, écrit en collaboration avec M. Dimier et paru chez Delagrave.

les nombreux témoins de la glorieuse Cathédrale et des édifices qui la précédèrent. On y trouve d'admirables chapiteaux romains, romans et gothiques, des colonnes cannelées romaines d'un galbe exquis, des débris de nervures, des fragments de sculpture. Dans des casiers appuyés aux murs sont disposés des carreaux vernissés, restes des anciens pavages, des morceaux de toutes sortes, fers rouillés, poteries romaines et gallo-romaines. Tous ces objets sont ici à leur place, encore que dans un certain désordre, mais il en est d'autres qu'on ne devrait pas laisser plus longtemps s'abîmer au milieu des décombres et des platras, et nous espérons que ces fines menuiseries, ces boiseries ravissantes, chefs-d'œuvre du XVII^e siècle, reprendront bientôt leur place dans le cœur de la Cathédrale. Nous verrons tout à l'heure combien elles y font défaut.

En face du Musée, de l'autre côté de la place, était situé, si l'on en croit la tradition, une Commanderie de Templiers de la Chapelle-sur-Aunou. Aujourd'hui, une école est installée dans ces bâtiments, dont on nous accorde très gracieusement l'entrée.

La cave, surtout, en est intéressante ; elle se compose de deux nefs de trois travées voutées d'ogives, dont les deux piliers cylindriques sont surmontés de chapiteaux assez frustes.

Le Logis, en soi-même, ne présente pas grand caractère, sauf cependant les trois lucarnes dont les deux extrêmes sont cintrées, tandis que celle du milieu se compose d'un simple œil-de-bœuf, surmonté d'un fronton triangulaire, couronné par les armes de la famille de Moloré de Fresneau.

Dans la cour, des baies cintrées, murées, pourraient bien avoir appartenu à un cloître ou à une galerie couverte.

Une petite ruelle, située au Nord de la Cathédrale, abrite une autre vieille demeure, où nous retrouvons une cave identique à la première, avec cette seule différence que les piliers, au lieu d'être tous deux cylindriques, sont l'un cylindrique et l'autre octogone.

De là, une courette, où se voit une jolie porte Renaissance, nous conduit à la Gendarmerie, où on nous laisse pénétrer dans les chambres de sûreté ; celles-ci appartiennent au

même genre de construction que les caves précédentes avec leurs voûtes d'ogives et leurs colonnes cylindriques.

Tout à côté, une margelle du xv^e siècle garnit pittoresquement le fond d'une ruelle qui aboutit à la Cathédrale.

LA CATHÉDRALE

« La Cathédrale de Séez, dit André Hallays (1), est l'une des plus belles églises du XIII^e siècle que possède la Normandie ; et c'est une de celles qui ont le plus souffert des affronts du temps et de la malice des hommes.

« Quand on voit sur ses vieilles pierres les traces de tant de destructions, de tant de remaniements et de tant de restaurations, on est stupéfait du génie des constructeurs d'autrefois, toujours manifeste en dépit de tous les bouleversements. On a modifié leur œuvre de toutes les façons ; on a multiplié les contreforts, on a brisé les sculptures ; on a enveloppé les anciennes murailles dans un mur de soutènement, on a orné ce mur postiche de clochetons dont les colonnettes sont de fonte ; ailleurs, on a gratté, récuré ; des praticiens maladroits ont remplacé les décorations détruites par des copies lamentables ; on a interprété, déformé, rebâti... Mais on n'a pu tuer l'âme de la vieille église ; elle est plus forte que tous les démolisseurs et tous les restaurateurs. Le plan primitif avait en lui comme une vertu divine qui conserve à l'œuvre je ne sais quelle grandeur que ne sauraient abolir les mutilations, les nettoyages et les restitutions. »

Le premier sanctuaire qui fut bâti sur l'actuel emplacement de la Cathédrale, s'éleva sur les ruines d'un temple païen, ainsi que le prouvent les fouilles qui y furent pratiquées à différentes époques.

En 1817, au moment de la reconstruction du clocher Nord et de la nef, on trouva dans le sol des monnaies de Trajan, d'Adrien, de Marc-Aurèle, de Faustine et de Vespasien. En même temps, on mettait au jour des débris d'ossements, de tuiles, de coquilles et, plus tard, en 1846, on découvrait, au pied d'un contrefort, plusieurs fragments de colonnes

(1) André HALLAYS. *Journal des Débats* du 3 août 1901, déjà cité.

cannelées, dont la plus grande mesure 86 centimètres de diamètre, et un chapiteau corinthien (1).

Enfin, en 1883, on déterrait un buste de statuette en tuffeau et des pavages romains placés à 4^m50 au-dessous du niveau actuel.

C'est donc vers le ^ve siècle que s'éleva la première cathédrale. Que fut-elle ? Aucun document ne nous l'apprend. On sait seulement que cette église, dédiée à la Vierge Marie, résista pendant cinq siècles à la rudesse des temps et des hommes. Gravement endommagée dans l'incendie allumé par les Normands, en 877, elle subsista cependant et l'évêque Hildebrand y est inhumé en 910. C'est vers 986, dit Guillaume de Jumièges, que la complète reconstruction en fut entreprise par Azon, à l'aide des murs de la ville qu'il avait détruits (2).

« Sous Yves de Bellême, en 1045, les fils de Guillaume Sorengé avec une troupe d'aventuriers des environs envahissent la Cathédrale et font de la maison de prière une caverne de voleurs. L'évêque, pour les chasser, met le feu aux maisons voisines et incendie de ce fait son église. Au Concile de Reims en 1049, Yves accusé de ce méfait est condamné à la rebâtir. « *Quid fecisti, perfide ? s'écrie le Pape, qua lege damnari debes qui matrem tuam ecclesiam cremare ausus es ?* » Il alla quêter en Apulie, à Constantinople, en Italie et revint avec des dons magnifiques qui lui permirent d'entreprendre une vaste et belle restauration. Il la commença en 1053 et elle dura 40 ans. La dédicace eut lieu en 1126. Henri d'Angleterre était présent et la dota généreusement. Là étaient aussi l'évêque d'Angoulême, ceux de Lisieux, de Chartres et d'Angers » (3).

La Cathédrale d'Yves de Bellême n'est pas celle que nous avons sous les yeux ; il est probable qu'elle eut beaucoup à souffrir des sièges soutenus par la ville en 1150 contre Louis VII et en 1174 contre le fils du roi d'Angleterre. Aussi dût-on, sans doute, après ces événements, en entre-

(1) Ce sont ces débris que nous voyions tout à l'heure au Musée.

(2) Le même fait eut lieu à Reims.

(3) H. TOURNOUER. Extrait des *Notes inédites*, communiquées au cours de la visite.

prendre la reconstruction. C'est de là que sortit la belle Cathédrale qui est parvenue jusqu'à nous ; malheureusement, on ne se préoccupa pas de lui donner d'assez solides assises et cela suffit à expliquer la plupart des catastrophes qui frappèrent ce monument et des remaniements qu'il dut subir.

On ne sait trop quels furent les maîtres de l'œuvre de la Cathédrale de Séez. L'un d'eux cependant, Jean de Bernières, nous est connu par une inscription gravée sur une tombe d'airain (1), située autrefois dans le chœur de la Cathédrale, et dont le curé du Goulet, de Marigny, a donné le texte dans son *Histoire des Evêques de Séez*.

Hic Jacet Johannes dictus de Berneria, quondam episcopus Sagiensis, prudens, modestus, graciosus, ædificator ecclesiæ Sagiensis et ejus jurium defensor, qui obiit die Jovis in Cæna Domini, videlicet, 18 maii 1293.

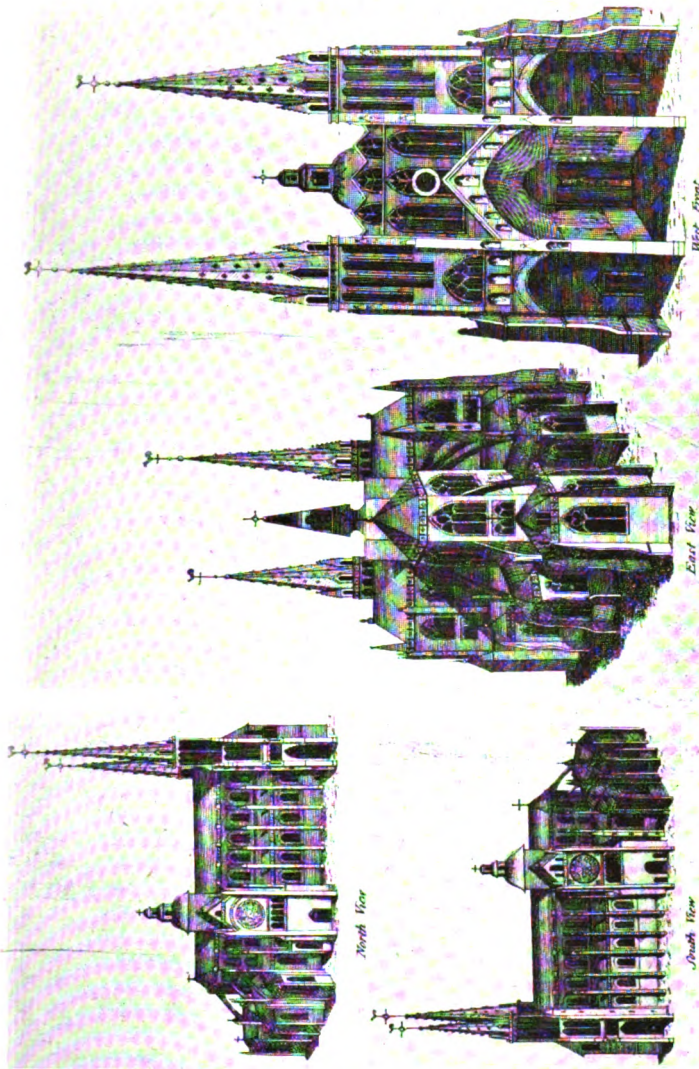
Récemment, le nom d'un autre architecte fut retrouvé dans un registre conservé aux Archives Nationales, par notre éminent confrère, M. Robert Triger, c'est celui de Jehan Audis, qualifié « maître de l'œuvre de l'église de Séez » et qui dut travailler ici en 1433 et 1434 (2).

A peine l'église est-elle achevée que la guerre de Cent Ans éclate. Ce fut une période fatale pour la Cathédrale. Après les pillages de 1353 et 1363, un incendie, en 1375, dévore les voûtes. En 1432, le comte d'Aronel s'en empare au nom du roi d'Angleterre qui le félicite « de sa haute vaillance et bonne diligence pour avoir réduit l'église, ville et forteresse de Séez. »

Pour restaurer sa Cathédrale, l'évêque Jean de Pérouse rétablit en 1452 la Confrérie des saints Gervais et Protais. Son effort fut continué par Robert de Cornegrue, mais sous Jacques de Silly, il fallut consolider la façade qui menaçait ruine. « Pour ce faire, on remplit toutes les parties vides par des murs de soutènement. Les deux tours étaient séparées intérieurement par une sorte de grande travée ou vestibule

(1) Il serait intéressant de savoir quand cette plaque a disparu.

(2) Ce Jehan Audis s'occupait en même temps de la construction d'une chapelle à la Ferté-Bernard. Voir article de M. DE BRÉBISSEON dans la *Revue Normande et Percheronne*, année 1894, page 46.



Views of the Cathedral Church of Jaz in Normandy.

ouvert, occupant toute la largeur de la nef, Jacques de Silly le fit fermer et le sépara de la nef par un mur énorme percé d'arcades et divisé en deux étages à la hauteur du triforium. Le pied des tours était occupé par une travée faisant suite à celle des bas-côtés, l'évêque les fit fermer. Il fit ainsi un porche dans œuvre. A l'extérieur, il fit boucher les arcades qui faisaient communiquer les porches entre eux, et percer les nouveaux murs de petites portes en accolade. Enfin, en avant, un grand contrefort partant du bas des marches du porche central s'éleva d'étage en étage pour venir s'accoler à l'angle de la tour Nord » (1).

Quelque temps après, les voûtes du chœur s'effondrèrent. Pierre Duval les remplaça par un plafond de bois.

Vinrent ensuite les Guerres de Religion. En 1563, les Calvinistes s'emparent des reliques, les brûlent et même élèvent un bûcher à l'intérieur de l'église. En 1598, de nouveaux dégâts y sont commis.

« Mgr Bertaut avait fait réparer les vitres quand la foudre et la grêle vint s'abattre sur l'édifice le 4 juillet 1611, et obligèrent Mgr Suarès à les faire refaire.

« La Confrérie de Saint-Gervais, qui aidait aux réparations, tombait dans l'abandon. Mgr Camus de Pont-Carré la fit revivre et elle lui permit de séparer le grand clocher et la voûte de la chapelle de la Vierge. En même temps, toutes les chapelles étaient fermées de balustrades ainsi que le chœur.

« Sous Mgr de Médavy, on remplaça une petite flèche pyramidale, qui pesait trop à la croisée du transept, par une tour carrée couronnée d'un dôme, surmonté lui-même de deux petits pavillons superposés qui devaient peser bien davantage. Puis on relia les voûtes de la nef, qui menaçaient de s'écarter, par cinq chaînes de fer. Mgr de Médavy remplaça également le plomb qui recouvrait la cathédrale par de l'ardoise, ce qui lui amena de violents reproches de la part du fameux théologal Le Noir, qui, reprenant les paroles du Pape à Yves de Bellême lui dit : « Qu'as-tu fait, perfide ? Tu n'as pas, il est vrai, brûlé ton église, mais tu as enlevé

(1) H. TOURNOUER. *Notes inédites.*

son plomb. Qu'as-tu fait de ce plomb ? Pourquoi ne le voyons-nous plus ? »... « Pourquoi, ajoute-t-il, ne nous voit-on plus nous-mêmes ?... » (Il était alors ex-prévot).

« A la mort de chaque évêque, des procès étaient intentés aux héritiers, pour les réparations de l'église. Mgr d'Aquin obtint le 13 août 1699 un arrêt du grand Conseil, déclarant qu'un procès-verbal des réparations à faire serait dressé. Il fut rédigé le 25 octobre 1700, en 170 articles, dont 110 furent jugés nécessaires et 60 inutiles. Mgr d'Aquin ne fit pourtant rien, et à sa mort les procès reprirent avec ses successeurs. La Cathédrale ne s'en trouvait pas mieux. Elle fut interdite par Mgr Lallemand le 11 février 1740, l'eau inondant le chœur, la nef et les bas-côtés. Une nouvelle expertise eut lieu en 1741, par les sieurs de la Prise et Moissard. On y constate que les nervures de la voûte du porche central étaient tombées, mais que la réparation en était inutile, qu'aux arcades et piliers du porche manquaient plusieurs ornements dont la réparation est également très inutile, qu'ils étaient d'ailleurs ridicules et ne servaient en rien à la solidité de l'édifice. La seule qui paraît défectueuse est le jubé et on le supprime.

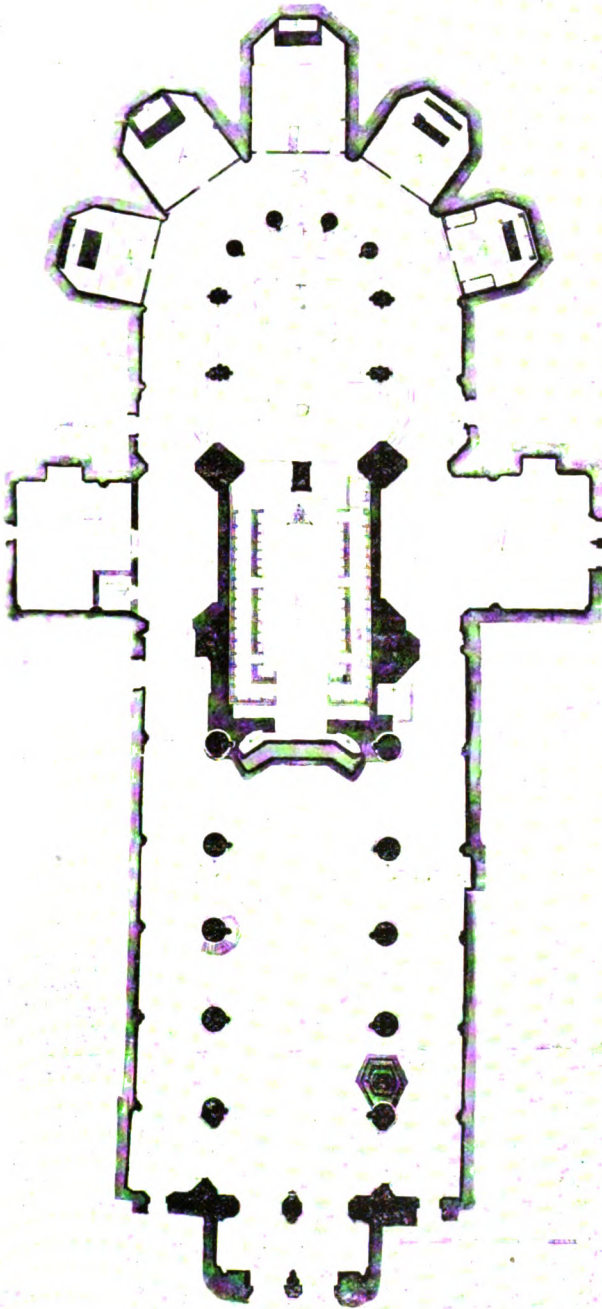
« Mgr Lallemand s'occupe cependant de refaire le maître-autel, qui fut exécuté par des ouvriers de Rouen en 1742, et de construire un orgue réclamé par le Chapitre.

« Mgr Néel de Christot fit allonger le chœur jusqu'à l'entrée de la nef, il permit aux chanoines de faire du transept Nord une sacristie ; il remplaça les portes de bois du sanctuaire par des grilles. En 1745, la couverture fut presque entièrement refaite, ainsi que la pointe du clocher du Midi (petit clocher). Plan de Larchet, 1758. On éleva à la place du jubé deux ambons (étude de ce plan).

« Mgr d'Argentré confia à l'architecte Brousseau les travaux de la cathédrale. Son devis du 25 août 1780 se montait à 227.707 livres. (Deux plans avant et après les réparations). Les efforts se portèrent surtout du côté Nord. On fit entre deux contreforts une chapelle faisant office de contrefort. On augmenta deux des contreforts de la tour Nord. On baissa le terrain extérieur et on accéda au porche par des marches. Le transept Nord fut rendu au culte, et on

DE LEGLIZE
FRANÇOIS

PLAN
CATEDRALLE DE SEES DRESE PAR
LARCHET
1758



PLAN DE LA CATHÉDRALE DE SÉZ (1758)
(Appartient à M. Ruprich-Robert).

construisit une nouvelle sacristie à son extrémité. Le maître-autel fut transporté à la croisée du transept, les stalles dans l'abside. Le chœur fut voûté et une petite flèche remplaça la croisée du transept. Les piliers du chœur furent revêtus de marbre.

« En 1808, l'architecte Delarue continua l'œuvre. Son devis montait à 150.000 francs. Il ne fit rien. C'est M. Alavoine, sous Mgr Saussol, qui restaura le clocher Nord et refit tous les contreforts de ce côté. Les flèches furent refaites d'égale grandeur. De nombreux contreforts à la tour du Midi bouchèrent le porche.

« C'est à ce même M. Alavoine que l'on doit la substitution de la fonte à la pierre dans les colonnettes, crochets et ornements de contreforts et clochers ; ce dont il faut se garder de le féliciter.

« M. Delarue fils lui succéda en 1827. En 1832, M. Dedaux reprit la tour du Midi.

« Avec M. Ruprich-Robert en 1849 s'ouvre l'ère des restaurations sérieuses. Ce qui manquait à la Cathédrale, c'était les fondations. Il reprit celles du transept Sud de 1850 à 1852 sur une hauteur de 6 mètres, refit la façade de ce transept, ajouta les deux clochetons, ajoura les angles de la rose qui étaient pleins, fit disparaître le clocheton de la croisée du transept et le remplaça par une croix.

« En 1869, le corps législatif vota 2.000.000 à partager entre Séez et Nevers. On commença la restauration du transept Nord au cours de laquelle fut découvert un mur roman. On reprit la façade en sous-œuvre et on refit la magnifique rose.

« Le 29 mars 1880 était posée la première pierre du chœur qui fut repris entièrement. La chapelle de la Vierge augmentée d'une travée, fut refaite en 1882 et 1883 ; les autres chapelles de 1885 à 1889 » (1).

(1) Après avoir si largement usé des notes inédites que M. Tournouier a bien voulu nous confier, nous nous faisons un devoir de lui renouveler ici l'expression de notre bien vive gratitude.

Intérieur de la Cathédrale

PLAN GÉNÉRAL. — La Cathédrale présente la forme d'une croix latine et ses heureuses proportions lui assurent une incomparable harmonie.

La nef longue de 38^m80, large de 9^m10 et haute de 24^m, est flanquée de deux bas-côtés. Ceux-ci, hauts de 12 mètres, sont d'une largeur différente et accusent, celui du Nord, 8^m80, et celui du midi, 4^m20.

Le transept, très accentué, mesure d'un portail à l'autre, 41^m75, et le croisillon Nord s'accompagne vers l'Ouest d'un bas-côté dont les deux travées servent de chapelles.

Le chœur, enfin, a une longueur de 23^m20. Il est enveloppé d'un déambulatoire sur lequel ouvrent cinq chapelles rayonnantes polygonales.

Dans ses lignes générales, on ne saurait mieux comparer ce plan qu'à celui de Saint-Pierre-sur-Dives, avec lequel il présente de nombreuses analogies.

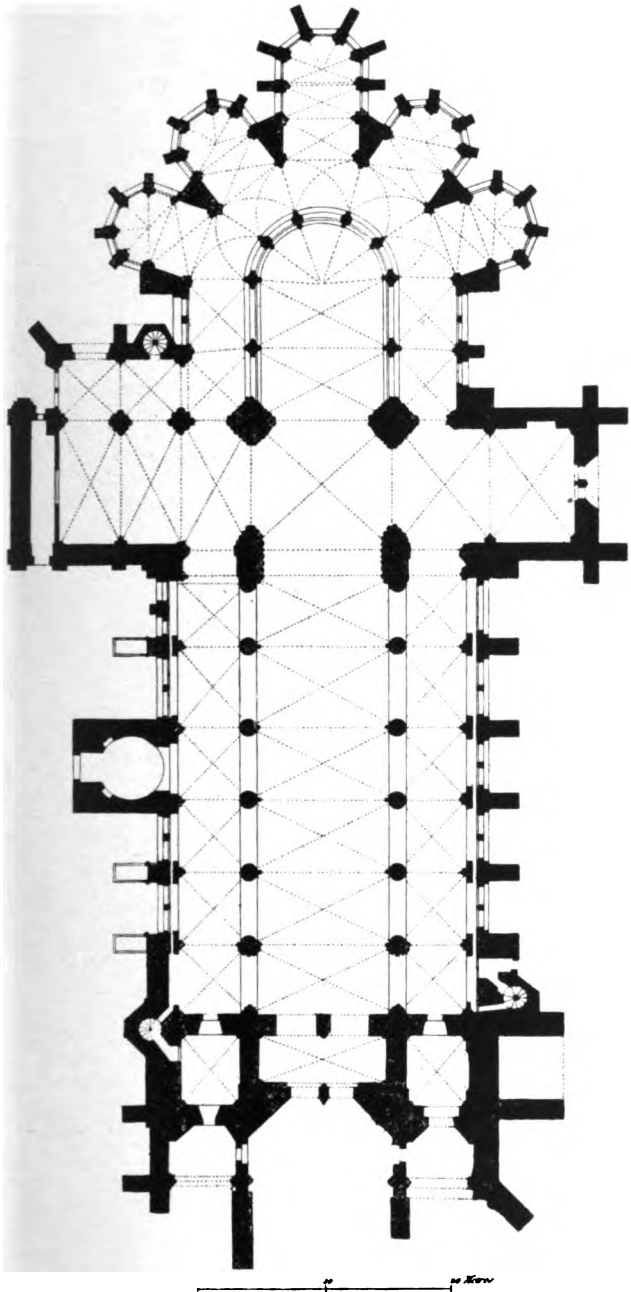
LA NEF. — La nef comporte six travées voûtées d'ogives, et de plus en plus ouvertes à mesure que l'on avance vers le chœur.

Ses grands arcs reposent sur des colonnes monocylindriques de 1^m30 de diamètre, surmontées de chapiteaux à deux rangs de feuillage et à tailloir circulaire. Ces colonnes sont accolées, du côté de la nef, d'une svelte colonnette qui, d'un seul jet, s'élance jusqu'aux voûtes pour en soutenir les nervures.

Les écoinçons des grands arcs sont ornés d'une rose à six lobes, escortée de deux trèfles et une riche frise, d'un bel effet décoratif, court sous le triforium.

Chacune des travées de celui-ci comprend trois arcades, en arc brisé suraigu, dont les deux extrêmes sont plus larges que celles du milieu.

Une nouvelle frise sépare le triforium de l'étage supérieur. Ce dernier est percé de hautes fenêtres, garnies de remplages différents, les uns, simples, avec un seul meneau vertical, comme dans les deuxième, troisième et quatrième travées, les autres avec trois meneaux.



Plan de la Cathédrale de Sées.

Tout cela est bien normand et, dans ces ordonnances, on retrouve les procédés de construction usités vers 1230, procédés dont nos « maîtres de l'œuvre » ont donné tant d'exemples à Bayeux, à Coutances, à Saint-Pierre-sur-Dives, etc...

Un jubé occupait autrefois le haut de la nef. Il fut démoli en 1743 et une ancienne description nous le représente « assis sur une vouûte de 11 petits piliers du côté de la nef et 4 autres piliers vers le chœur, avec un mur de refend et un degré de 25 marches. »

LES BAS-COTÉS. — Les bas-côtés, on l'a vu, ne sont pas de la même largeur. Celui du Nord, le plus étroit, a également ses fenêtres placées à un niveau plus élevé que celles du collatéral méridional. Cette particularité s'explique par la présence du cloître des chanoines le long de ce côté de l'édifice.

Dans le bas-côté Sud, on a retrouvé un puits auquel M. Ruprich-Robert a reconstitué une margelle de style roman. Ces puits étaient assez fréquents au Moyen-Age (1) ; ils pouvaient servir soit pour le culte, soit pour la construction, soit pour la population qui, dans les temps de sièges, venait demander à ses églises abri et protection.

Le puits de la Cathédrale de Séez inspira au bon poète Florentin Lorient un de ses plus vibrants sonnets :

LE Puits DE LA CATHÉDRALE DE SÉEZ

1891

Un puits profond dormait sous des voûtes gothiques ;
Et, sur ses bords penchée, une lampe à la main,
L'histoire a pu compter des margelles antiques,
S'étageant, dans la nuit, depuis l'âge romain...

Eglise, source où boit hier comme demain,
Tu fais monter les bords des réservoirs mystiques,
Où, de plus en plus grands, les siècles catholiques
Boivent sans le tarir ton savoir surhumain.

(1) On en trouve à Saint-Brice de Chartres, à Saint-Similien de Nantes, dans l'église de Cunault (Maine-et-Loire), dans l'église de Toussaint à Angles, à Notre-Dame-de-l'Epine, près Châlons-sur-Marne, etc.

Si, s'estimant majeure et n'étant que hautaine
L'ingrate humanité cherche une autre fontaine
Où la bouche qui boit s'altère en s'abreuvant,

Du flot de vérité jamais tu ne nous sévres
Et toujours, en ta main, la coupe s'élevant,
S'égale d'âge en âge au niveau de tes lèvres.

TRANSEPT. — Le transept n'offre pas, dans son ensemble, la même unité de style.

Le Carré du transept, avec ses quatre piles à colonnettes multiples d'une extraordinaire sveltesse rappelle celui de Coutances ; mais ici malheureusement, la tour-lanterne n'existe pas. Après deux essais infructueux on a dû renoncer à la conserver, car elle chargeait trop les fondations insuffisantes.

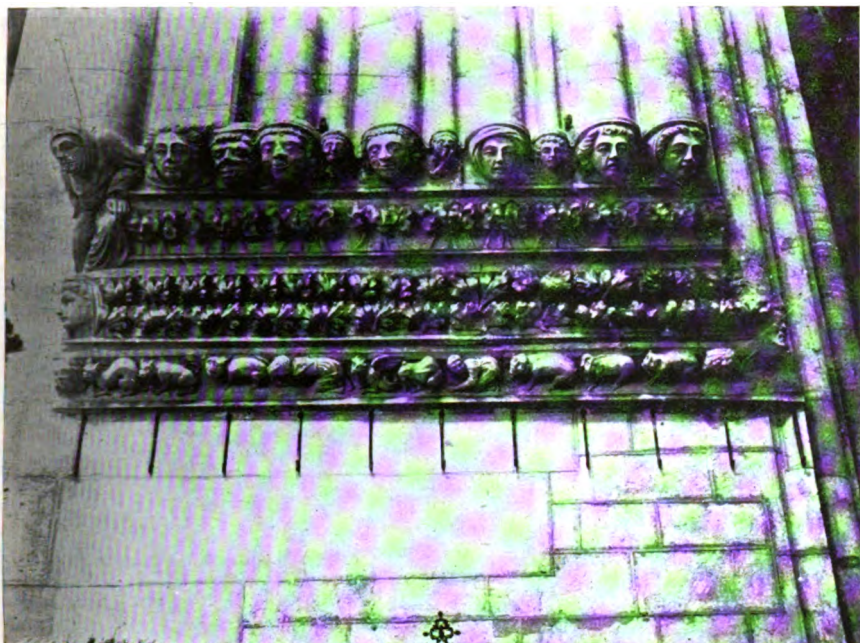
Il y a pourtant à Sééz une particularité très remarquable dans les piles placées à l'intersection de la nef et du transept. Ces piles, très épaisses, sont garnies sur leur *face* parallèle à l'axe de l'église de faisceaux de colonnettes qui reposent sur un encorbellement composé de quatre frises, l'une formée de masques ou têtes grotesques et les trois autres de feuillages, animés, dans la dernière, d'animaux fantastiques vus de profil.

Ces encorbellements uniques, où la verve fantaisiste des ymaigiers s'est donnée libre cours, comportent sept têtes dans le pilier Sud et une dizaine sur le pilier Nord ; ils ont été récemment mis à jour, étant jusqu'alors cachés par les plaques de marbre dont Mgr d'Argentré avait fait revêtir la base des colonnes.

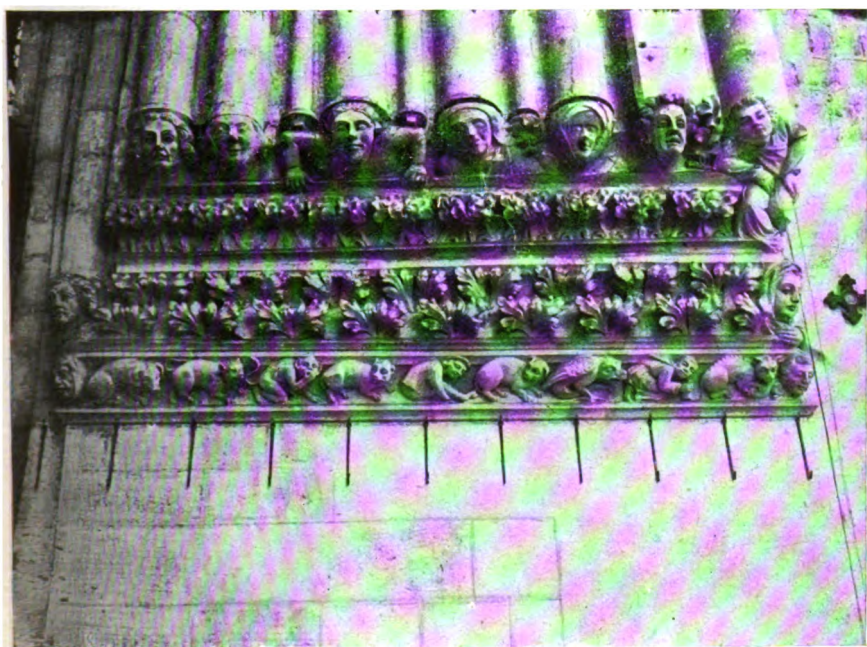
Grâce à une transformation bizarre imaginée par Mgr Néel de Cristot, le maître-autel, au lieu de rester à sa place habituelle, fut installé au milieu du carré du transept et l'on dut prendre la première travée de la nef pour former avant-chœur.

Cette disposition n'est pas heureuse (1), bien qu'elle permette d'admirer le merveilleux autel commandé par

(1) Cette disposition n'est ici, on le voit, qu'accidentelle, et l'on ne saurait l'attribuer à une influence de l'école Champenoise, dont elle est une des caractéristiques.



CATHÉDRALE DE SÉZ
Encorbellement à l'intersection de la nef et du transept, côté nord
Cliché de M. de Valois.



CATHÉDRALE DE SÉZ
Encorbellement à l'intersection de la nef et du transept, côté sud.
Cliché de M. de Valois.

Mgr d'Argentré à l'architecte Brousseau. Cet autel, à double face, est une véritable œuvre d'art du plus pur style Louis XVI. Deux consoles accouplées le soutiennent à ses extrémités. Au-dessus du tabernacle est placé un entablement cintré soutenu de quatre colonnettes corinthiennes en marbre, avec une gloire en amortissement. Toutes ces parties sont ornées de bronzes ciselés et le parement de l'autel est couvert d'un bas-relief de bronze également, représentant la Mise au Tombeau (1). De l'autre côté, le bas-relief est en marbre ; il retrace l'Invention des corps de saint Gervais et de saint Protais, et est signé : Dumont, 1784.

Par suite de cet aménagement, l'avant-chœur n'a qu'un très faible développement et il semble d'autant plus maigre et étriqué qu'il est absolument dépourvu de toutes boiseries. Les très belles stalles qui l'ornaient autrefois sont abandonnées dans le Musée où nous les admirions tout à l'heure et nous voulons espérer, pour l'honneur de la Cathédrale, qu'elles reprendront bientôt une place qu'elles n'auraient jamais dû quitter.

Le développement inusité du chœur nous ayant entraîné en dehors de notre sujet, revenons au transept.

Le croisillon Sud comporte deux travées. Les parties basses sont ornées d'arcatures. On y trouve pratiqué, dans l'épaisseur du mur oriental, un petit autel consacré à Notre-Dame de Pitié et que Viollet-le-Duc regardait comme une survivance des chapelles normandes des transepts. A gauche de cet autel a été placé le buste du Christ par Caffieri, et, en face, contre le mur occidental, une intéressante Vierge du XIII^e siècle, légèrement courbée et dont la robe forme de beaux plis transversaux.

La rose de ce croisillon portée par une galerie de fenêtres est d'un beau dessin rayonnant, qui nous transporte en pleine école d'Ile de France. Elle rappelle celle de Jean de Chelles au portail Sud de Notre-Dame de Paris et aussi une de celles de Saint-Denis.

Cette influence est si caractérisée, que, par contraste, elle

(1) On retrouve encore ce bas-relief à l'abbaye d'Evron, dont Mgr d'Argentré était abbé commendataire et M. Ruprich-Robert l'a fait reproduire au maître-autel de la chapelle du Val-de-Grâce.

saute tout naturellement aux yeux dans un monument où tout est si profondément normand.

La rose qui lui fait face, dans le croisillon Nord, a conservé



VIERGE DU TREIZIÈME SIÈCLE
à la Cathédrale de Sées
Cliché de M. de Valois.

au contraire la marque de sa province et elle fait songer à celle du portail de la Calende, à la Cathédrale de Rouen.

Dans un article de la revue, *l'Occident* (1), M. Mithouard la

(1) *L'Occident*, février 1906. *Guirlandes de roses*, par Adrien MITHOUARD, pp. 75-76.

décrivait, il y a quelques années, en termes aussi enthousiastes que décadents :

« La rose septentrionale de Séez m'a fait peur, je n'ose en parler. C'est qu'elle est barrée par de terribles lignes droites, et cependant il y a en elle du serpent. Elle est discrète et douceuse en même temps qu'exterminatrice. Conçoit-on que voilà un cercle brutalement coupé par trois systèmes de meneaux parallèles, qui filent tout droit et sans précaution au travers du vitrage, comme autant de diamètres qui rateraient (*sic*) le centre maladroitement ? Leur rencontre y forme cependant un hexagone régulier que vous n'aviez pas tout d'abord aperçu. Une fois que vous avez accepté ce parti-pris, voici que la fleur met toute sa coquetterie à vous séduire par mille délicatesses après vous avoir blessé, si bien que vous débattant dans cette géométrie qui vous obsède, vous finissez par y inscrire toutes sortes de spectacles successifs. Les deux meneaux verticaux peuvent figurer le corps allongé d'une libellule furieuse ouvrant à droite et à gauche deux paires de doubles ailes. Mais entre toutes ces rigides figures se reforment des fleurs tuyautées, serties de liserés blancs et qui se posent les unes sur les autres. Ce sont comme des ombelles portant d'autres ombelles. Et puis il y a un petit fil blanc qui court partout et qui se tord comme un petit ver malicieux le long des dures parallèles. Quoi, ce liseré blanc si léger, si délicat au milieu de ce dessin de bourreaux, ces barres de fer qui finissent par faire penser à du point d'Alençon ! Les bleus et les rouges sont d'ailleurs peu développés, on dirait qu'il passe de l'air entre les coloris. Ajoutez à cela je ne sais quel grenat qui domine, une de ces teintes imprenables... Enfin cette rose sent quelque chose de moins brûlant qu'une rose, elle fleurit la verveine. Décidément, c'est la rose déconcertante. »

Le croisillon Nord, long de deux travées, est très différent de l'autre. Ses hautes arcatures sont surmontées d'une galerie, bordée d'une balustrade, qui reliait la Cathédrale au dortoir des chanoines pour leur permettre de venir plus facilement à l'office de nuit.

Ce croisillon est accolé sur sa face orientale d'un bas-côté, où ont été aménagées deux chapelles. L'une d'elles (la plus

septentrionale) contient le vitrail où Jean de Bernières est représenté entre saint Gervais et saint Protais. L'autre abrite un superbe autel du temps de Louis XIV qui provient des Cordeliers de Séez et qui, après être resté longtemps dans la chapelle de la Vierge, a été installé ici.

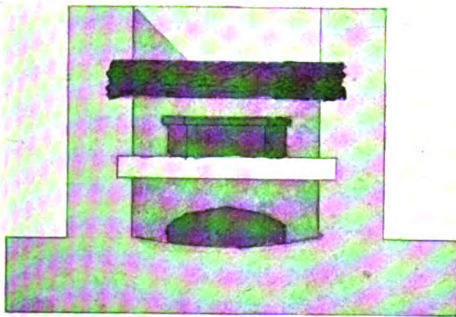
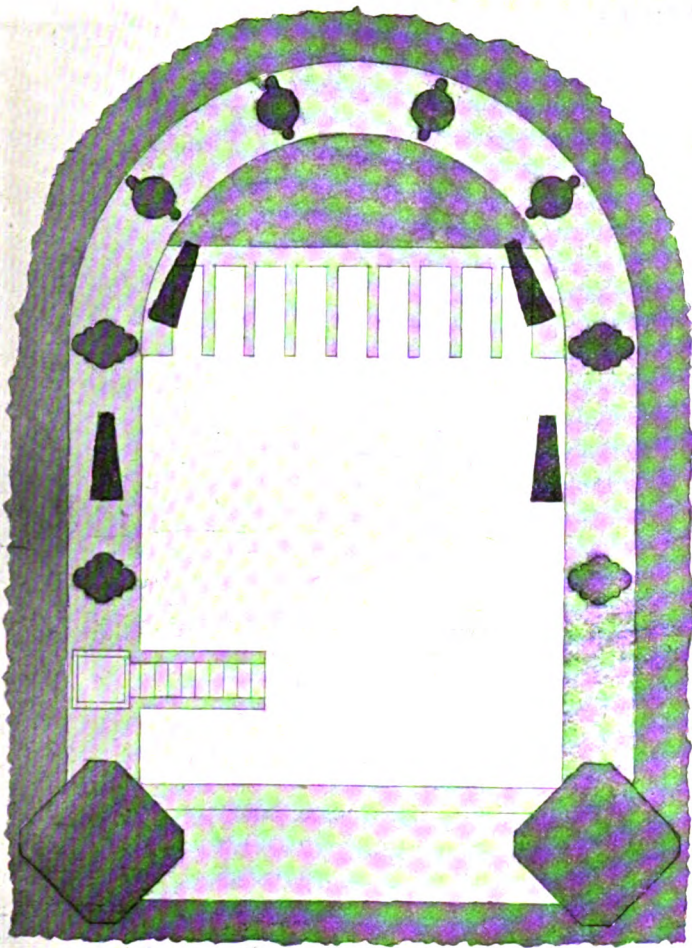
LE CHŒUR. — Le chœur, plus jeune que la nef, date du XIV^e siècle ; il comprend deux travées terminées par une abside pentagonale.

Les piliers sont les mêmes que ceux de la nef, mais chacun des arcs est surmonté d'une sorte de gâble dont les rampants ornés de choux-frisés se terminent par un fleuron arrêté à la hauteur d'une riche balustrade faite de quatre-feuilles. Cette dernière supporte une claire-voie d'une exquise élégance, au-dessus de laquelle s'ouvre l'étage des fenêtres hautes. Claire-voie et fenêtres sont garnies de remplages rayonnants portés sur de fins meneaux.

Ce chœur, malheureusement, a dû être reconstruit entièrement, mais l'architecte respecta l'œuvre du XIV^e siècle et la restitua intégralement. Tel quel l'ensemble est admirable ; il est assurément l'un des plus beaux et des plus harmonieux que l'on rencontre en Normandie. Viollet-le-Duc lui trouvait beaucoup d'analogie avec le chœur de Saint-Ouen de Rouen : « Au point de vue même de la théorie, disait-il, le chœur de la Cathédrale de Séez dépasserait en valeur celui de l'abbatiale de Saint-Ouen, s'il eût été fondé sur un bon sol, et si les matériaux eussent été convenablement choisis et d'une résistance proportionnée aux charges qu'ils ont à porter. »

Anthyme Saint Paul exprimait le même regret, lorsqu'il écrivait : « Pour que rien n'ait manqué au triomphe de l'école normande, elle a par la Cathédrale de Séez, comme la Champagne par Saint-Urbain de Troyes, porté le principe des pensées publiques à ce degré supérieur où il devient le principe d'équilibre et le principe d'élasticité. Le chœur de Séez est un prodige de pondération des forces ; il n'a péché que par ses fondements... » (1)

(1) ANTHYME SAINT-PAUL. *Histoire monumentale de la France*, p. 228. Paris, Hachette, 1913.



PLAN DU CAVEAU DES ÉVÊQUES dans la Cathédrale de Sées
 (*Archives de Saint-Hilaire-des-Noyers*).

Ce chœur est entouré d'un déambulatoire, sur lequel ouvrent cinq chapelles rayonnantes. La chapelle d'axe, cependant, n'a pas été respectée lors de la reconstruction et on l'allongea d'une travée.

Elle est consacrée à Notre-Dame des Champs, vocable rempli d'une douce poésie qui sied bien à l'admirable Cathédrale, fleur incomparable épanouie parmi de fertiles moissons. *Ego flos campi !*

LES TOMBEAUX. — En dehors des tombeaux de Mgr Rousset situé dans le croisillon Nord, et de Mgr Trégaro, placé dans le déambulatoire, à l'extrémité du chœur, la cathédrale renfermait nombre d'autres sépultures, qui furent mises à jour au cours des travaux de restauration.

Le 11 novembre 1879, on retrouvait, dans le chœur, du côté de l'évangile :

1^o Le cercueil de Camus de Pont-Carré (1614-1650). Monogramme de huit lettres ACEIMQSV (Jacques Camus). Inscription : « Jacob. Camus Sagien. episcopus tumulo. isto. cinerem. locari. jussit. Jacob. Board. ejus. cognatus. hujus. eccliae. propositus. ex testament... Obiit an. Dni. 1650. die 4 novemb. »

2^o Le cercueil de Jacques de Silly (1512-1539). Ornaments en plomb (hermines) et armes. Inscription : « Orthodoxi. Jacobi de Silly. Sagien. epi. depositum. 1539. »

Le 18 novembre :

3^o Le cercueil de Mathurin Savary (1682-1692).

Du côté de l'épître, le 20 novembre :

1^o Le cercueil de Louis d'Aquin (1698-1710).

2^o Le cercueil de Barnabé Turgot (1710-1728).

3^o Le cercueil de Robert de Cornegrue (1454-1478) ou de Bertaut (1606-1611).

Derrière le chœur :

1^o Le cercueil de Jean Forcoal (1670-1682) (1).

(1) *Semaine Catholique de Sées*, 1879, p. 749. Abbé SEVRAY : *Sépultures du Chœur*.

Association Normande, 1890, p. 37. Abbé SEVRAY.

2° Le cercueil de Serlon (1091-1123) ?

Le 14 mai 1895, découverte à l'entrée de la chapelle de la Vierge de la sépulture de Serlon. (Crosse en bois, anneau d'or avec pierre bleu clair (1).

Sous le chœur existe un caveau où reposent les restes d'Yves de Bellême, de Louys du Moulinet, de Claude de Morenne, de Barnabé Turgot, et de NN. SS. du Plessis d'Argentré, Alexis Saussol, Chevigné de Boischollet, Frédéric Rousselet.

Malheureusement, toutes ces insignes dépouilles mortelles ont été, il y a quelque temps, réunies dans un coin du caveau et enfermées sous une maçonnerie sans nom ni forme qui est regrettable à tous les points de vue. Des inscriptions sont apposées dans ce caveau et nous les avons soigneusement relevées (2).

(1) *Semaine Catholique*, 1895, p. 32.

(2) Voici ces inscriptions dans l'ordre chronologique

I

Ici reposent les restes
Supposés de Messire
Yves de Bellême
evesque
de Sées, Fondateur
de la Cathédrale
Décédé en 1070.

II

Ici reposent les
restes supposés
de
Messire Dominique Barnabé Turgot
Evêque de Sées
Décédé en 1728.

III

In Pace
DD Joannes Baptista DV Plessis d'Argentré
Episcopus Sagiensis
Qui
Die Februarii XXIV ann. DNI. MDCCCV.
Monasterii Wesphaliorum
Obiit et sepultus est
Actatis suæ ann. LXXXV, pontificatus
XXXI

IV

In Pace
DD. Franciscus Hilario De Chevigné de Boischollet
Episcopus Sagiensis
Qui

Cette crypte à laquelle on accède par un couloir étroit devait se prolonger sans doute sous l'édifice, mais elle a été murée en maints endroits et l'accès en est maintenant impraticable.

LES VITRAUX. — A Séez, comme dans bien des Cathédrales, les verrières eurent beaucoup à souffrir. Il en reste cependant assez pour que l'on puisse juger de leur puissant effet décoratif ; et, si la nef, avec ses vitres blanches est éclairée d'un jour un peu cru, la lumière dans le chœur et le transept est tamisée par des verrières d'un harmonieux et chatoyant coloris.

Les grandes fenêtres du chœur, au nombre de neuf, sont munies de vitraux du XIII^e siècle à personnage unique, représenté en pied et surmonté d'un riche dais ; au-dessus est un simple semis en grisailles. On y peut compter 44 figures qui, suivant l'expression de M. l'abbé Dumaine, « représentent la hiérarchie des Saints rendant hommage à l'Agneau

Die Junii. 1. ann. Dni. MDCCCXI
Nannetum. vita. functus
In Castelli. S. Thomæ. sepulcro. domestico.
fuit depositus
Actatis. suæ. ann. LXVI. Pontificatus x.

V

Ici repose le corps
de Monseigneur Alexis Saussol
né à Dourgne le 5 février 1759
Sacré Evêque de Séez le 3 8^{bre} 1819
et mort le 7 février 1836.
Il fut inhumé le 19 du même mois.
Par Mgr Jⁿ B^{te} Bomin, évêque du Mans
Assisté de Dom M^{ie} J^h Hercelin, abbé Général de la Grande Trappe
De M^r Dupont son grand vicaire
et légataire universel
et de tout son clergé.

VI

In hoc
Sagiensium episcoporum
sepulcrum
A. D. D. Carolo. Fréderico. Rousselet
Ejus successori
Die Aprilis XIII. Ann. Dni. MDCCCLXXV
Translatus est.

Nous devons les deux premières de ces notes à M. l'abbé TABOURIER, la troisième à M. LÉVEILLÉ que nous sommes heureux de remercier de leur obligeance bien connue.

immolé » (1), et parmi lesquelles on distingue la Vierge, des Apôtres, des Saints, saint Pierre, saint Paul, saint Nicolas ; de pieux évêques, des prélats donateurs. Les inscriptions, par malheur, sont en partie brisées ; l'une d'elles cependant conserve très nettement le nom de *Mestre Osmont*.

Passant de là à la rose du transept Sud, nous y voyons, autour du motif central, une première série de 12 médaillons, où sont représentés les Apôtres. Sur ces médaillons se ramifient 24 compartiments, ornés de figures de Martyrs et de Pontifes.

Les quatre-feuilles, qui garnissent les angles de l'immense carré de 7 mètres, dans lequel est inscrit la rose, renferment les quatre Evangélistes.

L'ensemble se complète d'une galerie dans les fenêtres de laquelle apparaissent les ancêtres du Christ et les Prophètes.

La rose du Nord est consacrée aux scènes de la Mort et de la Résurrection du Sauveur. Aux quatre angles sont disposés les figures des Evangélistes, et la galerie qui supporte cette rose merveilleuse est consacrée aux saints principaux du diocèse : Saint Loyer, saint Godegrand, sainte Opportune, sainte Céronne, saint Raven, saint Rasyphé, saint Cénerly, saint Osmond, saint Raveren, saint Alnobert.

Tous ces vitraux ont été en partie restaurés, ainsi que ceux des chapelles rayonnantes.

« L'ancienne chapelle Saint-Jean conserve une vieille image de ce saint. On y voit aussi comme en témoignent les légendes, la verrière des drapiers, et celle d'Ami-de-Dieu, doyen d'Argentan. L'une des verrières de cette chapelle et l'une de celles de la chapelle Saint-Nicolas, fut donnée par un chapelain de la cathédrale, prêtre du diocèse de Troyes, compatriote et secrétaire de l'évêque de Séz, Guillaume de Rances. Il s'est fait représenter à gauche aux pieds du saint avec cette inscription :

(1) Abbé DUMAINE. *La Cathédrale de Séz. Coup d'œil sur son histoire et ses beautés*, 1892, p. 68.

? ? ? ? oudi ; pbr. trecen
 Cappelan : i : puti Eccl : Sigilis Sagien
 ? cop' : fecit fieri in honore : bi Nicolay
 a ? no : dni mileo : ccc^o txxv ?

Il reste aussi quelques beaux morceaux dans les chapelles de la Vierge(1), de Saint-Augustin et de Sainte-Madeleine »(2).

DÉCORATION. — Comme dans la plupart des Cathédrales de notre province, la statuaire est peu représentée à Sées. Les Normands semblent avoir hésité longtemps à reproduire la figure humaine. On rencontre bien, il est vrai, dans les galeries de circulation, des personnages bizarres, drôlement arcbutés, soutenant les linteaux des passages, et par ci par là quelques grotesques, mais c'est tout ; et comme les statues des portails ont disparu, nous ne pouvons juger de l'habileté des ymagiers sagiens à rendre le corps humain.

Par contre, ils ont fait preuve d'un art infini dans la décoration empruntée à la nature. Ils y ont vraiment excellé et nous avons ici de nombreux exemples de la perfection avec laquelle ils l'ont traitée. Dans le déambulatoire en particulier s'épanouit une flore luxuriante dont les modèles furent cueillis dans la campagne d'alentour, vigne, figuier, érable, chêne, houx, lierre, fougère, fraisier, mauves, aux feuilles nervées et aux tiges vigoureuses et comme gonflées de sève.

A cette sculpture ornementale, les artisans de notre cathédrale ont ajouté un autre élément d'une grâce incomparable : la rose. Et il n'est point question ici des grandes roses du transept, mais de celles infiniment délicates qui ornent les clefs de voûte et qui s'épanouissent dans les écoinçons des grands arcs de la nef. Celles-ci évidemment sont plus stylisées, moins naturelles que les fleurs précédentes, elles ne sont même plus fleurs à proprement parler, mais on en a tiré des motifs décoratifs d'une extraordinaire richesse.

(1) Dans celle-ci cependant, les trois fenêtres du fond sont munies de vitraux entièrement neufs dus à Mgr Trégaro.

(2) *Normandie Monumentale et Pittoresque*. Département de l'Orne. *La Cathédrale de Sées*, par l'abbé BARRET.

Extérieur de la Cathédrale

LA FAÇADE. — La façade est divisée dans le sens de la hauteur en trois parties, comprenant le porche, un étage de fenêtres, et un étage d'arcatures. Elle réunit entre elles les deux tours.

Le porche forme une saillie très accentuée. Il se compose de trois baies. La baie centrale plus haute et plus profonde que les deux autres, est formée de six archivoltes, reposant sur des colonnettes placées en retrait, entre chacune desquelles a été ménagée une petite niche.

Un trumeau partage la porte centrale en deux baies surmontées d'un arc trilobé. A ce trumeau était adossée une statue de la Vierge aujourd'hui disparue ; seuls subsistent son socle polygonal et son dais.

Dans le tympan étaient sculptés deux bas-reliefs représentant la Résurrection et le Couronnement de la Vierge. On pourrait rapprocher ce tympan de celui de l'abbaye de Longpont avec lequel il présente de frappantes analogies.

Au-dessus du porche s'ouvre un étage de cinq arcades. Les trois arcades centrales sont munies de fenêtres à remplages flamboyants, les deux extrêmes étant aveugles et seulement percées d'un trèfle.

Par une disposition assez peu fréquente, cet étage est surmonté d'un autre, formé d'arcades géminées ornées de gâbles. Les trois arcades centrales abritaient jadis des statues et les deux autres étaient simplement décorées de quatre-feuilles.

LES TOURS. — Les tours datent de la fin du xv^e siècle. Elles ont été toutes deux très remaniées et peuvent se partager, elles aussi, en trois parties, le porche et deux étages, l'un d'arcatures, l'autre de baies étroites.

Les portails secondaires qui furent longtemps cachés par de petites maisons (1), ne comportaient pas de statues, mais ils étaient décorés, dit Ruprich-Robert « de la végétation la plus abondante : des branches de vigne, des feuilles,

(1) Voir la gravure de Cotman, *Antiquités Monumentales de la Normandie*.

des graines, des fruits, des oiseaux de toute espèce se détachant presque complètement des fonds qui les soutiennent et produisant l'aspect le plus merveilleux » (1). Ces portails, comme le principal, étaient recouverts de peintures, dont on aperçoit encore, par endroits, quelques traces.

La porte méridionale précédée de trois archivoltas, est trilobée ; l'autre date de la Renaissance et porte les armes de l'évêque de cette époque.

Au-dessus des portails, s'élève un étage d'arcatures aveugles, puis un étage de hautes et étroites baies que surmonte une balustrade de quatre-feuilles, agrémentée de gargouilles. Cette balustrade entoure la plate-forme d'où les deux flèches prennent leur élan.

Ces flèches, octogones, différaient autrefois. Celle du Midi, moins élevée que l'autre, ne présentait aucune ouverture. En outre, comme on le voit dans la gravure de Cotman, ses faces étaient couvertes d'imbrications et ses arêtes garnies de crochets, tandis que l'autre flèche présentait des arêtes lisses.

Elles sont toutes deux semblables maintenant, de même hauteur, munies des mêmes crochets sur leurs arêtes et des mêmes six-feuilles sur leurs faces. Pour amortir le passage du plan carré au plan octogonal, les flèches ont été flanquées de quatre clochetons d'angle, et leurs autres faces décorées de baies à gâbles fleuronnés.

Cette façade dans son ensemble serait remarquable, sans les deux contreforts que l'on dut élever contre la tour Nord de 1512 à 1539, contre la tour Sud de 1545 à 1564 et dont les saillies rompent l'harmonie générale des lignes.

Les façades latérales de la Cathédrale comportent deux étages, celui des bas-côtés surmonté d'une galerie de quatre-feuilles aveugles et l'étage supérieur, muni à la naissance des combles d'une balustrade ajourée. Celle-ci fait le tour de l'édifice. On la retrouve derrière l'abside qu'épaula une couronne de contreforts entre les pieds desquels sont nichées les chapelles du déambulatoire.

Ces contreforts présentent de hauts massifs de maçonnerie

(1) RUPRICH-ROBERT. *La Cathédrale de Sées*, Paris 1885, p. 18.

surmontés d'un faîte à double égout dont l'arête s'agrémente en son milieu d'un clocheton et en ses extrémités de fleurons.

Moins simples sont les contreforts de la nef avec leurs arcatures à gâbles et leurs petits pinacles qui contribuent tous à l'impression de légèreté de l'ensemble.

La façade Nord contre laquelle s'appuyait le cloître fut très remaniée par Brousseau et Alavoine comme le furent les portails qui s'ouvrent aux extrémités du transept. Celui-ci comprend trois étages : le portail proprement dit, complètement refait du côté Sud, une galerie de fenêtres et la rose, et au-dessus un pignon; ce dernier est, au Nord, encadré de deux clochetons et surmonté d'une statue de saint Latuin. Au Nord de la Cathédrale, au milieu des chantiers qui entourent l'édifice, s'élève une petite construction de pierre, fort délabrée, dont un lierre vivace semble avoir pris pitié et qu'il fleurit très joliment : C'est une petite chapelle encombrée de matériaux de toutes sortes, dernier souvenir remanié, du reste, de la Cathédrale d'Yves de Bellême.

Dans cette trop brève étude nous avons vu combien attachante est la physionomie de la Cathédrale de Séez. Grande par sa beauté comme par ses souvenirs, elle reste, malgré ses réfections, un des plus beaux monuments de Normandie, et l'on ne peut se défendre d'une certaine fierté lorsque, suivant une phrase devenue classique, on l'aperçoit « au milieu de sa vaste plaine, comme un navire à l'ancre sur une mer doucement agitée, avec ses clochers en flèches, de loin pareils à une mature dégrée » (1).

* * *

Sur la place de la Cathédrale, devant la façade, s'élève la statue de Conté. Cet hommage rendu à la mémoire du grand savant, dont le nom est resté attaché à la plus minime de ses découvertes, était très mérité et l'on s'y associe

(1) Edouard BERGOUIGNIUX. Cité dans la brochure de M. DE LA SICOITIÈRE, intitulée *Notice sur la Cathédrale de Séez*, p. 3 ; dans l'*Orne Archéologique et Pittoresque*, article : Séez ; dans l'abbé DUMAINE : *La Cathédrale de Séez*, p. 74.

pleinement, encore que l'on soit étonné de le trouver à la porte d'un monument religieux.

Jacques-Nicolas Conté est, en effet, un enfant du pays. Il naquit au hameau de Saint-Cénery, dans la commune d'Aunou-sur-Orne, le 4 août 1755. Sa mère étant restée veuve de bonne heure, il fréquenta dès son plus jeune âge l'Hôtel-Dieu de Sées, où il avait deux tantes religieuses, et où nous l'avons vu se révéler peintre de talent. En 1776, il part à Paris pour se perfectionner auprès des grands maîtres et devient bientôt un portraitiste recherché (1).



JACQUES-NICOLAS CONTÉ
(1755-1805)

Vers le même temps, il s'adonne à la chimie et parvient à trouver des couleurs solides pour la peinture sur émail. Dès lors, son esprit inventif ne cesse de produire. La Constituante l'emploie ; la Convention le charge de surveiller le

(1) Notons de lui entr'autres les portraits de Mgr du Plessis d'Argentré et de son frère, de l'intendant Jullien.

C'est après ce voyage à Paris, que Conté épousa une jeune veuve de 17 ans, M^{lle} de Brossard. M^{lle} de Brossard avait gardé le nom de sa mère ; son père, M. de Chompre était officier de cheval-légers.

blanchiment des toiles, ce qui ne l'empêche pas, ceci soit dit en passant, de cacher un prêtre non jureur.

C'est à ce moment que se place l'invention du crayon, dont l'industrie périlait par suite de la guerre avec l'Angleterre. Dans l'impossibilité où l'on était de se procurer la plombagine nécessaire à la fabrication du crayon, Conté reconstitue chimiquement cette matière. En 1796, on le trouve à Meudon, poursuivant des expériences sur l'aérostation, et un peu plus tard à la tête du Conservatoire des Arts et Métiers, mais ce qui assura sa gloire, ce fut l'expédition d'Égypte. Admis dans l'Institut d'Égypte, avec les hommes les plus éminents de son temps, ce savant modeste faisait dire à Monge : « Conté a toutes les sciences dans la tête et tous les arts dans la main. » Et plus tard, Napoléon le déclarait capable « de créer les arts de la France au milieu des déserts de l'Arabie. » Il fut nommé chef de brigade et le général Menou, ce fantasque qui se faisait appeler Abdallah-Menou, écrivait au Premier Consul : « Citoyen Consul. Beaucoup de manufactures s'élèvent : nous faisons de la bière, des draps, de la bougie, du vin, des galons d'or et d'argent, des chapeaux ; une très bonne tannerie a été établie. Les citoyens Conté et Champy, hommes que je ne saurais trop louer, font ici les choses les plus extraordinaires. Citoyen Consul, ils méritent toute votre bienveillance ; je sollicite pour eux une grande récompense nationale. Salut et Respect : Abd. J. Menou » (1).

Conté mourut le 6 décembre 1805. Il n'avait que 50 ans.

Derrière la statue de Conté, s'élève, en un coin de la place, l'Hôtel de Ville, construction d'une honnête banalité, bien que du genre monumental, où se tiendra dans la journée notre séance solennelle.

Sans nous y arrêter, nous continuons notre visite, toujours conduits par M. l'abbé Dumaine, le plus aimable et le plus compétent des ciceroni.

Nous nous rendons alors à l'ancien grenier à sel, assez bel hôtel du XVI^e siècle, qui sert aujourd'hui au pensionnat

(1) Lettre du 10 brumaire an IX, datée du quartier général du Caire.

libre de jeunes filles. Sur la cour intérieure se développe une jolie façade, dont la porte d'entrée, encadrée de pilastres d'ordre composite s'orne d'un riche fronton où figure le buste



SÉEZ

Porte de l'ancien Grenier à sel.

de Diane de Poitiers. Les fenêtres du second étage sont géminées et cintrées. Du côté du jardin, la façade se termine par une tourelle avec toiture en forme de cloche, à l'intérieur de laquelle est situé un escalier de pierre, de vastes proportions, surmonté d'une voûte à caissons.

Nous nous arrêtons ensuite à l'église de l'Immaculée-

Conception, où se trouvent la Vierge et les bas-reliefs de Le Harivel-Durocher. Autour de la Madone, se déroule une série de personnages en ronde-bosse dont les attitudes diverses interprètent les invocations des litanies laurétanes. De chaque côté de la nef sont disposés deux ensembles de sculpture représentant les Pères de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque qui chantèrent plus spécialement la gloire du nom de Marie.

A l'extérieur, le même artiste a figuré dans le tympan du portail le Christ appelant à lui les petits enfants. Ceux-ci sont presque tous des portraits pris dans des familles amies du sculpteur, tandis que sous les traits des Apôtres apparaissent le Pape et l'Evêque d'alors, S. S. Pie IX et Mgr Roussellet.

Avant les lois de Séparation, ce sanctuaire servait de chapelle au Petit Séminaire, auprès duquel s'élève ce que l'on appelle le Vieux Séminaire. C'est une construction des xvi^e ou xvii^e siècles dont Mgr du Plessis d'Argentré avait fait l'acquisition et qu'il habita pendant que l'architecte Brousseau élevait le palais précédemment décrit, et c'est de là qu'il partit pour l'exil (1).

Tout près de là se trouvent, à la sortie de la ville, les ruines de l'ancienne porte d'Argentan dont subsiste encore, en assez bon état, une des deux tours de défense.

Par la rue des Fontaines, on gagne le Cours, promenade publique, aux allées symétriques, que la ville doit à la munificence de Mgr du Plessis d'Argentré.

Au n° 17 de la rue des Cordeliers, M. le Vicaire général Dumaine veut bien nous ouvrir la porte de sa vieille demeure et nous permettre de voir la cheminée monumentale du salon et l'album qu'il a fait dessiner de toutes les curiosités archéologiques de Sées. Là, tout au commencement du siècle dernier, habitait M. le chanoine de Rochemur (2).

En passant, nous jetons un rapide coup d'œil sur la maison voisine, bel hôtel du temps de Louis XIV, portant sur son fronton la date de 1663. Cette habitation va devenir

(1) Ce fut l'évêque Le Fessier qui habita le premier le nouvel évêché, pour peu de temps, il est vrai.

(2) Le chanoine de Rochemur légua à la Cathédrale un calice portant ses armes.

le nouvel Évêché. Elle renfermait autrefois des tapisseries des Gobelins et d'Aubusson ; les premières ont été vendues à M. Lebaudy, les secondes ornent le château de Chauvigny, près Alençon.

Cet hôtel était habité il y a peu de temps encore par M. le chanoine Dumaine, qui y reçut la visite d'André Hallays, visite dont le *Journal des Débats* (1) a rendu compte dans des termes que nous nous faisons un devoir de reproduire ici :

« L'abbé Dumaine, dit l'éminent écrivain, me fit les honneurs de son logis qui porte, gravé dans la pierre, la date de 1663, et cependant conserve toute l'élégance des constructions du commencement du xvii^e siècle. Deux lions en haut-relief décorent la façade de ce charmant pavillon. La porte d'entrée est couronnée d'un délicat fronton triangulaire, où sont sculptées des chimères entre lesquelles apparaît une jolie tête de femme jouffle et ricuse. Dans l'appartement il y eut, dit-on, jadis, d'admirables Gobelins ; ils ont disparu, mais il reste un noble escalier de bois massif. Quelques marches de pierre conduisent au jardin ; en se retournant, on retrouve encore sur cette façade un joli fronton sculpté ; et, au sommet de la maison, reparaît la même tête de femme un peu agrandie. Le verger où l'on est descendu forme terrasse. Encore quelques marches, une grille rouillée, une grasse pelouse ; un piédestal qui a perdu sa statue, un bosquet touffu, et, au fond d'un fossé, l'Orne qui n'est encore qu'un ruisseau lent et transparent. Entre un bouquet d'arbres et une maison voisine se dressent les deux flèches de la cathédrale.

« On ne peut pénétrer dans ces hôtels provinciaux où tout semble avoir été disposé pour la paix de la vie et le repos des yeux, sans se sentir pris de curiosité, sans vouloir résoudre l'énigme de leur passé : Qui a construit ces murs ? Qui a fait exécuter ces sculptures ? Qui a dessiné ce jardinet ? J'interroge le maître du logis. Il ne sait rien de précis : les titres de propriété ont disparu. Mais il a recueilli les récits des vieux Sagiens. Des Pontchartrain, dit-on, habitèrent ici et, avant eux, des Lavallière... »

(1) *Journal des Débats* du 9 août 1901.

A quelques pas plus loin sont situés les restes de l'ancien Couvent des Cordeliers, fondé par le bienheureux Frère Gilles, l'un des compagnons de saint François d'Assise. Ce qui subsiste de l'ancienne église est à peine reconnaissable à quelques ébrasements de fenêtres et à la porte principale dont la menuiserie est plaquée de losanges en relief.

Sur le fronton d'une des lucarnes on lit encore l'inscription : *Omnia a Deo*, et dans l'intérieur on retrouve cette autre : *Amor meus crucifixus est*.

Au mois de mai de l'an 1256, comme le constatent les tablettes de Jehan Sarrazin, le roi Saint-Louis étant de passage à Séez, rendit visite aux fils de Saint François, et, en souvenir de l'accueil reçu, dès son retour à Paris, il détacha une des épines de la Sainte Couronne dont il fit don à la chapelle du Couvent. Depuis la Révolution, cette précieuse relique fait partie du trésor de la Cathédrale. Quant aux Cordeliers, ils virent à cette époque leur couvent fermé pour jamais (1).

Ici prit fin, après cette matinée bien remplie, la visite de la ville. Quelques minutes plus tard, le déjeuner réunissait tous les confrères à l'hôtel du Cheval-Blanc, déjeuner à la fin duquel M. le docteur Rocher, adjoint au Maire (2), voulut bien nous souhaiter la bienvenue en un discours que nous sommes heureux de reproduire :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Une fâcheuse indisposition de M. de Courcy, maire de Séez, le prive et vaut à son premier adjoint de recevoir en cette ville la Société Historique et Archéologique de l'Orne.

C'est pour moi un grand honneur, mais fort immérité, et dont je sens d'autant plus le poids que, Sagien de date relativement fraîche, je ne saurais prétendre remplacer ici celui qui eût été si

(1) Pour la relation de ces dernières visites, nous devons beaucoup aux notes que nous a si obligeamment remises M. l'abbé Dumaine et nous profitons de cette nouvelle occasion de lui en exprimer notre bien vive reconnaissance.

(2) M. le docteur Rocher avait été chargé par M. de Courcy, maire de Séez, de le représenter.

heureux de vous faire les honneurs de la vieille Cité, à l'administration de laquelle il se consacre depuis de longues années déjà.

Si insuffisant donc que je sois à cette tâche, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous saluer, vous et les membres de votre Société, comme les amis éclairés et les protecteurs vigilants de tout ce qui, dans le domaine de l'Art, de l'Archéologie et des traditions locales, peut contribuer à l'histoire de notre petite patrie Normande.

A l'époque de vandalisme que nous vivons, votre rôle, Mesdames et Messieurs, se précise et grandit singulièrement : N'est-ce pas, en effet, indépendamment du plaisir délicat que chacun de vous y trouve, n'est-ce pas en quelque sorte une visite d'inspection et de surveillance de nos richesses artistiques que vous effectuez, pour le bien général, au cours de vos excursions annuelles ?

Contre les *épiciers* et *accroupis* de toute sorte (il en est ailleurs qu'à Bornel ou à Vendôme !) — contre tous les *aliborons* pour qui l'histoire de France commence seulement en 1789, vous affirmez que le passé mérite plus et mieux que le vague respect qu'on ne refuse pas à tout ce qui va disparaître, mais que ses vestiges même, et les souvenirs séculaires qu'ils représentent, ont droit, tels des reliques, à être protégés et conservés pieusement !

A ce titre, Mesdames et Messieurs, la ville de Sées est heureuse et fière de vous accueillir aujourd'hui et de mettre sous vos yeux son patrimoine archéologique, assez riche sinon opulent. Il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter à tous, en son nom, la plus cordiale bienvenue, et, si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je lèverai mon verre et *trinquerai* avec vous, selon le vieux rite Normand, en l'honneur de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.

Se levant à son tour, M. Tournouër, en quelques mots chaleureux, remercia la ville de Sées de son aimable accueil, rendant hommage à sa Municipalité et à son premier magistrat, M. de Courey, retenu loin de nous par la maladie qui devait l'emporter quelques semaines plus tard.

Qu'il nous soit donc permis de saluer ici, à notre tour, la mémoire vénérée et le beau caractère d'un homme qui passa en faisant le bien.

A 2 heures, la Séance solennelle nous rassemblait en la grande salle de l'Hôtel de Ville, où pour la quatrième fois notre Société tenait ses assises. Elle y était venue pour la première fois, le 21 octobre 1886, conduite par M. de La

Sicotière. Gustave Le Vavas seur l'y ramena le 25 octobre 1891 et Gérard de Contades, le 28 octobre 1897. Il était bien juste que le digne successeur de nos trois premiers présidents nous y réunisse à son tour. Ce fut, du reste, une des séances les plus complètes et les plus unanimement goûtées que nous ayons jamais eues.

Le programme en fut rempli de point en point (1). Pas n'est besoin d'en rendre compte ; une analyse ne pourrait que déflorer les discours qui y furent prononcés et cela ne correspondrait pas au si légitime succès qu'obtinrent ces différentes études.

La réunion terminée, il fallut songer à regagner Alençon. Les plus pressés prirent le train, et les autres n'hésitèrent pas à braver les longueurs de la route ; ils en furent récompensés par un splendide coucher de soleil sur la forêt d'Écouves, qui couronna magnifiquement cette archéologique journée.

TROISIÈME JOURNÉE

(Jeudi 11 Septembre)

Départ d'Alençon à 7 heures du matin par la route de Bretagne. Au premier détour du chemin, nous apercevons à droite, parmi de belles futaies et des massifs de verdure, le château de Vervaine, tandis que dans les chaumes qui s'étendent à notre gauche, les faisans picorent tranquillement nullement effarouchés du bruit de nos équipages.

Un peu plus loin se dresse, au milieu des pommiers, la petite église de Pacé, avec son clocher coiffé d'une double

(1) Programme de la séance tenue en l'Hôtel de Ville de Sées, le 10 septembre 1913 :

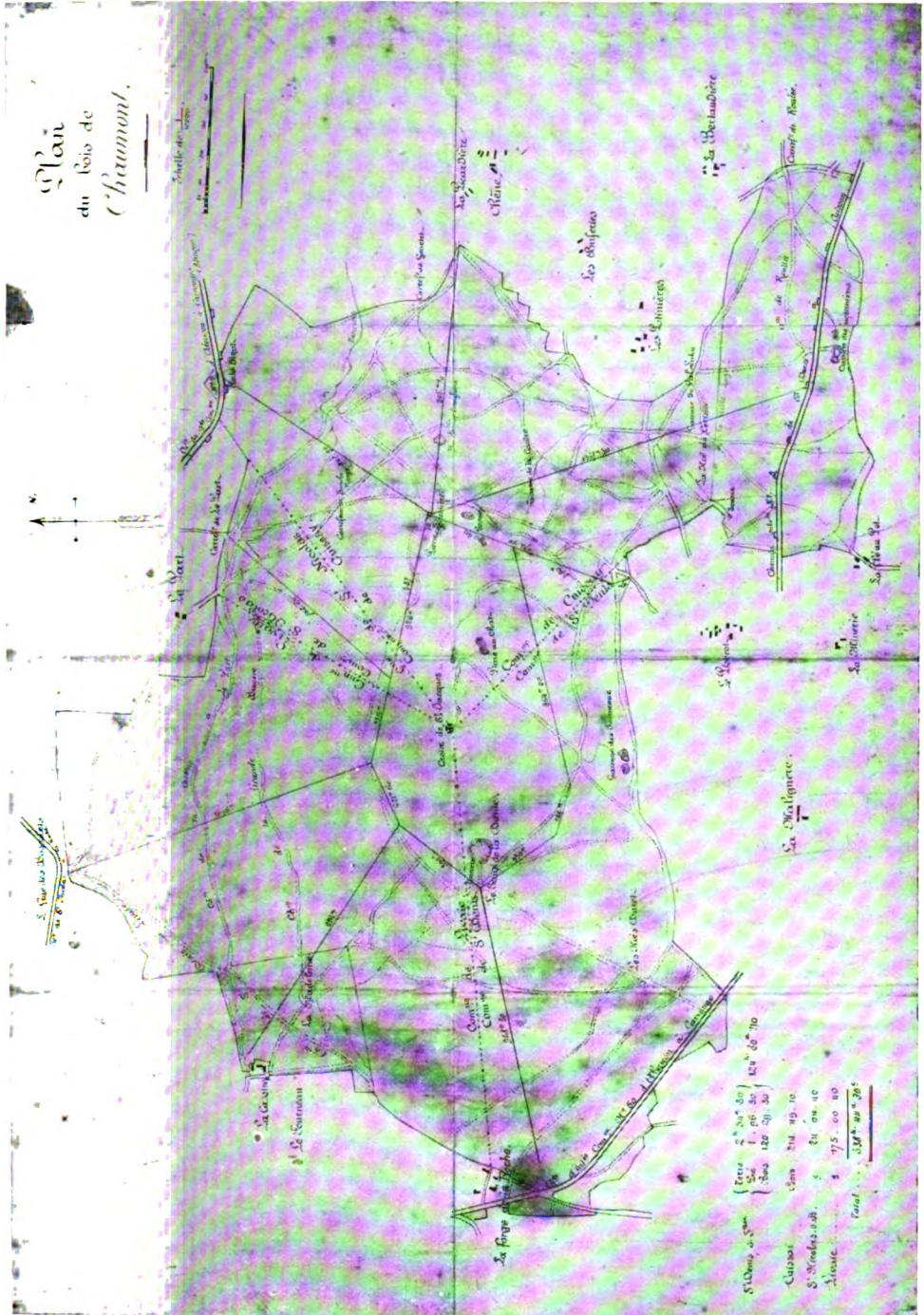
1. Querelle de Révérences au Chapitre de Sées en 1667, par M. Tournouër, président.

2. Rapport sur les travaux de l'année, par M. l'abbé Desvaux, secrétaire.

3. Un constituant protestataire. Le marquis de Vrigny, par le baron des Rotours, secrétaire général.

4. Souvenirs d'un ancien élève du Petit Séminaire de Sées, par M. Charles Turgeon, professeur d'histoire économique et sociale à l'Université de Rennes, vice-doyen de la Faculté de Droit.

5. Extraits de la correspondance du poète Bérenger, par M. Paul Romet, président de la Commission du Musée.



PLAN DU BOIS QUI COURONNE LA BUTTE CHAUMONT
Communiqué par M. Gautier.

bâtière ; puis, traversant la ligne d'Alençon à Domfront, nous nous arrêtons à la forge de la Roche. Nous sommes accueillis là de très bonne grâce par M. Gautier, le régisseur de M. Fould, sous la direction de qui nous commençons l'ascension de la Butte-Chaumont.

Cette colline, d'une altitude de 378^m, ne comprend pas moins de 534 hectares, et, détail assez curieux, elle est propriété privée. Son territoire se partage entre les quatre communes de Saint-Denis-sur-Sarthon, Cerisaie, Saint-Nicolas et Livaie, qui, toutes quatre, se rejoignent au pied de la Croix élevée au sommet.

La Butte est encerclée à mi-pente par un chemin carrossable qui permet l'exploitation de la carrière. Celle-ci, qui couvre un côté de la colline, présente un chaos de roches du plus pittoresque effet ; elle est, du reste, en pleine exploitation, et, bien que située sur le domaine de M. Fould, l'Administration, sous prétexte d'utilité publique, continue l'extraction du granit pour le plus grand dommage du site qui y perd, chaque jour, un peu de son cachet sauvage. En conséquence, la Société émet immédiatement le vœu de voir classé parmi les sites pittoresques ce coin exquis déjà si compromis, et qui, si l'on n'y met obstacle, ne tardera pas à être irrémédiablement saccagé.

Pour atteindre le sommet de la Butte, nous quittons le chemin tracé pour suivre un petit sentier capricieux, vrai sentier de montagne, frayé parmi les racines et le roc, bordé de fougères ou de mousse, fleuri par instant de bruyères ou ombragé de chênes. Accroché à flanc de pente, il grimpe rudement devant un des plus beaux panoramas de la région, s'arrêtant de temps à autre pour permettre de mieux admirer. Voici le Saut-à-la-Dame, pointe granitique hardiment dressée au-dessus d'un a-pic boisé par un caprice de la nature et dont la légende s'est naturellement emparée. C'est de là, rapporte la tradition, que Guillaume Talvas précipita sa femme, nommée elle aussi Mabile, fille d'un comte des Marches, mais qu'il ne faut pas confondre avec la grande Mabile dont nous retrouverons tout à l'heure le souvenir à la Roche-Mabile.

A mesure que la plaine, à nos pieds, s'éploie, change et

s'étend, nous voyons se multiplier sous nos yeux émerveillés

Nids de chaume, fermes normandes,
Guérets roux de pommiers couverts
Herbages sans fin, vastes landes
Côteaux frangés de festons verts

Où l'on voit l'azur des fumées
Sur le faite bleu des manoirs (1).

C'est du sommet, naturellement, qu'on a la plus belle vue, mais pour en jouir pleinement, il faudrait se trouver ici à la tombée du jour, à cette heure émouvante où

...Le soleil mourant sur un ciel riche et sombre
Ferme les branches d'or de son rouge éventail (2).

De là, le regard embrasse un immense cirque de verdure, aux ondulations nettes et vigoureuses, où parmi les prés et les champs, les forêts jettent de larges taches.

Au Midi, on aperçoit Saint-Nicolas, Fontenai-les-Louvets, Livaie, puis, en second plan, la forêt de la Lande-de-Goult qui va rejoindre à l'extrême horizon les hauteurs de Carrouges, sur lesquelles flotte ce matin un voile de brume légère. C'est ce même brouillard qui tout à l'heure nous empêchera de distinguer en arrière d'Alençon les collines de Mortagne et de Tourouvre.

Du haut de l'éboulis gigantesque formé par la carrière, on domine le bourg de Saint-Denis et c'est de là que l'on goûte le mieux la mosaïque des prés, sertis de haies chevelues, où les fumées des fermes, avec leurs panaches bleuâtres, mettent, par endroits, une note de vie.

Dans un massif d'arbres se détache une blanche demeure, c'est le château de la Touche, donné par Napoléon au général Bonnet ; plus loin apparaissent le Mont-Arbout, Beauchêne, et derrière encore, le Mont Souprat et la Forêt de Multonne avec le Mont des Avaloirs (417^m). point culminant de l'Ouest de la France.

(1) Florentin LORiot. *Oriens*, p. 110 : *Le Logis*.

(2) DE HÉRÉDIA. *Les Trophées, Soleil couchant*.

Au sommet de la Butte-Chaumont veille une grande Croix de bois. Tout auprès, on aperçoit les ruines d'un ermitage. D'aucuns ont voulu y voir des restes de forteresse, mais rien n'est moins prouvé, et la légende de l'ermite s'accorde bien avec cette poétique solitude.

Chaque année, se tient ici, le premier dimanche de mai, une assemblée. C'est la première assemblée du pays ; elle donne le branle à tous les bourgs environnants.

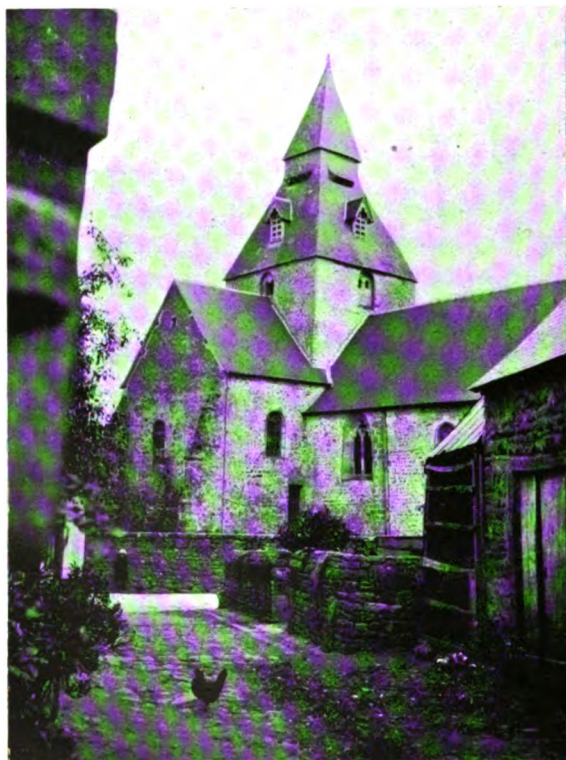
De la Butte-Chaumont, nous gagnons la Roche-Mabile et, de prime abord, on est séduit par l'aspect pittoresque du joli bourg que dominant les ruines de sa forteresse. Autrefois vivait là, sous la protection de la garnison du château, une population de braves forgerons, marteleurs infatigables, dont les descendants, en 1793 fondaient encore le minerai et façonnaient les clous. Le haut-fourneau s'éteignit à la Révolution pendant l'exil de son propriétaire, le marquis de Courtemanche (1) ; le calme revenu, les artisans reprirent leur tâche coutumière et jusqu'au milieu du siècle dernier, ils continuèrent de fabriquer de la clouterie. Malheureusement, les machines leur firent une désastreuse concurrence et peu à peu, cette si intéressante industrie finit par disparaître presque complètement.

« Malgré l'effet de ces courageux cloutiers, la ville n'a pu se survivre à elle-même, si ce n'est dans la mémoire des laboureurs, lorsque le soir ils causent du passé devant l'âtre. La ceinture de ses murailles est en lambeaux ; quelques chaumières, les rues encore distinctes et encaissées avec des déchets de forges, de vieilles coutumes foraines, des noms qui survivent à des choses (2), les pieds-droits d'une porte de ville, le souvenir de l'Hôtel-Dieu, du prieuré Saint-Nicolas et de sa collégiale, des pierres moulurées, des chapiteaux

(1) Le marquis de Courtemanche avait été à Brienne le camarade de Bonaparte. A sa sortie de l'école, il émigra et devint aide de camp du duc d'Enghien. Après la tragique exécution de ce dernier, Bonaparte fit demander à son ancien camarade de prendre du service près de lui : « Sire, répondit celui-ci, je veux bien ne rien faire contre vous, mais vous ne pouvez attendre que je vous serve. » Bonaparte apprécia cette noble réponse et lui donna à choisir son lieu d'exil. M. de Courtemanche vint se fixer à Alençon. Ses bois de la Roche-Mabile lui furent restitués au retour des Bourbons.

(2) La Poulaiillerie, le Crochet, les Prés-Marais, l'Audience (*Note de Florentin Lorient*).

trapus, taillés pour supporter des arcatures romanes, mais tombés de leur rang à de vulgaires utilités, des bénitiers transformés en des auges où les troupeaux se désaltèrent, tels sont les vestiges épars çà et là, aux lieux où fut la

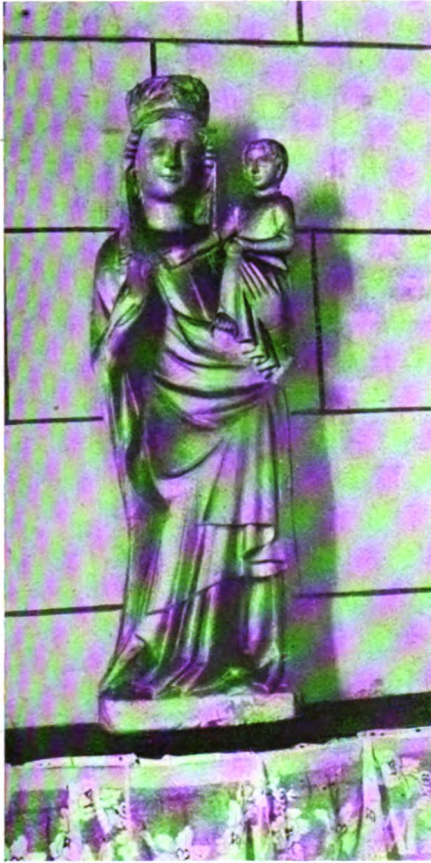


ÉGLISE DE LA ROCHE-MABILE
Cliché de M^{lle} Rachel Foucault.

Roche-Mabile, et pourtant de ses anciens honneurs, un monument seul reste debout, il est l'âme de la ville antique, il préserve la ville du mépris, il est le rempart des foyers domestiques et du corps des vieux forgerons ; ce monument sacré est l'église paroissiale » (1).

(1) Florentin LORJOT. *Une Eglise champêtre*, pp. 5-6. Alençon, Renault-de Broise, 1888. Extrait du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*.

Cet édifice remonte à l'époque romane. Il se compose d'une nef unique, éclairée de trois fenêtres de chaque côté, d'un transept et d'un chœur voûté en cul-de-four, restauré depuis peu.

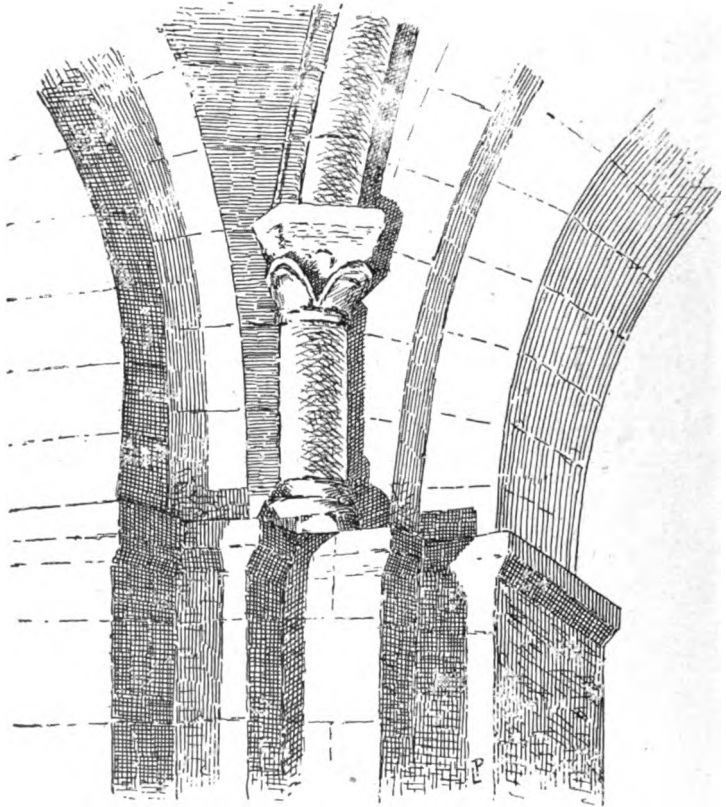


VIERGE DU XII^e SIÈCLE
à l'Église de la Roche-Mabile
Cliché de M. de Valois.

Le carré du transept est surmonté d'une voûte d'ogives. Trois des branches d'ogives reposent sur de courtes colonnes trapues dont les chapiteaux à godrons et à feuilles d'eau rappellent le roman normand ; mais ces colonnes ne des-

centent pas jusqu'à terre; elles prennent appui sur le mur même, à une assez grande distance du sol, et c'est là vraiment une très curieuse disposition.

Le croisillon Sud renferme une très belle Vierge de pierre, et sa fenêtre maintenant restaurée, comportait jadis, au dire



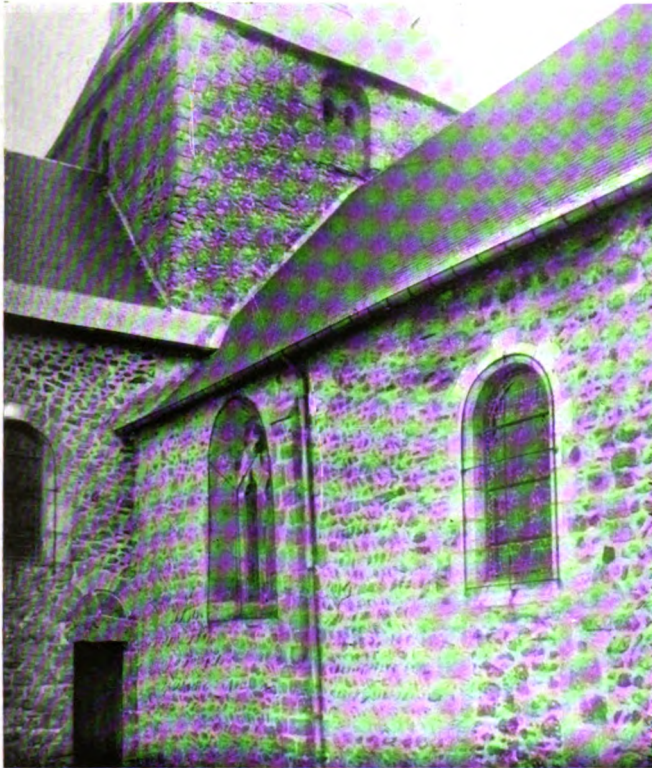
ÉGLISE DE LA ROCHE-MABILE (colonne du carré du transept)
d'après un dessin de M. L. Patrie.

d'un témoin, des meneaux perpendiculaires, trace laissée sans doute par l'occupation anglaise.

Dans le croisillon Nord, l'attention est surtout attirée par un intéressant reliquaire de Sainte Vénisse ou Véronique, dont la dévotion est en honneur ici depuis le XIII^e siècle.

Ce reliquaire, qui est de l'époque Louis XIV, et qui a conservé de ce style ses colonnettes corinthiennes, avait

autrefois une autre destination. Il formait, alors, le tabernacle d'un bel autel d'ordre corinthien comportant deux colonnes renflées, surmontées d'un fronton triangulaire avec têtes d'anges. Ces dernières parties qui encadraient et couronnaient le rétable sont posées à terre, dans la chapelle des fonts baptismaux, près de laquelle on aperçoit encore une minuscule fenêtre cintrée profondément ébrasée, antérieure assurément au XI^e siècle.



ÉGLISE DE LA ROCHE-MABILE (côté nord)
Cliché de M. de Valois.

Cette haute antiquité se confirme lorsque l'on voit à l'extérieur, les murs construits en pierre et granit, présenter des traces bien caractérisées d'*opus spicatum*. Cette église est donc, à n'en pas douter, une des plus vénérables de la région ;

elle conserve un charme vieillot plein de douceur et de poésie, et sans doute est-ce cette dernière qualité qui lui valut d'être chantée et dessinée par le bon Florentin Loriot. Au-dessus de la croisée du transept s'élève une tour carrée surmontée d'un clocher d'ardoises (2), qui complète de très heureuse façon sa physionomie rustique.



ÉGLISE DE LA ROCHE-MABILE
Saint Pierre
d'après un dessin de M. L. Patrie.

Le portail principal est dominé d'une niche, dans laquelle on voit une statue de saint Pierre, patron de la paroisse « dont la tête surmontée de la tiare byzantine est singulièrement expressive » (1).

Deux portes latérales ont été murées, mais on voit encore leurs tympan romans ; une autre petite porte enfin ouvre sur le croisillon Nord et présente un linteau surmonté d'un curieux tympan cintré :

Au Nord de l'église s'étend une petite place aux maisons avenantes avec leurs murs gris égayés de verdure. Là

(1) *Normandie Monumentale et Pittoresque*. Département de l'Orne, p. 61. Article *La Roche-Mabile* signé Henri ONFROY.

(2) Grâce à M. Tournouier, nous avons la bonne fortune de pouvoir reproduire les inscriptions des trois cloches de la Roche-Mabile.

Première cloche. — 1884. Bénite par Mgr Trégaro, év. de Sées | en présence de MM. | Isidore Gallière, curé de La Roche-Mabile | V. Gautier, maire | Ch. Chouasnet, adjoint | C. Vaugon | V. Desnoyers | Alph. Piau | J. Miton | J. Houssemaine | fabriciens.

Nommée Marie Marine | par | Monsieur l'abbé Fouque, aumônier de l'hospice d'Argentan | ancien aumônier de la flotte | et M^{lle} Marie-Armandine-Pauline Romet d'Alençon.

En bas. A. Havard, à Villedieu.

Deuxième cloche. — L'an 1904 | Sa Sainteté Pie X étant pape | j'ai été bénite par | Mgr Claude Bardel, év. de Sées | et nommée | Julia Albertine Marie | par M. Albert Génissel | et | M^{lle} Julia Goupil | en présence de | MM. | Alphonse Piau, Constant Vaugon, Jules Housse-

est assis au soleil, un brave centenaire qui nous regarde et accepte avec reconnaissance les marques de sympathie dont on l'entoure.



MICHEL LAMARRE
de la Roche-Mabile, né le 23 janvier 1814.
Dessin de M. L. Patrie.

A travers les petites rues pimpantes nous gagnons l'extrémité du bourg et enfin le château.

Celui-ci fut élevé pour la défense des Marches Normandes par la fameuse Mabile de Bellême, fille de Guillaume Talvas, qui épousa Roger de Montgomery. Célèbre surtout par sa

maine | Victor Gautier, Alcide Geslin | membres du Conseil de fabrique.

Offerte par | M. l'abbé Leroyer | curé de La Roche-Mabile | M. Robert Génissel, maire | Hippolyte Gautier, conseiller municipal.

En bas. Cornille Havard, à Villedieu.

Troisième cloche. — L'an 1904 | Sa Sainteté Pie X étant pape | j'ai été bénite par | Mgr Claude Bardel, év. de Sées | et nommée | Albertine Rachelle Gabrielle | par | M. Gaston Delahaye | représentant M. le comte de Lévis-Mirepoix | député d'Alençon | et par | M^{lle} Rachel Foubert.

Etaient présents | MM. | l'abbé Leroyer, curé de La Roche-Mabile | Albert Génissel, maire | Louis Foubert, adjoint | conseillers municipaux Jules Manoury, Jean Boscheron | Edouard Loupie, Victor Gautier | Hippolyte Gautier | Hippolyte Esnault | Michel Ripaux |.

En bas. Cornille Havard, à Villedieu.

cruauté, Mabile fut assassinée à Bures le 2 décembre 1082, par Hugues de Souger, qu'elle avait dépouillé. Elle fut enterrée à l'abbaye de Troarn et l'on peut lire sur son épitaphe ces deux vers :

« ...Hæc scutum patriæ fuit, hæc munitio Marchæ,
Vicinisque suis grata vel horribilis... »



RUINES DU CHATEAU DE LA ROCHE-MABILE
Cliché de M^{lle} Rachel Foucault.

Sans doute est-ce à sa forteresse de la Roche-Mabile qu'elle dût d'être regardée comme

« Le bouclier du pays, rempart de la frontière
Objet pour ses voisins de terreur et d'amour. »

En tout cas, on voit par là quel rôle important elle joua dans l'histoire de son temps.

« Aujourd'hui, dit M. Onfroy (1), seuls le poète et l'archéologue tentent d'escalader les flancs de la butte, pour découvrir sous le lierre, le chèvrefeuille et la viorne, la trace de son image... Des pans de murailles gisent parmi les blocs de rochers, et l'œil reconnaît à peine la configuration de l'édifice. Le plan du donjon, carré, dont les murs avaient trois mètres d'épaisseur, se devine encore au sommet, ainsi que l'excavation, à demi recouverte par les végétations, qui fut une citerne. A un niveau inférieur subsistent les fragments d'une première enceinte semi-circulaire. Plus bas encore se voit la seconde enceinte qui forme un deuxième anneau enserrant la partie supérieure de l'édifice. C'est à peine si un pan de mur, à la base du monticule, révèle la direction de l'enceinte extérieure, écroulée parmi les ronces et les hautes herbes. Des chapelles qui s'élevaient autour du château, il ne subsiste rien. »

Cette situation qui présentait au Moyen-Age une force exceptionnelle, offre maintenant avec ses glorieuses ruines un très joli spectacle, plein de poésie et de calme, qui contraste avec l'acharnement des combats et des assauts sanglants livrés autrefois en ces lieux.

A ce château, outre le nom de Mabile, se rattachent encore ceux non moins étincelants des Talvas, des Montgomery, des Châtellerauld, des d'Harcourt, des d'Avaugour, des Châteaubriand et des seigneurs de l'Aigle, d'Echauffour, de Thouars, chefs glorieux dont les actions d'éclat eurent un bien sombre lendemain, lorsque, sur l'ordre de Philippe-Auguste, le château fut rasé et, de fond en comble, bouleversé. Les ruines en furent encore occupées pendant la Guerre de Cent Ans par l'anglais Fitz Hugues, mais ce passage ne releva point l'antique forteresse qui est parvenue jusqu'à nous pleine du charme troublant des siècles évanouis, et fièrement parée des grands noms qui s'illustrèrent sous ses murs.

(1) *Normandie Monumentale et Pittoresque*, article déjà cité.

Du haut du château, un sentier, à travers ronces et rochers, descend dans les herbages et de là rejoint le village, où nous nous retrouvons pour le déjeuner dans une vaste salle fleurie à profusion.



SUR LES RUINES DU CHATEAU DE LA ROCHE-MABILE

Cliché de M. Henri de Brébisson.

Au dessert, notre éminent confrère, M. Le Roy-White, qui, depuis longtemps s'est fait notre compagnon d'excursions et dont chacun a pu goûter l'exquise affabilité, se leva et, pour la première fois, porta un toast à notre Président :

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'heure des toasts est presque passée, mais je demande néanmoins la permission d'en porter un et de m'acquitter d'une dette de reconnaissance.

Depuis plus de cinquante-cinq ans, j'apprends à connaître la France ; et j'estime que pour en savoir quelque chose, il me faudrait encore un demi-siècle au moins. Pour s'y trouver en pays de connaissance, très heureusement il n'en faut pas autant, et c'est

ce fait qui m'inspire tous les ans une plus grande satisfaction quand j'ai le bonheur de me retrouver parmi vous.

Lorsqu'on rencontre une maison, une œuvre, une association qui marche dans la perfection, sans bruit de rouages ; pour expliquer ce succès, beaucoup trop rare de notre temps, on cherche n'est-ce pas l'intelligence qui dirige.

Pour nous c'est tout ce qu'il y a de plus facile, et je n'oublie pas que notre admirable Président a su trouver partout de précieux concours ; ce n'est même pas le moindre de ses mérites, car il n'est pas donné à tout le monde d'en faire autant.

Mesdames et Messieurs, si vous le voulez bien, je me fais votre interprète pour offrir à M. Tournouër l'expression de notre sincère reconnaissance ; pour lui dire combien nous apprécions ces savantes combinaisons qui ne nous étonnent plus, grâce à leur apparente simplicité.

Je vous invite à boire à la santé de M. Tournouër avec l'espoir qu'il nous sera permis encore pendant de bonnes années de suivre et de partager son inspiration. »

Ces paroles pleines d'à-propos, de finesse et de courtoisie furent accueillies avec tout l'enthousiasme qu'elles méritaient et valurent à leur auteur une très aimable réponse de M. Tournouër qui venait d'être mis si justement en cause.

Les discours terminés, on rejoignit les voitures et, dès que cela fut possible, on repartit pour la Roche-Elie.

Au sortir de la Roche-Mabile, un pont rustique enjambe le *Sarthon*, qui coule en sautillant parmi les galets et dont les eaux murmurantes étaient jadis, paraît-il, peuplées d'écrevisses. De là le château et le village apparaissent comme une sorte de féérique décor, puis le paysage peu à peu se resserre et nous entrons dans une gorge boisée, où bientôt l'on s'arrête pour gagner à pied la Roche-Elie.

LA ROCHE-ELIE est un promontoire granitique d'une altitude de 324 mètres, au pied duquel coulent les deux ruisseaux d'Ecoubey et de la Roche-Elie. On atteint le point culminant par une sente forestière, à peine marquée dans les sous-bois mauves et dorés, sur le velours gonflé des mousses.

Ainsi, presque sans s'en douter, on débouche tout d'un coup sur l'éperon rocheux qui surplombe à pic un admirable pays au relief mouvementé et dont les ondulations se perdent au loin en des vallonnements embleus de brume. Sur cet

océan verdoyant s'allongent bourgs et hameaux, tandis que, dans les peupliers et les saules, le vent chante une complainte monotone et touchante comme celle du flot sur les grèves.

C'est là un point de vue unique, insoupçonné et par cela même plus émouvant encore.

Le temps, malheureusement, nous est trop mesuré pour en pouvoir jouir longuement, mais il est des spectacles qu'on ne peut oublier et qui restent gravés dans l'âme encore qu'à peine entrevus. La Roche-Elie est de ceux-là.

De nouveau, nous voilà partis, suivant la route de Livaie et la vallée de Fontenai. On s'y croirait en pleine montagne ; autour de nous ce ne sont que cimes boisées ou rocheuses, ravins à pic, routes en lacets taillées à flanc de pente, vallons fugitifs, paysages rians ou sévères.

Quittant un instant la forêt, nous passons au pied de la Butte-Chaumont, et aussitôt nous rentrons sous bois pour en sortir, et définitivement cette fois, tout près du château de Glatigny, dont les constructions à l'italienne datent de la Restauration.

Nous traversons ensuite Cuissai, notant au passage un vieux manoir, et dans le cimetière un beau cyprès voisinant avec une croix antique. Au sortir du village, à gauche, un bouquet de pins s'éclaire d'une tache blanche, c'est la propriété du poète Lorient, que nous saluons au passage.

Puis, voici le Calvaire de Lonrai et bientôt après, nous entrons dans le parc immense qui entoure le château.

LONRAI

Lonrai fut habité dès les temps les plus reculés. En 1872, en effet, furent mises à jour cinq haches en pierre polie de grandeur et de forme différentes ; mais, de plus, nous trouvons dans un acte de 1456, mention d'un champ joignant « le ruissel tendant de Pierre Plate à Pierre Libout », qui, à n'en pas douter, sont des monuments mégalithiques. D'autre part, nous sommes sur le territoire traversé par la voie romaine de Rouen à Jublains et l'on sait les impor-

tantes découvertes gallo-romaines faites dans la région voisine de Colombiers.

L'antiquité de l'existence de Lonrai est donc un fait acquis.

Au Moyen-Age, c'est en 1091 que l'on trouve mention du premier seigneur connu de Lonrai, Haimeri de Lonreio. Le second fut Garni de Lonrai, que nous voyons être témoin en 1170 de la fondation de la Chartreuse du Val-Dieu, au Perche.



ARRIVÉE AU CHATEAU DE LONRAI
Cliché de M. Ch.-Henri Turgeon.

Lonrai passa ensuite dans la maison de Neuilly et dans celle de Silly, par alliance. C'était au XIII^e siècle une solide forteresse; elle fut, au XIV^e, assiégée par les Anglais, et au XV^e Jean et Jacques de Silly en augmentent encore la puissance défensive.

Un descendant de ceux-ci, François de Silly, devint bailli et gouverneur de Caen, et sa fille ainsi épousa Jacques de Goyon-Matignon, maître des eaux et forêts du duché d'Alençon. De ce ménage naquit, le 16 septembre 1525,

Jacques II de Matignon, qui devait être, dans la suite, lieutenant-général du Roi en Basse-Normandie, puis maréchal de France, qui joua un rôle si important à Alençon et dans tout le pays au moment de la Saint-Barthélemy. Ce fut lui qui, assiégeant Domfront, reçut la capitulation de Montgomery et lui promit la vie sauve, promesse que le Roi ne crut pas devoir respecter. Montgomery, en effet, fut conduit à Paris, jugé et décapité en place de Grève.

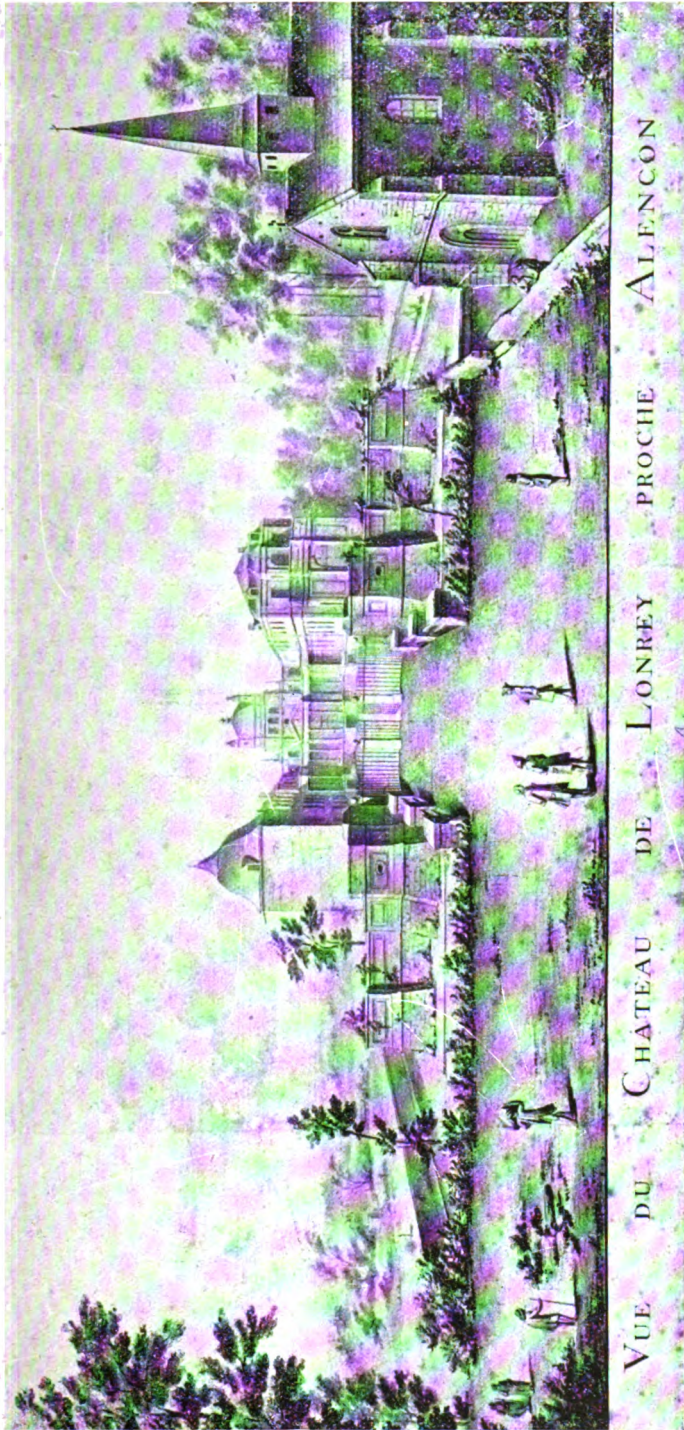


CHATEAU DE LONRAY
Cliché du Vicomte d'Anterroches.

Jacques de Matignon remplit les fonctions de connétable au sacre de Henri IV. C'est à son fils Charles, que revient l'honneur d'avoir fait ériger Lonrai en marquisat, en 1644.

Un de ses descendants, Léonor de Matignon, élu évêque de Coutances, fut sacré à Alençon ; il devint plus tard évêque et comte de Lisieux et contribua dans une très large part à embellir Lonrai et à enrichir ses collections.

Son neveu et héritier, Henri de Matignon, mourut en 1682.



D'après un dessin au lavis. (Appartient au C^{te} Le Marois).

Lonrai passa alors à sa fille qui avait épousé le marquis de Seignelay, fils du grand Colbert. Une autre alliance porta Lonrai dans la Maison de Montmorency-Luxembourg, mais en 1786, le duc de Montmorency, fils du Maréchal, vendit Lonrai au marchand de point d'Alençon, Thomas Mercier. Quelques années plus tard, en 1793, des bataillons furent cantonnés au château, qui laissèrent derrière eux des destructions sans nom.

Le fils de Thomas Mercier, créé baron par Napoléon, fut maire d'Alençon et député, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir l'idée désastreuse de faire raser le château, faute irrémédiable qu'on lui pardonne bien difficilement. Ruiné par la suite, il vendit le domaine au comte de Seraincourt qui éleva le château actuel (1). M. Armand Donon lui succéda et créa en 1863 le haras de Lonrai que son fils fit triompher plus tard sur le turf (2).

En 1892, Lonrai fut acheté par le comte Le Marois qui y amena son stud et créa un nouveau haras dont la réputation n'est plus à faire.

Le château est situé sur un des côtés d'un vaste terrain carré, et précédé d'une superbe cour d'honneur, le tout étant entouré d'immenses douves bordées de balustrades de pierre et de massifs fleuris.

Le château, d'un développement de treize fenêtres, se compose de deux ailes et d'un corps principal, auquel on accède par un portique dorique de 14 colonnes.

Le rez-de-chaussée s'accompagne sur la seconde façade d'une terrasse soutenue par un rang d'arcades.

Accueillis de très bonne grâce par le Comte et la Comtesse Le Marois, nous pénétrons dans le salon où M. Tournoüer va lire des extraits d'une très complète monographie de Lonrai, encore manuscrite, par le Comte de Souancé. Nous en souhaitons la publication. Nous pouvons apprécier là le

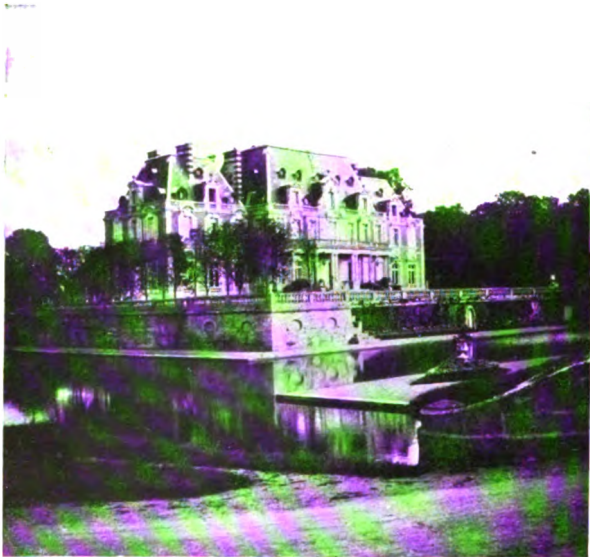
(1) On ne conserva comme témoins de l'ancienne construction que les douves et deux piliers de briques qui encadrent l'entrée du jardin.

(2) Nous devons la plus grande partie de ces notes à l'article que M. DUVAL consacra à Lonrai dans la *Normandie Monumentale et Pittoresque*. Vol. Orne, pp. 57-59.

précieux dessin du château, daté de 1743, que notre Président laisse à Lonrai en souvenir de notre visite.

Ce salon, tendu de draperies blanches et or, en parfaite harmonie avec d'admirables meubles Empire, est éclairé de huit fenêtres. Les boiseries et peintures remarquables proviennent de l'hôtel parisien du général Le Marois, qui faisait l'angle de la rue de Grammont et des Boulevards ; elles furent apportées et installées ici par les soins de notre confrère.

Du salon, nous passons dans la belle bibliothèque Louis XVI, puis dans la salle à manger, trop vite, hélas, car l'heure nous presse et bien des choses eussent été encore à noter.



CHATEAU DE LONRAY
Cliché du Vicomte d'Anterroches.

Au dehors, sous une allée de tilleuls, un lunch nous attend et tandis que nous y faisons honneur, beaucoup déjà songent au départ et cela atténue grandement le charme de l'exquise réception, et l'émerveillement du radieux coucher de soleil qui clôturaient si joliment notre Congrès.

Et revenant vers Alençon, notre regard errait sur la campagne en quête d'une forte impression où se résumât toutes celles de ces trois jours. « Les prairies sous le soleil arrêté un instant, prêt à s'incliner, avaient un dernier reflet de verdure étalée. Les champs où les moissons n'étaient plus, plaquaient la teinte chaude de leurs labours épuisés » (1). Mais par delà ce calme paysage, où les premières lueurs du soir mettaient tant de mélancolie, notre pensée se reportait vers les sites admirables, vers la forêt, vers la Cathédrale surtout, gardienne fidèle de cette terre, acte de foi bâti en un siècle de foi, où tant de traditions touchantes et de grands souvenirs se perpétuent et revivent

« Sous la rose du vitrail toujours épanouie » (2),

RENÉ GOBILLOT.

Ont pris part à tout ou partie de l'excursion :

Membres de la Société

- M^{mes} ANGÉLY (la comtesse D').
 CURIAL (la comtesse).
 LAVERERIE (DE).
 SAINTE-PREUVE (la baronne DE).
 TIERCELIN.
 TOURNOUER (Henri).
 TRÉBUCIEN.
- M^{lle} ROBET.
- MM. ANTERROCHES (le vicomte D').
 AUDIFFRET-PASQUIER (le duc D').
 BEAUREGARD (DE).
 BEAUREGARD (Roger DE).
 BECCI (le comte).
 BESNARD (Félix).
 BRÉBISSON (DE).
 CÉNIVAL (Pierre DE).

(1) Jean SAINT-YVES. *Les Côtes de Meuse.*

(2) Florentin LORiot.

MM. CORDOUE (le comte Guy DE).
CRESTE (Georges).
CURIAL (le vicomte).
DESHAYES (Louis).
DESVAUX (l'abbé).
DOIN (Paul).
DUMAINE (le chanoine).
DUVAL (Louis).
EDOUARD D'ALENÇON (le R. P.).
FAZY (Max).
FLEURY (Gabriel).
FONTAINE (Auguste).
FOULON (Eugène).
FRANCE DE TERSANT (Urbain DE).
GERMAIN-BEAUPRÉ (l'abbé).
GIRARD (le chanoine).
GOBILLOT (René).
GUESDON (le chanoine).
GUILLAUME (Joseph).
HOMMEY (le docteur J.).
LA BRETÈCHE (DE).
LA SERRE (DE).
LA SERRE (l'abbé DE).
LE MAROIS (le comte).
LEMÉE (l'abbé).
LE ROY-WHITE.
LOUVEL (Marcel).
MARGARITIS (Raoul).
MESNIL DU BUISSON (DU).
ONFRAY (le docteur).
PATRIE (Léon).
PAYSANT (l'abbé).
PORCHER (Jacques).
PORCHER (Jean).
RIVIÈRE (Albert).
ROMET (Paul).
ROTOURS (le Baron Jules DES).
SARS (le vicomte DE).
TABOURIER (l'abbé).

MM. TOMERET (Hippolyte).
 TOURNOUER (Henri).
 TURGEON (Charles).
 UBALD (le R. Père).
 VÉREL (Charles).
 VOISIN (Etienne).

Étrangers à la Société

M^{mes} AUDIFFRET-PASQUIER (la marquise D').
 AUDIFFRET-PASQUIER (la duchesse D').
 BACHELLI (DE).
 BECCI (la comtesse).
 CURIAL (la vicomtesse).
 CRESTE (Georges).
 DESHAYES (Louis).
 GOBILLOT (René).
 LE MAROIS (la comtesse).
 LÉVEILLÉ.
 MARGARITIS (Raoul).
 MARGARITIS (Jacques).
 OCAGNE (Maurice D').
 NONNEVILLE (la vicomtesse DE).
 PRUNELÉ (la comtesse DE).
 RIVIÈRE (Albert).
 ROMET (Paul).
 VOISIN (Etienne).

M^{lles} BRÉBISSON (DE).
 DESHAYES.
 FOUCAULT (Rachel).
 LA BRETÈCHE (DE).
 LAVERERIE (Madeleine DE).
 RIVIÈRE (Suzanne).
 RIVIÈRE (Thérèse).
 TOURNOUER (Marie-Germaine).
 VOISIN (Stéphanie).

MM. AILLIÈRES (Max D').
 AILLIÈRES (Gustave D').
 BOURDIN (l'abbé).

MM. BRÉBISSON (Henri DE).
CARRADE.
CÉNIVAL (Adrien DE).
COURTILLOLES D'ANGLEVILLE (A. DE).
DROUET (Jacques).
LÉVEILLÉ.
MARGARITIS (Jacques).
MESNIL DU BUISSON (DU).
NONNEVILLE (Henri DE).
OCAGNE (Maurice D').
PRUNELÉ (le comte DE).
RAGUENET DE SAINT-ALBIN (O.).
ROMET (Philippe).
TURGEON (Charles-Henri).
VALOIS (DE).

Discours de M. le Président

MESDAMES, MESSIEURS,

Les membres de la Société Historique et Archéologique de l'Orne viennent, pour la troisième fois, tenir leurs assises solennelles à Sées, et, pour la troisième fois, ils y reçoivent de la part de la municipalité et des habitants, l'accueil le plus empressé et le plus cordial.

En ouvrant la séance, je me fais auprès du premier magistrat de cette ville (1), que nous avons la grande déception de ne pas voir au milieu de nous, l'interprète de leur profonde gratitude, le remerciant d'avoir bien voulu, à l'exemple de ses vénérés prédécesseurs, MM. Sénéchal et Montauzé, leur témoigner par sa parfaite bonne grâce et son extrême amabilité, une sympathie dont ils sentent tout le prix. Ils prient Monsieur le docteur Rocher, qui tient ici sa place, de prendre sa part de ces sentiments.

Vous me permettrez aussi d'exprimer notre reconnaissance à Messieurs les Vicaires généraux (2), qui représentent en cette Assemblée Monseigneur de Sées. C'est un regret très vif pour nous tous de ne pouvoir saluer, comme à nos précédentes visites, le chef éminent de ce diocèse qui, maintes fois et en particulier l'an dernier, aux fêtes inoubliables de Saint-Evroul, a su nous montrer tout l'intérêt que notre Compagnie lui inspire et ajouter à nos travaux historiques une si belle page d'érudition.

Messieurs, vous me laisserez vous rappeler en quelques mots, avant d'entrer dans le sujet de mon étude, nos visites de jadis, dont nous conservons pieusement le souvenir.

(1) Monsieur Potier de Courcy, qui devait succomber le 3 octobre suivant à Doucet, près Sées.

(2) MM. les abbés Girard et Leconte.

La première eut lieu le 21 octobre 1886, cinq ans après notre fondation, et celui-là même qui eut la noble pensée de grouper les travailleurs ornaïsi, qui fut pendant de longues années leur chef et leur guide très aimé, M. de la Sicotière, tenait la présidence de l'Assemblée générale en ce même Hôtel de la Ville. Sa Grandeur, Mgr Trégaro, était présent, à côté du maire de Sées et, près de lui, on voyait celui qui devait devenir le vénérable doyen du Sénat, M. Poriquet, dont la vieillesse fut si belle qu'elle ne semblait pas devoir finir et dont le sourire si bon effaçait les rides de l'âge ; puis M. de Beaurepaire, que nous devions rencontrer à Sées encore, trois ans plus tard, au Congrès de l'Association Normande qu'il dirigeait ; M. le comte de Bourmont, un érudit de l'école des Chartes, et M. Vimont qui nous a laissé de si précieux travaux dans sa *Revue Flammarion*.

La seconde visite fut le 15 octobre 1891 ; Gustave Le Vavasseur, véritable entraîneur de sociétés, nous conduisait. Nous fûmes reçus par M. Sénéchal et par les vicaires généraux Fourmy et Marais, délégués par Monseigneur absent.

Lorsque je retrouve en notre Bulletin les noms de ceux qui prirent part à la séance, je ne puis réprimer un profond sentiment de tristesse au souvenir de tant d'amis disparus. Jules Appert, cet homme modeste et généreux qui amassait les documents pour en faire bénéficier sa ville natale ; l'abbé Barret, archéologue accompli, qui, sous vos yeux, donna longtemps l'exemple d'un labeur consciencieux et éclairé ; Henri Beaudouin, notre excellent secrétaire, doublé d'un écrivain de mérite ; l'abbé Blin, l'hagiographe sagien dont les œuvres font autorité ; l'abbé Frébet, l'ami si fidèle de Gérard de Contades ; l'abbé Gatry, ce collectionneur intelligent qui a doté notre Société de richesses locales ; Germain-Lacour, cette âme exquise qui savait corriger l'aridité de nos travaux par la douceur de ses chants ; l'abbé Hommey, qui a consacré sa vie à l'histoire de ce diocèse ; M. Lecointre, qui nous honorait des pages glorieuses de sa vie toute de droiture et de fermeté ; l'abbé Rombault, l'un de nos meilleurs collaborateurs, *venerabilis Rumboaldus*, comme disait Lorient ; et Lorient lui-même qui, à chaque ren-

dez-vous ici, donnait des sonnets martelés au coin du génie...

Enfin, nous revenions le 28 octobre 1897, avec Gérard de Contades. Cette réunion fut peut-être la plus solennelle, car Mgr Bardel et M. le duc d'Audiffret-Pasquier l'honoraient de leur présence. Elle n'est pas si éloignée que vous ne vous souveniez encore des nobles paroles qui y furent prononcées, auxquelles l'Académie n'était pas étrangère.

Nos trois premiers présidents, comme vous le voyez, Messieurs, ont tenu, au cours de leur mandat, à consacrer une journée à la cité de saint Latuin, l'apôtre de ce diocèse. Je n'ai pas voulu, à mon tour, faillir à cette tradition qui marque des heures dont nous nous souvenons toujours et que vous nous avez permis de faire revivre.

H. TOURNOUER.

QUERELLE DE RÉVÉRENCE

au Chapitre de Sées en 1667

MESDAMES, MESSIEURS,

L'église de Sées, dans son long et glorieux passé, a traversé bien des heures douloureuses. Il n'en fut peut-être pas de plus pénibles que celles où elle eut à se défendre des insinuations perfides du jansénisme et à les combattre en la personne du théologal Jean Le Noir.

Les historiens ont narré ces tristes événements ; ils nous ont fait assister à la lutte à outrance entre un haut dignitaire du Chapitre, homme de grand savoir et de belle éloquence, mais ardent et orgueilleux, et trois évêques qui occupèrent avec honneur et dignité le siège de saint Latuin ; ils nous montrèrent toutes les phases de ce drame poignant, l'attaque et les ripostes par les écrits, par la parole, par l'injure même, de ce révolté qui ne céda jamais, son calvaire, sa fin lamentable qui ne paraît avoir été consolée par un acte de soumission suprême ; ils dégagèrent aussi le triomphe de la vérité sur l'erreur, des doctrines évangéliques sur l'hérésie ; mais il manque à ces récits, plutôt brefs, des commentaires, des contrôles, des vues d'ensemble sur ce mouvement inquiétant qui, à la fin du xvii^e siècle, s'emparait de tous les diocèses de France et dont l'affaire Le Noir ne fut en somme qu'un épisode.

Cette œuvre, délicate entre toutes, qui touche au dogme même de la religion catholique, il faut souhaiter une plume de théologien pour l'accomplir ; nous ne la tenterons donc pas.

Je voudrais seulement aider à ce travail futur en rappelant deux pièces conservées dans la collection incomparable des

factums à la Bibliothèque Nationale, qui furent déjà signalées et publiées en extraits par notre confrère, M. Charles Vétel, dans *le Perche* de 1904 (1) et qui mettent au jour, d'une façon saisissante, la physionomie, assez obscure jusqu'ici, du compagnon d'infortune de Jean Le Noir, dont il partageait la fougue sans posséder l'intelligence, je veux parler du chanoine Nicolas Bordin. J'y ajouterai un document manuscrit, que je crois inédit, qui émane de Jean Le Noir (2).

Il s'agit d'un différend avec ces Messieurs du Chapitre de Sées, et, en particulier, avec leur prévôt, Robert du Frische (3), et ce différend a pour cause une question de révérences. Quelles révérences le chanoine Bordin doit-il à son prévôt ? Quelles révérences le prévôt doit-il au chanoine Bordin ? Tout est là, et ce thème fournit matières à deux longues remontrances qui prêteraient plutôt à rire si, au fond, le vrai motif de la querelle n'était l'affaire du théologal.

Nicolas Bordin avait fait siennes les idées de Jean Le Noir ; seul du Chapitre, il s'était laissé prendre à sa parole persuasive et, mal à l'aise au milieu de collègues qui ne l'approuvaient pas, dont peut-être il subissait l'esprit d'opposition et de taquinerie, il ne leur ménageait à son tour ni ses rancunes, ni ses sarcasmes. Bien que son attitude ait dû se modeler dès les débuts de l'affaire sur celle de son ami, nous ne le voyons, comme acteur, qu'en 1666, alors que

(1) Silhouettes normandes : Jean Le Noir et Nicolas Bordin. *Le Perche*, 1, 8, 15, 20 mai, 5 juin 1904. Signé : Pierre de Hertré.

Ces deux factums ont pour titre :

Première Remontrance faite par Nicolas Bordin, chanoine dans l'église cathédrale de Sées, à Messieurs du Chapitre de la dite ville. s. l. n. d. [1667], in-4°, 9 p. (*Bibl. nat.* Thoisy 3. f. 211).

Seconde remontrance de maître Nicolas Bordin, chanoine dans l'église cathédrale de Sées, à Messieurs du Chapitre de ladite Église. s. l. n. d. [1667], in-4°, 16 p. (*Bibl. nat.* Thoisy 3. f. 217).

(2) 11 février 1670. *1^{re} Requête du Theologal de Sées détenu prisonnier aux prisons de l'Officialité de Rouen, pour la défense de la foy et des immunités de l'église, contre Monseigneur l'Evêque de Sées accusé par ledit Theologal d'avoir publié des écrits imprimés herétiques et transféré la juridiction ecclésiastique aux juges séculiers.* Ms. in-4° 16 p. (Arch. de S.-Hilaire-des-Noyers).

(3) Prévôt de la cathédrale du 3 septembre 1657 au 7 janvier 1674.

depuis plus de quinze ans les incidents les plus violents avaient mis le trouble dans la ville de Sées.

Ce fut, en effet, à la suite d'un sermon sur la prédestination des Saints, prêché en 1650, dans l'église des filles de Notre-Dame à Alençon, que Le Noir fut accusé de jansénisme. Il sut alors si bien se disculper, en faisant condamner à Rouen le curé Julien Pasquier, son principal agresseur, que Mgr de Médavy le nomma, en sa place, théologal de Sées. Ce fut une faute. Peu d'années après, son enseignement suspect, un sermon donné à Argentan où il souleva des protestations nombreuses et des démêlés avec l'évêque, obligèrent celui-ci à demander contre lui des lettres de cachet qui le reléguèrent à Fougères. En 1665, à l'occasion du mandement où il condamnait la doctrine de Jansénius, Le Noir attaquait le prélat et le dénonçait comme hérétique à l'archevêque de Rouen. L'Assemblée des évêques de Normandie fit justice de cet acte d'insubordination et envoya cette fois le théologal à Vannes.

Pendant ce temps, le 21 juin 1666, une protestation avait été rédigée contre lui au chapitre de Sées et Nicolas Bordin avait refusé d'y souscrire. Dès ce moment, il prenait nettement position contre ses collègues auxquels il adressait, le 31 mai 1667, une première remontrance. Elle débute ainsi :

« Le lundi 16 mai 1667, comme nous achevions de chanter
 « le psaume *Venite exultemus*, M. le Prévost, étant arrivé
 « tard comme il a accoutumé, si tôt qu'il fut entré, sortant
 « de sa place, par une saillie aussi subite qu'elle luy est
 « ordinaire depuis quelque temps, accourut à la mienne,
 « quoy qu'elle soit à un bout du chœur et la sienne à l'autre,
 « où, étant arrivé, il me proféra ces paroles : « Vous êtes
 « un impudent. Je vous salue et vous ne me saluez pas » ;
 « à laquelle injure je ne lui répondy que par mon silence,
 « mais, voyant qu'il me demandait une révérence, je la luy
 « rendy, ce qui l'ayant vraysemblablement surpris et voyant
 « que je ne luy avait donné aucun prétexte de faire contre
 « moy quelque nouvelle délibération capitulaire semblable
 « aux précédentes, en m'accusant d'un scandale qu'il auroit
 « lui-même excité, afin que l'insulte qu'il me faisait ne fust

« pas néanmoins tout à fait inutile à son dessein et lui
 « servit pour quelqu'autre fois, il éleva sa voix et nous dit
 « à tous : « Messieurs, vous vous souviendrez que je l'ay
 « salué et qu'il ne m'a pas rendu le salut », troublant ainsy
 « lui seul le service divin, sans que j'y eusse contribué de ma
 « part et recommançant les scandales dont je vous avais
 « rendu plainte le 24 décembre dernier, sur laquelle vous
 « n'avez rien statué, ce qui m'a donné lieu de vous prendre
 « à partie et pour autres raisons que vous savez bien, à
 « quoy je persiste... » Puis, continuant sur ce ton, le cha-
 noine ajoute que « M. le Prevost a dit plusieurs fois que son
 « dessein étoit de me détrôner, luy en deut-il coûter 400 pis-
 « toles », qu'il exigeait de lui des révérences « qui n'étoient
 « pas dues à ses prédécesseurs » et que son but était « d'ex-
 « citer quelque scandale » pour l'accuser comme s'il en était
 la cause, enfin que son dessein à lui, Bordin, était « de
 « souffrir en silence et avec patience toutes ces insultes et
 « d'attendre la fin de l'accès. »

La question des révérences, comme vous le voyez, Messieurs, jouait un rôle capital au temps du grand Roi non seulement à la Cour ou dans les salons, mais encore au sein du Chapitre de Sées, et elle suffisait à irriter les esprits et créer des inimitiés, alors même que le jansénisme ne s'en serait pas mêlé.

Aussi, le meilleur moyen « d'éteindre tous ces scandales » n'était-il pas, comme le conseille notre héros à ses collègues, « de régler le nombre, le temps, la mesure, la qualité et les autres circonstances de ces révérences, tant de celles qu'on doit rendre à M. le Prévost que de celles que M. le Prévost est obligé de rendre de son côté. » Faudrait-il s'exposer, par exemple, à voir M. le Prieur de Champs, archidiacre de Corbonnois, comme il le fit à Pâques derniers, saluer, ainsi que le Saint-Sacrement, M. le Prévost en entrant au chœur, ou bien à reconnaître qu'il est plus à-propos de l'encenser ganté, comme fait M. de Guyenro, grand chantre, que déganté, comme feu M. Pilatre, son prédécesseur, homme fort versé en de telles rubriques ? Pour éviter pareille dérogation à « l'esprit de l'Église », il y a donc lieu d'établir sept classes de révérences nouvellement instituées.

De la première classe sont celles « que M. le Prévost « reçoit en entrant dans le chœur ». Voici ce qui se passe d'ordinaire : M. le Prévost entre le plus souvent alors que l'office ou la messe sont commencés, il fait une révérence à la Compagnie et toute la Compagnie la lui rend ; mais la chose se fait avec « un tel concours et conspiration de révérences » que le jour de saint Chrysogone, à Matines, la psalmodie s'arrêta et il se fit un grand silence. Cherchant à obvier à cet inconvénient, M. le Prévôt, à Pâques suivantes, ne voulant pas interrompre le *Deus in adjutorium* en faisant une révérence à M. l'Archidiacre du Houleme et à M. de Lougé qui sortaient du chœur, s'inclina tout en continuant de chanter d'une voix prolongée depuis le commencement de la révérence jusqu'à *intende*. « Quel est le plus à propos, « nous dit le chanoine Bordin, ou de laisser tomber le « *Deus in adjutorium* ou de continuer en faisant sa révérence, ou encore de laisser la révérence à faire pour une « autre fois ? » C'est ce dernier parti, le plus simple assurément, qu'il avait sans doute pris lui-même en refusant le salut, le 16 mai, à M. le Prévôt.

Dans la deuxième classe, nous trouvons la révérence « que M. le Prévôt prétend que chaque chanoine lui doit « lorsque quelqu'un d'entre eux entre dans le chœur ou en « sort, ou bien va sur le jubé chanter les leçons. » Mal en prit à M. Bordin d'avoir négligé de se conformer à cette règle, car il se fit encore admonester par M. le Prévôt et il s'en plaint amèrement : « S'il est vrai, s'écrie-t-il, que l'on doit « à M. le Prévôt toutes ces révérences, on peut dire, comme « un des meilleurs esprits de notre ville, que notre chœur est « une ruche d'où les mouches sortent, où elles rentrent et « d'où elles ressortent incessamment, et ainsi ce sera pour « M. le Prévost autant de révérences actives et passives « de cette deuxième classe. »

En la troisième classe on range celles que M. le Prévôt « s'oblige de rendre à tous les laïques qui entrent ou sortent « du chœur afin d'en recevoir autant de leur côté », et, à ce sujet, notre chanoine prétend que M. le Prévost, non content de ce nombre infini de révérences, se tient debout à la place « de Monseigneur de Sées, qui donne sur la nef, et que là,

« allongeant perpétuellement le cou pour regarder ceux
« qui passent, il en reçoit autant de révérences et les leur
« rend, en sorte que l'on voit sa tête, ses bras, ses yeux et
« tout son corps dans un mouvement, sans hyperbole, qui
« ne finit point, et il est incompréhensible comment M. le
« Prévost, à son âge, peut soutenir le travail de ces révé-
« rences dont l'agitation est si continue, qu'à la voir
« seulement, les yeux s'en éblouissent et la teste en tourne. »
Ne trouvez-vous pas le chanoine Bordin bien mordant et
agressif pour un homme qui avait pris la ferme résolution
de tout souffrir en silence et en patience ? Mais ce n'est pas
tout. Après l'énumération des révérences de la quatrième
et de la cinquième classes que M. le Prévôt et le grand chantre
se doivent réciproquement dans les fêtes solennelles ou que
M. le Prévôt rend à la Compagnie et reçoit d'elle lorsqu'elle
est en station dans la nef, les membres du Chapitre formant
la haie des deux côtés, il y a celles de la sixième classe que
rend et reçoit M. le Prévôt en procession et principalement
quand les cinq paroisses de la ville sont assemblées. « Il est
« incroyable alors, dit le chanoine, de voir la gresle de
« révérences ! » Ainsi « le 16 de ce mois, le lundi des Rog-
« tions, dans l'église de Notre-Dame du Vivier, nous étions
« plus de cinquante portant surplis, M. le Prévôt et M. le
« Chantre étaient de chaque côté de la porte du chœur.
« Chacun fit une révérence, ces deux Messieurs les rendant. »
Ajoutez à cela que « M. le Prévost, même lorsqu'il est
« chappé en procession, rend indifféremment à tous ses
« amis, hommes, femmes, filles, enfants, à droite, à gauche »
et « comme le nombre de ces personnes n'est pas réglé et
« que chacun a ses amis, si chaque chanoine imite M. le
« Prévost, il arrivera que, toute la procession se passant en
« ces mouvements de tête et de corps de tout le Chapitre,
« je ne sais si on ne nous prendra pas pour des énergumènes. »
Enfin, la septième classe est réservée aux révérences
« casuelles », c'est-à-dire qui ne peuvent tomber sous
aucune règle, par exemple « lorsque M. le Prévost éternue,
« car c'est un remuement si universel dans le chœur qu'il
« n'est pas plus grand lorsque Monseigneur l'évêque
« entre... »

Après ces attaques directes contre M. le Prévôt, Nicolas Bordin, en terminant, n'épargne pas davantage ses collègues du Chapitre qui, à l'en croire « chantent avec une telle « précipitation que la plupart du temps on ne peut distinguer aucune syllabe dans les paroles, ou passent des « heures entières de l'office, quand ils ne sommeillent pas, « à causer les uns avec les autres et à se promener pour ce « sujet de chaire en chaire, ou encore viennent poudrés et « gantés dans le chœur », bref, donnent « le plus mauvais « exemple. »

Que Messieurs les Chanoines qui m'entendent me pardonnent ces révélations malicieuses, quant à la forme s'entend, car au fond elles sont l'œuvre d'un pauvre esprit qui cherchait, par ces diversions ridicules, à détourner de lui l'attention des autorités ecclésiastiques. A ce jeu dange-reux, il ne faisait au contraire que les irriter davantage. Le Chapitre de Sées était, à cette époque, au-dessus de toute atteinte. Si un certain relâchement s'y était introduit aux siècles précédents, les importantes réformes de Jacques de Silly y avaient mis bon ordre et rien ne prouve mieux leur efficacité que la forte union de ses membres en présence des menées jansénismes et des attaques dont ils étaient l'objet.

* * *

Cette longue et fastidieuse remontrance, vous le comprendrez sans peine, appelait une sanction. Elle ne tarda pas. M. le Prévôt, d'accord avec les chanoines, prononça contre son auteur, une suspension pour quinze jours de ses fonctions du chœur, à commencer le jour de Pâques, et celui-ci s'en plaignit le 3 mai à l'archevêque de Rouen ; mais l'excitation ne fit que croître de part et d'autre les mois suivants, si bien que le 16 juillet, Nicolas Bordin faisait paraître une seconde remontrance où il prend de nouveau à parti M. le Prévôt. Celui-ci, le 1^{er} juin, à Matines, l'aurait fait avertir par un enfant de chœur, Maurice Leluya, de ne pas « aller « si vite en chantant. » « En soi, dit le chanoine, la correction était juste et tous auraient pu en faire leur profit, mais,

en l'espèce, elle était « affectée ». Le même jour, c'est le maître des enfants de chœur, lui-même, Gilles de Lieurey « homme réputé ignorant » qui le reprend publiquement au moment de l'*Introit*, et le Prévôt de s'écrier : « Qu'il apprenne « à chanter » ! « Sans vanité, ajoute encore Bordin, je puis « dire que je chante aussi bien qu'aucun du Chapitre, et « même, sans comparaison, que M. le Prévôt lui-même » ; enfin, le 7 juin, alors que, sur la place publique ou parquet, devant la cathédrale, passait un régiment de pieds, Nicolas Bordin, par omission, ne salua pas M. le Prévôt. Celui-ci s'en plaint hautement et maître Pierre Ozenne prétend que Bordin aurait dit « qu'il falloit loger cent soldats chez M. le Prévôt, cent chez son frère, le grand archidiacre, et en remplir tout le Chapitre. »

J'abrège, Messieurs, ces faits qui pourraient lasser votre patience. C'est d'ailleurs un trop grand honneur déjà pour la mémoire de Nicolas Bordin de nous être arrêté si longtemps à ses libelles satiriques. Ce que je vous en ai rapporté suffira amplement à vous édifier sur le personnage.

Nous avons dit que Jean Le Noir, à la suite de la publication du fameux mandement de Mgr de Médavy, avait accusé celui-ci d'hérésie. Bien que disculpé par l'assemblée des évêques, le prélat prit commission de l'archevêque de Rouen, le 29 octobre 1667, pour faire appeler devant le dit archevêque, Nicolas Bordin, en réparation d'injures, comme complice du théologal, et la lui fit signifier le 14 novembre. Comme il protestait, il le fit, sur décret du métropolitain, emprisonner à Sées, puis de là transférer à l'officialité de Rouen. Cet événement nous est raconté avec force détails impressionnants par Le Noir lui-même. C'est le dimanche 12 février 1668, que Nicolas Bordin est arrêté à Sées par le secrétaire de Monseigneur et le prévôt de l'église cathédrale, son ennemi intime. Par son ordre « comme les plus grands « scélérats », je cite textuellement, « il est mis dans un « cachot obscur... pour y passer la nuit sur un boteau de « paille et y souffrir toutes les incommodités de la saison..., « on refusa même à sa mère, veuve désolée, pauvre et cadu- « que, la liberté de le voir... Pour le conduire à Rouen, on « assemble un prévôt des maréchaux, le sieur de Boisblais,

« avec quatre hommes à cheval armés de mousquetons
 « et de pistolets... ; il traverse les rues sous cette escorte,
 « il se laisse mener sans révolte et le sieur de Boisblais
 « en a pitié... » Ses satellites ne le quittent pas, l'un d'eux
 même lui tient « la bouche d'un mousqueton dans le côté »,
 on ferme et on cloue les fenêtres des hôtelleries où on
 s'arrête et, pour la traversée de la forêt de Moulineaux, on
 le tient « embrassé par le gros du corps l'espace de deux
 grandes lieues » de peur qu'il ne soit enlevé.

Pendant ce temps, qu'était devenu Le Noir ? Odolant Desnos (1) nous dit qu'arrêté, de son côté, par l'évêque de Sées, en vertu d'un ordre du Roi du 24 mai 1667, il fut emprisonné à l'officialité de Paris, et que le 12 juillet 1668, il fut transféré à Rouen où il retrouva son ami. Il en appela au Pape et son affaire fut renvoyée à M. de Buzanval, évêque de Beauvais, et, Nicolas Bordin et lui, furent tous deux remis en liberté pour se rendre en cette ville. C'est là que nous perdons la trace de notre triste héros, qui mourut, croit-on, en exil, à Angoulême en 1710 (2).

On connaît le sort de Le Noir. Après s'être opposé, en 1671, à la prise de possession de Mgr de Médavy, nommé à l'archevêché de Rouen, et avoir traité d'hérétique, le supérieur du Séminaire de Sées, Enguerrand Chevalier, il fut condamné le 24 avril 1684 à faire amende honorable devant l'église Notre-Dame de Paris et vit sa peine des galères commuée en détention perpétuelle. Il succomba dans les prisons de Nantes, le 24 avril 1692, à l'âge de 70 ans (3).

Il ne nous appartient pas, nous le répétons, de juger les responsabilités de ce débat passionné qui se termina de si tragique façon. A ceux pourtant qui pourraient trouver excessives les mesures de rigueur prises contre Jean Le Noir et Nicolas Bordin, nous aurions à opposer les mœurs du temps et surtout la haute autorité de l'Eglise qui mit à l'index les ouvrages du théologal. Les évêques de Sées surent

(1) *Mém. hist. sur la ville d'Alençon...* Al. 1787. II. p. 601 et suiv.

(2) Odol. Desnos, *op. cit.* II. 603, note.

(3) *Id.* II. 608.

s'inspirer de Rome et nous pouvons dire d'eux ce que ne craignait pas d'affirmer une plume autorisée : « De quelque côté et à quelque époque que la vérité et le droit furent attaqués, ils élèverent toujours courageusement la voix pour les défendre et les venger (1). »

HENRI TOURNOUER.

(1) Ab. Mallet. Bul. Soc. hist. de l'Orne. 1886. p. 339.

Ce que l'on fait chez nous.

RAPPORT

sur les Travaux de l'Année

Lu à la Séance solennelle de la Société Historique et Archéologique
de l'Orne, tenue à SÈES, le 10 Septembre 1913.

Un prélat d'importance, et de très fine causticité, — dont ici, je ne voudrais pas même insinuer le nom, parce qu'il évoque à notre respect une suprématie tout au moins et surtout archéologique — cinglait naguère de sa *fu-zante* ironie une société d'archéologues, dont le vocable se rapproche bien du nôtre (1). Si l'on en croit son dire, ceux de nos milieux s'accorderaient volontiers et gratis une importance « dédaigneuse de toute vulgaire modestie ». Avec « une assurance qui ne doute de rien », ils s'adjugeraient le monopole du savoir universel.

Voilà qui me rend perplexe. Car enfin, puisqu'il me faut donner devant vous le *compte-rendu* des travaux de l'année, pénible antithèse du programme charmant de cette séance, je me trouve obligé d'avancer, que dans notre société ornaise d'histoire et d'archéologie, il y en a qui *savent quelque chose*, et que, si d'aventure, ils présument d'écrire sur quelqu'un des thèmes habituels de nos études, leur critique, comme on l'en accuse, n'a point d'antagonisme nécessaire avec le bon sens. Si pourtant en cette affirmation, on voudrait relever quelque pointe d'un orgueil excessif,

(1) *La Société Archéologique de la Drôme*. Cfr. *Journal des Débats*, juillet 1913.

j'ajouterais que bien loin personnellement « de ne douter de rien », je redoute au contraire de ne pas savoir donner le plus mince agrément à cette aride nomenclature, distrayante pour l'auditoire, comme la lecture du palmarès à la distribution des prix.

J'espère que les auteurs, pères tendres entre tous pour les fils de leurs pensées, voudront comprendre que, désigné pour ce travail tardivement et sans la préparation nécessaire, il puisse m'échapper quelque oubli. Au premier signe, je rectifierais telle omission, qui leur semblerait jeter une ombre dommageable sur le plein rayonnement de leur aurole littéraire.

Nos plus jeunes se suffisent à eux-mêmes pour écarter ces ombres. Dans sa villégiature laborieuse et enviée du Palais Farnèse, M. Pierre DE CÉNIVAL s'est donné la curieuse distraction d'évoquer un instant, d'un oubli justifié, la mémoire de deux poètes normands : Jacques de Champrepus et François Desrués. Il leur associe, pour la circonstance, un auteur Manceau qui signait d'un olympien pseudonyme, Olénix du Mont-Sacré, ses abondants et nébuleux efforts. Evocation d'un jour, car pour remorquer plus longtemps sa triple épave, M. de Cénival ne semble point obstiné à ralentir sa course vers l'étoile.

Il a des compagnons de route.

N'est-ce pas trouvaille originale et coïncidence curieuse : tandis qu'à Argentan, M. Jean MOULINET achevait sa thèse sur *La Dentelle à l'aiguille, en Basse-Normandie*, M. Benoit POUPET, un alençonnais de franc lignage, commençait la sienne sur le même sujet. Celle-ci plus approfondie comme monographie de l'industrie de notre chef-lieu, celle-là s'intéressant également aux autres dentelles normandes d'Argentan et de Bayeux. Toutes deux d'égal mérite au point de vue de la documentation économique et riches d'aperçus sociaux inédits.

M. Joseph LECHEVREL est le plus érudit et le plus gracieux des guides au Bocage normand. Sa causerie quotidienne aux *avettes fûtées* de son *Essaim de vacances*, qu'il

dénomme un *Parlement*, pour flatter sans doute le jargon de l'industrielle cuisinière, éveille importunément, j'en fais excuse à d'éminents confrères, l'idée d'un autre milieu déprimant et mal famé. Cependant ce dut être, pour les *Pupilles de l'Union Bas-Normande*, forte et belle leçon de choses, et pour les normands trop nombreux égarés à Paris, rappel sonore aux saines joies et au prestige de la bonne terre désertée.

Toute autre est la clientèle, dont M. Max FAZY est devenu l'idéale Providence. Ceux-là ne sont point sportifs téméraires courant les bois et la plaine, en quête de grand air et d'aventures. L'aigre parfum des vieux livres, les liasses poussiéreuses, le parchemin moisi qui n'a point trahi son mystère, voilà qui les attire, et le plus accueillant des archivistes est toute grâce et tout zèle pour assouvir ces passionnés de leurs capiteuses émotions. Détaché de toute gloriole personnelle, M. Fazy s'est appliqué avant tout au classement et à l'inventaire de ses archives. Ce labeur patient et désintéressé nous a valu trois livraisons du *Répertoire numérique des séries D, O et V*, et bientôt nous aurons l'inventaire complet des archives inexplorées de l'Hôtel-Dieu d'Alençon (1).

Les archives, dont s'inspire M. René GOBILLOT, sont moins desséchées ; il s'en dégage un relent de joie et de vie. Son artistique compte-rendu de l'excursion dernière pare de grâce et de soleil les aridités de l'archéologie (2). Avec les contes de la maman Ségur, il réveille nos frais penses d'enfants (3). Tout, jusqu'au récit du sacre et de l'introduction du nouvel évêque de Châlons est pour lui prétexte à évoquer des souvenirs de jeunesse qui se rattachent aux

(1) Avant l'impression de ce travail, M. Max Fazy a été promu à une classe supérieure, et nommé en avancement archiviste du département de l'Allier. La joie que nous aurions à l'en féliciter est péniblement affectée du sacrifice imposé à notre amitié par son éloignement, que regretteront également tous les habitués de nos archives.

(2) Excursion archéologique au pays d'Ouche, Rugles, Conches, Beaumont-le-Roger et leurs environs. *Alençon, Imprimerie Alençonnaise, 1913, in-8°, 76 pages.*

(3) Les Côtés Normands de l'Œuvre de Madame de Ségur.

paysages toujours rêvés de notre Perche ou des confins normands (4). Il lui sied bien de clore en ce cortège le défilé des plus jeunes, qui savent mettre à nos excursions tant d'attrance et d'aimable entrain, mais qui mieux encore, apportent à l'érudition locale une espérance et une promesse d'activité féconde.

En cette escouade, où l'on ne permute guère, peut-être escomptait-il un grade ou le simple pompon ? Désillusion pour ce cher abbé TABOURIER. Il n'est plus aussi jeune qu'il le voudrait paraître. Ne l'entendions-nous pas naguère, précoce Nestor, philosopher une austère sagesse à cette *Ame Percheronne*, qu'il s'en va, pasteur vigilant jusqu'à la témérité, chercher dans ses égarements, même sous des ombrages plus épineux que ceux d'Académus.

Plusieurs fois, la *Revue Catholique de Normandie*, et ce mois dernier, le Congrès diocésain, l'ont vu se grandir jusqu'aux cimes de la pensée. Nos dames d'œuvres elles-mêmes, j'allais dire surtout, pour réaliser en pratiques d'apostolat le silence annuel de leur retraite, ont souhaité l'édification de ses graves propos, et merveille, elles l'ont obtenu !

D'aucuns, il est vrai, se sont inquiétés de l'entendre revendiquer un jour certaine filiation intellectuelle, trop déterminée. Un atavisme fâcheux s'en serait-il déjà révélé ? Après tout, son parler est clair et loyal. Ce qu'il a écrit présage au folk-lore percheron un chroniqueur laborieux et documenté. Aussi bien comme le célèbre maréchal, pour moi, je ne trouve rien de mieux à dire : « C'est bien, qu'il continue ! »

J'avoue, par exemple, que jadis, je n'en eusse pas dit autant à mon ex-paroissien très aimé de Montsor et de Damigny, notre jeune artiste de plein renom déjà, M. Louis BARILLET. Le pailleté lumineux de ses paysages de l'Athos et de Bithynie, le flottant des lignes, l'imprécision recherchée des formes déconcertaient mes yeux coutumiers des

(4) Le sacre de Mgr Tissier. — *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'Institution Saint-Etienne*, avril 1913, p. 31 et suivantes.

classiques, épris de la suave et claire mystique de l'école ombrienne, qu'enthousiasmaient dans nos églises les cortèges fortement accentués d'Hippolyte Flandrin, et qui, en fait de décoration religieuse, apprécient par-dessus tout la netteté un peu raide des conceptions iératiques de l'école de Beuron.

Aujourd'hui, M. Barillet, devenu disciple fervent de Maurice Denis, semble n'avoir gardé des maîtres qu'il a pratiqué qu'un ensemble très assagi. Les contours se sont affirmés, la perfection du dessin s'ajoute au fondu des coloris, le modelé de ses plaquettes s'est radouci en d'exquises délicatesses. Aussi je n'étais pas surpris d'entendre hier un Parisien bien informé me déclarer que l'achèvement des grandes fresques de Saint-Honoré-d'Eylau s'annonce comme un véritable événement artistique.

Après m'être attardé avec complaisance sur les hommes et la saison des promesses, je m'aperçois que j'arrive en plein épanouissement de notre moyen-âge. C'est le temps où les documents accumulés depuis longtemps en des cartons qui regorgent ne demandent qu'à sortir. Et cette année, il en est sorti beaucoup, dans les meilleures formes. N'ayant aucun titre pour hasarder une appréciation sur le mérite de mes pairs, il semble plus révérent que je me borne pour mémoire à une rapide énumération.

Rapide, je voudrais du moins que vous le trouviez ainsi. D'ailleurs vous aurez, comme dédommagement, de me voir succéder ici le diseur charmant, qui sait d'usage rendre captivante cette énumération, au point d'empêcher l'auditoire d'additionner péniblement les numéros de la série. N'est-ce pas à lui-même d'ouvrir le défilé, puisqu'il y détient le record par le nombre des publications et revues auxquelles il collabore. Au hasard, je note dans la *Réforme Sociale*, ses *Chroniques du mouvement social dans les pays de langue anglaise* ; une étude sur le *Voyage de Louis XVI à Cherbourg*, donnée en conférence, le 13 avril 1913, au cercle du Luxembourg, et qui sera publiée sans doute, comme elle le mérite.

Au hasard, je note dans le *Correspondant*, des *Lettres de jeunesse du duc Albert de Broglie*, annotées et préfacées

par le baron Jules DES ROTOURS. Sa signature, nous la retrouvons à chaque page dans la *Revue Bibliographique*, *Le Polybiblion*, la *Revue des Questions historiques*, où elle avoisine celle de M. Frédéric DUVAL, dans l'*Union Bas-Normande et Percheronne*. Afin de ne pas énumérer davantage, je passe à M. Louis DUVAL. En voilà un qui n'a plus qu'à puiser à pleines mains dans ses cartons débordant de notes laborieusement accumulées. Pour ne pas le taxer de réserve extrême, disons que cette année, il s'est borné à enrichir sa copieuse bibliographie de trois plaquettes : *La Fête de la Libération de la Normandie*, *La Crise de la natalité*, *Morceaux de points de France*.

M. le marquis DE BEAUCHESNE, dans le *Journal des Débats*, M. DE BRÉBISSON, en sa brochure : *Une ancienne affiche normande* ont su trouver des détails curieux et inédits sur *Les Musset dans le Maine* et le *Rôle de Montesquiou à l'armée et dans l'Eglise, au XVIII^e siècle*.

M. Joseph BESNARD extrait des Archives Nationales la correspondance de la Commission du Comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale, mine pleine de renseignements utiles sur l'état religieux de nos paroisses au début de la Révolution.

De M. Adhémar LECLÈRE, le Bulletin a publié : *Le théâtre à Alençon au XVIII^e et au XIX^e siècle*. Il fait paraître au rez-de-chaussée d'un périodique local, *La Révolution à Alençon*, et il nous annonçait naguère un nouveau travail sur les *Etats Civils d'Alençon*.

Le D^r BEAUDOUIN, entre une visite au dispensaire de la *Croix-Rouge* et des conférences antialcooliques pour la *Croix-Blanche* alençonnaise, s'informe près d'Ordéric Vital ce qu'il pense des célébrités médicales et des moyens curatifs employés de son temps.

Il n'y a qu'un instant, je parlais incidemment du *Congrès diocésain*, tenu en cette ville au mois de juillet, et dont tous les rapports envisageaient à divers points de vue un sujet unique : *La Paroisse*. Ce Congrès ouvert par un travail

d'ensemble très documenté de M. le chanoine GUESDON (1), eut retiré large profit et grand intérêt de la présence et de la collaboration de M. Joseph GUILLAUME, professeur aux Facultés catholiques de Lille. L'aimable confrère, fervent très recherché de toutes nos excursions, a fait paraître au mois de février dernier, dans le journal *La Croix*, une série d'articles remarquables sur l'organisation de la paroisse, sa vie économique et sociale, sous l'ancien régime.

Dans une pensée très pratique de charité chrétienne, un des membres qui ont le plus honoré notre compagnie, M. Léon LEFÉBURE, fondait jadis l'*Office central des Œuvres de bienfaisance*. Un certain nombre de nos collègues figurent à son annuaire. Le secrétaire général, un compétent s'il en fut, parce qu'il expérimente lui-même tous les procédés de dévouement, notre confrère très apprécié, M. le baron André DES ROTOURS, a inséré en cet annuaire un rapport sur les travaux de l'année, dont nous envions l'agrément d'exposition, en même temps qu'il en faut subir avec une émotion nécessaire la conviction pénétrante et élevée.

A un point de vue d'ordre tout différent, le travail aux détails si précis de M. Georges CRESTE sur *Les papiers-monnaie émis à Mortagne pendant la Révolution*, nous le font apparaître comme un trésorier idéal pour cette Société Percheronne d'histoire et d'archéologie, que son inlassable activité a su promouvoir à un état de prospérité et d'extension, que ne semblaient guère présager ses modestes débuts.

Nos érudits poursuivent leurs investigations dans le domaine de l'histoire locale, au grand profit des curieux du présent et des chercheurs à venir.

M. le chanoine MACÉ, semble avoir épuisé tous les

(1) Au *Compte-rendu général du Neuvième Congrès des Œuvres diocésaines, tenu à Sées, les 8 et 9 juillet 1913*, figurent également deux autres rapports émanant de membres de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne : Les Œuvres dans les petites paroisses*, par M. l'abbé Tabourier, curé d'Au-guaise, p. 137 à 152 ;

— *La Paroisse dans le diocèse de Sées : autrefois, aujourd'hui*, par M. l'abbé A. Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsor, à Alençon, p. 28-40.

sujets d'études de la région d'Athis, il revient aujourd'hui aux champs aimés de ses premiers labeurs. *Joué-du-Bois pendant et après la Révolution* complète heureusement les travaux sur cette paroisse, parus au Bulletin de la Société, de 1889 à 1895.

Dans la région du Sap, voisinent deux de ces laborieux érudits, dont les recherches depuis un quart de siècle alimentent notre Bulletin de renseignements, où chacun vient puiser à l'envi : M. VÉREL, généalogiste, poète à ses heures et patoisant incomparable, pour lequel la chronique des cantons du Merlerault et de Courtomer n'a plus aucun mystère ; — M. Alexandre DALLET, l'auteur de nombreuses monographies des paroisses du pays d'Ouche. L'avenir lui saura gré d'avoir fidèlement décrit tant de petites églises d'architecture rustique et de décor naïf, naguère encore passionnément défendues et maintenant abandonnées à une ruine prochaine par une génération sans idéal et sottement dédaigneuse de ce que vénéraient ses pères (1).

(1) Une de ces églises décrites par M. Dallet est celle du Douet-Artus, au canton de la Ferté-Fresnel.

La monographie très intéressante d'ailleurs et très complète qu'il lui consacra (*Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, t. II, 1883, p. 59), se termine par cette phrase discutable : « L'église du Douet-Artus doit la conservation de ces objets à la vigilance de ses habitants. Si elle eût été pourvue d'un desservant, il est bien probable qu'ils ne charmeraient plus la vue de l'archéologue. » Quel démenti lui apportent aujourd'hui les événements !

Les objets dont il est ici question : deux autels avec baldaquin de bois sculptés et historiés, une Vierge de style renaissance, une pierre funéraire avec inscription du xv^e siècle, ont été classés, au mois d'août 1904. Ils ne l'ont pas été du tout sur la demande des habitants qui s'en désintéressent, mais sur l'initiative et les indications d'un curé, ainsi qu'en font foi les notes et les lettres de M. Jean Gauvin, délégué du ministère des Beaux-Arts pour visiter, photographier les objets d'art du département et en faire un rapport officiel.

Ces objets sauvés désormais par leur classement viennent d'être déposés dans l'église de Heugon, où d'ailleurs on a longtemps fait difficulté pour les admettre.

La petite église qu'ils décoraient, si curieuse avec ses fenêtres en meurtrières, le bel autel de bois aux colonnes délicatement ajourées, l'humble clocher d'imbrications et sa vieille cloche assoupie, son pittoresque chapiteau, ne saurait plus les abriter. Elle est condamnée à s'abîmer en une ruine prochaine, parce qu'en ce riche quartier, il ne s'est trouvé personne pour organiser la souscription privée, qui, à défaut de la municipalité, eut à peu de frais, sinon complètement restauré, du moins sauvegardé le cher sanctuaire autrefois si jalousement conservé.

Avec Saint-Martin-du-Douet, c'est, en 1913, la deuxième église qui chez

MM. Ferdinand BEAU, Roger DE BEAUREGARD, le vicomte DU MOTÉY défendent avec élégance et force de raisons, dans la presse régionale, les doctrines traditionnalistes, M. le vicomte Olivier DE ROMANET leur a consacré un gros volume : *Les Provinces de France*. En ce travail, fruit de longues et patientes recherches, il en a précisé la nature, les caractères, l'unité ethnographique, l'avenir et la force de l'idée provinciale. Il y voit la sauvegarde des coutumes séculaires et des droits de tous contre l'oppression fatale d'une centralisation excessive, et cette ingérence abusive de l'Etat qui comprime tout effort, paralysant toute initiative. Cet ouvrage, au jugement des experts, est le plus complet qui soit paru sur la matière, et il a bien des chances de rester définitif en ses conclusions.

Parfois pourtant, M. le vicomte DU MOTÉY délaisse un instant les hauts concepts qui lui sont familiers. Le voilà qui s'amuse et amuse, en moralisant certes, dans un genre qu'apprécie le public attiré de son journal.

Combat et double jonchée le dénoncent à nouveau comme romancier et même récidiviste. Mais ce n'est chez lui que jeu d'esprit et frivolité passagère, puisqu'il annonce un travail important, le plus important, sur l'histoire de la Marche et du pays de Moulins, destiné dans sa pensée à redresser, à renouveler même, les données jusqu'ici incomplètes ou fautives en matière d'origines normandes. Ce sera plaisir et profit pour nous de le voir appliquer à notre modeste histoire provinciale les qualités maîtresses dont il fait preuve en de plus vastes sujets (1).

Chez d'autres au contraire, je vous indique M. Romain LEMONNIER et Paul HAREL, le roman est devenu un mal

nous est condamnée. Le même sort est décidé déjà, paraît-il, pour celle d'Echufflé, qui dépend d'Essai. D'autres, telles que celles de la Ventrouze, de Courthioust, Saint-Sulpice de Nully, Saint-Mard de Coulonges, Méheudin, en ont la prochaine perspective. Et pourtant notre diocèse ne figure pas sur la liste, où M. Maurice Barrès a inscrit les églises en danger !!!

(1) De M. le V^e du Motéy, *l'Indépendant de l'Orne* a publié deux études intéressantes : *Falandres et les Albanais* ; — *La famille de Sévin, dans l'Agénais et à Montsor*.

endémique, et, signe d'un égoïsme sans bornes, de ce mal beaucoup se réjouissent et se délectent.

Le *Maître du Rouvray* et *Mme de la Galaizière* sont gens de chez nous. Que le beau-père d'Echauffour ne les a-t-il unis ? Sa fille fut devenue ménagère entendue, au lieu de se laisser mourir en neurasthénique, désolant d'une fin si rapide l'annaliste littéraire de la *Revue Française*, qui se maîtrisant toutefois, conclut sagement entre deux sanglots : « Les meilleurs romans ne sont pas les plus lourds, mais ceux qui, dans une langue pure, expriment des sentiments vrais et suggèrent au moins une image vraie de la vraie vie » (1).

La vraie vie, telle qu'en toute famille, on devrait la concevoir faite d'abnégation personnelle, toute de dévouement, anoblie d'idéal généreux, fortifiée de grâce divine, notre poète très aimé l'avait jadis fièrement évangélisée dans sa pièce superbe : *L'Herbager*. Il y a quelque vingt ans, peut-être qu'un auditoire parisien n'était pas préparé à si forte leçon. Depuis, hélas ! l'opinion a dû se ressaisir, éclairée des résultats du néo-malthusianisme, patriotiquement effrayée de ses menaces pour l'avenir de la France. Voilà pourquoi, le 22 février dernier, à Paris, sur la scène de la Renaissance, la pièce de Paul Harel a été glorieusement vengée des cabales d'antan. Et depuis à Caen, à Bernay, à Argentan, elle a connu les mêmes triomphes. Ne vous semble-t-il pas, mes chers Confrères, que nous en partageons la fierté, et que les applaudissements se répercutent toujours et surtout dans nos cœurs !

(1) Le *Correspondant* et le *Mois Littéraire*, dans leur numéro d'août ont publié quelques jolies poésies de Paul Harel : *Le Blé sur la colline*, *L'Amie*, *Vœux*, *Le Pèlerinage*.

Le 16 août, les *Violetti* (Société littéraire composée de Picards et de Normands) sont venus à Echauffour remettre à notre cher poète la violette d'or. Ce fut une belle fête et grand régal d'esprit. Il y avait là notre aimable et distingué confrère, le député Adigard ; le président Cahon ; notre secrétaire général M. le Baron des Rotours ; le professeur Achille Paysant ; l'abbé Thuillier. Le lendemain, les *Violetti* se proposaient de déposer une palme sur la tombe de Gustave Le Vavasseur. Un grand deuil survenu inopinément au Logis de la Lande-de-Lougé fit contremander ce pèlerinage. La pièce de vers si belle que Paul Harel devait réclter en la circonstance a été publiée notamment dans l'*Almanach de l'Orne*. Non moins éloquente et d'émotion douloureuse la poésie qu'il vient de porter sur une autre tombe prématurément ouverte. celle de notre collègue si regretté, M. Adigard.

Si Paul Harel cultive avec égale ferveur la poésie, la nouvelle ou le roman, s'il trouve même succès au théâtre ou à la conférence, d'autres rêvent de le suivre en ces chemins qui l'ont conduit à la renommée : tel M. Adhémar LECLÈRE en ses *Insomnies* (1), tel aussi M. Emile LANGLOIS, dans un charmant volume sorti de ses presses : *Grandeur et décadence de Césaire Nointrot* (2). Le sous-titre : *Petites scènes de la vie rurale sous la troisième république*, indique le genre de ce roman ; étude très fouillée, pittoresque et de vraie psychologie sur les troubles et la haine semées en nos campagnes par le sectarisme étroit et les visées égoïstes des politiciens de village.

En gentilhomme de lettres, M. le vicomte Emmanuel DE LA BARRE DE NANTEUIL, continuateur d'une belle tradition artistique, fréquente de préférence les sommets aristocratiques de la poésie. Sous un titre énigmatique et plutôt sombre, son volume *Effluves et Cendres* (3) recèle tout au contraire un trésor de claires beautés, vérités lumineuses, tendresses exquis, sublimités de la foi, interprétation à la fois très simple et grandiose des êtres et des choses ; rien des affetgeries du XVIII^e siècle, mais toute la délicatesse et le fini de cette époque gracieuse et raffinée.

Grâce au goût très informé de notre confrère, M. Charles ROMET, l'*Agenda* distribué chaque année par la *Maison du Gagne-Petit*, à Alençon, s'enrichit, depuis 1903, de feuilles artistiques et littéraires, études et chroniques régionales, éphémérides ornaïses, dessins à la plume ou esquisses dus à des artistes, tels que MM. le professeur Broux, Henri Besnard, Lambert, qui garderont désormais pour l'avenir

(1) *Insomnies, Poésies*. Alençon, Laverdure, in-16 de 137 pages. Comme sous-titres : *Poèmes cosmiques, Les Larmes, Galanteries, Tristesses et désespoirs, Beauté, Visions de l'Inde, Visions d'Espagne, Vues et Visions du Cambodge, Pages diverses, Satires, Le Violon*.

(2) Emile Langlois : *Grandeur et décadence de Césaire Nointrot, Petites scènes de la vie rurale sous la troisième république*. Argentan, Emile Langlois, 1913. in-12, 198 pages.

(3) Vicomte E. de la Barre de Nanteuil : *Effluves et Cendres*, Paris, Jouve et C^{ie}, éditeurs, 1913. in-12, 226 pages. Comme sous-titres : *Effluves et Cendres. Sous l'azur des anciens rivages, Le mirage du rêve, La figure de ce monde passe, Lueurs d'au-delà*.

les coins du vieil Alençon en voie de disparaître, de jolies poésies, quelques-unes de goût très original ou curieusement naïves, puis d'autres. Le tout forme dès à présent une collection précieuse et recherchée au point de vue de l'histoire et de l'archéologie alençonnaise.

Le 16 février dernier, cette ville de Sées célébrait une fête de patriotique inspiration. C'était la remise de la médaille commémorative de 1870 et la cérémonie annuelle de la Croix-Rouge. M. le vicaire général DUMAINE, qui venait de recevoir lui-même cette médaille, porta la parole en la circonstance, tout naturellement désigné par sa qualité d'ancien aumônier militaire. Il nous est resté comme souvenir, des pages éloquentes exaltant le pacifisme chrétien, tout en expliquant la nécessité humaine de la guerre, fléau toujours douloureux, bien qu'il soit l'occasion et le mobile d'héroïques et glorieux sacrifices. Quelques mois plus tard, le même orateur rehaussait d'un discours, autre page d'histoire précise et harmonieuse, les noces d'argent de l'*Ecole Trégaro*, de Gacé. Depuis, sa santé heureusement affermie lui a permis de venir apporter sa présidence toujours désirée à diverses solennités religieuses ou scolaires, comme délégué de Sa Grandeur. Qui donc, avec plus d'aisance et de distinction native représenterait mieux le prestige épiscopal, dont le plus bel apanage, au dire de l'Apôtre, est cette bienveillance exquise que chacun aime et admire plus encore que ses titres, tout autant que ses éminents travaux, dans la personne de notre vénéré Vice-Président.

Nos confrères du clergé, de plus en plus nombreux parmi les membres de la Société, dont ils forment plus que le quart, ne sont pas les moins empressés à lui envoyer des communications. En plus de ceux dont les travaux appréciés figurent au Bulletin, combien par ailleurs tiennent la plume avec honneur et louable dévouement : M. le chanoine GUESDON, par sa collaboration à la *Semaine catholique* diocésaine et ses brochures théologiques ; MM. les chanoines CATTOIS, BRICON et GOUGEON, l'abbé BOISSEY, directeurs ou correspondants des Revues d'œuvres ; MM. BEAUGÉ, GOBLET, GUERCHAIS, dans leurs Bulletins paroissiaux.

La *Revue Catholique de Normandie*, née il y a une trentaine d'années de l'initiative de notre collègue défunt, M. l'abbé BARRET, est aujourd'hui alimentée en majeure partie par M. l'abbé GUÉRY, qui a su lui redonner en ces derniers temps une prospérité et un intérêt croissant.

M. l'abbé THENON découvre des archives insoupçonnées et transcrit avec une patience de moine les chartriers les plus indéchiffrables. M. l'abbé LEGROS, qui semble avoir épuisé celui de Maleffre, recueille au petit bonheur les récits pittoresques et légendes de son quartier. Il paraît vouloir donner suite à l'étude de notre compatriote et ami, Mgr DE MOUCHERON, sur les cadrans solaires et se révèle campanologiste averti à l'égal des Billon et des Berthelé.

M. l'abbé GODET, avec le sérieux et la compétence qu'il apporte en toutes ses œuvres, prépare l'édition du manuscrit de dom Charles de Rostaing, prieur de Saint-Evroul, au XVII^e siècle, sur l'histoire de cette abbaye. Elle arrivera bien à son heure, puisque précisément cette année, l'un des membres de notre Société, M. LAURENT-BARRAULT, vient d'acquérir le terrain et les ruines du célèbre monastère, pour en assurer la préservation. Disons en passant que celui de nos collègues, qui en ces derniers temps s'était le plus attaché à cette histoire, M. Etienne DEVILLE, a publié depuis le *Cartulaire du prieuré de Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger*, dont nous visitons les restes imposants au cours de la dernière excursion.

Cette année nous réservait la rare aubaine de voir à une de nos séances, le R. P. EDOUARD D'ALENÇON. Son nom jadis illustrait plus fréquemment nos Bulletins. Un séjour de vingt-cinq années à Rome, la ville où s'entassent les archives de toute la catholicité, nous laisse bon espoir, qu'il en surgira quelque jour la surprise d'un bon héritage d'autant plus réjouissant qu'il aura été plus avarement dissimulé. Mais si le Père Edouard espace davantage pour nous ses communications, il est juste de dire que de plus en plus, il travaille et produit pour l'histoire de son Ordre. Sa *Neustria Seraphica* sera pour nous d'un intérêt plus proche, puisque

c'est la monographie de tous les couvents de Capucins qui ont existé en Normandie.

Il y a de cela quarante ans passés, et pourtant tous deux nous avons gardé souvenir de ces jours où se nouaient ici les liens d'une bonne amitié d'enfance. Ces chers liens, ils devaient être de trame solide, car depuis ils ont été tirillés de l'Ouest au Nord, de la Hollande au Tyrol, enfin jusqu'à Rome et ils sont restés tenaces et résistants.

En ce temps-là, devant nos maîtres avides de travail et nos camarades plus vertueux, nous ne passions point l'un et l'autre pour des forcenés de l'écrivoire. Notre vénéré professeur, M. le chanoine GUIBÉ, qui vit toujours ici dispos et actif, n'aurait certes pas présumé, que l'un par ses doctes et nombreux ouvrages s'imposerait au choix admiratif d'un grand Ordre, jusqu'à en faire à Rome son archiviste général, et que l'autre, devenu par l'extrémité des circonstances, secrétaire d'une savante compagnie donnerait à sa vieille amitié la jouissance très douce de vous les signaler. La morale de ceci, pour les éducateurs et pour d'autres encore, c'est qu'il ne faut jamais désespérer de rien, ni de personne.

Quand au R. P. UBALD D'ALENÇON, pour être strictement exact, je devrais dire de Montsor (1), il est de naissance, laborieux et savant. La bibliographie de ses œuvres s'allonge en des pages serrées, et ce sont des pages solides et très cotées. Pour notre Société, sa présence à Paris, près des Archives Nationales est une véritable Providence. Espérons qu'elle le sera de plus en plus pour la série : *Documents*, qu'il a nécessité d'ouvrir en notre Bulletin. Deux œuvres très appréciées dans le monde religieux : *L'Ame franciscaine*, et la traduction fort élégante d'un ouvrage italien du XIII^e siècle : *Les noces mystiques de saint François avec*

(1) Qu'il soit permis au rapporteur-secrétaire de la Société Historique de se souvenir, en passant, qu'il est le curé de Saint-Pierre de Montsor, à Alençon, toujours en quête de tout ce qui peut honorer sa paroisse. A ce titre, il revendique ici pour elle, l'origine d'un autre religieux capucin, le héros et martyr de la charité chrétienne, au Maroc, au début du XVII^e siècle, le célèbre Père Pierre d'Alençon, fils d'un gentilhomme de Montsor, détail omis par le plus grand nombre de ses biographes.

Madame la Pauvreté, témoignent de son inlassable activité. Ajoutons qu'il est l'auteur de l'article *Alençon*, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, publié par Mgr Baudrillart.

Et maintenant, si vous souhaitez connaître l'état de notre Société, je vous dirai que, grâce à l'impulsion d'un président que partout l'on nous envie, elle compte à l'heure actuelle 323 membres et qu'elle fait échange avec quatre-vingt-quatre Sociétés savantes de France et de l'Étranger. Près d'elle et lui empruntant son plus fort appoint, s'est développée la *Société percheronne d'histoire et d'archéologie*, ainsi que le *Syndicat d'initiative du Perche*. Pour l'une, son Bulletin, le *Musée de Mortagne*, triomphe de M. Georges Creste, ses 220 membres ; pour l'autre, le *Guide illustré du Perche Pittoresque* qui vient de paraître, témoignent de leur vitalité. En si peu de temps et en si petite province, quel est le secret d'une telle vitalité ? Tout uniment parce que ces deux Associations ont su choisir comme secrétaire, M. Tournouër. A l'heure présente, la Société de l'Orne élabore le projet d'un grand Dictionnaire départemental. Le travail est énorme, l'entreprise hérissée de difficultés. D'autres en seraient déconcertés. M. Tournouër semble bien le vouloir, et s'il le veut, soyons sûrs qu'il se fera.

Avant de conclure ce trop long rapport, il nous reste le devoir de rappeler le souvenir de nos chers disparus. Les pertes, moins nombreuses que les années précédentes, sont cependant très sensibles.

M. Reynold DESCOUTURES était l'un des membres fondateurs de la Société, et pendant plusieurs années son premier trésorier. Littérateur, poète, archéologue, collectionneur de goût, commensal recherché de Florentin Lorient, de Gérard de Contades, de Wilfrid Challemel, ce dernier lui a consacré une notice délicate et émue.

M. l'abbé DESMOTTES, au contraire, figurait sur notre liste depuis quelques mois seulement. Une lettre, qu'il écrivait peu de jours avant sa mort, témoigne qu'il avait de la Société,

de ses travaux, la plus flatteuse idée, et regrettait vivement de ne pas s'y être plus tôt associé. Donné à cette heure et venant d'un prêtre aussi généralement estimé, ce témoignage mérite toute notre gratitude.

En cette ville de Sées, il est un autre hommage qui s'impose pour une mémoire, que la Société historique et archéologique de l'Orne doit vénérer entre toutes. C'est ici que notre ancien vice-président, M. le chanoine BLIN, a longtemps poursuivi son labeur patient et fécond, compulsant le riche fonds d'archives de l'Évêché, pour en extraire ses ouvrages, les plus sérieux et les plus complets sur notre passé religieux. Il lui faudrait des imitateurs, qui continueraient cette histoire de nos origines tant de fois ébauchée, toujours incomplète. Sans doute, les prêtres studieux ont à la campagne plus grande liberté pour utiliser leur temps, mais ils se trouvent presque toujours éloignés et privés du secours des grandes bibliothèques et des dépôts d'archives. Le clergé des villes, surmené par un ministère de plus en plus compliqué, n'a d'autres loisirs que les veilles prolongées et déprimantes. Puisqu'à sa mort, le savant chanoine a laissé tout un trésor de notes et de renseignements, souhaitons qu'ils soient mis en œuvre (1), par quelqu'un de ses collègues, en cette sorte de Sacré-Collège de toutes les éminences diocésaines, pour qui se réalise, dans la retraite calme et honorée du Sénat épiscopal, ce rêve tant caressé d'Horace : *Otium cum dignitate !*

ALB. DESVAUX.

(1) Ce vœu a reçu un commencement de réalisation, par la publication que vient de faire M. le chanoine Guesdon du premier volume d'un ouvrage posthume de M. le chanoine Blin : *Fleurs de Sainteté au diocèse de Sées*, Alençon, *Imprimerie Alençonnaise*, 1914, in-8 de XIX-396 pp. Ce travail comporte trois autres volumes, à paraître successivement.

Un Constituant protestataire

Le Marquis de VRIGNY

A la Constituante de 1789, on ne saurait présenter le Marquis de Vrigny comme une étoile de première grandeur dans la constellation des députés normands. Parmi ceux-ci, qui étaient soixante-douze (1) en une assemblée de plus de treize cents membres, d'autres ont marqué davantage : Thouret, Le Coulteux de Cauteleu, Buzot, Goupil de Préfelne, le Baron de Wimpfen, le Duc de Coigny, M. de Bonvouloir, les Marquis de Belbœuf et de Frondeville, le curé Thomas Lindet, qui se fit élire évêque de l'Eure. Mais un Constituant peu notoire peut représenter assez bien un groupe non négligeable et dont il n'est pas sans intérêt de reconstituer l'état d'esprit. Ajoutez que le Marquis de Vrigny eut jadis, dans son pays, une sorte de célébrité, grâce aux attaques de ceux qui le dénonçaient comme un ennemi du peuple. Sa fin aussi n'invite-t-elle pas à lui faire place dans la petite histoire, peut-être même aux lisières de la grande ? Condamné, comme tant de bons Français d'alors, à la guillotine, il y fut conduit le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), c'est-à-dire sur ce que l'on est convenu d'appeler la dernière charrette, comme si l'ère des massacres révolutionnaires avait été vraiment close par la chute de Robespierre.

(1) Ils étaient 36 pour la Haute-Normandie (bailliage de Rouen, 16 ; bailliage de Caux, 12 ; bailliage d'Evreux, 8) et autant pour la Basse (bailliage de Coutances, 16 ; bailliage de Caen, 12 ; bailliage d'Alençon, 8), sans parler de tel Bas-Normand d'origine, Lebrun, le futur duc de Plaisance, qui avait été élu par le bailliage de Dourdan, sans parler non plus des quatre députés d'une petite province limitrophe, le Perche. A la réunion des députés de la Normandie qui, le 17 décembre 1789, arrêtaient la division de la province en cinq départements, on comptait 62 présents.

I

Lorsque le Marquis de Vrigny fit, à soixante-six ans, ses débuts dans la vie politique, c'était un personnage d'importance, tenant l'un des premiers rangs dans la noblesse de sa province, et ayant hôtel à Paris.

S'il n'avait jamais fréquenté la Cour, ce n'est pas qu'il fut de médiocre naissance. Sa mère, Anne-Louise d'Amphernet, appartenait à une très ancienne et fière lignée (1) qui avait donné un valeureux compagnon d'armes à Du Guesclin. Son père, Jean-Jacques Vauquelin, qui avait, entre autres seigneuries, le vieux petit manoir de la Fresnaye, (2) était le représentant d'une maison, qui fait bonne figure, non seulement dans l'histoire normande, mais encore dans les lettres françaises. En l'église Saint-Jean, à Caen, leur mariage avait dû être célébré avec grande pompe, le 23 janvier 1713. Au mois d'août 1723, ils firent ériger en marquisat leur terre de Vrigny (3). Les Vauquelin aimaient les marquissats, ayant déjà fait doter de ce titre Hermanville (1651) et les Yveteaux (1710). Mais vraiment il n'était pas déplacé pour le château de Vrigny. Ce qui reste des pavillons d'entrée et des communs témoigne que cette demeure, encadrée

(1) Voir de Victor Brunet : *Brécey, les de Brécey, les d'Amphernet* (Condé-sur-Noireau, 1891) et *Messire René, Marquis d'Amphernet, vicomte de Vire*, 1686-1732 (Vire, 1885). Je ne saurais trop remercier M. le Vicomte d'Amphernet de m'avoir, pour cette étude, communiqué divers renseignements tirés de ses archives de famille.

(2) La Fresnaye-au-Sauvage est actuellement une commune du canton de Putanges (Orne). Jean Vauquelin de la Fresnaye, auteur des *Forceries* et de *l'Art poétique*, père de Nicolas Vauquelin des Yveteaux, laissa ce modeste manoir à son plus jeune fils Jean-Jacques, dont le petit-fils Jean, grand-père du Constituant, acquit, à la fin du xvii^e siècle, la terre de Vrigny par son mariage avec Madeleine de Droullin. Sur la maison de Vauquelin, en attendant l'étude que prépare M. de Brébisson, voir le joli opuscule, d'érudit et de fin lettré, *Les Yveteaux et la maison de Vauquelin* (1894) par le Comte G. de Contades, et aussi, la page écrite par le même auteur sur le château de Vrigny, dans *La Normandie monumentale, Orne*, t. II. Les armoiries des Vauquelin sont : d'azur, au sautoir engrelé d'argent, cantonné de quatre croissants d'or.

(3) A 9 kilomètres sud d'Argentan, dans le canton de Mortrée (Orne), la commune de Vrigny a pour maire M. Joseph Léger dont l'extrême obligeance a beaucoup facilité mes recherches, et dont la mère habite ce qui reste du château de Vrigny.

d'une ceinture de douves aujourd'hui comblées, devait avoir très grand air. On dit qu'elle ressemblait au château d'Aubigny près Falaise, et un vaste domaine (1) s'étendait à l'entour.

Baptisé en l'église Saint-Jean de Caen, le 25 septembre 1729, René Vauquelin, le futur Constituant, était né et avait été ondoyé à Vrigny le 22 juillet 1722. Là aussi s'éteignit, en avril 1739, son frère aîné, François, âgé de vingt ans, et qui était déjà cornette dans le régiment Royal-Cravattes. En de somptueuses funérailles, on lui fit parcourir une partie des lieux dont il devait être seigneur. Déposé le samedi 4, lendemain de sa mort, dans l'église Saint-Martin de Vrigny, il fut transporté le lundi dans la petite église, maintenant bien délaissée, de Saint-Malo, et le jour suivant dans celle, toute proche, de la Fresnaye-au-Sauvage, copieusement pourvue de tentures et d'écussons. Douze pauvres, accompagnant le cortège, portaient chacun, non seulement une torche de cire blanche, mais un pain de douze livres et une aune et demie d'étoffe. Et le défunt qui s'en était allé avec une piété exemplaire, laissa d'infinis regrets, rapporte l'acte de sépulture où sont consignés tous ces détails, tant il était bien fait de corps et d'esprit, tant il s'était attiré l'amitié de tous les gens de bien. Désormais l'avenir de la maison reposait sur René, âgé de seize ans.

Il embrassa lui aussi la carrière des armes. En 1744, il était à son tour cornette au régiment Royal-Cravattes. Il était capitaine dans le régiment de cavalerie de Poly, lorsque, seize ans plus tard, il démissionna, ayant fait cinq campagnes : deux en Flandre, trois en Allemagne. Dans la dernière, en août 1759, il avait été blessé (2). La croix de Saint-Louis (3), qui lui fut alors accordée, était donc bien méritée. Il venait de perdre, à neuf jours d'intervalle, son père et sa mère, en février 1760.

(1) Il avait encore 426 hectares, lorsqu'il fut acquis, en 1832, par M. de Cénival, propriétaire du château de la Mare (commune de Fleuré). Ma reconnaissance ne saurait oublier l'accueil que j'ai reçu dans cette demeure, qui garde de précieuses épaves du château de Vrigny. Il s'en trouve d'autres dans les communs du château de Sassy, superbement aménagé par le duc d'Audiffret-Pasquier, et dont dépend maintenant le bel étang de Vrigny.

(2) *Gazette de France*, 1^{er} septembre 1759.

(3) *Archives du Ministère de la Guerre*.

Dans l'hôtel de la rue Guilbert, où elle avait tenu un brillant salon, à Caen, Madame de Vrigny mourut la première, à soixante-trois ans, le jeudi 14 février. Et le samedi de la semaine suivante, le 23 février, à soixante-treize ans, mourait à son tour Jean-Jacques Vauquelin, chevalier, seigneur et patron de Saint-Pierre et de Saint-Martin de Vrigny, de la Fresnaye-au-Sauvage, Saint-Malo, Boissey et autres lieux, marquis de Vrigny et maire sortant de Caen. La cité, reconnaissante des services qu'il lui avait rendus depuis trois ans, lui fit des funérailles solennelles, comme s'il fut décédé en charge. Sa dépouille fut accompagnée à l'église Saint-Jean, le dimanche matin, par le corps de ville, avec six torches, trompette qui sonnait lugubrement, huissier en tunique de velours et quatre hoquetons en habits de cérémonie. Et puis le corps fut placé dans un chariot couvert, pour être conduit en la lointaine église de la Fresnaye. Il y fut descendu le lendemain lundi, près du corps de Madame de Vrigny, dans le caveau de famille. Le curé, dans l'acte même de sépulture, rendit au défunt le témoignage que « de son vivant ses rares vertus le plaçaient à la tête de la noblesse de la province », que « sa religion le rendait respectable au clergé », que « la bonté de son cœur lui assurait le cœur du citoyen », qu'il s'en allait « pleuré du peuple et des vassaux dont il étoit le père (1). » Qui donc alors aurait pu prévoir que ces morts ne dormiraient pas en paix leur dernier sommeil !

Leur fils avait trente-neuf ans, lorsque, le 10 septembre 1761, à Gif, dans la gracieuse vallée de l'Yvette, il épousa Antoinette-Hélène Verduc de Soisy (2), âgée de trente ans,

(1) A Caen, un avocat et futur échevin de la ville, Jacques Mauger, dans son journal faisait, lui aussi, l'oraison funèbre du défunt rappelant combien il était actif et instruit, s'étant même fait recevoir avocat au Parlement de Paris, bon latiniste, d'une plume facile, infatigable et féconde en saillies, défendant, comme pas un, les droits de la cité. « Quoiqu'il fut intime ami de M. de Fontette, intendant, et de toutes ses parties de plaisir, il aimait mieux se brouiller avec lui que d'abandonner les intérêts de la ville. Il informait le Conseil de toutes les tracasseries qu'on lui faisoit. Il en étoit écouté. Il étoit connu de ce suprême tribunal. » — *Recueil de journaux Caennais*, par G. Vanel. — Voir aussi, du même auteur *La Vie publique à Caen* et *La Vie privée à Caen*.

(2) Soisy-sous-Montmorency. — On y trouve mention d'un Yves Verduc dès 1727 (Voir *Soisy*, par Lefeuve, 1866). Les Verduc de Soisy durent y

filie d'un conseiller au Parlement de Paris, veuve de Claude Mérault, seigneur de Gif, Frileuse et autres lieux. Le 7 octobre 1762, naissait, sur la paroisse Saint-Eustache, le seul enfant, je crois, qui soit issu de ce mariage, Antoine-René. On ne tarda sans doute pas à s'installer dans un hôtel d'un quartier très aristocratique alors, la Place Royale (1). Mais c'est à Vrigny que la Marquise dut se plaire davantage, y passant plus de la moitié de l'année, bienfaitrice aux pauvres, payant médecin et médicaments aux malades. Quant au Marquis, les témoignages qui nous restent de son activité dans ses terres, sont surtout des pièces relatives à ses interminables démêlés avec les habitants.

De grosses liasses (2) gardent encore la fastidieuse histoire d'une procédure sans fin relative à l'étendue des biens qu'il pouvait faire valoir en exemption de taille. On commença de plaider en 1780, à Argentan. Il y eut arrêt du Parlement de Rouen (6 août 1782) favorable au Marquis; arrêt du Conseil du 29 juin 1784, admettant le pourvoi des habitants; nouvel arrêt du Conseil (8 août 1786) ordonnant une expertise; troisième arrêt (26 novembre 1790) prescrivant un supplément d'expertise. Le 15 frimaire an IV (6 décembre 1795) la municipalité de Vrigny délibère encore sur les frais entraînés par cette affaire, et accepte la proposition de les

connaître la Marquise de Verdelin, qui eut là une maison de campagne, et, se trouvant la voisine de Jean-Jacques Rousseau, devint son amie. Celle-ci ayant marié, en 1778, l'une de ses filles au Vicomte Le Veneur, finit sa vie au château de Carrouges.

(1) Place de l'Indivisibilité n° 3, porte l'adresse d'une lettre du 31 octobre 1793. C'est actuellement le n° 21 de la Place des Vosges (Voir *La Place Royale*, par Lucien Lambeau, 1906), la première maison à gauche, lorsque l'on arrive par la rue des Francs-Bourgeois. Le large escalier de pierre, à rampe de fer forgé, et le haut salon aux boiseries anciennes sont encore à peu près tels qu'a dû les connaître le Marquis de Vrigny.

(2) Voir, aux Archives départementales de l'Orne, dans la série E, treize liasses, et dans la série B *Tableau général de l'affaire pour les syndics et habitants taillables en général des Paroisses de Saint-Pierre et Saint-Martin à Vrigny contre René de Vauquelin, Marquis de Vrigny* (Paris, 1789). Dans ce rapport présenté au Conseil par les Conseillers commissaires, ceux-ci écrivent : « M. le Marquis de Vrigny prétend que sa cause est celle de tous les gentilshommes de sa Province... La noblesse dont il ose invoquer le suffrage s'empresseroit sans doute de le désavouer. » Dans la même série B une *Lettre d'un curé à un de ses amis, membre du Tiers-Etat de l'Assemblée d'Alençon sur les privilèges de la noblesse pour servir de réponse au Mémoire de M. le Marquis de Vrigny* (Argentan, 12 mars 1789) attribue en effet à celui-ci un *Mémoire sur les droits de franchise de taille à l'égard de la noblesse*.

rembourser qu'a faite Madame de Vrigny, renouvelant l'offre déjà faite par feu son mari. A propos de landes et bruyères que le seigneur voulait faire enclorre, à propos de l'étang, dont il ne laissait pas écouler les eaux nécessaires aux moulins d'aval, il y avait eu d'autres démêlés irritants.

Voilà sans doute de quoi expliquer la véhémence du cahier de doléances que rédigèrent, le 8 mars 1789, les habitants de Vrigny (1). Ils demandent protection au Roi « contre le seigneur Marquis de Vrigny qui, depuis environ vingt-cinq années qu'il a succédé au père le plus respectable et le plus populaire, ne cesse d'opprimer et persécuter les malheureux paroissiens dont il aurait dû se montrer l'appuy et le soutien. » Ils lui reprochent de les ruiner par un procès interminable, relatif à la taille due par ses biens, d'avoir fait annuler une fondation qui leur assurait une première messe, de s'obstiner méchamment à tenir fermés ses deux moulins. L'auteur d'un petit opuscule daté d'Argentan, 12 mars 1789, *Lettre d'un curé à un de ses amis membre du Tiers-Etat de l'Assemblée d'Alençon sur les privilèges de la noblesse pour servir de réponse au Mémoire de M. le Marquis de Vrigny* pense tout à fait comme les habitants de Vrigny, et pourrait bien d'ailleurs les avoir aidés à rédiger leur délibération ; car dans cette lettre de quelqu'un qui ne s'en laisse imposer ni par l'humeur processive ni par les phrases ampoulées d'un Marquis de fraîche date, on reconnaît bien l'esprit alerte et caustique de leur proche voisin, le curé de la Lande-de-Goult, Jean-Jacques Gautier. Mais déjà en août 1788, pour répondre à une enquête ouverte par le département d'Argentan, l'assemblée municipale de Vrigny avait envoyé un mémoire (2) qui accuse de bien des maux le sieur Marquis.

Qu'aurait-il eu à dire pour se disculper ? Peut-être se laissa-t-il gagner par cette réaction seigneuriale ou féodale,

(1) Il se trouve aux Archives du Calvados, Vrigny relevant du bailliage de Falaise. Dans le même fonds se trouve le cahier des doléances de la Fresnaye-au-Sauvage (1^{er} mars 1789). Il ne formule aucun grief particulier contre le Marquis de Vrigny. Mais il dénonce les abus du haut clergé avec une vivacité qui fait se demander si un curé philosophe du voisinage, Bertin, de Saint-André-de-Briouze, n'aurait pas eu quelque part à sa rédaction.

(2) M. Louis Duval l'a publié dans l'*Annuaire de l'Orne*. (Années 1890 et 1891).

que l'on a signalée (1) sur divers points au déclin du xviii^e siècle, et à laquelle le bon Helvétius ne négligea pas de s'associer profitablement dans sa terre de Voré. En un temps où tout prenait de la valeur, tirer des anciennes redevances tout ce qu'elles pouvaient rapporter, remettre en ordre et à jour terriers et titres, paraissait de bonne administration, spécialement aux agents d'affaires, qui gagnaient à ces vérifications et à ces reprises. Ils ne demandaient qu'à partir en chasse ; ils poussaient le seigneur, et par leur zèle maladroit, leur rapacité, contribuaient à le rendre impopulaire. Peut-être aussi faudrait-il se souvenir que le châtelain de Vrigny était Normand.

On est d'attaque et l'on sait se défendre,

a écrit de nous Wilfrid Challemeil. Et Boileau :

Soutenons-bien nos droits : sot est celui qui donne :
C'est ainsi, devers Caen, que tout Normand raisonne.

Non : le satiriste Parisien n'a pas bien rendu le sentiment des Normands, qui peuvent fort bien consentir à donner et trouver sot de se laisser voler. Les voisins des très grosses fortunes notamment ont parfois l'idée — que l'on ne saurait demander à leurs possesseurs de partager entièrement — qu'elles sont faites pour être pillées. Seulement, pour savoir jusqu'où il faut pousser la défense de ses droits, et si le *summum jus* est toujours opportun à revendiquer, il faut avoir un peu de cette qualité, qui sert en tout, et dont le Marquis de Vrigny pourrait bien n'avoir pas été largement pourvu, l'intelligence.

Il n'était certes pas incapable de bons mouvements. Lorsqu'à la fin de 1788, les moulins du pays manquant des eaux que l'étang aurait pu leur fournir, l'intendant d'Alençon vigilant gardien des intérêts du peuple, écrivit au Marquis, à Paris, pour le prier de faire cesser le refus de ses gens d'affaires, et l'avisa même que si les ordres demandés

(1) Voir *La chute de l'ancien régime*, t. I (1884) par A. Chérest et *L'Etat des classes agricoles en France à la veille de la Révolution*, par J. Loutchisky (1911).

n'étaient pas donnés courrier par courrier, il enverrait la maréchaussée lever les pales de l'étang, les ordres de M. de Vrigny, prescrivant que les eaux fussent livrées au public, croisèrent la lettre de Jullien (1). Avec les paysans, le Marquis ne se montrait pas toujours intraitable. Certain acte (2) passé le 16 décembre 1780, devant le notaire de Mortrée, pourrait même permettre de le faire figurer dans un petit tableau XVIII^e siècle de seigneur bienfaisant. Au mois d'octobre de cette année là, passant à travers ces pittoresques bruyères de la Lande-de-Goult, anciennement domaine du Roi, et dont il est devenu propriétaire en acquérant le fief de Méherent, il a remarqué une maison de paysan et un petit jardin, qui lui ont paru pris sur son terrain. Le paysan interrogé a reconnu franchement que son père avait bâti la maison et aménagé le jardin sur le domaine du Roi, mais, exposant qu'il avait plusieurs enfants et qu'il était peu avancé en fortune, il a demandé à être laissé en possession, offrant d'ailleurs de payer telle redevance qui lui serait imposée pour l'affieffement dudit bien. « Cet aveu étant un témoignage de probité et cette vertu étant trop précieuse pour ne pas mériter d'estre récompensée », le Marquis se porta de suite à élargir le terrain indument occupé, jusqu'à concurrence de vingt perches pour le tout, et à consentir l'affieffement moyennant la seule prestation d'une journée de travail par an. Il fut stipulé, parmi de minutieuses clauses accessoires, que Marin Lemercier, le preneur, devrait cultiver le sol et ne jamais le laisser plus de deux années en friche, que la durée de la journée de travail serait, selon l'usage, depuis la Toussaint jusqu'en février, du commencement du jour à la nuit, en prenant une heure à midi pour le repas, et du 1^{er} février à la Toussaint, de cinq heures du matin à sept heures du soir, en prenant une heure dans la matinée pour le déjeuner et une heure à midi pour le dîner. Voilà un acte de bienfaisance soigneusement et authentiquement établi.

(1) Voir sa lettre du 1^{er} janvier 1789. Archives départ. C. 1161.

(2) Il se trouve dans une liasse de documents donnés à la Société Historique de l'Orne par M. Poncin, architecte à Montmorency. (Voir *Bulletin*, 1898, p. 166).

II

Lorsque, pour préparer la prochaine tenue des Etats Généraux promis en juillet 1788, parut le règlement général du 24 janvier 1789 (1), il confia aux baillis ou sénéchaux d'épée la réception et la transmission des convocations, la présidence de l'assemblée des trois ordres dans les grands bailliages et de la chambre de la noblesse. C'était appeler à jouer un rôle assez en vue des personnages jusque là fort effacés, et dont les fonctions honorifiques et nominales étaient si bien tombées en désuétude que dans nombre de ressorts, en 1788, cette charge n'avait pas de titulaire. Telle n'était pas la situation pour Alençon. Le 23 janvier 1789, de son hôtel de la Place Royale à Paris, le Marquis de Vigny pouvait écrire (2) au Lieutenant-Général du Bailliage, François-Louis de Courtilloles.

« J'ai différé jusqu'à présent, Monsieur, à me faire installer à votre Bailliage dont j'ai l'honneur d'être grand Bailli d'Epée. J'ai été reçu en cette qualité au parlement de Rouen en 1769 (3). Les Grands Baillis n'ayant aucune fonction utile en ce temps et mon installation ne pouvant servir qu'à grossir les frais des sentences... j'ai préféré à ma satisfaction celle d'épargner de nouveaux frais à vos justiciables. Aujourd'hui que les circonstances amènent l'assemblément du Bailliage, je suis trop flatté que ma charge me procure l'honneur de l'assembler pour différer mon installation. Aussitôt que les Lettres de Convocation seront décidées, je me rendrai à Alençon ; j'aurai l'honneur de vous y aller voir

(1) Il est reproduit intégralement dans le tome premier du *Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats Généraux de 1789* (1894) de M. A. Brette, qui consacre de curieuses pages (xxxii et s.) et aux baillis ou sénéchaux d'épée.

(2) *Recueils de documents relatifs à la tenue des Etats Généraux du Grand Bailliage d'Alençon en 1789*, par E.-F.-L. de Courtilloles (1866).

(3) D'après la *Chronologie historique des grands baillis d'Alençon*, extrait du Ms. de P.-J. Odolant-Desnos, par E.-P.-L. de Courtilloles (1872), il n'aurait obtenu les provisions de cette charge qu'en 1770. Il succédait à Antoine-Louis-Camille d'Orglandes, comte de Briouze, mort en 1766. Le même document ajoute qu'il fut installé le 12 février 1789. et puis qu'il fut nommé, avec assez de peine, député par la noblesse.

ainsi que MM. les Officiers du Bailliage ; et je vous prierai de me faire celui de m'installer, afin que nous nous conférions après, tous ensemble, à faire exécuter les ordres du Roi, conformément à sa volonté.

« J'avais envie de me rendre à Alençon la semaine dernière ; mais j'ai pensé qu'il serait plus à propos que je différasse jusqu'à l'envoi des Lettres de Convocation, afin que, si vous croyez trouver dedans quelque point qui nous parut souffrir difficultés, en me le mandant sur-le-champ, j'en parlerais au Ministre... »

Le 6 février, nouvelle épître du même au même. Les lettres de convocation sont au moment d'être expédiées, et Vrigny est toujours à Paris, parce qu'il a été gravement incommodé ; quoique encore faible, il espère partir incessamment. Il ne dut pas tarder en effet. Du vendredi 13 février, est datée l'ordonnance du Monsieur le Grand Bailli d'Epée du Duché d'Alençon (1), qui convoque, pour le seize mars, les trois États du bailliage.

Donc le lundi 16 mars, à huit heures du matin, le Grand Bailli, précédé de six huissiers, se rendit à Notre-Dame d'Alençon, entra dans le chœur et trouva les trois ordres assemblés et placés, le Clergé à droite, la Noblesse à gauche et le Tiers-Etat en face. Ayant pris place dans son fauteuil, il déclara que l'on allait procéder à l'appel des présents et à la lecture des procurations des absents. Les opérations durèrent plus de deux jours, et se terminèrent paisiblement, le mercredi matin, par une Messe du Saint-Esprit, au cours de laquelle on prêta le serment suivant : « Nous jurons tous, en présence de l'Etre Suprême et sur le Saint Evangile, que dans la rédaction des cahiers que nous allons faire, nous y procéderons en fidèles et loyaux serviteurs du Roi et que, dans l'élection de nos députés, nous ne choisirons que ceux qu'à notre âme et conscience nous croirons les plus capables d'agir pour le bien du Roi et de l'Etat. »

(1) Nous René de Vauquelin, Chevalier, Marquis de Vrigny. Seigneur des paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Martin de Vrigny, la Lande-de-Goult, la Fresnaye-au-Sauvage et Saint-Malo, ancien capitaine de cavalerie, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, Grand Bailli d'Epée du duché d'Alençon.

Autrement laborieuses furent, dans l'Eglise du Collège, les réunions de la Noblesse. Elles durèrent du 19 au 29 mars. Un jeune maréchal de camp qui représentait Monsieur, Frère du Roi, le Vicomte Le Veneur, gentilhomme libéral, bien en contraste avec le Président, tenta et fut sur le point d'obtenir de ses collègues la renonciation à leurs privilèges pécuniaires. Est-il besoin de rappeler que très souvent on exagère fort l'importance de ces privilèges, qui consistaient surtout en exemption de taille pour les terres que le noble faisait valoir directement et n'excédant pas l'exploitation de trois charrues ? Mais ce n'était pas seulement une question d'argent pour ceux qui les défendaient ; certains y mettaient une sorte de point d'honneur, comme, d'autre part, l'amour-propre entrainait pour beaucoup dans l'ardeur du Tiers-État à obtenir l'égalité absolue devant l'impôt. La motion proposée agita fort la petite assemblée (1). Vigny ne voulut pas la mettre aux voix, et fit traîner le débat, alléguant qu'il achevait un mémoire dont il désirait que l'on prit connaissance. Bien des gentilshommes pauvres se retiraient peu à peu. Lorsque l'on se décida, le 26 mars, à recueillir les voix, il n'y avait que 140 votants dont un seul se prononça pour l'abandon immédiat des privilèges ; 71 opinèrent pour les conserver irrévocablement et 68 pour s'en rapporter sur cet article aux États Généraux : c'était le tiers avis que le Vicomte Le Veneur avait cru plus politique de recommander. Mais la minorité ayant menacé de protester par devant notaire contre une décision qui lui faisait honte, on finit par s'arrêter, pour la rédaction du cahier, à une formule peu nette, affirmant que la noblesse d'Alençon voulait maintenir ses privilèges, sans entendre « se refuser à contribuer à la dette qui sera reconnue légale aux États Généraux » (2).

(1) Voir les lettres de l'intendant Jullien, citées par M. Louis Duval (*Ephémérides de la Moyenne Normandie et du Perche en 1789*) et C. Hippeau (*Le gouvernement de Normandie aux xvii^e et xviii^e siècles. Consulter aussi les Documents pour servir à l'histoire des États Généraux en 1789 dans la généralité d'Alençon*, publiés par M. de la Sicotière (*Annuaire de l'Orne*, 1865).

(2) En Normandie, sur la question de l'abandon des privilèges pécuniaires, la majorité de la noblesse ne se prononça nettement et absolument pour l'affirmative que dans les bailliages de Caux et d'Evreux. A Rouen, ce fut un

De l'élection de deux députés qui termina les réunions, le 29 mars, l'intendant Jullien rendit compte au duc d'Harcourt, avec une extrême frugalité d'éloges pour le second. « La noblesse, écrivit-il, a nommé ses députés : M. de Chailloué, conseiller au Parlement de Rouen (1), nommé le premier est un homme très sage, d'un esprit très tranquille, et à qui je ne crois d'autre ambition que de faire le bien. Le second est M. le Marquis de Vrigny, grand bailli. » Quatre tours de scrutin avaient été nécessaires. M. de Chailloué n'était passé qu'au troisième, et le grand bailli

objet d'âpre division : la majorité, dominée sans doute par l'esprit rétrograde et impolitique du Parlement, vota pour le maintien du privilège fiscal ; la minorité (106 membres) fit publier une protestation, à laquelle adhéra chaudement le Marquis de Beuvron, Lieutenant général de la Province. (Voir *L'Égalité devant l'impôt et les cahiers de la noblesse normande en 1789*, par le Vicomte d'Estaintot, 1878). La noblesse du Cotentin, en repoussant la taille, acceptait une imposition également répartie sur toutes les propriétés, sauf réserve, pour le noble, de l'exploitation franche d'une certaine étendue de terre. Le cahier de la noblesse de Caen, tout en réclamant une franchise quelconque pour la noblesse déclare, pour la régler, s'en remettre à la sagesse des États Généraux. Le *Journal de Normandie* (avril 1789) flatte quelque peu ce collègue en disant que l'on a consenti à supporter les impôts dans une parfaite égalité, et aussi la noblesse Alençonnaise en rapportant qu'après beaucoup de contestations elle a fini par s'en remettre à la sagesse des États Généraux.

(1) Le Carpentier de Chailloué (Pierre-Louis), né le 19 juillet 1736 à Aube (aujourd'hui canton de Laigle, Orne) était fils de Pierre Le Carpentier et de Marie-Anne-Marguerite Lefrère de Beauval. Il épousa Marie-Aglæa Guillebon de Montmirail le 10 mai 1775, à Rouen. Et c'est dans cette ville, 2, rue de Crosne, qu'il mourut le 18 janvier 1823. Sa veuve fut admise à bénéficier des indemnités aux émigrés (*Archives départementales, Orne, série Q*). Il avait été pourvu, le 30 juillet 1768, de la charge de Conseiller au Parlement de Rouen. Il fut appelé, en 1787, à faire partie de l'Assemblée du département d'Alençon, que présida le Vicomte Le Veneur. Élu secrétaire de l'Assemblée de la noblesse d'Alençon, le 19 mars 1789, il fut aussi choisi comme secrétaire de l'Assemblée générale de la noblesse à Versailles, le 6 mai 1789. Sur la question de l'abandon des privilèges pécuniaires, il vota, à Alençon, non avec Vrigny, mais avec Le Veneur. Mais avec Vrigny, il observa, le 22 mai, que le caractère impératif de son mandat lui interdisait de renoncer aux privilèges de son ordre, et il donna sa démission à la fin d'avril 1790. Lorsque l'Assemblée s'était avisée, le 4 février 1790, d'exiger de tous ses membres le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution, il avait envoyé une *lettre* de protestation fort judicieuse et qui est imprimée. Que n'a-t-il pu prévenir le déplorable abus qui allait être fait des serments politiques ! Il eut deux frères : Pierre-René, qui fut chanoine de Séez, né à Chailloué près Séez, le 18 juillet 1743, mort à Rouen le 26 janvier 1811 ; et Jean-Crisostome, né à Chailloué le 18 septembre 1747, mort à Rouen le 27 novembre 1829, chevalier de Saint-Louis, et qui en 1789 avait fait partie de la minorité de la noblesse de Rouen, se déclarant pour l'abandon des privilèges pécuniaires.

qu'au quatrième. *Le Journal de Normandie* (1) vanta néanmoins la patience à toute épreuve et l'aménité de caractère, dont ce dernier avait fait preuve, rappela qu'il appartenait à une famille qui déjà, en 1614, avait fourni un député à la noblesse normande, un Vauquelin, Baron de Bazoches, et donna le petit discours dans lequel le nouvel élu exprimait à ses commettants sa « reconnaissance la plus sentimentale », et alléguant, outre ses talents trop faibles, l'état actuel de sa santé, offrait sa démission. Il se fit un peu prier pour la retirer. Mais vraiment on ne devait plus avoir envie de voter, car la dernière séance, attristée par la mort de M. des Moutis frappé subitement à la table où il était allé se restaurer, dura de dix heures du matin à onze heures du soir.

A l'assemblée des Etats-Généraux, Vrigny ne se trouva naturellement pas aussi en évidence qu'aux assemblées Alençonnaises. Il ne saurait pourtant y être rangé dans la catégorie des membres tout à fait muets. A la Chambre de la Noblesse, le 22 mai (2), il s'empressa de s'associer à M. de Chailloué, déclarant que le caractère impératif de son mandat lui interdisait de consentir à l'abandon des privilèges de la noblesse, notamment au droit de voter par ordre. Dans nombre de bailliages, pour écarter cette difficulté, les commettants se réunirent de nouveau pour élargir le mandat de leurs élus. Le 3 août, à Alençon, quarante-cinq membres de la noblesse, siégeant sous la présidence du Vicomte Le Veneur, délibérèrent qu'ils donnaient pleins pouvoirs à leurs députés, sans aucune restriction, et qu'ils leur enjoignaient de se rendre à l'Assemblée nationale pour y travailler au bonheur commun. N'est-ce pas ce que fait le Marquis de Vrigny ? Le 8 août (3), à l'Assemblée nationale, Necker ayant exposé que l'on est dans la plus grande pénurie de fonds et que le prêt des troupes menace de manquer, il offre de prêter au Trésor, sans intérêts, 40.000 livres. Lorsqu'en novembre la Constituante est mise en fureur par un

(1) 8 avril 1789.

(2) Louis Duval, *Ephémérides*. — Le Marquis de Vrigny et M. de Chailloué habitaient alors tous deux rue Saint-François, 2, à Versailles.

(3) *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 361. Se reporter au même ouvrage pour les autres interventions de Vrigny.

arrêté secret de la Chambre des Vacations de Rouen, qui a dépeint un peu trop vivement le mal révolutionnaire, il opine judicieusement que la cassation de cet arrêt suffit, mais qu'il ne faut pas priver la province de ses juges naturels, que la Normandie entend garder son Echiquier (1). Lorsque l'on parle d'émettre les premiers 400 millions d'assignats sur les biens du clergé, il propose (18 décembre) d'émettre 350 millions de titres de 1.000 livres, au porteur, rapportant 5 % et remboursables en sept années. Il interrompt parfois avec bon sens : le 2 janvier 1790, pour demander que l'examen d'un incident militaire soit renvoyé au Comité militaire; le 11 janvier (2), lorsque l'on discute les mesures à prendre contre le Parlement de Bretagne, pour s'élever contre l'absurde motion de décret que l'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir statué sur l'affaire.

On comprend néanmoins que le Marquis de Vrigny devait avoir de moins en moins le goût pour des séances tumultueuses, dans lesquelles on prenait des décisions arrêtées d'avance, déclare-t-il (3), par une « majorité composée de quelques nobles, de beaucoup de curés, et de la majorité des communes. » Aussi dut-il se mettre facilement d'accord avec M. de Chailloué pour écrire au Président de la Constituante une lettre, dont il fut donné connaissance à la séance du 1^{er} mai. Les deux députés exposaient qu'ils ne se croyaient pas autorisés à continuer de siéger, leurs pouvoirs étant limités à un an. L'Assemblée décida de suite, sans vote, qu'elle passait à l'ordre du jour, et que le procès-verbal ne ferait pas mention de cette lettre (4). On avait usé de la

(1) 10 nov. 1789. — Cette intervention a été notée et louée par Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VII, p. 599.

(2) *Moniteur* du 13 janvier 1790. On trouve la signature de Vrigny, le 24 mars 1790, au procès-verbal de la division du département de l'Orne en districts. (Archives Nationales, NNx, 13).

(3) *Protestation motivée*.

(4) *Archives parlementaires*, t. XV, p. 351 et *Journal de Normandie*, 4 mai 1790. Le même traitement fut réservé, le 6 mai, à la démission du Marquis de Laqueuille, député d'Auvergne, qui la donnait de vive voix, pour les mêmes motifs, et qui demandait expressément qu'elle fut inscrite au procès-verbal. Voir contre le décret du 19 avril l'*opinion* du même Marquis de Laqueuille et le discours de l'abbé Maury ; voir aussi le n° 99 des *Actes des Apôtres* sur le décret concernant les pouvoirs des députés limités à terme par les bailliages. Le 21 avril 1790, un curé des environs d'Alençon, Coulombet, ne craignait

même discrétion, en août précédent, lors de la fixation de l'indemnité parlementaire. La Constituante n'aimait pas qu'on lui parlât de se séparer. Pour écarter cette fâcheuse idée, elle avait solennellement décrété, le 19 avril, qu'elle siègerait jusqu'à constitution achevée. Peut-être eut-il été politique, s'il s'était trouvé un gouvernement gouvernant, de repousser résolument cette prétention et de faire appel au pays par des élections générales, en se servant de la nouvelle organisation administrative et de la nouvelle loi électorale.

Protestataire par sa démission même, Vrigny le fut encore, après cette démission, par une *protestation motivée* (1) contre le décret du 19 juin 1790. Ce soir-là, en l'une de ses séances les plus délirantes, après avoir acclamé le Baron prussien Anacharsis Clootz, à la tête d'une troupe multicolore de figurants étrangers ou costumés comme tels, l'Assemblée se jeta, fièvreusement emportée, sur une proposition d'un obscur député du Rouergue, proscrivant désormais en France les titres nobiliaires, les noms de terre, les armoiries. Des protestations (2) nombreuses et véhémentes s'élevèrent contre cette loi votée par surprise, et dans des conditions manifestement irrégulières, puisque la Constituante elle-même avait statué que nul décret ne pourrait passer dans la séance même au cours de laquelle il aurait été proposé. C'est sur cette observation incontestable que se fonde Vrigny pour écrire : « Il est hors de doute qu'excepté dans un État où il n'y aurait d'autre loi que celle du plus fort, le décret du 19 juin dernier est radicalement nul » (3).

pas d'écrire aux Constituants : « Nous n'avons l'espérance que dans la prochaine législature. Nous attendons avec impatience le départ des députés actuels. Leurs pensions cessent au 1^{er} mai prochain quoi qu'en disent Chapelier et les autres. » (Archives Nationales, D^{XXIX} 54). Il est certain que le cahier de la noblesse d'Alençon mentionnait expressément que pouvoirs n'étaient donnés aux députés que pour un an, à dater du 1^{er} mai 1789.

(1) *Protestation motivée de M. de Vauquelin*, né Marquis de Vrigny, député de la Noblesse du Bailliage d'Alençon. Paris, in-8°, 35 p.

(2) On en trouve un assez grand nombre aux *Archives Parlementaires* (t. XVI, p. 379 et s.), ainsi que les judicieuses observations de Necker contre ce décret.

(3) Sans doute ses arguments sont parfois un peu archaïques et d'une valeur discutable dans sa défense de la noblesse, dans sa réfutation étudiée

Chaque législature ne doit pas être maîtresse, à tout moment, de tout changer. Pour se rendre compte du danger de pareille méthode, « il suffit, assure l'ancien député d'Alençon, de voir l'effrayante anarchie dans laquelle nous nous trouvons ; de penser à la destruction des tribunaux, au défaut de justice, à l'abnégation des loix et à l'impunité du crime, qui, chaque jour renouvelé sous nos yeux, enhardit les coupables ; d'examiner le but dans lequel des sommes immenses d'argent ont été répandues dans le peuple et à quelle fin on a pu établir un Comité d'insurrection avoué par un de ses membres, député aux Etats Généraux et prouvé juridiquement par la procédure du Châtelet (1) ; de réfléchir sur les insurrections, les incendies, les assassinats et les sacrilèges attentats dont nous sommes les témoins ; de songer au dépérissement de notre commerce, à l'état déplorable de nos finances, à la mésestime de nos voisins et aux sarcasmes insultans de l'auteur et du moteur de tous nos maux qui se raille encore de nos malheurs. » Quant à Vriigny, il se déclare « persuadé que l'anarchie est le plus grand des maux civils ; que le despotisme est le principe de l'esclavage et la source de l'injustice ; que, de tous les gouvernemens, le Monarchique, tempéré par des loix conservatrices des droits du citoyen et préservatrices de l'arbitraire et de l'oppression, est le plus désirable ; que le maintien de la Monarchie consiste dans la conservation des parties qui la forment ; que les trois ordres du Clergé, de

de Mably. Il est clair d'ailleurs que, pour combattre le décret du 19 juin avec autorité, la situation eut été bien meilleure, si l'on eut commencé par renoncer à tout privilège en matière d'impôt. Savoir si la noblesse pouvait être maintenue comme ordre, avec certaines attributions dans la vie publique, était une autre question. Il est fort naturel que tous les membres de cet ordre ne se soient pas empressés de lui donner une solution négative. Ne condamnons pas avec trop de hauteur vertueuse leur résistance à se sacrifier eux-mêmes. Les hommes sont-ils donc si changés aujourd'hui ? Je voudrais savoir, en contrée normande, combien de titulaires de postes électifs, ou de candidats, seraient disposés à se déclarer partisans de la suppression du privilège des bouilleurs de crû, ou, parmi les parlementaires, quel succès trouverait la proposition, évidemment avantageuse pour le pays, de réduire notablement le nombre de leurs sièges.

(1) Il s'agit évidemment de la procédure ouverte par le Châtelet sur les journées d'octobre 1789 et dans laquelle fut plusieurs fois désigné comme coupable le duc d'Orléans, dont je crois bien que Vriigny veut parler quelques lignes plus loin.

la Noblesse et du Tiers-État sont parties essentielles à son existence. »

Très convaincu sans doute qu'il avait exposé d'utiles vérités dans cette *Protestation motivée*, l'auteur prit soin de sa diffusion. Il l'adressa, non seulement au président de la Constituante, mais aux Directoires du département et des districts de l'Orne. Cela lui valut, de la part de ces administrateurs, des pages de réprobation indignée. Ceux de Domfront (1) dénoncèrent l'envoi de cet imprimé comme un outrage fait à leurs sentiments. Ceux de Laigle (2) considérèrent que c'était une manœuvre contre-révolutionnaire et adressèrent un exemplaire du *factum* à la municipalité du lieu, en l'invitant « à surveiller et à faire surveiller la conduite des ci-devant nobles, pour prévenir les troubles qu'ils pourraient occasionner en voulant, sur le motif de ce prétendu libelle, se maintenir dans la jouissance de leurs vains titres, prérogatives et droits honorifiques. » Dans sa séance du 29 décembre 1790, sur le réquisitoire d'une modération relative, développé par le procureur général Le Pelletier-Ducoudray, le Directoire du département de l'Orne (3), dans lequel siégeaient le Vicomte Le Veneur et Goupil de Préfelne fils, pressa l'Assemblée nationale de s'occuper d'un pareil scandale et de rendre publique la réparation de l'injure faite à tous les Français. Quelques jours auparavant, Le Veneur avait lui-même écrit (4) au

(1) Arrêté du 3 janvier 1791. (Arch. départ. Orne L 2.844). Dans les considérants, enthousiastes pour la Constitution nouvelle, qui a remplacé « des usages gothiques, enfans difformes des préjugés de nos pères », il est dit « que ce chef-d'œuvre des créations humaines a pour frontispice la déclaration des droits de l'homme, qui n'est autre chose que l'expression de la raison éternelle, immuable, universelle ; que cette déclaration porte que tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi elle ne reconnaîtra désormais d'autres distinctions que celles des talens et des vertus ; que le décret qui supprime la noblesse héréditaire n'est que la conséquence inévitable des premiers principes adoptés par les représentans de la nation ; qu'on ne naît point Marquis, Comte ou Baron comme on naît de tel ou tel sexe ; que la loi qui forceroit l'opinion à encenser un fat ou un méchant, parce qu'un de ses ancêtres réels ou putatifs aurait bien mérité de la patrie ou aurait accumulé beaucoup d'écus, serait injuste, absurde et contraire à la liberté... »

(2) D'après M. Louis Duval (*Les députés de l'Orne de 1789 à 1815*). Je n'ai pu mettre la main sur le texte même de cette délibération.

(3) *Archives de l'Orne*, L 195.

(4) Lettre datée du 25 décembre. Annexée au procès-verbal de la séance de la Constituante du 31 décembre 1790.

président de la Constituante, pour démentir Vrigny qui dans sa *Protestation*, affirmait que les pouvoirs donnés aux députés de la noblesse d'Alençon n'avaient été donnés que pour un an. Le Veneur invoquait et citait intégralement la délibération prise le 3 août, sous sa présidence, et qui donnait aux députés des pouvoirs généraux, sans aucune limitation, ni restriction. Vrigny avait observé que ces nouveaux pouvoirs ne parlaient pas de la durée du mandat. Cette contestation entre Normands fait un peu songer qu'ils sont des compatriotes du bourgeois de Falaise, qui ne se juge pas tenu de mettre une chandelle dans sa lanterne, ni d'allumer cette chandelle, quand on ne l'a point dit. Quoiqu'il en soit, l'Assemblée nationale, qui avait décidé que la lettre de démission de Vrigny ne serait pas même mentionnée à son procès-verbal, décréta que la lettre de Le Veneur y serait inscrite en entier (1).

Les attaques se multipliaient contre l'ancien député d'Alençon. Le *Journal du département de l'Orne* du 23 décembre 1790 lui faisait la leçon. Ses propriétés étaient menacées, si bien que le Directoire d'Argentan, averti par le Comité des recherches de la Constituante, dût prendre un arrêté, le 21 janvier 1791 (2), pour enjoindre à la municipalité de Vrigny de veiller à la sécurité de ses biens et de sa personne. Mais le Marquis de Vrigny avait quitté la terre normande et ne devait plus y revenir.

III

Notre Constituant démissionnaire avait renoncé à la politique, qui pourtant allait le ressaisir en ses tragiques remous. Tandis que sa femme, à partir de l'été 1791, se fixait à Vrigny, il ne paraît pas avoir songé à la rejoindre. De Normandie, lui vinrent des nouvelles qui durent tristement l'émouvoir en septembre 1792. Le dimanche 16, une bande d'hommes, armés pour la plupart, était venue dans

(1) *Archives parlementaires*, T. XXI. (Séance du 31 déc. 1790).

(2) *Archives de l'Orne*, L. 2.055).

la paroisse ordinairement si paisible de la Fresnaye-au-Sauvage, vider l'étang du Chêne, prendre le poisson, briser les jumelles et le noc (1). Le 19, nouvelle irruption de gens armés ayant à leur tête la municipalité de Saint-Hilaire et le capitaine des grenadiers. C'est au cimetière entourant la petite église, qu'ils s'arrêtent. Ils réclament pour faire des balles, les cercueils de plomb dans lesquels reposent les restes du père et de la mère du Marquis, et de son frère, et de ses grand-père et grand'mère. L'honnête maire de la Fresnaye, Le Sage, essaie en vain de les détourner. Cinq cercueils et plusieurs cœurs de plomb sont tirés du caveau des Vauquelin, empoisonnent l'église d'une odeur intolérable, et dans le cimetière, tandis que l'on jette les corps en une fosse, on allume un grand feu, pour faire fondre le plomb volé aux morts. Les jours suivants, on revient piller les étangs du marquis, brûler son bois, se faire donner du pain et à boire par les fermiers.

N'était-ce point à Paris qu'il devait paraître plus facile de vivre en ces temps troublés ? Vrigny habitait son hôtel de la Place Royale, qui allait devenir la Place de l'Indivisibilité. Il ne semble pas avoir songé à émigrer. Il menait une existence discrète et prudente, se conformant de son mieux aux exigences du nouveau régime, payant des équipements et des armes pour les défenseurs de la République, remettant docilement aux commissaires de sa section sa vieille croix de Saint-Louis. Il veillait sur ses relations ; pas assez, paraît-il, puisqu'on lui reprocha d'avoir fréquenté « les membres gangrenés » de la Constituante, et aussi un ancien colonel de cavalerie, le Comte de Troussebois, qui fut condamné à mort le 19 pluviôse an II (8 février 1794). Il devait visiter aussi, rue d'Anjou faubourg Saint-Honoré, le comte de Soisy, son beau-frère, et dans le voisinage de la Place Royale, rue des Francs-Bourgeois, l'ancien intendant d'Alençon, le vieux Jullien. Mais c'est dans les prisons qu'il allait bientôt falloir chercher les uns et les autres.

Les Soisy et Vrigny furent arrêtés en octobre 1793. C'est

(1) Terme de vieux français, qui est encore fort usité dans ce pays pour désigner la pièce de bois qui ferme l'orifice par où se vide un étang.

alors que Jullien (1) allant voir son ami, rue d'Anjou et apprenant son incarcération, voulut savoir le nom de sa prison réclamant avec tant de véhémence que lui-même se fit mettre en état de surveillance. M. de Soisy avait été envoyé avec sa femme à la Force, où il devait mourir le 5 décembre, sans être assisté de M^{me} de Soisy, que l'on avait transférée un peu auparavant à l'ancien couvent des Bénédictines anglaises, rue de Lourcine, et qui devait ensuite rejoindre son beau-frère. Vrigny passa lui aussi à la Force, du 17 octobre au 22 novembre. Il fut alors envoyé, pour de longs mois, à la maison de Port-Libre, ci devant Port-Royal, rue de la Bourbe, faubourg Saint-Jacques.

Dure captivité pour un septuagénaire. M^{me} de Vrigny fit tout ce qu'elle put pour l'adoucir par ses copieux envois de provisions et par ses fréquentes lettres, qui mêlent aux questions d'affaires, aux échanges de certificats et de procurations, les témoignages constants d'une tendresse conjugale, exemplaire, comparable à celle de l'héroïque M^{me} de la Fayette, née Noailles, pour son grand vaniteux de mari ! Combien est émouvante à feuilleter cette correspondance, conservée dans les papiers séquestrés ! (2).

Le 31 octobre, au moment sans doute où elle vient d'apprendre l'incarcération de son mari, M^{me} de Vrigny écrit : « Votre lettre, mon cher ami, a un peu soulagé l'excès de ma douleur ; le courage avec lequel vous supportez votre état augmenterait encore, s'il était possible, et ma tendresse et la haute opinion que j'ai toujours eue de vous ; mais il ne vous reste plus de progrès à faire sur mon cœur, ce que je souffre par rapport à vous prouve assez qu'il vous est entièrement dévoué. Je vous prie instamment, mon ami, lorsque vous m'écrirez, d'entrer dans les plus grands détails sur ce que vous concerne et sur votre santé ; ces détails sont absolument nécessaires à tous ceux qui vous appartiennent : vous savez combien vous en êtes aimé ; jouissez de ce plaisir : il est digne d'une âme telle que la vôtre. Puisse-t-il adoucir

(1) Je me permets de renvoyer par avance à mon ouvrage en préparation sur *Le dernier Intendant d'Alençon*.

(2) *Archives Nationales*, T 618.

vos chagrins ! Si ce souhait était accompli, ce serait alors qu'une excessive sensibilité deviendrait à mes yeux le plus beau présent de la nature ! » Et sans transition, revenant aux soucis pratiques, la Marquise continue : « Il y a longtemps qu'il n'existe plus chez nous d'armoiries ; ni sur nos maisons, ni sur nos cheminées, plaques, couverts, livres, etc. Elles étaient détruites bien avant que le décret fut rendu. »

On avait recueilli au château de Vrigny, en juin 1793, Louise de Machault (1), ancienne religieuse de la ci-devant maison d'éducation de Saint-Louis de Saint-Cyr, et en août 1792, une des sœurs de Vrigny, Anne-Josèphe, vieille religieuse de la ci-devant abbaye de la Sainte-Trinité à Caen, malade et impotente. Elle mourut le 15 novembre 1793, âgée de soixante-dix-neuf ans. Je n'ai pas trouvé la lettre dans laquelle M^{me} de Vrigny annonçait ce malheur. Elle consulte son mari, en décembre, pour savoir si elle peut disposer des maigres hardes de la défunte en faveur d'une fille qui la servait avec un dévouement rare depuis dix-huit ans.

Le prisonnier avait exprimé le désir de manger des fruits de Normandie. « C'est avec plaisir, mon bon ami, et le seul que j'aie éprouvé depuis longtemps, écrit sa femme, que je vous enverrai mon plus beau fruit. J'ai été vraiment satisfaite, malgré tous mes chagrins, de vous voir cette fantaisie : elle prouve que vous ne vous laissez pas abattre sous le poids du malheur. Mandez-moi comment vous vous trouvez dans votre nouvelle demeure, et joignez à votre lettre quelques détails sur votre santé. Je saisirai avec tout l'empressement possible l'occasion de faire porter le panier de fruits. Je ne sais quand il s'en présentera ; car, depuis que nous n'avons plus les diligences, elles ne sont pas fréquentes. Je voudrais joindre à cet envoi quelques volailles que je m'étais amusée à élever pour vous. Pourriez-vous les recevoir ? » Et la lettre se termine en exprimant sur le sort de M. de Soisy des alarmes bien vives et qui

(1) Marie-Louise de Machault, née à Orléans le 25 février 1744, avait été admise comme demoiselle de Saint-Cyr le 16 décembre 1751.

semblent inspirées par un mystérieux pressentiment : car elle fut écrite le jour même où il expirait à la Force (5 décembre).

Le panier de fruits dut partir le 12 décembre, confié à la citoyenne Ségain, qui faisait assez régulièrement une sorte de service de messagerie, mettant quatre jours à gagner Paris, mais faisant payer moins cher que la diligence. Je relève parmi les envois adressés à l'incarcéré de Port-Libre une bourriche contenant cinq chapons ou poulardes et deux perdrix, une galantine et trois volailles expédiées le 1^{er} janvier, sans doute en guise d'étrennes, une bourriche de quatre volailles et deux bécasses, une bourriche de six volailles, une bourriche de six chapons et la moitié d'une hure ; une bourriche contenant œufs, lentilles et un pot de petit salé, des fromages dits *mignots*, deux chapons, un cent d'œufs, que M^{me} de Vrigny a ramassés peu à peu et qu'elle a pris soin de faire huiler à mesure ; un autre cent d'œufs recueillis chez elle ; en juin cent cinquante œufs, une galantine et deux beaux artichauts, les premiers du jardin, dix-neuf livres de petit salé, que l'on ne s'est pas procurées sans peine. Il y avait là de quoi faciliter la subsistance, non seulement de Vrigny, mais de sa belle-sœur qui l'avait rejoint en janvier, et d'autres compagnons de captivité, et peut-être bien aussi de quelques geôliers.

La fin de l'hiver, en 1794, semble avoir ramené un peu d'espoir au cœur affligé de M^{me} de Vrigny. Elle écrit en mars : « Quand te reverrons-nous ? N'as-tu pas quelque espérance de venir bientôt joindre les tiens ? Donne-nous donc un peu de consolation à cet égard : car nous en avons besoin » (1). — Et encore (2) : « Lorsque nous serons réunis, rien ne troublera mon bonheur. » — Et une autre fois (3) : « Reviens promptement pour nous rendre par ta présence la joie et le bonheur. » Et elle tient le maître absent, mais attendu, au courant des travaux qui se font, de la réparation des digues d'étangs, de la fauche des sain-

(1) 1^{er} mars.

(2) 18 mars.

(3) 20 mars.

foins, puis des foins, des menaces de scellés que l'on voulait apposer sous prétexte que la non-émigration du prisonnier n'était pas établie dans les formes requises. La dernière lettre datée du 1^{er} thermidor (19 juillet) finit ainsi : « Je t'embrasse de tout mon cœur. Ma tendresse pour toi est au-dessus de toute expression. »

Huit jours plus tard, ce vieillard de soixante-douze ans, dont naguère le sang avait coulé au service de la patrie, était traduit devant le tribunal révolutionnaire. Fouquier-Tinville, dans le dernier réquisitoire qu'il ait prononcé, ne trouvait à lui opposer que des griefs dans le genre de ceux-ci : avoir enfoui de l'argenterie armoriée ; avoir caché dans son jardin « la statue du tyran Louis quatorze et deux autres statues représentant la France et la victoire offrant au tyran le récit de ses cruautés (1). » La condamnation ne traîna pas, ni l'exécution. En dépit des rumeurs annonçant la chute de Robespierre et qui faisaient hésiter les bourreaux, sur l'insistance intraitable de l'accusateur public, les charrettes se mirent, l'après-midi même, en marche, vers la place du Trône-Renversé, emmenant les quarante-six condamnés de la matinée, parmi lesquels figuraient toutes les classes de la société française, des femmes même, entre autres cette belle et vaillante Thérèse-Françoise de Stainville, princesse de Monaco, qui n'avait que vingt-six ans, et qui, de peur de trop pâlir en ce suprême voyage, avait eu soin de se mettre du fard sur les joues (2). L'œuvre sanguinaire fut terminée, à la fin de ce dimanche de juillet, vers six heures et demie.

Le couperet révolutionnaire ayant tranché la tête du vieux Marquis, c'en était fait de la maison de Vrigny. Son fils, Antoine-René, vécut bien jusqu'à 1828 (3), mais dans un état d'imbécillité, il était interdit depuis 1794. Quant à sa veuve, à laquelle, dix jours après le supplice de son mari, un long et touchant certificat de civisme était délivré par

(1) Se trouve publié dans l'ouvrage de M. Hector Fleischmann (*Réquisitoires de Fouquier-Tinville*, 1911). *Archives Nationales*, W 433.

(2) Voir : *Sur la Dernière Charrette. Trois victimes de la Terreur au Bourbonnais*, par Eugène Le Brun, 1913.

(3) Il mourut à Soisy le 8 décembre.

la municipalité de Vrigny, quant à cette vaillante petite sexagénaire, dont les yeux et les sourcils noirs, le front haut, s'encadraient de cheveux gris (1), elle dut subir l'apposition des scellés chez elle, et le 28 vendémiaire an III (18 octobre 1794), disputer quelques portraits de famille à la bibliothèque d'Argentan, qui réclamait tableaux et livres (2). Elle paraît avoir quitté Vrigny au commencement de 1795, et elle s'éteignit à Soisy, le 18 germinal an V (8 avril 1797).

Le château de Vrigny mit une cinquantaine d'années à mourir. Quant au manoir plus modeste de la Fresnaye, son corps de logis, qui se maintenait, mais bien délabré, aux premières années du xx^e siècle, est complètement rasé aujourd'hui. Et sur ceux qui furent jadis les maîtres opulents et enviés de ces demeures, le temps épaissit de plus en plus son voile d'oubli.

Si l'on a essayé de le soulever un peu, ce n'est pas pour attiser ce qui peut rester brûlant des anciennes discordes. L'histoire n'a pas pour objet de nous fournir des raisons nouvelles de nous diviser, de nous décrier et de nous haïr les uns les autres, comme si nous n'étions pas suffisamment ingénieux à en trouver. Demandons-lui de nous aider à comprendre le passé, et tâchons que, pour nous, le temps soit un puissant « modérateur des passions humaines », comme disait au Directoire d'Alençon, en 1790, Le Pelletier-Ducoudray, dans son réquisitoire contre le Marquis de Vrigny. Pour humaniser dans quelque mesure ce personnage que d'ordinaire on peignait tellement noir, n'a-t-il pas suffi de le replacer dans le milieu qui explique ses idées et sa conduite, de montrer combien largement on lui a fait expier les torts qu'il a pu avoir, d'évoquer une figure de femme tendrement dévouée, qui demeure ainsi sa bienfaitrice jusqu'après la mort ?

Baron J.-A. DES ROTOURS.

(1) Archives municipales de Vrigny, 9 thermidor an II.

(2) Pièces analysées par M. Louis Duval, *Bulletin de la Société Historique de l'Orne*, 1884, p. 157 et suivantes).

SOUVENIRS D'UN ANCIEN ÉLÈVE

DU PETIT SÉMINAIRE DE SÉEZ

Je n'ai pu revoir sans un serrement de cœur cette maison de paix et de travail, aujourd'hui vide et fermée, ce petit Séminaire de Séez, où j'ai fait, il y a près d'un demi-siècle, toutes mes humanités, ruche autrefois bourdonnante et joyeuse, d'où sont parties les diligentes abeilles et sur laquelle pèsent douloureusement, en plus des tristesses d'un abandon forcé, les pires menaces d'un délaissement ruineux. Cette destinée brusquement interrompue m'est une raison de réveiller le souvenir des vieux maîtres, presque tous disparus, dont la vie fut, pendant huit années, étroitement mêlée à la mienne, et d'esquisser leur physionomie avec la mémoire du cœur, tout en me réservant de juger leur enseignement avec la plus entière indépendance d'esprit. En ranimant de la sorte ce passé qui m'est cher, j'aurai l'occasion de faire œuvre à la fois d'historien impartial et de disciple reconnaissant.

A tout seigneur, tout honneur. Le chanoine Courval, notre « supérieur », était un saint prêtre, de haute mine, à la démarche lente, au visage grave toujours éclairé d'un sourire, et dont la voix restait, même dans les remontrances les plus sévères, paternelle et douce. On le vénérât comme une sorte d'aïeul indulgent et bon. Chaque jour, à la messe du matin, il nous faisait une méditation, dont je n'ai gardé que des souvenirs un peu vagues. Faut-il l'avouer ? Je sommeillais sur mon banc. Non que la parole de M. le Supérieur fût douée de vertu particulièrement soporifique : j'ai le malheur d'être le plus dormeur des hommes, et il fallait se lever à cinq heures du matin, ce qui était au-dessus de mes forces. Nulle punition ne put m'empêcher de sortir

régulièrement le dernier du dortoir. L'attrait de la parole évangélique ne réussit pas même à me guérir de cette fâcheuse faiblesse. Arrivé à la chapelle, je retombais sur mon banc et, vaille que vaille, je reprenais mon somme. Et pourtant, une grave responsabilité pesait sur ma tête : il était de règle de terminer la messe par le chant d'un cantique, et j'avais la redoutable fonction de l'accompagner à l'harmonium. Mais, automatiquement, je reprenais mes sens au moment voulu, et je ne doute pas que ce ne fût par une insigne faveur de la Providence et par une véritable grâce d'état.

En plus de ses fonctions de supérieur, M. Courval m'enseignait pendant quelque temps l'histoire, son histoire. Il était l'auteur de petits manuels sans prétention, imités du Père Loriquet, disaient les mauvaises langues, et qui paraîtraient aujourd'hui presque indignes de l'enseignement primaire. Cependant, quelles que fussent les lacunes et les faiblesses de ces petits livres, ils m'ont appris l'histoire ; et je dois en dire autant de ceux qui m'apprirent la géographie. En ces deux ordres d'études, nos professeurs ne faisaient guère appel qu'à la mémoire. Maintenant l'on préfère s'adresser à l'esprit critique et à la raison raisonnante de la jeunesse ; et l'histoire et la géographie ont reçu de tels élargissements physiques, politiques, économiques, que l'intelligence des enfants s'y noie inmanquablement. Sous prétexte d'éveiller en eux des « idées personnelles », on ne s'en tient plus, comme autrefois, aux faits et aux personnages principaux, aux dates et aux descriptions essentielles. La conséquence en est (on peut en croire mon expérience déjà vieille) que nos étudiants ne savent plus d'histoire ni de géographie. Apprendre par cœur et connaître imperturbablement nos départements et nos préfectures, la suite des rois de France et même celle des empereurs romains, n'est pourtant point une preuve d'inintelligence. On ne saura bien l'histoire et la géographie qu'à la condition de faire travailler la mémoire, quand elle est jeune et souple. Je ne dis pas que cette condition soit suffisante, mais je la tiens pour nécessaire. Les idées personnelles viendront plus tard.

L'abbé Rombault, qui succéda à l'abbé Courval dans

la chaire d'histoire, continua la même méthode, mais en l'imprégnant d'un esprit plus rigide et plus personnel. Vous l'avez connu : il fut des vôtres ; il a donné à votre Bulletin plusieurs études intéressantes, sobres, nettes, précises, tranchantes. Son masque sévère et impassible, son verbe bref et impératif, sa grande taille, son regard dominateur, son geste coupant, éveillaient le souvenir des moines érudits et austères du moyen-âge. Il ignorait les mauvais élèves ; il parlait pour l'élite de la classe ; et, sous prétexte que les bons sujets doivent donner l'exemple, il leur réservait ses plus généreuses punitions. Je lui sais gré de m'avoir considéré comme un petit bonhomme sans importance ; les pensums m'atteignirent rarement : il ne frappait qu'à la tête. Sans méconnaître son autorité, son zèle et sa science, nous le redoutions un peu. Il tenait fortement à ses idées et, pour tout dire, il ignorait les nuances. Il enseignait l'histoire, comme on professe un dogme, sans hésitation. Je devais apprendre plus tard, en l'enseignant moi-même dans une chaire de l'Université, de quelle prudente réserve il convient de l'entourer. Qui peut se flatter de découvrir et de posséder la vérité historique ?

Outre la précarité hasardeuse des textes et l'insuffisance des sources, souvent troubles ou équivoques, qui rendent si difficile (vous le savez par expérience) la reconstitution de notre ancienne vie provinciale, faire de l'histoire, de la grande histoire, c'est relier les faits relatés dans les documents par une interprétation sans laquelle ils ne nous seraient pas intelligibles. Mais cette interprétation n'est pas empruntée à une observation directe et immédiate ; elle n'est pas prise sur le vif. Le passé n'est point de ces témoins vivants dont l'historien n'a qu'à recevoir et enregistrer les dépositions ; il n'est qu'un souvenir. Quiconque s'occupe d'histoire n'a sous les yeux que des fragments incomplets, des signes épars, semblables aux fleurs séchées d'un herbier, une partie minime et morte de ce qui fut. De toutes les sciences, l'histoire est la seule qui n'ait jamais affaire à une réalité actuelle ; et pour réunir en faisceau ces pièces morcelées, pour leur rendre l'apparence de la vie, sans quoi ces débris seraient méconnaissables, il faut bien recourir à des suppo-

sitions, à des intuitions, que nous tirons de notre propre fond. A moins de s'en tenir aux « faits divers de la vie », quelle difficulté de pénétrer les âmes disparues, de découvrir leurs idées, de saisir leurs mobiles et leurs intentions ! L'homme intérieur échappe à l'historien, et celui qui veut, à toute force, reconstituer la psychologie du passé, a mille chances de lui prêter la sienne. Nous ne mettons le plus souvent dans une tête que ce que nous avons dans la nôtre. Ce qui revient à dire que nous voyons le passé, comme le présent, à travers notre tempérament, à travers nos conceptions et nos préjugés. Recréer le passé à notre image et à notre ressemblance, voilà le grand danger. Même chez certains historiens des plus qualifiés, l'histoire est plus souvent une déformation qu'une résurrection.

Aux esprits novices, aux jeunes gens, la philosophie offre des périls analogues. Bien faite, elle peut être une discipline ; mal enseignée ou mal comprise, elle risque de débri-der l'esprit et de désorbiter l'âme pour la vie. Celle qu'on professait de mon temps au Petit Séminaire (j'en demande pardon aux mânes de mon vieux maître, que nous appelions irrévérencieusement le Père Lucas), n'avait ni cette vertu ni ces défauts. Elle était d'une douce innocence, ou mieux, disons franchement le mot, elle était nulle. Pouvait-il en être autrement ? On la faisait en latin. Et quel latin ! Comment exprimer en une langue morte les nouveautés et les finesses de la pensée moderne ? En fait, la scolastique abstruse et vide à laquelle on nous condamnait, ne nous apprenait rien de la philosophie des deux derniers siècles si riche et si diverse, ni pour approuver ce qu'elle a de bon, ni pour combattre ce qu'elle a de faux. Lacune énorme, lacune si grave, que je sais d'anciens condisciples qui, partis pour le pèlerinage de la vie sans le viatique d'une saine critique préventive, se sont laissé prendre à la subtilité malfaisante de certaines doctrines. En philosophie surtout, un homme averti en vaut deux.

Pour en finir avec les critiques, confessons tout de suite que l'enseignement des sciences ne valait pas mieux. Il était confié à un excellent homme, un peu misanthrope, doué d'une très belle voix que nous admirions plus que ses

démonstrations mathématiques. Je crois me rappeler qu'il enseignait, à lui seul, la géométrie, l'algèbre, la physique et la chimie. A cette tâche accablante, l'abbé Belin se dévouait de son mieux. Mais ses expériences rataient presque toutes, et pour cause ! Dans son laboratoire étroit et malsain, où s'entassaient pêle-mêle de vieux instruments maintes fois raccommodés, le cher homme évoquait l'image des alchimistes d'autrefois. Et puis, les sciences, qui n'avaient pas encore pris l'essor magnifique dont nos yeux sont présentement éblouis, étaient regardées comme une étude subalterne, comme une connaissance inférieure. L'abbé Belin en avait-il conscience ? Il les enseignait d'un air ennuyé, humilié, presque honteux. Depuis, les sciences ont pris leur revanche dans les établissements ecclésiastiques. C'était une faute de traiter la philosophie et la science comme des servantes infidèles ou suspectes : la religion n'a rien à craindre d'elles.

Ce qu'il faut redouter et combattre, c'est une certaine science, une certaine philosophie, celle qui émet l'étrange prétention de subordonner le domaine spirituel au domaine matériel, ce qui est déjà très grave. et, en plus, de ramener l'esprit, dont c'est le propre d'être invisible et imprévisible, à la matière où tout est mécanique et déterminé, et enfin, d'appliquer à ceci et à cela la même méthode expérimentale, sous prétexte qu'ayant fait merveille dans le monde des réalités extérieures, elle ne peut manquer d'éclaircir tout autant les phénomènes intimes de la conscience : erreur contre laquelle il faut protester au nom même de la science. Impossible de traiter, impossible d'étudier de même façon la fleur et la pierre, l'homme et l'animal, l'esprit et la matière. Confondre toutes les formes de la nature, niveler tous les étages de la vie pour établir l'unité par en bas, c'est violenter, c'est déformer la vie et la nature. La science et la philosophie ne peuvent avoir uniquement pour objet de rechercher ce qui nous rapproche de la bête ; pour remplir tout leur rôle, elles doivent rechercher également ce qui nous en sépare, et cela, par les procédés d'investigation les plus propres à faire la lumière et à fixer la vérité. Il y a les réalités de l'ordre matériel, comme la chute

d'une pierre ou la fusion d'un métal ; il y a les réalités de l'ordre vital, comme la floraison d'un pommier ou la croissance d'un enfant ; il y a enfin les réalités de l'ordre rationnel, comme les sentiments, les pensées, les volitions qui manifestent ce qu'il y a de plus grand et de plus auguste dans l'homme. Comment admettre que l'on puisse appliquer aux faits de l'âme et de la religion le compas du géomètre, le pèse-gouttes ou la balance du chimiste et du physicien ?

Et ces réalités spirituelles, comment les nier ? Le phénomène religieux est le plus universel et le plus constant des phénomènes sociaux. Le plus universel, car le fait religieux remplit toute l'histoire. Le plus constant, car jamais le pouvoir matériel de l'homme, si merveilleux qu'il puisse devenir, n'abolira la notion du divin : trop de consciences en ont besoin. Ces réalités universelles, ces aspirations indestructibles s'imposent donc à l'histoire, à la philosophie, à la science; et celles-ci, comprises avec largeur et pratiquées avec loyauté, ne peuvent manquer de reconnaître et de saluer, dans l'idée morale et religieuse, une puissance qui les dépasse, une royauté qui les complète. Au fond, mes vieux maîtres en étaient convaincus. Ils n'en nourrissaient pas moins contre les curiosités ardentes et audacieuses de notre siècle, une prévention inquiète et timorée. Malgré les apparences contraires de tel ou tel moment, ils auraient dû se dire, comme Pasteur, que toute science travaille finalement pour la plus grande gloire de Dieu.

Tous ceux dont j'ai reçu les leçons au Petit Séminaire, n'avaient pas d'autre mobile ni d'autre idéal. *Ad majorem Dei gloriam !* telle était la devise qui se lisait en tête de nos cahiers et de nos devoirs et à la première page de nos livres. Ils professaient, bien entendu, un catholicisme intégral. Prêtres scrupuleux, d'une orthodoxie ombrageuse, ils vouaient au Pape Pie IX une affection profonde et une fidélité absolue. Veillot était leur homme ; ils partageaient ses idées, ils admiraient son style vigoureux et mordant ; parfois, ils nous lisaient d'un ton enflammé ses invectives cinglantes. Avec lui, ils partaient en guerre contre le libéralisme et le gallicanisme ; comme lui, ils foudroyaient Mgr Dupanloup. Brusquement, la guerre éclate ; alors, leur

amour de l'Église n'a d'égal que leur amour de la France. Dans leurs âmes droites et loyales, ces deux grandes choses n'entraient jamais en conflit. Leur foi et leur patriotisme s'unissaient comme en un mariage de cœur et de raison. Quoi de plus naturel ? La foi est nécessaire aux hommes. Tout noble sentiment, toute grande œuvre, toute belle vie supposent la foi en quelqu'un ou en quelque chose. Ici-bas, rien de décisif ne se fait, rien de durable ne se conçoit sans la foi. Oui, la foi transporte les montagnes. A foi totale, force infinie. Tout se tient dans l'ordre moral. Si la foi, qui est faite d'enthousiasme chaleureux, baisse en un point, elle baisse partout. Le moindre refroidissement local entraîne un refroidissement général. Aussi bien, dès que la foi en Dieu disparaît de certaines âmes, toute autre foi risque d'y fléchir, d'y mourir : la foi au travail, la foi en l'amour, la foi en la famille, la foi en la patrie. Hommes de foi et de patriotisme, mes maîtres étaient aussi bons Français que bons catholiques.

En 1870, j'avais quinze ans, l'âge des impressions vives et ineffaçables. L'ennemi occupait Mortagne, où habitait ma famille. J'étais resté au Petit Séminaire avec un groupe assez nombreux de camarades. J'ai présentes à l'esprit toutes les angoisses qui suivirent la bataille d'Alençon ; et à la tragédie vécue de l'occupation prussienne se mêle, comme en toute chose humaine, quelques détails comiques. Mon professeur de troisième, l'abbé Lecornu, homme simple et craintif, effrayé des bruits de pillage qui accompagnaient l'approche de l'ennemi, avait pris le parti de porter sur lui ses deux soutanes. C'était sans doute toute sa fortune ; et il faisait si froid ! « Les Prussiens pourront fouiller dans mon placard, nous disait-il d'un air malin ; ils ne trouveront rien à prendre. » Précaution inutile : ils respectèrent notre maison ; pas un soldat n'y mit le pied. Puis l'armistice survint, suivi bientôt du retrait des troupes allemandes. Il m'en est resté un souvenir cuisant : excusez la puérilité de l'anecdote. Enfiévré par les alertes et les appréhensions de jour et de nuit, je souffrais si atrocement d'une dent que je pris la résolution virile de la faire extirper par le docteur Delahaye.

A peine étais-je assis devant l'exécuteur, que l'état-major allemand, richement empanaché, entrait, avec un grand bruit de sabres et d'éperons, dans le salon voisin. A la veille de quitter Sééz, les autorités militaires venaient saluer le médecin de l'Hôtel-Dieu. L'entrevue fut courtoise et brève. Pourtant le docteur en revint tout ému, et, reprenant distraitemment l'opération interrompue, sa main tremblante fait sauter sur le parquet une dent excellente. Mais vite, l'erreur constatée, il reprend son sang-froid et, sans perdre une seconde, d'une main preste et sûre, il extirpe la mauvaise et replante la bonne dans l'alvéole qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Je l'ai encore ! La greffe humaine n'est pas nouvelle. Mais ce que j'ai souffert pendant quinze jours ! A qui la faute ? Aux Allemands plus qu'au docteur. Voilà comment j'ai gardé une dent contre les Prussiens.

Ils m'ont laissé d'autres souvenirs plus douloureux. Oh ! cette fuite éperdue, dans la nuit et dans la neige, de nos pauvres troupes harrassées, gelées, affamées, disloquées après le combat d'Alençon ! Et derrière ces débris lamentables, l'irruption soudaine d'un ennemi victorieux, défilant, au son d'une musique insolente, en masses profondes, en bataillons interminables. L'atroce vision ! Il ne faut pas que nos fils souffrent des mêmes humiliations, des mêmes mutilations. Ceux qui ont vu la guerre de 1870 ne comprennent ni les hésitations de l'optimisme nonchalant, ni les sollicitations de la casuistique révolutionnaire. Coûte que coûte, il faut faire ce qu'il faut pour nous sauver d'une invasion où la France, cette fois, risquerait de périr.

Patriotes sans jactance, mais sans restriction, sans condition, mes anciens maîtres étaient, par ailleurs, des hommes de tradition. Ces deux qualités se tiennent : l'expérience et la psychologie l'attestent. Ils se faisaient gloire de maintenir la culture latine et de défendre les droits de la famille. C'étaient des classiques et des éducateurs : deux titres qui les recommandent particulièrement à notre souvenir. En cela même, ils continuaient les méthodes des Pères Jésuites qu'ils tenaient en grande admiration.

Des classiques, ils avaient le culte du grec et du latin. Sans doute, le latin est la langue de l'Église, et les deux tiers

de leurs élèves se destinaient à la prêtrise. Mais ils voyaient aussi dans les langues anciennes les origines de la nôtre, une source d'élégance et de clarté, la plus efficace des disciplines pour la formation du goût et de l'esprit. Le grec m'a été enseigné par l'abbé Maunoury, un helléniste fervent et consommé. Ses livres, très réputés, valaient mieux que ses leçons. Je n'ai connu que Renan qui ait professé, dans ses cours, le même dédain pour la forme orale ; il parlait aussi mal qu'il écrivait bien, ce qui n'est pas peu dire. L'abbé Maunoury, qui m'en voudrait peut-être de ce rapprochement, avait une élocution difficile, coupée d'intonations déconcertantes et accompagnée de jeux de physionomie irrésistibles. Ses savantes explications prenaient parfois un accent si comique, que toute la classe éclatait d'un rire homérique qui ébranlait les échos d'alentour. Au directeur qui s'en offensait, le cher maître répondait le plus sérieusement du monde : « De quoi vous plaignez-vous ? Ils n'ont fait que sourire ! » Pour nous récompenser de notre travail, le digne homme nous lisait parfois, d'une voix émue et fausse, quelque fragment des tragiques grecs que nous écoutions malicieusement en pleurant à chaudes larmes, sans y rien comprendre. Car, malgré une culture intensive, il nous était à peu près impossible de saisir la beauté athénienne, de pénétrer la sensibilité hellénique. Dois-je l'avouer ? De mes études grecques, j'ai gardé peu de chose, et je doute même de leur utilité, sauf pour l'élite des lettrés et des érudits.

Nous faisons d'ailleurs beaucoup plus de latin ; nos maîtres y excellaient. Grâce à eux, j'ai pu goûter la grâce de Virgile, la précision de Tacite, la rhétorique savante de Tite-Live et de Senèque, l'éloquence pompeuse et sonore de Cicéron. Pour écrire avec propriété, pour garder aux mots leur sens juste et précis, pour comprendre même nos grands classiques français, il n'est vraiment que de savoir le latin : à une condition toutefois, qui est de transporter, de transfuser la mesure, la justesse et l'élégance latines dans notre propre langue. Et nos maîtres y tenaient fermement. A un de mes condisciples, qui n'était que latiniste, l'abbé Guibé, mon professeur de cinquième disait sèchement : « Vous ne serez qu'un âne chargé de latin. » La langue latine leur

servait donc à nous faire mieux connaître et mieux écrire le français. Et cette grâce exemplaire, cette vertu modèle des anciens, ils s'appliquaient à nous la montrer concentrée dans Pascal, dans *La Bruyère* et *La Fontaine*, répandue et élargie dans nos meilleurs écrivains du xvii^e et du xviii^e siècles. Mais, comme s'ils eussent cru que la littérature française s'arrêtait au seuil du xix^e, ils se contentaient de nous faire lire quelques extraits de *Châteaubriand*, de *Lamartine* ou de *Lacordaire*. Le romantisme les inquiétait; ils y voyaient comme une déformation de la langue. C'étaient de vrais classiques.

Je n'en dois pas moins un souvenir reconnaissant à l'abbé Nourry, esprit fin, sensible, délicat, qui, le premier, m'a fait sentir et aimer les charmes délicieux de la poésie; à l'abbé Bodet, ami de la belle prose et des narrations vivantes et colorées; à l'abbé Lejard, un admirable professeur de rhétorique qui poussait le respect de la langue jusqu'au scrupule; à l'abbé Josse, esprit universel, obligeant, dévoué, qui garde en ma mémoire une place de prédilection. Il aimait à rappeler qu'étant enfant, ma mère lui avait donné son premier prix aux petites écoles de Bellême, et, en souvenir de cette lointaine apothéose, il avait voué au fils une attentive affection. Je ne puis enfin oublier l'abbé Mallet, qui, par ses leçons d'archéologie, de musique et de déclamation que je trouvais trop courtes, s'appliquait à faire naître en nous l'intelligence du beau, le goût de la parole publique, et je ne sais quelle fleur d'élégance esthétique dont je lui sais un gré infini. Tant vaut le maître, tant vaut l'enseignement.

Mais, au Petit Séminaire, la culture littéraire n'était qu'un moyen de culture morale. L'instruction y était considérée, à très juste titre, comme un procédé essentiel d'éducation. A cette fin, nos maîtres complétaient, comme je l'ai dit, l'étude des classiques anciens par celle des classiques français. Ils visaient moins à faire de nous des lettrés et des intellectuels, que des esprits droits et justes, aimant leur pays et fiers de leur nationalité. Si le grec et le latin n'apportent à personne le don du style et la distinction de l'esprit, ils nous rattachent du moins à nos origines; leur discipline nous

fait mieux connaître et mieux aimer le passé illustre dont nous descendons, car nous sommes les fils spirituels des Grecs et des Latins. Défendre le latin surtout, c'est défendre notre tradition intellectuelle, cette tradition qui ne garde du passé que la noblesse et la beauté des choses vécues; et si nous voulons conserver intact le génie de notre race, il faut que nos fils se retrempent autant qu'il est possible, comme l'ont fait leurs pères, aux sources limpides et profondes des humanités classiques.

Mais il ne suffisait pas davantage à nos maîtres de former des intelligences françaises; en plus de l'honnête homme, ils cultivaient en nous le chrétien. Ils ne manquaient pas de joindre à l'étude des classiques profanes celle des auteurs sacrés, moins purs de langue sans doute, mais plus riches de morale et de vertu. Ils faisaient mieux; ils ne se contentaient pas d'enseigner la morale un certain nombre d'heures par semaine. A vrai dire, un cours de morale scolaire est chose assez vaine et presque toujours stérile. Il ne suffit pas d'enseigner la morale, il faut que la morale imprègne tout l'enseignement pour conquérir les âmes et pénétrer la vie. Il ne s'agit point là d'une connaissance à distribuer, comme pour les autres matières de nos programmes, mais d'un sens supérieur, le sens du devoir, à former ou à développer. Et ce but ne saurait être atteint le plus souvent que par une forte éducation religieuse. Ainsi nos maîtres, associant formellement la piété à l'instruction, trempaient, si l'on peut dire, l'esprit classique dans l'esprit chrétien; ou mieux, ils nous versaient dans un beau vase antique tous les parfums de l'Évangile.

En jetant sur les professeurs de mon temps un regard mélancolique, j'ai le regret de constater que la plupart ne sont plus. En ce moment, ma pensée et ma gratitude vont pourtant à deux vieillards modestes et zélés, survivants de ce lointain passé qui fut ma lointaine jeunesse: l'un, l'abbé Sevray (nous l'appelions irrespectueusement — qu'il me le pardonne! — le grand Sevray), dont la haute taille n'avait d'égaux que l'affection dévouée et l'obligeante bonté; l'autre, l'abbé Martin, mon ancien sous-directeur, dont l'intelligence n'aurait été inférieure à aucune des tâches les

plus délicates, dont le mérite n'aurait été indigne nulle part des postes les plus élevés, et qui, dans l'obscurité volontaire d'une petite paroisse de ce diocèse, consacre ses dernières années et ses dernières forces à moraliser, à christianiser les petites gens des campagnes. Ils furent les amis de ma famille, ils sont restés les miens. Ils symbolisent, ils personnifient cette vieille maison, où, enfant, j'ai appris, avec l'amour du travail, le sens et la dignité de la vie. Mon père et ma mère avaient en eux, comme en leurs collègues, une entière confiance. Tous la méritaient, tous en tiraient honneur et fierté. Ils étaient vraiment auprès de nous (c'est un dernier trait de leur physionomie qu'il faut noter) les délégués, les suppléants, les représentants de la famille. Dépositaires de l'autorité des parents, ils ne la sacrifiaient point au sophisme de la liberté de l'enfant.

La liberté de l'enfant ! Parlons-en pour finir. Comment peut-il être question de laisser en jachère, jusqu'à l'âge de la majorité, la conscience disponible d'un enfant ? Les influences ambiantes, les répercussions sociales, les lectures, les conversations, les exemples, implanteront de bonne heure en cette terre vierge des germes de vie ou de mort. Il en est d'une jeune âme inculte comme d'un champ laissé en friche. Lors même que les parents ou leurs mandataires n'y sèmeraient rien, les vents qui soufflent des quatre points de l'horizon y sèmeront, avec quelques bonnes graines, l'ivraie malfaisante ou l'herbe folle; car, plus facilement, plus rapidement que le bien, le mal s'insinue et se propage dans les esprits. Chaque fois qu'ils appellent un nouvel être à la vie, les parents assument l'obligation de le nourrir, de l'élever, de l'instruire, de le moraliser. Et si tel est leur premier devoir, ils ont le droit absolu de le remplir. Que viendrait faire ici la liberté de l'enfant ? Choisit-il sa patrie, sa langue, sa famille, son visage ? L'atavisme héréditaire détermine, pour une large part, notre constitution et notre tempérament. Pourquoi les parents, qui transmettent à leur descendance leurs traits et leur sang, n'auraient-ils pas le droit de réaliser, d'eux à elle, une certaine conformité intellectuelle et morale ? Lui ayant donné la vie du corps, n'est-il pas logique qu'ils lui dispensent la vie de l'âme ? C'est le vœu manifeste de la

nature que le fils et la fille ressemblent au père et à la mère, tant au moral qu'au physique. Par là se trouve assurée, entre les générations qui se succèdent, cette continuité de vues et de tendances sans laquelle la vie sociale ne serait qu'instabilité, agitation et anarchie. Le devoir d'éducation est donc, en principe, le privilège exclusif des parents. C'est pourquoi la loi doit leur reconnaître la faculté de se décharger de cette redoutable fonction sur des éducateurs de leur choix, lorsqu'ils s'estiment dans l'impossibilité de la remplir convenablement. Et voilà comment la liberté d'enseignement est étroitement liée aux prérogatives essentielles de la famille. De ce mandat sacré, mes anciens maîtres étaient particulièrement fiers : le Petit Séminaire se glorifiait d'être une « institution libre ». Ses professeurs étaient de loyaux et consciencieux éducateurs.

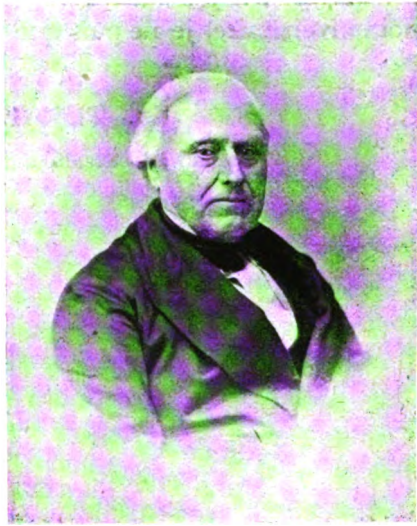
Que dire encore avant de terminer ? La discipline était sévère, mais sans rudesse ; la surveillance minutieuse, mais sans tracasserie ni dissimulation. A l'ombre de la chapelle de l'Immaculée-Conception, toujours fleurie et parée, qu'embellissaient encore, chaque dimanche, les splendeurs des cérémonies religieuses, la vie s'écoulait calme, régulière et douce, dans le travail et la piété. Au cours de la belle saison, les « grandes promenades » à travers la forêt d'Ecouvès élargissaient notre horizon. De ce contact avec la belle nature, nous revenions les jambes rompues et l'âme apaisée. A certains jours de fête, on jouait la comédie, et j'ai souvenir d'avoir rempli, non sans battements de cœur, quelques rôles à ces soirées de gala. Entre temps, l'Institut Grégorien tenait séance publique et solennelle ; il comprenait l'Académie des Belles-Lettres et l'Académie des Beaux-Arts. J'eus l'insigne honneur de siéger dans ces doctes compagnies. Elles se recrutaient par l'élection, à la suite d'un travail dont les membres en fonction étaient juges, travail qui, je n'ai pas besoin de le dire, était toujours un chef-d'œuvre. Et pourtant, ces académiciens imberbes n'avaient point la prétention d'être « immortels » ; entre nous, l'émulation dégénérait rarement en vain orgueil. Nous étions très simples et très unis. En ce temps-là, le Petit Séminaire préparant moins aux carrières libérales qu'au sacerdoce, les

enfants du peuple y étaient plus nombreux que les fils de la bourgeoisie; mais la religion, qui dominait toutes nos études, rapprochait toutes les distances. Chacun traitait ses condisciples en amis, et tous se donnaient la main avec la plus franche et la plus confiante camaraderie.

Voilà, Messieurs, comment j'ai été élevé à l'école de l'antiquité, de 1866 à 1873, dans la sérénité d'une maison un peu austère, mais aussi dans un esprit de fraternelle égalité, par des hommes d'Eglise d'il y a bientôt cinquante ans. Tout compte fait, moi universitaire, je ne puis que les en bénir.

CH. TURGEON,

Professeur à la Faculté de Droit de Rennes.



CHARLES-NICOLAS MARCHAND
(1800-1886)

Une Correspondance inédite

de BÉRANGER avec Charles MARCHAND

1830 - 1855

En 1830, Charles Marchand, avoué et homme de lettres à Alençon, s'occupait plus de poésie et de politique que d'affaires. Chansonnier, critique de théâtre, orateur libéral, il prodiguait son talent en faveur des Polonais et de la liberté.

Sa correspondance inédite avec Béranger nous montre l'un et l'autre sous un jour nouveau et inattendu.

Marchand a commencé par dédier une poésie à Béranger.

Celui-ci le remercie et lui donne des conseils. Puis Marchand est obligé de quitter Alençon et de vendre son étude qu'il a négligée. Béranger le reçoit amicalement à Paris et lui écrit quelques courts billets.

Enfin, en 1845, ils commencent à entretenir une correspondance régulière et intéressante.

Marchand, philosophe saint simonien, fut aussi réformateur social, panthéiste et créateur d'une religion nouvelle :

Je ne viens plus offrir au genre humain que j'aime,
Un rêve de bonheur, fruit vain d'un vain système,
Où faisant table rase et créant à nouveau,
Je reconstruis le monde au gré de mon cerveau.

Mais à l'époque, dont nous parlons, Marchand redevenu chrétien, veut faire partager sa Foi à son illustre ami. Fier de son intimité avec le poète le plus populaire de son temps, il veut avoir l'honneur de le convertir et de le ramener à Dieu, humble et repentant :

Tout chrétien ici-bas doit s'imposer la loi
D'augmenter, d'éclairer, de propager sa foi.

Dans son désir, il entre certes un peu de vanité, à coup sûr une grande sincérité. C'est ce qui touche Béranger, qui demeure malgré tout persuadé de l'excellence de ses principes. Marchand était du reste un catholique plus sentimental qu'éclairé, et plus capable de toucher le cœur que la raison.

En juin 1845, Marchand adresse à Béranger ses chants religieux :

Dans l'idéal, vaste champ des systèmes,
 Longtemps plongé, philosophe orgueilleux,
 J'aimais, creusant d'insolubles problèmes,
 A faire un monde, à lui forger des dieux ;
 Mais le Seigneur d'un souffle de sa Grâce,
 De ces erreurs dégageant mon esprit,
 Loin des tourments de ma sceptique audace,
 M'a redonné la paix en Jésus-Christ.

Dieu trois fois saint, ô vous dont la clémence
 Prit en pitié mes erreurs et mes torts,
 Soyez béni... Ma voix est sans puissance,
 Pour exprimer tous mes joyeux transports...
 De mon talent, élargissez la sphère :
 Qu'enfin plus purs et plus mélodieux,
 Mes chants d'amour arrachent à la terre
 Les *cœurs flétris* pour les ravir aux cieux.

Ironique, mais bienveillant, Béranger lui répond :

Je vous remercie, mon cher Marchand, de l'envoi que vous me faites de vos œuvres nouvelles que je regarde comme un billet de faire-part de votre conversion. Savez-vous qu'une conversion d'avoué est chose rare, et qu'un pareil événement a dû mettre l'Eglise en fête. Je m'en réjouis pour vous, car je vous connais assez pour croire que vous avez fait acte de sincérité, ce qui n'est pas commun non plus aujourd'hui.

Le 25 juillet 1846, nouvelle lettre sur le même sujet après l'envoi de « Dieu vu par l'esprit et le cœur, » ou « le Dieu des chrétiens » :

O Souverain des Cieux ! je ne suis qu'un atome,
 Qui, d'erreur en erreur, de fantôme en fantôme,

En s'élançant toujours, s'est toujours égaré ;
 Ma raison est folie, et ma force est faiblesse ;
 En vous est la puissance, en vous est la sagesse.
 Que par mon repentir mon tort soit réparé !

.....

Ne renfermez-vous pas et les cieux et la terre
 Dans votre immensité ? Pour moi grain de poussière,
 En butte à tous les vents, et par eux agité,
 Sans trouver, ici-bas, d'abri qui me protège,
 Pour jouir du repos, à quoi donc m'unirai-je,
 Si ce n'est pas à vous, immuable unité ?

Mais un médiateur, homme et Dieu par essence,
 Peut seul dans l'infini guider mon ignorance ;
 Nul homme sans le Fils jusqu'au Père ne va :
 Il s'égare en courant dans les plaines du vide,
 Et sa chute aux enfers est certaine et rapide
 S'il veut sans Jésus-Christ aller à Jéhovah.

Mon cher Marchand, votre prière me touche fort : elle est partie du cœur avec toutes les grâces de l'esprit, aussi m'empressé-je de vous en faire tous mes remerciements, qui sont aussi sincères, croyez-le bien, que l'est votre foi, que j'admire et que j'envie. Mais que voulez-vous ? A vingt ans, j'ai prié aussi, pour que cette foi m'arrivât et le ciel a été sourd.

C'est d'autant plus étrange que j'ai souvent pensé qu'il y avait parmi les catholiques, et même parmi les protestants, peu d'hommes plus évangéliques que moi et qui aient plus souvent présentes à l'esprit les maximes du Christ, pour qui j'al toujours eu une profonde vénération. Aussi suis-je presque surpris que vous me fassiez disciple d'Epicure.

Ma chanson a souvent en effet les formes épicuriennes, mais regardez au fond, vous y trouverez, presque toujours, ce grand amour d'un Dieu créateur de toutes choses, et cette sainte Fraternité humaine, qui depuis ma jeunesse ont toujours été les deux bousoles de ma vie et de ma pensée.

Quant à mes croyances du premier âge, il n'en faut pas parler. Je n'ai rien été, je n'ai rien cru, que lorsque ma raison s'est développée. Malgré ma précoce et sournoise intelligence, ou à cause d'elle, j'ai fait ma première communion sans aucun sentiment religieux. Je n'avais pas douze ans; à treize, je n'ai pas voulu renouveler cet acte de dévotion. Puis on a fermé les églises. Vous voyez que j'ai bien besoin de vos prières.

Je ne vous dirai pas à vous, ce que je dis parfois à ma sœur qui est religieuse *aux Oiseaux*, quand elle me dit qu'elle prie Dieu

pour moi : « Ne te mêle pas de mes affaires, tu me les gâterais. » Elle est bien bonne fille pourtant ; mais elle ne prie pas en beaux vers comme nous, et j'ai foi aux beaux vers. Continuez d'en faire, mon cher converti, mais ne flattez pas tant l'amour-propre de ceux que vous voulez détacher de ce monde, car vous les acoquineriez aux œuvres de Satan, qui n'a déjà que trop de part aux miennes.

Je dois pourtant vous dire qu'une grande dévote, Madame de Châteaubriand, m'assure que je serai sauvé, et cela doit vous rassurer un peu sur le compte de celui qui est tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

Quelques semaines plus tard, le 3 octobre 1846, Béranger croit devoir expliquer à Marchand sa conception sur la Divinité :

Je ne crois pas seulement à un Dieu créateur et conservateur, mais aussi à un Dieu rémunérateur, quoique vous me traitiez d'épicurien, de matérialiste. d'athée, etc., etc., etc.

Et sa bile s'échauffe, il s'indigne :

Vous autres catholiques, et ces autres qu'on appelle protestants, vous pensez toujours que quiconque n'a pas vos croyances, ne croit à rien. Vous l'osez presque dire à un vieillard qui depuis cinquante ans a toujours eu la même foi, qui a été son réconfort, sa consolation, et que sans un peu de raison, il eût peut-être poussée jusqu'à la superstition la plus étrange.

J'ai chanté l'amour et le vin, donc je suis un impie. J'ai ri et me suis moqué, donc je suis un impie. Oh ! mon cher Marchand, relisez l'Évangile. Je crains qu'il ne soit plus mon livre que le vôtre, mais tout cela n'empêche pas que je ne sois reconnaissant des efforts que vous faites pour me faire rentrer dans le sein du catholicisme. Aussi je prie Dieu de vous conserver dans la Foi que vous avez adoptée et qui doit répandre tant de bonheur et de quiétude dans votre vie.

.....

Nous sommes loin du Dieu des Bonnes Gens :

Il est un Dieu ; devant lui je m'incline,
Pauvre et content, sans lui demander rien.
De l'Univers observant la machine,
J'y vois du mal, et n'aime que le bien.

Mais le plaisir à ma philosophie
 Révèle assez des cieux intelligents.
 Le verre en main, gaîment je me confie
 Au Dieu des bonnes gens.

Un an plus tard, enhardi, semble-t-il, par ces premiers succès, Marchand écrit à Béranger la lettre suivante datée du 25 décembre 1847 :

J'ai fait aujourd'hui pour vous, mon cher Béranger, beaucoup mieux que des vers, j'ai communiqué à votre intention, et je n'ai pu retenir des larmes de regret à la pensée que vous ne pouviez encore partager l'ineffable bonheur dont j'étais inondé. Mon Dieu, mon Dieu, que les gens d'esprit sont donc bêtes !

La seule chose que je redoute pour vous, c'est le respect humain. Je crains que vous n'ayez pas le courage de descendre du trône que vous a fait dans le monde votre pauvre philosophie, habillée de vos riches vers. Demandez à Dieu la force de pouvoir dire comme Sylla :

J'c. gouverné sans peur, et j'abdique sans crainte...

Si la grâce vient à vous éclairer, vous devriez avoir ce courage, non seulement à cause de vous, mais aussi à cause de cette foule de pauvres têtes qu'a ensorcelées la magie de vos chansons et qui s'imaginent pouvoir être très heureux avec une philosophie qui ne peut même pas donner ici-bas le bonheur à celui qui la leur a professée.

Allons ! mon cher Béranger, aidez-moi un peu, ou plutôt aidez à Dieu à vous sauver, car Dieu lui-même, par respect pour votre liberté, ne peut rien faire pour vous, si vous ne voulez pas d'abord.

Trois jours après, Béranger répond à Marchand :

Je suis très touché, mon cher Marchand, de tout ce qu'il y a de bon et d'affectueux dans votre lettre.

Vous dites que les gens d'esprit sont bêtes, je le sais, mais je sais aussi que Pascal dit : Abêtissez-vous pour croire. Croyez, mon cher convertisseur, qu'il n'y a ni respect du monde, ni orgueil dans mon fait. J'ai toujours vénéré le Christ et l'Évangile. J'ose même dire qu'au moins par les œuvres, j'ai fait et fais encore tout ce qu'il est possible pour marcher dans la voie du fils du Charpentier ; mais ma foi ne va pas plus loin sur ce point-là. Mon Dieu, celui que je me suis fait si vous voulez, ce Dieu qui est ma consolation depuis cinquante ans, m'a fait attacher à des notions différentes

de celles qui font votre bonheur et que je respecte, car bien que je rie des formes, je respecte toujours ce qu'il y a de bon et de sage au fond.

Puisque je parle de rire, il faut que je vous tire d'inquiétude, car je vois que vous me croyez tombé dans une sombre misanthropie. Comment, vous qui êtes poète (ainsi que vous venez de m'en donner une preuve encore charmante), comment, vous qui êtes poète, vous prenez un poète au mot? Ne voyez-vous pas que dans un de ces moments de tristesse que me cause la situation de ma chère France, j'ai fait les couplets que vous traitez de plaintes déchirantes, il y a six ou sept ans de cela? Or, je ne veux pas que vous vous désoliez trop sur le compte de mon humeur. Jusqu'à ce moment, grâce au Dieu en qui vit ma pensée, je suis toujours assez gai pour un vieillard qui a su se faire et conserver de vrais amis, et qui n'a pas mis le bonheur dans les vanités du monde, comme le prouve la vie que je me suis faite.

La révolution de 1848 éclate et les deux amis, si divisés sur la question religieuse, vont se trouver d'accord sur le terrain politique :

Mon cher Marchand, vous voilà donc retombé de la poésie religieuse dans les complots politiques. Votre *Marseillaise* m'a paru fort bonne à chanter et à répandre, et la chanson que vous m'envoyez a le même mérite.

Mais à quoi pensez-vous de faire des chansons pour le monde nouveau qui s'agite aujourd'hui? Il a mieux à faire qu'à s'occuper de chanter. Sauf quelques refrains auxquels il donne lui-même toute sa valeur, le peuple n'a plus besoin de poésie.

Il termine en lui donnant le conseil de dédier au général Cavaignac son chant d'amnistie. C'est ce que fit Marchand :

AU GÉNÉRAL CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif
et

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CHANT D'AMNISTIE

Air : *Dis-moi, Soldat, t'en souviens-tu ?*

Vous que le ciel, qui veille sur la France,
A revêtus d'un fraternel pouvoir,
Pour rendre au cœur la joie et l'espérance,
D'imiter Dieu faites-vous un devoir.

Que sa justice et sa miséricorde
 Brillent en vous, à de pareils degrés.
 Si vous frappez les fauteurs de discorde,
 Ayez pitié des pauvres égarés.

.....

Malgré ses brillantes relations, Marchand était dans la gêne et pour lui l'avenir se montrait sous le jour le plus triste. Il revint à Alençon, où il rentra dans les bureaux de la Préfecture, par lesquels il avait passé dans sa jeunesse, avant d'être avoué. La place était modeste, mais, comme le héron, il se contentait d'un limaçon.

Le 2 août 1850, Béranger lui écrit :

A Monsieur CH. MARCHAND,
 Ancien avoué, homme de lettres à Alençon (Orne).

2 août 1850.

...Je vous félicite de vos œuvres chrétiennes, qui contiennent d'excellentes choses et de très bons vers. Je suis fâché seulement, que dans le but que vous vous proposez, vous ne traduisiez pas plus souvent celles des prières catholiques qui exigent le chant.

Continuez votre travail religieux, mon cher Marchand, et rendez grâce au Ciel d'avoir pu rentrer dans une foi commune, car pour mon compte j'ai toujours conservé le regret d'en être sorti sans pouvoir y faire retour. C'est ce que je disais à l'archevêque de Paris (vous savez sans doute qu'il y a un an, il est venu à l'improviste me faire visite à Passy avec son grand vicaire et le curé de notre village) ; mais j'ajoutais qu'il y avait entre lui et moi un terrain commun où nous pouvions nous rencontrer : l'*Évangile*. C'est en effet mon grand livre de philosophie, de morale, et je dirais volontiers de poésie, car je ne connais pas de plus beau poème.

Vous voyez que vous n'avez pas adressé trop mal vos dernières productions. Aussi les ai-je lues avec attention. Je ne puis vous cacher qu'il y en a une qui me scandalise, moi homme évangélique, c'est votre *Corsaire* ; il fallait que vous teniez bien à ce morceau, produit sans doute de votre ancienné manière, pour l'accoler à vos chants pieux. Les catholiques de votre pays sont bien peu chrétiens s'ils vous ont passé cette incartade. Au reste, vous autres Normands, vous êtes sujets à caution, même en affaires de foi. Prenez-y garde : Saint Pierre en sait plus long que vous sur le chapitre des oui et des non.

Je vous remercie de m'apprendre que vous vous casez à Alençon, et que vous espérez même y arriver à une position lucrative.

La mienne vient de changer encore. Des pertes d'argent mal placé m'ont réduit à trouver trop lourd un loyer de 800 francs.

Jardin et maisonnette, il m'a fallu tout quitter, et je viens de me mettre dans une pension bourgeoise, rue d'Enfer, 113, où je suis si à l'étroit que je n'ai pu y trouver place que pour la huitième partie de mes livres. C'est au reste le moindre inconvénient de cette nouvelle position, qui aura, je l'espère, des avantages d'économie. Les livres ! depuis que j'en ai fait, je ne les estime pas. D'ailleurs je suis d'un caractère résigné. Nous vivons dans un temps où cela est nécessaire, et puis à soixante-dix ans que j'accomplirai dans quinze jours, il n'y a plus que patience à avoir. Il suffit pour cela de croire en Dieu, et cette croyance ne m'a jamais abandonné.

Puisque vous avez la bonté de le prier pour moi, demandez-lui de me tenir dans cette croyance jusqu'au dernier jour, qui ne peut être loin ; je le prierai de vous faire persévérer dans la vôtre, que je vous envie.

Quelque temps après, nouvelle lettre :

29 mai 1852.

A travers tous ces embarras, je n'en ai pas moins lu votre volume et j'ai vu avec plaisir que votre verve était loin de s'éteindre. Les nouveaux morceaux qui le composent ne le cèdent en rien à leurs aînés. Je voudrais bien qu'il en fût de même pour moi. Ce qui me surprend, c'est moins de voir que vous avez perfectionné votre talent, dans certaines parties, que de penser qu'au fond de votre province vous ayez trouvé autant d'encouragements que vous en méritiez. Cela arrive bien rarement aujourd'hui à Paris, où je vois languir nombre de jeunes poètes, qui seraient dignes d'un meilleur sort. Il y a, au reste, longtemps que je souhaite que les départements prennent l'initiative des encouragements aux hommes de mérite qui éclosent loin de Paris. Ils devraient tenir à honneur d'aider à leurs premiers succès et à les pourvoir même, quand l'âge mûr est arrivé. C'est ce qu'on a fait pour vous. Je vous félicite de la place modeste que vous avez obtenue à votre Préfecture, où je suis sûr que vous gagnez bien l'argent qu'on vous donne. Ce sont ceux qui se contentent de peu qui font toujours le plus de besogne.

Je suis toujours dans ma pension bourgeoise, mais je commence à la trouver un peu chère et peut-être..... mais je suis préparé à descendre. Sauf quelques petites indispositions, je vais assez bien. Depuis le danger que j'ai couru il y a un an, d'aucuns prétendent que je rajeunis. Je n'écoute pas ces flatteurs, au fait je n'ai pas à

me plaindre encore. Je vois des gens qui n'ont pas mes soixante-douze ans et qui sont moins ingambes que moi. Toutefois puisque vous avez la bonté de me nommer dans vos prières, ne demandez pas la prolongation de mes jours. Je n'ai vu que trop de choses et d'hommes. Aussi n'être pas devenu un misanthrope me semble une grâce de Dieu. Mais comme cette grâce pourrait me manquer, je lui demande de me rappeler le plus tôt possible.

Adieu, mon cher Marchand, vivez en paix où vous êtes ; donnez-moi quelquefois de vos nouvelles et croyez-moi tout à vous.

BÉRANGER.

P. S. — J'allais oublier de vous dire que ma pension ayant quitté le quartier d'Enfer, m'a amené avec son mobilier rue Châteaubriand, quartier Baujon.

A peu près à la même époque, décembre 1852, Jules Janin écrivait à Lacretelle :

J'ai vu cette semaine, et ce m'a été une fête, M^{me} Victor Hugo et M. de Rémusat. M. de Rémusat est toujours le beau parleur et le bel esprit éloquent que vous connaissez. M^{me} Victor Hugo m'a semblé un peu plus courageuse, un peu plus calme, mais on voyait quelque bravade au fond de cette gaieté. Il y avait aussi chez elle notre poète Béranger, gros, gras, frais, fleuri et bien portant. Il voudrait bien ne pas avoir fait une douzaine de chansons qui n'ont pas peu contribué à la restauration impériale.

La dernière lettre de Béranger à Marchand date de 1855. Le modeste employé de la Préfecture de l'Orne avait vu ses illusions tomber et son ami ne s'étonne plus de constater qu'on rend hommage à son mérite. Il le plaint de la médiocrité de sa situation et il cherche à l'en consoler.

A M. MARCHAND,

Employé au Secrétariat de la Préfecture, à Alençon (Orne).

29 février 1855.

Je vous remercie, mon cher Marchand, de votre bon souvenir, et de la preuve, prose et vers, que vous voulez bien m'en donner.

Quand mes amis cessent de m'écrire, je me figure qu'ils ont fait fortune. Il paraît malheureusement que j'aurais grand tort de tirer cette conséquence du silence que vous gardez avec moi.

Quoi ! Vous n'avez pas encore de meilleurs appointements ! Pourtant, vous êtes, j'en suis sûr, un homme très utile à votre

administration. De plus vous devez être l'exactitude même, ce qu'il y a de plus rare dans les Bureaux. J'en sais quelque chose, moi qui ai fait le même métier que vous, et dois compte de bien des heures au ministère de l'instruction publique. C'est aujourd'hui qu'on devrait me prendre dans l'Administration, je ne rime plus depuis quatre ou cinq ans.

Beaucoup moins âgé que moi, je vois que vous êtes plus heureux, vous rimez toujours, et fort bien, ma foi. Vous m'envoyez des morceaux qui feraient envie à de plus fameux que moi.

Continuez, mon cher ami, de cultiver votre talent. C'est un noble et utile compagnon donné à votre vieillesse, et dont la mienne est privée. Je n'en suis pas plus triste toutefois. Le peu que j'ai eu de bonne fortune en poésie m'a mis à même de rendre quelques services et c'est ce dont je remercie le Ciel. Je ne lui demande plus que de ne pas prolonger mon séjour ici-bas. Je vais mieux que je ne voudrais, je marche toujours assez bien, mais à soixante-quinze ans, on n'a plus que des infirmités à attendre.

En pauvre diable, je me suis logé au Marais, rue de Vendôme, où j'espère que l'on viendra moins me chercher. Quand on n'est plus bon à rien, il faut se mettre à l'écart.

N'allez pourtant pas croire que je manque de rien; si je voulais, je vivrais fort à l'aise.

Je souhaite qu'il en soit ainsi pour vous, mon cher Marchand, et que vous puissiez achever le poème qui vous préoccupe et que je lirai avec grand plaisir si vous vous dépêchez un peu.

Adieu donc, croyez à mon bien sincère attachement et au plaisir que j'aurai à recevoir de vos nouvelles.

BÉRANGER.

Béranger mourut deux ans après, le 16 juillet 1857. Depuis longtemps, il souffrait d'une hypertrophie du cœur et sa fin fut très douloureuse. Sa sœur, la religieuse, (1) venait le voir, ainsi que le curé de sa paroisse, ancien curé de Passy, le respectable M. Jousset, qui avait avec lui depuis de longues années des relations amicales. C'était lui qui jadis était venu le voir avec l'archevêque de Paris, Monseigneur Sibour, successeur de Monseigneur Affre, le courageux martyr de la charité pastorale.

En changeant de domicile peu de temps avant sa mort, Béranger semble avoir tenu à se rapprocher de l'abbé Jousset. Tout laisse donc supposer, ainsi que l'assura

(1) Sœur Marie des Anges.

Louis Veillot, qu'il mourut chrétiennement. Les prières de son fidèle et pieux ami n'avaient pas été vaines.

Marchand continua ses modestes fonctions jusqu'en 1874. Il se retira alors à Saint-Denis-sur-Sarthon, chez le docteur Triboul, fils de l'ancien avoué chez lequel il avait débuté. Il continuait à rimer des poésies chrétiennes et à composer des cantiques.

Il était président du Conseil de fabrique de sa paroisse où il manquait rarement l'office, malgré son grand âge, quelque temps qu'il fit. Il avait enfin trouvé le bonheur dans le calme des champs, entouré de soins affectueux, plein d'illusions sur la République, qu'il avait appelée de tous ses vœux et qu'il trouvait moins belle cependant que celle qu'il avait rêvée et chantée.

Il mourut le 2 février 1886, à l'âge de quatre-vingt-six ans. La mort ne le surprit pas.

En priant Dieu, je fais mes sommes ;
C'est lui qui me berce et m'endort...

A l'ombre de la Croix, dans le calme du rustique cimetière de Saint-Denis, il dort son dernier sommeil.

PAUL ROMET.

QUESTION

Je crois devoir signaler au sujet du tableau n° 182 du Musée d'Alençon, catalogué comme suit : *Inconnu*. 182. — *Sujet religieux (sur bois)* une très intéressante note parue dans la Revue : NICE HISTORIQUE (avril-mai 1913).

Cet article est intitulé : *Un rétable attribué à Louis Bréa*. Il est signé : J. L. Je vous en envoie ci-après la copie, au moins en grande partie, en y joignant quelques-unes des notes qui l'accompagnent.

« Parmi les tableaux qui ont été attribués par certains critiques à Louis Bréa, il en est un dont la trace était perdue depuis assez longtemps. C'est le rétable sans nom d'auteur, exécuté aux frais d'Angelus de Facis en 1477 et reproduisant dans son compartiment central *Le Christ apparaissant à la Madeleine*, qui se trouvait jadis à Savone, dans l'église Saint-Jacques, à la chapelle des Sacchi et qui était entré au Louvre au commencement du XIX^e siècle, peut-être à la suite d'un achat de Donon en 1814.

« Porté au Catalogue de 1830, décrit en 1849 par F. Villot dans sa *Notice des tableaux exposés dans les galeries du Musée National du Louvre* qui eut plusieurs éditions, il était encore au Louvre en 1875, date à laquelle Marius Chaumelin l'étudia pour son histoire de l'Ecole Gênoise dans la grande *Histoire des peintres de toutes les écoles*, de Charles Blanc.

« Quelques années après, il disparaît, et si bien que la direction du Musée, consultée à plusieurs reprises ne peut indiquer ni la date à laquelle il a quitté les galeries du Louvre, ni le lieu où il a été transporté.

« Notre ami, M. Joseph Biès, poursuivant ses belles études sur les peintres niçois, nous fait savoir, aujourd'hui, après bien des recherches, que cette œuvre se trouve actuellement au Musée d'Alençon.

« Depuis quand et comment y est-elle arrivée ? C'est ce que le directeur de ce Musée (1) ignore, tout comme au Louvre on ignorait le moment et la cause de son départ. Mais qu'il s'agisse bien du même tableau, c'est ce que les sujets et les dispositions de chacun de ses compartiments, ses dimensions, ses couleurs et enfin l'inscription qu'il porte, prouve surabondamment.

« ...Voici la description du rétable telle que la donnait la *Notice* du Louvre :

« N^o 514. — Rétable divisé en deux parties formant six compartiments.

PARTIE INFÉRIEURE

1) Au milieu : — *Le Christ apparaissant à la Madeleine.* — H. : 1^m26. — L. : 0^m71. — B. : Fig. de 1^m.

2) A gauche : — *Saint Pierre, martyr, et saint François.* — H. : 1^m16. — L. : 0^m53. — B. : Fig. de 0^m90.

3) A droite : — *Saint Antoine de Padoue et saint Nicolas de Tolentino.* — H. : 1^m16. — L. : 0^m53. — B. : Fig. de 0^m90.

PARTIE SUPÉRIEURE

4) A droite : — *La Vierge à genoux.* — H. : 0^m65. — L. : 0^m30. — B. : Fig. de 0^m40.

5) A gauche : — *L'Ange Gabriel.* — H. : 0^m65. — L. : 0^m30. — B. : Fig. de 0^m35.

6) Au milieu : — *Le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean.* — H. : 0^m70. — L. : 0^m41. — B. : Fig. de 0^m30.

« Ces six ouvrages, peints sur fond doré et gaufré, sont renfermés dans un même cadre sur la partie inférieure duquel on lit :

Hoc opus fecit fieri nobile dux xlaz angelus de facis 1477.

« (Le noble Seigneur Nicolas Angelus de Fatius (Angelo de Fazi en italien) a fait faire cet ouvrage en 1477). »

(1) Lettre du conservateur du Musée à M. Bois.

L'article continue en donnant la description du tableau par Chaumelin et aborde la question de l'attribution, donnant à ce sujet les diverses opinions émises.

Otto Mundler pense que ce tableau peut être attribué à Ludovic Bréa, et ce pour les deux raisons suivantes :

1) C'est qu'il existe dans l'église Saint-Jacques de Savone, d'où vient ce tableau, une œuvre signée L. Bréa, 1495, (chapelle des Chiabrera).

2) Angelus de Facis était peut-être un parent de Petrus de Fatio qui commandait à L. Bréa en 1848, l'*Ascension* de Santa-Maria dell' Consolazione de Gênes.

Villot se range à cet avis, mais Chaumelin exprime quelques doutes.

« Pour nous, dit l'article en terminant, sans prendre parti, nous signalerons d'abord la date de 1477 qui appelle la comparaison de cette œuvre avec la *Pieta* de Cimiez, signée par Bréa en 1475. On estimera peut-être avec nous qu'il y a assez peu de rapports, quant au faire, entre les grands compartiments de ces deux tableaux. Nous noterons ensuite que les paysages du tableau d'Alençon et surtout ces arbres taillés géométriquement ne sont guère dans la manière de Bréa. Il faut avouer d'autre part que le *Crucifixus* et les divers saints ne sont pas sans rappeler les mêmes sujets traités par le maître niçois.

« Nous ne conclurons donc point. Mais nous ne finirons pas cette présentation sans mettre en garde contre la tendance qu'on a trop volontiers encore à attribuer les œuvres anonymes à tel ou tel artiste, selon qu'il se trouve sur le moment occuper plus ou moins l'attention publique. Le nom de Bréa ne doit pas faire ignorer ceux de bien d'autres artistes qui travaillèrent dans la Ligurie. Et s'il en est un qu'on pourrait être amené à prononcer ici..., ne serait-ce point... celui de Mazzone ? »

Evidemment, s'il nous importe de savoir si le tableau est de Bréa ou de Mazzone, il serait encore plus intéressant pour un érudit alençonnais de chercher à reconstituer

l'histoire de ce tableau depuis son départ du Louvre jusqu'à son arrivée au Musée d'Alençon. Il n'est pas possible qu'il n'existe pas à ce sujet, quelques documents écrits, lettres ou registres. Le tout est de les découvrir.

RENÉ GOBILLOT.

Le Gérant : F. GRISARD.

IX

Analyse des pièces 73 à 79 (*Diocèse de Sées*) du carton K. 1201. (*Monuments historiques ; Villes et Provinces : Normandie*) des Archives nationales.

K. 1201, 73.

Lettre d'Oudarz dou Val au roi, pour le supplier de faire informer par l'archidiacre de Soissons et le doyen de Saint-Quentin sur l'exécution du testament du comte d'Alençon. [Pierre I^{er}]. (v. 1295) (orig. parch.).

K. 1201, 73 2-3-4.

Pièces concernant le pauvre monastère de Sainte-Claire d'Alençon (Fondation, 6 oct. 1498; Confirmations, nov. 1509, mars et juillet 1632). (cf. *Arch. Orne*, H. 4122, 4123, 4125).

(Imprimés, xvii^e s.).

K. 1201, 74.

Quittance délivrée par Guill. Lovet, receveur à Bellême, pour le comte du Perche, à Guillemet de Viez-Bellesme, sergent de Bellême. (31 mars 1376, n. st. ; orig. parch.).

K. 1201, 74 bis.

Vente au roi de France, par Geoffroy Bougnère, esc., et Ysabeau de Verneuil, sa femme, du château et de la châellenie de Céton, pour 2.600 livres. (16 mai 1328 ; orig. parch.).

K. 1201, 75.

Chartes de Jean, comte d'Alençon, portant décharge de la comparence personnelle de l'abbé de Jumièges aux plaids

des panages de la forêt de Gouffern et de la Haye d'Exmes, à condition de célébrer une messe le jour desdits plaids. (14 oct. 1406 ; 14 mai 1407). — Procuration de l'abbé de Jumièges à Laurent Gauvain de se présenter pour lui auxdits plaids (3 oct. 1532).

(Copies de 1755).

K. 1201, 76.

Enquête sur l'âge de Jean du Merle (Exmes, 2 sept. 1366 ; orig. parch.).

K. 1201, 77.

Registre de la Confrérie de Notre-Dame de Montperroux, fondée par Pierre II, comte d'Alençon, en 1372 (1372-1462, gd. in-4^o, parch. ; 16 ff., 2 col.).

K. 1201, 78.

1) Abandon par Robert d'O à Robert, abbé de Saint-Evroul et à ses moines, du droit de présenter à l'église Saint-Martin d'O. (s. d.). — 2) Froger, év. de Séez, ayant donné à Geoffroy d'O, clerc, l'église de Saint-Martin d'O, à la présentation de l'abbé de Saint-Evroul, obtient de Robert d'O, chevalier, frère de Geoffroy, la promesse de ne pas inquiéter l'abbé sur ladite présentation. (s. d.). — 3) Robert d'O reconnaît avoir reçu 40 l. tournois en échange de son désistement (oct. 1289). (Copies pap., 1699. — [cf. *Cartul. de Saint-Evroul*, I, B. N. lat. 11055, f. 123 v^o, 124 et 180]).

K. 1201, 79.

Plaintes adressées au roi par les habitants de Séez, sur la façon dont est rendue la justice dans leur ville, « partagée avec les Fauxbourgs par cinq Eglises de paroisse. Plusieurs seigneurs y ont des fiefs, et ces fiefs pour la justice dépendent les uns du Baill. de Caën, sous le ressort de Falaise, les autres du Baill. d'Alençon, sous le ressort d'Essey. La plus grande et meilleure partie de la ville relève de la seigneurie de Gravelle, qui appartient à V. M. Les autres font partie des seigneuries de Fontaineriant, dont le S^r Marquis d'An-

gennes est seigneur, de l'abbaye de Saint-Martin, de la seigneurie de la Magdelaine, de Montchevrel, de la commanderie de Villedieu, et de la seigneurie qui est possédée par M^r l'Evêque de Séez et par son chapitre. » Noms des personnages tués depuis dix ans, dont les meurtriers sont restés impunis. (s. d., impr. [sous l'épiscopat de Jean VII Forcoal, 1670-1682]).

Extraits du n^o 76.

Information faite à Exmes, 13^e jour de septembre mil ccc. soixante six par nous Robert Assire, viconte de Faloise, appelé à ce et present Mons. Richart Chabot, prestre, substitut procureur du Roy ou bailliage de Caen, sur l'aage de Mons. Jehan, seigneur du Merle Raoul, par vertu des lettres de noss. les gens des comptes du Roy nostre sire à Paris, à nous presentées par ledit du Merle.....

Philippot Sauvage, de la paroisse du Merle, de l'aage de xxxvi ans ou environ, premier tesmong juré et examiné deument, depose par son serement que il est bien recort que, en l'an xliij, il qui parle servoit en estat de clerc chiés le seign. de la Geinevroye, et menoit les enfans à l'escole, et scet que en icelui an la dame du Merle acoucha de gesine dud. Mons. Johan du Merle. Requis comme il le scet, et où elle acoucha, et en quelle sezon, depose qu'elle jut au manoir de Medavy et acoucha en sezon d'iver, et tout ce scet et en recort par ce que il qui parle, durant le temps que lad. dame gesoit, fu envoyé par le seign. de la Geinevroie aud. lieu de Medavi faire present de par lui à lad. dame acouchée de 13 bouteilles de claré. Requis se il porta les bouteilles, ou autre, dit que j varlet nonimé Violet les porta en sa compaignie, et pour ces causes aferme par son serement que led. Mons. Johan du Merle a acompli plus de xxiiij anz. Et sur ce que le substitut pour le procureur et nous viconte disions, que, supposé que lad. dame du Merle acouchast lors d'un filz, si pout-ce estre d'un autre filx que ledit Mons. Johan, led. tesmong deppose que ce ne fu point d'autre, et que led. Mons. Johan fu le premier enfant du Merle, et depuis en furez (*sic*) nez deux autrez, c'est assavoir

un filz et une fille, lequel filz est pieça trepassé, et la fille vit encore. Autre n'en scet deposer, dilligemment requis.

Jehan Ribart, de lad. paroisse, de l'aage de 1. ans, ... depose que Mons. Johan du Merle... a plus de xxiiij anz acomplis, et le scet parce que, au temps de la grant mortalité, il qui parle reperoit en l'ostel de Mons. Foucaut du Merle, son pere, et y servoit de mestre de bourrelerie, et que lors, quant led. Mons. Foucaut fu trespassé, ouy que plus gentilx hommes qui là estoient demandoient de l'aage dud. Mons. Johan, et que par les gens de l'ostel leur fu respondu que il estoit au vi^e an.....

Jehan Doué, dit le Mareschal, de lad. paroisse... depose que ledit du Merle a environ xxiiii ans, et le scet par ce que un sien filz nommé Johan et ledit du Merle furent nez tout en un an, c'est assavoir son filz environ la Thiphanie, et ledit du Merle environ Caresme prenant ensuiuant. Et dit oultre que son filz est au xxiiii an, et est ordené à prestre deux ans ara es jeunes de cest present moys de septembre...

Colin Hersent...

Johan Chiforne... [le] vit grant enfant au temps de la mortalité, qui fu l'an xlviij, et pouoit bien avoir six ans, ou environ.

Laurens Baudouin.....; en icelui temps ledit du Merle estoit grant filz, et le vit il qui parle mener une danse à une frarie, qui fu l'an de la mortalité.

Jehan Millet...

Robert le Fevre... depose de creance que led. du Merle ait aage suffisant pour avoir et tenir sa terre, pour ce que ainsi le tient la commune renommée.

Guillaume de Sourdeval...

Guillaume le Goux..... ; ...au temps de la grant mortalité, il qui parle le vit grant filz... de six ans ou environ, et vit que on lui monstroit jà à congnoistre ses letrez.

Raoul Hersent...

Colin Bertran...

Laurens Baucetele...

(Arch. Nat. K. 1201, 76).

JEAN PORCHER.

PROCÈS - VERBAUX

Séance du Mardi 25 Novembre 1913

Tenue à Alençon, Maison d'Ozé

Présidence de M. Henri TOURNOÛER, Président

L'an 1914, le mardi vingt-cinq novembre, la Société Historique et Archéologique de l'Orne, a tenu séance, à quatorze heures, dans la salle de sa bibliothèque, à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. TOURNOUER, président.

Etaient présents : M^{me} la baronne DE SAINTE-PREUVE, M^{lle} ROBET ; MM. Emile BROUARD, le comte CASY, l'abbé DESVAUX, Louis DUVAL, DE FARCY, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, GILBERT, le chanoine GUESDON, LÉBOUCHER, l'abbé LEGROS, Paul ROMET, l'abbé SORNIN, TOMERET, VALLÉE.

Se sont fait excuser : MM. BESNIER, DE BRÉBISSON, Georges CRESTE, Guy DE CORDOUE, DEROME, l'abbé DESMONTS, DE FRÉVILLE, René GOBILLOT, LAFFILEY, LÉBOURDAIS, le comte LE MAROIS, MARAIS, PORCHER, le baron Jules DES ROTOURS, l'abbé TABOURIER, TAUNAY.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté sans modifications.

M^{me} la comtesse CURIAL, M^{me} TRÉBUTIEN, MM. LAFFILEY, le vicomte CURIAL, COTREUIL, Georges FILLEUL, le docteur LABBÉ, présentés en dernière séance, sont définitivement admis dans la Société.

En suite de quoi, MM. Tournoüer et de Brébisson présentent la candidature de M. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

M. le Président fait part de la mort de deux membres de la Société, décédés depuis la dernière réunion. **M.** le chanoine Lévillé, ancien supérieur du Petit Séminaire de la Ferté-Macé, mort en cette ville, où il vivait retiré depuis son expulsion de l'établissement qu'il dirigeait avec tant de dévouement ; **M.** Lelièvre, instituteur en retraite, l'un des rédacteurs les plus assidus de la Revue le *Pays-Bas Normand*.

M. le Président adresse à notre collègue, **M.** Macaire, l'expression de nos respectueuses sympathies pour le grand deuil que vient de lui apporter la mort de son fils, **M.** le docteur Macaire.

M. le commandant Derôme, en envoyant une souscription pour l'aménagement de notre bibliothèque, précise la date de l'installation de frère Macé Bigot, comme curé d'Alençon, le 1^{er} novembre 1592.

Il demande des renseignements sur l'époque de la mort d'Odet de Saint-Denis, baron de Hertré, gouverneur du château et ville d'Alençon, de 1589 à 1612. Il en désirerait également sur la famille de *Glos* ou *Doglone*.

M. le Président rappelle qu'autrefois **M.** Prébois, notaire à Sées, en ce temps-là membre de la Société, avait émis le vœu qu'elle sollicitât de l'Etat la reconnaissance d'utilité publique, afin de pouvoir jouir des avantages de la personnalité civile et comme telle avoir l'aptitude à recevoir des dons et legs par testament. Dans une réunion particulière, tenue dans la matinée, le bureau s'est montré favorable à cette demande, qui rallie également l'assentiment des sociétaires présents.

Les tentatives faites dans les départements voisins pour l'élaboration en commun d'un Dictionnaire historique de toute la Normandie, étant restées sans résultat pratique, il est proposé de commencer ce travail en ce qui concerne le département de l'Orne, en procédant par monographies cantonales, dans la forme et avec les mêmes procédés d'initiatives qui ont permis autrefois de mener à bonne fin quelques bibliographies cantonales, travail très utile qu'il

serait bon de ne pas oublier, et qu'il conviendrait également de maintenir au point et de poursuivre.

M. le Président propose le choix et la nomination d'une commission à cet effet.

M. l'abbé Desvaux signale l'état ruineux de la petite église d'Echufflei, centre d'une paroisse supprimée au Concordat et maintenant réunie à celle d'Essai. Cette église, dont l'appareillage et la structure sont d'une archéologie intéressante, possède des fonts baptismaux en pierre avec sculptures romanes, rares et fort curieuses. Ils n'ont pas échappé à la dégradation générale du sanctuaire abandonné et seront sans doute prochainement écrasés sous ses décombres. Il serait urgent de pourvoir à leur conservation.

M. l'abbé Germain-Beaupré donne lecture du texte de la loi votée le jeudi précédent, 20 novembre, à la Chambre des députés, et qu'il serait bon d'invoquer en la circonstance. Cette loi accorde, dans des conditions strictement déterminées, la faculté au gouvernement de *déplacer ou d'abriter provisoirement* dans un musée ou un trésor de cathédrale ceux des objets classés, dont la conservation sur place paraît trop mal assurée. Le classement peut être prononcé même contre le gré d'un propriétaire particulier, ou d'une personne publique, avec les effets de la servitude protectrice provisoire, dès la notification d'une proposition de classement.

M. le Président signale une tentative d'aliénation d'une statue figurant dans une église, et où l'intervention de l'autorité épiscopale s'est manifestée par une défense formelle.

M. René Gobillot signale la présence au Musée d'Alençon d'un tableau ou tryptique d'un primitif italien qui figurait encore au Musée du Louvre en 1875, et en serait disparu depuis. Ce tableau fut en réalité donné au Musée d'Alençon, à cette époque, lors de l'attribution qui fut faite par l'administration de M. de Chennevières, à plusieurs musées de provinces, de pièces remarquables, dont

les auteurs étaient déjà représentés au Louvre par de nombreux échantillons. Cette œuvre d'art ne semble pas avoir été appréciée chez nous à sa juste valeur et elle devrait figurer à une toute autre place que celle qui lui a été singulièrement assignée dans l'escalier de l'Hôtel de Ville.

M. Hubert, de Domfront, se plaint à nouveau de l'état d'abandon de l'église Notre-Dame sur l'Eau à Domfront. Le tombeau *dit* de Guillaume de Bellême a éprouvé de nouvelles mutilations, et le vieux monument lui-même est déshonoré et dégradé par les graffiti stupides ou inconvenants de touristes qui devraient être surveillés.

M. Paul Marais a trouvé dans le manuscrit 3075 de la bibliothèque Mazarine, les armes d'Alençon, ainsi blasonnées : *d'azur à 3 faulx d'argent pèris en pal*.

Ces armoiries qui sont accompagnées d'un dessin n'avaient jamais été mentionnées jusqu'ici. Elles sont d'ailleurs absolument apocryphes.

M. Jean Pôrcher nous adresse une analyse de pièces concernant le diocèse de Sées, qu'il a trouvées dans le carton *K. 1201* des Archives Nationales, et qui sera insérée à la partie documentaire du Bulletin. Dans ce carton figure une pièce imprimée du *xvii^e* siècle et contenant les statuts d'une confrérie érigée en l'église de Montperroux, paroisse supprimée au Concordat et réunie à celle d'Essai.

M. Henri Algoud, membre de la *Société de l'Histoire de l'Art* (11, rue Beaujolais, Paris), demande des renseignements dans un but de publication artistique, sur les étoffes anciennes pouvant exister en notre région dans les collections publiques ou particulières.

M. l'abbé Sornin signale le mauvais état de l'église si intéressante du Douet-Arthus, commune de Heugon. Le versant nord de la charpente aurait besoin de quelques réparations, mais la couverture de ce côté serait nécessairement à remplacer. Le petit *châpitreau* si pittoresque menace ruine. La restauration complète de l'édifice s'élèverait à 2.000 francs, mais avec 500 francs on pourrait peut-être

au moins en assurer la conservation. Etant données les ressources de ce riche quartier, cette somme paraît assez facile à trouver ; mais il faut une initiative pour centraliser et activer les bonnes volontés, et pour ce point encore la difficulté n'est pas considérable.

M. le chanoine Guesdon dit que dans les dernières années de sa vie, **M. le chanoine Blin**, l'érudite historiographe diocésain avait rédigé 1.029 notices sur des personnages du diocèse, remarquables par la sainteté de leur vie. Ces notices ont été plusieurs fois revues par lui et complétées avec toutes les références habituelles à ce chercheur infatigable autant que consciencieux. **M. le chanoine Guesdon** se propose de publier ce travail sans y rien changer, sous le titre qu'avait choisi **M. Blin** lui-même : *Fleurs de Sainteté au diocèse de Sées*. Il comprendra la matière de quatre volumes. En vue de cette publication, **M. Guesdon** demande que l'annonce en soit faite par notre bulletin, qui enverrait en même temps les feuilles de souscription. Cette demande est accueillie avec empressement et des félicitations sont adressées à notre vénéré collègue pour son heureuse initiative, qui assure la conservation et l'utilisation d'un précieux travail.

M. le Président signale deux publications qui viennent de paraître :

La paroisse de Saint-Bômer-les-Forges, monographie par **M. l'abbé Mauviel**, vicaire du lieu. Flers, impr. Cath., 1913. In-8°, 124 pp.

Université de Rennes, Faculté de Droit. *Le cartulaire de la Seigneurie de Fougères*, connu sous le nom de cartulaire d'Alençon, thèse pour le doctorat, soutenue le 8 juillet 1913 par **M. Jacques Aubergé**, lieutenant d'infanterie. Rennes, impr. Oberthur, 1913. In-8°, 261 pp.

Les comtes d'Alençon possédèrent Fougères de 1308 à 1428.

M. le Président annonce l'inauguration à Mortagne d'un très beau vitrail en l'église Notre-Dame. Le sujet d'histoire religieuse locale choisi par **M. Georges Creste** a

été exécuté d'après les cartons dessinés et peints par notre renommé collègue, M. Louis Barillet, artiste peintre, l'auteur de la décoration monumentale de Saint-Honoré d'Eylau, à Paris. Ce vitrail demeurera chez nous une brillante manifestation de cette renaissance d'art religieux, dont parlait naguère, à l'église Saint-Jean de Laigle, un conférencier de haut goût, M. F. Brun. Même chez nous, en dépit de toutes les ignorances ou de toutes les routines, cette renaissance n'arrivera-t-elle pas à se faire jour dans l'architecture, la statuaire, la décoration picturale, la véritable musique religieuse, qui aspirent à reconquérir leur domaine usurpé dans nos églises par les « *offensantes horreurs* » du quartier Saint-Sulpice, le faux gothique, l'ornementation de pacotille, le motet théâtral de Gounod, les mièvreries d'humiliants cantiques, encore prônés parfois par ceux qui voudraient décorer ces vulgarités du nom d'art populaire.

M. le Président fait part de plusieurs mesures nécessaires pour le bon fonctionnement de la bibliothèque, la facilité des communications, tout en assurant la sécurité dans les prêts et le maintien de l'ordre dans les rayons.

M. Brouard, trésorier, est ensuite entendu sur son rapport financier présenté très clairement, et sur le projet de budget pour 1914.

Les comptes et le budget sont approuvés et des remerciements adressés à M. le Trésorier, pour son excellente et dévouée gestion.

En fin de cette séance générale, il a été procédé à l'élection de plusieurs membres du Bureau, dont expirait le mandat triennal.

Ont été réélus à l'unanimité, moins leur voix :

M. Henri TOURNOUER, *président* ;

M. le chanoine DUMAINE, M. Wilfrid CHALLEMEL, *vice-présidents* ;

M. LEBOUCHER, *archiviste-bibliothécaire*.

Après remerciements affectueux des élus à leurs confrères présents, la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

ALB. DESVAUX.

Séance du Lundi 12 Janvier 1914

Tenue à Alençon, Maison d'Ozé

Présidence de M. Henri TOURNOÛER, Président.

L'an 1914, le lundi douze janvier, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu sa séance, à quatorze heures, dans la salle de sa bibliothèque, à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. TOURNOÛER, président.

Étaient présents : M^{me} la baronne DE SAINTE-PREUVE, M^{lle} ROBOT ; MM. Paul ANJUBAULT, DU MOULIN DE LA BRETESCHE, Emile BROUARD, DE CASTILLA, l'abbé DESVAUX, Louis DUVAL, Paul DE FARCY, FONTAINE, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, le chanoine GUESDON, l'abbé GUILLET, LEBOUCHER, l'abbé RONCIN, l'abbé SEVRAY, Henri TOURNOÛER, VALLÉE.

Se sont fait excuser : M^{me} la comtesse D'ANGÉLY ; MM. le docteur BOUTEILLIER, DE BRÉBISSON, CORBIÈRE, Georges CRESTE, l'abbé DESMONTS, DEVILLE, le chanoine DUMAINE, Louis DUVAL, DE FRÉVILLE, DE GASTÉ, GILBERT, René GOBILLOT, l'abbé LEGROS, le comte LE MAROIS, l'abbé LETACQ, DE MALLEVOUE, PRIMOIS, le baron Jules DES ROTOIRS, l'abbé TABOURIER, TAUNAY.

Parole est donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, présenté en dernière séance, est inscrit dans la liste des membres de la Société.

Aujourd'hui, deux nouveaux candidats sont proposés : Madame MONGUILLAN, présentée par MM. Leboucher et Fontaine ; M. l'abbé LESELLIER, chapelain de Saint-Louis des Français, à Rome, présenté par le R. P. Ubald d'Alençon et M. le chanoine Lemée.

M. ROULLEAUX-DUGAGE, député de l'Orne et notre collègue, vient de faire un heureux mariage. M. le Président lui adresse les compliments et les vœux de toute la Société. Des félicitations sont envoyées dans la même forme à M. CORBIÈRE, nommé Chevalier de la Légion d'honneur ; à M. TAUNAY, promu Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand ; à M. Max FAZY, qui vient d'être élevé à une classe supérieure comme archiviste. Toutefois le départ de cet aimable et obligeant collègue pour son nouveau poste de Moulins nous laisse de vifs regrets.

M. le Président fait part de la perte si douloureuse de notre distingué et dévoué collègue, M. Adigard, député de la deuxième circonscription de Domfront. Auteur de plusieurs études très poussées, à plusieurs reprises il a eu en notre Société un rôle très actif. Il avait eu l'initiative d'un projet de géographie départementale et d'une histoire du Conseil général et ne manquait jamais une occasion de témoigner son intérêt et sa sympathie à nos travaux.

M. de Brébisson a envoyé une communication à propos de la famille de notre regretté confrère : Un journal dit qu'il appartenait à une famille de Lorraine. C'est une erreur. Les Adigard ont pu habiter cette province, mais ils appartiennent à la noblesse de Normandie. Pour le prouver, voici ce qu'on trouve dans Chevillard, Magny et Chaix d'Estange.

Les armoiries sont : *d'argent à trois gammas grecs de sable*. Le premier auteur connu est Guillaume Adigard, de la Chapelle-en-Juges (Manche), qui vivait à la fin du xv^e siècle.

Pierre, Julien et Nicolas Adigard, fils de Michel, demeurant à la Chapelle, en l'élection de Carentan, furent maintenues dans leur noblesse, le 6 janvier 1599, par jugement de M. de Mesmes de Roissy. Pierre et Julien furent encore

maintenus et cette fois avec leurs enfants, en 1634, par jugement de d'Aligre, après avoir justifié qu'ils étaient les arrières-petits-fils de Guillaume Adigard.

Les divers membres de la famille Adigard, tous domiciliés en l'élection de Carentan, furent encore maintenus nobles, en 1666, par jugement de Chamillart, intendant de Caen, sur preuves de quatre degrés sans anoblissement antérieur connu.

André-Georges-René Adigard, écuyer, seigneur des Ganteries, prit part aux assemblées de la noblesse, tenues à Mortain, en 1789. Principales alliances : du Mesnildot, du Rosel de Saint-Germain.

Les graveurs faisaient beaucoup d'erreurs, aussi Chevillard le nomme *Aligard* (pour *Adigard*), écuyer, seigneur des Bois, généralité de Caen.

M. le Président parle du projet de solliciter pour la Société la reconnaissance d'*utilité publique*. Le bureau de la Société, réuni en séance particulière dans la matinée, a été tout entier favorable à cette idée. Les membres présents s'associent à ce vœu. En vue des formalités à remplir, MM. Tournoïer et le baron des Rotours sont délégués avec pleins pouvoirs pour traiter avec le Conseil d'Etat.

Il est décidé que pour le dictionnaire historique du département de l'Orne il serait procédé provisoirement du moins par monographies cantonales publiées séparément.

M. Louis Duval envoie : 1^o Un exemplaire du quatrième fascicule des lettres de M. Léopold Delisle, contenant sa correspondance avec notre premier président fondateur, M. de la Sicotière ; 2^o la photographie d'une plaque de cheminée, prise par notre confrère, M. P. Leroy, de la Carneille. Cette plaque provient de la maison de M. Lebrun, quincaillier (65, rue aux Sicurs). Il serait intéressant de déterminer à quelle famille appartiennent les armes figurées sur cette plaque.

M. Paul Romet, à propos du triptyque italien, attribué à Lodovico Bréa, que possède le Musée d'Alençon, et dont

il a été parlé à une précédente séance, communique les renseignements suivants qu'il a demandés à M. Mary Renard, conservateur du Musée. Ce tableau est entré au Musée d'Alençon, vers 1875. A cette époque, la direction du Musée du Louvre estimait peu les primitifs, et elle en éparpilla une soixantaine de tableaux dans les musées de province.

Dernièrement, le Ministre fit demander le tableau en question pour le Musée de Menton, promettant en échange six médiocrités modernes. Le conservateur refusa d'autant plus aisément qu'on ne put établir si le tableau était un dépôt ou un don, et il opinait pour cette dernière supposition. Ainsi et contrairement au récit sensationnel d'une réédition de l'exode de la *Joconde*, tout s'est passé régulièrement.

Un vœu, conforme d'ailleurs au sentiment exprimé par M. le Maire d'Alençon, est émis pour que, à la suite de la désaffectation du local occupé jusqu'ici à la Maison d'Ozé par une école de filles, tous les musées de la ville soient réunis en cet édifice.

M. Tournoüer, président, offre au Musée de la Société le portrait du sénateur Rœderer.

M. Léon Patrie a envoyé de jolis dessins à la plume pour l'illustration du Bulletin.

M. de Mallevouë nous adresse la communication suivante : « Désirez-vous savoir comment nos bons moines de Saint-Evroul voulaient qu'on eût soin de leurs faisances en volailles ? »

« Un bail passé le 18 février 1626 et reconnu le 26 septembre suivant, devant Gilles Dupuis et son adjoint, tabellions royaux pour le siège et sergenterie de Saint-Evroult entre « Maistre Gabriel Bernard, secrétaire de la Chambre du Roy, procureur général et dument fondé du Seigneur abbé de St-Evroult, et honneste homme Guillaume Gauche, de la paroisse de Noron, pour affermer au dit Gauche la terre et le domaine non fieffé de la chamberie et seigneurie de Noron, stipule une « faisance de douze chapons gras engressez

de paste d'orge mouillée de lait, par chacun an, que ledit preneur a promis et s'est obligé porter et livrer à ses frais à Paris, en la maison de Madame la Chancelière, au terme de Noël. »

« Il faut dire que l'Abbé de Saint-Evroutl était, en février 1626, Nicolas d'Aligre et que « Madame la Chancelière » n'était autre que sa belle-sœur, Marie-Elisabeth Chappelier, femme du chancelier de France Estienne d'Aligre.

« Mais, par un fâcheux contretemps, bien avant la première échéance de Noël et dès le 1^{er} juin de la même année 1626, Estienne d'Aligre dut remettre les sceaux à Michel de Marillac.

« Les douze chapons suivirent-ils le sort des sceaux ?

« Est-il bien nécessaire de soumettre cette angoissante question à la Société Historique ?... »

M. Malençon, l'architecte conservateur des monuments historiques pour le diocèse de Séez, se propose de revenir à la charge pour obtenir le classement de l'église Saint-Rémy de Tinchebray, que la municipalité de cette commune s'est vu refuser.

On est sans nouvelles sur une demande semblable faite par le Conseil municipal de la Roche-Mabile, en faveur de l'église de cette paroisse, qui en est digne à beaucoup de titres.

Au Douet-Artus, en présence de l'indifférence de la population et de la municipalité compétente qui n'a rien fait pour assurer la conservation de la pittoresque église, les objets classés de son mobilier ont été transportés dans celle de Heugon, les sur-ciels à dais sculptés et historiés vont être restaurés.

En ce qui concerne l'église Notre-Dame sur l'Eau, à Domfront, la question va être étudiée pour examiner ce qu'il conviendrait de faire. En ce moment, on se préoccupe d'une demande d'aliénation pour un terrain contigu au donjon, et qui aurait peut-être pour conséquence des constructions ou transformations malencontreuses pour l'aspect général.

M. l'abbé Desvaux signale à nouveau l'état ruineux de l'église d'Echufflei, fort intéressante au point de vue de son appareillage très caractérisé du XI^e siècle. Cette église renferme des fonts baptismaux en pierre avec sculptures du XII^e siècle, une cloche du XVII^e siècle, un Christ du XVI^e. Des pourparlers se poursuivraient, paraît-il, en vue de sa démolition, malgré des revendications énergiques pour la sauver.

Un vœu est émis pour que l'Evêché de Sées, palais du XVIII^e siècle, classé parmi les monuments historiques, ne soit pas transformé en annexe de l'hôpital, ce qui nécessiterait une série d'aménagements qui ne manqueraient pas de compromettre l'ordonnance ou l'intégrité des superbes appartements qui lui donnent son cachet monumental. Notre regretté collègue, M. Adigard s'était chargé de présenter ce vœu à la Commission des Monuments historiques.

M. Chartier, notre collègue, maire de Mortagne, de concert avec le curé-archiprêtre de cette ville, fait en ce moment les plus louables efforts pour réaliser une importante souscription, en vue de continuer la reconstruction de la tour de l'église, restée inachevée depuis tantôt vingt-cinq ans, et que les Mortagnais souhaitent si vivement de voir relever dans son antique beauté.

M^{me} Monguilan a donné à l'un de nos collègues des renseignements intéressants sur de vieilles sculptures de l'église Notre-Dame, des dalles funéraires, quelques tableaux sur bois, disparus lors des restaurations exécutées au courant du siècle dernier. Quant aux statues des quatre évangélistes qu'une gravure de l'Orne archéologique nous montre dans l'angle des piliers de la coupole, il n'y a pas à s'en préoccuper outre mesure. Ce n'était qu'une œuvre récente et fort commune exécutée en plâtre recouvert d'une grossière peinture vernie.

M. le Président communique la demande faite en vue d'un échange de bulletin avec l'Académie de Reims que celle-ci veut bien agréer.

M. Leboucher a commandé à un menuisier de Montsort un nouveau corps de bibliothèque, pour le prix de 380 francs. Appel est fait à la générosité de nos amis pour solder cette dépense que ne peut supporter notre budget.

M. le Président termine en donnant un état de la Société au cours de l'année 1913, qui vient de se terminer. Elle a perdu neuf de ses membres, cinq par démission, et quatre sont décédés : MM. Reynold Descoutures, l'abbé Desmottes, Urbain de France, le chanoine Léveillé. Elle s'est augmentée de dix-huit membres nouveaux : M^{me} la comtesse Curial, M^{me} Descoutures, M^{me} Trébucien ; MM. le comte de Caix de Saint-Aymour, Guy de Cordoue, Paul Cotreuil, le vicomte Curial, Desloges, Georges Filleul, le D^r Gibory, Louis Guérin, le D^r Labbé, Edouard Laffley, Laurent-Barrault, du Mesnil du Buisson, le comte de Montalembert, Léon Porcher, Trédolat-Maymac.

La Société se composait de 316 membres en 1913, elle en compte 328 au début de 1914. Le summum des adhésions nouvelles a été atteint en 1912, avec un chiffre de vingt-six inscriptions.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

A.L.B. DESVAUX.

UN REGISTRE D'ACTES

de Mariages, Baptêmes

pour les années 1796, 1797, 1799, 1800, 1801, 1802.

Les archives du château de Carrouges contiennent, parmi les différents documents qui les composent, un petit registre de vingt-six centimètres de longueur sur vingt-un de largeur, dont la couverture consiste en un vulgaire papier gris souple ; dix-sept feuilles de papier épais, frappées de deux timbres, l'un rouge, l'autre noir, qui étaient en usage à l'époque et servaient pour l'inscription des minutes, sont cousues ensemble au moyen d'une mince ficelle, forment ce cahier.

C'est le registre dont se servit sous le Directoire et le Consulat, l'abbé Gautier, prêtre catholique, non assermenté, résidant tantôt au château de Carrouges, tantôt à Alençon, en qualité de précepteur des enfants du général Le Veneur, pour y inscrire les actes de baptêmes, de mariages, dont il était requis de procéder à la cérémonie religieuse. Son ministère s'exerça à Alençon paroisse Notre-Dame, faubourg de Casault, Saint-Pierre de Montsort diocèse du Mans, puis en dehors de la ville, à Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Saint-Martin-l'Aiguillon, Saint-Martin-des-Landes, Chahains, Saint-Germain-du-Corbeys.

Parcourant ce cahier, nous y avons trouvé l'acte suivant que nous copions intégralement.

« Aujourd'hui vingt neuf mai, l'an du Seigneur mil sept
« cent quatrevingt dix neuf, dans la Paroisse de Sainte
« Marguerite de Carrouges ; en vertu des pouvoirs accordés
« par les Supérieurs Légitimes du Diocèse de Sées, dispense

« donnée des Bans de Mariage entre, Gabriel, Marie,
 « Théodore, Joseph Hédouville, Général de Division, fils
 « majeur de Marie, César, François Hédouville et de Scolas-
 « tique, Joseph Fariaux ses père et mère, veuf de Louise
 « Randon du Lauoy, décédée le neuf nivôse an sixième de
 « la République comme il appert par l'extrait en forme des
 « actes de décès de la commune de Paris, Registre 5^e, n^o 232,
 « né et domicilié dans la ville et Diocèse de Laon d'une part,
 « Et entre Charlotte Ernestine Courbon, fille mineure de
 « feu Sophie, Jacques Courbon, général de Brigade, et de
 « feu Marie Léon Verdelin, ses père et mère, née à Paris,
 « Paroisse de la Madeleine et domiciliée dans cette paroisse
 « depuis plus d'un an, d'autre part, les fiançailles célébrées
 « hier ; je soussigné Prêtre du Culte Catholique Romain
 « dûment autorisé par les supérieurs cidessus, après m'être
 « assuré qu'il n'y avait aucun empêchement canonique
 « entre les parties contractantes ai reçu leur mutuel consen-
 « tement, et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les
 « cérémonies d'usage, en présence et du consentement de
 « Marie Madeleine Bremond d'Ars, veuve de Bernard
 « Verdelin, aieule maternelle et tutrice de l'épouse, de
 « François Etienne Rosily, vice-amiral, oncle paternel
 « demeurant à Paris, d'Alexis, Paul Michel le Veneur, Général
 « de Division, oncle maternel et de Henriette Charlotte Verde-
 « lin le Veneur, tante maternelle, demeurants à Carrouges,
 « de Charles Hypolite Courbon, frère de l'épouse, de Jacques
 « Tanneguy le Veneur, d' Aimardine, Adeline, Henriette
 « le Veneur, Charles Hector le Veneur, tous parens de l'épouse,
 « lesquels ont signé avec nous Le dit jour et an que cides-
 « sus. »

BREMONT D'ARS VERDELIN, ROSILY, VERDELIN LE VENEUR, H. COURBON, T. HEDOUVILLE, ERNESTINE COURBON, ALEXIS LEVENEUR, ADELINE LE VENEUR, TANNEGUY LE VENEUR, H. LEVENEUR, GAUTIER, prêtre.

La situation personnelle des principaux personnages présents à cette réunion de famille, celle du marié, bien que

connue (1) dans l'histoire, nous engage à quelques éclaircissements.

Né le 27 juillet 1755, Hédouville était âgé de 44 ans, lorsqu'il contracta son second mariage. Par son père, dit le comte de Bourmont, dans son discours prononcé à la Chambre des pairs à l'occasion de la mort du général, il descendait de Louis de Hédouville, sire de Sandricourt qui, sous les règnes de Charles VII et de Louis XII, avait occupé des emplois éminents à la cour et dans les armées de ces deux souverains.

Il fut d'abord page de la reine Marie-Antoinette ; la Révolution le trouva capitaine ; s'étant distingué à la bataille de Valmy (20 septembre 1792), elle en fit un général de brigade en 1793. Nommé chef d'état-major de l'armée de la Moselle, il parvint à organiser cette armée malgré bien des difficultés et il acquit ainsi une grande réputation parmi ses camarades républicains, quoique noble.

En 1795, Hoche l'emmenait en Vendée avec le titre de chef de son état-major et contribua ainsi à la première pacification. Envoyé en 1797 à Saint-Domingue avec le titre de délégué général, il ne put malgré son esprit conciliant mettre d'accord Rigaud et Toussaint-Louverture ; il dut bientôt repasser en France.

Lors des nouveaux essais de soulèvement des départements de l'Ouest en 1799, il y fut envoyé avec peu de troupes pour apaiser les populations ; il sentit fort bien qu'il ne pouvait sans renforts considérables espérer des succès soutenus ; il avait toujours montré l'extrême répugnance que lui causait cette guerre et les cruautés qu'elle entraînait. Toutes ses vues se tournèrent vers les négociations et dès avant le 18 brumaire, il était parvenu à obtenir une suspension d'hostilités sur la rive gauche de la Loire et cette suspension s'étendit bientôt à tous les départements de l'Ouest aussitôt après cette fameuse journée. Des négociations s'ouvrirent,

(1) M. de la Sicotière en a parlé dans sa brochure, *les Conférences 1790-1800*. Dans *l'Histoire de la Vendée Militaire*, de Créteineau-Joly (édition illustrée annotée par le R. P. E. Drochon, t. III, p. 543, se trouve son portrait, d'après Bonneville, ainsi qu'une courte notice biographique empruntée au *Dictionnaire des parlementaires français* (Paris-Bourolon 1891). M. R. Triger dans la *Revue Historique et Archéologique du Maine*.

la bonne foi connue du général Hédouville les facilitait. Mais les royalistes ne perdaient toujours pas de vue la possibilité de ramener sur le trône le roi qu'ils jugeaient seul apte d'amener la pacification du royaume ; ils convinrent avec le général d'envoyer des députés au premier Consul pour savoir de lui-même s'il accepterait leurs vues. Bientôt les dispositions du premier Consul ne tardèrent pas à se manifester par une proclamation menaçante. La loyauté qu'Hédouville voulut mettre dans l'exécution du traité, les observations mêmes qu'il avait faites si utilement, pour ramener la paix et enfin l'honorable résistance qu'il opposa à certains ordres du Consul qui commandaient la proscription de ceux auxquels le général avait engagé sa foi, déplurent au chef du gouvernement qui lui retira le commandement en chef et le donna au général Brune. Le général Hédouville consentit à conserver le commandement de l'aile gauche, afin d'employer ce qui lui restait d'influence.

Brune vint prendre le commandement en chef, il apporta la guerre ; les hostilités recommencèrent, mais les sages observations d'Hédouville surent calmer l'irritation du premier Consul ; reprenant pendant ce temps ses adroites négociations, il arriva à finir de conclure la paix le 18 janvier 1800 (1).

Nommé vers la fin de 1801 ministre plénipotentiaire de France en Russie, il revint en juillet 1804.

Napoléon le nomma sénateur en 1805 ; il obtint à ce titre en 1810 la sénatorerie de Rome ; cette même année 1805, il fut nommé chambellan ordinaire de l'empereur.

Hédouville fit la campagne de 1806 contre les Prussiens en qualité de chef de l'état-major de Jérôme-Napoléon, roi de Westphalie, dont il devint premier chambellan.

C'est lui qui signa le 5 janvier 1807 la capitulation par laquelle les Prussiens remirent la ville de Breslau à Napoléon et aux alliés. Le premier avril 1814, il fût du nombre des sénateurs qui votèrent la déchéance de Napoléon. Comme il avait été fait chevalier de Saint-Louis et pair de France par

(1) *Biographie générale* sous la direction du docteur Hœffer, t. 23, Paris 1861.

Louis XVIII, il se tint sur une grande réserve pendant les Cent Jours; mais à la seconde Restauration, il reprit sa place à la Chambre haute; il vota la mort du maréchal Ney (1).

Bientôt il ne parut plus que rarement à la Chambre et mourut en 1825 à sa terre de la Fontaine-aux-Cossons, près d'Arpajon, où il vivait ordinairement, partageant son temps entre la chasse et la création des alentours de son habitation. Hédouville était âgé de 70 ans; il laissait deux fils.

Par son père, le marquis de Courbon, maréchal de camp, lieutenant-général des provinces de Saintonge et Angoumois, Ernestine de Courbon descendait des de la Roche-Corbon, ancienne famille originaire de Touraine, dont le marquis de Courbon se réclamait et portait le titre de marquis de la Roche-Courbon (2). Sa mère, M^{lle} de Verdelin, décédée à Paris, âgée de 25 ans, était fille de la marquise de Verdelin dont nous parlerons ci-après; orpheline, M^{lle} de Courbon vivait au château de Carrouges avec sa grand'mère.

François-Etienne comte de Rosily vice-amiral, chevalier de Saint-Louis en 1778, commandeur de la Légion d'Honneur à la création de l'ordre, grand-croix en août 1814, né à Brest en 1748, était fils d'un officier de marine; entra tout jeune dans la marine en qualité de garde, nommé lieutenant de vaisseau en 1778, il commandait le *Coureur* qui accompagnait la *Belle-Poule* et qui prit une part glorieuse au combat mémorable de cette frégate en combattant l'*Alerte*, cutter de quatorze canons. Rosily n'amena son pavillon que lorsque le *Coureur* coulant bas d'eau et privé d'une partie de son équipage ne put plus opposer de résistance. En 1781, Rosily commanda la *Cléopâtre* sur laquelle le bailli de Suffren fit la guerre des Indes. A son retour en France, il obtint le grade de capitaine de vaisseau et fut chargé de diverses missions politiques et commerciales

(1) *Dictionnaire des parlementaires français* (1891).

(2) *Généalogie de la Maison de Courbon-Blénor*, par Saint-Allais, nobiliaire universel de France.

dans les mers de l'Inde et de la Chine. Il remplaça en 1790 le comte de Mac-Nemara, qui venait d'être assassiné, dans le commandement de la station de l'Inde. Nommé contre-amiral en 1793, il fut presque aussitôt destitué comme noble, mais quelques mois après, le Comité de salut public le réintégra dans son grade et le nomma directeur du dépôt des cartes et plans de la marine. En 1796, il fut promu vice-amiral; neuf ans après, en 1805, on lui donna le commandement de l'armée navale de Cadix, comme successeur de l'amiral de Villeneuve; mais il ne put arriver assez à temps à son poste pour empêcher le combat de Trafalgar (1) ou tout au moins pour le décider en notre faveur (2). Il entra à Cadix le lendemain de cette affaire et n'y trouva que cinq vaisseaux français et quelques vaisseaux espagnols entièrement désemparés (3). Il passa deux années entières dans ce

(1) Combat naval dû à la présomption, à l'impéritie de l'amiral Villeneuve et malgré les avis contraires de l'amiral espagnol Gravina, qui devait opérer conjointement avec l'escadre française, il voulait se réhabiliter aux yeux de Napoléon, après sa défaite au cap Finistère; l'amiral Villeneuve, dit un illustre marin français (Mathieu Dumas), négligea de donner aux vice-amiraux et contre-amiraux sous ses ordres, les instructions spéciales relatives à la position dans laquelle pourrait se trouver l'escadre combinée dans les deux cas, d'attaque et de défense, suivant les desseins et manœuvres de l'ennemi. Après avoir déterminé l'ordre de bataille sur une seule ligne, il rappela les instructions générales qu'il avait données à sa sortie de Toulon, instructions qui peuvent se réduire à ces brèves paroles « que chacun agisse selon ce qui lui paraîtra le mieux, je ferai peu de signaux, disait-il, car j'attends tout de l'initiative de chaque capitaine »; qui aurait pu alors discuter, comparer ces instructions qui, comme on le voit, abandonnent tout au hasard et au désaccord de chacun, avec celles de Nelson qui avait tout prévu et avisé. — *Histoire d'Espagne*, par Mariana, continuée jusqu'à nos jours, par Edouard Chao, t. III, imprimée à Madrid, édition de 1853.

(2) L'empereur ne désirait de combat maritime que dans le canal de la Manche; l'auteur espagnol rapporte que Napoléon lorsqu'il sut que Villeneuve, après la déroute de Finistère s'était introduit dans un port de la Galice, au lieu de se présenter dans le canal de la Manche où il l'attendait avec une fébrile anxiété; transporté par la colère, se leva du lit où il reposait, dans son logement, et fit appeler le comte Daru, intendant général de son armée. Celui-ci le trouva absorbé dans ses pensées, se promenant comme un dément, laissant échapper des paroles qui révélaient une profonde agitation: « Quelle marine! quel amiral! que de sacrifices perdus..., toutes mes espérances déçues..., ce Villeneuve, au lieu de se trouver dans la Manche, a mouillé au Ferrol..., c'est fini..., on le bloquera là! » Sortant tout à coup de son paroxysme, comme frappé par une subite inspiration, se retournant vers le comte, lui dit: « Daru, mettez-vous là..., écoutez-moi..., écrivez... » Ce qu'il dicta alors, fut le plan de campagne qui aboutit à la mémorable journée d'Austerlitz.

(3) Laurentie, *Histoire de France, Récit de la journée de Trafalgar*, vol. 8, p. 188.

port, bloqué par une escadre anglaise et menacé à l'intérieur par l'insurrection. On coula des navires dans la passe pour l'empêcher de sortir, et il fut obligé de supporter le feu de l'escadre anglaise et de la ville ; il le soutint si vaillamment qu'on vint lui demander à quelles conditions il cesserait le sien ; celles qu'il proposa furent repoussées, il dut enfin céder à la force.

Lorsqu'il revint en France, Napoléon lui offrit le portefeuille de la Marine ; il le refusa et fut nommé en 1811, président du Conseil des constructions navales. C'est à lui que l'on doit l'organisation définitive du corps des ingénieurs hydrographes de la marine. Il fut remplacé en 1827 dans les fonctions de directeur général du dépôt des cartes et plans par le contre-amiral de Rossel, obtint sa retraite au mois de mai 1832 et mourut six mois après. Il était membre de l'Académie des sciences (1).

Marie-Louise-Magdeleine de Brémond d'Ars, grand'mère de la mariée, née le 1^{er} avril 1728 à Cognac, épousa par contrat du 21 avril 1750, Bernard marquis de Verdelin, capitaine au régiment d'Auvergne, puis maréchal-général des Logis, camps et armées du Roi, décédé en 1763 ; de ce mariage, vinrent deux filles (2).

L'aînée, Léon-Marie de Verdelin, mariée par contrat du 11 juin 1773 à Sophie-Jacques de Courbon-Blénac, lieutenant des vaisseaux du Roi, dont deux fils et une fille. 2^o Henriette-Charlotte de Verdelin, mariée le 15 juin 1778 à Alexis-Paul-Michel le Veneur, vicomte de Tillières, lieutenant-général du 15 mars 1792, officier de Saint-Louis 1781, officier de la Légion d'Honneur, nommé comte de l'Empire par Napoléon le 11 juin 1810, dont descendance.

Madame de Verdelin est trop connue pour que nous entrions avec détail sur sa vie, d'autres plumes plus autorisées que la nôtre l'ont fait :

(1) *Univers pittoresque, France*, par Lebas, biographie de Rosily, t. XII, p. 157. — Paul Guérin, *Dictionnaire des Dictionnaires*. Larousse, *Dictionnaire*.

(2) Le marquis de Verdelin avait épousé en premières noces Marie-Louise Ladouard de Beaumanoir, veuve de Pierre de Charrite, lieutenant-général, elle mourut sans enfants. (*Généalogie de Verdelin*, par la Chesnaye-Desbois).

Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau et ses lettres à Madame de Verdelin, publiées dans l'*Artiste* de 1841.

Sainte-Beuve dans ses *Nouveaux lundis*, t. IX ; plus récemment encore une importante notice lui a été consacrée en 1892, par M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, dans sa *Revue normande et percheronne illustrée. Le marquis de Ségur*.

Elle vécut pendant plus de trente ans avec le Veneur. Sa fille et elle s'employèrent beaucoup pendant la captivité du général, août 1793-20 septembre 1794, à obtenir son élargissement. La marquise de Verdelin termina ses jours au château de Carrouges, le 29 décembre 1810. Ses restes mortels, reposent dans le petit cimetière (1) attenant à l'ancien chapitre Notre-Dame de Bon-Confort à Carrouges.

Ses enfants et petits-enfants lui firent graver sur une dalle de pierre blanche élevée dans un angle du cimetière, au-dessus de sa tombe, l'inscription suivante :

CI-JIT

Honorable Dame Marie Magdeleine DE BRÉMOND D'ARS née à Cognac en Angoumois, le 1^{er} avril 1728, veuve de M. BERNARD en son vivant marquis DE VERDELIN, décédée au château de Carouge le 29 décembre 1810.

M. LE VENEUR son gendre et son épouse, Henriette-Charlotte DE VERDELIN, sa fille, avec lesquels elle fut unie de cœur et d'habitation pendant plus de trente ans. Ont désirés qu'elle ne fut pas séparée d'eux dans le tombeau et ont fait déposer ses respectables restes dans cette sépulture de leur famille.

REQUIESCAT IN PACE

Erigé par ses enfants et petits-enfants, MM. le comte le Veneur, comte Hédouville et chevalier de Courbon.

Tout le monde sait qui était le général le Veneur et son fils, Alexis-Louis-Jacques Tanneguy le Veneur, chevalier

(1) Ce cimetière a été créé par le général le Veneur, avec l'approbation de l'évêque de Séez, Mgr de Boiscollet. Après la profanation en 1793, du caveau de l'église du Chapitre, les corps de MM. le Veneur furent extraits de leurs cercueils de plomb et laissés dans la cour du Chapitre; ceux de Jehan Blosset et de Marguerite de Derval, sa première femme, fondateurs du Chapitre, furent trouvés entiers presque sans décomposition; le régisseur du château, averti s'empressa de recueillir tous ces ossements qui aujourd'hui reposent dans le petit cimetière.

de la Légion d'Honneur, conseiller général du département de l'Orne (1).

Nous tenons à préciser ici les états de services militaires du général, dès le début de sa carrière. Sa première nomination ou lettres de service datent du 25 septembre 1763 en qualité de lieutenant en second ; le 1^{er} août 1767, il recevait celles d'Enseigne ; le 19 octobre 1776, commission de colonel du régiment provincial d'Abbeville ; le 18 avril 1776, commission de colonel en second du régiment de Neustrie ; le 27 janvier 1782, commission de mestre de camp, commandant du régiment d'Auxerrois ; le 24 avril 1782, commission de mestre de camp commandant du régiment de Lyonnais ; le 1^{er} janvier 1784, brevet de brigadier ; le 9 mars 1788, brevet de maréchal de camp ; le 15 février 1792, lettres de service comme maréchal de camp ; le 15 mars 1792, brevet de lieutenant général ; le 15 juin 1792, lettres de service à l'armée du Centre ; le 20 juillet 1792, lettres de service à l'armée du Nord ; brevet de la Croix de Saint-Louis, 18 octobre 1781.

En février 1782, il allait partir pour la Martinique, avec le marquis de Bouillé, quand une maladie l'en empêcha.

A peine rétabli, il fit la campagne d'Espagne et se distingua au siège de Gibraltar sous les ordres du baron de Falekenhayn. Rentré en France, le Veneur rejoignit l'armée du Centre sous les ordres de la Fayette, et en mai il commandait à Dun près de Montmédy la deuxième division. Passé à l'armée des Ardennes, il se trouva de nouveau sous les ordres de la Fayette, puis sous ceux de Dumouriez. Il commanda ensuite en second cette armée des Ardennes sous les ordres du général Arthur Dillon et fut envoyé à Vouziers à la tête de trente bataillons ; mais se trouvant trop éloigné des opérations militaires, il demanda la permission de rejoindre l'armée des Ardennes et arriva le 16 octobre 1792 à Mouzon où il se trouva seul et sans troupe.

De là il rejoignit à Givet le général Valence, qui avait reçu de Dumouriez mission de marcher sur Namur et d'empêcher la jonction du général Clerfayt avec le duc de Saxe-

(1) M. le baron le Veneur épousa, le 21 août 1801, Alexandrinne-Bibienne-Félicité de Jupilles, fille du vicomte de Jupilles, qui habitait Alençon.

Teschen. Le 18 novembre, Valence, après une journée d'escarmouches, bivouaqua le soir même devant Namur. Le 19 novembre, à quatre heures du soir, le général fit tirer quelques coups de canons sur la ville, en attendant son artillerie qui n'arriva que le 20 au matin. Aussitôt on établit des batteries et après un court bombardement, Valence somma la ville de se rendre. Dès quatre heures du soir, deux compagnies de grenadiers occupèrent la porte de Bruxelles, et le 21 novembre, à sept heures du matin, les Français entrèrent dans Namur.

La garnison autrichienne, forte de trois mille hommes, se réfugia dans le château de Namur sous la conduite du général-major de Moitelle, originaire du Luxembourg. Ce château était situé sur le roc entre la Meuse et la Sambre, qui venaient se joindre presque sous ses murs ; il était défendu par plusieurs forts, dont l'un le fort Guillaume, passait pour imprenable. Cependant le général Valence, malgré la situation formidable du château, résolut d'assiéger la forteresse ; il espérait s'en emparer de vive force, grâce au concours des patriotes de Namur. Le Veneur secondait Valence dans ses préparatifs. En même temps, le général Lamarche (1) passait la Meuse pour empêcher le prince de Hohenlohe d'opérer sa jonction avec Beaulieu.

Disposant de 25.000 hommes, grâce au renfort que lui envoyait Dumouriez, Valence pressa les travaux du siège. Dans la nuit du 23 au 24, on ouvrit la tranchée à la gauche du fort Camus. Le 25, la garnison du fort Villatte risqua une sortie sans succès ; des engagements suivis de revers et de succès eurent lieu les 26, 27, 28, 29 novembre ; mais nos succès dominèrent car bientôt, à la suite d'une victoire, les chances diminuèrent pour les défenseurs de la forteresse qui se conduisaient héroïquement.

Le 30, le général le Veneur qui descendait de tranchée (2),

(1) François-Joseph Drouot, dit Lamarche, né à Lutzelhausen (Basse-Alsace), le 14 juillet 1733 ; dragon en 1751, capitaine en 1761, colonel du 5^e hussards le 21 juillet 1791, maréchal de camp le 3 février 1793, lieutenant-général le 8 mars suivant.

(2) L'ordre du général de Valence du 25 au 30 novembre porte (*Arch. de la Guerre, armée du Nord*) : « Les troupes qui sont aux ordres du lieutenant-général le Veneur feront le service de tranchée. Ces troupes sont le

conçut l'audacieuse idée de s'emparer par surprise du fort Villatte, qui gênait les travaux d'approche et empêchait l'établissement de la troisième parallèle. Il savait, par la trahison d'un déserteur, que le fort était miné, mais qu'il existait entre la citadelle et la gorge du fort une caponnière garnie de palissades et de parapets, à travers lesquels on arrivait au dit fort par deux voûtes, dont une seule était gardée. Il choisit 1.200 hommes d'élite et les dispose en deux colonnes. La première devait tourner le fort par son flanc extérieur ; la seconde colonne doit tourner le flanc du fort. Sa mission est la plus périlleuse, car il faut passer sous le feu des batteries du château qui grondent sans relâche, aussi le général le Veneur s'en est-il réservé le commandement.

Cependant, à minuit, par un froid que rendait encore plus vif la pleine lune, les deux colonnes se mettent en mouvement, précédées par les grenadiers et suivies par les mineurs chargés d'éventer les mines du fort.

Le général le Veneur, guidé par le déserteur, marche à la tête de ses grenadiers. L'adjutant général des Bruslys (1), le chef de bataillon Gobert (2), le capitaine du génie de Jaubert (3), le capitaine Hoche (4), le lieutenant Chateau,

1^{er} bataillon de la Sarthe, le 1^{er} de Saône-et-Loire, le 17^e d'infanterie et le 1^{er} bataillon de la Mayenne. »

(1) Nicolas-Ernault de Rignac des Bruslys, né à Brive (Corrèze), le 7 août 1757, élève à l'école des mineurs de Verdun en 1774, lieutenant en 2^e au 3^e d'artillerie en 1780 et en 1^{er} en 1783, avait été nommé par Dumouriez, adjudant général, lieutenant-colonel le 1^{er} septembre 1792 et colonel le 8 octobre. Général de brigade provisoire le 5 avril 1793, il fut confirmé le 15 mai suivant. Des Bruslys devint en 1801 commandant de l'île de la Réunion et général de division le 13 juillet 1808. Il se brûla la cervelle, le 25 septembre 1809, plutôt que de ratifier une suspension d'armes avec les Anglais.

(2) Jacques-Nicolas Gobert, né à la Guadeloupe le 1^{er} juin 1760, élève à l'école du génie en 1780, lieutenant en 1782, était capitaine depuis le 1^{er} avril 1791. Il devint adjudant général, chef de bataillon le 8 mars 1793, général de brigade le 15 mai suivant, divisionnaire le 27 août 1803 et fut blessé mortellement à la bataille de Baylen, le 16 juillet 1808.

(3) Louis-Dauphin, comte de Jaubert, né le 10 février 1758, élève à l'école de Mézières ; lieutenant en 2^e le 1^{er} janvier 1776 et en 1^{er} le 5 décembre 1782, avait été nommé le 14 février 1785, aide-major et commandant en 3^e à l'école de Mézières. Capitaine le 1^{er} avril 1791, il fut, en raison de sa belle conduite à Namur, promu lieutenant-colonel le 22 décembre 1792, et attaché à Valence comme aide de camp. Il devint colonel le 4 février 1793 et fut blessé mortellement aux côtés de son général à la bataille de Nerwinden, le 18 mars 1793.

(4) Lazare Hoche, né en 1768 à Versailles, était fils d'un garde-chasse de la terre de Carrouges, prit du service dans l'armée. Le général le Veneur

son aide de camp, le lieutenant Vernot Dejeu (1), l'accompagnent. En arrivant sous le glacis du fort, la clarté de la nuit révèle leur approche et une fusillade nourrie les accueille, tant du flanc du fort que de la demi-lune du château, à peine distante de quarante toises ; sous ce feu convergent, nos soldats gravissent un escarpement de soixante pieds d'élévation sur la creste du chemin couvert et arrivent enfin aux palissades de la barrière qui ferme la branche de ce chemin. On franchit les palissades ; le général le Veneur, plus grenadier par le cœur que par la taille, avise un officier de haute stature et se fait lancer par lui de l'autre côté du parapet. Il se trouve vis-à-vis du commandant autrichien, lui met l'épée sur la gorge et crie : « Conduis-moi à tes mines ». Stupéfait, l'ennemi obtempère à ces ordres, et tout danger est écarté. Nos grenadiers pénètrent dans le fort qui tombe dans leur pouvoir.

Cette prise et l'établissement de batteries qui battaient le château à revers portaient un coup décisif aux assiégés ; enfin le 2 décembre, à deux heures de l'après-midi, le général autrichien de Moitelle, qui commandait en chef, signa avec Valence la capitulation.

Lorsque Dumouriez en 1793 négociant avec l'ennemi et combinant ses plans pour marcher avec son armée contre la Convention, chercha à convertir ses lieutenants à ses projets, le général le Veneur ne se laissa pas convaincre et demanda à Dumouriez de lui fournir un moyen sûr de s'en aller ; celui-ci, un peu interloqué, lui promit cependant de lui accorder sa demande, mais à la condition de passer par

se rendit promptement compte des grandes aptitudes militaires du petit-fils de sa nourrice, fils de son garde-chasse et protégea les débuts de ce réputé capitaine ; il se l'attacha en qualité d'aide de camp, et fut son premier maître. Hoche fut toujours reconnaissant au général le Veneur des leçons qu'il lui avait données et ne l'oublia pas dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, lui restant fidèle, l'appelant son protecteur, son maître, son second père. Ce jeune général commandant en chef mourut en 1797, âgé de 29 ans ; il commandait alors les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin réunies sous le nom d'armée d'Allemagne.

(1) Charles-Antoine-Vernot Dejeu, né à Ravières (Yonne) le 11 juin 1753, garde du corps le 11 mai 1772, était lieutenant au 21^e régiment de cavalerie et aide de camp du général le Veneur. Il devint adjudant général le 12 février 1794, et fut tué à Quiberon, le 16 juillet 1795. S'était lié avec Hoche qui pleura sa mort.

Marchiennes et Bouchain, et il ajouta : « Si vous allez du côté de Valenciennes, c'est moi qui vous ferai arrêter. »

Malgré cette promesse, Dumouriez envoya le lieutenant de gendarmerie Wirion, futur général, l'arrêter. Mais le général le Veneur déjoua ces projets, et au lieu de se rendre à Bouchain, il se dirigea sur Arras. Le 5 avril, il se présenta au Directoire du département du Pas-de-Calais avec son aide de camp, fit connaître ses intentions et demanda à rejoindre sa femme et ses enfants, dont il était séparé depuis un an. Il partit, mais arrivé à Neufchâtel-en-Bray, il fut mis en arrestation par les administrateurs de la Seine-Inférieure, comme complice de Dumouriez, transféré à Rouen et incarcéré à la maison commune, rue Saint-Lô, ancien hôtel de la Présidence. Le général le Veneur protesta aussitôt auprès de la Convention, le 8 avril, et il avertit en même temps les membres du Conseil général du département du Pas-de-Calais de son arrestation, qui l'empêchait de retourner auprès d'eux. Ce même jour, la Convention fut informée par les administrateurs de la Seine-Inférieure de l'arrestation provisoire et sollicitée de prendre une décision à ce sujet. Pendant ce temps-là, Hoche était à Paris et remuait ciel et terre pour faire mettre son chef en liberté. Il écrivit le 13 avril à Danton à ce sujet. Le 21, le Comité avait délibéré de proposer à la Convention de mettre en liberté le général et de le mander à Paris pour rendre compte de la conduite et des mouvements de l'armée. Le 24, il prit un arrêté conforme. Le général le Veneur se présenta, le lendemain, 25 avril, à la séance du Conseil général de la commune de Rouen et remercia les administrateurs de leurs sentiments fraternels. Il écrivit le même jour aux administrateurs du Pas-de-Calais pour lever tous les doutes sur les causes de son départ de l'armée et expliquer l'impossibilité de son retour à Arras, et il fit imprimer un mémoire justificatif. Il partit ensuite pour Paris ; le 29 avril, il se rendit au sein du Conseil exécutif et donna lecture de son mémoire.

Après sa mise en liberté définitive, le général le Veneur sollicita le 9 mai le commandement de l'armée des Ardennes, mais le ministre Bouchotte lui répondit : « Que la place de

général en chef n'appartient pas à l'ancienneté, que le Conseil en dispose de la manière qu'il croit le plus utile à la République, que cela n'empêche pas qu'il puisse bien servir dans son grade et qu'un général se trouve toujours à sa place pourvu qu'il serve sa patrie.»

Sur ces entrefaites, le général Custine qui avait été appelé à remplacer Dampierre dans le commandement en chef de l'armée du Nord réclamait instamment la venue du général le Veneur, qu'il jugeait seul capable de le remplacer en cas d'absence. Le ministre Bouchotte répondit à Custine le 12 juin que, le général le Veneur n'étant pas sur la liste des généraux employés, il avait consulté à son sujet le Comité de salut public; sur la décision favorable du Comité, le général le Veneur partit pour l'armée du Nord et arriva à Cambrai le 18 juin. Le 16, les représentants l'élevèrent au grade de général d'armée et lui confièrent le commandement de l'armée du Nord sous les ordres de Custine, pendant que celui-ci irait faire une tournée d'inspection.

Cependant le Comité de salut public n'avait pas ratifié la nomination du général le Veneur comme général en chef de l'armée du Nord. En attendant il continuait ses fonctions avec activité.

Dénoncé au ministre de la Guerre par les commissaires du pouvoir exécutif, Cellier et Varin, comme noble et ami de Custine, il fut suspendu dès le 25 juillet par le ministre de la Guerre comme noble; le général protesta de suite contre la mesure prise à son égard et exprima la volonté de servir son pays comme simple soldat, la prise de Valenciennes lui créant ce devoir. En même temps, il rédigea une adresse à ses concitoyens et voulut la faire imprimer. Mais les représentants Le Tourneur et Levasseur, de la Sarthe, considérèrent cet acte comme une rébellion et le firent mettre en arrestation et enfermer dans la citadelle de Cambrai (1). De son côté Bouchotte, non moins outré de la prétention du général le Veneur de rester à l'armée malgré sa suspension, cria à l'insubordination et écrivit, le 2 août, au commandant en chef de l'armée du Nord, Kilmaine, de faire arrêter le

(1) Arch. de la Guerre, *Armée du Nord, reg. de correspondance*, t. II.

général rebelle et de le traduire devant une cour martiale pour ne pas s'être conformé aux ordres du Conseil exécutif.

Le général le Veneur faillit entraîner dans sa disgrâce son ancien aide de camp Hoche. Celui-ci, en apprenant l'arrestation de celui qu'il considérait comme son second père, se laissa emporter par sa douleur et prononça des paroles menaçantes. Les représentants Delbrel, le Tourneur et Cochon, avertis, firent arrêter le jeune adjudant général et écrivirent au général Kilmaine, le 6 août 1793 : « L'indignation qu'ont inspirée les propos indiscrets de l'adjudant général Auch (*sic*) lors de l'arrestation du général le Veneur nous force à exiger de vous que vous le suspendiez de ses fonctions et le fassiez conduire au tribunal de Douai... Il est douloureux pour des hommes sensibles d'user de sévérité ; ce n'est point comme individus que nous demandons punition, mais au nom du peuple qui ne peut, ni ne doit être insulté dans la personne de ses représentants (1). »

Hoche fut traduit devant le tribunal criminel de Douai et eut la chance d'être acquitté le 20 août 1793 et envoyé à Dunkerque, où ses talents militaires le mirent hors de pair.

Plus tard le général le Veneur fut conduit à la citadelle d'Amiens où il resta prisonnier pendant treize mois. Il eut la consolation de ne pas être abandonné par Hoche qui lui écrivait souvent.

Cependant les instances de la femme et de la belle-mère du général réussirent à obtenir du Comité de sûreté générale le 22 nivôse an II (11 janvier 1794) un arrêté portant que le général le Veneur serait transféré de la prison d'Amiens à Alençon, où il arriva le 29 nivôse, mais si malade que sa femme intervint pour le faire garder à vue dans sa maison de la rue de Bretagne. Au mois de mai suivant, il fut autorisé à se rendre à Carrouges pour mettre ordre à ses affaires. Dénoncé au Comité de salut public par les citoyens Chauvin, son ancien fermier, agent national du district d'Alençon, Chauvière fils du juge de paix du canton, le Comité donna le 27 messidor an II (15 juillet 1794)

(1) Cf. *La Défense nationale dans le Nord*, I, 620.

l'ordre de transférer le général le Veneur à la prison du Luxembourg à Paris, et le 2 thermidor (22 juillet), on l'arrêta. Il annonça, par une lettre datée de Notre-Dame, deux heures du matin, son arrestation aux membres du Comité d'Alençon, mais il partit quand même pour Paris et fut écroué à la prison du Luxembourg, où il retrouva son frère, le comte de Tillières et Tartarin, régisseur de Carrouges.

Le général délivré enfin à la suite des réclamations des habitants de Carrouges, où il était populaire, et de ses protestations contre sa détention et les dénonciations calomnieuses qui la prolongeaient, revint à Alençon. Cependant son plus vif désir était de reprendre un service actif ; il sollicita sa réintégration et il l'obtint le 8 floréal an III (8 mai 1796), mais on ne lui donna pas d'emploi ; il en fut ainsi jusqu'en 1810, date de sa retraite. Napoléon le décora de l'ordre de la Légion d'Honneur. Il fut élu par le Sénat le 3 octobre 1808 député de l'Orne au Corps législatif, et prêta serment le 25 octobre. Il devait sortir du Corps législatif en 1812, mais il fut prorogé dans ses fonctions en vertu du sénatus-consulte du 8 janvier 1813.

Le 26 mai 1833, le général le Veneur, devenu complètement aveugle, mourut dans son château de Carrouges, à l'âge de 87 ans. Le préfet de l'Orne, Clogenson, annonça, le lendemain, au ministre de la Guerre la disparition de ce doyen de l'armée française, dont le nom est inscrit sur le côté nord de l'arc de triomphe de l'Etoile.

L'acte de mariage du général Hédouville est encore signé par Charles-Pierre-Hyppolite de Courbon, né le 14 juillet 1778, décédé le 16 octobre 1859, sous-lieutenant des gardes du corps du Roi; nous croyons qu'avec ce frère de la mariée s'est éteinte la branche des marquis de la Roche-Courbon, comtes de Blénac.

Aymardine-Henriette-Adeline le Veneur, cousine germaine de la mariée, mourut à Paris le 9 avril 1807, âgée de vingt ans, peu de temps avant son mariage.

Le dernier de la famille, qui signa l'acte de mariage, est Hector-Arnault-Charles-Henri le Veneur, chevalier le Veneur, chevalier de Malte de minorité, fut attaché à la légation de son cousin germain le général d'Hédouville, pendant

son séjour à Saint-Pétersbourg ; prit du service à son retour, à l'armée en qualité d'officier de chasseurs, mais dut bientôt quitter le service à la suite d'une blessure grave reçue en Allemagne.

Pendant son séjour à Saint-Pétersbourg, M. Hector le Veneur écrivit des lettres intéressantes à son frère, concernant certaines fêtes de la cour à cette époque, auxquelles il assista et donnant quelques détails sur la capitale russe, sur les distractions qu'on pouvait s'y procurer.

Enfin voici quelques notes sur l'ecclésiastique qui bénit cette union et qui apposa sa signature au bas de l'acte de mariage, lui donnant ainsi toute authenticité.

L'abbé Pierre Gautier, naquit en 1745 en la paroisse de Beauficel, diocèse d'Avranches, aujourd'hui du diocèse de Coutances, arrondissement de Mortain, canton de Sourdeval (Manche).

Précepteur des fils du général le Veneur, il ne les quittait pas et les suivait dans tous leurs déplacements.

En 1794, pendant le séjour que la famille le Veneur fit à Paris dans son appartement, rue du Regard, pour être à proximité du général durant son emprisonnement au Luxembourg, il arriva que l'abbé Gautier se trouvait dans sa chambre, où il récitait son bréviaire le jour du massacre des royalistes enfermés aux Carmes ; entendant les détonations et les cris des victimes, comprenant ce dont il s'agissait, il ne pouvait réprimer les soubresauts qu'il éprouvait. A côté de lui, était le fils aîné du général le Veneur, âgé seulement de quinze ans. Celui-ci, sans doute pour rester dans les termes de la fondation de la Collégiale de Carrouges, qui voulait que la plus haute dignité du Chapitre, celle de Trésorier appartierait aux plus proches parents du fondateur, ou à leurs défauts par de plus éloignés, sans qu'elle puisse être conférée à des personnes étrangères à cette famille : avait le titre de chanoine. En cette qualité il avait été tonsuré par l'évêque de Babylone (1) et était tenu, bien que ce canonicat ne fut sans doute qu'honorifique, à la récitation d'un office quotidien, ce qu'il faisait à l'instant

(1) On lui avait seulement coupé une mèche de cheveux.

dont nous parlons. L'abbé Gautier se retournant vers lui, lui dit : « Mon ami, il n'y a plus de chanoines, vous pourrez cesser la récitation de votre office. »

Nous savons également qu'autorisé par ses supérieurs ecclésiastiques catholiques, il pouvait exercer ses fonctions sacerdotales partout où il en serait besoin ; il avait trouvé le moyen, lorsqu'il séjournait à Alençon, de faire savoir aux victimes destinées à la mort et emprisonnées, qu'à tel endroit du trajet suivi par les condamnés, un prêtre catholique se tiendrait à une fenêtre et de là les absoudrait ; or c'était lui qui remplissait ce devoir.

Prêtre très pieux, très humble, il mourut au château de Carrouges, le 2 novembre 1806.

C'est par humilité qu'il voulut être enterré à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Marguerite-de-Carrouges ; souhaitant que son corps fut foulé par les pieds des fidèles entrant dans l'église.

Sur le tympan de la porte latérale, au-dessus de sa tombe, on lit cette inscription gravée dans le granit :

**TOMBEAU) CY GIST LE CORPS) DE PIERRE GAUTIER)
PRÊTRE DE LA PAROISSE DE BEAUFICEL DIOCÈSE D'AVRAN-
CHES, DÉCÉDÉ LE 2 NOVEMBRE 1806 AGÉ DE 61) ANS. PRIÉS
DIEU POUR LUI.**

Nous ne terminerons pas cette petite notice, sans dire un mot du dessin de Madame de Verdelin, qu'a publié la *Revue Hebdomadaire*, dans son numéro du 29 juin 1912.

Particulièrement désireux de connaître la vérité, nous avons, avec l'aide de M. Renard, conservateur du Musée d'Alençon et celui de M. L. Duval, archiviste honoraire de l'Orne, que je remercie de leur concours, fait une enquête, de laquelle il résulte, que le catalogue du Musée de la ville, imprimé en 1862, à propos du n° 58, dessin, porte cette mention : *La marquise de Verdelin, alliée aux le Veneur. Dessin d'une jeune femme en costume du XVIII^e siècle, acquis par le Musée.*

Il n'y a donc pas de doute, nous ne sommes pas en présence du portrait de la marquise ; pour nous, nous n'en connaissons

pas, la galerie du château de Carrouges n'en possède pas. Avant de vivre avec ses enfants à Carrouges, Madame de Verdelin habitait le château de Soisy (Seine-et-Oise) qu'elle vendit depuis le mariage de la comtesse le Veneur.

DE CASTILLA.

MÉMOIRES

SUR

Saint-Léonard d'Alençon

(Suite)

IV. — Vicaires de Saint-Léonard de 1604 à 1791.

1. — PIERRE GAULARD (1604-1627)

Sa commission de vicaire de Saint-Léonard. — Visite de Mgr Camus de Pont-Carré, évêque de Sées, à Saint-Léonard, 1618. — Concordat des Prêtres de Saint-Léonard, 1622.

La plus ancienne commission des vicaires qu'on ait pu trouver est de 1604 à P. Gaulard. Elle porte : *Commissio ecclesiæ sancti Leonardi de Alenconio in subsidium Rectoris Beatæ Mariæ de Alenconio.*

Macé Bigot, curé de Notre-Dame, résigna son bénéfice en 1618 à Pierre Gaulard, vicaire de Saint-Léonard, à 260 livres de pension. Il en avait les provisions de Rome en 1618 et cependant il ne paraît pas qu'il en ait pris possession ou qu'il en ait joui longtemps, car le 1^{er} mai 1619, M^e Salomon Tuaudière prit possession de ce bénéfice et il est dit que ce fut par la résignation de Pierre Gaulard et de fr. Macé Bigot.

Visite de Mgr Camus, évêque de Sées, aux églises d'Alençon

Le 30 octobre 1618, Mgr Jacques Camus, évêque de Sées, fit la visite des églises d'Alençon. C'est la plus ancienne visite dont on ait connaissance. L'évêque était accompagné des officiers de la cour ecclésiastique de Sées et de l'archidiacre.

Il fut reçu à l'entrée de la ville par le curé de Colombiers, doyen rural, assisté du clergé du lieu et suivi d'un bon nombre d'habitants qui le conduisirent processionnellement en l'église paroissiale. Il fit le lendemain et jours suivants l'office à Notre-Dame et à Saint-Léonard, donna la confirmation et reçut plusieurs abjurations.

A cette visite, se trouvèrent avec Bigot, curé de Notre-Dame et Gaulard, vicaire de Saint-Léonard, les autres prêtres des deux églises, tous les premiers officiers, les trésoriers, les prévôts et frères de charité.

L'évêque permet pour fournir d'ornements l'église et la chapelle de Saint-Léonard, qu'on fasse des quêtes pendant le service divin aux jours de fêtes et dimanches par des personnes notables et défend de faire autre quête que pour les pauvres prisonniers et celle pendant la messe de charité sinon du consentement du curé et marguilliers.

L'évêque reconnaît les dites deux églises régies sous même droit et titre de cure en une même personne bien que divisée de biens, que la cure est à présentation de l'abbaye de Lonlay, que le prieur reçoit les grosses dîmes de la paroisse et est tenu seul aux réparations du chancel de la dite église et de la chapelle de Saint-Léonard et de la grange dîmeresse, que le prieur est tenu de payer par an 120 livres au curé, que le curé en outre a les mêmes dîmes et 25 livres de rentes sur le domaine, le reste de son revenu étant en oblations et autres dons de dévotion et profits provenant du dedans, que le trésor des dites églises consiste en la quête et dons de dévotion et pour sépultures dans les dites églises sans y avoir d'autres fonds.

Le même acte de visite règle l'heure de l'office, ordonne aux prêtres d'avoir habits modestes et séants, d'avoir leur couronne sur la tête, de fuir les jeux, brelans, sans aller boire, hanter ni fréquenter les tavernes ouvertes du lieu, à peine d'excommunication dès à présent déclarée. Il est défendu aux autres personnes sous peine d'excommunication par monition, de fréquenter les tavernes pendant les heures du service divin et aux taverniers de tenir leurs tavernes ouvertes aux dites heures ni y donner aucun boire ou manger sinon aux passants.

Les officiers sont exhortés à faire observer ces prescriptions.

La prédication, les jours ouvrables, sera sonnée de 7 h. à 8 h.

Il est défendu de recevoir plus d'un parrain ou marraine au baptême, de dire messes pour les mariages avant l'aube du jour ni en autre église qu'en celle de Notre-Dame et Saint-Léonard, ni par autres prêtres que par curé ou vicaire ou sans leur licence. Le tout sous peine d'excommunication.

Défendu de porter le Saint-Sacrement de nuit par la ville, sinon en cas de grande nécessité.

A l'égard des avis reçus contre quelques-uns du clergé, l'évêque a remis à y pourvoir, exhorte les paroissiens à conserver l'état de l'église aux droits et privilèges qui lui sont dûs, le curé et prêtres au respect qui leur est dû en cette qualité de pasteur et de pères spirituels, à avoir précepteurs catholiques pour l'instruction des enfants.

Il est enjoint aux prêtres et cleres d'apprendre au moins le plain-chant. Seront les prônes faits aux dites églises selon le Manuel du Concile de Trente. Ensuite l'évêque commet des prêtres pour aider à l'administration des sacrements.

Il paraît par l'ordonnance de 1618 qu'on regardait les Matines comme office ordinaire. Dans le règlement de 1625, il est dit qu'on disait Matines les dimanches et fêtes ; qu'on disait les heures canoniales les jours de fêtes solennelles. L'évêque ordonne que ce service ordinaire et paroissial sera continué en l'église de Notre-Dame et même en la chapelle de Saint-Léonard, *selon l'usage ancien d'icelle*. Les prêtres des églises de Notre-Dame et Saint-Léonard avaient demandé à être conservés en leur droit contre le prieur d'Alençon, obligé de leur délivrer chacune des cinq fêtes solennelles de l'année la somme de trois livres par chacune église, l'évêque ordonne que la sentence sur ce donnée par son prédécesseur sera représentée pour leur être pourvu ensemble sur leurs autres droits dûs par ledit prieur auxdits prêtres et sacristes d'icelles.

Dans l'acte de 1618, il est ordonné encore que la grand'messe paroissiale des églises d'Alençon sera dite depuis Pâques jusqu'au 1^{er} octobre à 9 heures, et depuis le 1^{er} octo-

bre jusqu'à Pâques à 10 heures, que le prône sera fait ès dites églises selon le Manuel du Concile de Trente.

Il est enjoint aux prestres d'assister aux offices et défendu de dire la messe pendant la messe paroissiale. Plus tard, les statuts synodaux de M. de Forcoal ont permis de dire des messes basses après la consécration.

Concordat entre les prêtres

En 1622, le vicaire et les prêtres de Saint-Léonard firent un concordat pour se procurer des prières après leur mort.

Les prêtres s'engagèrent à faire célébrer après la mort de chacun d'eux trente messes hautes à diacre, sous-diacre et chapiers. Il est dit qu'on n'exigera rien des parents des défunts sinon le luminaire et quelque chose pour le blanchissage des aubes du trésor.

2. — MACÉ-MAUGIER ou MAUGER (1627-1628)

Accord entre ce vicaire et le curé. — Texte de la commission du même vicaire

Macé Maugier ou Mauger remplaça P. Gaulard en 1627. Le curé de Notre-Dame, Pasquier 1^{er}, fit avec lui un accord par lequel Mauger s'oblige à desservir le vicariat, avec jouissance de tous les revenus appartenant à cette charge, comme ses prédécesseurs en ont joui, à condition que le curé ne pourra être empêché dans les fonctions qu'il voudra faire dans la dite chapelle de Saint-Léonard. Le curé se réservait aussi ses droits d'assistance aux enterrements et services funèbres et 135 livres par an à payer de trois mois en trois mois par avance, durant la vie de f. Bigot et f. Favey, ci-devant curés à payer la pension dont le bénéfice était chargé et sans que la dite somme de 35 livres soit diminuée par le décès de l'un ou de l'autre, Bigot et Favey. La somme de 135 livres devait donc être payée en entier jusqu'après le décès des deux. Ce décès advenu, le vicaire devait être déchargé de la somme de 135 livres par an pendant la vie dudit curé et de ceux qui lui succèderont par résignation et non autrement.

Dans l'accord entre le curé et Mauger, il est stipulé que dans le cas où le vicaire ne paierait pas ce qui est convenu, le curé pourra nommer un autre vicaire.

La commission de Mauger (1627) porte :

Commissio vicariatus sancti Léonardi à solâ beatæ mariæ parochiali ecclesiæ dependentis et ad nutum domini episcopi Sagiensis amovibilis decreta per sagiensem episcopum ad bene placitum sine prejudicio parochiali.

Maugier ou Mauger ne resta qu'un an à Saint-Léonard.

3. — JULIEN PASQUIER, dit la GRANDE-BARBE (1628-1634)

Sa commission. — Sa déposition par l'évêque

En 1628, Julien Pasquier, dit la Grande-Barbe, succéda à Mauger dans le vicariat de Saint-Léonard. Sa commission est dans les mêmes termes et ajoute : *Ad beneplacitum et ad nutum reverendissimi Episcopi.*

En 1634, Julien Pasquier, à cause de sa mauvaise conduite, fut déposé par l'évêque qui ordonna au curé d'en présenter un autre.

En 1646, son oncle, curé de Notre-Dame, lui résigna sa cure, se réservant 400 livres de pension. Etant curé, il eut beaucoup de mauvaise affaires à cause de sa conduite scandaleuse.

4. — PIERRE LE ROY (1634-1635)

En 1634, Pierre Le Roy succéda à Julien Pasquier.

Il n'y a rien à dire au sujet de ce vicaire qui n'a exercé ses fonctions que du 11 août 1634 au 2 juillet 1635, c'est-à-dire l'espace de moins d'un an.

5. — JEAN LEMAITRE (1635-1648)

Sa convention avec le curé. — Sa commission. — Chute de la voûte de l'église

Jean Lemaître remplaça Pierre Le Roy le 2 juillet 1635. Le curé convient avec lui, sous le bon plaisir de l'évêque,

pour le vicariat de Saint-Léonard, et le vicaire s'oblige envers le curé à lui payer par an 50 livres de pension.

La commission de Jean Lemaître porte : *Ad domini Episcopi seu alterius ad id potestatem habentis beneplacitum et revocationem et in subsidium Rectoris.*

Ce fut sous le vicariat de Jean Lemaître qu'arriva la chute de la voûte de l'église. Cette voûte qui n'était pas assez élevée tomba, avec la partie supérieure de l'édifice, le jour de Pâques 1645, entre la grand'messe et vêpres, alors qu'heureusement il n'y avait personne à l'église.

Cette chute fut due probablement à la poussée de la voûte contre les murs qui n'avaient pas, pour les appuyer, d'ouvrages extérieurs. Cette catastrophe a nécessairement imprimé une forte secousse au bâtiment et occasionné le désagrégement des voûtes des bas-côtés, que nous avons vues fendues et qu'on a dû refaire en grande partie.

On releva les murs au-dessus des arcades en les perçant de petites fenêtres en plein cintre, et on remplaça la voûte par un simple bardeau en chêne dont l'écart était maintenu par des traverses de bois allant d'un mur à l'autre, d'endroit en endroit ; ce bardeau, qui a subsisté jusqu'à la construction de la voûte actuelle, en 1847, faisait un aspect bien disgracieux. C'est évidemment lui que P. Belard, dans son inventaire, appelle la voûte qui selon lui aurait été bâtie en 1655.

Anciennement, le chœur était dans la chapelle Saint-Martin où on avait mis l'autel de Saint-Léonard. Belard dit qu'environ quarante ans avant lui on a mis en avant un contable d'autel ; le chœur s'est ainsi trouvé avancé. Ce changement a dû être fait à la suite de la réfection de la voûte.

Jean Lemaître fut remplacé en 1648 par François Lecomte.

6. — FRANÇOIS LECOMTE (1648-1649)

Sa commission. — Sa démission. — Sa nomination à la cure de Bérus

François Lecomte succéda en 1648 à Jean Lemaître.

La commission de François Lecomte porte : *Commissio vicariatus sancti Leonardi Alenconiensis a solâ beatæ Mariæ Parochiali ecclesiæ dependentis et ad nutum D. Sagiensis Episcopi amovibilis quem tenebat n. decreta francisco Lecomte, citra prejudicium dictæ parochialis ecclesiæ, et in subsidium rectoris, ad beneplacitum domini Sagiensis episcopi aut alterius ad id potestatem habentis presentibus.*

En 1649, François Lecomte, vicaire et pourvu de la cure de Béru fait signifier par huissier au curé d'Alençon qu'il ne prétend plus à l'avenir faire les fonctions de vicaire. Cette signification indique qu'il n'avait pas de bons rapports avec le curé de Notre-Dame, qui était le fameux Julien Pasquier, dit la Grande-Barbe, dont la conduite scandaleuse donna lieu à des poursuites.

7. — CHARLES POULAIN (1649-1682)

Présentation de Pierre Chevalier, par le curé. — Commission donnée à Charles Poulain, par l'évêque. — Pourvoi de Chevalier et du curé au Parlement. — Accord du curé et de Poulain. — Ordonnance de Mgr l'Evêque, concernant les ecclésiastiques de Saint-Léonard. — Testament de M. du Moland. — Sa mort. — Liste des prêtres et élèves attachés à Saint-Léonard. — Mme de Guise, duchesse d'Alençon. — Son entrée solennelle et sa réception à Notre-Dame par l'évêque. — Pierre Chenard nommé curé de Notre-Dame. — Ses entreprises contre Saint-Léonard dont il fait réduire le district. — Fondation du vicariat de Courteille. — Acte de décès du vicaire Poulain et du pricur de Saint-Gilles. — Le vicariat est desservi en interim par Michel Tréton, prêtre sacriste.

Après la démission de François Lecomte, nommé curé de Béru, le curé de Notre-Dame présenta pour le vicariat de Saint-Léonard Pierre Chevalier, lequel s'étant pourvu par devant le S^r de la ville, grand vicaire pour l'absence de l'évêque, il lui refusa sa commission, disant qu'il avait nommé un autre vicaire ; c'est pourquoi le dit Chevalier se pourvut à la cour du Parlement et y appela M^e Charles

Poulain, à qui le grand vicaire avait donné une commission et le curé d'Alençon de sa part appela comme d'abus de la dite nomination par l'évêque. La cause fut plaidée le 23 décembre 1649, et la cour ordonna que les parties auroient audience sur l'appel comme d'abus après les Rois et adjuge la récréance audit Poulain.

Ledit Chevalier s'était engagé par son accord avec le curé par devant notaire à poursuivre ce procès à ses dépens. Il faut encore observer que l'évêque en agissait ainsi parce qu'il était mécontent du curé qu'il avait été obligé de destituer du vicariat de Saint-Léonard et ne voulait pas qu'il en mît un au lieu d'où il avait été exclus.

Le curé s'accommoda avec ledit Poulain et ils ne retournèrent pas à Rouen. L'accord fut que le curé ferait un traité avec Poulain pour ses droits, par lequel ledit Poulain reconnaîtrait qu'il était vicaire par la nomination du curé, ce qui fut fait.

La commission de Charles Poulain est conçue dans les mêmes termes que celle de son prédécesseur, et ajoute seulement *revocationem*.

En 650, le curé fit un accord avec Poulain, par lequel ce vicaire s'obligeait à payer au curé 100 livres par an pour contribuer aux charges de la cure.

Testament de M. du Moland

Le 9 décembre 1676, par devant Dagron, notaire au bourg d'Assé-le-Boisne, M^{re} Jacques du Mesnil, écuyer, seigneur du Moland et dame Marie Desportes, son épouse, font leur testament par lequel ils déclarent vouloir être inhumés dans la chapelle de Sainte-Barbe de l'église succursale de Saint-Léonard d'Alençon et veulent qu'après leur mort, il soit dit à perpétuité en ladite chapelle deux messes basses, l'une des défunts le mercredi et l'autre de la Vierge le samedi sur les 10 heures du matin... Déclarant qu'ils donnent la dite chapelle au sieur curé d'Alençon pour par lui être occupée ou par son vicaire au dit lieu et les dites messes célébrées par lui ou tel autre vicaire qu'il aura dans ladite église et non autre sinon en cas de maladie ou nécessité de paroisse,

et à la fin sera dit le *De Profundis* avec l'oraison par le célébrant.

Dans laquelle chapelle, les dits sieurs curé ou vicaire y auront leur confessionnal et ne souffriront pas qu'aucun autre y soit enterré, et en cas qu'ils le souffrissent, révoquent dès à présent la donation de ladite chapelle et la présentation des messes et en donnent la jouissance à l'Hôtel-Dieu d'Alençon, pour quoi ils lèguent au trésor de la dite église succursale la somme de 80 livres de rente annuelle qui sera prise sur tous et chacun leurs biens et principalement sur la terre du Mesnil. De laquelle somme de 80 livres, il sera pris par celui qui dira les dites deux messes la somme de 60 livres et les 20 livres restant iront au profit du trésor, à la charge par les trésoriers d'entretenir la chapelle de couverture, vitrage, pavage, etc.

Le registre des décès de Saint-Léonard porte année 1679.

Le mardi 18^e jour d'avril fut inhumé le corps de Messire Jacques du Mesnil, vivant Chevalier du Moland, âgé de 49 ans ou environ.

Le 10 avril 1677, l'évêque de Sées, sur la remontrance à lui faite que les ecclésiastiques de Saint-Léonard passent le temps du prône et de l'eau bénite dans la sacristie, s'entretenant de choses séculières, que quand ils célèbrent des grand'messes, ils font l'oblation du pain et du vin, pendant que le chœur chante le symbole, que le samedi-saint ils célèbrent des messes particulières, *que le chœur retranche souvent une partie du trait de la sainte messe, ne chantant que le premier et dernier verset.*

L'évêque ordonne ce qui suit :

Défendons aux Ecclésiastiques d'entrer à la sacristie sinon aux heures nécessaires, ordonnons que le statut ci-devant par nous fait pour le jeudi-saint à l'égard des Messes particulières sera aussi exécuté en tout son contenu le samedi-saint, que l'oblation du pain et du vin se fera pendant que le Chœur chante l'offertoire, *et ne sera retranché aucun Verset du trait de la Sainte Messe.*

Signé Jean, Evêque de Sées, contresigné et scellé.

On ne peut s'empêcher d'attribuer à un sentiment de jalousie l'animosité du curé de Notre-Dame contre Saint-Léonard, qui tenait certainement sa place à Alençon et était dans le cas d'être église paroissiale. Son clergé était nombreux. Nous avons trouvé dans le registre des mariages et sépultures de cette église, année 1677, une liste ou *Catalogue des Presbtres et élèves* qui y étaient attachés. Ils étaient en tout 31. Voici les noms :

M. le Vicaire (Poullain), M. le Prieur de Saint-Gilles (Quillet), Chamfaily, Poullain, Filoche, Granger, Trcton, Fouchet, Lenoir, Guillons, Vavasseur, Duval, Saint-Gilles, Baudouin, Pautonoi, Lepas, Gougeon, Dubois-Desbrosses, Dubois-Frassard, Trouillet, Lorphelin, Couronnel, Baudouin, Marignier, Boissière, Ribaust, Got, Lesimple, Chauvière, Alloust, Dambret.

Elisabeth d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans, à qui était échu le duché d'Alençon, mariée en 1667 à Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, et devenue veuve le 30 juillet 1671, prit le parti de venir passer une partie de l'année à Alençon. Comme la demeure des anciens ducs avait été rasée en 1592, par ordre de Henri IV, elle acquit en 1675, la maison que Charles Fromont de la Bénardière avait fait bâtir en 1630, au faubourg Saint-Blaise, et l'augmenta considérablement pour pouvoir y loger avec sa petite cour. Elle arriva à Alençon le 11 septembre 1676. Le gouverneur, à la tête de la noblesse et de plusieurs compagnies choisies, alla à sa rencontre, elle fut conduite au son des cloches et au bruit de l'artillerie à l'église Notre-Dame, où M. de Forcoal, évêque de Sées, en habits pontificaux et accompagné de tout le clergé en chape, l'attendait à la porte et après l'avoir haranguée la conduisit dans le chœur et entonna le *Te Deum*. Elle redescendit ensuite dans son hôtel, où elle fut complimentée par tous les ordres de la ville.

Paroissienne de l'église Notre-Dame, où elle avait été si bien reçue, Madame la duchesse de Guise n'avait pas, comme Marguerite de Lorraine, de motif pour s'intéresser à l'église de Saint-Léonard. Au contraire, ses attentions se portèrent sur Notre-Dame.

En 1679, le curé Enguerrand Chevalier résigna avec l'agrément de M^{me} de Guise son bénéfice entre ses mains. M. Pierre Chenard, parisien, appartenant à la communauté de Saint-Sulpice et curé d'Ambrières, diocèse du Mans, lui succéda.

Le nouveau curé avait, dit Belard, son successeur, des qualités, qui lui attirèrent l'estime et la confiance de M^{me} de Guise. Il était bien fait de sa personne, avait une belle voix et un port majestueux. La duchesse s'attacha à sa personne et à son église ; à sa personne en lui donnant 600 livres de pension, à son église, en l'ornant d'ornements considérables, car elle était fort pauvre avant elle. Cet accord ne présageait rien de bon pour Saint-Léonard et la duchesse et le curé Chenart semblent s'être entendus pour le reléguer au dernier plan.

Dès cette année 1679, ils s'entendirent pour bâtir une église à Courteille, près Alençon et former ainsi une seconde succursale. Aussitôt le curé Chenart, pour ôter aux habitants de Saint-Léonard le dessein d'ériger leur succursale en paroisse et sous prétexte de la formation de la nouvelle succursale de Courteille, engagea l'évêque Forcoal, par le moyen de S. A. R. M^{me} de Guise, à diminuer le district de Saint-Léonard, de manière que ce district fut partagé par le ruisseau de la rue de Sarthe jusqu'au château qui devint du district de Notre-Dame. Il y eut appel comme d'abus de cette sentence, mais les habitants n'osèrent poursuivre à cause de S. A. R.

Toutefois, ils restèrent très mécontents de voir considérer leur circonscription réduite presque à rien, comme une espèce de rognure de la ville d'Alençon.

L'abbé Poullain, vicaire de Saint-Léonard, depuis 1649, est mort le 14 décembre 1682, après avoir exercé ses fonctions pendant 33 ans. Son décès est ainsi constaté sur les registres de l'Eglise :

Le lundi 14^e jour de décembre 1682, décéda M^{re} Charles Poullain, prêtre, vicaire en cette église et son corps fut inhumé dans le milieu du cimetière, le mardi, 15^e jour dudit mois, âgé de 64 ans ou environ, en présence de M. René

Roussellet, huissier au Bureau des finances d'Alençon et M^{re} Michel Meslé, prêtre, soussignés.

Le Prieur de Saint-Gilles ne tarda pas à le suivre dans la tombe. Le registre précité porte :

« Le 20 décembre 1682. Dimanche, fut inhumé dans le cimetière le corps de Hiérome Quillet, prestre, prieur de Saint-Gilles, âgé de 65 ans. »

Après la mort de Charles Poullain, l'abbé Michel Tréton, prêtre sacriste, desservit le vicariat par interim. Le curé Chenart recevait le casuel du vicariat par les mains de Michel Tréton qui en était comptable. Le curé lui en céda dit-on la moitié. Mais il faut remarquer qu'en ce temps-là, les honoraires du district de Saint-Léonard étaient fort peu de chose à cause de la réduction de ce district.

Michel Tréton desservit Saint-Léonard jusq'en 1684.

8. — FRANÇOIS-JOSEPH MAILLARD (1684-1685)

Sa commission. — Nouveaux actes du curé Chenart contre Saint-Léonard. — Enlèvement du cierge pascal. — Suppression des Matines et des Laudes. — Lorphelin-Chamfaily diacre à Saint-Léonard. — Son factum historique pour l'église de Saint-Léonard.

Pendant la vacance du siège de Sées, le curé présenta aux grands vicaires M^e Joseph Maillard, prêtre suisse. Sa commission porte : *De consensu rectoris et juxta concordatum inter rectorem dictæ parochiæ et ipsum vicarium*. Ce qui prouve que le curé en était convenu avec lui avant d'être reçu par les grands vicaires.

Le vicaire de Saint-Léonard n'avait autrefois aucun revenu fixe, c'était le curé qui convenait avec lui et lui abandonnait ses droits en tout ou partie.

Depuis que le Roi, en 1682, a adjugé 150 livres de portion congrues aux vicaires, il les a demandés aux Prieur et moines de Lonlay, gros décimateurs.

En 1684, la commission donnée par les grands vicaires à Joseph Maillard porte : *Commissio Vicariatus pro districtu ecclesiæ Sancti Leonardi succursalis seu annexæ parochialis*

Ecclesiæ Beatæ Mariæ civitatis Alenconiensis concessa, sine ulla temporis limitatione magistrum. in subsidium et de consensu rectoris dictæ parochiæ, insequendi statuta a maxime defuncto episcopo facta ratione ejusdem annexæ et ex lege ut nullum indicta ecclesia succursali baptismi sacramentum administret, neque alias functiones exerceat quæ et exerceri consueverunt, et juxta concordatum inter rectorem dictæ parochiæ et ipsum vicarium.

Cette commission fut donnée du consentement de Mathurin Savary, nommé à l'évêché de Sées, car les grands vicaires lui ayant écrit et lui ayant envoyé les titres du curé, il leur répondit le 30 janvier 1685 que le vicariat de Saint-Léonard n'avait rien de différent d'un vicariat ordinaire et que sur la présentation du curé, il fallait donner une commission en la même forme que celle dont on lui avait envoyé cinq extraits.

La diminution du district de Saint-Léonard ne fut pas le seul acte contre Saint-Léonard. Déjà le curé Julien Pasquier, troisième du nom, dit le Grand Curé, avait supprimé l'office paroissial. Le curé Chenart fit plus. Il supprima les Matines et les Laudes et l'office canonial à Saint-Léonard comme à Notre-Dame.

Bien que Saint-Léonard ne possédât pas de fonts baptismaux, on avait néanmoins l'habitude de faire la bénédiction de l'eau dans les Saintes Huiles, la veille de Pâques et de la Pentecôte. Le curé Chenart voulut s'y opposer et la veille de la Pentecôte 1684, il envoya Gougeon, prêtre sacriste de Notre-Dame à Saint-Léonard ; celui-ci enleva le cierge pascal et l'emporta. Le scandale fut grand dans l'église et dans le district de Saint-Léonard, déjà fort mal disposé pour le curé. C'est à la suite de ces entreprises et au milieu de l'émotion qu'elles avaient causée que parut l'*Antiquaire de la ville d'Alençon ou factum historique pour l'Eglise de Saint-Léonard d'Alençon*, in-16 de 56 pages, par Lorphelin-Chanfaillly, attaché au clergé de Saint-Léonard.

L'auteur cherche à établir l'ancienneté et l'indépendance de l'église de Saint-Léonard ainsi que l'existence autrefois de fonts baptismaux, qu'il prétend prouver par témoignage

Son ouvrage renferme des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. Il est extrêmement rare. Le savant M. Léon de la Sicotière qui en possédait un exemplaire, l'a fait réimprimer, avec annotations dans l'Annuaire du département de l'Orne pour 1868.

Nous citons textuellement le passage où Lorphelin-Chanfaillay s'exprime sur les entreprises du curé Chenart :

« Est arrivé depuis 4 ans en çà le sieur Pierre Chenart, prêtre, lequel se voyant pourvu du bénéfice de la cure de Notre Dame d'Alençon, a esté assez osé que d'attenter à la destruction de tout ce bel ordre de choses ci-dessus marqué dans l'Eglise de St Léonard comme aussi à l'expulsion du Clergé deladite Eglise, particulièrement des jeunes ecclésiastiques qui étaient élevés et instruits dans ce saint lieu, et en conséquence a fait cesser le service divin des Matines et des Laudes qui se chantaient solennellement les dimanches et fêtes dans ladite Eglise de St Léonard, fait cesser aussi l'office canonial pendant les octaves de la fête du St Sacrement de l'autel, ce qu'il a pareillement fait cesser dans l'Eglise Notre Dame d'Alençon, dont il est arrivé grand scandale dans ladite Ville d'Alençon.

« Il a aussi retiré les peuples du détroit de ladite Eglise de St Léonard par un attentat à l'autorité royale et une entreprise formelle sur la juridiction séculière : Surpris du feu Seigneur Evêque de Sées, ou en tout cas de son official une sentence abusive par laquelle il reserre le détroit dudit St Léonard d'Alençon, et par ce moyen a changé les sépultures des peuples et paroissiens du détroit dudit St Léonard en les retirant du lieu ancien de leurs ancêtres, et en les contraignant de faire des testaments par devant notaires, sans raison.

« Auquel attentat à l'Eglise de St Léonard d'Alençon jamais aucuns des curés de N.-D. d'Alençon n'avait pensé, mais bien au contraire tous les sieurs curés devanciers du sieur Chenart avaient toujours maintenu les anciennes coutumes d'icelle église de St Léonard, avec le service paroissial sans y rien changer, auquel service divin, les dits sieurs curés de N.-D. assistaient quelquefois, louant et admirant la ferveur, la dévotion et la diligence avec laquelle

ce pieux Clergé de l'Eglise de St Léonard s'acquittait de ce devoir, et la plupart des personnes de piété faisant violence à leur sommeil ne manquaient pas d'assister aux Matines à l'exemple de ces saints ecclésiastiques.

« Mais depuis que le Sieur Chenart a fait cesser les divines louanges dans cette Eglise de Saint-Léonard, comme aussi à N.-D. le peuple d'Alençon a été si scandalisé de cette action, qu'il ne regarde ledit sieur Chenart *qu'avec chagrin et mépris*, et il est véritable de dire que le susdit sieur Chenart a vérifié par cette conduite dans sa personne les paroles de ces hommes dont parle le Prophète-Roi.

« Ils ont tous dit en leur cœur faisons cesser les louanges de Dieu sur la terre pendant tous les jours consacrés à Dieu. Ps. 73, V. 9.

« *Dixerunt in corde suo cognitio eorum simul : Quiescere faciamur omnes dies festos Dei à terrâ.*

« Mais enfin si l'on examine de près l'aversion que ledit sieur Chenart a conçue contre l'Eglise St Léonard d'Alençon, sans raison, l'on ne sera pas surpris de l'action qui fut commise par son ordre quelques jours avant la fête de la Pentecôte dernier mil six cent quatre vingt quatre dans la susdite Eglise de St Léonard par un ecclésiastique de l'Eglise N.-D. d'Alençon envoyé delui, lequel fut assez osé et téméraire que de prendre, rompre et emporter le grand cierge bénit et paschal afin d'empêcher par ce moyen que l'eau baptismale fut bénite le samedi suivant l'ancienne coutume de l'église de St Léonard d'Alençon. Laquelle action causa un si grand scandale parmi le peuple assemblé dans l'Eglise le samedi au matin de la Pentecôte, qui attendait la cérémonie de la bénédiction de l'eau préparée avec leurs vaisseaux dans leurs mains pour emporter de cette eau dans leurs maisons suivant la coutume, que chacun commença à murmurer, et à demander raison pourquoi ledit sieur Chenart s'opposait à cette Sainte Cérémonie, et depuis ce temps le peuple ne regarde ledit s. Chenart, qu'avec indignation. »

Il y en a qui ont reproché à Chanfaily les expressions outrageantes dont il s'est servi à l'égard du curé Chenart et on leur attribue la rareté de l'ouvrage dont aurait fait

disparaître dans le temps beaucoup d'exemplaires imprimés, pendant que, d'un autre côté, il en est resté plusieurs exemplaires manuscrits.

Il est évident que ce petit livre a dû faire sensation, et que le curé Chenart n'avait pas lieu d'en être satisfait. Mais la population du détroit de Saint-Léonard pouvait-elle voir d'un bon œil ses entreprises? Il est certain que non et qu'elle devait s'exprimer sur sa personne d'une manière peu flatteuse. Chamfaily ne s'est fait que l'écho du mécontentement général.

Lorphelin dit Chamfaily était un diacre attaché à l'église de Saint-Léonard. Les registres de l'église Notre-Dame, la seule où on baptisait, ne nous donnent pas son acte de baptême, mais ils ne remontent qu'à 1625.

Il est certainement né dans le district de Saint-Léonard, où son père demeurait, rue de Sarthe, et où il est mort en 1688. Son acte de décès est ainsi libellé sur le registre de Saint-Léonard, année 1688 :

« Le mardi vingt-septième jour de janvier 1688 a été inhumé dans cette Eglise le corps de Jacques Lorphelin, M^e cordonnier âgé de 95 ans ou environ, *présence de M. Pierre Lorphelin, diacre, son fils — demeurait rue de Sarthe.* »

Pierre Lorphelin, dit Chamfaily, n'a jamais été que diacre. Il est mort en 1694. Son acte de décès est ainsi libellé :

« Le vendredi 16^e jour de septembre 1694, a esté inhumé dans le cimetièrre de Saint-Léonard le corps de M. Pierre Lorphelin, diacre, âgé de 67 ans ou environ, en présence de M. Michel Tréton, prêtre sacriste et de Nicolas Favien. »

Le vicaire Maillard ne resta qu'un an à Saint-Léonard.

9. — GÉRARD BRICE (1685-1688)

Sa commission

En 1685, le curé présenta aux grands vicaires Gérard Brice, prêtre de Toulouse, pour remplacer Maillard. Sa commission porte : *Commissio succursalís ecclesiæ seu pro districtu S. Léonardi concessa per Dominos — Magistro N — in subsidium et de consensu rectoris et ea lege ut. absolvat a*

casibus reservatis neque confessiones monialium audiat, et citra ulam eum dicto rectore dispensationem super residentia personali aut super suis pastoralibus functionibus exercendis.

Il n'y a rien à signaler sous ce vicariat qui resta jusqu'en 1688.

10. — ALEXANDRE-MARIE DE PRÉCARRÉ (1688)

Sa nomination sans le curé. — Protestation du curé. — Le vicaire se retire. — Nouvel interim rempli par Michel Tréton. — Difficultés entre le curé et M. Savary, évêque nommé de Sées. — Intervention de l'archevêque de Paris. — Demande des habitants de Saint-Léonard pour l'érection de leur succursale en paroisse.

En 1688, le curé ayant présenté aux grands vicaires l'abbé Mautin, il mit sa nomination au greffe du Secrétariat. Avant qu'il eut obtenu sa commission, Mathurin Savary, nommé à l'évêché de Sées, se fit représenter requête par quelques habitants de Saint-Léonard, par laquelle ils énonçaient que leur église était mal servie et comme, disait l'évêque, il nous appartient par le droit ancien et immémorial de nos prédécesseurs de nommer un vicaire, il nomma pour vicaire Alexandre-Marie de Précarré pour autant de temps qu'il lui plaira à aide et secours du curé de Notre-Dame. Ce fut un commencement de troubles qui n'ont fini qu'avec la vie du sieur Chenart, curé. Il protesta contre la nomination faite par M. Savary et fit signifier au sieur Marie de Précarré aussi sa protestation, lequel étant intimidé se retira sans desservir ledit vicariat qui fut encore desservi *par interim* par le sieur Tréton, pendant qu'on tâcha d'ajuster cette affaire dans laquelle son Altesse Royale prit les intérêts du curé. Le différent durait encore en 1692, lorsque l'archevêque de Paris voulut bien entrer dans cette affaire ; on dit que ce fut par ordre du roi à la prière de M^{me} de Guise. L'évêque et le curé se trouvèrent chez l'archevêque le 28 janvier 1692.

Ils déduisirent leurs raisons et l'archevêque fit convenir

l'évêque avec le curé en ces termes : C'est à savoir que M. le Curé d'Alençon ne pourra choisir aucun vicaire pour Saint-Léonard qui ne soit agréable à mon dit Seigneur, lequel lui donnera, quand il lui sera proposé par le sieur curé, une commission de vicariat dans les termes que Mgrs les Evêques de Sées ont donné aux vicaires de Saint-Léonard et non autrement.

L'archevêque mit au bas de cet accommodement de sa main : « C'est là le sentiment de l'archevêque de Paris — F., archevêque de Paris. » L'évêque y souscrivit de sa main en ces termes : « J'y souscris très volontiers et de la conformer à celle accordée par M. Camus, évêque de Sées, mon prédécesseur, le 28 décembre 1648 — Math., évêque de Sées. » Cependant l'évêque se plaignit d'avoir été forcé et surpris et, sans avoir égard audit accord, voulut nommer un vicaire, prétendant que c'était son droit ainsi que celui de ses prédécesseurs.

C'est ce que répondit de sa part M. de Marivin, chanoine de Sées, au curé, le 19 octobre 1692, ajoutant que le curé n'avait qu'à ménager son temporel avec le vicaire qu'il lui désignait. Pourquoi ledit Marivin conseille au curé de prendre de la main de l'évêque celui qu'il voudra.

Demande pour ériger en paroisse l'église de Saint-Léonard

Les habitants du district de Saint-Léonard ayant depuis longtemps le dessein de faire ériger leur église en paroisse, ne perdaient aucune occasion de le tenter ; c'est ce qu'ils firent spécialement en 1688. Ils présentèrent à cet effet une requête à l'évêque de Sées et se servirent de l'occasion des troubles qu'il avait avec le curé Chenart. Ils en écrivirent au Conseil faisant connaître que l'église de Notre-Dame était trop petite, eu égard au grand nombre de nouveaux catholiques revenus à l'Eglise. La lettre écrite en cour fut renvoyée à l'intendant qui la communiqua à l'évêque et demanda un mémoire à l'évêque et son avis. Le corps de ville fut informé de cette démarche qu'il désapprouva et étant assemblé délibéra : 1^o De protester contre les dites requêtes et de faire signifier ladite protestation à l'abbé

Savary, nommé à l'évêché de Sées ; 2^o de présenter requête à M. l'Intendant pour lui demander acte du désaveu que les habitants font contre ceux qui demanderont une deuxième paroisse et de l'opposition qu'ils déclarent y former. Cela fut exécuté et la requête à M. l'Intendant fut signée par tous les notables de la ville. L'affaire en resta là. Mais il faut voir en tout ceci la main du curé Chenart et celle de la toute puissante duchesse de Guise qui alla jusqu'à mettre le Roi contre Saint-Léonard.

11. — THOMAS BESNARD (1692-1695)

Sa commission. — Désaccord entre le curé Chenart et l'évêque Savary, qui ne l'aimait pas. — Mort du curé Chenart, en 1694. — Son remplacement par Pierre Belard.

En 1692, l'abbé Besnard de Sées, curé de Saint-Pierre, grand vicaire, une des créatures de l'évêque qui l'avait fait venir d'Angers d'où il était docteur, fut nommé au vicariat. L'évêque lui donna une commission contraire aux anciennes. Elle était en ces termes : *Mathurinus dilecto Thomæ Besnard vicariatum S. Léonardi, ab ecclesiæ Beatæ Mariæ dependentem, ad beneplacitum nostrum et successorum nostrorum modo amovibilem et cui Michaellem Treton commiseramus, in subsidium rectoris dictæ ecclesiæ.*

Besnard étant arrivé à Alençon le 12 décembre 1692, avec l'official, secrétaire et aumônier de l'évêque, le curé le conduisit avec eux à Saint-Léonard pour le faire connaître pour vicaire. Comme on lut la commission, le curé se tut par respect, mais alla protester contre devant les juges le même jour, 12 décembre 1692, a cité dans sa protestation l'accord fait avec l'évêque par l'entremise de l'archevêque de Paris, à qui le curé fit aussi sa remontrance. Et alors recommença la division entre l'évêque et le curé qui fut enfin terminée au mois de mars 1693, parce qu'alors l'évêque souscrivit à l'accommodement fait ci-devant et s'engagea à ne donner aux vicaires de Saint-Léonard que des commissions conformes à celles de ses prédécesseurs et nommément à celle de 1648 et en conséquence réforma celle du sieur

Besnard et lui en donna une autre conforme à celle de 1648, le 16 mai 1693.

On ne sait quel accord fit le curé avec le vicaire Besnard en 1692. L'évêque fit mander au curé par le chanoine Marivin qu'il pouvait ménager son temporel avec le vicaire, qu'il ne lui convenait pas d'entrer dans ce détail. Mais en novembre de la même année, il fit une visite à Saint-Léonard, où entr'autres choses il ordonna que lorsqu'on transporterait un mort du district de Notre-Dame à l'église de Saint-Léonard, la cire serait partagée par égalité et la rétribution payée par moitié à chacune des deux églises.

Cette ordonnance fut signifiée au curé le 10 janvier 1693. Le curé protesta contre ladite ordonnance et s'y opposa comme faite au préjudice de ses droits rectoriaux et temporels de sa cure. On ne sait si cette protestation et opposition fut signifiée, mais comme le curé s'en plaignit à l'archevêque de Paris, l'affaire fut terminée par sa médiation et l'évêque convint de révoquer son ordonnance dans la nouvelle commission qu'il donnerait au sieur Besnard, vicaire. Ce qu'il fit. Dans la dite commission du 16 mai 1693, il employa ces mots :

« A l'égard des émoluments entre M. le curé et ledit vicaire de Saint-Léonard, il en sera usé comme ci-devant entre les curés dudit Alençon et les dits vicaires de Saint-Léonard, sans que l'ordonnance donnée par nous ci-devant y puisse apporter la moindre altération. »

L'abbé Pierre Chenart, curé de Notre-Dame, malgré ses qualités, était fier et passait pour compromettre trop aisément l'autorité de la duchesse de Guise. Il fut d'abord confesseur de S. A. R., mais ensuite, rebutée des affaires dans lesquelles il la compromettait, elle le quitta.

Les affaires qu'il eut furent spécialement avec l'évêque de Sées, Savary, sur plusieurs sujets et en particulier au sujet de la succursale de Saint-Léonard, de la nomination du vicaire, du changement des districts, etc.

L'évêque chercha à l'humilier, à le chagriner en toute occasion et il n'avait pas assez de fermeté pour se soutenir sans la protection de la princesse, et sans la compromettre.

Il mourut en 1694, le 2 juin, âgé de 48 ans. Sa conduite

à l'égard de Saint-Léonard ne saurait être approuvée, et sans la duchesse de Guise, il est probable que Mgr Savary, évêque de Sées, eut obtenu l'érection de cette succursale en paroisse.

S. A. R. M^{me} de Guise, fit remplacer Chenart par Pierre Belard, docteur en Sorbonne, originaire de Rouen âgé de 36 ans.

P. Belard, dans une notice qu'il a écrite sur le registre des décès de Notre-Dame, année 1694, après avoir parlé des qualités de P. Chenart, ne peut manquer d'avouer sa fierté, son abord difficile et d'ajouter qu'on l'accusait de se servir trop légèrement de l'autorité et du nom de la duchesse de Guise, ce qui le rendait insupportable à bien des gens ; enfin qu'il *voulait détruire* la succursale de Saint-Léonard.

Le vicaire Besnard a été nommé grand vicaire à Sées en 1695.

(à suivre).

FERDINAND OLIVIER

UNE PAROISSE RURALE

sous

l'Ancien Régime et pendant la Révolution

LA CHAPELLE-SOUËF

I. — LES REGISTRES PAROISSIAUX

Avec raison, M. Gaston Gauthier (1) recommandait l'étude de ces archives paroissiales qui nous racontent l'histoire vécue des localités où nous résidons à notre tour, et dont le passé donne tant d'intérêt au présent.

Les plus anciens registres paroissiaux connus datent du commencement du xvi^e siècle. Dès cette époque, en effet, certains curés, désireux de conserver le souvenir des baptêmes, mariages et inhumations des nobles seigneurs de l'endroit, les inscrivirent sur de petits registres dont les quelques rares exemplaires, parvenus jusqu'à nous, offrent un certain intérêt, malgré de nombreuses lacunes.

Mais c'est seulement en 1539 que François I^{er} prescrivit de tenir régulièrement les registres des naissances, mariages et décès.

Ces divers actes furent alors rédigés sur un papier spécial, portant le timbre de la généralité de laquelle dépendaient les paroisses. Les feuillets, composant ces registres, étaient cotés et paraphés par un officier de justice qui,

(1) *Les Registres paroissiaux et l'Histoire locale*, par Gaston GAUTHIER.— Extrait d'un Mémoire en Sorbonne au Congrès des Sociétés savantes de 1906. — Broch. in-8°. Ouvrage couronné par l'Académie Française.

en fin d'année, visait la minute, retirait la grosse et la déposait au tribunal le plus voisin.

Jusqu'en 1789, les registres paroissiaux, appelés encore registres de catholicité, furent tenus par les curés qui y consignèrent non seulement les baptêmes, mariages et décès, mais encore un certain nombre de faits concernant la localité ou la province.

La plupart de ces registres renferment ainsi, à côté de nombreux renseignements sur les anciennes familles seigneuriales et les pays qu'elles habitaient, des notes, souvent fort utiles pour la statistique et les autres questions économiques et sociales.

Ces vieux registres peuvent donc nous apporter une contribution précieuse à l'étude de l'histoire locale, et on ne saurait écrire celle-ci d'une façon complète sans les consulter.

Dans ces longues énumérations de noms, prénoms, distinctions et qualités des seigneurs et de leurs fiefs, consignés à plaisir dans les actes — pour flatter peut-être l'amour-propre du châtelain, mais qu'importe ? — on retrouve maintenant des renseignements qui corroborent, modifient ou complètent ceux déjà recueillis ailleurs. Nous en dirons autant des mentions concernant les alliances, et en général, de tous ces actes au bas desquels on retrouve de curieuses signatures, souvent tracées par des mains d'autant moins habiles qu'elles étaient moins fortunées, et dont l'intérêt augmente avec l'importance des personnages qui les ont apposées.

La vie intime et morale de certains seigneurs nous est-elle-même révélée par la comparaison de divers actes inscrits sur ces registres. En y mentionnant, en outre, l'endroit de l'église réservé à la sépulture des principales familles, on a facilité l'attribution de quelques pierres tombales, mutilées ou en partie usées, et dont les inscriptions sont parfois d'une lecture bien difficile.

La statistique locale de cette époque peut être établie — quoique d'une façon imparfaite — au moyen des registres paroissiaux sur lesquels certains curés ont fait figurer le nombre d'habitants ou de feux. Quelques-uns n'ont point

hésité d'ailleurs à transformer les registres paroissiaux en de véritables *carnets de notes* , écrivant celle-ci sur le bas des pages complètement remplies, sur les feuillets restés en blanc et même sur les couvertures mobiles qui protégeaient ces registres. Aussi, les noms des habitants appartenant aux diverses confréries; les relations de processions faites en vue de préserver le peuple de telle au telle calamité; les accidents ou incidents survenus à cette occasion; les donations ou fondations aux églises; les réparations des presbytères; la levée des dîmes et les contestations survenues à ce sujet; l'énumération des biens des cures et leur rendement annuel; la mention des sommes dues personnellement aux curés, etc., tout s'y rencontre, mais inscrit au hasard et selon les circonstances.

Cette simple énumération montre combien variés sont les événements consignés et les renseignements insérés dans les anciens registres paroissiaux. Faisons donc des vœux pour que tout ce qui est dispersé dans ces vieux registres soit recueilli et publié par ceux qui ont véritablement le souci de l'histoire locale.

Ce résumé succinct nous met sous les yeux un aperçu assez complet des multiples fonctions exercées alors par les curés, au nom des pouvoirs civils (1).

Toutes les monitions de nature à intéresser le public leur étaient dévolues. C'est ainsi qu'une éclipse annulaire ayant été annoncée en France pour l'année 1764, les curés des villages furent priés d'avertir leurs paroissiens *que les éclipses n'ont sur nous aucune influence ni morale, ni physique, qu'elles ne présagent ni ne produisent ni guerres, ni contagions, ni accidents funestes et que ce sont des suites nécessaires du mouvement des corps célestes, aussi naturelles que le lever et le coucher du soleil ou de la lune.* (Abbé Th. Moreux : Citation d'un document de l'époque).

(1) Nous ne serons pas surpris, après cela, de voir le curé de La Chapelle-Souéf faire office de secrétaire de mairie durant toute la période révolutionnaire jusqu'au sacre de Napoléon I^{er}.

II. — LES ORIGINES DE LA CHAPELLE-SOUËF

L'humble histoire d'un petit village où fréquentait une dame de Marie de Médicis (1), s'ouvre pour nous, grâce au trésor de ses archives, à une époque à laquelle l'ancien aumônier de la même reine allait bientôt succéder à Mgr Louis du Moulinet sur le siège épiscopal de Séez.

On sait quelle grande part, l'illustre évêque poète Jehan Bertaut, élève de Ronsard, prit à la conversion d'Henri IV.

Le premier curé, dont le registre nous garde la mémoire, s'appelait Jehan Boisseau.

Le petit bourg de La Chapelle-Souëf et le vieux château des Feugerets qui n'en est distant que d'un kilomètre, furent bâtis presque au bord d'un ruisseau appelé la Souëf (*Suavis*) dont les eaux sont tout ensemble ferrugineuses et pétrifiantes, sur l'ancienne grande route, par laquelle poste et diligence faisaient le service de Mortagne à La Ferté-Bernard, en passant par Bellême et Saint-Germain-de-la-Coudre.

La chapelle de la Sainte Vierge semble plus ancienne que le reste de l'église. Quand celle-ci fut érigée en paroisse, on la mit sous le patronage de saint Pierre.

Deux antiques statues de bois de sainte Anne et de sainte Madeleine sont de bonne facture, mais un assez malheureux badigeon blanc leur enlève beaucoup de leur cachet.

Le rétable est orné d'un tableau dans un cadre Louis XIII, représentant Notre-Dame du Rosaire, plusieurs seigneurs des Feugerets agenouillés et la noble épouse de Lancelot des Feugerets, dame de Marie de Médicis. Elle est en grand costume de Cour, parée d'un manteau bleu fleurdelisé.

Cette chapelle du Rosaire était, dès 1642, le lieu de réunion d'une Confrérie; une veuve Blastry fut inhumée dans

(1) Madeleine Martel, mariée en 1629 à Lancelot des Feugerets, chevalier, baron de Saint-Cyr, seigneur des Feugerets, de La Chapelle-Souëf, de Coesmes, etc. Fille d'honneur de Marie de Médicis qui, à l'occasion de son mariage, la nomma l'une de ses dames ordinaires.

cette chapelle, inscrite au *livre du Rosaire et au catalogue de prières* à dire pour le repos de son âme, avec une fondation de messes anniversaires, pour une période de dix années. Le père de l'abbé Marinier, curé, fut également, après son décès dans la *maison presbytérale*, inhumé en cette chapelle, *proche le pilier*.

La porte d'entrée primitive, celle du clocher, porte la devise fort bien conservée : *Spes mea est Deus*.

Nous ne tarderons pas à exposer les motifs qui nous indiquent ici une origine monastique. Malheureusement, l'écusson et les deux portraits en relief qui surmontaient cette porte sont fort détériorés.

Quoi qu'il en soit, si, comme nous le verrons, les seigneurs de la paroisse n'avaient pas droit de présentation au bénéfice de La Chapelle, ils s'en montrèrent, on peut dire, les généreux et traditionnels bienfaiteurs.

Avant de poursuivre plus loin ces modestes recherches historiques, nous avons à remercier M. Bothéreau, maire de la commune, ainsi que M. Huard, instituteur, pour l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu mettre les archives à notre disposition.

Ces archives, avons-nous dit, remontent à l'année 1604, époque où régnait Henri IV.

Bien que tout ce pays ait été, sans doute, évangélisé, dès le début de l'ère chrétienne, même avant saint Latuin, par saint Julien qui venait au Maine, envoyé par l'apôtre saint Pierre, il est très possible que la chapelle, bâtie sur les bords du modeste ruisseau, dont elle prit son nom, la Souëf (*Suavis*) fut l'œuvre des moines du prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême.

Un des curés de La Chapelle avant la Révolution, l'abbé Delalande, dans le premier acte qu'il inscrit au registre paroissial, se reconnaît expressément redevable de son bénéfice à *Dom Omer Detuille le très Révérend Père Prieur titulaire du prieuré de Saint-Martin-du-Vieil-Bellême, auquel prieuré du dit Saint-Martin est attachée la présentation à la cure de la paroisse de Saint-Pierre de La Chapelle-Souëf, diocèse de Séz. L'acte ajoute que le même est prieur claustral de l'abbaye d'Ille à Saint-Quentin, en Picardie.*

Dom Chevreux ne tarda pas à succéder à Dom Omer Detuille. C'est toujours au nom de l'abbé de Marmoutier-lès-Tours qu'il prend possession. Lorsqu'en 1779, il passe un contrat de vente de l'église priorale pour cause d'agrandissement de l'église paroissiale de Saint-Martin-du-Vieil-Bellême, il réserve tous les droits de seigneurs et hauts-justiciers, de curés primitifs et présentateurs aux dits abbé et religieux de Marmoutier (1).

III. — LA VIE PAROISSIALE

Il y eut toujours dans la paroisse de Saint-Pierre de La Chapelle-Souëf jusqu'à la Révolution un curé et un vicaire, plus un chapelain résidant au château des Feugerets, avec charge d'y célébrer deux messes chaque semaine. Les registres paroissiaux signalent quelques-uns d'entre eux. On en parlera un peu plus au long dans l'appendice qui achèvera cette brève notice d'histoire locale.

Un des premiers actes à noter nous reporte au temps de Mgr Louis d'Aquin. Nous le voyons confirmer dans l'église même de La Chapelle-Souëf, trente-six personnes, le 7 juin 1706.

La paroisse figure pour cent-quarante-quatre confirmés, pendant l'épiscopat de Mgr Néel de Christot, et pour recevoir ce sacrement, ils durent se rendre au château de Cherperrine, à Origny-le-Roux, le jour de la Pentecôte de l'année 1745. Cinq ans après, on enregistrera un contingent de cent-seize confirmés de La Chapelle dans l'église de Saint-Sauveur de Bellême. Un nombre à peu près équivalent fut confirmé dans le cimetière de Sérigny, par Mgr d'Argentré.

En général, dans beaucoup de diocèses, sous l'ancien Régime, les confirmations se faisaient rarement, par suite de la non résidence des évêques. Maintes fois on y voyait figurer des vieillards, et le grand nombre des confirmés atteignant, de temps en temps, un chiffre de plusieurs mille, prouve que les confirmations n'étaient pas fréquentes (2).

(1) Archives paroissiales de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême.

(2) Abbé SICARD : *L'Ancien Clergé de France. — Les Evêques avant la Révolution*, I, 309.

L'archidiaconé du Bellémois avait deux doyennés : Bellême et La Ferrière avec cinquante-six paroisses appartenant au Perche et relevant du Parlement de Paris.

Du côté de Falaise et de Mortagne, les chemins, à certaines époques, étaient impraticables. Les grandes routes étaient l'exception, et quand les pluies inondaient la terre, il devenait impossible d'aborder une foule de petites villes et de gros bourgs.

Le curé du Theil s'exprimait ainsi, au sujet des voies de communication en cette paroisse et dans tous les environs : « Ce sont des chemins où il faut continuellement monter ou descendre. A Préaux, il y a une petite rivière traversant le chemin. Non seulement il est malaisé de la passer à pied, mais elle offre même des dangers à cheval.

« Par suite des mauvais chemins, une lettre adressée du Theil à Sées, met trois semaines à parvenir à destination » (1).

L'an 1706, le 7 juin, l'abbé Cholet, curé de La Chapelle-Souëf, ayant alors pour vicaire l'abbé Oger, eut l'honneur de recevoir dans son église Mgr Louis d'Aquin.

Pour se conformer au règlement établi par cet illustre évêque pour la cérémonie dont il s'agit, les confirmés furent placés par rang d'âge, les plus âgés devant l'autel. Tous sont à genoux, les mains jointes, le bandeau sur le bras, et l'acte portant le nom des confirmés sera signé aussitôt après la cérémonie.

Dans le texte même de l'acte que nous citerons, il n'est fait aucune mention de parrain ni de marraine. Cet usage était alors tombé en désuétude.

Les cloches dont le gai carillon annonçait l'honneur accordé à La Chapelle-Souëf de la visite épiscopale, avaient été bénites récemment, le 19 avril 1703, en vertu d'une permission accordée par Mgr Louis d'Aquin. On ne lira pas sans intérêt, pensons-nous, l'acte mentionnant la bénédiction de ces cloches, à l'aurore du dix-huitième siècle. Quant au fondeur, les archives taisent son nom. Ce fut peut-être Chauvel, un Saônois, lequel vers la même époque

(1) *Mgr Louis d'Aquin, Evêque de Sées*, par M. l'abbé DUMAINE, Vicaire général, in-8°, 1902, p. 225-228.

vint fondre deux cloches sur place pour l'abbaye de Perseigne (1705) (1).

« Aujourd'hui, 29^e jour d'avril 1703, nous soussigné prêtre-curé de cette paroisse, par commission de Mgr l'Évêque de Séez à nous adressée en date du 19 du courant, signé Louis, Evêque de Séez, et plus bas par Mgr de la Guespière, avons fait la bénédiction de deux cloches pour cette église avec les cérémonies de l'Église, dont la première a été nommée Marie-Anne-Angélique par M. Pierre Deschamps, prêtre habitué en cette église, au nom et de la part de Messire Roger des Feugerets (2), prêtre escuyer et par demoiselle Marie-Anne-Angélique des Feugerets, au nom et place de feu Marie-Anne de Gouyon, épouse de Messire Aimery des Feugerets, chevalier marquis du dit lieu, seigneur de cette paroisse, gouverneur de la ville et du château de Bellesme.

« La seconde a été nommée Louise-Claude par Messire Aimery-Claude des Feugerets, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment des Feugerets et demoiselle Louise-Marie-Thérèse des Feugerets, tous deux fils et fille de Mon dit sieur des Feugerets qui ont signé avec nous, fors la dite demoiselle Marie-Angélique des Feugerets, à cause de son bas aage. »

E. des FEUGERETS.

F. DESCHAMPS.

C. CHOLET.

Après la mort de l'abbé Christophe Cholet, la paroisse fut confiée à l'abbé Delalande qui eut lui-même pour successeur un homonyme, son neveu peut-être, en 1753, dont il consentit à devenir le vicaire.

L'abbé Charles-Nicolas Potclet, destiné à demeurer curé de La Chapelle-Souëf pendant toute la période révolutionnaire, fut nommé curé de cette paroisse, vers 1775.

L'abbé Potelet voulut inaugurer son ministère par l'ac-

(1) *Cartulaire de l'Abbaye de Perseigne*, notice historique par G. FLEURY, p. XCIX. — Mamers, 1880.

(2) Roger des Feugerets laissa une rente de 25 livres au trésor de l'église. (Archives du château des Feugerets).

quisition d'une petite cloche. M. le Curé *pro majori* (1) de Saint-Germain-de-la-Coudre fut délégué pour la bénir solennellement, le 13 janvier 1778.

D'après acte, « la dite petite cloche de la paroisse de La Chapelle-Souëf a été nommée Magdeleine-Pierre-Victor par Messire François-Claude-Victor des Feugerets, Ecuyer, Seigneur du lit lieu, Ponthus, La Chapelle, Saint-Martin-du-Douët, Coësme, La Couture, Lépinay et autres lieux, représenté, sçavoir le parrain, par Thomas Biard, journalier ;

« Et par dame Magdeleine de Bunelle, épouse de Messire René Poullain de Brustel, Ecuyer, Seigneur de Dancé, La Beuvrière, Mainvilliers, Chassé et autres lieux, Chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine du régiment d'Orléans-dragons, représentée par Françoise Leloup, veuve Renée Diet.

« La dite bénédiction a été faite en présence de Messire Louis-Charles Le Brun du Quesnoy, curé de Dame-Marie et titulaire de la chapelle du Saint-Sépulcre en Saint-Cyr, de Messire Charles-René-Martin Godefroy, curé *pro majori* de Saint-Cyr, de Messire Michel Doyle, prêtre titulaire de la chapelle des Feugerets, de Messire Paul Gaulhier, vicaire de cette paroisse et de Messire Nicolas-Charles Potelet, curé d'icelle paroisse soussignés, fors les dits parrain et marraine représentants qui ont déclaré ne savoir signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance. »

Au bout de deux ans, pareille cérémonie réunissait à nouveau les paroissiens de La Chapelle-Souëf.

Il s'agissait alors de bénir une plus grosse cloche nommée Marie-Victorine par Messire Victor-Marc-Noël-René-Aimery, Comte des Feugerets, représenté par Jean Ridou, journalier et par Dame Marie-Marthe-Jacqueline Poullain de Martené, épouse de Messire François-Claude-Victor, Marquis des Feugerets, Seigneur de La Chapelle, Saint-Martin-du-Douët, Coasme, La Couture et autres lieux, représentée par Marie Normand, veuve Leveau, en présence de

(1) L'abbé GAROY. — Ainsi qu'à Saint-Cyr-la-Rosière, il y avait alors pour Saint-Germain-de-la-Coudre deux sections paroissiales ayant chacune son pasteur.

Jean Tessier, trésorier, et de Jacques Martin, sacriste. »

Cette cloche avait été peut-être encore fondue sur place, comme il fut longtemps d'usage à cause des difficultés et des frais de transport, par suite du mauvais entretien des routes et des chemins.

Un acte du registre fait foi que deux cloches seulement furent montées.

La plus ancienne refondue sans doute avec la grosse cloche lui céda sa place.

Dans leur beffroi, plus élevé que de nos jours, les deux cloches de La Chapelle proclamèrent les joies et gémirent les deuils de la paroisse jusqu'en l'an 1896, époque à laquelle furent bénites leurs deux remplaçantes, d'une sonorité plus harmonieuse et plus vibrante, sorties de la maison justement renommée de M. Bollée, du Mans. Précédemment avait été donnée l'horloge, grâce à la générosité du comte et de la comtesse A. de Semallé.

De tout temps, ainsi qu'on a pu le remarquer, les châtelains de cette paroisse se mêlent familièrement à la vie des plus humbles villageois, et, en compulsant les *papiers baptismaux*, on voit que les nobles seigneurs et dames des Feugerets sont parrains et marraines d'un très grand nombre d'enfants de la paroisse.

IV. — LA COMMUNAUTÉ DES PAUVRES

Les curés de La Chapelle-Souëf, aidés d'un Conseil de douze membres au moins, avaient autrefois à administrer ce qu'on appelait les terres d'aumônes ou le bien des pauvres, ou enfin la Communauté des Pauvres. Ces propriétés comprenaient le bordage ou la baillée de la Feltière, un champ situé au village de la Drouinière, et désigné encore sous le nom de Champ de l'Aumône ; un, à la Greffetière, un autre encore aux Cospeaux. Le village des Aumônes, près de Maison-Neuve, ainsi que son nom l'indique, dut, mais plus anciennement, en faire partie.

Le procureur du bien des pauvres rendait ses comptes au terme des trois ans de sa gestion.

Nos archives paroissiales conservent toute une liasse de quittances de l'année 1757, signée : de la Lande, curé de La Chapelle.

Mais un des plus curieux témoignages qui nous restent de cette charitable institution nous est parvenu, habilement calligraphié par l'abbé Potelet son successeur, au dos d'un simple *sept de carreau* provenant sans doute de quelque jeu de carte dépareillé.

Le billet en question est ainsi conçu :

« Je soussigné, reconnais avoir reçu la somme de quatre-vingt-dix-sept livres, deux sols, six deniers, pour l'acquit de mes fondations, plus trente-six sols, six deniers, que j'ai avancés pour les registres tant anciens que nouveaux, dont quittance, ce neuf mars, mil-sept-cent-quatre-vingt-huit.

« Hugot est chargé de neuf livres que je lui ai remises pour le fil de la sainte Vierge (1), et dont il rendra compte, lors de la reddition de son compte. »

C.-N. POTELET, *curé de La Chapelle-Souëf.*

Les procureurs de la Communauté des Pauvres qui se sont succédé en cette charge et dont les noms sont parvenus jusqu'à nous sont :

Jacques Deshayes, Joseph Lory, François Cirou, Claude Emery Manguin, Jean Hugot, Mathurin Roguet, Jean Epinette, Jean Chalopin.

Régisseur, trésorier-administrateur, le procureur du bien des pauvres était qualifié pour percevoir en leur nom les rentes provenant des biens-fonds de cette Communauté.

A lui de « donner quittances valables aux débiteurs d'iceux d'affermir les terres, le cas échéant, au plus offrant et dernier enchérisseur, pourvu que ce fussent gens solvables ou donnant caution sûre, à lui enfin de s'occuper des réparations qui pouvaient être nécessaires aux bâtiments dépendant de la dite communauté. »

(1) Il s'agit sans doute de fil destiné à confectionner les nappes de l'autel de la Très Sainte Vierge. Une réquisition en 93 établit que la culture du chanvre était générale dans la paroisse.

Pour mémoire, citons quelques signataires d'un acte du 18 juillet 1779 :

Charles Jousselin, syndic, François Cirou, Pierre Manguin, Claude Manguin père et fils, Pierre Deshays père, Pierre Deshays fils, Jean Launay, François Braux, Jean Tessier, Jean Goupil, Jean Maillard, Pierre et Charles Dauly.

Ces documents présentent quelque intérêt en ce sens qu'ils sont pour nous une révélation de plusieurs noms de bienfaiteurs des indigents à cette époque.

Une rente de 13 livres 10 sols fut léguée au trésor des pauvres par M. Patrice Manguin et par Matry-Blanchon, sur une terre du Deffais.

Une autre insigne bienfaitrice est Marguerite Canet, veuve Cirou.

Elle lègue à la même association 9 livres de rente sur la ferme des Loges, 100 sols sur la localité des Ormeaux, quelques autres rentes sur une maison et un au 13 avril 1640 fonder une aumône de 10 livres de rente sur les biens de la Galzandière, en faveur de la Communauté des Pauvres de La Chapelle-Souëf.

Une quittance sur formule imprimée de l'année 1775 est ainsi conçue :

« Comme Régisseur des Cens, Rentes et Droits Seigneuriaux de M. le Marquis des Feugerets, j'ai reçu des tenants et propriétaires de la Baillée de la Fertière assise en la Paroisse de La Chapelle-Souëf, la somme de neuf sols par les mains de Pierre-Jacques Deshayes, pour neuf années de Cens à quoi ladite Baillée est tenue, échues de la Saint-Jean-Baptiste dernière, dont Quittance, sans préjudice d'autres Droits et Actions. Ce dix mars mil sept cent soixante quinze. »

LERoy, *Proc^r*.

N¹ Jacques Deshayes a payé pour les pauvres de La Chapelle quatre sols neuf deniers (1).

Les notes suivantes, consignées au registre du curé de

(1) Archives paroissiales de La Chapelle-Souëf.

La Chapelle-Souëf font revivre sous nos yeux les multiples services rendus par cette Société de secours parfaitement organisée :

« Mathurin Roguet cy-devant procureur-administrateur des biens appartenant à la Communauté des Pauvres de la paroisse de La Chapelle-Souëf donnera à Mathurin Epinette, malade, la somme de trois livres, et elle lui sera allouée lors de la reddition de son compte. Fait le 25 may 1755 ».

DE LA LANDE.

Mathurin Roguet, administrateur en charge des biens appartenant à la Communauté des Pauvres de la paroisse de La Chapelle-Souëf donnera à la veuve Bigot et à la Morelle, la somme de trois livres pour acheter de quoi les gouverner dans leur maladie, et la susdite somme lui sera passée en compte à la fin de sa gestion. Fait le 19 décembre 1752.

DE LA LANDE.

Mathurin Roguet procureur, etc. donnera à René Pavy la somme de trois livres pour avoir de quoi nourrir sa femme malade, et la dite somme lui sera passée en compte à la fin de sa gestion. Le six mars 1754.

DE LA LANDE.

En fait d'autres institutions de ce temps, il importe d'en signaler une relative à ce qu'on appelait jadis les Batons des Saints et des Saintes et aux cierges en leur honneur. Les pauvres bénéficiaient des redevances à leur occasion.

« *Le cierge et le Baton de Saint Pierre a été adjudé à François Lehaut, de la paroisse d'Appenay, à 11 livres et demye.*

« *Monsieur des Feugerets a celui de Saint Paul.* »

« *Le cierge de Saint Sébastien (1) à cinq livres, et le pain bénit à Michel Renard.*

« *Le cierge de la Chandeleur, à huit livres, au meunier de Pontus.*

(1) Au début du xvi^e siècle, l'église de La Chapelle-Souëf avait encore une chapelle dédiée à Saint-Sébastien.

« *Le pain béni à Martel (1).* »

On enregistrera de même façon en 1714 :

« *Charles Jousselin, valet du petit moulin de Dame-Marie et Jean Garnier, valet de M. le Curé de Dame-Marie doivent rendre le cierge de Saint Pierre, de 11 livres.* »

« *Jean Cerisai, de la paroisse de Saint-Cyr doit rendre celui de Saint Paul, de 8 livres.* »

A une autre date non précisée :

« *Robert Duval, Pierre Blastrie et Jean Blanche ont pris le baton de Saint Pierre et ont promis un cierge de 10 livres.*

Louis Launé a pris celui de Saint Paul et a promis un cierge de 6 livres et demye.

Noël Bothereau, celui de Sainte Anne et a promis un cierge de 4 livres.

Michel Leroy, celui de Saint Jacques et a promis un cierge de 3 livres.

Il n'y a malheureusement plus qu'un seul spécimen de ces Batons, qui soit conservé dans la paroisse. Deux d'entre eux, pendant la Terreur, furent vendus aux enchères pour le prix dérisoire de 1 livre, 6 sols, et ainsi désignés au procès verbal de cette lamentable et sacrilège mise à l'encan :

« *2 fiéries ? ci-devant Batons.* »

Se trouvant sans doute alors titulaires du Baton de Saint Pierre, les seigneurs des Feugerets le mirent en sûreté, et l'antique statue continue d'être vénérée dans la chapelle du château des Feugerets. Cette curieuse sculpture de bois de chêne représente le premier des papes avec les clefs dans la main droite, et la gauche porte un livre à demi-ouvert. Le front de l'apôtre est ceint d'une tiare, de facture un peu primitive, dont cependant on distingue nettement la triple couronne.

Il ne nous appartient pas d'entreprendre ici l'étude générale des bâtons des Saints, mais il est curieux d'observer en passant comment des usages chrétiens eurent pour effet de

(1) Archives communales de La Chapelle-Souëf. Le document cité se lit sur l'intérieur de la couverture du cahier de l'an 1700.

faire revivre en les baptisant certains symboles de l'autorité antique. Le bâtonnier des avocats nous remet en mémoire le consul romain avec son bâton d'ivoire, le prêteur avec son bâton d'or.

Les avocats formaient autrefois une confrérie dite de saint Nicolas, et, dans le principe, le chef de l'ordre des avocats reçut le nom de bâtonnier, parce qu'il portait dans les cérémonies un bâton à l'effigie de saint Nicolas, analogue à ceux dont il a été question.

Ce culte extérieur des saints patrons et protecteurs était un encouragement au travail et un véritable anoblissement, conféré à chaque corps de métier, même au plus vulgaire et au plus humble.

La belle offrande qu'ils présentaient à Dieu, ces ouvriers de l'ancien régime, oui, la belle offrande « que celle de la motte de terre qu'ils avaient retournée, de la barre de fer qu'ils avaient martelée, du morceau de bois ou de pierre qu'ils avaient taillé ou poli, du brin de laine ou de coton qu'ils avaient filé ou tissé » (1).

V. — L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

Les registres de la paroisse ne signalent pas à La Chapelle-Souëf des événements forts différents de ceux qui agitèrent les populations des autres paroisses rurales du Perche. Nos modestes annales, grâce à Dieu ne relatent pas des épisodes tragiques, étant donné l'esprit pacifique des habitants de cette paroisse.

On en vint cependant à la triste vente aux enchères des nombreux biens-fonds de la Fabrique et de la Communauté des Pauvres.

Le 26 juin 1791, les officiers municipaux de la paroisse de La Chapelle-Souëf, district de Bellême, se rendent au château des Feugerets au sujet du désarmement des ci-devant nobles, comme ayant la police de la dite paroisse, « lesdits officiers municipaux ayant à leur tête Joseph Aymard leur maire, se sont transportés au dit château pour

(1) V. *Mgr Baunard, Le Vieillard*, J. DE GIGORD, Paris-1911.

faire la perquisition des armes, poudres à canon et autres munitions si aucunes s'y trouvent ; alors s'est présenté Monsieur des Feugerets, propriétaire dudit château à qui lesdits officiers ont demandé leurs armes et autres munitions ; à l'instant, ledit Monsieur des Feugerets, comme bon patriote et bon citoyen, a fait faire ouverture de tous les appartements, et se sont trouvé ce qui suit c'est à sçavoir deux fusils simples et un à gros canon, deux pistolets d'ersont (arçon) et de *clarons* ? un à deux coups *masquiné* en or qu'on a laissé pour la sûreté de la maison ; ensuite un sac de *sandevine*, un autre de *petit-quatre*, un fourniment contenant environ une demi-livre de poudre à canon dont lesdits officiers se sont saisis, ont transporté et déposé au greffe de la municipalité, à charge de les représenter toutes fois et quantes. « C.-N. DAULY, greffier de la municipalité. »

A quelque temps de là, M. des Feugerets demanda et obtint la restitution de ces objets mis sous séquestre. En voici textuellement le procès-verbal :

« Remise des armes au citoyen Desfeugerets :

« Aujourd'hui 30 et dernier jour de frimaire, 3^e année républicaine, s'est présenté devant Nous Maire et Officiers municipaux le Citoyen Victor Desfeugerets qui a réclamé ses armes qui étaient déposées entre les mains de la municipalité. A quoy procédant le corps municipal arrête, l'Agent national entendu. Connaissant le patriotisme du Citoyen Desfeugerets et qui le reconnais incapable de faire tourner ses armes contre la patrie ; Et le besoin urgent qu'il en a, qu'il luy seront remis à l'instant, et le dit citoyen s'oblige de les remettre en cas d'urgence. Et a signé avec nous. Suit la déclaration des dites armes, quatre fusils dont deux doubles, quatre pistolets et un tromblont. Et sont signés les officiers municipaux fors Cyr-Jullien Massard qui a déclaré ne le sçavoir de ce interpellé.

« DESFEUGERETS, J. GUITTIER, ag. n^l, P. MAILLARD, Marin LEPRINCE, J.-L. GUILLEMIN, secrétaire greffier, Charles BRAULX, F. DESHAYS, maire. »

Le 13 octobre 1793, pour se conformer à une décision des citoyens administrateurs du directoire, portant qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche en chaque paroisse on en fit descendre une pesant environ 450 livres.

Sur ces entrefaites, le 14 juillet 1791, nombre d'habitants avaient prêté le serment civique décrété par l'Assemblée législative.

Après un feu de joie, on tira au fameux pavois, nouveau genre, « où était dessinée parfaitement la Bastille. »

L'abbé Potelet eut la faiblesse d'adhérer à la Constitution civile du clergé ; mais il déclara plus tard, pour la paix de sa conscience, qu'il entendait obéir aux lois de la République dans la mesure seulement où elles ne se trouveraient point contraires à la religion catholique, le 6 Messidor an III (24 juin 1795).

Cependant le Comité de surveillance et d'administration commandait l'enlèvement de la croix du clocher ainsi que des signes féodaux apposés sur l'église. Dix livres étaient votées à cette fin de faire disparaître et les statues des Saints et les signes de royauté et de fanatisme. Puis on procédait à la vente aux enchères de tous les meubles que contenait la ci-devant église. On adjugeait enfin 6 livres pour l'arbre de la liberté, et 1 livre pour faire le trou (sic).

A l'arbre de liberté on ajoutait même celui de fraternité en hommes zélés pour l'idéal nouveau.

Les membres de la municipalité eurent, un jour, à se transporter sur place, en vue de constater le dommage causé à ces fétiches de révolutionnaires qui se vantaient pourtant de fouler aux pieds tous les fanatismes. On les vit alors en proie à une émotion, un peu comique, et pas du tout dissimulée. L'arbre de liberté n'avait pas été arraché, mais une hache impitoyable l'avait coupé à quelques mètres de terre, et une main, restée inconnue, avait complété son œuvre en fixant sur le tronçon, resté dans le sol, un écriteau, où se lisait une diatribe assez niordante et fort peu respectueuse, paraît-il, de ces sortes de symboles républicains. Le Comité de surveillance crut devoir envoyer la feuille dont il s'agit à la généralité d'Alençon.

Jean-Marin Virette, maréchal, attesta que la nuit précé-

dente il avait entendu un peu vaguement frapper quatre ou cinq coups, vers l'heure de minuit. De plus, « à environ 6 heures du matin, dans le chemin dit de la Couays, qui conduisait de La Chapelle à Marcilly, *la citoyenne Jeanne Moreau rencontra un homme qui lui demanda ce que l'on disait du dit arbre de la liberté, laquelle lui a répondu qu'elle n'en savait rien et la même a ajouté dans sa déposition qu'ayant eu peur, elle n'en a pas su davantage* (1).

C'était le 10 pluviôse de l'an VI^e de la République qu'on avisait à remplacer l'arbre abattu et celui de fraternité, qui sans l'avoir été complètement, avait sans doute subi aussi de grands dommages.

« Ces arbres, explique le procès-verbal, avaient été coupés par *les mains meurtrières des chouans, avec un écriteau infâme sur les débris, signé par des noms supposés. Malgré les menaces de ces brigands ? ! les patriotes les ont relevés. Ils font des patrouilles pour les conserver. Ainsi celui de liberté existe, et nous en avons planté un, de fraternité, vivace.* »

Le 30 ventôse an VI, on célébrait la fête de la souveraineté du peuple. Des vieillards au nombre de dix-huit, non célibataires (la condition était de rigueur) s'avançaient graves et solennels, armés de baguettes blanches et quatre jeunes gens portaient des bannières. Puis, rangés autour de l'autel de la patrie, sous l'arbre de liberté, au nom de tous les citoyens, ils rendirent hommage au livre de la Constitution, déposé à cette fin sur une table tout environnée de verdure.

Rangée en cercle, à quelque distance, la garde nationale sédentaire présente les armes. Des chants patriotiques sont exécutés séance tenante, et la scène républicaine et révolutionnaire s'achève par des danses sur la place publique.

Nous sommes alors en 1797. Le Directoire chancelant se débat entre l'esprit révolutionnaire et la réaction née de l'anarchie. Les fêtes, — comme celle que nous venons d'entrevoir, — et dont le côté théâtral fait sourire aujourd'hui, nous montrent les populations sous un ciel moins chargé de nuages, où commence à luire l'aurore des jours meilleurs.

(1) Enquête du Comité de surveillance de La Chapelle-Souëf sur l'abattage d'un arbre de liberté.

Nous avons suivi pendant deux siècles, les traces d'une paroisse rurale de l'ancien régime. Nous y avons rencontré les seigneurs mêlés à la vie des laboureurs et des artisans, souvent parrains de leurs enfants, associés aux événements du sanctuaire dans ces bénédictions de cloches dont le souvenir s'est perpétué à travers les âges.

Les années terribles étaient venues. La Chapelle-Souëf, fidèle image de la contrée, ne pouvait échapper complètement à l'orage qui bouleversait la France entière. Du moins, il fut tempéré par le caractère pacifique des habitants qui ne se rendirent coupables d'aucun des excès de cette époque. Et quand le calme fut revenu, la paroisse dont nous avons, dans cette brève notice, raconté l'histoire, reprit sans peine le cours de son existence, paisible comme les ruisseaux qui serpentent parmi l'émail de ses vertes prairies.

Abbé F. LOISEAU

Ancien Curé de la Chapelle-Souëf.

APPENDICE

I

NOMS DES CURÉS ET DES VICAIRES DE LA CHAPELLE-SOUEF DEPUIS HENRI IV JUSQU'À LA RÉVOLUTION

<i>Curés</i>	<i>Dates</i>	<i>Vicaires</i>
Jehan Boisseau	1601	Claude Binois
Jehan Renal		Jehan Gastry.
Jehan Pichard		
Jehan Renard	1638	Mathurin Couldray.
Clouet	1640	Tessier.
Marinier	1650	Chandebois.
Bruneau	1672	Foyzil.
Chaillou	1690	André Marinier.
Christophe Cholet	1702	Jean Oger.
Delalande	1710	Heudiard.
	1722	Estienne.
	1742	Lemout.
Delalande (Neveu du précédent)	1753	Delalande (ancien curé devenu vicaire de son neveu).
	1771	Saint-Martin.
		Laignel.
Nicolas Potelet	1774	Gaullier.
		Boucher.
		Leclancher.
	1779	Fauche.

II

LES SEIGNEURS ET LA CHATEAU DES FEUGERETS

I

Le nom des Feugerets est revenu plus d'une fois dans l'étude qu'on vient de lire sur La Chapelle-Souëf. Il n'est pas inutile de consacrer quelques pages aux seigneurs dont l'histoire se confond avec la sienne, et au château qui couvrit la paroisse de son ombre bienfaisante et protectrice.

La maison des Feugerets appartient à la noblesse de race, n'ayant jamais porté d'autre nom que celui du fief où elle a pris naissance.

Ce fief fut érigé en marquisat, au xvii^e siècle; mais les lettres-patentes d'érection ne furent pas enregistrées au Parlement.

Les seigneurs des Feugerets étaient hauts justiciers. La litre reproduisant leurs armoiries : *d'argent, à 3 branches de fougères, de gueules, posées 2 et 1*, décoraient l'intérieur de l'église paroissiale où ils occupaient un banc seigneurial, et où ils recevaient la sépulture.

Maintenue dans sa noblesse, en 1667, cette famille établit sa filiation depuis Guillaume des Feugerets dont la succession fut partagée entre Bertrand et Jean, ses fils, en 1450.

Michelle, sa sœur, mariée à Jean de la Cornillière, habitait La Ferté-Bernard où elle élit sa sépulture, par testament daté du 23 juillet 1461, testament dans lequel l'église de Notre-Dame des Marais est l'objet de ses libéralités, ainsi que celles de Saint-Jean à Nogent-le-Rotrou, et de Préaux (1).

Bertrand I^{er} du nom, seigneur des Feugerets, fils de Guillaume, ne se montra pas moins généreux dans son testament daté du 25 janvier 1505. Il y fait des legs à toutes les églises du doyenné de Bellême, et demande à être inhumé dans l'église de La Chapelle-Souëf, « en la chapelle de saint Sébastien ». Il charge ses exécuteurs testamentaires de distribuer treize torches de cire que porteront à son enterrement treize pauvres qui recevront après la cérémonie « *cing quartiers de drap noir pour se vêtir* ». Il ordonne que, le même jour, on distribue à tous les pauvres « *un pain blanc de trois deniers en révérence de la sainte Trinité* » (2).

Jean des Feugerets, II^e du nom, fut du nombre des gentilshommes appelés, en 1558, à Nogent-le-Rotrou pour la rédaction de la Coutume du Perche, sous la présidence de Christophe de Thou. Il est qualifié dans les actes de « haut et puissant seigneur », qualification que continuent de porter ses successeurs.

Son fils Louis, seigneur des Feugerets, de La Chapelle-Souëf, de Coesme, etc. fut chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de la chambre d'Henri IV. Il resta fidèle à ce prince, durant les guerres de la Ligue, prit part aux sièges de Dreux, de Laon et d'Amiens. Mort vers 1630, il avait épousé en 1590 Madeleine de Vassé, fille de Jean, seigneur de Vassé, baron de la Roche-Mabile, chevalier du Saint-Esprit. Lancelot de Vassé, frère de Madeleine, était aussi chevalier du Saint-Esprit et avait épousé Françoise de Gondy, fille d'Albert de Gondy, duc de Retz, maréchal de France.

(1) C'est elle qui bâtit la chapelle de Clémencé, lieu de pèlerinage consacré par la dévotion séculaire du pays. Boîteuse de naissance, elle fut guérie miraculeusement par l'intercession de N.-D. de Clémencé. Un vitrail placé de nos jours dans le sanctuaire, rappelle ce souvenir.

(2) Archives du château des Feugerets.

Louis des Feugerets et Madeleine de Vassé eurent pour fils Lancelot, chevalier, seigneur des Feugerets, de La Chapelle-Souef, etc., baron de Saint-Cyr. Il s'allia à une illustre maison normande, en épousant (1629) Madeleine Martel, fille d'Isaac Martel, comte de Marennes, d'une maison qui a fourni un grand officier de la couronne, Guillaume Martel, porte-oriflamme de France, en 1414, marié à Mahault d'Estouteville, et tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

Madeleine Martel était fille d'honneur de Marie de Médicis qui, à l'occasion de son mariage, la nomma l'une de ses dames ordinaires. Lancelot des Feugerets devint conseiller et maître d'hôtel de Louis XIII, en 1653 (1).

Avec les honneurs, la fortune était entrée dans sa famille. Nous voyons, en 1705, son petit-fils, François-Urbain, marquis des Feugerets, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom. C'était pour la noblesse un honneur envié, mais une charge onéreuse, car les colonels auxquels une commission royale conférait ce grade, avaient à recruter les officiers et les soldats, à les entretenir à leurs frais, après avoir payé le droit d'être pourvus d'un régiment, prix que, sous Louis XIV, Louvois fixe à 22.000 livres, et qui, sous Louis XV, fut pour tous les régiments d'infanterie, de 40.000 livres.

De son mariage avec Anne Thévenin, le marquis des Feugerets laissa un fils, mort jeune, et deux filles dont l'aînée, Anne-Suzanne, était héritière de la Seigneurie des Feugerets, qu'elle apporta en mariage à son oncle, Claude-Emery, comte des Feugerets qui l'épousa en 1732. Les Feugerets continuèrent ainsi de se transmettre dans la famille.

Claude-Aimery, d'abord enseigne au régiment des Feugerets, sous les ordres de son père, devint lieutenant au régiment de Turbilly, dont le marquis de Turbilly, son cousin germain, était colonel, puis il fut capitaine au régiment de Piémont, et Louis XV le créa chevalier de Saint-Louis, en 1734.

Deux fils étaient nés de son mariage. Le plus jeune, reçu chevau-léger de la garde du Roi, en 1756, mourut sans alliance. L'aîné, François-Claude-Victor, comte des Feugerets, continua la lignée. Il fut pendant trois ans page de la petite écurie du Roi où il avait été admis, d'après les preuves de noblesse exigeant une filiation établie depuis 1550, sans anoblissement connu.

Mort en 1786, il avait épousé, en 1754, Marie-Anne de Thieslin de Lorière. De cette union naquirent une fille, religieuse, morte

(1) La charge de maître d'hôtel faisait partie de la maison du Roi. Elle était donnée à des membres de la noblesse. Il y avait un premier maître d'hôtel, un maître d'hôtel ordinaire et douze maîtres d'hôtel servant par quartier. Ces officiers « de la bouche du Roi », présidaient au service de la table.

à l'âge de dix-sept ans, et un fils, Victor-Marc-Noël-René-Aimery comte des Feugerets. Celui-ci, né en 1757, mort en 1814, a été le dernier représentant de son nom.

Il vécut de la vie paisible et seigneuriale de province, pendant les années de l'ancien régime finissant. En 1789, il fut élu député de la noblesse au bailliage de Bellême, dans cette ville dont plusieurs de ses aïeux avaient été gouverneurs.

Les progrès de l'anarchie ne laissèrent bientôt plus de sécurité, même dans les contrées les moins accessibles aux violences et aux excès qui déjà montraient la chute de l'autorité et le triomphe du désordre. Des menaces dont l'écho parvint à M. des Feugerets, lui firent craindre le pillage de sa demeure. Elles le décidèrent à partir la nuit avec sa famille pour aller chercher un refuge à Paris.

Il a raconté dans des *Souvenirs inédits* (1) les péripéties de ce voyage, troublé par des récits alarmants. Son séjour dura trois semaines, employées à visiter les curiosités de la capitale. Le drame révolutionnaire y déroule ses premiers actes. M. des Feugerets assiste, le 14 juillet, à la fête de la Fédération. Des réjouissances et des illuminations célèbrent la constitution acceptée par Louis XVI, prisonnier de la démagogie. Survient une loi qui expulse de Paris tous ceux qui n'y sont pas domiciliés. M. des Feugerets doit alors reprendre la route du Perche, et de retour dans son château, il y restera pendant la Terreur, jusqu'à ce que des affaires de succession l'appellent à Rouen. Pendant son absence, l'abbé Doyle, son fidèle chapelain (2) est le gardien de la demeure.

Il tient les comptes, surveille les intérêts, et lorsque l'on fait des perquisitions domiciliaires, il met en sûreté les papiers de famille, livrant seulement les titres féodaux.

Un curieux document conservé dans les archives du château, nous renseigne sur l'existence du comte des Feugerets : c'est son livre de comptes, tenu par lui avec un soin minutieux sous le règne de Louis XVI, et qu'il ne délaissa jamais pendant la tourmente révolutionnaire. Ce livre nous fait connaître sa fortune, son train de maison, ses dépenses journalières, ses voyages (3). Détails dont le prosaïsme est instructif en nous montrant un des aspects d'une classe et d'une époque.

(1) Des extraits en ont été publiés dans la *Notice sur les Seigneurs et le Château des Feugerets*, par le Vicomte DE BROC. Le Mans, libr. Monnoyer, 1883.

(2) On a conservé les noms de plusieurs chapelains qui se succédèrent aux Feugerets : Jacques Adam (1679), Pierre-Michel Beaufills (1771), l'abbé Houbin, auteur d'une généalogie manuscrite de la maison des Feugerets. L'abbé Doyle, entré en fonctions en 1779, était d'origine irlandaise, et résida aux Feugerets jusqu'à sa mort, survenue après la Révolution.

(3) Il a été publié par le Vicomte DE BROC, sous ce titre : *L'existence d'un gentilhomme en province, à la fin du XVIII^e siècle*. Alençon 1904. Extrait du Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.

Marié en 1777 à Geneviève-Madeleine-Flore Poullain de Brustel (1) qui mourut en 1792, M. des Feugerets perdit un fils, Bertrand, mort à l'âge de neuf ans, et avec lequel disparut l'avenir de sa race. Il eut quatre filles dont l'une mourut jeune. Les trois autres furent :

1^o Madeleine-Victoire-Aimée-Thérèse des Feugerets, née en 1779, mariée en 1799 à Achille-Henri-Victor-Alexis Bonnet, comte de Bellou, page du roi Louis XVI en 1789, chef d'escadron aux gardes du corps, en 1815, chevalier de Saint-Louis ; morte en 1852.

2^o Virginie des Feugerets, née en 1790, mariée en 1808 à Charles-René-Aimé de Semallé (2), fils de Jacques de Semallé et de Renée-Angélique Poullain de Martené de Saint-Paterne ; morte en 1849.

3^o Célestine-Marie-Euphrosyne des Feugerets, née en 1798, mariée à Thomas-Jean-Baptiste Poullain, comte de Martené de Saint-Paterne, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

Le château des Feugerets échut, dans les partages, à M^{me} de Semallé, et passa après elle, à son fils, Adrien-Charles-Victor, comte de Semallé, garde du corps de Charles X, démissionnaire en 1830 (3). D'un premier mariage contracté, en 1838, avec Elisabeth de Bellemare de Saint-Cyr, il eut une fille, morte en 1850. De son second mariage (1851) avec Laure-Blanche-Adelaïde de Romanet de Beaune, il en a eu un fils Bertrand, mort en bas âge, et deux filles :

1^o Marie de Semallé, née en 1852, morte en 1888, mariée en 1873 à Georges Huchet, vicomte puis marquis de Cintré, ancien zouave pontifical, mort en 1888 (4).

2^o Malcy de Semallé, née en 1856, aujourd'hui propriétaire du

(1) Originaire de Normandie, la famille Poullain a formé au xviii^e siècle deux branches : celles de Brustel et de Martené de Saint-Paterne. La première s'est éteinte en 1837, dans la personne du chevalier de Brustel, père de la comtesse des Feugerets. Le dernier représentant des Martené de Saint-Paterne a été le comte Ludovic de Saint-Paterne, mort en 1888.

(2) D'une maison originaire du duché d'Alençon où elle possédait, au xi^e siècle, la Seigneurie de Semallé d'où elle tire son nom, et dont l'héritière, Suzanne de Semallé l'apporta, par son mariage, à la famille Le Hayer. Elle est rentrée, au xix^e siècle, dans la descendance de ses anciens seigneurs. Armes : *d'argent, à la bande de gueules, accompagnée d'un faucon de sable, posé sur la bande.*

(3) Mort en 1865. En lui s'est éteinte la branche cadette, dont il était le représentant.

(4) D'une ancienne maison, originaire de Bretagne, qui a obtenu, en 1784, les honneurs de la Cour, et dont trois branches sont connues sous les noms de la Bédoyère, de Cintré et de Quénétaïn. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent aux trois huchets de sable ; aux 2 et 3, d'azur aux six billettes d'argent, posées 3, 2 et 1.*

château et du domaine des **Feugerets**. Elle a épousé, en 1878, Hervé, vicomte puis marquis de Broc (1).

II

Nous venons de retracer la filiation des seigneurs des Feugerets. Il reste à jeter un coup d'œil sur le château qui, après des transformations successives, subsiste comme un témoin du passé. Elevé sur la hauteur et dominant la route qui conduit de Bellême à La Ferté-Bernard, il remplaça un château plus ancien, que bâtit, au commencement du xvi^e siècle Jean, seigneur des Feugerets, premier du nom, mentionné dans des actes de 1508, 1511, 1521, 1524.

La tour de l'horloge semble très antérieure aux bâtiments actuels qui durent subir des remaniements, à diverses époques.

Entouré de fossés profonds, le château se compose d'un corps de logis principal, terminé d'un côté par un grand pavillon au toit Louis XIII, et de l'autre par la vieille tour de l'horloge qu'accompagne une tourelle de construction récente.

Une aile surmontée d'une terrasse, relie la tour à un pavillon (2) auquel s'adosse une tourelle et faisant face à un autre pavillon isolé.

La terrasse, avec son majestueux escalier en fer à cheval qui accède aux dépendances du château, porte le caractère du règne de Louis XIV. Elle est bordée de balustres en pierre, et l'on y sent l'influence de la grande époque où le goût du monarque rayonnait sur les demeures seigneuriales.

Il existait autrefois une chapelle extérieure. Des seigneurs du lieu y reçurent la sépulture et son origine remontait au xvi^e siècle. Par testament du 7 mai 1511, Jean des Feugerets, premier du nom, laisse une somme pour sa construction à l'abbé Bertrand des Feugerets (3). Cette chapelle était tombée en ruines, lorsqu'on en décida la suppression, dans la première moitié du xix^e siècle. Elle a été remplacée en 1855 par une petite chapelle, érigée dans l'intérieur du château, au premier étage, et qui sert aux besoins

(1) D'une maison qui tire son nom d'un fief situé en Anjou, resté en sa possession depuis le xi^e siècle jusqu'en 1669, époque où il fut acquis par Henri de Daillon, duc du Lude. Un de ses membres, Hervé de Broc, prit part à la troisième Croisade. Son nom et son blason figurent dans les salles des Croisades du Musée de Versailles. Cette maison a joui des honneurs de la Cour en 1751 et 1778, d'après les preuves faites devant le généalogiste des ordres du Roi, établissant sa filiation depuis 1400. Armes : *de sable, à la bande fuselée d'argent de sept pièces.*

(2) On y aperçoit un cadran solaire qui porte la date de 1829, et où une allusion aux heures est renfermée dans cette devise exprimant un souhait : *Utinam dulces ! Qu'elles soient douces !*

(3) Archives du château des Feugerets.

du culte. D'importants travaux furent exécutés par le comte et la comtesse Adrien de Semallé pour la conservation de la demeure à laquelle le marquis et la marquise de Broc se sont efforcés de rendre sa physionomie d'autrefois.

Les fossés dont une partie avait été comblée, ont été entièrement rétablis de manière à former l'enceinte qui jadis défendait le château où l'on pénétrait par un pont-levis que remplacent deux ponts en pierre.

La création d'un parterre à la française a rendu aux jardins l'aspect du temps passé.

Les appartements du rez-de-chaussée ont été meublés et ornés dans le style du temps. Aux nombreux portraits de famille sont venus s'ajouter des portraits historiques, ceux de François I^{er}, d'Henri II et de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François I^{er}, d'Henri IV et de ses deux femmes, Marguerite de Valois et Marie de Médicis. On y voit aussi les portraits de Louis XIV et du grand Dauphin, de Bossuet et de Fénelon, du duc de Bourgogne, du grand Condé, d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, de la Bruyère, de la Fontaine et de Molière. Au second étage, une bibliothèque d'où le regard se promène sur un horizon assez étendu, reporte aux temps anciens, avec sa cheminée Louis XII, décorée du porc-épic, et ses petits tableaux du xvi^e siècle, reproduisant les traits de Claude de France, femme de François I^{er}, d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et de sa femme, Jeanne d'Albret, de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, le célèbre chroniqueur.

Ces peintures sont exécutées sur bois, ainsi que celle qui représente une abbesse en prières dont l'original est au Musée du Louvre. Elle tient à la main une crosse, signe de son autorité, et autour de son écusson l'on remarque cette devise : *En ceste vie, pensez à l'autre.*

Ces images, évocatrices du passé, font revivre les âges disparus dans la vieille demeure où l'on conserve le culte des souvenirs qu'encourage la Société Historique et Archéologique de l'Orne dont elle a reçu deux fois la visite, sous la direction de son distingué président, M. Henri Tournouer, qui sait communiquer à tous son intelligente activité.

La première visite eut lieu le 5 septembre 1900. Des toasts en vers et en prose furent échangés, au repas qu'assaisonnèrent l'esprit et l'érudition des convives.

Cette visite se renouvela le 29 août 1906, amenant des excursionnistes plus nombreux encore que la première fois. La Société Historique, qui provoque les résurrections du passé, ne fut pas surprise de se voir accueillie à l'entrée du parc, par un page, portant d'une main, la bannière armoriée, de l'autre un parchemin scellé de son sceau, et où se lisaient les vers suivants :

A Messire Henry TOURNOUER

*aux doctes personnages, aux dames et damoyelles
voyageant au pays du Perche*

Puisse la route estre toujours fleurie
Pour vous conduire en nostre seigneurie !
Que Dieu vous gard' des chemins cahoteux,
Des accidents, des larrons et des gueux !
Le jeune page est celui que j'envole
Dire à chascun : Salut et bon accueil !
Vostre arrivée est pour nous grande joie ;
Mais au départ nous laisserez grand deuil.

Un repas de quatre-vingt-dix couverts où la poésie formula des souhaits de bienvenue auxquels la prose répondit en termes flatteurs et délicats, termina la soirée qu'éclairèrent des feux de bengale, projetant des lueurs fantastiques sur la réunion qui allait bientôt se disperser pour aller parcourir d'autres contrées, et y réveiller par sa présence les échos des siècles endormis.

Les vieux châteaux, — comme les livres, — ont leur destinée. Les uns succombent sous le poids des ans ou les coups des démou-lisseurs. D'autres, victorieux du temps et des révolutions, sont encore debout et si elles pouvaient parler, leurs pierres noircies raconteraient les événements qu'elles virent passer, l'Histoire des générations qu'elles abritèrent.

Que leurs tours continuent de s'élever, non loin du clocher dont la voix d'airain résonne depuis si longtemps, pour inviter à la prière tous les foyers unis dans la même foi et les mêmes espérances !

Le Couvent des Religieuses Bénédictines

de VIMOUTIERS

Le monastère des Bénédictines de Vimoutiers a été fondé en 1650 par Messire Nicolas de James de la Meilleraie en Saint-Pierre-sur-Dives, commissaire royal et maître d'hôtel de la reine mère Anne d'Autriche (1).

Sans avoir le privilège de certains monastères, celui de Vimoutiers ne tarda pas à compter parmi ses religieuses une partie de la noblesse du pays, comme on le verra au cours de cette étude. Nicolas de James avait déjà deux de ses sœurs Catherine de James de Saint-Jores et Marguerite-Cécile de James de la Meilleraie, professes à l'abbaye Sainte-Marguerite de Vignats (2), diocèse de Sées, de l'ordre de Saint-Benoît, sous la Constitution de Montivilliers.

En vertu d'un acte du 24 septembre 1649, il leur avait assuré une rente viagère de 270 livres.

Peu après il songea à fonder un couvent du même ordre dans le bourg de Livarot, diocèse de Lisieux, avec l'espoir de faire agréer ses deux sœurs comme supérieures perpétuelles et successives.

(1) La fondation de ce couvent évoque des chevaleresques souvenirs contemporains de cette époque, où, sous l'ancienne monarchie, la haute noblesse se faisait un devoir d'accompagner le souverain sur tous les champs de bataille. C'est ainsi que, le 16^e jour d'octobre 1635, au camp de Saint-Nicolas, le duc de Longueville et de Boutteville, pair de France, et surintendant de la province de Normandie, a octroyé un certificat de présence sous les drapeaux de Nicolas de James, escuyer, seigneur de la Meilleraie.

Le 22 février 1643, il lui fut délivré un brevet par lequel « ayant égard aux bons et agréables souvenirs qu'il avait rendus à la couronne, en raison des preuves de sa valeur, fidélité et affection » la Reine mère, régente, Anne d'Autriche le nomma l'un des commissaires royaux et maître d'hostel avec tous les privilèges et franchises attachés à cette charge.

(2) Prieuré fondé en 1130 par Guillaume Talvas, érigé en abbaye sous Anne de Médavy en 1655.

Le 7 octobre 1649, le marquis de Livarot, dame Catherine de Lonchamp son épouse, leur fils, plusieurs ecclésiastiques, gentilshommes et habitants du bourg, donnèrent un avis des plus favorables à l'édification de cette maison religieuse.

Après le consentement de l'abbesse de Vignats, Anne de Médavy, de Félicité Legras de Malicorne, secrétaire au nom du chapitre et de toutes les Communautés, Nicolas de James, le 24 octobre 1650 (1), fit un contrat de dotation à charge de participer à toutes les prières, austérités, aumônes et tous biens spirituels qui seront faits au dit couvent, et obligation à perpétuité d'une messe de *requiem* pour le repos de son âme.

A la suite d'une requête qui lui fut présentée le 15 décembre 1650, Léonor de Matignon, évêque et comte de Lisieux, agréa cet établissement, mais à la condition que les religieuses demeureraient toujours sous sa pleine et entière juridiction et celle de ses successeurs sans pouvoir déroger à la constitution de Montivilliers, surtout en ce qui concerne les officières et se soustraire à la communication de leur comptabilité. Toutefois il était bien entendu que, suivant la volonté du fondateur, les sœurs « de la Trinité » (Catherine de James) et « Sainte-Félicité » (Marguerite-Cécile de James), seraient successivement supérieures à perpétuité et que, après leur décès, la nouvelle supérieure serait désormais soumise à l'élection (2).

Pendant l'accomplissement de ces formalités, la fondation de N. de James fut enviée par plusieurs endroits voisins de Livarot (3). De là des difficultés et des retards, ce que voyant, l'évêque de Lisieux insista auprès du s^r de James, allant même jusqu'à lui laisser entrevoir qu'il annulerait son autorisation, si le projet n'était pas réalisé à bref délai. C'est alors que N. de James annonça que, tout en main-

(1) Pièce justificative n° 1.

(2) Pièce justificative n° 2.

(3) Notamment par Saint-Pierre-sur-Dives, pays natal de Nicolas de James ; par Orbec qui avait l'appui du marquis de Quittery ; par Fervaques qui comptait sur le crédit de la maison de Laval ; par Gacé, recommandé par le comte de Montmorency.

tenant les sommes par lui versées ou promises, il laisserait ce couvent se fonder là où on se mettrait le plus promptement à l'œuvre. C'est alors que le s^r Dumanoir de Vimoutiers versa une somme de 7.000 livres pour l'achat d'un terrain propre à former un monastère (1).

Dès que les sœurs de James furent assurées d'avoir un asile définitif, l'évêque de Lisieux délégua le R. P. de Folleville, prêtre oratorien, pour les aller chercher à Livarot, où elles résidaient provisoirement pour, de là, les accompagner à Vimoutiers. Une imposante cérémonie les accueillit à leur arrivée, et, le jour même, la Communauté fut érigée en Prieuré, avec Catherine de James comme supérieure.

Après son décès, Marguerite-Cécile lui succéda et fut remplacée à son tour par Geneviève de James, sa sœur consanguine, mais cette fois pour une période triennale, pouvant être réélue.

A cette occasion, Guy de James, fils aîné de Nicolas et son héritier, protesta contre une telle nomination, contre ce nouveau régime introduit dans la Communauté, comme n'étant pas conforme à l'acte de fondation estimant que, préalablement, les religieuses auraient dû, tout au moins le consulter et lui faire agréer la triennialité.

Sur ces entrefaites, Isabelle de Coucy, tante de Madame la duchesse douairière de Lorraine, sœur Augustine, chez laquelle elle demeurait à Paris, adressa au roi une requête à l'effet d'être nommée prieure des Bénédictines de Vimoutiers, la place étant vacante.

Comme la fondation n'avait pas encore été confirmée par lettres-patentes, le Roi, à la date du 30 août 1683, délivra à la requérante un brevet lui accordant et faisant don du prieuré de Livarot transféré à Vimoutiers, se réservant tous droits de patronage et de nomination. Mais les religieuses, malgré sommation, ne voulurent pas la recevoir comme supérieure, basant leur opposition sur ce que la place de supérieure n'était nullement vacante, puisque, depuis plusieurs années elle était occupée conformément à l'institution qui régissait la Communauté, sur ce que,

(1) Pièce justificative n° 3.

d'autre part Sa Majesté avait été surprise par une requête inopportune, la nomination de la supérieure étant non pas à la nomination du Roi, mais bien à la pluralité des voix des religieuses.

Malgré l'appui de Guy de James, la dame de Coucy, ayant éprouvé des difficultés de la part de la Cour de Rome, abdiqua et donna sa démission (1).

Geneviève de James de la Meilleraie est donc bien la troisième supérieure des Bénédictines de Vimoutiers (2).

Sous son supériorat, Louis XIV a délivré des lettres-patentes qui ont été enregistrées le 5 août 1686. C'est à partir de cette époque que cette Communauté a perdu le titre de Prieuré pour prendre celui de Couvent qu'elle a conservé par la suite, jusqu'à la Révolution.

Durant cette période longue de plus d'un siècle, une centaine de religieuses ont fait profession dans ce monastère. Quelques-unes, ayant un ou plusieurs quartiers de noblesse et fortunées, ont apporté des dots plus ou moins importantes soit en espèces, en propriétés foncières, soit en rentes viagères ou hypothécaires, lesquelles augmentées de certaines donations, ont facilité le développement de la maison. Mais la majeure partie de ces dames avait des ressources restreintes. En tous cas, un mobilier et un trousseau des plus modestes étaient seuls exigés (3).

(1) Pièces justificatives n° 4. (Protestation de G. de James et Bref à Isabelle de Coucy, sommations.

(2) D'après Courmaceul, Geneviève de James n'aurait pu porter le nom de Prieure qui désignait parfois ses deux sœurs, parce que le monastère n'était qu'un simple couvent, tout en reconnaissant qu'elle était bien la troisième dignitaire depuis sa fondation.

(3) Un lit tout garni et tout neuf, une table en forme d'armoire, deux chaises de paille, des brevères et une Règle de Saint-Benoit, un chandelier en cuivre ou d'étain, quatre paires de dras, deux douzaines de chemises, autant de mouchoirs de cou, de poche et de cornettes de nuit, le tout neuf, avec ce qu'elle peut avoir : quatre douzaines de serviettes de grosse œuvre, quatre doublés aussi d'œuvre, trois aunes de toile de Laval pour des guimpes et bandeaux, trois aunes de toile de gros lanfés ou d'étope pour doubler les guimpes et allonger les bandeaux, trois aunes de toile d'une aune de large pour faire ses voiles, cinq quartiers de batiste pour le voile de dessus, dix-huit aunes de rès blanc et 4 a. 10 d. pour le teindre pour l'habit de sa vesture et celui de sa profession, cinq aunes d'étamine simple pour la tunique d'esté, cinq aunes de froc pour celle d'hiver, une aune d'étamine simple pour le voile de sa profession, cinq quartiers d'étamine chère pour le voile ci-dessus : une cuillier et une fourchette d'argent, une tasse d'étein fin ou

Dès que les religieuses avaient des fonds disponibles, elles les utilisaient pour acquérir des immeubles contigus à leur couvent afin de lui donner plus d'extension, ou bien situés dans les environs ou paroisses limitrophes espérant ainsi augmenter tous revenus. Mais ce but était bien souvent loin d'être atteint, en raison des charges de toute nature dont ils étaient grevés (1).

Et pourtant les dames Bénédictines, en vertu des lettres patentes de 1656, avaient été exemptées de toute franchise et droits quelconques dus à la couronne, de même qu'elles avaient été dispensées de certaines dîmes seigneuriales ecclésiastiques (2).

De plus, à la suite d'une requête du 30 septembre 1701, une sentence de radiation de leurs rôles et tailles, fut rendue en leur faveur le 12 janvier suivant en Chambre du Conseil par le Président Lieutenant général et Conseiller du roi en élection d'Argentan, et par arrêt de la Cour des Comptes le 14 juillet 1741 (3).

Toutefois en 1744, les religieuses eurent à soutenir un procès avec le fermier des Aydes qui, cette fois, voulait leur faire payer des droits pour l'entrée de leurs boissons, se basant sur ce que le couvent n'était pas hors bourgeoisie. Mais, par une ordonnance du 22 janvier suivant, l'intendant d'Alençon décida que, en raison de la situation du couvent, les religieuses continueraient à jouir de l'exemption des droits d'entrée sur les boissons dont elles faisaient usage, aussi bien que les personnes employées dans la maison (4).

A l'exception d'un certain relâchement dans les règles

de fayence, une écuelle à bouillons, deux assiettes, deux plats et une chopine. Mémoire de ce qui est nécessaire de donner pour Mademoiselle de Courtomer, Anne-Adrienne du Houley, pour estre religieuse. (Barbe Gautier, supérieure).

(1) Voir pièce justificative n° 5.

(2) Parmi ces dernières celles relatives au seigneur de Lisores et au sieur Larderey, curé de cette paroisse et allérentes aux bois que la communauté avait acquis dans la dite paroisse. Une autre de ces dîmes avait été évaluée à la remise d'un pigeon blanc, du prix de six deniers, par chaque an, au terme de la Saint-Michel, pour l'usage du chemin de la Croix des Bois à Lisores.

(3) Pièce justificative n° 6.

(4) Pièce justificative n° 7 (mémoire, certificat).

et le service intérieur du couvent, réprimé du reste à la suite d'une visite ordonnée en 1684 par Léonor de Matignon, évêque de Lisieux et confiée à l'abbé Manoury, son vicaire général, l'entente la plus respectueuse n'avait cessé de régner entre les religieuses, n'importe à quel titre que ce soit.

En 1765 cependant surgirent des difficultés sérieuses dans les circonstances suivantes.

Au commencement de cette année, Mademoiselle Marie-Elisabeth Letourneur du Vaussery, de Vimoutiers, fille de feu Pierre Letourneur et de feu Marie Pellerin, avait fait profession à notre hospice sous le nom de Sainte-Cécile lorsque, à l'âge de 35 ans, elle se présenta au couvent des Bénédictines pour être admise en qualité de religieuse. M. l'abbé Pichonnier, curé de Camembert, commis par l'évêque de Lisieux pour procéder à l'examen de la postulante, trouva qu'elle avait toutes les qualités requises pour sa réception en qualité de religieuse de chœur. Le 18 avril, M^{lle} Letourneur prit l'habit de l'ordre de Saint-Benoît, en présence de M^e Jacques-Augustin Hamel, confesseur de la maison (1).

A cette époque, cette communauté était réduite à cinq religieuses très âgées et presque infirmes, par conséquent dans l'impossibilité de remplir leurs fonctions : sœur Angélique Leprévost, supérieure ; sœur Barbe-Françoise Deshayes de Chiffretot ; sœur Marie-Madeleine de Launay ; sœur Angélique Deshayes des Orgeries ; sœur Marguerite-Anne Cavey de Fonteny. C'est pourquoi la supérieure demanda et obtint de l'évêque de Lisieux la dispense de leur reste de noviciat des sœurs Juliette et Victoire de Gyémare de Sapmesle qui, dès lors, devenaient capables de délibérer et de prendre part aux élections et réceptions des religieuses (2).

Le 23 avril, M^{lle} Letourneur a été admise par quatre voix contre trois. A l'exception de la Supérieure, les trois anciennes

(1) Extrait du registre des vêtures du monastère pour 1765, approuvé par Angélique Leprévost, le 10 mai 1768.

(2) Pièce justificative n° 8.

religieuses protestèrent contre cette élection comme contraire aux règles et institutions de la maison. Cette affaire d'une certaine gravité au point de vue de l'ordre intérieur fut d'abord portée devant l'officialité de Lisieux, J.-B. Lerat, prêtre, licencié-ès-lois, chanoine en l'église cathédrale, étant official du diocèse.

N'ayant pas eu gain de cause, les opposantes interjetèrent appel par acte extrajudiciaire et prirent des lettres de relief comme d'abus au Parlement de Rouen, non seulement contre la sentence de l'officialité, mais encore contre l'évêque de Lisieux, incompetent pour déroger aux dites règles et institutions.

Par son arrêt du 26 juillet 1768, la Cour du Parlement a déclaré qu'il n'y avait abus et débouté les opposantes de leur demande.

L'état d'esprit dans lequel se trouvait la communauté a eu pour résultat le départ de trois novices qui ont quitté cette maison pour se rendre chez les Ursulines de Lisieux (1).

A la même époque survint une nouvelle difficulté à l'occasion du testament de Madame Louise Bouley, veuve et non héritière de messire François de Marescot, écuyer, sieur de Montmirel, pensionnaire chez les Bénédictines depuis 1765 et décédée le 25 avril 1768.

En l'absence d'héritiers directs, les scellés ont été apposés de suite et Maître Guillaume Troussel, prêtre chapelain de la Communauté, a été nommé exécuteur testamentaire par Mgr de Condorcet, évêque de Lisieux, par acte devant M^e Daufresne, notaire.

Le 7 juillet suivant, les héritiers du sang, messire François-Salomon Bouley, sieur de Montroch, avocat au Parlement de Paris, sa mère Anne Ollivier et les frères Boisnet ont attaqué la validité du testament, d'où procès, requête de l'abbé Troussel. Ce n'est qu'à la médiation de M^{re} Dulonchamp et Courtin, avocats que, par transaction, la Communauté restait irrévocablement propriétaire de l'argent

(1) De Langueur Dulonchamp, Marie Guéret, Marie-Madeleine-Louise Guéret ayant vécu pendant vingt-deux mois avec Elisabeth du Vausseray, certifiant que cette dernière s'était toujours fait remarquer par une conduite des plus édifiantes, — 13 mai 1768, — au monastère des Ursulines à Lisieux.

trouvé au moment de l'inventaire, moyennant diverses charges, le surplus devant faire retour à M. de Montroch et à sa mère, à l'exception toutefois de certains objets ayant une destination spéciale. Enfin, pour prouver son désintéressement, la Communauté a consenti à payer 1.200 livres à Madame de Montroch et à son fils. Cette intervention a été approuvée par l'évêque de Lisieux, le 20 janvier 1769 (1).

De cette époque aux jours troublés de la Révolution, aucun fait important ne mérite d'être signalé.

Le 13 novembre 1789, un décret de l'Assemblée nationale sanctionné par lettres-patentes du Roi exigea que tous les titulaires des bénéfices, et tous les supérieurs des maisons et établissements ecclésiastiques, fissent déclaration de tous leurs biens. Tel fut le prélude de la vente des biens nationaux.

Les 19 janvier et 22 avril 1791, les Bénédictines ont adressé aux administrateurs du district d'Argentan une requête tendant à ce qu'elles puissent encaisser les termes de fermage et rentes échus depuis Noël et le premier quart de leur pension pour la présente année, attendu qu'elles étaient du nombre des communautés conservées, comme maison d'instruction et d'éducation publique. Pour toute réponse elles furent avisées que leur traitement serait payé ultérieurement, mais sous des conditions restant à déterminer, que d'autre part elles devraient quitter leur maison le 1^{er} octobre 1792.

Par suite de la constitution civile du clergé, l'abbé Rossignol, prêtre constitutionnel, chapelain de la communauté ayant été obligé de se retirer, les religieuses réclamèrent pour qu'il fût remplacé par un prêtre non assermenté. La municipalité avait cru pouvoir leur donner satisfaction puisqu'elles se livraient à l'éducation des jeunes filles pauvres. Cette décision non encore exécutée provoqua un grand soulèvement dans les esprits, des voies de fait furent même sur le point de se produire. Alors la municipalité changea de résolution et se borna à offrir aux religieuses un prêtre assermenté à leur choix parmi ceux de la localité. Mais elles

(1) Pièce justificative n° 9.

refusèrent, préférant se passer de messe (1^{er} oct. 1791). Elles refusèrent également de signer le procès-verbal de leur déclaration disant que la municipalité était bien suffisante pour servir de témoin. Toutefois elles consentirent à prêter le serment exigé de toutes les personnes chargées de l'instruction publique.

Ces incidents mirent les religieuses en suspicion. On fit courir le bruit qu'elles pouvaient bien avoir caché chez elles soit des armes, soit des munitions. Sur réquisitoire du procureur, une visite domiciliaire eut lieu. On trouva un seul fusil qui fut laissé pour s'en servir en cas de besoin. Ensuite on posa les scellés sur les portes de la chapelle, de la sacristie et d'une chambre qui renfermait les vases sacrés (1).

Un mois avant le départ des religieuses, ordonné par le décret du 17 août 1792, on dressa un inventaire de tout ce que la maison contenait en meubles et objets mobiliers. Les vases sacrés accusèrent un poids de 3 l. 10 s. 7 d. ½. Sur leur demande on laissa aux religieuses leur linge, leurs hardes et tous objets à leur usage personnel. Tout le bois qui se trouvait dans la maison fut enlevé pour servir à chauffer le corps de garde et la salle des séances : plus tard la cloche fut envoyée au district.

Enfin un exeat (5 octobre 1792) fut accordé aux religieuses qui consentirent à prêter serment. Les autres, averties qu'elles ne recevraient plus de traitement se retirèrent dans leurs familles ou chez des personnes qui voulurent bien les recevoir.

La maison conventuelle étant devenue libre, avant de se trouver comprise dans la vente des biens nationaux, le Conseil général de la commune, convoqué extraordinairement, pensa qu'il serait avantageux d'échanger l'emplacement de l'hospice contre celui des Bénédictines, prétextant l'espace, la salubrité, l'abondance des eaux de source, et l'éloignement de l'agglomération. Un commissaire délégué, le citoyen P. Harel la Busière, fut choisi pour présenter

(1) Ces vases sacrés se composaient de : un soleil ; un calice avec sa patène ; un saint ciboire avec son couvercle ; un vase aux saintes huiles ; un couvert d'argent.

cette requête à qui de droit. L'assemblée départementale nomma une Commission dans le même but. La Société des Sans-Culottes fut même chargée de suivre cette affaire qui n'a pas abouti, bien que la Commission de l'hospice, représentée alors par les citoyens Plouin, curé, Perrotte, Desvergers et Laniel, ait été disposée à acheter le couvent (5 mars 1794).

Le 23 pluviôse an II de la République, la mise en vente du couvent par adjudication a été fixée au 21 ventôse suivant. Elle comprenait :

- 1^o Un corps de bâtiment manable et autres adjacents, avec de très beaux jardins contenant environ deux acres ;
- 2^o Deux prés à faucher contenant environ deux acres ;
- 3^o Une cour plantée nommée le Clos, avec un petit pré contigu contenant environ 2 acres et demie ;
- 4^o Une petite pièce de terre labourable, contenant environ une vergée et demie, joûtant des deux bouts la commune des Chesnays, d'un côté Michel Baudry, et d'autre côté Alexis Moulin et Laurent Billaud.

Ces quatre objets, estimés 35.000 livres en principal et à 50.000 livres d'après l'enchère du citoyen Colas des Rencontres, ont été définitivement adjugés moyennant 50.500 livres au citoyen Jean Forget, à charge par lui de laisser l'usage de l'eau venant de la terre des Thuileries, comme par le passé.

Suivant contrat passé devant M^e Fleury, notaire à Vimoutiers, le 4 germinal an II, le citoyen Forget reconnut avoir acheté tant en son nom personnel qu'en celui des citoyens Michel Perrotte et Pierre-Augustin Robillard.

Les lots ont été faits le 30 germinal an IV ; le sort désigna le 1^{er} lot à Robillard, le 2^e à Forget et le 3^e à Perrotte.

Les parties contractantes ont promis exécuter les clauses et conditions des dits lots sous la garantie de tous leurs biens présents et à venir.

L'acte a été enregistré le 21 messidor an V.

Conformément à une clause du cahier des charges, et, en exécution de la loi du 4 nivôse an II, l'acquéreur était

tenu de payer à la caisse de l'Extraordinaire ou à celle du district dans le délai de dix ans, dont 1/10 dans le mois préalable à toute jouissance, et le restant en neuf paiements en y joignant les intérêts à 5 % payables en neuf ans à partir du jour de l'adjudication.

La quittance pour solde a été délivrée par l'administration des domaines le 20 janvier 1811.

Le Règlement a été effectué comme suit :

Prix de l'adjudication.....		50.500	»
An II, 21 germinal, payé 1/10 en assignat		5.050	»
Reste dû 9/10.....		45.450	»
An III, 21 ventôse, payé intérêts.....	2.272 50		
Le 2 ^e 1/10.....		5.050	»
Reste dû 8/10.....		40.400	»
An III, 15 messidor, payé intérêts.....	639 67		
A compte M. le Principal.....		38.701 60	
Reste dû.....		1.698 40	
L'acquéreur a fait ce dernier paiement avec l'intention de se libérer et de profiter de la prime de 1/10 par an (loi du 3 ventôse an III).			
Cette prime a été pour 9/10.....	1.302 07		
et pour une fraction du dernier dixième.	257 54		
		1.559 61	
Reste dû.....		138 79	
Conformément à la loi du 11 frimaire an VIII, cette somme a été réduite en numéraire à celle de 49 fr. 96, à raison de 36 % cours du jour (11 mars 1914 ..).....			
		49 96	
Intérêts du 15 messidor an III au 21 ventôse an XI, échéance du dernier dixième (7 ans, 8 mois, 6 jours)			
		19 21	
		69 17	
Intérêts du 21 ventôse an XI au 11 mars 1810.....			
		24 21	
		93 38	
Intérêts du 11 mars 1810 au 4 janvier 1811 (9 mois 23 jours).....			
		2 81	
		96 19	

Cette somme arrêtée ce jour, sous forme de contrainte rendue exécutoire le 8 janvier suivant, a été acquittée le 12 février aux mains du receveur des domaines d'Argentan et quittancée le 20 du même mois par la Direction générale de l'Administration des Domaines.

Noms des Supérieures depuis la fondation jusqu'à sa suppression,

	Durée	Décès
* Marie-Catherine de James de Saint-Jores (<i>de la Trinité</i>)	1650-1666	11 fév. 1686
Marguerite-Cécile de James de la Meilleraie (<i>S^{te} Félicité</i>)	1666-1680	11 nov. 1683
Marie-Geneviève de James de Saint-Jores (<i>S^{te} Marie</i>)	1680-1686	15 mars 1711
Marie-Barbe Gautier, de Saint-Basile (<i>S^{te} Marie de Jésus</i>)	1686-1692	17 déc. 1708
Marie-Geneviève de James de Saint-Jores R	1692-1695	
Marie-Barbe Gautier, de Saint-Basile R	1695-1698	
Marie-Geneviève de James de Saint-Jores R	1698-1704	
79 Marie-Marthe de Courseulles	1704-1710	30 juin 1734
Elisabeth de James de la Meilleraie	1710-1713	28 août 1719
75 Marie-Anne Deshayes de Launay Gassard (<i>S^t Joseph</i>)	1713-1719	15 oct. 1742
64 Catherine Marescot de Montmirel (<i>S^{te} Cécile</i>)	1719-1724	8 nov. 1744
Marie-Anne Deshayes de Launay Gassard R	1724-1740	
Anne Deshayes	1740-1746	14 fév. 1749
56 Elisabeth-Thérèse Vaumesle d'Enneval	1746-1752	15 avril 1752
92 Marie-Charlotte de Liée de Bellau Angélique Leprovost (<i>S^{te} Scholastique</i>)	1752-1758	28 nov. 1758
Elisabeth Cavey de Fonteny (<i>Marie des Anges</i>)	1758-1770	
Angélique Leprovost R	1770-1773	
Victoire de Gyemarc, de Sappemesle (<i>S^{te} Victoire</i>)	1773-1778	
	1778-1779	

A. Age qu'avait la religieuse à son décès.

A		Durée	Décès
	Marie-Anne Rivière de Baudrieux (S ^{te} Marie) (1).....R	1779-1782	
	Marie-Charlotte-Elisabeth Le- monnier (S ^{te} Anne) (2).....	1782-1786	
	Marie-Anne Rivière de Bau- drieuxR	1786	

Religieuses de Chœur

A		B	C
	Marguerite de Vaumesle de Livet (S ^t Benedicte).....	1654	20 avril 1713
	Anne-Benoîte Letellier (S ^{te} Anne- Benoîte)R	1654	
	Charlotte de Bailleul de Cressanville...R	1658	
	Madeleine-Emmanuel Auvray de la Gondonnière (S ^t Emmanuel).....R	1658	
	Françoise de Rouy de Boismassot (S ^{te} Scholastique).....R	1658	1 janv. 1739
	Charlotte - Thérèse Hue de Fresny (S ^{te} Thérèse).....R	1661	
	Catherine-Aimée-Philippe de Beau- montR	1661	
	Philippe de James de la Meilleraie.....R	1662	
	Marguerite-Joseph de Marescot de MontmirelR	1662	
	Marie-Madeleine de Bardou, dite de Fel (S ^{te} Marie-Madeleine).....R	1662	3 avril 1712
	Marie-Anne de Bailleul, dite des Quatre-Favrils (S ^{te} Marie-Anne)...R	1662	
	Placide, des Quatre-Favrils (S ^t Placide)R	1662	
	Marie-Bonne de Vaumesle de Livet (S ^{te} Marie-Bonne).....R	1662	
	Charlotte de Bardou de Desvaux-Fel (S ^{te} Agathe-Ange).....R	1662	
	Marie de Blancart d'Alincourt.....R	1666	24 déc. 1702

(1) Madame de Baudrieux, née le 27 mars 1744, a obtenu un certificat de résidence le 23 nivôse an II, comme quoi elle habitait Vimoutiers depuis le 9 mai 1792.

(2) Madame Lemonnier, née le 28 mai 1732, a obtenu le même certificat le 22 pluviôse an II, comme quoi elle habitait Vimoutiers depuis la même date, 9 mai 1792.

(La lettre R indique une réélection.)

A Age qu'avait la religieuse au moment de son décès.

B Date où son nom figure pour la première fois dans les actes.

C Date du décès.

* Date de la profession.

A	B	C
Anne Denis, dit Dubois.....	1666	17 déc. 1695
Charlotte Guillemain (<i>S^{te} Sainte-Croix</i>) .	1668	22 juin 1670
85 Marie-Françoise-Anne Deslondes.....	1681	24 mai 1739
Anne-Denis Lefebvre (<i>S^{te} Gertrude</i>) ...	1669	21 sept. 1729
Brigitte - Marguerite de Droullin de Ménilglaise	1684	8 oct. 1732
Françoise Doisy.....	1684	4 mars 1690
Marguerite de Mailloc de la Morandière.	1684	16 mai 1727
81 Françoise Leriche (<i>S^t Maur</i>).....R	1692	7 juil. 1737
Anne-Thérèse Combette de la Noue (<i>S^{te} Thérèse</i>).....R	1694	4 mars 1729
65 Marguerite Manoury de la Brunetière (<i>S^{te} Marie</i>).....R	1694	15 oct. 1738
Marie-Elisabeth de Jambon de Saint- Cyr (<i>S^{te} Juliette</i>).....R	1695	30 août 1696
60 Catherine d'Epinay de Campigny (<i>S^t Placide</i>).....	1698	8 mai 1739
70 Anne-Jeanne Dufour de Condemone (<i>S^t Michel</i>).....	1698	13 oct. 1751
Marie-Bonne-Thérèse de Noiremare... Germaine Godel.....	1698	15 nov. 1719
83 Catherine Ozou (<i>S^t Esprit</i>).....	1699	31 mars 1760
70 Antoinette de Nollet, de Vimer.....	1700	6 avril 1756
51 Elisabeth-Adrienne du Houlay de Courtonne	1700	21 déc. 1731
Marguerite Leriche, dite du Parc.....	1700	4 mai 1720
73 Françoise des Eteux de Mailloc	1704	3 janv. 1762
77 Anne de Martigny de Morchesne.....	1708	21 oct. 1751
Thérèse des Brières.....	1708	5 août 1756
Louise-Marguerite du Val-Denis.....	1713	8 juil. 1726
Marie-Madeleine de Vaumesle de Livet.	1716	11 août 1732
70 Charlotte-Angélique-Anne Deshayes des Orgeries.....	1716	
43 Agathe Louchard de la Vardière.....	1716	17 nov. 1743
Berthe-Françoise Deshayes de Chif- frétot (<i>S^{te} Reine</i>)	1716	
Marie-Madeleine Deshayes de Chif- frétot (<i>S^t Sauveur</i>).....	1716	
Marguerite-Marie de Fonteny.....	1724	
50 Elisabeth-Louise de Nollent.....	1725	
Marie-Marthe de Nollent.....	1725	
32 Elisabeth-Charlotte de Bonbainville..	1725	
Marie-Madeleine de Launay.....	1754	
Juliette de Gémare (<i>S^{te} Julitte</i>).....	1768	
Eustache Leferme (<i>S^t Eustache</i>).....	1768	

A	Cécile Letourneur du Vausseray (<i>S^{te} Cécile</i>)	B	1768
	Thérèse de la Coudraie (<i>S^{te} Thérèse</i>) . . .		1779
	Gertrude de Lannay		1779
	Madeleine-Françoise Broudin		1788
	Marie-Anne-Elisabeth Lemonnier (<i>S^{te} Agnès</i>)		1788
	Elisabeth Toutain (<i>S^{te} Opportune</i>)		1788
	Marie-Françoise-Julie Lesage		1788
	Marie-Françoise-Adélaïde Trevet (<i>S^t Bruno</i>)		1788
	Marie-Elisabeth Penlevey		1788

Converses

Date du Décès

	Anne-Dubois Bedrey (<i>S^{te} Julienne</i>)	17 nov.	1712
	Catherine Duchesne	13 janv.	1717
	Marie-Anne Lechangéur	8 août	1719
	Marguerite Manoury	30 oct.	1720
42	Jacqueline-Etienne Castel (<i>S^{te} Marthe</i>)	3 janv.	1737
30	Marie Lacour	25 mai	1739
74	Catherine Féron (<i>de la Croix</i>)	2 mai	1744
61	Madeleine Berteau	4 avril	1771
	Marie Martin		
	Jeanne Retier		
	Félicité Guillaume		

Description sommaire de la Communauté

Ainsi qu'on a pu le voir, ce monastère était d'une certaine importance. Les principaux bâtiments étaient précédés d'une assez vaste cour en rive du haut de la rue du Perré. Du côté opposé on jouissait d'une vue magnifique sur la vallée.

Chacun des montants de la grande porte ouvrant sur la rue était surmonté d'une statue : Saint Benoît à droite, à gauche sainte Monique. Au fond de la cour on accédait au parloir et à la chapelle qui était passable ; la contretable avait un certain cachet ; le chœur des religieuses comprenait deux rangs de stalles en chêne, une grille simple et des croisées assez élevées.

Seule la porte du monastère révèle le passé par ses deux anciennes valves ornées de forts clous à tête de diamant avec son judas grillé.

A l'exception de tous les bâtiments construits en colombages la maison du chapelain était en pierre du pays. La seule partie qui soit intéressante aujourd'hui borde le haut de la rue du Perré. Elle accuse le XVIII^e siècle.

« Des bossages ovoïdes agréablement allongés en forme
 « de virgule soutenaient comme une élégante corbeille le
 « premier étage tout de tuiles colorées, cloisonnées en des
 « pièces de bois d'une géométrie norvégienne, parfois
 « modelées à l'italienne, parfois sculptées... Le grand toit
 « était percé de regardoirs pourvus d'œillières et de capu-
 « chons semblables à des cornettes de religieuses... La
 « toiture s'achevait en épis de faïence... Les fenêtrages
 « avaient des petits carreaux verts sertis de plomb. Enfin
 « des colombages calfeutrés de tuile ou de pisé servaient de
 « clôture aux oiselles gémissantes de Saint Benoît (1). »

Après le départ des religieuses, tout a changé d'aspect.

Dans ce pieux asile, au calme et au silence a succédé longtemps le va-et-vient d'une population ouvrière et bruyante. Là où était la chapelle, la cadence des marteaux et le grincement des limes ont remplacé les chants et psalmodies des religieuses ; le soufflet d'une forge a pris la place de celui des orgues, tandis que sa fumée était une antithèse à celle qui jadis s'envolait des encensoirs.

Aujourd'hui c'est l'oubli !

(à suivre).

A. PERNELLE.

(1) Cette description imagée est extraite du rapport de Monsieur Florentin-Loriot présenté à la réunion générale tenue à Vimoutiers le 29 octobre 1896. T. XV, 4^e bulletin.

Ce couvent qui couvrait une surface d'environ quatre hectares comprenait : un herbager, de vastes jardins potagers, l'habitation du chapelain, la chapelle, les diverses parties réservées aux religieuses ; enfin de nombreux bâtiments d'exploitation tels que grange, four, pressoir, caves, étables, etc. ; le tout sous les n^{os} 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1013, 1014, 1016, 1017, 1018, 1019 de la section H.

CLOCHES et HORLOGES

de l'Église Notre-Dame d'Alençon

Le bienveillant accueil fait à notre modeste étude sur les *Cloches et Horloges de l'Hôtel de Ville et de l'Hospice d'Alençon* (1), les citations tout amicales et trop élogieuses qu'elle nous a values (2), nous invitent à continuer ce sujet en parlant aujourd'hui des *Cloches et Horloges de l'église Notre-Dame d'Alençon*.

Un premier chapitre traitera des *Horloges de l'église Notre-Dame* : 1^o de 1444 à 1728 ; 2^o de 1728 à 1744, époque de l'incendie du chœur de cette église ; 3^o de 1763 à nos jours.

Le chapitre deuxième, intitulé : *Cloches de l'église Notre-Dame* en fera l'historique : 1^o de 1444 à 1732 ; 2^o de 1732 à 1744 ; 3^o de 1744 à la Révolution ; 4^o de la Révolution à notre époque.

I

HORLOGES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

C'est seulement au XIV^e siècle (3), et surtout au XV^e, qu'apparaissent des hôtels de ville ou mairies. On en peut

(1) *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, octobre 1913 ; avril et juillet 1913, et tir. à part.

(2) *Ephemeris Campanographica*, par Jos. Berthelé, t. II, mars 1913, fascicule IX, pp. 448 à 451, et fascicule XI-XIII, pp. 219 à 229, novembre 1913, Montpellier, Librairie Louis Valat.

Revue Chronométrique, par Léopold Reverchon, janvier 1914, p. 19. Ecole d'Horlogerie, 30, rue Manin, Paris.

(3) Voir l'*Histoire générale de Lavisse et Rambaud*, t. II, p. 463, art. *le beffroi*, chapitre écrit par MM. A. Giry et André Reville : « Et comme à cette époque [au XIII^e siècle] les cités n'avaient pas encore élevé ces admi-

voir encore des spécimens à Poitiers, à Orléans, à Luxeuil, à Compiègne, à Saint-Quentin, etc.

Mais, à partir du règne de Louis-XI, les villes auxquelles des constitutions municipales étaient octroyées s'empressèrent d'acquérir des hôtels ou d'en faire élever.

Bourges en fait construire un en 1488 ; l'échevinage de Troyes achève le sien en 1495 ; Orléans construit son hôtel commun en 1498. Vers la même époque, la maison que possédait Jacques Cœur à Lyon devient le siège des conseils de ville et des assemblées électorales qui, depuis le XIII^e siècle, se tenaient dans une chapelle construite dans ce but en 1200 (1).

C'est à cette époque également que le roi Louis XI, au commencement de son règne, dans un séjour qu'il fit à Alençon, dota, le 7 août 1473, cette ville d'une mairie (2), qui fut d'abord établie rue des Goguets.

Il paraît, dit l'*Annuaire de l'Orne*, 1843, p. 492, qu'elle avait été d'abord placée dans la maison qui a donné son nom à la rue de la Mairie et qui subsiste encore (1843), sous le numéro 15 (3).

C'est alors que la rue aux Goguets, du nom de deux bourgeois, on l'a dit plus haut, qui l'auraient habitée, perdit son nom pour prendre celui de la Mairie qu'elle porte encore aujourd'hui, bien que la mairie fut transférée plus tard près de l'ancien Palais, et qu'en 1783 fussent jetés les fondements de l'Hôtel de Ville actuel.

rables hôtels de ville que certaines d'entre elles devaient construire au XIV^e, au XV^e et au XVI^e siècles, c'est le beffroi, à défaut de la halle, qui leur servait souvent de maison commune. »

(1) *La Ville sous l'Ancien Régime*, par A. Babeau, t. I, p. 119.

(2) *Mémoires historiques sur Alençon*, par Odolant-Desnos, t. II, p. 413-414. Deux ans plus tôt, en 1471, Louis XI avait fondé la mairie du Mans. Voir Robert Triger, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, 1892, 1903.

(3) M. Adhémard Leclère, dans *La Commune d'Alençon*, Leroux, Editeur, Paris, 28, rue Bonaparte, 1914, avance, p. 33 « que cette maison existait encore il y a trente ans et se trouvait à l'angle des rues de la Mairie et des Lombards. C'était une construction de style anglo-normand, aux murs faits en torchis, maintenus par une charpente reliée par des croisements. Ce qui attirait l'attention des curieux sur elle, c'étaient les tuiles qu'on avait noyées dans le torchis de manière à figurer des fougères. Il est probable, ajoute l'auteur, que c'est dans cette maison que Louis XI alla dîner chez le bourgeois Jean Pont, avocat, et qu'il donna sa fameuse chartre reproduite plus haut, p. 23... »

Un document que nous venons de trouver dans les Archives de la fabrique de Notre-Dame nous montre, en l'un d' « es plez de la mayrie d'Alençons tenu par Guillaume Broucet, lieutenant-général de honneste homme et saige sire Jehan Le Rabinel, escuier, mayre dudit lieu, le samedi. 15^e jour de juillet de l'an mil IIII^e IIII^{xx}, Jehan Aulbin, peletier, s'engageant à fournir 3 sols de rente au trésor de Notre-Dame et 7 sols à celui de Saint-Léonard pour une maison et jardin sis en la rue des Marais..... »

Cette pièce, scellée en queue d'un cachet de cire verte assez bien conservé nous faisant connaître les armes de G. Broucet (1), nous est encore précieuse à plus d'un titre :

D'abord, elle nous apprend que le maire d'Alençon, Jehan le Rabinel, était homme de qualité et de noblesse, et que si, au dire d'Odolant Desnos, *loco supra citato*, Jean Fouqué le remplaçait en 1478, deux ans plus tard il avait repris sa situation.

De plus, cette pièce calmera sans doute « l'inquiétude » de M. Adhémar Leclère qui, dans *La commune d'Alençon*, p. 35, « craint qu'Odolant Desnos n'ait pris pour un lieutenant de maire, le représentant du roi dans sa bonne ville d'Alençon. »

(1) Ecusson chargé de 3 chevrons accompagnés de 7 merlettes posées en orbe entré les chevrons avec légende gothique tout autour : Le S : Guillaume Brou [cet].

Nous nous demandons si ce Guillaume Broucet n'est pas un descendant de Broucet, l'un des quatre bourgeois d'Alençon, (du Mesnil, Moynet, Le Bouilleur et Broucet) qui, en 1449, pour introduire dans la ville, occupée par les Anglais encore maîtres de la Normandie, le duc Jean, s'étaient mis courageusement à la tête des habitants et, pour ce fait, furent anoblis.

Ou bien, Guillaume Broucet et Jehan Le Rabinel furent-ils anoblis par Louis XI, à l'occasion de leurs fonctions, selon qu'il le faisait habituellement en pareille circonstance, si nous en croyons l'abbé Uzureau. Dans un article *La noblesse des Maires d'Angers*, en *L'Anjou historique*, mai-juin 1914, p. 561, le savant chroniqueur nous apprend que « par les lettres patentes d'érection de la mairie d'Angers du mois de février 1474, le roi Louis XI accorda aux maires, échevins, conseillers et officiers de ville la noblesse pour eux et leur postérité, jusqu'à pouvoir parvenir à l'ordre de chevalerie, sauf toutefois le droit d'aînesse, les nobles de la mairie d'Angers devant partager leurs biens roturièrement et non pas noblement.....

I. — *Horloge de 1444 à 1728.*

Voilà pourquoi quand, au commencement du xv^e siècle et peut-être avant, il est question d'une horloge de ville (1), on ne put songer à la placer, comme en beaucoup d'endroits, à la Mairie, pour l'excellente raison, aurait dit M. de la Palisse, que fondée seulement en 1473, cette mairie n'existait pas alors (2).

Et c'est à l'église Notre-Dame qu'elle fut placée, comme nous l'apprend le texte suivant :

« Jehan Jouenne, menuisier imagier, touche en 1444, nous dit M^{me} Despierres (3), la somme de 25 sols, pour avoir rappareillé l'orloge de l'église Notre-Dame, faict une crouezée et des roez qui estoient usez. »

Voulant contrôler cette référence, nous avons parcouru en entier le registre de 1444, sans y rien trouver sur l'horloge en question, sinon l'article suivant que nous citons malgré son insignifiance :

« A Jehan Leroy, xviii deniers pour 12 lais de fouet pour les contrepoids de l'orloge. »

D'où venait cette horloge ? Quelle fut sa durée ?

Les registres du temps (1) ne nous ont rien révélé à

(1) ... Remplaçant les cadrans solaires, des horloges publiques commençaient à s'établir et ne tardaient pas à se répandre. (*Revue chronométrique*, Léopold Reverchon, février 1912. Paul Miclet, *L'Horloge de la cathédrale de Beaupais*, avant 1413).

C'est ainsi que le cardinal de Luxembourg, évêque du Mans (1477-1507), dotera bientôt sa cathédrale de la belle horloge qui fit l'admiration des contemporains. (Voir notre article sur les *Vieilles horloges du Maine* dans *La Province du Maine*, mars 1914).

(2) Cet article était à l'imprimerie quand un examen plus attentif d'un document de l'époque nous a révélé que dès avant 1444, Alençon possédait un *hôtel-de-ville*, mais trop modeste sans doute pour recevoir une horloge :

« A Perrin Gautier pour sa painne d'avoir admené le bois à faire les lucarnes [du clocher de Notre-Dame] de l'hostel-de-ville à la dite église. (Arch. de l'Orne, Comptes de fabrique, 1444). »

(3) *Portail et Vitraux de Notre-Dame d'Alençon*, p. 4, et *Menuisiers Imagiers ou Sculpteurs des xv^e et xvii^e siècles à Alençon*, p. 6, par M^{me} Despierres.

(1) Voici, à notre connaissance, les comptes de fabrique encore existants à Alençon :

son sujet, sinon qu'elle sonnait les quarts et les demies, car « en 1726, on refondait pour la somme de 20 l. 13 s. une des demyes » (1).

Mais, à cette date, était-ce bien encore notre vieille horloge déjà « rapparcillée » en 1444 et que détruira bientôt, en 1728, l'orage, signalé par Odolant-Desnos (2), « qui enleva toutes les ardoises de la flèche », et valut « à M. Lecomte, potier, 12 l. 10 s., pour avoir fourny 50 enfais-teaux pour faire les réparations et débris causés par ladite foudre (3) ? »

Nous ne saurions le dire.

II. — *Horloge de 1728 à 1744.*

Toujours est-il, qu'au dire de Jean Brière, bourgeois d'Alençon, « un sieur Bidard, « horlogeur » de cette ville « en gros volume » faisait, en 1728, présent à l'église Notre-Dame d'une *nouvelle* horloge. »

Et si cette horloge, donnée en 1728, n'était définitivement placée à l'église que dix-huit mois plus tard, la cause de

Archives Départementales : Années 1444-1446, 1506-1508, 1508-1510, 1514-1516.

Archives de la fabrique de Notre-Dame : années par séries triennales : 1669-1671, 1725-1727, 1728-1730, 1738-1740, 1753-1755, 1756-1758, 1759-1761, 1768-1770, 1774-1776. De plus, un compte de 1629-1632, propriété de M. Adolphe Lefol, dont il sera question plus loin.

(1) Arch. de la fabrique de Notre-Dame. Comptes de fabrique, 1726.

(2) Dans ses manuscrits inédits gracieusement mis à notre disposition par son arrière-petite-fille, M^{me} de Saint-Hilaire, Odolant-Desnos signale trois orages qui se seraient abattus sur l'église Notre-Dame : celui de 1728 « qui enleva toutes les ardoises de la flèche » ; celui de 1735 où le tonnerre tomba le jour de Noël, pendant les vêpres, dans l'église, sans faire aucun mal », enfin celui de 1744 dont il sera parlé plus loin.

Quand, à ces trois orages, nous aurons ajouté celui de 1629 « qui avait fait choir un panneau de voirre à la fenestre du haut de la tour du clocher, et que Gilles Pillard, vittrier, remplaça en même temps qu'il rhabilla d'autres panneaux du revestièrre » et celui du 1^{er} juillet 1808, cité en partie d'après le *Journal de l'Orne* du 3 juillet 1808, par M. de la Sicotière, Mém. hist. d'Odolant-Desnos, p. 112, et relaté en entier par M. Adhémar Leclère, dans *La Commune d'Alençon*, p. 500, nous aurons montré combien l'on doit féliciter les autorités d'avoir pris en considération — qui, bientôt, espérons-le, sera réalisé — le vœu urgent émis par M. le Vicomte du Motey au nom de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne* relatif à l'adoption de paratonnerres sur les édifices publics de la ville.

(3) Arch. de la Fabrique Notre-Dame. Comptes 1726.

ce retard en était sans doute imputable aux réparations nécessitées au clocher par le susdit orage.

En tout cas, ce n'est qu'à cette époque, exactement le 30 mars 1730, nous dit encore Jean Brière, que l'horloge en question prenait place à l'église, avec un cadran, sous le crucifix, au-dessous des cloches (1).

Était-elle mal conditionnée ? Fut-elle mal placée ? Son « gouverneur » était-il inhabile ?

C'est possible. Ce qui est sûr, c'est que trois ans seulement après sa pose à l'église, l'horloge que nous appellerons *Bidard*, du nom de son donateur, avait déjà besoin de sérieuses réparations.

C'est ce que va nous enseigner un mémoire que, vu l'intérêt qu'il renferme, à plus d'un titre, nous n'hésitons pas à transcrire ici dans toute sa teneur :

Etat des réparations et refactions à faire à l'horloge de la ville d'Alençon, à l'église Notre-Dame, en 1733

Il faut mettre l'horloge en pendulle.

De plus, il faut une roue de champs avec son arbre et lanterne.

De plus, il faut une roue de rencontre avec son arbre et pignon, et pièces à vices nécessaires.

De plus, il faut une verge à balancier avec les pièces à vices pour la tenir et soutenir.

De plus, il faut une pendulle avec son cocq et pavillon, et vices pour la tenir, et plomb.

De plus, il faut dans le mouvement des quarts un tambour avec une roue à rocher, un ressort, une déclanche, et dans la ditte roue y augmenter des chevilles suffisamment pour faire sonner les quarts et demye et trois quarts comme on l'a remarqué en y faisant la visite.

De plus, une lanterne pour la roue avec son arbre.

De plus, un arbre pour le volant avec sa lanterne.

De plus, il faut pour la grosse sonnerie, une grande roüe de bascule revêtuë d'un cercle avec boutons et roulots.

De plus, une lanterne pour laditte roue avec son arbre et volans.

De plus, les détentes à refaire en partie à neuf.

(1) • En cette année 1728, le 10 juillet, le sieur Bidard, orlogeur d'Alençon en gros volume, fait présent à l'église Notre-Dame d'une horloge, laquelle fut placée le 30 mars 1730 dans l'église avec un cadran sous le crucifix au-dessous des cloches. » (*Manuscrit sur Alençon de Jean Brière, bourgeois, in-12 de 188 p., 1709-1732*).

De plus, trois tambours.

De plus, il faut reboucher les trous de l'horloge avec du cuivre où il sera nécessaire.

De plus, une aneile avec une lanterne, et des pièces pour la tenir et soutenir dans les trois endroits.

De plus, il faudra des cordes neufves de longueur suffisante pour qu'elles marchent vingt quatre heures.

L'ouvrier, dans son marché, détient les vieux vestiges de l'horloge.

Le tout en dessus a été visité par Monsieur Bidard.

Plus une croisée avec quelques boutons pour la détente des quarts et demy.

Plus une roue de conte pour les quarts et demy.

On le voit, c'était une réparation sérieuse, ou pour mieux dire, une transformation presque complète.

Aussi, l'ouvrier chargé de ce travail, le sieur Jean Denis dit la Croix, ne voulait-il pas l'entreprendre à moins « de quatre cents livres. »

Les conditions acceptées de part et d'autre, le marché était signé de toutes les parties : maire, échevins et horloger, le 19 novembre 1733.

C'était le donateur lui-même de l'horloge, le sieur Bidard qui était chargé de « la visite et réception des travaux de son confrère », lesquels un an plus tard, étaient terminés à la satisfaction de tous, car le 7 décembre 1734 le sieur Bidard certifiant « avoir visité l'orloge de la ville en présence de messire Henri Julien Bourget, bachelier de Sorbonne, curé de Notre-Dame, de M^e Pierre Séguret et de M. Bougis de Courteille » constatait que « le devis prévu avait été exécuté en tout son contenu. »

Et bientôt, l'ouvrier qui avait mené à bonne fin cette restauration recevait le « parfait paiement de ce qui lui étoit dû ». C'est ce que nous apprend le reçu suivant du 25 avril 1735 : « J'ai soussigné Jean Denis, horloger de cette ville, reconnois avoir reçu la somme de 200 l., restant du prix du marché de 400 l. fait avec MM. les Maire et échevins cy-devant en charge, laquelle somme m'a été payée ce jourd'hui par les sieurs échevains, au moyen de quoy je quitte et décharge la ville d'Alençon et renonce à rien demander pour le rétablissement de l'horloge, ayant

été payé du total de l'ouvrage que j'y ai fait, et m'oblige de l'entretenir suivant et conformément au procès-verbal de M. Bidard, horlogeur de la dite ville » (1).

« Bien conditionnée, bien menée », cette horloge marchait à la satisfaction du public, quand cinq ans plus tard, d'importants travaux au clocher vinrent encore modifier son état.

Écoutons René Morel, marchand, trésorier marguillier de l'église paroissiale Notre-Dame et Jean Denis dit La Croix, que nous connaissons de vieille date et toujours « horlogeur en gros » de cette dite ville, nous faire part du traité qu'ils ont fait ensemble cy après, scavoir que « ledit Jean Denis s'oblige par le présent de démonter le gros horloge de laditte église Notre-Dame et sa suite y compris les cadrans aux fins de donner le passage nécessaire au sieur Gaudré, charpentier, pour placer les grosses poutres nécessaires au restablissement du clocher de ladite église et autres bois de charpente qu'il doit y mettre suivant le traité fait avec luy, à commencer par ledit Denis à démonter ledit horloge dans demain 21^e juillet de cette année 1739, et continuer de jour en jour, et après ledit travail de charpente fait et placé par ledit Gaudré, ledit Jean Denis s'oblige immédiatement après iceluy de replacer et remonter et faire marcher bien et duement comme cy devant tout ledit gros horloge, sa suite que cadrans, en sorte qu'elle sonne comme de coutume, et au cas qu'il manque quelque roue ou autres pièces audit horloge, ledit Denis sera tenu de les fournir à ses frais ; pour lequel travail sera payé par ledit sieur Morel au nom dudit trésor la somme de 50 livres, scavoir 20 livres qui lui ont été payés ce jourd'hui comptant, et les 30 livres restants, après la perfection entière dudit ouvrage. »

Cinq semaines plus tard, le 29 août 1739, le prieur Denis recevait « le restant de ses 50 livres » (2), pendant que

(1) Pour tout ce marché et ces quittances, voir arch. de Notre-Dame, 4 feuilles papier.

(2) J'ai soussigné Jean Denis, sieur de la Croix, reconnois avoir reçu de M. Morel, sieur de la Chesnaye, trésorier marguillier de l'église Nostre-Dame la somme de 50 l. y compris les 20 l. spécifiés au présent marché

Jean Fousset, sieur du Mesnil, maître menuisier, recevait à peu près pareille somme (1).

Mais il était écrit que cette horloge, sur laquelle semblait s'acharner le malheur, n'aurait qu'une existence éphémère et que sa fin serait lamentable.

Seize ans à peine après sa naissance, le violent orage de 1744 la détruisait complètement.

Après cet incendie, lisons-nous dans un procès-verbal de visite faite à l'église Notre-Dame (2) « on rassembla les tronçons des cinq cloches qui furent trouvés dans les débris, lesquels furent lavés. Ce métal était ensuite fondû en lingots aux fra s du thrésor et déposé dans la sacristie où il est actuellement. Il y en a suivant l'exposé du sieur Colombet, orfèvre de cette ville, qui a fait peser le tout après la fonte, 6.600 l., ce qui fait 559 l. de déchet seulement, et en outre les fontaines qui portoient les tourillons des cloches, lesquels pouvoient peser environ 300 l.

« Il y avoit encore dans le clocher une orloge, un timbre et deux petites cloches pour sonner les quarts et demy, le tout appartenant à la ville, lesquelles étoient placées en dehors du clocher ; le timbre a été sauvé ainsy qu'une des petites cloches, l'autre a été cassée et est comprise dans la fonte précédente ; *l'orloge a été entièrement détruite par le feu.* »

III. — *Horloge actuelle, de 1763 à nos jours.*

Ainsi, par un habituel retour des choses d'ici-bas, l'Hôtel de Ville avait maintenant (nous l'avons dit dans

pour avoir démonté et remonté l'orloge de laditte église. Alençon, 29 aoust 1739, Jean Denis.

(Arch. de la fabr. N.-D., double feuillet papier).

(1) A Jean Fousset, sieur Dumesnil, maître menuisier payé par Clouet trésorier de N.-D. pour avoir fait la boiste de l'aureloge auquel il fournissait 16 piez de cars et 32 pieds de limande et 13 livres de clous.... 45 l.

Fais et fourny la cheminée des poids de l'aureloge 2 l. 5 s.

Plus un tuieau pour conduire les poids de l'aureloge auquel il fournit 110 pieds de cars 10 l.

(2) Arch. de l'Orne, série L. Procès-verbal de visite et situation de l'Eglise Notre-Dame après l'incendie de 1744. Reg. in-folio de 25 feuillets.

un précédent article) son horloge, alors que l'église Notre-Dame en était dépourvue, et on s'en plaignait amèrement.

« L'église Notre-Dame, nous apprend un *Registre* de l'époque (1), n'a plus d'horloge. Elle a été dépouillée de celle qu'elle avait ci-devant qu'on a placée à l'Hôtel de Ville. »

On conçoit que pour une église de l'importance de celle de Notre-Dame qu'on appelait déjà, comme aujourd'hui encore, « la grande église », c'était un état d'infériorité par trop marqué, étant donné surtout que l'église Saint-Léonard, sa succursale, pouvait se targuer de lui damer le pion sous ce rapport.

Puis, c'était une grande gêne pour le service religieux.

Aussi, ajoute le registre que nous venons de citer, et auquel nous empruntons ces détails, « comme on ne peut régler l'office divin sans ce secours, on décide d'en avoir une nouvelle. »

Mais, pour « en avoir une semblable avec « apos » et demies, il en coûterait au moins 3.000 francs. »

Et le moment vraiment était mal choisi pour une semblable dépense.

L'incendie de 1744 occasionnait, en effet, d'importantes et onéreuses restaurations qui endettaient pour longtemps « le trésor » et grevait les habitants.

Aussi, il y avait déjà dix ans que l'église, enfin réparée, avait reçu une nouvelle bénédiction et elle était toujours sans horloge.

Cette situation ne pouvait durer plus longtemps, et dans le courant de l'année 1762, « les trésoriers marguilliers, assemblés en la chambre du trésor passaient, au nom du général des habitants qui les y autorisait, un marché avec un sieur Potiquet qui, pour somme et prix de 1.000 l. s'engageait à fournir, sans retard, une horloge, pour être placée dans le clocher de Notre-Dame, faisant sonner les heures, quarts et avant-quarts. »

(1) Arch. de la Fabr. N.-D. — *Cueilloir ou Inventaire du ci-devant trésor de N.-D.* Reg. in-folio de 86 feuillets.

Nous ne voulons pas tarder davantage à remercier M. l'Archiprêtre de Notre-Dame de l'extrême amabilité avec laquelle il nous a laissé consulter ses *archives paroissiales*.

On le voit, c'était une horloge de luxe.

L'ouvrier se met *illico* à l'œuvre ; le travail va rondement ; moins d'un an après, l'horloge était terminée, prête à être posée.

Mise d'abord dans « la chambre du trésor », le sieur curé, M. Loiseleur (1) convoque, le jeudi 20 octobre 1763, les marguilliers pour l'examiner à leur tour et se prononcer à son sujet.

Ils savent d'ailleurs déjà à quoi s'en tenir, car préalablement elle a été vérifiée par deux experts en la matière, les sieurs Buisson et La Fosse, tous deux horlogers.

La visite de ces experts dont le premier demeure à Médavy et le second habite Conlie (2), a été favorable. Ils ont jugé que cette horloge est « bonne et en estat de bien marcher pourvu qu'elle soit bien posée et bien gouvernée. »

Aussi, à peine « la matière mise en délibération, ces messieurs du Conseil arrêtent-ils, à la pluralité des voix, que la dite horloge sera reçue et que le sieur Potiquet commencera à la poser dans le clocher aux conditions suivantes, sçavoir qu'il sera tenu de faire la dépense nécessaire pour faire marcher le cadran qui est au haut de la nef et celui

(1) Curé d'Alençon de 1758 à 1787. Voici ce qu'en dit Odolant-Desnos : « La cure d'Alençon est aujourd'hui dignement remplie par M. Henri Loiseleur, natif de Rouen, que son éloquence, son zèle pour le bien public et ses charités rendent cher et précieux à tous les ordres de la ville. » Et M. de la Sicotière d'ajouter : « Les éloges que lui donne O. Desnos nous ont été confirmés par tous ceux qui l'avaient connu. Il mourut le 28 juillet 1787, âgé de 69 ans. Nous aurons peut-être l'occasion, dans d'autres études, de parler plus longuement de ce saint prêtre. »

(2) Michel Briolay de la Fosse, « orlogeur » demeurant à Conlie, mari de demoiselle Moulins. En 1758, il fait l'horloge d'Assé-le-Riboul. Est-ce le même qui en 1712 avait réparé et posé l'horloge de Domfront-en-Champagne ? Sur un cadran argenté d'une horloge en cuivre, orné de dessins gravés, avec les aiguilles du même goût, travail révélant un artiste et appartenant à M. André Hardouin du Parc, au Mans, se voit la signature *la Fosse à Conlie* avec la date intérieure 1693.

Un François Briolay, « orlogeur » aussi et demeurant également à Conlie, faisait en 1701, étant au Mans, un marché avec les religieux de l'abbaye de Saint-Vincent, s'obligeant « de bien et deuement leur faire une horloge neuve de toutes pièces, à pandulle et pois, sonnans les heures et les quars et carillon, conformément à la vieille, pour 300 l. ». Le même fournissait, en 1748, une nouvelle horloge à l'église de Javron pour 300 l. avec boîte et poids de 17 l.

(*Dictionnaire des Artistes et Artisans manceaux*, par les abbés G.-R. Esnault et J.-L. Denis, t. I, p. 96).

qui sera placé au haut du clocher (1), et qu'il fournira les verges, mollettes, marteaux des timbres, aiguilles des cadrans et tout ce qu'il convient pour bien faire marcher lesdits cadrans.

« Au moyen de quoi il sera payé audit sieur Potiquet aussitôt que l'horloge sera posée et qu'elle marchera bien 300 l. ; et si ladite horloge continue de bien aller, ledit sieur sera payé encore 300 autres livres au bout d'une année, et enfin les 400 l. restans, au bout de deux, si ladite horloge continue de bien marcher. »

« Le sieur Potiquet présent accepte les conditions ci-dessus. Il garantit son horloge deux ans ; la règlera lui-même et montera pendant ces deux années ; au bout de ce temps on en fera la visite à ses frais, et si à ce moment les experts trouvent l'ouvrage en bon estat, on lui règlera son dernier paiement. »

Par ailleurs, le trésorier comptable, un sieur Brisard recevait « toute autorisation de faire la dépense nécessaire concernant ladite horloge et surtout pour la fonte et achat des timbres, même d'acheter deux cloches et le métal qui se trouvait à Evreux, à condition toutefois d'avoir les 4 livres au 100 ; dans le cas où on ne les donnerait pas, il ne ferait pas l'acquisition desdites cloches. »

Puis, comme par ailleurs M^{me} Duperron avait, par un testament daté du 22 avril 1748, donné « cinquante pistoles à Nostre-Dame sa paroisse pour ayder à la restablir », on devait employer cette somme remise au trésor par le sieur Dubreuil, à « payer une partie du métal nécessaire pour faire des timbres pour laditte horloge, et sur le plus gros des timbres l'on ferait graver : LE PRESENT TIMBRE ACHEPTÉ DES DENIERS LEGUEZ PAR MADAME DUPERRON POUR LE RETABLISSEMENT DE LEGLISE. »

Le 5 avril suivant, l'horloge enfin était mise à place ; mais « quoique reçue par deux experts » et déclarée par eux « en estat de bien marcher », cette horloge, « mal

(1) Plus favorisée alors qu'aujourd'hui, l'église N.-D. possédait donc deux cadrans à son horloge, l'un à l'extérieur, l'autre intérieurement. Il en était de même avant l'incendie de 1744.

posée » sans doute et peut-être « mal gouvernée » était loin de donner satisfaction. Tout le monde ne tardait pas à « se plaindre de sa défectuosité et de sa sonnerie non concordante. »

Partageant eux-mêmes cette opinion et fatigués de ces plaintes, les marguilliers « tant anciens que modernes », convoqués par le Conte de la Fie, président des trésoriers de France, qui venait d'être nommé marguillier d'honneur en remplacement de M. de Boullemer, lieutenant-général et maire de la ville (1), se réunissaient le vendredi 22 février 1765, en assemblée extraordinaire, au bureau de la sacristie, en présence de M. le Curé, pour « délibérer à fond sur la mauvaise qualité de l'horloge en question. »

Et là, après, « par reconnaissance pour les bons services par eux rendus », s'être gentiment octroyé, « comme il est d'usage et de la décence dans toutes les églises des principales villes du royaume, un banc d'œuvre placé dans un endroit convenable d'où ils verroient au « cœur », entendoient et verroient le prédicateur », après avoir « supprimé les honoraires des prédicateurs d'Avent et de Caresme, révoqué les honoraires des chantres et chapiers, afin de faire face aux dépenses du trésor épuisé par les réparations et réfections faites à l'église, sans compter celles qui sont actuellement et indispensablement à faire, comme de réparer en partie à neuf la couverture en ardoise de la noef, du cœur et des collatéraux, de payer l'horloge en cas qu'elle soit bonne, de remeubler la sacristie d'ornemens et de linges indispensables, de payer les nouvelles cloches, etc... » ces messieurs en venaient enfin au but de leur réunion, c'est-à-dire à « délibérer sur la mauvaise qualité de l'horloge fournye et placée en la tour de l'église. »

(1) En assemblée générale du 18 déc. 1763, M. de Boullemer, lieutenant-général, déclarait que « ses trois années de marguillier d'honneur étant finies, il était dans la résolution de quitter la place, ses fonctions publiques ne lui permettant pas de l'occuper plus longtemps. » Pour le remplacer, il propose trois candidats : M. Caget, lieutenant-particulier ; M. Desloges, avocat du roy et M. Bourdon de Badoire, procureur du roy. Ce dernier, « vu ses affaires présentes, supplie qu'on ne le nomme pas. » On présente à sa place M. de la Fie, président aux trésoriers de France de cette ville qui est nommé par 12 voix contre 1 à M. Caget et 1 à M. Desloges.

(*Reg. de la fabrique de N.-D.* Séance du 18 déc. 1763, p. 165).

« Se faisant alors représenter la deslibération du 20 octobre 1763 par laquelle il leur paroissoit que ledit Potiquet avoit véritablementourny l'horloge en question pour le prix et somme de 1.000 francs payable en trois termes sçavoir 300 l. aussitôt que ladite horloge auroit esté placée ; 300 l. une année après qui devoit eschevoir au 5 avril prochain, et 400 l. à pareil terme de l'année suivante; parce que néanmoins iceluy Potiquet horloger est tenu de la garantir et de la faire valloir comme bonne et loyalle, faute de quoy il sera tenu de la reprendre et de rendre les avances qui luy auroient esté faites, s'estant au surplus chargé de la monter et de la régler par lui-mesme », lesdits marguilliers, après experimentation, « la réputtoient mauvaise et défectueuse en toutes façons, soit pour annoncer l'heure soit pour estre discordante à l'éguille du cadran placé dans la nef.

« En conséquence, refus de leur part non seulement de donner au sieur Potiquet son second paiement, mais encore signification à ce dernier d'avoir à démonter laditte horloge pour s'en rensaisir en restituant le premier paiement qui luy a été cy-devant fait.

Quelle n'est donc pas la surprise de « ces Messieurs les Marguilliers et Trésoriers d'apprendre, le dimanche suivant que non scullement la mesme horloge se trouvoit dérangée, mais encore qu'elle estoit fracturée, que la roue de cuivre de rencontre n'estoit plus sur son pignon, qu'elle estoit cassée en deux morceaux ou plustost que la roue de champ estoit brisée et rompue.

« Ayant voullu approfondir ce fait, le soupçon de cette fracture n'a pu tomber que sur le sieur Potiquet lui-même qui, pour se mettre à couvert de la répétition de la somme à lui payée auroit voulu en faire tomber indirectement la faute sur les serviteurs de l'église, ce qui ne peut être présumé, attendu que ledit horloger a toujours été saisi de la clef de la tour où elle se trouve renfermée. »

Aussi, « l'horloge n'est point acceptée ; pas davantage elle ne sera réparée dans ses fractures suivant l'offre dudit Potiquet, lequel devra rendre les 300 l. qui lui ont été

avancées, et comme on le lui a déjà signifié, il reprendra son horloge.

« Faute de quoy, icelle horloge demeurera, par forme de dépost, en la garde des serviteurs de l'église après qu'un inventaire aura esté fait de toutes les pièces qui la composent. »

Enfin, ajoutent en terminant les marguilliers avec une pointe de mauvaise humeur, « si le susdit horlogeur ne veut pas entendre raison, il y a encore des juges en France, les tribunaux seront là pour juger et en décider. »

Mais, s'« il est avec le ciel des accommodements », il en est également avec les horlogeurs et les marguilliers, et tout finit par s'arranger à l'amiable.

Sur ces entrefaites, M. de la Fie mourait et était remplacé dans ses fonctions de marguillier d'honneur par M. de Chenay, lequel ne tardait pas à réunir le Conseil qui, après avoir réglé « le cérémoniaire de Mgr Louis, Dauphin de France, mort en janvier 1766 (1), décidé de faire dorer la chaire, le tabernacle et plusieurs autres objets (2), pris à la charge de la fabrique les réparations du calvaire du cimetière de Saint-Blaise (3), destitué le Suisse pour raison d'inconduite (4), en finissait pourtant avec le sieur Poti-

(1) « Pour célébrer en février 1766, le service de Mgr Louis, Dauphin de France, décédé le mois précédent, l'église étoit décorée et arrangée conformément au plan proposé par M. le Curé ; deux douzaines de pauvres assistaient à ce service et recevaient chacun deux aulnes d'étoffes et une miche de douze livres ; il y avait en plus une distribution aux pauvres du District de Notre-Dame, et pour contribuer au bien public, M. le Curé laissait la cire. » (*Reg. ut supra*, p. 169-170).

(2) Le Conseil décidait « que la chaire y compris la base ou piédestal ainsi que l'abbat-voix et tout ce qui y est attaché sera dorée, de plus que les bases des quatre colonnes y compris la plainte et tout le cul de lampe qui porte l'appui de marbre du tabernacle derrière le chœur seront dorés de nouveau à l'huile ainsi que la chaire, circonstances et dépendances, et que pareillement les statues de sainte Anne et de saint Joseph de la chapelle de Grâce et de Saint-Blaise seront redorées à l'huile, moyennant la somme de 480 l. »

(*Ibidem*, 14 juin 1766).

(3) ... Les marguilliers faisaient signifier aux frères de la confrairie de la Charité que désormais le trésor entendait se charger des réparations du Calvaire élevé dans le cimetière de Saint-Blaise. (*Ibidem*).

(4) ... « Pour conserver le bon ordre pendant le service divin et veiller à ce qu'il n'arrive aucune indécence pendant que l'église seroit ouverte, un suisse avoit été nommé...

« On lui faisoit un bel habit bleu garny de 44 boutons à raison de

quet et son horloge, en décidant que « pour terminer ce qui concerne ladite horloge, il seroit payé audit Potiquet la somme de 400 l. qui, avec la somme de 300 l. cy-devant payée audit horlogeur fait celle de 700 l., et moyennant laquelle somme ladite horloge et tout ce qui l'accompagne comme marteaux, baseules et tout ce qui sert pour faire marcher le cadran qui est dans l'église et la sonnerie, appartiendra en propriété à la fabrique sans que ledit sieur Potiquet y puisse rien prétendre, et pour que ladite horloge soit toujours à l'avenir en bon estat, il a esté arrêté qu'il sera payé par chaque année, à compter de ce jour, audit sieur Potiquet la somme de 60 l. parce que ledit sieur s'oblige de monter exactement et d'entretenir ladite horloge de tout ce qui y est nécessaire et même d'en répondre et de la garantir tant qu'il en sera chargé, fors les cordages, et supposé qu'il arrive quelque accident, le dit sieur s'oblige à rétablir l'horloge à ses frais et à la tenir toujours en bon estat. »

Et le susdit horlogeur, semblant heureux de cet arrangement, y souscrivait volontiers, comme l'atteste la phrase suivante, d'une belle écriture de sa main et signée de son nom : « J'accete le présent marché aux conditions ci-dessus. (*Ibid.*).

Mais, en bon Normand, sans manifester de mauvaise humeur de se voir rogner sur son travail une somme assez rondelette, Potiquet se vengeait à sa façon de ce traitement en « s'acquittant fort mal de la conduite et entretien de l'horloge dont il s'étoit chargé pour 60 l. par an. »

Mal lui en prit, car, le 5 août 1768, après midy, les marguilliers se réunissaient au bureau de la sacristie et là, le sieur Lindet, le trésorier actuel, leur remontroit « que le

2 l. la douzaine que fournissoit le sieur Blessebois, marchand d'Alençon et sieur de la Garenne en Arçonnay, on lui fournissoit des bas écarlate, et sur sa demande un chapeau convenable et digne de sa fonction ».

Hélas ! « l'habit ne fait pas le moine ». Quoique et peut-être parce que si brillamment paré, notre suisse, trop séduisant, fait des conquêtes ; des plaintes sont portées contre lui et finalement il est destitué et condamné à rendre ses insignes : hallebarde, ceinturon, épée et généralement tout ce qu'il a coutume de recevoir de la fabrique, y compris l'habit bleu aux 44 boutons, les bas écarlate et le chapeau à la claque. *Sic transit gloria mundi.*

sieur Potiquet se seroit fort mal acquitté de sa commission par rapport à l'horloge tant en entretien que façon, que depuis un fort long temps ledit horloge va très mal, et que même il s'y trouve beaucoup de réparations à faire. »

On met « la matière en délibération, et les sieurs marguilliers arrêtent que pour l'avenir et à partir du 16 courant, Charles Guittard, un des segrétains sera, en remplacement dudit Potiquet, chargé de veiller à laditte horloge, de la monter tous les jours et de la conduire ; pour ce il lui sera alloué 40 l. par an. Puis, en présence de Potiquet, le nommé La Croix, horloger de cette ville, fait la visite de laditte horloge et estime les réparations urgentes à y faire, à la somme de 30 l. Il est chargé de laditte réparation ; mais comme ledit Potiquet s'étoit soumis de remettre ledit horloge en bon estat lorsqu'il cesseroit de le conduire, ces 30 l. seront au compte dudit Potiquet et retenus sur ce qui peut lui être encore deub. »

Pendant, les réparations à faire audit horloge sont bien plus importantes qu'on ne le croyait tout d'abord, car six mois plus tard, exactement le 6 mars 1769, les mêmes marguilliers réunis en séance s'entendent demander, par le sieur Jean Denis dit La Croix, le paiement des ouvrages qu'il a faits à l'horloge, somme fixée à 420 l., « ainsi taxée au plus juste et en conscience. »

Ennuyée de toutes ces réparations et des sommes à payer si fréquentes, « l'assemblée représente qu'il convient de réduire un peu la somme demandée ; en conséquence, elle décide d'allouer au sieur La Croix 400 l. seulement, tant pour les ouvrages faits pour la réparation complète de l'horloge que pour ce qui pourroit être dû pour d'anciennes journées, et à condition que le sieur Jean Denis promette garantir laditte horloge pendant deux ans à compter des fêtes de Noël de l'année précédente 1768 » (1).

Et voilà comment, « bien gouvernée » sans doute depuis, après avoir subi, de nos jours, selon la mode actuelle à laquelle elle n'a pas échappé, et cela malgré son âge avancé, plusieurs opérations chirurgicales qui lui ont valu

(1) Arch. de la fabrique N.-D. *Registre des Délibérations*, p. 180.

d'être amputée de plusieurs membres adroitement remplacés, cette vieille horloge occupe, aujourd'hui encore, sa tour aérienne d'où, insensible aux intempéries des saisons, elle continue de jeter, par tous les temps, aux échos d'alentour, les « quarts, demies et heures », d'une voix rajeunie, plus sonore et plus vibrante même qu'autrefois (1).

C'est tout au plus si l'on peut lui reprocher d'avoir un parler un peu lent.

Les ans, sans doute, en sont la cause.

Surtout chez les vieillards, l'habitude étant une seconde nature, mieux vaut la garder ainsi que de risquer, en voulant l'améliorer, d'être cause de sa mort.

Je sais bien que quelques esprits chagrins et moroses prétendent, qu'aujourd'hui encore comme autrefois, « sans être défectueuse en toutes façons », l'heure cependant « au cadran de la nef n'est pas concordante avec l'éguille », ni que la sonnerie n'est d'accord avec celles de ses sœurs municipales, paroissiales ou conventuelles ; mais la faute n'en serait-elle point imputable, autant sinon plus, à leurs « conducteurs » qu'aux horloges elles-mêmes.

D'ailleurs, ne l'oublions point, pour les horloges pas plus que pour les humains, hélas ! « la perfection n'est point de ce monde. »

II

CLOCHES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

I. — *Cloches de 1444 à 1732*

Heureuses sans doute d'être installées dans un élégant clocher tout de neuf restauré (2), de voir leur église gran-

(1) Au lieu d'être, comme autrefois, donnée par des timbres, l'heure, ainsi que les quarts et demies, est sonnée sur plusieurs des six grosses cloches, fournies par la maison Bollée et bénites en 1853.

(2) « A Guillot Dumesnil et André Daumerée, pour aller et revenir à Javron pour achepter 13.000 d'ardoises pour le clocher : xviii s.

« A Guillaume Perrier et Perrin Letessier, de Javron, pour les xiii milliers d'ardoises d'eux acheptées de trois maisons : xxxv l., 5 s.

dement augmentée et superbement embellie par la construction de la nef (1), d'entendre la voix des chantres résonner au « pouspistre du chanceau » (2), les cloches de Notre-Dame carillonnaient joyeusement, en l'an de grâce 1444, aux baptêmes des nouveau-nés apportés au baptistère (3), et sonnaient fièrement les heures marquées par « l'orloge » municipale nouvellement « racoustrée » (4).

D'où venaient ces cloches ? De qui tenaient-elles l'existence ? Qui les avait « levées », ou en d'autres termes, leur avait donné un nom et par qui furent-elles baptisées ?

Hélas ! sur tout cela, silence le plus complet. Semblables aux peuples heureux, nos cloches n'ont pas d'histoire.

C'est tout au plus si, avec une parcimonie navrante et comme à regret, un des « thésauriers » de l'église Notre-

« A André Daumerée pour sa painne et tourment d'avoir couvert ledict clocher : xiii l.

« Audit André pour 30 livres de plom pour plomber les lucarnes : xxxvii s.

« Au dit André pour avoir plombé les noz des lucarnes ce qui n'estoit pas compris dans le marché : xx s.

« A Guillot Berard pour xvi e. de lambris : c s.

« A Michel Collet et Guillot Julien pour chacun une journée quilz ont servy de leur mestier de saïer au long le boys à faire les lucarnes dudit clocher : vi s.

« A Pierre Cheron pour 12.000 de clou à ardoise et à lambris à 12 s. 6 d. le mille : vii l., xvi s., iii d.

(Voir *Portail et Vitraux de l'Eglise Notre-Dame*, par M^{me} G. Despierres, p. 4 et aux Archives de l'Orne, comptes de fabrique de Notre-Dame, 1444-1446, le fol. 42, contenant l'ensemble de ces réparations qui s'élevèrent à la somme de 157 l., 16 s., 11 d.).

On sait que ce clocher, fort élégant, détruit par l'incendie de 1744, a été remplacé par la grosse et disgracieuse tour que nous voyons aujourd'hui.

(1) La nef de Notre-Dame a été construite dans la première moitié du xv^e siècle. (Voir *Mémoires historiques sur Alençon* d'Odolant-Desnos, annotés par de La Sicotière, p. 106).

(2) Payé à Jean Buheré, ymagier, la somme de 9 livres sur ce qui lui est dû « pour le pouspistre. » (M^{me} Despierres, *jam. cit.* p. 8). Ce « pouspistre » qu'on retrouvera encore avec deux autres lors de l'incendie de 1744, nous paraissant d'une certaine importance, vu son prix relativement élevé, 9 livres = 360 francs de notre monnaie actuelle, pourrait fort bien rentrer dans la catégorie des curieux lutrins cités par M. L. Germain de Maily dans *Le « Grimé » de Saint-Dié, Etude sur d'anciens lutrins fixes pour le chant et la lecture de l'épître et des prophéties*, Nancy, 1909, savant opuscule de 25 pages in-8°, extrait du *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine*, oct.-nov. 1909, dont l'éminent secrétaire perpétuel de cette savante Société a bien voulu nous faire hommage et auquel nous faire renvoyons le lecteur.

(3 et 4) Payé à Jean Chesnel « pour ung trépié de fer à soustenir les fons : vii sols vi deniers.

« A Jehan Jouenne pour avoir rappareillé l'orloge, fait une crouezée et avoir mis des roes qui estoient usez : xxv sols ». (M^{me} Despierres, p. 4).

Dame, dans un compte de 1444, le plus ancien d'ailleurs que possèdent les Archives Départementales de l'Orne, nous a donné à leur sujet quelques minimes renseignements, si maigres et si peu importants, que nous nous excusons de les rappeler ici.

Existant sans doute depuis longtemps déjà, car comment concevoir une église, et pourquoi surtout un clocher sans cloches, Notre-Dame, à cette époque et longtemps avant, était pourvue de deux cloches.

L'une d'elles, la grosse, à force de servir « au veilleur de nuit » et de « sonner le guet », avait besoin de réparations.

André Deschamps lui « fait une branle, qui lui est payée ix deniers » (1), pendant que « deux charpentiers, Robert Le Roy et le susdit André, au prix de xviii deniers dont ils étoient gratifiés pour leurs painnes et sallaires, en rapparailloient l'esseul. »

Une grosse cloche en suppose une autre plus petite.

Deux autres thresauriers de Notre-Dame, les sieurs Vaderoye l'ainé et Guillot-Dumesnil nous attestent l'existence fort prochaine de cette dernière lorsqu'ils « bailloient et deslivroient aux eschevins et procureurs des bourgeois de la ville d'Alençon les 250 l. de métal que leur avoient laissé en compte les précédents thresoriers pour estre employez en la cloche qui devoit estre instamment fête. »

Mais sans battant et si elle n'est point enhunée, une cloche reste muette. Aussi, sans retard, celle-ci, « pourvue d'un « batail » neuf, va-t-elle rejoindre son ainée dans le beffroi nouvellement restauré, et posée sur sa « potence », et bien « gressée », elle sonne à toute volée. »

C'est Geoffroy Cheron qui nous apprend ces détails en disant qu'il « a touché 2 sols pour sa painne d'avoir fait le batail de la petite cloche nouvellement fête et pour le bendaige à pendre ladicte cloche et la fourniture de deux

(1) A André Deschamps pour avoir fait une branle à la cloche *don l'on sone le guet* : ix d. Le clocher, en forme de poivrière, que détruira l'incendie de 1744, présentait à son sommet un renflement dans lequel pouvait se loger le « veilleur de nuit ».

fers appellés potence », alors que « Pierre Beaulier, presbtre et segretain de ladicte église avoit receu II sols VI deniers pour estre alé quérir de la gresse pour icelles cloches. »

Et comme bientôt ce batail était rompu, le même Geoffroy Chéron le « rappareillait », et pour ce, touchait II sols VI deniers obolle (1).

De quelle époque dataient ces cloches, la grosse tout au moins, puisque la petite venait d'être « nouvellement fête ? »

Auraient-elles existé déjà au temps où des moines de Lonlay, habitant le prieuré d'Alençon, auraient desservi l'église de Notre-Dame qui servait en même temps et de chapelle pour eux et d'église pour les habitants ?

Et alors sonnèrent-elles pour les visites que par trois fois en 1250, 1255 et 1260 fit à ce prieuré Eudes Rigaud, archevêque de Rouen qui, dans son curieux registre parvenu jusqu'à nous, prescrivit alors la réforme de certains abus (2).

Étaient-elles déjà là quand en 1240, le curé de Notre-Dame, Guillaume Huré, mécontent de son logement qui était près du Puits des Forges, fieffa de l'abbaye de Perseigne, moyennant 30 sols de rente, une maison et une petite place à l'endroit où se trouve le presbytère actuel, pour en jouir lui et ses successeurs ? (3).

Peu ou point renseigné sur l'origine de ces cloches, le serons-nous davantage sur leur durée ?

Sans crainte d'être taxé de témérité, nous pouvons avancer, se semble, que ce sont bien nos cloches de 1444 qui, fin de septembre 1449, sonnaient à toute volée pour célébrer la délivrance d'Alençon du joug des Anglais (4), pendant que le peuple se répandait joyeux dans les rues, criant Noël au « gentil duc » de la Pucelle, et après avoir envahi

(1) Arch. de l'Orne. Comptes de fabrique de Notre-Dame d'Alençon, 1444.

(2) *Inventaire des titres, papiers et enseignements de la cure d'Alençon*, par Pierre Belard, p. 115.

Ces visites sont également citées dans *La Province du Maine*, septembre 1913, dans un article de M. L. Froger, intitulé : *Note sur deux prieurés se rattachant au diocèse du Mans*, p. 273.

(3) Odolant Desnos annoté par de La Sicotère, p. 131.

(4) Dans le *Bulletin des Amis des Monuments Ornais*, n° 1, 1903, p. 14, voir *Le Secret de la Maison d'Ozé*, par le Vicomte du Motey, avec tir. à part.

le château, se rendait à l'église Notre-Dame où le curé, Nicolas Gasteligneul (1), chantait un des plus glorieux *Te Deum*.

Après avoir assisté à l'érection de la nef, à la réfection du clocher, à la pose de « l'orloge, des fons basptismeaux et du pourpistre, » ne leur fut-il pas donné d'être les heureux témoins de la construction, de 1450 à 1480, des deux bas-côtés que nous voyons aujourd'hui dont l'un, celui qui longe l'ancien cimetière devenu la place Lamagdelaine était édifié en 1475, et l'autre, celui du côté de la Pricuré, était commencé à cette époque.

Comme les historiens d'Alençon, P. Belard, Odolant-Desnos, de La Sicotière, M^{me} Despierres, M. Louis Duval, etc. n'ont fait que citer sans le donner jamais l'acte de cession du terrain pour la construction de ce dernier bas-côté, nous le relaterons *in-extenso*, à l'*Appendice I*, pour le tirer de l'oubli, et tel que nous l'avons trouvé aux Archives de la fabrique de Notre-Dame.

Témoins de la construction des bas-côtés de leur église, ne sont-ce point encore les mêmes cloches qui, aux glas des « fidelles deffuncts de l'an de grâce 1492, joignirent ceux de très haut et très puissant René, duc d'Alençon, décédé en sa maison du Parc, le jour et feste de la Toussainetz même année » ?

Et c'est alors que, selon nous, la veuve du susdit René, Marguerite de Lorraine, après avoir fondé le couvent de l'*Ave Maria*, continué le rétablissement de l'église de Saint-Léonard entrepris autrefois par son mari, aura fait fondre

(1) D'une famille notable d'Alençon. Déjà, en 1383, nous voyons un membre de cette famille, *Michel Gasteligneul*, garde du scel de la Chastellenie d'Alençon, donner copie d'un testament fait en 1348 par Agate Despierres, veuve Jehan Bertu, par lequel elle avoit aumosné d'un journal de terre sise en Louray la *forge* = fabrique de la chappelle de Saint-Blaise, affin d'estre enterrée en icelle chappelle tout comme deffunct son mary y avoit esté ensepulturé. (Arch. de la fabrique Notre-Dame, original feuille parchemin scellé de cire brune, aux armes d'Alençon, 3 fleurs de lys 2 et 1).

Plus tard, en 1475, dans un acte de donation que nous lirons plus loin, nous verrons un *Ollivier Gasteligneul*, conseiller de ville, assister comme témoin, au don du terrain nécessaire donné par le prieur du prieuré d'Alençon, pour « faire une aïse et excroissement en ladicte église de Nostre-Dame, semblable que est celle qui a esté de nouvel faïste en ladite esglize du costé du cimetière... »

deux cloches ; l'une nommée *Anne* (1), pour sa chapelle qu'elle venait d'édifier dans le parc du château, l'autre appelée *Pierre*, pour l'église de Notre-Dame, sa paroisse, dans laquelle elle venait de faire bâtir, pour son usage, un grand oratoire appelé longtemps la chapelle de Madame, et devenu ensuite la chapelle du Rosaire.

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle cloche, *Pierre*, sur laquelle nous reviendrons plus loin, assistait avec ses deux aînées à l'embellissement de la façade antérieure de l'église.

C'était l'époque, en effet, où pour masquer la simplicité du pignon de la nef, on élevait le superbe portail qui, « *quoique d'architecture gothique*, nous dit naïvement Leconte la Verrerie, p. 10, dans son *Manuscrit sur Alençon*, a bien des beautés, tant à cause de la hardiesse avec laquelle il est bâti que pour sa construction. »

Ancinnes, Thoiré, Oisseau, Rouessé-Fontaine (Sarthe), Cuissai (Orne), etc., fournirent les pierres.

Les ouvriers étaient alençonnais, et pour ce travail qui leur fait le plus grand honneur, ils reçurent près de 700 l. représentant près de 30.000 francs de notre monnaie.

Après avoir été les fiers témoins de la pose des splendides vitraux qui décorent les hautes fenêtres de la nef (2), des bancs placés dans l'église pour la commodité des fidèles (3),

(1) Voir *Cloches et Horloges de l'Hôtel de Ville et de l'Hospice d'Alençon*, tir. à part, ou dans le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, oct. 1912 et avril et juillet 1913.

(2) Dans une notice aussi détaillée qu'intéressante sur les vitraux de Notre-Dame, *Bulletin Monumental*, t. VIII, p. 105, M. de La Sicotière pense que leur exécution doit être comprise entre 1511 et 1543. Sur le vitrail placé au-dessus de l'orgue on lit *L'AN M CCCCC VNZE* et sur un autre la date de 1535. (M^{me} Despierres, p. 10 et seq.).

(3) Sur ces bancs, moyennant une minime redevance, les fidèles pouvaient plus commodément assister aux offices. Si faible que fut la somme réclamée par les trésoriers, elle ne fut certes pas étrangère au peu de succès de cette innovation ; les registres de Notre-Dame nous montrent que le vieil usage prédomina longtemps encore ; « pas un coffre ne fut loué pendant dix ans ». En 1516, deux seulement trouvèrent amateurs à raison de 2 s. 6 d. chacun ; puis, il fut permis à quelques bourgeois de mettre des sièges dans l'église : en récompense ils donnaient soit du linge, soit des tableaux. Le plus grand nombre des paroissiens, comme c'est encore l'usage en Italie, restait debout ou à genoux sur les dalles de l'église. Aux jours de fêtes, le pavé était couvert de paille, de jonc ou de feuilles, et au moment du Carême, il était transporté des pierres dans l'église pour permettre aux paroissiens « de mieux ouïr le prédicateur pendant les prédications de carême. » En 1558, on trouve encore dans les dépenses de l'église Notre-Dame la note

des orgues, mises dès avant 1506 et qui seront remplacées, en 1537, par celles que nous voyons encore aujourd'hui (1), des langues de feu et d'ung pigeon au jour de la Pentecôte 1508 (2), nos trois cloches mêlaient leurs plaintes « aux moult regrets, pleurs et clameurs très douloureuses des sujets et de la grande assemblée d'autres gens, prélats et seigneurs qui, le mercredi 11 avril 1524, après la procession des Rogations, assistaient aux funérailles et obsèques de Charles d'Alençon, fils de René et de Marguerite de Lorraine, décédé en l'âge de 35 ans, à Saint-Just-sur-Lyon, de retour de la bataille du Parc de Pavie, et d'où son corps avoit été rapporté à Alençon (3); et cinq ans plus tard

suivante : Payé 3 s. 6 d. pour oster les pierres qui ont esté apportées pendant le caresme et qui empeschaient de dresser les tables de communion (M^{me} Despierres, p. 9).

(1) En 1506, Etienne de Varenne, organiste, recevait 57 l. 17 s. 6 d. pour la réparation des orgues nouvellement faites. Nous lisons dans le Registre de Notre-Dame de 1506 à 1508 : Despence pour la réparation des orgues jouite une petite étiquette baillée par Maistre Estienne de Varenne ainsi qu'il a faict les marchés et payements as plusieurs personnes. Au charpentier qui a faict la cherpenterie du petit lieu où sont assises les dites orgues 51 s. 6 d. A Meherault, serrurier, 27 s. 6 d. A Chevalier qui a pavé ledit lieu 76 s. 8 d. A ceulx qui ont aydé à descendre le boys des orgues, 3 s. A ung maçon, 6 s. 6 d. En vin à l'organiste 17 s. 2 d. En boys rouge pour mettre aux orgues 10 d. En deux bastons de pin et en clou 12 d. En boys achepté de Pierre Le Hayer 16 s. A Cabaret pour avoir doré les dites orgues 20 s. A François Broussard en or fin courole de soie et quatre sonnettes 58 s. 4 d. En menuiserie 79 s. A Pierre Maloysel pour estain 10 l. Au maistre organiste qui a réparé les orgues 30 livres.

A Estienne de Varenne, organiste, 100 sols pour deux années de ses gages. « Cette modique rétribution, ajoute M^{me} Despierres, p. 9, à laquelle nous empruntons ces détails, nous fait croire que ces orgues n'étaient entendues qu'aux grandes fêtes de l'année. » Tel n'est pas notre avis. En 1506, Estienne de Varenne touchait 100 francs par an de notre monnaie, tandis que dans un registre de 1629 nous verrons l'organiste de Notre-Dame, Godard, ne toucher que 75 francs pour jouer de l'orgue à Notre-Dame aux jours de festes et dimanches.

Ces orgues furent remplacées en 1537, nous apprend M^{me} Despierres, dans une savante et documentée étude sur *Les Orgues de Notre-Dame d'Alençon*, étude que nous essaierons de continuer en prenant ce travail là où cette dame l'a laissé.

(2) Au xv^e siècle, les peintres-vitriers étaient chargés parfois de confectionner ou de réparer les accessoires que réclamaient les cérémonies religieuses. Ainsi, nous trouvons, en 1508, dans les comptes de l'église Notre-Dame, la note suivante : « Payé aux painctres qui ont faict des langues de feu et ung pigeon pour le jour de la Penthecoste, v sols. (M^{me} Despierres, p. 16).

(3) Né en 1489, Charles IV avait épousé, en 1509, Marguerite d'Angoulême, sœur de celui qui devait, quelques années après, monter sur le trône de France, sous le nom de François I^{er}. Après la fatale bataille de

aux joyeux carillons de la feste de Noël 1530 elles faisaient succéder leurs funèbres sonneries pour l'inhumation de Mgr Jean de Navarre, prince de Viane, fils aîné et unique de Henry, deuxième de ce nom, par la grâce de Dieu roy de Navarre et de M^{me} Marguerite de France (1), sœur unique du roy Francois, premier de ce nom, lequel seigneur et prince, trépassé ce susdict jour étoit inhumé le 26 du dict mois de décembre 1530 » (2).

Furent-elles épargnées au moment des guerres de religion ? Nous voudrions le croire pour l'honneur du nom français. Mais quand nous voyons les Huguenots, en 1562, s'acharner sur l'humble monastère des sœurs de l'*Ave Maria*, au point de tout « casser dans le monastère, jusqu'à la cloche laquelle les religieuses sonnoient, lorsqu'elles étoient pressées, par forme de toxain, appelant à l'aide, et pillèrent la maison en telle sorte qu'il ne demeura rien aux religieuses que les habits qu'elles avoient sur elles », n'y a-t-il pas lieu de croire qu'après avoir « pillé et volé l'église Nostre-Dame, — ainsi que celles de Saint-Léonard et des villages environnants — abattu et bruslé les images mises en monceaux au milieu d'icelle, pendant l'image de saint Claude à une gouttière sur le pont du Guichet », n'y a-t-il pas lieu de croire, dis-je, que sans se laisser arrêter par l'accident survenu à l'un des leurs, Henri Roblin, au moment où « abattant l'image (statue) du saint Sauveur, estant sur le portail de ladite église, laquelle tombant lui rompit les jambes dont il demeura impotent » (3), ces vaudes ne se fussent attaqués aux cloches de Notre-Dame pour les envoyer (déjà !) aux fonderies, comme le feront deux cents ans plus tard leurs dignes rejetons, nos Jacobins de 93 !

Pavie, où le roi fut fait prisonnier, il put s'échapper mais il ne tarda pas à mourir de chagrin, à Lyon.

(1) Veuve de Charles IV d'Alençon, Marguerite épousa, en 1526, deux ans après son veuvage, Henri II, roi de Navarre. Ils n'eurent que Jean, prince de Viane.

(2) Voir plus loin, p. 315, l'ouverture des caveaux où reposaient les corps des ducs d'Alençon.

(3) Pour ne citer qu'une référence, nous renvoyons au *Petit tableau des ravages faits par les Huguenots de 1562 à 1574 dans l'ancien et le nouveau diocèse de Sées*, par l'abbé J.-B.-N. Blin, pp. 7, 9 et *passim*. Imp. Seguin, Avignon, 1888.

Mais, en l'absence de preuves certaines, et pour ne pas accabler d'un nouveau méfait la mémoire déjà si chargée de ces misérables (1), nous préférons admettre que, respectées par eux, ces cloches assistaient, impassibles, à la venue

(1) Il nous est agréable de pouvoir signaler, à la décharge des Huguenots (car s'ils étaient devenus ennemis de l'Eglise et de l'Etat, ils restaient cependant nos compatriotes) que, dans leur fureur destructive, ils respectèrent cependant certains objets, entr'autres :

[— les magnifiques *stalles* et la ravissante *clôture* du chœur, faites en 1531, et décrites par M^{me} Despierres, dans ses *Documents concernant l'Eglise Notre-Dame d'Alençon* dont, contrairement au dire de cet auteur, une partie tout au moins fut soustraite à l'incendie de 1744, comme nous le montrerons en son lieu ;

[— les « *angelotz* » du grand autel, faits par Thomas Grudé, menuisier bourgeois d'Alençon ;

[— le *contre-autel* ou *rétabe* du grand autel formé par le tableau où avait été peinte, en 1562, par Abraham Dypré et Moïse Rouillon, au prix de 36 l., l'ymaïge ou histoire de l'Assomption de Notre-Dame ;

[— l'*ymaïge de la Cène*, également au grand autel, à laquelle Denis Chollet remettait, en 1565, un tableau qui avait été brulé. Un siècle plus tard, ce tableau, détruit sans doute, sera remplacé par une nouvelle Cène accompagnée d'un autre tableau représentant Jésus au Jardin des Oliviers. Faits en 1666 par Abraham Dubois, élève de Jacques Pillard, ces deux tableaux sont désignés dans la vente, faite le 3 fructidor an III, des objets ayant appartenu aux églises. La Cène fut vendue 235 livres et Jésus au Jardin des Oliviers 101 livres. (M^{me} Despierres, *Portail et vitraux*, p. 20 et 24, et Menuisiers-Imagiers, p. 20 et 21) ;

[— la belle *chaire* en pierre, de 1536, faussement attribuée par la tradition au ciseau d'un condamné à mort auquel ce travail aurait valu sa grâce. Remplaçant une autre « chère » en bois qu'en 1514 Pierre Bourroche, menuisier bourgeois d'Alençon avait rhabillée, pour XII deniers, (M^{me} Despierres, *Menuisiers-Imagiers*, p. 8), cette nouvelle chaire de 1536 étoit, en 1602, dotée d'un petit siège pour asseoir le prédicateur ; en 1629, Jacob Lemée, serrurier, faisait deux clefs neufves pour fermer la porte d'icelle et en raccommodoit la serrure (M^{me} Despierres, *ib.* p. 29) ; en 1670, le petit Gambades, fils probablement de Denis Badouillé, sieur des Gambades, recevait CXXIII sols pour avoir peinct la cheze où l'on presche, le dessus, ainsy que la grisle du chœur, et pour l'huile et colleurs qui y ont servy (Registres de Notre-Dame 1670-1673) ; en 1693, Louis Mallet, maitre-menuisier sculpteur y faisoit un barreau (M^{me} Despierres, *ib.*, p. 33) ; en 1765, Lequeu, dit la Verdure, peintre vitrier sculpteur, auteur d'un plan d'Alençon conservé à la Mairie et d'un manuscrit sur Alençon, malheureusement disparu, lui faisoit des peintures et dorures, dont en 1768, il recevait 60 l. restant de ce qui pour icelle lui étoit du. (Comptes de fabrique de Notre-Dame (1768-1770) et enfin les sculptures de cette chaire garnie de masques et de guirlandes, de petits pilastres dans le goût de la Renaissance, de figures en relief des quatre évangélistes entourées de sentences sacrées et décorant ses différentes faces, ont été, vers 1840, nous dit M. de La Sicotière (*Bulletin monumental*, VI^e vol. 1840), peintes et dorées avec plus de richesse que de goût.

Quant à l'abat-voix, autrefois aussi en bois, nous croyons qu'on le conserva tel jusqu'en 1765, époque à laquelle il fut remplacé par l'abat-voix en pierre actuel, n'ayant, au dire de M. Anatole de Montaiglon, professeur de l'Ecole des Chartes, lors d'une visite avec M. Louis Duval à l'église

d'Henri IV, à Alençon, en 1576, et que, du haut de leur tour silencieuse, elles furent témoins, sinon de l'anoblissement du bourgeois à la dinde en pal!, du moins du dîner de ce prince chez la dame d'Ozé, et ensuite, silencieuses et tristes, dans la petite halle au blé où venait d'avoir lieu le presche, près du Palais de Justice, de la cérémonie du baptême du fils de l'Arçonnéen (1) Olivier Caillard, médecin du roy, et dont le Béarnais fut parrain (2); qu'en 1589 un bourgeois menuisier d'Alençon leur faisait « troys boestes » (3); que l'année précédente, au mois de septembre 1588, elles sonnaient joyeusement pour la « bonne entrée » du duc de Montpensier, sous le « poille du sacre en velours violet (4) », dans l'esglize Notre-Dame tendue à cet effet

Notre-Dame d'Alençon, aucune valeur, ni aucune ressemblance avec la chaire.

En 1629, on voit un menuisier sculpteur, Denis Badouillé, le père du petit Gambades cité plus haut, refaire à neuf, sur l'ordre du lieutenant-général et d'après le dessin du Père Nique, prédicateur, le dosme de la chéze ou abat-voix qui, à en juger par les cornes d'abondance, les vases et les consoles supportant ledit « dosme » ou « plat fonds » terminé par ses deux couronnements et son « arpyé », n'avait rien à envier, comme élégance et sveltesse, à celui qu'on lui a substitué. « A Denys Badouillé, pour avoir descendu et remonsté le dosme de la chaire, pour avoir faict un plat fondz, faict deux couronnemens et ung arpyé qui manquoient audict dosme, pour avoir arraché le plat fondz et relargy, par le commandement de M. le lieutenant-général par l'advis du père Nique prédicateur, ensemble pour avoir faict les couronnemens et cornes d'abondance, vasses et consoles qui supportent ledit plat fondz, ensemble tout ce qui étoit nécessaire faire au plat fondz, cy : xxii l. (Comptes de fabrique de Notre-Dame, 1629-1632).

La même année, le même artiste, sur l'advis sans doute du même prédicateur, fournissait un *léâtre* devant la « cherre » du prédicateur et y perdoit deux limandes qui y avoient été prises. Ne faudrait-il point entendre par ces « téâtres » un endroit où se plaçaient ceux qui, dans les controverses, devaient faire des objections au prédicateur, controverses alors en vogue et qui bientôt cessèrent, parce que, dit Belard, « elles n'avaient qu'un petit succès. »

(1) Dans un article sur *la Maison d'Ozé au XVIII^e siècle*, nous montrons qu'Olivier Caillard, médecin du roy, était sieur des Hayes, en Arçonnay, village où, en 1417, Des Fontaines, compagnon d'Ambroise de Loré, tua 200 à 300 hommes aux Anglais.

(2) *Le Secret de la Maison d'Ozé*, par le Vicomte du Motey, tir. à part, ou dans le *Bulletin des Amis des Monuments Ornais*, 1903, n° 1, p. 33.

(3) 1589. Guillaume Perrier, bourgeois menuisier d'Alençon et époux de Marguerite Birée, reçoit des thésauriers de Notre-Dame cent sous pour deux cases de boys pour mettre les cierges bénits de Notre-Dame et de Saint-Léonard et pour « troys boestes aux cloches ». Registre de Notre-Dame. Arch. de l'Orne, cité par M^{me} Despierres, dans ses *Menuisiers-Imagiers ou Sculpteurs d'Alençon aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles*, p. 29.

(4) M^{me} Despierres, *Menuisiers-Imagiers*, p. 24.

des tapisseries du sieur du Guey ; et qu'enfin, après avoir sonné pendant le *Te Deum*, le 8 octobre 1621, pour l'entrée en ville de Monseigneur Henri d'Orléans, duc de Longueville qui, précédé des quatre échevins portant le dais (1) et « ayant des toques de velours et des robes courtes parées de velours allant jusqu'aux jarrets », et escorté des autorités civiles et militaires, entra à l'église Notre-Dame et de là à la *Maison d'Ozé* où l'infanterie défila devant lui et le salua du feu de ses mousquets en traversant le cimetière (2), ce sont encore elles que nous retrouvons en l'an de grâce 1630.

C'est ce que nous autorise à penser un Registre des Comptes de la fabrique de Notre-Dame, de 1629 à 1632, qu'au hasard de ses recherches, un bibliophile de nos amis, M. Adolphe Lefol, a été assez heureux de se procurer et qu'il nous a aimablement communiqué.

Ce registre nous montre que les cloches de « la grande esglize », alors au nombre de trois, étaient déjà anciennes, et les détails des réparations qu'on leur fit indiquent clairement qu'elles avoient un long usage.

Que le lecteur en juge lui-même.

Un « serurier, Denis Vignon, faisait en 1629 deux bandes et une cheville de fer, ainsi qu'une grappe pour tenir une pièce également de fer qui étoit à la grosse cloche, pendant qu'un charpentier, Anthoyne Roche, raccommodoit la roue de celle-ci et remettoit deux pièces neufves à la tavelle du rouet d'icelle et que Jehan Fouquelin, bastier, en rhabilloit la couroye. »

Mais, comme malgré ces menues réparations, elle « étoit basse d'un bout et ne pouvoit plus sonner, le charpentier Louis Delatousche la relevoit, le serurier nommé plus haut lui mettoit une nouvelle pièce de fer pour tenir sa branle, et le bastier Fouquelin remplaçoit la vieille couroye par une toute neufve à porter le batail. »

Ainsi racoustée, « la *Nostre-Dame* », (c'étoit son nom), ne sonnait pas mieux.

Alors, deux charpentiers, Louis et Charles Despierres

(1 et 2) *Le Secret de la Maison d'Ozé*, jam. cit., chap. viii^e.

« l'estançonment, la démontent, rassissent toutes les barres qui estoient descloutées et rompues, la remontent, replacent et rasseyent, non sans l'avoir toutefois tournée de costé pour l'autre parce qu'elle *estoit trop usée d'un costé.* »

Rien que ce dernier trait suffirait, ce semble, à démontrer l'antiquité de notre cloche et son long usage.

Quant à la moyenne, nommée « la saint *Pierre* », à la même époque le « bastier Fouquelin la dotoit d'une courroye toute neufve à porter le batail, le cherpentier Delatouche la relevoit, l'estançonnoit, luy mettoit un esseul en place de celuy qui estoit rompu et après que le serurier Vignon lui eut fait et fourny un turillon de fer, et luy eut mis deux pièces aussi de fer, ladite cloche étoit remise et remplacée. »

Un an plus tard, tout était à refaire. La couroye du batail, de mauvaise qualité sans doute, se rompait.

Le bourrellier Joffray Galpin la remplaçait par une neufve.

Les charpentiers Louis et Charles Despicrres estançonnoient de nouveau la cloche, fournissoient des madriers, la démonstroient ; le dit Vignon la déferroit, puis, l'ayant garnie de bendages et de nouvelles pièces de fer, on la remontait, ayant été mise en estat de sonner.

La fatalité s'en mêlait. Mal montée sans doute, le charpentier Louis Delatouche avec l'aide d'André Blanche ne tardait pas à l'estançonner de rechef pour la démonter, dégarnir et defférer à nouveau.

Puis, un serurier, Osmond Saunier resouldoit les ferures tenant les ances, lesquelles estoient rompues, fournissoit tout de neuf une pièce de fer pour attacher ausdites ances avec plusieurs grands crampons, et ainsi bardée de fer, la saint *Pierre* étoit remontée sur son esseul mais plus avant en bois qu'elle n'estoit autrefois. » (1).

(1) Le lecteur ne pensera-t-il pas avec nous qu'à « la Nostre-Dame », Marguerite en aura adjointe une autre, du nom de *Pierre*, en même temps que pour sa chapelle du Parc elle donnait *Anne*, fondue l'an et le jour où fut fait *Pierre*. On a vu plus haut ce qu'est devenue *Anne* ; (voir *Cloche de l'Hotel de Ville*) ; quant à la *Saint Pierre*, cassée avec ses sœurs en 1732, elle a disparu sans nous rien laisser de précis sur ses actes civils et religieux. Là encore nous n'apportons que des suppositions, que nous serions heu-

Enfin, la petite cloche, dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom, était elle-même « estançonée par les mêmes ouvriers qui la démontoient, en arrachioient toutes les ferures, lui adoptoient une branle pour mettre la corde, reforgeoient une branche neuve, racoustoient la couroye de son batail et la remontoient en ayant soin d'engâner le sommet davantage sur les ances. »

Ainsi réparées, nos trois cloches étoient « pourveues de cordes neufves que fournissoit le cordier Nicolas Barbier, chargé d'entretenir lesdites cordes, en même temps qu'il avoitourny huit livres de cordages pour servir aux cour-tines de l'église aux festes de Pasques et autres festes et par ailleurs quatre autres livres pour servir à garnir et mettre au hault des tapisseries de ladite église. »

Toutes ces réparations, y compris les gages du cordier chargé de l'entretien des cordes, et qui se montoient à 4 l. par chacun an, n'avaient pas coûté 60 l.

En dehors de leur service habituel, ces cloches sonnoient les coups pour le deuil de Mademoiselle de Briante, le 18 juing 1629, le trépas de Mademoiselle de Saint-Paul, le 12 avril 1630 et le 24 juillet 1631, celui de M^e Hardouin Boullemer, sieur de Saint-Paul, recepveur des tailles en l'élection d'Alençon (1).

De ce fait, le trésor touchait 6 l. à chaque trépas, comme nous l'indique un « chapistre de recepte de deniers prove-nans de la permission donnée par les trésoriers de sonner les cloches en deuil pour quelque personne de quallité », ce qui arrivait rarement puisque ledit chapistre ne relate

reux de voir détruites ou confirmées par quelque chose de plus net.

A propos de notre vieille *Anne* de l'Hôtel de Ville, nous avons plaisir à insérer ici la note que veut bien nous envoyer le campanographe bien connu, M. Roger Rodière : « Je vous communique, nous écrit le savant archéologue, une note pouvant faire pendant à l'inscription de votre vieille « cloche *Anne* d'Alençon. Celle-ci porte pour toute date : *L'an et le jour où fut juiet Pierre*. Or, Walter (*Glokenkunde*, p. 205) donne les inscriptions de deux cloches de la cathédrale de Minden (Westphalie) ; l'une est datée de 1306 ; l'inscription de la seconde se termine par l'hexa-mètre suivant : *Annum si legeris notat hunc sculptura sororis*. Mais là du moins, la *sœur* est restée en place, et le renseignement n'est pas une énigme. »

(1) Pour la sonnerie extraordinaire coup à coup jour et nuit, les sonneurs recevaient 2 l. (*Inventaire des Titres, etc. de la cure d'Alençon*, par P. Belard, p. 86).

que les trois personnages susdits, en l'espace de quatre ans, bien que le même registre accuse 260 inhumations dans l'église, pendant ce même laps de temps (1).

Disons encore, pour mémoire, qu'à cette époque la cure de Notre-Dame était occupée, depuis le 7 octobre 1627, par Julien Pasquier, l'aîné, en faveur de qui Pierre Farcy, sieur de Paisnel, venait de résigner ce bénéfice moyennant une rente de 300 l.

Reprenant un projet que la mort avait empêché un de ses prédécesseurs, Salomon Tuaudière, oratorien, ancien curé de La Ferté-Bernard et de Beaumont-le-Vicomte, de réaliser, le nouveau titulaire, secondé par quatre filles pieuses de la ville, établissait à Alençon un couvent de filles de Notre-Dame pour l'instruction des jeunes filles (2).

Demeurant dans une maison située sur la Chaussée (proche la place d'Armes actuelle), ce curé venait, le samedi soir, coucher dans la chambre sur la sacristie, d'où il retournait chez lui le dimanche soir après les vêpres.

Cette chambre, après avoir été pillée, ainsi que la sacristie, par les Huguenots, lors des guerres de religion, avait été restaurée et ne manquait pas, pour l'époque, d'un certain confortable.

En 1629, l'archidiacre de Sées, au cours de ses visites, avait exigé qu'on y fit certaines réparations qui s'imposaient, réparations qui furent faites aussitôt, et pour lesquelles, non spécifiées, le masson Gautier, le menuisier Denys Badouillé et Gilles Pillard, vittrier, recevaient, au prorata de leurs factures, XLVI l. XVI s.

A la même époque, on voit encore l'un des deux clercs appariteurs de Notre-Dame, Pierre Gremy, peu de temps avant sa mort, faire paver, vittrier, nettoyer, blanchir cette

(1) Chaque fosse d'enfant se payait xv sols et les fosses des grandes personnes 50 et 25 sols. Le produit de ces fosses se monta à 358 l. 13 s. Quant aux 219 « serviettes » (on dit aujourd'hui mousselines) mises à la croix à chaque décès, leur vente produisit 32 l. Ce fut Jehan Gautier, tavernier, qui s'en rendit adjudicataire. Deux autres « serviettes » furent réservées pour mettre aux deux bouts du grand hostel et plusieurs autres furent baillées au comptable pour les mettre aux panniers pour départir le pain benist.

(2) Belard, *jam. cit.*, p. 7 et 178, et Odolant-Desnos annoté par de La Sicotière, p. 147.

chambre qui se trouvait « au-dessus du « revestièrre » ou sacristie à mettre le Père Capucin prédicateur pour l'advent et caresme. »

Il « reçoit III l. III s. pour fourniture de pavés, chaux, et d'avoir fait des chassis en papier, et avoir passé onze journées tant à laditte chambre qu'à nettoyer la nef. »

Habitée plus tard par un des prêtres sacristains de Notre-Dame, cette chambre sera détériorée par l'incendie de 1744. Détruite, ainsi que la sacristie au moment de la restauration du chœur, elle sera remplacée par la sacristie actuelle, sur la place de La Magdeleine, l'ancien cimetièrre d'autrefois. Pendant 40 ans, nous ne trouvons rien sur les cloches de Notre-Dame, sinon qu'en 1669 un maître serrurier, Vincent Vignon, le fils sans doute et successeur de notre Denis Vignon de 1630, avait « receu VII l. pour avoir fait trois chesnes pour une des cloches de l'église et une barre de fer pour la tenir », en même temps qu'on lui « poyoit XI l. pour avoir déferé une cloche de la chapelle Saint-Blaise et pour avoir icelle référée.

L'année suivante, ces cloches estoient cassées.

On en fondait sans doute de nouvelles, car on voit à cette époque le susdit serrurier « déferer les trois cloches qui estoient cassées, les *reférer et les remonter*, pour le prix et somme de XVIII l., après qu'un maître charpentier, Gérard Gauchet fait un demi rouet dont il fournissoit tout le boys nécessaire pour mettre à la grosse cloche : coût III l. (1). »

Tous ces détails sont assez maigres et ne nous renseignent ni sur la fonte ni sur la bénédiction de ces cloches.

Ce n'est qu'en 1673 que nous avons quelques détails précis, sinon sur la fonte qui fait encore défaut, du moins sur la bénédiction de deux nouvelles cloches, document que nous a transmis le curé qui était alors à la tête de la paroisse d'Alençon, sur lequel il importe de relater ici quelques notes que nous croyons inédites.

Julien Pasquier, troisième du nom, étoit vicaire à Paris dans la paroisse de Saint-Cosme lorsque son oncle, Julien Pasquier, deuxième du nom, dont nous avons parlé plus

(1) Arch. de la fabrique de Notre-Dame. Comptes de 1669-1671.

haut, résigna en sa faveur, l'an 1671, la cure d'Alençon.
« Il étoit docteur en droit de la Faculté de Paris et pendant les huit ans qu'il a esté curé, « il mit la paroisse dans un meilleur ordre, s'appliqua à la décoration de l'église et fit faire beaucoup de travaux dans le chœur.

« Une fâcheuse affaire l'enleva à son troupeau et il finit ses jours dans une terre étrangère.

« M. de Forcoal, évêque de Sées, ayant tenu son premier synode le 16 octobre 1674, en fit signifier les statuts au curé d'Alençon, qui en appela comme d'abus.

« L'évesque se pourvut au Conseil où le curé présenta sa requeste au roy au mois de mars 1676. Cette affaire fut terminée par transaction passée devant les notaires de Paris le 22 avril 1676.

« Quoique le sieur Pasquier eût signé le formulaire, on prétend que l'évesque avoit formé le projet de se venger de lui.

« Il fut soupçonné de donner dans les opinions de Janséatus.

« La façon dont il avoit parlé dans sa requeste au roy d'un ouvrage d'Enguerrand Le Chevallier (qui deviendra son successeur en la cure d'Alençon), ses liaisons avec le fameux Jean Le Noir, théologal de Sées, et enfin l'espèce d'approbation qu'il donnoit à la traduction du Nouveau Testament faite à Mons, servirent d'autant de preuves à l'évêque pour le faire passer auprès de la duchesse de Guise, pour un janséniste outré.

« Sur ces entrefaites, il lui arriva de parler contre les *mouches* dans un prône où assistait la sœur de Madame de Guise, la grande-duchesse de Toscane (1), qui précisément en portait. « Tout cela luy attira, en 1678, un exil de la part du roy à Jargeau, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans.

« Il ne fut pas plutôt rendu au lieu de son exil que Madame de Guise lui écrivit et lui proposa de se défaire de sa cure.

(1) Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, de Chartres, de Valois et d'Alençon et de Marguerite de Lorraine, naquit le 28 juillet 1645, épousa le 19 avril 1661, Cosme de Médicis, troisième du nom, grand-duc de Toscane et mourut à Paris, le 17 septembre 1721. (Dict. de Moréri).

, « Il refusa d'obtenir la liberté à ce prix.

« Alors on intenta contre luy une accusation en forme d'être de la cabale du théologal de Sées ; on fit même entendre des témoins ; mais sa mort, arrivée à Jargeau à la fin de cette année 1678, arrêta le cours des procédures » (1).

Tel est le curé qui, après avoir fait de grands embellissements à son église tels que « chaizes du chœur, balustrade, marchepied et tabernacle, agrandissement de la fenêtre du côté de l'épître, tableau du Bon Pasteur dans la chapelle de Sainte-Cécile et la contretable, sans compter les réparations au presbytère dont il faisoit boiser la chambre donnant sur le jardin » (2), procédait à la bénédiction de deux nouvelles cloches pour son église, qu'il venait de faire fondre. pour les adjoindre aux trois autres cassées, on l'a dit plus haut, en 1669, et refaites la même année avec, tout probablement, le métal des anciennes dont on conservait les noms de « Nostre-Dame » et de « saint Pierre ».

C'est le curé lui-même, nous l'avons dit, qui rédigeait cette note, dans ses registres paroissiaux qu'il tenait avec soin, conservés aujourd'hui à l'état-civil de la Mairie d'Alençon, et qu'a bien voulu aimablement relever pour nous, au cours de ses recherches, M. Adhémar Leclère (3).

« Le dimanche 22^e jour d'octobre 1673 furent bénites deux cloches, par nous le curé d'Alençon, au lieu et place d'heureuse mémoire de feu Révérend Père en Dieu, Messire François Fouquet, archevêque et primat de Narbonne, conseiller d'Etat ordinaire et président-né des Etats Généraux du Languedoc, décédé le 19 courant (4), lequel nous avions prié de vouloir faire la cérémonie.

« La plus grosse a été nommée *Geneviève* et a eu pour parrain Jacques de Boullemer, écuyer, sieur de Larré, con-

(1) Leconte La Verrerie, ms., pp. 198-201.

Voir encore sur le même *l'Inventaire des titres et papiers de la cure d'Alençon*, par P. Belard, p. 8, et *Mém. hist. sur Alençon* d'Odolant-Desnos, annotés par de La Sicotière, p. 134.

(2) Belard, *suprà cit.*, p. 9.

(3) Archives municipales d'Alençon. Registre des Baptêmes, année 1673.

(4) Louis Duval, *Un frère de Nicolas Fouquet, François, archevêque de Narbonne, exilé à Alençon*. Caen, 1894, br. in-8° de 35 pages, extraite des Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

seiller du roi, lieutenant général au bailliage et siège présidial de ce lieu (1), et pour marraine dame Geneviève Beaudouyn, épouse de M. Michel Colbert (2), chevalier, conseiller des requêtes ordinaires de son hôtel et intendant de la justice, police et finances en Normandie, généralité d'Alençon.

« La seconde cloche a été nommée *Catherine* et a pour parrain M. Charles Got (3), écuyer, sieur de la Rosière, conseiller du roy, lieutenant-général criminel au bailliage et siège présidial de ce lieu ; et pour marraine dame Catherine Lefebvre, épouse du susdit M^{re} Jacques de Boullemer, et sous la gestion de M^{re} René d'Erard (4), écuyer, seigneur et baron de Ray, conseiller du roy, président au bailliage et siège présidial d'Alençon, de Thomas Poupard, marchand et de nous, Pasquier, marguillier de cette église.

Signé : Geneviève Beaudouyn, de Boullemer, Catherine Lefebvre, Charles Got.

PASQUER, prestre.

Quinze ans plus tard, en 1688, la duchesse de Guise, au dire d'un chroniqueur peu connu d'Alençon, Julien Pelé, vicaire au Bourg-le-Roi (5), « faisait présent à l'église

(1) Fils de Jacques, écuyer, sieur de la Poudrière de la Normandie, conseiller du roy, vicomte d'Alençon et de Suzanne Le Conte. Il épousa Catherine Lefebvre qui lui donna dix enfants, mourut en 1685, à 48 ans, et fut enterrée à Notre-Dame en la chapelle Saint-Laurent.

De Boullemer : d'or au chevron d'azur accompagné de 3 aiglettes au vol abaissé de sable. (*Documents généalogiques*, 1592-1790, par le Comte de Souancé, p. 50).

(2) Intendant d'Alençon, de 1671 à 1676. (Voir M. Louis Duval).

(3) Il épousa Renée Desportes, fille de Guillaume Desportes, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidial d'Alençon et de Marie du Mesnil. Ils eurent six enfants.

(4) Frère de la Supérieure des Visitandines d'Alençon.

(5) Manuscrit cartonné in-12, 234 p. papier contenant des *Notes historiques sur la Ville d'Alençon, ses environs et ses seigneurs*, par Julien Pelé, vicaire à Bour-le-Roi au Maine, puis curé de la paroisse de Saint-Loup, six lieues au-dessus du Mans, près de Sablé.

Donné par l'auteur au docteur Bougon, chirurgien ordinaire de Monsieur (voir la notice nécrologique par M. de La Sicotière, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, t. XI, 1892, pp. 139-143), ce manuscrit fut offert par ce dernier en 1815 à la Bibliothèque de la Ville où il figure au Catalogue sous le n° 52. Nous comptons analyser plus tard ce manuscrit et donner en même temps une courte notice sur son auteur.

Notre-Dame, en plus de nombreux et beaux ornements, de *deux cloches* auxquelles elle donnait elle-même le nom », cloches sur lesquelles, pas plus que sur leurs compagnes, nous n'avons pu trouver aucun détail, sinon que toutes, elles étaient cassées en 1732.

Sept mois avant la bénédiction des deux cloches de 1673, le curé d'Alençon, Julien Pasquier III, procédait à une cérémonie d'un tout autre genre dont la relation, faite par lui et parvenue jusqu'à nous, est assez intéressante pour que nous la citions ici en entier :

« Le lundy 20^e jour de mars 1673, je fis ouvrir à 10 heures du soir le tombeau du duc d'Alençon, René.

« J'y trouvai trois cerceuil, le premier placé au milieu est celui du duc René lequel étoit dans son entier et n'avoit jamais été ouvert.

« Le cerceuil de plomb étoit enfermé d'un cerceuil de gros bois avec deux cercles de fer et deux boucles aux deux bouts pour le porter ; le fer étoit mangé par la rouille et le bois s'en alloit en poudre. Il y avoit sur le cerceuil une inscription gravée sur du cuivre qui portait ces mots :

Ci-gist René duc d'Alençon qui décéda en la maison du parc ov la chapelle est edifiée, le jovr et feste de la Toussaincts, l'an 1492. Il avoit l'âge de 52 ans lors de son decez.

« Je fis tomber le bois pourri et avec un cizeau et maillet fis ouvrir le cerceuil de plomb ; j'y trouvai le corps du duc en chair et en os à plein le cerceuil comme s'il y eut esté mis depuis deux ou trois heures, la chair palpable comme d'un corps mort depuis peu ; je trouvai les linceuil dans leur entier fermés au bout et eu peine à les rompre, je découvris le visage, y remarquai les traits dans leur entier, et une personne qui l'auroit vu vivant l'auroit reconnu, la bouche petite et ouverte, les dents très belles et blanches, les yeux un peu enfoncés, et la peau, aussi bien que les linceuil, bazanée, couleur de beaume dont il avoit été embeaumé ; ensuite je fis refermer, c'est-à-dire rabattre le plomb qui avoit esté soulevé pour le voir.

« Le second cerceuil étoit au côté de l'évangile, lequel

avoit été ouvert il y avoit de ma connaissance plus de 30 ans (1), dans lequel on voyoit un sequelette ou des os sans ordre, des cheveux et une cendre rouge ; sur le cercueil étoit une plaque de cuivre avec cette inscription :

Cy-gist Charles duc d'Alençon, fils du duc René, lequel décéda en l'âge de 35 ans à Saint-Jvst-svr-Lion, de retovr de la bataille du Parc de Pavie, le 11 d'avril 1524, avant Pasques, il fut icy apporté, et le mercredi des Rogations ensvyvant fut inhvmé à movlt regrets plevrs et clamevrs très dovlovreux de ses svbjets et de la grande assemblée d'avltres gens prélatz et seignevrs qvi y assistèrent.

« Du côté de l'Epître, il y a un troisième cercueil imparfait, car il n'y a que le dessus et les côtés de plomb, et le dessous étoit un ais de boys tout pourri sous lequel j'en fis mettre un autre neuf dans lequel il y avoit un petit enfant tout pourri et une bouillie ou chile, qui a sur l'estomac une petite bouteille de verre, et sur le cercueil une plaque de cuivre qui porte ces paroles :

Cy gist Monseigneur Jean de Navarre, prince de Vianne, fils aisé et vniqve de Henry II^e de ce nom, par la grâce de Dieu roy de Navarre, et de Madame Margverite de France, sœvr vniqve de François I^{er} de ce nom, lequel seigneur et prince trépassa le 25^e jovr de Décembre 1530, à l'âge de 5 mois et demy, et fvst inhumé dans ce liev le 26 dvidict mois de décembre 1530 : Signé. Pasquer, curé d'Alençon.

Trois ans plus tard, le même curé faisait de nouveau l'ouverture du tombeau du duc René, selon la relation qu'il en a laissée :

« Le dimanche 22^e jour de septembre 1675, je fis ouvrir une seconde fois la sépulture du duc René. Ce que je trouvai de différence dans cette seconde ouverture est que les linceuils du duc René m'ont paru pourri, et que son corps avoit souffert quelque altération, son nez applati, ses yeux creux et la chair retirée et plus noire.

« Signé : PASQUIER, curé d'Alençon. »

(1) En 1649 au dire d'Odolant-Desnos.

Enfin, le 30 septembre 1676, sur l'ordre cette fois de Madame de Guise, troisième ouverture du tombeau de René par le même curé qui en fit encore la relation :

« Ce tombeau, dit-il, fut ouvert pour la troisième fois par le commandement de très pieuse princesse dame Isabelle d'Orléans, duchesse d'Alençon, douairière de Guise, le mercredi dernier de septembre 1676, laquelle accompagnée de Mgr Jean de Forcoal, évêque de Sées et de plusieurs personnes de qualité. J'y trouvai encore plus de corruption que la seconde fois que j'y étois descendu, savoir le 22 septembre 1675 ; j'y trouvai les os du bras demy découverts, le visage beaucoup diminué et le corps tendant à une corruption générale. Signé : PASQUIER.

Cette triple ouverture des caveaux du duc René d'Alençon dont le récit nous a été conservé dans le manuscrit de Le Conte la Verrerie, où nous l'avons puisé (1), est confirmée

(1) Ce manuscrit, composé de 324 pages in-4° cartonné, sans date ni signature, portant au dos ainsi qu'à la 1^{re} page : Notes sur Alençon, est ainsi reparté :

1° Histoire proprement dite d'Alençon, avec les noms des seigneurs, quelques indications sur les monuments, méfaits et aussi persécutions des protestants, etc. de la p. 1 à 190.

2° Inscriptions à l'église Notre-Dame. Chapelle Saint-Joseph, p. 212 à 219.

3° Supplément de ce qui s'est passé à Alençon au sujet des Protestants depuis 1637 jusqu'à 1685, temps de la Révocation de l'Edit de Nantes. p. 219 à 242.

4° Démolition du temple protestant, p. 242 à 245.

5° Charte de franc alleu et de franc bourgage accordée par le duc René de Valois aux habitants de la ville d'Alençon donnée au mois de novembre 1488, p. 245 à 252.

6° Procès-verbaux par Julien Pasquier, troisième du nom, curé d'Alençon, de l'état des corps des ducs d'Alençon. (Nous les donnons plus haut). Procès-verbal, par le même, de l'état du corps de Marguerite de Lorraine. (Nous le donnerons plus tard).

7° Chronologie des abbesses de Sainte-Claire, p. 261 à 263.

8° Anciens noms de rues, p. 263.

9° Six pages en blanc.

10° Chronologie des ministres protestants, 3 pages non paginées.

11° Chronologie des évêques de Sais, 27 pages non paginées.

12° Notes relatives à l'église de Saint-Léonard d'Alençon, 10 pages, paginées de 1 à 10.

13° Deux pages en blanc.

14° Notes historiques sur Alençon, extraites des Mémoires historiques de M. Desnos (Odolant) 14 pages, paginées de 1 à 14, avec indication des références et pages du livre d'Odolant-Desnos.

En réalité, ce manuscrit nous semble peu intéressant, n'étant guère que la reproduction très abrégée des *Mémoires Historiques d'Odolant-Desnos*.

par Odolant-Desnos dans un de ses manuscrits inédits que nous a aimablement prêté son arrière-petite-fille, M^{me} de Saint-Hilaire.

« On prétend, dit-il que l'on a descendu trois fois dans le caveau de nos ducs pour voir les princes qui y étoient.

« On y trouva trois corps : le duc René, Charles, son fils, et le prince de Viane, enfant.

« Les deux premières ouvertures se firent illégitimement, c'est-à-dire sans permission ; mais la troisième, du temps de Madame de Guise, se fit dans toutes les formes avec toutes les permissions nécessaires de cette princesse par le curé de Notre-Dame nommé Pasquier, celui qui fut exilé dans la suite.

« Lors de la première ouverture, on trouva le corps du duc René et des autres princes, entiers et la chair ferme, comme s'ils venoient d'être inhumés ; la seconde, on la trouva moins ferme et plus molasse ; mais la troisième, lorsqu'on fut pour ouvrir le tombeau du duc René, on fut obligé de le refermer aussitôt parce qu'on croit qu'il se seroit en allé en poudre, de sorte qu'on n'ouvrit pas davantage de tombeaux. »

Ici, Odolant-Desnos n'est pas absolument renseigné, car le manuscrit de Leconte de la Verrerie nous donne le relevé d'une quatrième ouverture :

« Le 6 novembre 1749, à 7 heures du soir, on fit l'ouverture du caveau. On trouva les trois cerceils de plomb des princes cy-dessus, le dessous du cerceuil du prince Jean n'est plus, dans le cerceuil de Charles III duc d'Alençon, placé du côté de l'Évangile que l'on trouva ouvert, il n'y a que des os sans ordre.

« Dans le cerceuil de René qui étoit aussi ouvert, on trouva le corps du prince tout entier couvert de sa peau laquelle est comme un parchemin, sa tête couverte d'un bonnet et son corps de ses linceuls qui paroissent encore bons et entiers et de couleur de beaume dont ils paroissent encore imbibés.

« Le visage, disait avec une trivialité énergique un des

spectateurs, ressemblait, pour la couleur et l'aspect, à la tête d'un lièvre rôti (1).

Selon M. de La Sicotière, on aurait encore pénétré dans ce caveau le 20 mars 1750, au moment de placer l'autel, et lui-même y serait descendu vers 1838, alors qu'on faisait des réparations aux marches de l'autel.

« Les vandales révolutionnaires, dit-il, violèrent ce caveau sous prétexte d'y chercher du plomb, et je n'y trouvai plus alors, que des fragments d'ossements épars, des dents et quelques mèches de cheveux rougis sans doute par leur contact avec la chaux, gisant dans la poussière, pêle-mêle avec des débris de planches et de ferrements (2).

Là encore, le sectarisme révolutionnaire avait fait son œuvre dévastatrice.

Ce que les ravages du temps avaient respecté, la haine imbécile et sacrilège l'avait détruit.

Tels sont, agrémentés de quelques notes historiques les très menus faits que nous avons pu glaner de ci de là sur les cloches de Notre-Dame de 1444 à 1688, faits si minimes qu'il faut vraiment l'audace d'un campanomane inconscient pour oser les consigner ici, audace que seuls les campanophiles et les amateurs d'histoire locale lui pardonneront.

H.-M. LEGROS,

(A suivre).

Curé d'Arçonnay.

(1) Leconte La Verrerie, ms., p. 256-260.

(2) *Mém. Historiques sur Alençon* par Odolant-Desnos, annotés par de La Sicotière, pp. 212-213 et dans *l'Histoire de Marguerite de Lorraine* par l'abbé Laurent, 1854, la note de M. de La Sicotière, pp. 41 à 48.

APPENDICE

I

Transaction entre le Prieur et les habitants au sujet du bastiment d'un aïse de la nef de Notre-Dame en 1475.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront Guillaume Mallet, garde des sceaux aux obligations de la chastellenie d'Alençon pour le roy notre sire, salut.

« Scavoir faisons que par devant M^e Jehan Guiton et Jehan Gaillard, tabellions jurez commis et établis en icelle chastellenie, fut présent religieux homme et honneste frère Pierre Chancé, prieur du prieuré dudit lieu d'Alençon et membre dépendant de l'abbaye de Notre-Dame de Lonlay, désirant, comme il disoit, le bien et augmentation de l'église de Notre-Dame d'Alençon, lequel de sa bonne volonté sans aucun pourforcement, voulut et consentit et obligea autant que toucher luy pouroit, que les trésoriers de la dite église et les bourgeois et habitants de la ville dudit lieu d'Alençon ayent et prenent à toujours par heritage, sur l'héritage dudit prieuré du costé de la maison et jardin dudit prieuré, telle portion d'héritage qui auxdits bourgeois et trésoriers sera nécessaire, et selon la borne qui y est mise, pour faire une aïse et escroissement en ladite église de Notre-Dame d'Alençon semblable que est celle qui a esté de nouvel faite en ladite église du costé du cimetièrre, et fut ce fait moyennant et parce que Ollivier Gasseligneul, Guillaume le Rouillé, Pierre Le Hayer, Jehan Foutqué, Gervais de Bray, Roullin Allard, Louis Auffray, André Tabur, parroissiens de laditte ville, Richard Clément, Thomas Le Hayer, Noël Buisson, Guillaume Meslin, Jehan Fessart l'aisné, Guillaume Caiget, conseillers, M^e Jehan Rouxel

dit Graindorge, Messire Pierre Garnier, Michel Peuton, Michel Naret, Laurens Lebeuf prêtre, Jean le Tessier, Guillaume Mabon, Gilles Bellepaume, Pierre Abbot, Jehan Dugrés, Jehan Vaudory, Guillaume Gonellon, Jehan Gaugain, tous bourgeois, manants et habitants de ladite ville, Me Jehan Thouais prêtre, Jehan Du Mesnil, Jehan Fallart et Jehan Fessart, trésoriers de ladite église pour eux, et eux se faisant fort du maire et autres parroissiens conseillers bourgeois et habitants d'icelle ville, se sont soumis et obligez bailler préalablement et pour récompense audit prieur la maison ou demeure à présent Jean Collin comme ainsy qu'elle se comporte, laquelle maison iceux bourgeois et trésoriers seront tenus garantir, deffendre et délivrer à toujours par héritage audit prieur ou ses successeurs franche et quitte de toutes rentes et charges quelconques, et avec ce sont tenus et sujets icentz bourgeois icelle maison indemnir et amortir, et de ce en obtenir lettres tant du roy notre souverain seigneur que du révérend Père en Dieu Monseigneur l'évesque de Sées ou d'autres princes ou prélats ayants pouvoir à ce, le tout à leurs dépens, et avec ce iceux bourgeois et trésoriers seront tenus et obligez faire à leurs dépens audit prieur une closture de pierre menue à l'endroit de son jardin et cour, et aussy faire un pignon à l'endroit où sa maison sera coupée et y asseoir les cheminées qu'il conviendra abbatre audit édifice, et en ce faisant lesdits bourgeois et trésoriers seront tenus fournir le demourant, et sera ladite closture de franche matière et d'une toise de haut hors terre et au-dessous de la tablette, et sur iceluy mur seront mis six corbeaux et la couverture, bois et matériau de ladite maison demeurera audit prieur, et outre iceux bourgeois et trésoriers seront tenus d'évacuer les eaux de l'église et faire un conduit à leurs dépens par dessous l'héritage dudit prieur qui sortira à la rue devers la grange dimeresse, et moyennant les choses dessus dites lesdits trésoriers seront tenus acquitter ledit prieur sa vie durant en tant qu'il sera prieur de tel droit que les chapelains de ladite église demandent audit prieur pour les festes annuelles où ledit prieur est tenu faire le service ; et quand au consentement

et accord dessusdits et à tout ce que dessus est dit de tenir, garder, entretenir, maintenir, parfaire et accomplir de point en point et d'article en article, sans jamais aller allencontre en aucune manière par ledit porteur ; il en obligea tous les biens dudit prieuré, meubles et héritages présents et advenir, à prendre et vendre par main de justice jusques à tant que lesdits bourgeois et habitants de la ditte ville et lesdits trésoriers, leurs successeurs ou ayants cause ou le porteur de ces lettres soient dédommagés en toutes choses pour l'occasion des promesses dessus dites, tant de principal dommage que de dépens. Donné pour tesmoin de ce sous les sceaux dessusdits sauf autrui droit. Ce fut fait le 2^e jour de septembre l'an 1475. Présens à ce Jehan Buisson l'ainé et Louis Fanchehaut tesmoins. ».

« Et « le 8 juillet 1477 Estienne Blosset, commendataire et économe de l'abbaye de Lonlay, ratifiait la donation et eschange ci-dessus dites en faveur de l'église Notre-Dame, dont les dits abbés étoient patrons. »

(Arch. de l'église Notre-Dame d'Alençon, 4 feuilles in-folio).

Notice sur M. l'abbé GATRY

Ancien Curé de Macé

Si les deuils se multiplient dans notre Société, si la mort inexorable a fait ces temps derniers surtout bien des vides au milieu de nous, aucune tombe ne méritait d'être entourée de douleurs plus sincères et de regrets plus légitimes que celles de MM. Gatry, ancien curé de Macé, et Mesnil, curé de Vingt-Hanaps. Ils appartenaient depuis longtemps à la Société; ils sont arrivés, par leurs incessantes recherches, à éclairer quelques points obscurs du passé de notre pays; ils s'étaient faits les annalistes des différentes paroisses, qui leur furent confiées; ils ont enrichi notre Musée ou notre Bibliothèque et donné à nos Mémoires des travaux recommandables par leur documentation.

Une tradition respectée nous invite à rendre à la mémoire de ces érudits un hommage d'affection et de justice en faisant ressortir l'honorabilité de leur vie, leur zèle pour l'étude et la contribution qu'ils ont fournie à l'Histoire régionale. D'autres s'acquitteraient sans doute de cette tâche avec plus de compétence que moi; aussi je dois avant tout chercher les motifs du choix de la société dans l'étroite et constante amitié, qui depuis de longues années m'unissait à nos excellents confrères.

La mort de M. l'abbé Gatry fut une délivrance. Atteint depuis cinq ans d'une affection cancéreuse, qui de la lèvre inférieure avait gagné tout le visage, il endurait des souffrances inouïes, ne goûtant de repos ni jour ni nuit. Et cependant, jamais un murmure, jamais une plainte! Sa résignation édifiait tous ceux qui l'approchaient.

Il avait quitté sa cure de Macé le 1^{er} octobre 1907, ne pouvant plus remplir les obligations de son ministère et

s'était retiré à l'hospice de Sées, villa Saint-Jacques. C'est là qu'il est mort le 22 juillet 1911, entouré de soins intelligents et dévoués, qui ont adouci ses souffrances sans parvenir à les conjurer.

Ses obsèques célébrées à St-Pierre de Sées, sous la présidence de M. Girard, vicaire général, délégué de Mgr l'Evêque, réunirent une assistance nombreuse, sympathique et distinguée, dans laquelle on remarquait beaucoup d'ecclésiastiques et des représentants de plusieurs familles nobles du pays. Bon nombre de ses anciens paroissiens avaient tenu aussi à rendre les derniers devoirs à celui, qui s'était dévoué pour eux pendant de longues années et s'occupait même à l'occasion, mais toujours avec tact et délicatesse, de leurs intérêts temporels. On put voir par là de quelle estime M. Gatry jouissait dans tous les rangs de la société.

Esprit fin, original, excellent observateur, très érudit, en même temps causeur agréable, enjoué, toujours affable et bienveillant, il unissait les qualités du cœur aux dons de l'intelligence. Le charme de ses relations, sa conversation intéressante et instructive lui ménageaient le meilleur accueil dans tous les milieux ; partout où il a passé, à Sées, à Vimoutiers, au Bouillon, à Macé, sa spirituelle bonhomie lui a valu bien des amis.

Sa vie a été partagée entre les devoirs du ministère paroissial et l'étude, mais son activité et sa puissance de travail lui permettaient d'aborder en même temps les sujets les plus variés; M. Gatry ne fut jamais un spécialiste. Si l'Histoire et l'Archéologie tiennent le premier rang dans ses recherches, les Sciences naturelles, l'Entomologie surtout, même dans ses relations avec l'Agriculture, en réclament une large part. Curieux de toute science, il pouvait avec la même facilité déchiffrer les vieux parchemins, scruter les ruines des anciens monuments, interroger le sol et étudier la vie des Insectes.

Chercheur infatigable, il avait réuni d'importantes collections, qui ont attiré bien des curieux au presbytère de Macé. Archéologie, numismatique, préhistoire, géologie, entomologie, étaient représentées par des échantillons nombreux et bien choisis, mais trop souvent, il faut le dire,

manquant d'étiquettes pour indiquer la localité de provenance, et perdant par là même beaucoup de leur valeur.

Ces collections eurent l'honneur, le 29 juin 1902, d'être visitées par M. de Lapparent, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, et, comme chacun sait, le premier géologue de notre époque. Invité par Mgr Bardel, évêque de Séez, à inspecter l'enseignement scientifique dans les Séminaires et les Collèges du diocèse, M. de Lapparent profita d'une journée libre, pour faire avec plusieurs ecclésiastiques adonnés aux travaux scientifiques une excursion en Ecouves (1), étudier le sol de la forêt, et examiner le lambeau de dévonien, qui venait d'être reconnu sur le versant nord de nos collines, par M. l'abbé Blais, alors curé de Saint-Hilaire-la-Gérard. Une première halte eut lieu à Macé pour visiter la collection géologique du presbytère, qui fut très admirée de M. de Lapparent, auquel M. Gaty offrit plusieurs pièces intéressantes aujourd'hui déposées au Musée de l'Institut Catholique de Paris.

L'étude des Schistes à Calymènes dans la vallée de la Thouanne, du dévonien de Saint-Hilaire, des ampélites de la Ferrière-Béchet, remplirent cette journée, qui a laissé aux auditeurs de M. de Lapparent un souvenir inoubliable. Je dis les auditeurs, car, avec un pareil guide, nous n'avions bien entendu qu'à voir et à écouter. C'était plaisir à chaque arrêt d'entendre l'éminent professeur exposer, avec cette clarté parfaite, qui caractérise ses ouvrages, la composition, l'allure et les rapports des différentes formations du massif silurien d'Ecouves.

Au presbytère de Saint-Hilaire, M. Blais nous montra les fossiles du dévonien qu'il venait de découvrir. Nous y reconnûmes *Orthis Monnieri* Rouaut, *Leptaena Thisbe* Ehl., *Rhynchonella cypris* Ehl., *Pleurodyctium problematicum* Goldfuss, etc., caractéristiques des apparitions sporadiques

(1) Sur douze excursionnistes que nous étions, cinq sont morts : MM. de Lapparent ; Morin, curé de la Ferrière-Béchet ; Jouaux, curé de Tanville ; Gaty, curé de Macé ; Diavet, professeur à l'Ecole Saint-François de Sales, à Alençon.

de cette roche, qui se voient à Saint-Nicolas-des-Bois, sur le versant sud d'Écouves (1).

Au presbytère de la Ferrière-Béchet, M. l'abbé Morin et M. l'abbé Jouaux avaient exposé des échantillons et des fossiles de Schistes à Calymènes et de l'Ampélite, une série de haches celtiques, et d'autres objets préhistoriques découverts en Écouves, le tout très intéressant pour les visiteurs, surtout avec les explications de M. de Lapparent.

Les Schistes ampéliteux de la Ferrière-Béchet, appelés vulgairement *Pierre noire des charpentiers*, ont d'ailleurs une histoire en géologie, et M. de Lapparent n'est pas le premier membre de l'Académie des Sciences, qui se soit arrêté au presbytère pour les visiter. Dès le milieu du XVIII^e siècle, Guettard, élève de Réaumur, vint les étudier sur place, et leur consacra une note dans les mémoires de l'Académie. Ils furent ensuite reconnus par Valmont de Bomare et analysés par le chimiste Monet ; on dit aussi que Conté s'en servit pour fabriquer ses premiers crayons (2).

Je reviens à M. l'abbé Gatry.

Louis-Octave-Marie Gatry naquit le 5 mai 1850 à Nonant, où son père tenait la perception. Celui-ci, qui professait ouvertement des opinions royalistes, fut assez malmené par la politique impériale. Il dut plusieurs fois changer de résidence et même s'éloigner de son pays ; ainsi il demeura pendant quelques années à Vouillé (Vienne). Il avait un frère, l'abbé Julien Gatry, chanoine honoraire, curé-doyen de Carrouges, décédé le 19 décembre 1890 (3).

(1) A.-L. LETACQ, *Note sur la découverte du dévonien à Saint-Hilaire-la-Gérard*, Bull. Soc. des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 1902, p. 297, Bull. Soc. d'Horticulture de l'Orne, 1902, 1^{er} semestre, p. 61.

(2) A.-L. LETACQ, *Notice sur les travaux scientifiques de Guettard aux environs d'Alençon et de Laigle*, B. S. L. N., 1891, p. 67-85 ; *Recherches pour servir à l'Histoire des Etudes Géologiques dans le département de l'Orne jusqu'en 1870*, Ibid, 1900, p. 163-198. — M. LETELLIER, *Etudes géologiques sur le massif silurien d'Écouves*, Bull. Soc. Géol. Normande, t. XVIII (1894-95), 54 p. — D^r HOMMEY et C. CANEL, *Notice géologique sur le canton de Sées*, Havre, 1900, in-8°, 32 p. avec cartes ; Extr. du Bull. Soc. Géol. Norm.

(3) Né à Igé le 10 février 1818, ordonné prêtre le 13 juin 1847, successivement vicaire à Céton, à Longny (1^{er} janvier 1850), à Montsort (1^{er} juin 1851), curé de Saint-Martin-des-Landes (1^{er} décembre 1860), curé-doyen de Carrouges (1^{er} novembre 1870).

Par sa mère, Octave Gatry était apparenté aux familles nobles de Bras-de-Fer, de Bois-Hébert, de Colleville et de Burgault. « On sait que le commandeur de Colleville, ancien sous-préfet de Quimperlé, est à l'heure présente l'un des camériers de cape et d'épée les plus en cour au Vatican. » Il est l'auteur d'une *Vie de Pie X* et d'un grand nombre d'ouvrages historiques.

En remontant plus haut, nous trouvons un Bras-de-Fer décédé en 1845 à Morteaux (Calvados), qui fut poète et musicien, tout en s'occupant activement d'agriculture et de mécanique (1); un Bois-Hébert, ingénieur à Rouen, mort centenaire en 1835, auteur de plusieurs biographies et discours insérés dans les Mémoires de l'Académie de cette ville (2); le D^r de Colleville, du Bourg-Saint-Léonard, aïeul du commandeur, qui a laissé le *Musée biographique de l'arr. d'Argentan* et des notes sur les antiquités de la région (3). L'abbé Gatry avait donc, comme on dit, de qui tenir; les travaux historiques et littéraires étaient une tradition dans sa famille.

Au Petit Séminaire de Sées, Octave Gatry se maintint constamment à la tête de sa classe. Il réussissait dans toutes les épreuves, cultivant avec le même succès l'histoire et les sciences, la littérature et la poésie. La poésie eut même toujours ses faveurs; il a laissé un recueil de pièces, dont une seule, les *Etrennes aux Petits Oiseaux*, a paru dans les *Echos du Bouillon* (janvier 1904), mais beaucoup d'autres mériteraient les honneurs de l'impression; on publie souvent des vers moins bien frappés et des rimes moins riches.

La famille de M. l'abbé Gatry a fait imprimer après sa mort : *A ma Croix* et *A mes Amis*, deux pièces composées pendant sa dernière maladie, qui témoignent surtout de la vivacité de sa foi et de sa conformité parfaite à la volonté divine.

(1) Comte DE MAUSSION, *Notice sur M. de Bras-de-Fer, vice-Président de la section d'Agriculture et d'Industrie de la Société Académique de Falaise*. Annuaire Normand, 1847, p. 645-648.

(2) ED. FRÈRE, *Manuel du Bibliographe normand*.

(3) J'ai inséré à la suite de cette notice une bibliographie de M. de Colleville.

Au Grand Séminaire, tout en suivant les cours de Théologie, d'Écriture sainte et d'Histoire ecclésiastique, M. Gatry commençait ses collections et ses recherches sur les antiquités du pays ; il s'essayait déjà à déchiffrer les vieux manuscrits, et fit entre autres une copie de l'*Histoire d'Orbec* par Jobey. Pour ses promenades, il les passait avec l'abbé Olivier, l'abbé Ledien ou l'auteur de cette notice à recueillir des plantes et des insectes.

Ordonné prêtre le 18 décembre 1875, M. l'abbé Gatry fut successivement vicaire à Vimoutiers, curé du Bouillon (16 juin 1881), curé de Macé (10 mai 1887).

A Vimoutiers, il fit des recherches sur les anciennes Confréries du Très-Saint Sacrement et de la Charité, et sur l'Histoire de la ville et des environs. Il n'a publié de toutes ces notes que le récit de la bataille gagnée, le 22 avril 1589, par les Huguenots sur les Gautiers à Pierrefite, à Crouttes et au Pont-de-Vie. Lecture en fut donnée lors de la réunion de la Société Historique de l'Orne, qui se tint à Vimoutiers le 29 octobre 1896, et ce ne fut pas une des pièces les moins goûtées de la séance publique.

Il poursuivit activement à Vimoutiers l'étude des Insectes, favorisé d'ailleurs par les circonstances. Le Docteur Boisduval, si connu par ses travaux entomologiques, venait, après avoir vécu un demi-siècle à Paris, de rentrer à Ticheville, son pays natal, pour y finir ses jours au milieu de sa famille (1). L'abbé Gatry s'empresse d'entrer en relations avec lui, et Boisduval met à sa disposition des livres et des échantillons, le dirige dans ses recherches et lui communique un peu de son zèle pour l'Histoire naturelle. Le feu sacré s'allume ou devient plus vif au contact du feu ardent d'un confrère zélé.

Les leçons du Dr Boisduval avaient orienté pour la vie les études de l'abbé Gatry en Histoire naturelle. Sans négliger la Géologie et la Botanique, comme son maître il s'occupa surtout d'Entomologie au point de vue théorique et pratique. Sa collection d'Insectes se compose

(1) A.-L. LETACQ et Comte DE CONTADES, *Bibliographie du Canton de Vimoutiers*. Paris, Champoin, 1893, in-12, p. 11 et 184.

d'exemplaires bien choisis et préparés avec le plus grand soin ; elle est riche en espèces intéressantes pour la région (1).

Curé du Bouillon, M. Gatry s'occupa tout d'abord de l'embellissement de son église. Une année à peine après son installation, il invitait Mgr Trégaro à bénir trois cloches destinées à remplacer l'unique qui datait de 1755, et dont « les accents timides ne portaient plus au loin la voix de la prière. » Ce fut même par cette cérémonie que Mgr Trégaro inaugura son ministère dans notre diocèse ; elle eut lieu le 16 avril 1882, en présence de nombreux dignitaires de l'église de Sées, de plusieurs familles nobles du pays, de toute la population du Bouillon et des environs (2). Dans la suite, par les soins de M. Gatry, des vitraux furent posés dans le chœur de l'église et des fenêtres faites au clocher.

M. Gatry trouvait au Bouillon une nouvelle mine à exploiter au point de vue historique et scientifique. La forêt d'Ecouves, qui occupe la presque totalité de cette commune, suffisait pour fournir à ce travailleur passionné de multiples sujets d'études. Aussi le voyons-nous pousser activement ses recherches dans différentes directions.

La faune paraît l'avoir occupé tout d'abord ; il continue ses collections d'Insectes, recueillant des observations sur l'époque de leur apparition et sur leur manière de vivre ; il reconnaît les stations les plus riches en Coléoptères, Orthoptères et Lépidoptères. Puis ce sont les Oiseaux dont il note le chant et essaie de surprendre les habitudes, les Reptiles qu'il chasse malgré les dangers que présente cette capture.

La flore d'Ecouves, assez pauvre comme celles de la plupart de nos forêts, sauf aux endroits marécageux, est aussi l'objet de ses investigations ; il s'attache avant tout à bien connaître les plantes utiles et nuisibles, celles surtout

(1) Elle m'a été donnée par sa famille ; je me propose de l'utiliser dans une publication prochaine ; j'en ai déjà profité dans mes *Notes sur quelques Lépidoptères diurnes du département de l'Orne*, Feuille des jeunes naturalistes, Paris, Dollfus, n° du 1^{er} juin 1914.

(2) La *Semaine Catholique de Sées*, n° du 27 avril 1882.

qui peuvent rendre des services au point de vue médical. J'ai trouvé dans ses cahiers des notes détaillées sur ce sujet.

Il parcourt la forêt en archéologue, cherchant, de concert avec ses confrères, MM. Jouaux, Morin et Blais, les indices qui pourraient le mettre sur la trace des peuplades, qui ont habité notre pays aux époques préhistoriques. Il recueille un certain nombre d'instruments, la plupart en diabase, haches, couteaux, perçoirs, tous de l'époque de la pierre polie. Le camp gaulois des Bois d'Aché, entre la Chapelle-près-Sées et Saint-Gervais-du-Perron, est reconnu par lui.

Cependant l'Histoire de sa paroisse ne fut pas négligée ; en compulsant les Archives de la Mairie et de l'Evêché, il avait réuni une série très importante de documents qu'il fit paraître plus tard dans les *Echos du Bouillon*, bulletin paroissial publié par son second successeur, M. l'abbé Baugé, aujourd'hui curé de Lonray. Les articles de M. Gatry ajoutent beaucoup à l'intérêt de cet excellent périodique.

Les six années que M. Gatry passa au Bouillon furent, comme on vient de le voir, utilement employées. A Macé, il demeura fidèle à ses habitudes de travail, mais toujours en éparpillant son activité sur les sujets les plus variés, prenant constamment des notes, et rédigeant quantité de travaux trop souvent incomplets, ce qui sans doute l'a empêché d'imprimer autant qu'il aurait pu le faire.

Le bien spirituel de sa paroisse, ai-je besoin de le dire, fut avant tout, là comme ailleurs, l'objet de sa constante préoccupation. « Une mission qu'il fit donner par le P. Edouard (Abel Brière, de Vimoutiers) eut un plein succès. Quelques années plus tard, forcé par la maladie de renoncer à son ministère, il tint à renouveler à ses frais le bienfait d'une mission au Bouillon et à Macé. »

L'Histoire locale, qui, comme l'écrivait ces jours derniers Mgr l'Evêque d'Arras, « recherche nos titres de famille et nos traditions, relie le passé au présent par le culte des ancêtres, attache le curé à sa paroisse et la paroisse à son curé », séduisit à nouveau M. Gatry.

Macé, lieu du martyre des saints Raven et Rasyphé, et dont l'église fut pendant de longs siècles un lieu de pèlerinage très fréquenté, est riche en traditions et en souvenirs.

M. l'abbé Gatry écrivit donc l'Histoire de Macé et celle de Saint-Léger-de-la-Haie (annexé à Macé en 1802), non sans y insérer bien des documents sur les paroisses environnantes ; il a rédigé également une biographie détaillée d'un curé de Saint-Léger, M. l'abbé Logre, confesseur de la Foi et nommé après la Révolution curé-doyen de Bazoches-sur-Hoesne (1). Toutes ces indications réunies fourniraient la matière d'un volume.

On lui doit aussi un recueil de notes sur les notabilités ornaïses et des recherches sur les armes des évêques de Sées. Ce dernier travail, aujourd'hui complet, orné de dessins aussi remarquables par l'exactitude que par la perfection du coloris, serait bien digne de la publicité, et il est à désirer, dans l'intérêt de notre Histoire et pour l'honneur de l'auteur, que la famille de M. Gatry le cède à notre Société, qui se ferait un devoir de l'imprimer. Ce serait une fortune pour nos Mémoires.

Les travaux les plus appréciés que M. l'abbé Gatry ait publiés étant à Macé, ont trait aux Carreaux mosaïques et à la Préhistoire.

Parmi les collections de M. l'abbé Gatry, l'une des plus remarquables était celle des carreaux mosaïques avec estampages finement dessinés et coloriés avec goût ; il en a fait don à notre Société. Quelques antiquaires s'en étaient occupés avant lui, il est vrai, mais ce ne fut guère qu'en passant, tel M. l'abbé Richer, à qui l'on doit la découverte de la mosaïque romaine de Villiers. Aucun autre n'a fait dans cette direction des recherches aussi persévérantes et aussi heureuses que M. Gatry. La cathédrale de Sées, les anciennes abbayes de Saint-Martin de Sées et de Saint-Evroult, l'église Saint-Germain d'Argentan, le manoir de Sainte-Colombe à Sainte-Gauburge, le château de Carrouges, etc., lui avaient fourni de nombreux échantillons, quelques-uns en couleur, la plupart ornés de dessins très

(1) M. Gatry a donné à la *Semaine catholique*, n° du 17 novembre 1899, une analyse de son manuscrit sur M. Logre. On peut aussi consulter sur ce vénérable ecclésiastique « qui ranima la foi dans le canton de Bazoches, après la Révolution », M. le chanoine Blin, *Fleurs de Sainteté au diocèse de Sées*, t. III, p. 164 et M. le chanoine André, *La Confrérie des Saints-Ange à Bazoches-sur-Hoesne*. *Semaine Catholique* n° du 17 octobre 1899.

élégants ; la cathédrale surtout fut une mine d'une richesse incomparable.

En 1891, lors de la réunion de la Société historique de l'Orne, qui se tint à Sées cette année-là, M. l'abbé Gatry fit une exposition de Carreaux mosaïques et dans une communication verbale donna des explications sur la provenance et la date de chaque objet, les matières premières qui entraient dans sa composition et sur les dessins dont il était orné. Il arriva ainsi à reconstituer le pavage des édifices religieux et des châteaux du XI^e au XVII^e siècle. Ce fut le clou de la séance.

Deux archéologues de grand renom, Rever dans l'Eure et de Caumont dans le Calvados, avaient cherché et décrit les carreaux mosaïques, mais on peut dire que l'abbé Gatry a été chez nous un véritable initiateur dans cette section de l'Archéologie.

Ses recherches préhistoriques ne sont pas moins importantes. Il trouva dans la plaine au nord-ouest de Sées une station, où il recueillit plus de soixante haches polies, et une quantité énorme d'objets divers, couteaux, lames, percuteurs nucleus, etc. La liste qu'il en a donnée à notre Société sous le titre de *l'Age de Pierre aux environs de Sées* est fort bien ordonnée, seulement il croyait que tous ces silex avaient été abandonnés là à la suite d'un combat, tandis qu'ils désignent l'emplacement d'un fort village. L'étage géologique, qui serait d'après lui le crétacé, doit au contraire être rapporté à la grande oolithe ou bathonien ; la craie n'existe ni aux environs de Sées, ni dans le canton. Cette interprétation inexacte des faits n'a du reste qu'une importance secondaire. L'honneur de la découverte reste tout entier à M. Gatry et cette découverte est d'autant plus intéressante qu'elle fixe d'une façon définitive l'époque à laquelle notre pays reçut ses premiers habitants. Elle vient, en effet, compléter très heureusement les trouvailles faites en Ecouves par M. Gatry lui-même, aux environs d'Alençon par Letellier et de La Sicotière, de Bellême par le D^r Jousset, et un peu partout dans notre département. Elle prouve que, si dès la fin de la période interglaciaire (moustérien) l'homme apparaît dans la basse vallée de

l'Orne, s'il remonte la vallée de la Sarthe jusqu'à Sablé, il n'a pénétré sur notre territoire actuel qu'après la seconde extension glaciaire, c'est-à-dire à l'ère néolithique ou de la pierre polie (robenhausien). On ne connaît chez nous aucun objet de l'époque paléolithique (1).

C'est au milieu de toutes ces études que M. Gatry fut pris du mal implacable, que la médecine tenta vainement d'enrayer. Retiré à l'hospice de Sées, il n'en continua pas moins de travailler ; durant cette dernière période, il a prêté une collaboration active à l'ouvrage de M. l'abbé Mesnil sur la forêt d'Ecouves, complété ses recherches sur les armes de nos évêques et poursuivi ses investigations sur notre Histoire diocésaine. Il s'efforçait ainsi « de tromper son mal et d'abrégéer des journées, désormais vides, par des recherches et des rédactions. »

La poésie, comme je l'ai déjà dit, l'attirait encore. *A ma Croix* est datée de janvier 1910, dix-huit mois avant sa mort. Elle nous montre quelles furent jusqu'à la fin sa foi et sa résignation, et elle est trop édifiante pour que je ne cite pas en terminant au moins les dernières strophes. On aimerait mourir dans les sentiments qui y sont exprimés :

Elle est lourde ma croix, sa pesanteur m'accable
 Tout mon être gémit du choc épouvantable
 De son poids accablant.
 Mais que ce pauvre corps tombe de défaillance,
 Mon cœur, fort de Jésus ! gardera sa vaillance
 Sans faiblir un instant.

C'est ainsi que montant mon pénible Calvaire
 Comme vous, mon Sauveur, sous le poids salutaire
 De ce pesant fardeau,
 Je lèverai les yeux vers la montagne sainte,
 Et mon cœur aguerri trouvera dans sa plainte
 Un courage nouveau.

(1) A.-L. LETACQ, *Rapport sur le Mouvement scientifique (Sciences naturelles), Assises de Caumont, Congrès de Caen, 9-11 juin 1913, Caen, E. Lanier, 1913, in-8°, 154 p.* ; *Nouvelles observations sur la faune des tourbières littorales submergées situées entre Luc-sur-Mer et Arromanches (Calvados)*. Bull. Soc. des Amis des Sc. nat. de Rouen, séance du 12 mars 1914.

Enfin, si je ne puis, maladie victime,
 Du Golgotha sanglant gravir jusqu'à la cime
 En un suprême effort,
 Tandis que sous le faix ma nature chancelle,
 Je poserai ma croix et m'étendrai sur elle
 En attendant la mort.

Là vous me trouverez achevant mon martyre
 En redisant aussi dans les cris du délire
Lamma sabachthani ;
 Et vous, Dieu Rédempteur, vous dont mon cœur réclame
 Un éternel pardon, murmurez à mon âme :
 Ton martyre est fini !

Liste des Écrits de M. l'abbé GATRY

— Extraits d'un Discours adressé à Mgr Trégaro, évêque de Sées, lors de la cérémonie de la bénédiction de trois cloches dans l'église du Bouillon. *La Semaine Catholique de Sées*, n° du 27 avril 1882, p. 278.

— Les Carreaux mosaïques dans le département de l'Orne. *Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, t. X (1891), p. 487-494 avec 4 fac-simile.

— Les Ennemis de l'Agriculture. *Ann. de Notre-Dame des Champs*, Sées, Montauzé, 5^e année (1892), janvier, février, mars, avril, juillet (Articles d'insectologie agricole).

— L'âge de pierre dans les environs de Sées. *Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XV (1896), p. 144-148.

— Une épisode des guerres de la Ligue. — Défaite des Gaultiers dans les environs de Vimoutiers, 22 avril 1589. *Ibid.*, p. 426-434. (Lecture faite à la séance publique de la Société Historique et Archéologique de l'Orne tenue à Vimoutiers le 29 octobre 1896).

— Notes sur M. Jean-François Logre, fondateur de la Confrérie des SS. Anges-Gardiens à Bazoches-sur-Hoesne. *La Semaine catholique de Sées*, n° du 19 novembre 1899, p. 740.

— Assassinat de Maître François Hervé ou la dernière exécution à Bellême avant la Révolution. *Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XXI (1900), p. 82-88.

— Notes biographiques sur Auguste Denizet (1808-1885),

ancien professeur aux Collèges de Sées et d'Alençon. *Ibid.*, t. XXI (1902), p. 222-227.

— Le Bourg-Saint-Léonard et ses seigneurs. *Ibid.*, id, p. 282-290.

— L'Eglise du Bouillon. *Bull. des Monuments ornaï*s, t. III (1903), p. 68.

— Notes Historiques sur le Bouillon. *Les Echos du Bouillon*, Bulletin paroissial mensuel, Flers, impr. Catholique, 1902, août, p. 23 ; sept., p. 29 ; oct., p. 40 ; nov., p. 45 ; déc., p. 51 ; — 1903, janvier, p. 2 ; février, p. 11 ; mars, p. 18 ; avril, p. 28 ; mai, p. 34 ; juin, p. 44 ; juillet, p. 52 ; août, p. 66 ; sept., p. 83 ; oct., p. 99 ; nov., p. 114 ; déc., p. 130 ; — 1904, janvier, p. 148 ; février, p. 163 ; mars, p. 178 ; avril, p. 194 ; mai, p. 211 ; juin, p. 226 ; juillet, 242 ; août, p. 258 ; sept., p. 274 ; oct., p. 291 ; nov., p. 320. — Ici s'arrête la rédaction de M. Gatry, mais le travail fut continué par M. l'abbé Baugé : 1904, déc., p. 323 ; — février, p. 354 ; mars, p. 370 ; avril, p. 386 ; mai, p. 402 ; juin, p. 419 ; août p. 453 ; sept., p. 466 ; oct., p. 2 ; nov., p. 5 ; — 1906, janvier, p. 7 ; février, p. 5 ; mars, p. 7 (1).

— Est-il nécessaire d'aller à Paris pour gagner de l'argent ? *Ibid.*, mars 1903.

— Etrennes aux petits Oiseaux (Poésie). *Ibid.*, janvier 1904.

— Extrait d'une lettre à M. l'abbé Barret sur la chaussée et les ponts romains de Chailloué, *Bulletin des monuments ornaï*s, t. IV, 1904, 1^{er} Bull., p. 24. — Cité par M. Barret dans son *Excursion à Exmes*, p. 15-26.

— Découverte archéologique à Chailloué. *L'Indépendant de l'Orne*, n° du 25 mars 1906 ; Article reproduit dans le *Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XXV (1906), p. 138. (Objets de l'âge de bronze trouvés dans le Bois-Maheu).

— Notes entomologiques sur la forêt d'Ecouves ; — Les voix de la forêt ; — Les lueurs phosphorescentes. *Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XVII (1908), p. 547-552. — Article inséré dans les *Recherches géographiques et Historiques sur Ecouves*, par M. l'abbé Mesnil ; p. 17-24 du Tir. à part.

(1) En parcourant le Bulletin, j'ai trouvé (n° d'octobre 1905, p. 5) une liste des élèves de l'Ecole presbytérale tenue au Bouillon de 1781 à 1790, par M. Duchemin, curé de cette paroisse. L'un d'eux était Julien Lefrou, plus tard curé dans le diocèse de Blois et auteur d'un *Catalogue des plantes de Loir-et-Cher*, sur lequel j'ai publié une Notice biographique, *Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XXV (1906), p. 314-329. J'ignorais alors où il avait fait ses études. Parmi ses condisciples, je relève les noms de M. Moutier, diacre, curé de Tanville après la Révolution ; de Louis Legros, qui fut curé du Bouillon, et de Jean Lemaitre, massacré au séminaire de Saint-Firmin à Paris en septembre 1792.

— Notice sur M. l'abbé Richer, aumônier de la Providence d'Alençon, *Journal d'Alençon*, n° du 5 août 1909.

— Un Cromlech en Ecouves ? *Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XXVIII (1909), p. 585.

Cfr. *Notices sur M. l'abbé Gatry*, par le vicomte du Motey, *L'Indépendant de l'Orne*, n° du 30 juillet 1911, *Almanach-Indicateur de l'Indépendant* pour 1912, p. 175 ; — le chanoine Guesdon, *Journal d'Alençon*, n° du 8 août 1911 ; — M^{me} Oursel, *Nouvelle biographie normande* (2^e suppl.), Paris, Ernest Dumont, 1912.

A.-L. LETACQ.

Notice sur le Docteur de COLLEVILLE

Médecin au Bourg-Saint-Léonard

Louis-Stanislas de Colleville naquit à Avernès-sous-Exmes, le 17 frimaire an VI (27 novembre 1797) de Charles-Paul-Thomas de Colleville et de Angélique-Luce-Jeanne Lemignier-Desforêts. Son grand-père Guillaume-Sébastien Estienne de Colleville, originaire de Verneuil, procureur du Roi et de Monsieur en la Vicomté de Laigle, petit-fils, de Guillaume Estienne de Colleville avocat au Parlement de Paris, était venu vers la fin de l'année 1782 demeurer avec sa famille au manoir des Loges, paroisse d'Avernès, comme héritier de la succession Delecluze (1). Il se fit un peu plus tard inscrire au barreau du bailliage d'Exmes.

Le D^r de Colleville prit le nom patronymique d'Estienne de Colleville, que ses ancêtres avaient si honorablement porté, et il se montra digne héritier de leurs traditions de savoir et de vertu.

Orphelin de bonne heure, le jeune de Colleville fut élevé par ses oncles Lemignier-Desforêts, qui était en même temps son tuteur, et Guillaume-Simon Estienne de Colleville, ancien conseiller et avocat du Roi, juge de paix à Trun sous la Restauration. Ce furent des éducateurs émérites ; joignant l'exemple au précepte, ils exercèrent la plus heureuse influence sur leur pupille. La droiture, l'honnêteté, l'amour du travail, le dévouement pour ses semblables, qui attirent la sympathie et le respect de tous, furent, en effet, les traits caractéristiques du D^r de Colleville.

(1) A. CHOLLET, *Avernès-sous-Exmes*, Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, t. XVI (1897), p. 93.

Ses études classiques terminées et couronnées par le baccalauréat ès-lettres, de Colleville prit ses inscriptions à la Faculté de médecine de Paris. L'anatomie l'attirait particulièrement et il fut un des élèves les plus distingués de l'École pratique. Plusieurs des maîtres dont il suivit les leçons, sont restés célèbres : c'étaient le chirurgien Pelletan, professeur de médecine opératoire, autrefois chargé par la Convention de soigner Louis XVII dans sa dernière maladie et de faire l'autopsie de son cadavre ; le physiologiste Richerand ; notre compatriote Desgenettes, qui occupait la chaire d'Hygiène (1) ; le botaniste Antoine-Laurent de Jussieu, qui enseignait l'Histoire naturelle ; et Moreau (de la Sarthe), professeur d'Histoire et de Bibliographie médicales.

De Colleville soutint sa thèse inaugurale le 27 février 1820 ; il avait pris pour sujet l'épistaxis et sa dissertation décele un observateur laborieux et sagace.

Il vint alors s'établir au Bourg-Saint-Léonard, où il résida plus de soixante ans ; il y mourut le 26 novembre 1888 laissant la réputation d'un médecin habile et dévoué. Il fut toujours l'homme du devoir ; tant que ses forces le lui permirent, il sacrifiait aux malades son temps, son repos, ses avantages personnels et les agréments de la vie. Les indigents étaient ses premiers clients ; il eut dit volontiers avec Boerhaave : « Mes meilleurs malades ce sont les pauvres, parce que Dieu est chargé de me payer pour eux. »

La vie du D^r de Colleville reste un honneur pour la profession médicale.

Le D^r de Colleville, avait le goût de l'histoire et de la littérature, et c'est à ce titre là surtout que son souvenir nous intéresse. Nous le voyons, en effet, peu après s'être fixé au Bourg-Saint-Léonard, entrer en relations avec M. de Caumont, se faire inscrire aux Sociétés des Antiquaires de Normandie et des Antiquaires de France et se livrer à des études historiques et archéologiques. Il fut un

(1) D^r BEAUDOUIN, *Desgenettes médecin en chef de l'expédition d'Égypte et de la Grande-Armée* (1762-1837). Alençon, impr. Guy, 1910, in-8°, 40 p.

des premiers chez nous à rechercher les antiquités de l'époque gallo-romaine. Les environs d'Exmes, qui était alors une des villes les plus considérables de la Gaule, lui offrirent une ample moisson. C'est à la Briquetière et à Planches qu'il fit ses découvertes les plus importantes. Je relève dans ses mémoires le nom des localités explorées par lui avec succès : La Briquetière-Ginay, Champaubert, Villebadin, Chagni, Saint-Lambert-sur-Dives, Silly-en-Gouffern, Boucé, Francheville, Montmerrei, La Lande-de-Gout, Nonant, Saint-Germain-de-Clairefeuille, Planches, Echauffour, Bocquencé et Saint-Nicolas-des-Laitiers.

M. de Colleville compte peu d'imitateurs parmi nos archéologues ; comme travaux importants je ne vois guère à citer depuis lors que le mémoire de M. l'abbé Sevray sur le camp du Châtelier et celui de M. Vimont sur les camps de Gout. M. de Colleville avait tracé un sillon, qui reste toujours à creuser.

Il fit aussi sur les notabilités de sa région des recherches, qu'il publia dans une plaquette d'une soixantaine de pages sous le titre de *Musée biographique de l'arr. d'Argentan*. L'ouvrage est sans doute fort incomplet ; l'auteur néglige bien des détails de la vie de ses personnages, et plusieurs noms, pour le moins aussi célèbres que ceux dont il est question, sont passés sous silence. Mais il ne faut pas oublier que c'est le premier Dictionnaire biographique paru en Normandie et que cet essai a ouvert la voie ou montré la route à Boisard, à Th. Lebreton, à Frère et à M^{me} Oursel, qui se sont exercés dans ce genre de travaux au grand bénéfice de nos connaissances historiques.

Les publications du D^r de Colleville s'arrêtent en 1838 ; il n'a rien imprimé depuis. Il a laissé, dit-on, un nombre considérable de manuscrits, en particulier des études sur l'Histoire romaine.

Liste des Écrits du D^r de COLLEVILLE

— Dissertation sur l'épistaxis ; présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris le 29 février 1820, pour obtenir le grade de Docteur en médecine ; par L. S. Estienne de Colleville, né à Avernes-sous-Exmes, département de l'Orne, ex-élève de l'École pratique ; bachelier ès-lettres.

Medicus appellatur is, qui recte que
homini ad vitæ ac sanitatis tutelam,
morborumque curationem salubria, vel
viciisim insalubria sunt, judicat.

F. HOFFMANN.

A Paris, de l'imprimerie de Didot-le-jeune, imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n° 13, 1820, in-4°, 28 p.

N° 45 de la Collection des Thèses soutenues à la Faculté de médecine de Paris ; année 1820, t. II ; Thèses 34 à 61. Paris *Ibid.*, Bibl. nat. Th. Paris, 171.

La Thèse est dédiée par l'auteur (1-3 non chiffrés) « à son oncle P.-L. Lemignier-Desforêts, son tuteur, son oncle G.-S. Estienne de Colleville, ancien conseiller et avocat du Roi, juge de paix à Trun ». Puis ces mots : « Les soins paternels de l'un, la sagesse et la sévérité des conseils de l'autre m'ont fait retrouver en eux les dignes successeurs des auteurs de mes jours ». Au dessous : « A la mémoire de mon ami M.-L.-A. Carel : il était loyal et sincère ; regrets d'autant plus vifs que ces qualités sont rares. »

— Essais de versification française, Falaise, Letellier, 1830, in-8°, 9 ff.

— Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont le 22 septembre 1832 sur des antiquités romaines trouvées à Planches-sur-Rille (Orne). *Mém. Soc. des Antiquaires de Normandie*, 1831-33, p. 378-382.

— Lettres adressées à M. de Caumont le 3 juin et le 8 octobre 1834, sur des antiquités trouvées à la Briquetière (ancienne paroisse réunie à Ginay). *Ibid.*, t. IX, 1835, p. 554-567.

— Musée biographique ou Tablettes historiques des auteurs, artistes, savants, littérateurs, grands hommes, hommes célèbres par leurs exploits, leurs vertus ou leurs crimes, ainsi que des personnages marquans, anciens et modernes et même contemporains vivans de l'arrondissement d'Argentan, y compris également ceux qui environnent ce territoire :

Nec beneficio, nec injuria cogiti.

TACITE. *Hist. Lib.* I § 1.

Caen, impr. de Bonnesserre, 1834, in-8°, 64 p.

— Notices sur quelques antiquités romaines de l'arrondissement d'Argentan (Orne). *Mém. Soc. des Antiquaires de France*, nouvelle série, t. IV (1838), p. 60-84.

On voit à la Bibliothèque d'Alençon, dans la collection La Sicotière, un manuscrit in-12 bien relié, qui contient une copie incomplète des *Etrennes historiques et géographiques du diocèse de Sées* (1771), des notes sur des personnages ornaï, des Observations médicales, etc., le tout peu intéressant. — D'après une note de M. de la Sicotière, ce manuscrit serait de M. de Colleville ; il provient de la bibliothèque de Chrétien, de Joué-du-Plain, à qui il fut donné par l'auteur.

Cfr. L.-J. CHRÉTIEN, de Joué-du-Plain, *Almanach argenténois pour 1836*. Alençon, impr. Poulet-Malassis, in-8°, p. 190 ; — Ed. FRÈRE, *Manuel du Biographe Normand* (1858) ; — M^{me} OURSEL, *Nouvelle Biographie normande* (1886) ; — *Catalogue de la Bibliothèque nationale*.

Je dois à l'obligeante érudition de mon cher ami M. Louis Polain plusieurs indications de cette liste.

A.-L. LETACQ.

Notice sur M. l'abbé MESNIL

Curé de Vingt-Hanaps

Le mardi 14 mai 1912, la paroisse de Vingt-Hanaps rendait les derniers devoirs à son curé, M. l'abbé Mesnil, emporté trois jours auparavant par une fluxion de poitrine. L'église était trop petite pour contenir la foule d'amis et d'obligés accourus aux funérailles de ce prêtre si digne, si zélé, si laborieux, mort dans toute la force de l'âge : il n'avait que 48 ans.

Louis-Marie Mesnil naquit le 23 septembre 1863 à la Coulonche, où son père était instituteur. Il n'avait guère que cinq ans quand celui-ci fut nommé à Saint-Paul, près Flers. C'est là dans cette patrie d'adoption, qui lui resta toujours très chère, que le jeune Mesnil grandit, reçut de son père les premières leçons de lecture et d'écriture, et fit sa première Communion.

Sa piété et son intelligence attirèrent l'attention du vicaire de Saint-Paul, qui, discernant chez cet enfant des signes non équivoques de vocation sacerdotale, lui enseigna les rudiments des langues grecques et latine. La famille Mesnil, profondément chrétienne, encourageait cette vocation.

Entré à Sainte-Marie de Tinchebray, Louis Mesnil fut le modèle de ses condisciples par sa régularité, sa docilité et son amour de l'étude; il parcourut non sans succès le cycle de ses humanités. Sa nature franche et dévouée lui concilia parmi ses émules des amitiés durables, celle entre autres de M. l'abbé Diavet, professeur de philosophie à l'École Saint-François de Sales, à Alençon, qui ne devait pas tarder à le suivre dans la tombe. M. Diavet était un des habitués du presbytère hospitalier de Vingt-Hanaps (1).

(1) M. l'abbé Diavet, *L'Indépendant de l'Orne*, 30 novembre 1913.

Au Grand Séminaire, M. Mesnil se montre tel qu'il fut toujours, pieux, laborieux, exact observateur de la règle. Sa vocation s'affermir au contact de la Théologie et de l'Écriture sainte ; l'Histoire ecclésiastique a pour lui de grands attrait.

Ordonné prêtre par Mgr Trégaro le 26 mai 1888, M. l'abbé Mesnil fut nommé vicaire à la Chapelle-Moche et après onze ans passés dans cette paroisse, l'autorité diocésaine lui confiait la cure de Vingt-Hanaps (5 mai 1899).

Les années qu'il passa à la Chapelle-Moche comptent, ainsi qu'il le disait lui-même, parmi les plus heureuses de sa vie. Au presbytère, il vit dans la plus grande intimité avec son curé, M. l'abbé Lemonnier, aujourd'hui curé-doyen de Passais ; la paroisse, témoin de sa piété et de son zèle, ne tarde pas à l'apprécier. Lui-même se dévoue sans compter à son ministère ; attentif à tous ses devoirs, il n'en néglige aucun : ses prônes et ses catéchismes, toujours intéressants et instructifs, sont préparés avec le plus grand soin ; le confessionnal, la visite des malades absorbent une notable partie de ses journées ; il se fait le collaborateur le plus dévoué de son curé lors de la construction de l'église. Et malgré cette besogne, parfois accablante, il trouve encore le temps de faire des recherches sur l'Histoire du pays et de « former des élèves, qui ont honoré ou honorent comme prêtres le diocèse de Sées, comme officiers l'armée française. » Héritier de la vocation paternelle, M. l'abbé Mesnil aimait l'enseignement sous toutes ses formes.

Les recherches sur l'Histoire de la Chapelle-Moche sont restées manuscrites ; elles comprennent exactement 516 p. in-8°, d'un texte serré, avec deux cartes et des dessins et photographies de la plupart des monuments décrits. En les parcourant, on reste stupéfait devant la quantité de documents recueillis dans un presbytère de campagne, loin des grandes bibliothèques, et on ne peut que concevoir une haute estime pour le chercheur infatigable, qui, à force de persévérance, a su former, en glanant çà et là, une pareille gerbe. Pour donner une idée de son importance, je crois devoir transcrire ici le titre des principaux chapitres :

PRÉLIMINAIRES : Doyenné du Passais. — Etymologie du nom de la Chapelle-Moche. — Population. — Situation géographique et nature du sol. — Productions. — Monuments préhistoriques. — Division administrative et ecclésiastique.

HISTOIRE RELIGIEUSE : Ancienne Église. — Nouvelle église. — Mobilier. — Autels. — Cloches. — Inhumations dans l'église. — Cimetières.

Chapelles de Sainte-Marie-des-Châtaigniers, — de la Chiennerie, — de la Saussaie, — de M. Fortin, — de la Salette.

Croix et Calvaires de la Chapelle-Moche : Croix anciennes disparues, existantes ou remplacées; — Croix nouvelles.

Curés, vicaires et prêtres originaires de la Chapelle-Moche avant, pendant et depuis la Révolution.

Ecoles avant et après la Révolution. — Etablissement des Sœurs de la Providence de Sées ;

Caractère de la Population.

ADMINISTRATION CIVILE : Liste des maires des deux communes de la Chapelle-Moche (Orne et Mayenne) (1). — Justice. — Huissiers. — Percepteurs. — Médecins et Chirurgiens.

Industries de la Chapelle-Moche.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE : Signes précurseurs de la Révolution ; — pièces et faits concernant l'époque de la Révolution ; — plaintes et doléances des habitants ; — réclamation contre la suppression du canton et de la paroisse (2).

HISTOIRE FÉODALE : Seigneuries de Tessé, — du petit Hazay, — de Coulonges s'étendant sur le territoire de la

(1) Avant la Révolution et après, jusqu'à la convention faite entre Mgr Bouvier, évêque du Mans et Mgr Mellon-Joly, évêque de Sées (6 et 9 février 1838), La Chapelle-Moche était une paroisse mixte semi-normande et semi-mancelle. L'église se trouvant sur la partie dépendant du Maine, c'était l'évêque du Mans qui nommait les curés.

(2) A la Révolution, la Chapelle devint chef-lieu d'un canton qui comprenait : Etrigé, Geneslay, Rennes-en-Grenouille, Saint-Denis-de-Villette et Tessé-Froulay.

Chapelle-Moche et dépendant du marquisat de Lassay; — Liste des seigneurs de Domfront.

Nobles notables; familles anciennes de la Chapelle-Moche; familles du Bois-Motté de Tertu, — Le Cilleur, — de la Ferrière, — Bricqueville, — du Breil, — de Millet, — Dupin, — Loyseau.

Notaires.

Des Notices sur M. Jules Patou et M. Félix Tarot.

Chronique Historique (série de faits qui n'ont pas trouvé place dans les chapitres précédents).

Tableau d'estimation et vente des biens des émigrés et déportés; — procès-verbal de l'examen des papiers de la cure; — adjudication définitive du temporel de la cure; — tableau estimatif des biens de la cure et des rentes de la fabrique; — déclaration au sujet des prêtres émigrés ou déportés; — création d'un corps de garde; — déclaration au sujet de quelques prêtres originaires de la Chapelle-Moche; — abolition du culte; — épisodes révolutionnaires; — Fêtes nationales. — Guerres de la Chouannerie.

Fondation de la prestimonie de la Reboursière en Geneslay; — Notes sur l'Histoire de Tessé-Froulay.

M. l'abbé Mesnil a imprimé seulement les notes sur le Clergé pendant la période révolutionnaire; tout le reste est inédit.

Ce manuscrit, qui m'avait été légué par M. Mesnil, et que j'ai donné à la Société Historique de l'Orne, contient les éléments d'une excellente monographie paroissiale. On devrait sans doute élaguer plusieurs chapitres, résumer des actes transcrits tout au long, supprimer même çà et là des notes en dehors du sujet, mais tous les matériaux sont réunis; il n'y a plus qu'à les mettre en œuvre. Les références indiquées avec soin permettent d'ailleurs de se rendre compte de la valeur de chaque assertion; l'auteur ne fait pas de l'érudition de troisième ou quatrième main, il remonte aux sources.

Plusieurs pièces concernent les communes du voisinage: Geneslay, Tessé-Froulay, Saint-Denis-de-Villeneuve, Hailleine, etc. En les complétant quelque peu, on pourrait

même, avec le manuscrit de M. Mesnil, faire plus qu'une monographie de la Chapelle-Moche. Il y aurait là, croyons-nous, matière à un livre intéressant sur cette contrée du Passais, encore à peu près inexplorée au point de vue historique.

A Vingt-Hanaps, l'ardeur de l'érudit prit un nouvel essor. Cette paroisse est, en effet, l'idéal pour un prêtre studieux : son ministère lui laisse des loisirs ; il est aux portes d'Alençon et de Sées, ayant sous la main les Archives de la Préfecture et de l'Evêché, de riches bibliothèques, c'est-à-dire tous les éléments de travail désirables pour qui veut s'occuper sérieusement de l'Histoire et des antiquités du pays.

Là aussi l'isolement, parfois funeste au travailleur, n'est plus à craindre ; dans ses conversations avec des hommes instruits, il pourra recevoir d'utiles conseils pour la direction de ses recherches ou la rédaction de ses ouvrages ; il y puisera toujours une nouvelle ardeur pour l'étude. Ceux qui ont connu des maîtres tels que La Sicotière, Gillet ou Letellier, en rendront témoignage.

M. l'abbé Mesnil sut profiter de cette heureuse situation. A part peut-être notre cher abbé Richer, les Archives départementales n'eurent pas dans le clergé de visiteur plus assidu. Il s'occupe d'abord de Vingt-Hanaps et des Feugeters, mais bientôt le cadre de ses recherches s'élargit : la forêt d'Ecouves, qui recouvre une partie notable du territoire de Vingt-Hanaps, l'attire avec ses anciens monastères, ses ermitages, les faits dont elle fut le témoin aux différentes époques ; il la visite en tous sens, attentif à recueillir tout ce qui intéresse l'archéologue et l'historien. Non content d'examiner les Archives départementales, il va dans les communes environnantes prendre communication des registres des mairies ; ceux de Tanville, du Cercueil, de la Lande-de-Goult, de Fontenay, de Saint-Nicolas, ont été l'objet d'investigations multipliées ; aucun document n'échappait à son attention. Il fut même autorisé à Alençon, par un privilège dont on citerait peu d'exemples, à consulter les manuscrits d'Odolant-Desnos. Je l'ai plusieurs fois accompagné dans ses recherches archéologiques, et je n'ai

pas oublié la patience inlassable avec laquelle il compulsait les archives, recherchait la trace des vieux monuments ou encore interrogeait les paysans pour recueillir les traditions et des légendes :

Ces matériaux lui servirent pour la rédaction de *Mémoires sur Vingt-Hanaps et ses châteaux*, sur les *Feugerets*, sur les *Ermitages d'Ecouves*, ou furent communiqués à l'auteur de cette biographie, qui a publié lui-même trois *Notices sur d'anciennes chapelles de la contrée* (1).

L'ouvrage le plus important de M. l'abbé Mesnil est consacré à la forêt d'Ecouves ; il forme un vol. in-8° de 285 p. avec carte et illustrations. L'auteur n'a rien négligé pour que son livre (le premier de ce genre, qui ait été publié chez nous), soit aussi complet et aussi intéressant qu'on était en droit de l'attendre. Cette étude n'est guère en effet qu'une série de documents analysés et classés par ordre chronologique, mais il n'en pouvait être autrement ; Ecouves, une des principales forêts domaniales de la France par son étendue, est trop isolé des grands centres pour avoir son Histoire comme celles qui entourent la Capitale. Géographie physique, divisions administratives, voies forestières, exploitation, faits historiques aux différentes époques, juridiction, administration actuelle, tels sont les principaux sujets traités, le tout suivi d'une table des noms de lieux et de personnes, qui complète très heureusement l'ouvrage.

L'hagiographie a exercé aussi l'activité de M. l'abbé Mesnil ; ses recherches sur le culte de saint Joseph dans le diocèse de Séez forment une page des plus substantielles de notre Histoire liturgique. L'auteur ne se contente pas d'indications sommaires ; ayant scruté les archives, consulté les vieilles chroniques, visité la plupart des chapelles consacrées à saint Joseph, il enregistre tous les documents et les faits qu'il a recueillis. D'aucuns regarderont sans doute bien des détails comme superflus, mais ceux qui pensent avec Gustave Le Vavasseur que « la minutieuse exactitude est

(1) A.-L. LETACQ, *Notice sur l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine-du-Poitou dans la forêt d'Ecouves*, Bulletin des Monuments ornaux, t. II (1902), p. 43-49 ; — *L'Ermitage de Vingt-Hanaps et la Chapelle de Marthe-Leurouse dans la forêt d'Ecouves*, Ibid., t. III (1903), p. 40-45 ; — *Notice sur le prieuré du Gast à Tanville*, Ibid., t. IV (1904), p. 89-101.

la qualité obligée d'un ouvrage d'érudition locale », seront heureux de les trouver ici.

On peut reprocher aux ouvrages de M. l'abbé Mesnil des défauts de méthode, une critique insuffisante, des négligences de style, y signaler çà et là quelques hors-d'œuvre, mais les nouveautés qu'ils renferment leur donnent une incontestable valeur, et on les consultera toujours avec profit. Si de tels travaux ne sont pas le dernier mot de la science, ils lui fournissent du moins les matériaux les plus durables et lui assurent ses bases les plus solides.

Les publications à jet continu, que M. l'abbé Mesnil faisait paraître depuis plusieurs années ne l'empêchaient pas de s'occuper des intérêts spirituels de sa paroisse. Là comme à la Chapelle-Moche, sa vie fut un modèle de dignité et de devoir accompli. Non content d'instruire lui-même ses paroissiens, il leur faisait donner des retraites et des missions et les attirait à l'église par de belles cérémonies : on sait combien, grâce à lui, la fête de l'Adoration perpétuelle est devenue populaire à Vingt-Hanaps (1).

Il aimait trop les âmes pour ne pas s'occuper de l'édifice, où elles se rassemblent. Si la construction et l'ornementation de l'église de la Chapelle-Moche lui doivent beaucoup, les autels et les statues qu'il a placés dans celle de Vingt-Hanaps font honneur à son zèle et à ses goûts artistiques. Il avait à cœur de restaurer le culte des saints honorés autrefois dans son église ; c'étaient des témoins de la foi du passé destinés à rappeler aux générations présentes les dévotions chères à leurs ancêtres. *State et tenete traditiones*, disait saint Paul. Le 5 décembre 1903, on inaugurait à Vingt-Hanaps la statue de saint Mamert, cité dans les registres de Mgr d'Aquin comme un des patrons de la paroisse et celle de saint Barnabé, auquel était dédiée la chapelle de l'Ermitage, établie en Ecouves près du Rendez-Vous par les moines de Saint-Martin de Séez (2).

(1) A.-L. LETACQ : *Fête de Jeanne d'Arc et Adoration perpétuelle à Vingt-Hanaps*. L'Indépendant de l'Orne, n° du 19 au 26 décembre 1909. La Semaine Catholique de Séez, n° du 16 janvier 1910.

(2) A.-L. LETACQ, *Vingt-Hanaps : Une Page d'Histoire locale*. L'Indépendant de l'Orne, n° du 10 décembre 1903.

Les deux dernières années de la vie de M. l'abbé Mesnil furent assombries par les luttes qu'il dut soutenir pour préserver la foi des enfants et continuer l'œuvre d'une école libre. S'il était bon et bienveillant pour tous, chez lui ces qualités ne dégénéraient pas en faiblesse ; avant tout, homme de devoir, il ne savait pas transiger avec sa conscience. Il se raidit donc courageusement contre l'obstacle, mais cette situation était si pénible pour son cœur aimant et sensible, qu'elle eut sur sa santé une influence néfaste. Ceux qui, comme moi, l'ont connu dans l'intimité, savent combien grandes étaient ses peines. Il souffrait depuis longtemps déjà, quand il fut arrêté par la maladie, qui devait l'enlever si rapidement. « La persécution actuelle a ses martyrs ignorés ; il en est un : ce terme n'a rien d'exagéré. »

M. l'abbé Mesnil a emporté dans la tombe les regrets de ses amis, de ses confrères et de tous ceux qui avaient su l'apprécier, et leurs regrets furent d'autant plus vifs que son âge, son zèle, son amour de l'étude, semblaient devoir lui assurer une carrière longue et bien remplie.

Liste des Écrits de M. l'abbé MESNIL

— Bénédiction de l'église de la Chapelle-Moche. *Publicateur de l'Orne*, Domfront, L. Gaigé, 7 février 1897.

— Notice sur M. Jules Patou, de la Chapelle-Moche. *La Semaine Catholique de Sées*, n° du 2 avril 1897.

— La Chapelle-Moche. *Ibid.*, n° du 3 juin 1898, p. 355. — Article publié à l'occasion de la première visite de Mgr Bardel, évêque de Sées, à la Chapelle-Moche.

— Le vice-amiral Véron. *Ibid.*, n° du 18 janvier 1901.

— La Chapelle-Moche, ses curés et ses prêtres à l'époque de la Révolution. *La Semaine Catholique du diocèse de Sées*, 1906, 14 septembre, p. 592 ; 28 sept., p. 628 ; 5 octobre, p. 649 ; 12 octobre, p. 663 ; 2 novembre, p. 713 ; 23 nov., p. 759 ; 28 décembre, p. 849 ; — 1907, 11 janvier, p. 80 ; 1^{er} février, p. 75 ; 3 mai, p. 288 ; 10 mai, p. 306 ; 17 mai, p. 323 ; 31 mai, p. 356 ; 7 juin, p. 368 ; 30 août, p. 567 ; 25 octobre, p. 689 ; 6 décembre, p. 783.

Tir. à part, Sées, Paul Leguérney (s. d.), in-8°, 39 p.

— La Touche en Vingt-Hanaps. *Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XXIV (1905), p. 563-579. — Tir. à part publié sous le titre suivant :

— La Touche et les Mézières en Vingt-Hanaps. Alençon, Impr. Alençonnaise, 1905, in-8°, 17 p.

— Les Ermitages d'Ecouves. *Ibid.*, t. XXV (1906), p. 281-297. Tir. à part, Alençon, Impr. Alençonnaise, 1906, in-8°, 17 p.

— Notes historiques sur le Culte de saint Joseph au diocèse de Séez. *La Semaine Catholique de Séez*, 1910, 11 mars, p. 159 ; 18 mars, p. 181 ; 25 mars, p. 195 ; 1^{er} avril, p. 212 ; 22 avril, p. 259 ; 5 août, p. 506 ; 26 août, p. 554 ; 7 octobre, p. 651 ; 21 octobre, p. 682 ; 2 décembre, p. 779 ; — 1911, 20 janvier, p. 47 ; 10 février, p. 94 ; 17 février, p. 110 ; 10 mars, p. 168 ; 21 avril, p. 263 ; 12 mai, p. 311 ; 19 mai, p. 328 ; 23 juin, p. 408 ; 28 juillet, p. 487 ; 4 août, p. 501 ; 11 août, p. 519 ; 25 août, p. 551 ; 1^{er} septembre, p. 567 ; 8 sept., p. 583. — Tir. à part sous le titre suivant :

— Le Culte de saint Joseph au diocèse de Séez.

It. ad Joseph.
(GENÈSE, xli, 55).

Séez, typographie Paul Leguerney, impr. de l'Evêché (s. d.), in-8°, 51 p. et une Table des matières.

— Une retraite pascale à Vingt-Hanaps. *Ibid.*, n° du 1^{er} avril 1910, p. 205.

— Le Culte de saint Michel à Lonray. *Le Clocher de Lonray (Orne)*, Bulletin paroissial mensuel, Lonray, Impr. Saint-Cyr (Presbytère de Lonray), nos de juin et juillet 1910 et janvier 1911.

— Vingt-Hanaps, ses origines, son nom, ses fiefs. Flers-de-l'Orne, Impr. Catholique (s. d.), in-12°, XI p. — Article encarté en tête d'un certain nombre d'exemplaires de *l'Almanach de la Croix de l'Orne pour 1910*, qui furent publiés sous le titre d'*Almanach de Vingt-Hanaps*.

— Feugerets ; description de son territoire, son ancienne église, ses seigneurs. Flers de l'Orne, Impr. Catholique (s. d.), in-12, XII p. — Article publié comme le précédent dans *l'Almanach de 1911*.

— Recherches géographiques et historiques sur la forêt d'Ecouves. *Bull. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XXVII (1908), p. 529-570 ; t. XXVIII (1909), p. 285-307, 418-448, 523-547 ; t. XXIX (1910), p. 212-230, 378-409, 470-487 ; t. XXX (1911), p. 314-344. — Tir. à part sous le titre suivant :

— La Forêt domaniale d'Ecouves avec carte et illustrations. Alençon, Impr. Alençonnaise, 1911, in-8°, 235 p. — L'auteur a ajouté au texte du *Bulletin* une page d'*errata et additions*, une

Table des noms de personnes et de lieux (14 p.), et une Table des matières (1 p.).

Cfr. *Notices sur M. l'abbé Mesnil*, par le vicomte du Motey. *L'Indépendant de l'Orne*, n° du 19 mai 1912, — par M. l'abbé Letacq, *Almanach-Indicateur de l'Indépendant* (1913), p. 199. — *La Semaine Catholique de Sées*, n° du 31 mai 1912, p. 348, a reproduit l'allocution prononcée à ses obsèques par M. le chanoine Lemonnier, curé-doyen de Passais. — M^{me} Oursel, *Nouvelle Biographie normande*, 2^e suppl. 1912, donne une liste de ses écrits, qui contient quelques inexactitudes.

A.-L. LETACQ.

Notice sur M. MÉNAGER, de Beaufai

Botaniste

Raphaël-Pierre-Eugène Ménager, né à Beaufai le 13 septembre 1843, est décédé à Saint-Sulpice-sur-Rille (aux Anglures) le 19 novembre 1912, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Il commença ses études classiques, mais il les délaissa bientôt pour rentrer comme voyageur de commerce dans la maison paternelle.

Initié à la Botanique par Lubin-Thorel, alors pharmacien à Laigle (1), il profitait de ses moments libres pour recueillir des plantes. Dans sa région, qu'il étudia avec beaucoup de soin, Crûlai, Saint-Sulpice-sur-Rille, Livet, Saint-Evroult lui ont fourni les meilleures récoltes ; il les a fait connaître dans ses *Herborisations aux environs de Laigle*, B. S. L. N., 1893, p. 75-93..

Cette publication, la seule de M. Ménager, présente au point de vue de la Géographie botanique un réel intérêt ; les observations qu'elle renferme, ajoutées aux précédentes, établissent d'une façon indiscutable le caractère boréal de la végétation des environs de Laigle, comparée à celle des autres régions de la Normandie (2).

(1) Pierre-Michel Lubin-Thorel, né au Mesle-sur-Sarthe le 4 janvier 1799, fut reçu pharmacien à Alençon en 1828. Il s'établit d'abord à Moulins-la-Marche et quelques années plus tard à Laigle, où il est mort le 22 avril 1869. Il s'occupait d'Entomologie, mais surtout de Botanique, et il donna à M. de Brébisson pour la 3^e Edit. de la *Flore de Normandie* (1859) des indications précieuses sur les environs de Laigle, la forêt du Perche et la Trappe. Cfr. A.-L. LETACQ, *Notices sur quelques Botanistes ornaïes et Essai sur la bibliographie botanique du dépt. de l'Orne*. B. S. L. N. 1887-88, 66 p.

(2) A.-L. LETACQ, *Considérations sur la Géographie botanique du département de l'Orne*. Annuaire normand, 1895, p. 246-289 ; *Inventaire des plantes de l'Orne*, 4^e fasc. Bull. Soc. des Amis des Sc. nat. de Rouen, 1908, p. 61 ; *La Société Linnéenne de Normandie à Laigle*, Bull. Soc. d'Horticulture de l'Orne, 1909, 1^{er} semestre, p. 78 ; *L'If (Taxus baccata L.) et le Sapin (Abies pectinata D. C.) sont-ils indigènes en Normandie?* Comptes-rendus du Congrès

M. Ménager avait aussi beaucoup herborisé dans le département de la Mayenne ; c'est lui notamment qui trouva, il y a une vingtaine d'années, le rarissime *Malaxis paludosa* Sw. dans le marais du Fourneau à Pré-en-Pail, mais il le crut à tort nouveau pour la région, car dès 1863 Letellier l'avait découvert sur le versant sud du Mont des Avaloirs, aux sources de l'Ornette (commune de Boulay) (1).

A.-L. LETACQ.

des Sociétés savantes, Caen, Paris, Imp. nationale, 1911, p. 41-51. — R. HICKEL, *De l'indigéat de l'If et du Sapin en Normandie ; Remarques sur une communication de M. l'abbé Letacq.* Ibid., p. 52-55.

Les environs de Laigle sont la seule partie de l'arr. de Mortagne, qui soit parfaitement connue au point de vue botanique. Le reste n'a été visité que d'une façon sommaire. Seuls MM. Chevalier et Réchin, professeurs au collège Saint-Paul de Mamers, ont bien étudié quelques communes de l'Orne voisines de cette ville. Cfr. *Notice sur la vie et les travaux scientifiques de M. l'abbé Réchin, professeur au collège de Mamers*, par M. l'abbé Letacq. La Flèche, Impr. E. Besnier, 1914, in-8°, 7 p. Extrait des *Annales fléchoises*, janvier-février 1914.

(1) M. LETELLIER. *Découverte du Malaxis paludosa Sw. aux environs d'Alençon.* Bull. Soc. Bot. de France, Paris, t. XII (1865), p. 132. — A.-L. LETACQ, *Sur le Malaxis paludosa Sw. observé à Gandelain et sur quelques autres plantes trouvées dans les marais du Mont Souprat.* Le Monde des Plantes, Le Mans, Monnoyer, 1^{er} novembre 1897, p. 88 ; *Le Malaxis paludosa Sw. dans l'Orne et la Mayenne.* Bull. Soc. d'Horticulture de l'Orne, 1903, 2^e semestre, p. 82.

Le Gérant : F. GRISARD.

X

La Baronnie d'Echauffour et la Châtellenie de Montreuil en 1491.

Le document que nous publions est extrait de la précieuse Série P des Archives Nationales, qui contient sur la Normandie et particulièrement sur le duché d'Alençon, aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, des renseignements du plus haut intérêt.

C'est l'aveu fait le 14 janvier 1491 par Jehan Le Gris, écuyer, sieur de Montreuil et d'Echauffour, au duc d'Alençon pour le tiers de baronnie qu'il tenait de ce prince. Cet aveu intéresse notamment, dans le département de l'Eure : La Goulafrière, La Chapelle-Gauthier, La Trinité-de-Réville, Saint-Aquilin-d'Augerons et Verneusses, et dans le département de l'Orne : Saint-Hilaire-sur-Rille, Beaufay, Monnay, Saint-Germain-d'Aulney, Heugon, Saint-Pierre-des-Loges et le Sap-André.

En voici le texte :

—De très noble et excellent prince Monseigneur le duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche et vicomte de Beaumont, je Jehan Legris, Escudier, sieur de Monstereul et d'Eschauffou, tien et adveue à tenir à cause de votre dit duché d'Alençon, lad. terre de Monstereul et d'Eschauffou par ung tiers de baronnie selon la fourme de lad. terre de Monstereul et d'Eschauffou et ainsy qu'il a esté acoustumé la traiter d'ancienneté partie de la baronnie de Saint Cenery le Gelé et est appelé le tiers de la baronnie la terre de Monstereul le Gelé (1) et Eschauffou ; de laquelle terre de Monstereul sont tenuz les fiefs et terres cy après declairés :

(1) Le surnom de *Montreuil-l'Argillé* est une corruption relativement moderne du type *Le Gelé* ci-dessus, lequel dérive de la forme *Montreuil-le-Géré*, qui de même que *Saint-Cénery-le-Géré*, membre de la même baronnie, provient du nom de la puissante maison des *Giroie*, autrefois seigneurs des trois membres de cette baronnie.

— Michel de La Haye escuier, en la chastellenie dud. lieu de Monstereul, tient de moy ung fief entier appelé le fief de La Mote, tenu franchement et noblement à court et usaige par foy et par homaige, duquel fief le chef est assis en la paroisse de Saint Martin de Heugon, et d'icelluy fieu m'est tenu faire led. de la Haye tant pour luy que pour les tenans d'icelluy fieu, à cause de mad. baronnie, quarante solz tournois de rente nommée garde, par chacun an nommée garde (*sic*) au terme S^t Remy, avec reliefs et aydes coustumières quant ils escheent, et peult bien valloir communes années cent livres de rente ou environ.

— Item, Pierre des Chesnes, escuyer, tient dud. fieu de la Mote le fief du Chesnay avec ses appartenances, par demy fief, tenu franchement et noblement à court et usage, dont le chief est assis en lad. paroisse de Saint Martin de Heugon et peult bien valloir communes années soixante livres de rente ou environ.

— Item, led. des Chesnes tient la vavassorerie de Rouperroux et lad. vavassorerie Raoul Le Prevost.

— Item, les hoirs Jehan Bence tiennent dud. sieur du Chesnay ung huitiesme de fieu, nommé le fief de Talvas dont la court et usaige est en la main dud. seigneur de la Mote par appetissement et depiècement de fief, et peult bien valloir communes années soixante solz de rente ou environ.

— Item, Ferrant et Denis le Clerc, frères, tiennent de moy par foy et par hommage, la vavassorerie du Val assise en la paroisse du Sap-Andrieu, et m'en sont tenus faire chacun an soixante dix sept solz six deniers de rente au terme de la Chandeleur.

— Item, damoysele Catherine de Boscherville et Marguerite, sa seur, tiennent de moy en la Chastellenie dud. lieu de Monstereul, un fief entier nommé le fieu de Réville, avecques ses appartenances, lequel fieu elles ont party entre elles et dont lad. Catherine me doit apporter les foy et hommage. Et le tiennent franchement et noblement à court et usaige, dont le chief est assis en la paroisse de Réville et s'estend en icelle paroisse et en plusieurs autres paroisses; et par raison d'icelluy fieu, me sont tenez faire chacun an quatre livres seize solz huit deniers tournois de rente nommée garde au terme saint Remy et aultres rentes avecq reliefs et aides coustumières quand ilz escheoient, et peult bien valloir led. fieu, communes années, cent livres de rente ou environ.

— Item, Raoul Le Hérissé, escuier, tient dud. fief de Réville un fief entier, nommé le fief de la Goullafrière, dont le chef est assis en la paroisse de la Goullafrière et s'estend en icelle paroisse et en plusieurs aultres paroisses. Et est icelluy fief tenu franchement et noblement, à court et à usaige; et à raison d'icelluy appartient aud. Le Hérissé le patronnage et droit de présenter à l'Eglise de Saint Laurens des Grez; et peult bien valloir icelluy fieu, com-

munes années, quatre vingts livres de rente ou environ, et m'en est tenu faire chacun an un chappeau de roses à Rouvaisons (1) on pour icelluy chappeau cinq solz tournois.

— Item Jacques Capellets, escuier, tient dudit sieur de la Goullafrière un sixiesme de fieu nommé le fieu de S^t Laurens des Grez, dont le chief est assis en icelle paroisse de S^t Laurens des Grez, et tient icelluy fieu franchement et noblement à court et usaige et peult bien valloir communes années vingt livres de rente ou environ.

— Item Gilles Tiesse, escuier, tient dud. sieur de la Goullafrière un quart de fief nommé le fief de la Harillière, dont le chief est assis en lad. paroisse de Saint Laurens, et le tient franchement et noblement, à court et usaige et s'estend en cette parroisse et aultres parroisses et peult bien valloir communes années vingt livres de rente environ.

— Item Jehan de Monnay, escuier, tient dudit lieu de Reville un fief entier par foy et par homaige, appelé le fieu de Monnay, dont le chief est assis en la paroisse de Saint Sauveur de Monnay, et est tenu franchement et noblement à court et usaige et peult bien valloir communes années cent livres de rente ou environ.

— Item Gabriel du Rouyl, escuier, tient dudit fieu de Reville un demy fieu nommé le fieu de la Liesse assis en la paroisse du Sap Andrieu tenu franchement et noblement à court et usaige et peult bien valloir communes années cent livres de rente ou environ; item sur lequel fief de la Liesse et sur la moitié du Moulin du Sap Andrieu j'ai droit d'avoir et prendre à cause de ma dite baronnie six livres tournois de rente par chacun an terme de la Notre-Dame..... (*déchirure du texte*).

— Item, Jehan de Chaulieu, escuier, tient dud. fieu de Reville ung huit^{me} de fieu assiz en la paroisse de Monstereul, et peult bien valloir communes années vingt livres de rente ou environ.

— Item Guillaume de Chaulieu, escuier et les enfans Arnoul de (*déchirure du texte*), en son vivant escuier, tiennent dud. fief de Reville ung demy fief nommé le fief du Trembley dont le chief est assiz en la paroisse de la Goullafrière et est tenu franchement et noblement à court et usaige et peult bien valloir communes années vingt deux livres de rente ou environ.

— Item Jehan de Chaulieu, escuier, tient ung quart de fief nommé le fief du Bost Hullin, assis en la paroisse de la Goullafrière et de Monstereul et est tenu franchement et noblement à court et usaige, dont la teneur est descordable entre moy d'une

(1) Aux Rogations.

part et lesd. damoiselles de Reville, d'autre, et peult bien valloir communes années trente livres de rente ou environ.

— Item Guillaume de Mallevoue escuier, tient de moy par raison de mad. baronnie et chastellenie ung fief entier nommé le fief du Plesseys, assis en la paroisse de Monnay, tenu franchement et noblement à court et usaige et d'icelluy fief m'est tenu faire foy et hommaige avecques quarante solz nommée garde chacun an au terme saint Remy avecques reliefs et aides coustumières quant ils eschoient, et peult bien valloir communes années quatre vingt livres de rente ou environ.

— Item Guillaume de Monnay, escuier, tient dud. fieu du Plesseys ung tiers de fief nommé le fief de Canthelou assis en la paroisse de Monnay, tenu franchement et noblement à court et usaige et peult bien valloir communes années trente livres de rente ou environ.

— Item Nicolas de la Mote escuier, tient de moy, à cause de la damoyselle sa femme, par foy et par hommaige un huict^{me} de fieu nommé le fieu d'Essars assis en lad. paroisse d'Essars (1) et aultres paroisses dont il m'est tenu faire cinq solz de rente chacun an, au terme S^t Remy avec reliefs et aides coustumières quant ils eschoient et peult bien valloir communes années quinze livres de rente ou environ.

— Item Geoffroy Berthelot, escuier, à cause de damoyselle Guillemme de la Seaulle, sa femme, tient de moy par foy et par hommaige ung quart de fieu nommé le fieu de la Seaulle, assis en la paroisse de Saint Germain d'Aulney, et illec environ, tenu franchement et noblement à court et usaige dont il m'est tenu faire dix solz de rente nommée garde au terme Saint Remy et peult bien valloir environ communes années quinze livres de rente ou environ.

— Item Jehan du Houllay, escuier, et Phlin (*Philippin*) du Clos par ensemble, escuiers, tiennent de moy le fief du Mesnil Regnard par ung quart de fief, franchement et noblement à court et usaige, lequel ils ont parti par en deulx par moytié et est assys en la paroisse de Saint Germain d'Aulney, et illec environ, dont me sont tenus faire dix solz tournois de rente nommée garde chacun an au terme Saint Remy avecques reliefs et aydes coustumières, et peult bien valloir communes années trente livres de rente ou environ.

— Item, est de moy tenu ung huict^{me} de fief appelé le fieu de la Noette par foy et par hommaige, franchement et noblement tenu a court et usaige et est assis en la parroisse de Vernuces et s'estend en icelle, lequel fief est descordable entre Messire Jean de la Haie chevalier, d'une part et Robert Amyot, d'autre, et

(1) Actuellement réunie à Verneusses.

m'est led. fieu tenu faire cinq sols de rente nommée garde chacun an au terme Saint Remy avecques reliefs et aydes coustumières, et peult bien valloir communes années cent solz de rente ou environ.

— Item Jehan de Monnay, escuier, tient de moy par foy et par hommaige ung huit^{me} de fief nommé le fief de la Marre assys en la paroisse d'Essars, franchement et noblement à court et usaige dont il m'est tenu faire cinq sols de rente nommée garde chacun an au terme Saint Remy, avecques cinq aultres solz et deux chappons et reliefs et aydes coustumières.

— Item Laurens Morin, escuier, tient de moy neupment par foy et hommaige un demy fieu nommé le fieu du petit Beaufey assys en la parroisse du Sap Andrieu et s'estend ès paroisses de Heugon et de Saint-Nicolas des Letiers, tenu franchement et noblement à court et usaige et d'icelluy fieu m'est tenu faire vingt solz nommée garde par chacun an au terme Saint Jehan, dix solz tournois de rente par autre partie avecques plusieurs aultres rentes et d'abondant m'est tenu faire foy et hommaige, reliefs, treiziesmes et aydes coustumières.

— Item Guillaume de Mallevoue, escuier, tient de moy par foy et par hommaige un demy fieu appelé le fieu des Vaulx, tenu franchement et noblement à court et usaige, avec le patronnage et droit de présenter à l'Eglise de S^t Germain d'Aulney appartenant audit fieu, duquel fieu le chief est assis en lad. paroisse de Saint Germain d'Aulney, et d'icelluy fieu m'est tenu faire vingt solz de rente nommée garde au terme Saint Remy par chacun an, avecques reliefs et aydes coustumières quant ils escheent, et peult bien valloir communes années quarante livres de rente ou environ.

— Item Jehan de La Haye, et Robert Amyot, esculiers, tiennent de moy par foy et par hommaige un demy fieu appelé le fieu de Boishebert, dont le chief est assis en la paroisse de Vernuces et d'icellui fieu les hoirs Guillaume Louys tiennent un quart de fieu par paraige de ligne et de fieu lesquels Delahaye et Amyot m'en sont tenus faire chacun an vingt solz tournois de rente nommée garde au terme Saint Remi avecques reliefs et aydes coustumières, et qui peult bien valloir communes années soixante livres de rente ou environ.

— Item Gilles Berthelot, Escuier, tient de moy par foy et par hommaige, un quart de fieu nommé le fieu du Mesnil, franchement et noblement, à court et usaige, dont le chief est assis en la paroisse de Saint Acquellin d'Augeron et m'en est tenu faire chacun an dix solz de rente nommée garde au terme Saint Remy, avec reliefs et aydes coustumières.

— Item d'autre mete de mad. barronnie souloit estre tenu un fieu entier nommé le fieu de Monstereul Legellé qui fut eç appartint

d'ancienneté à Messire Guillaume d'Orbec en son vivant chevalier, lequel fieu qui d'ancienneté souloit faire quatre vingts dix livres de rente par chacun an en plusieurs termes avecques reliefs et aydes coustumières, fut reuny, remis et incorporé avec le corps de madite baronnie et ainsy tenu et possédé par tel et sy long temps qu'il n'est memoire du contraire.

— Item ensuyvent les fiefs tenus de moy de mad. baronnie environ Echauffou.

— Michel de la Haye, escuier, tient de moy ung fieu de haubert entier, par foy et par hommaige, assis en la paroisse de Notre-Dame de Beaufey avecques le patronnage et droit de présenter à icelle paroisse de Beaufey et m'en est tenu faire chacun an quarante sols tournois de rente nommée garde au terme Saint Jehan Baptiste avecques reliefs, treiziesmes et aydes coustumières quant elles escheoient. Et peut bien valloir chacun an cent livres de rente.

— Item, de mad. baronnie souloit estre tenu ung fief de haubert entier dont le chief est assis en la paroisse des Loges, que souloit tenir Jehan de Cantes dit Mynguet, lequel de tel temps qu'il n'est memoire du contraire a esté remis, réuni et incorporé en mad. baronnie.

— Item Pierre Thiboust tient de mad. baronnie ung fieu en membre de fieu de la Cousture, tenu par ung huict^{me} de fieu, dont le chief est assis en lad. parroisse des Loges et en est la court et usaige en mes mains pour cause de dépiècement ou apetissement de fieu, et peult bien valloir six livres de rente par chacun an ou environ.

— Item, Jehan de Monnay, Escuier, tient de moy par foy et par hommaige ung fieu ou membre de fieu de haubert dont le chief est assis en la parroisse de Chaumesnil avecques le patronnage et droit de présenter à l'Eglise dud. lieu, dont la court et usaige est en ma main et m'en doit chacun an quarante solz de rente nommée garde au terme Saint Jehan Baptiste avecques reliefs treiziesmes et aydes coustumières quant ils escheoient. Et peult bien valloir communes années douze livres de rente chacun an ou environ.

— Item Lancelot Pellehot, escuier et la damoiselle sa femme à cause d'elle, tiennent de moy par foy et par hommaige ung huitième de fief à court et usaige, nommé le fieu de Saint Germain et m'en doivent chacun an ungs esperons blancs avecques troys solz quatre deniers de rente chacun an nommée garde au terme Saint Jehan Bap^{te}, avec ques les reliefs, treiziesmes et aydes coustumières quant ils escheent, et peult bien valloir quarante livres de rente chacun an ou environ.

— Item de mad. baronnie souloit estre tenu les fiefs de Tremons et de la Rivière avecques leurs appartenances par foy et par hommaige dont la court et usaige est en ma main pour cause de depiessement et appetissement de fieu et m'en faisoit par chacun an trente-deux sols huit deniers tournois de rente nommée garde en deux parts au terme S^t Jehan Baptiste lesquels (*tache dans le texte*) ont été reunys, remys et incorporés en mad. baronnie. Et étoit icellui fieu de Trémont tenu par les deux parts d'un fieu entier.

— Item Jacques Dachié (*d'Aché*), escuier et la damoysselle sa femme, à cause d'elle, tiennent de moy par foy et par hommaige les deux pars d'un fief nommé le fieu de Planches, assis en la paroisse dud. lieu d'Echauffou, tenu franchement et noblement et m'en sont tenuz faire chacun an vingt six sols huit deniers de rente nommée garde au terme S^t Jehan Bap^{te}, avecques ies reliefs treiziesmes et aydes coustumières quant ils escheoient, et vault chacun an trente livres de rente ou environ.

— Item de mad. baronnie souloit estre tenu le fieu du Four assis en la paroisse d'Echauffou et en la paroisse de Beaufley sur Rille par ung huict^{me} de fieu, dont la court et usaige estoit en ma main pour cause de depiessement ou appetissement de fieu et m'estoit subject en reliefs, treizièmes et aydes coustumières quant ils escheoient, lequel fieu a esté reuny remis et incorporé en mad. baronnie.

— Item, Gilles Tiesse, escuier et la damoysselle sa femme à cause d'elle, tiennent de moy par foy et par hommaige une vavassorerie nommée la vavassorerie des Mignieres, assise en la paroisse de Saint Andrieu d'Echauffou et est tenue par ung huict^{me} de fieu, qui m'en sont tenus faire cinq sols de rente nommée garde au terme S^t Jehan Bap^{te} avecques les reliefs et aydes coustumières quant ils escheoient, et peult bien valloir quarante sols tournois de rente ou environ.

— Item, de mad. baronnie souloit tenir de moy par foy et par hommaige ung huict^{me} de fieu appelé le fieu du Boys sur Rille assis en la par^e d'Eschauffou dont la court et usaige estoit et est en ma main pour cause de depiessement et d'appetissement de fieu et et lequel fieu est de present en ma main par deffault d'hoirs et d'aveu et m'estoit tenu faire chacun an cinq sols de rente nommée garde au terme S^t Jehan Baptiste avecques reliefs, treiziesmes et aydes coustumières quand ils escheoient.

— Item, de mad. baronnie est tenu un tenement nommé la Metairie que tient à douze deniers de rente Gilles Royer, par la vendition de Christophe Thery, escuier, laquelle m'est subjecte en une paire d'esperons dorez de rente chacun an, avecques foy et hommaige, reliefs, treiziesmes et plusieurs autres rentes et deniers.

— Item, et à raison de mad. baronnie j'ay procès pendant entre Messire Jehan Pigace, chevalier, seigneur du lieu de S^t Martin d'Aspres, d'une part, et moy d'autre part, pour le debat de la tenure du lieu du Fresne assis en la paroisse d'Echauffour o (1) protestation que se je prends sentence qu'il demeurera tenu neupment de mad. baronnie.

— Et je Jehan Le Gris dessus nommé, la tient et advoue à tenir de vous tout ainsy comme elle se pourporte en long et en lay, tant en fiefs, en demainnes, soient en chasteaux, manoirs, maisons, terres, boys, preys, coulombiers, rivières, moullins à ban tant pailles que à blés; item fossoiés à raison de ligne et seigneurie estans, hault fourneau, marchiés, garennes, prevostés, coutumes, corvées et seigneurie, droicture de siège d'escolle avecques hommes subjects à la monstre de leurs denrées à mes foires et marchés, et toute justice moyenne et basse telle comme baron a et doit avoir en votre d. duchié et en la duchié de Normandie.

Et de ce je suys votre homme en votre foy et hommaige, tant pour moy que pour les tenans et soustenans de lad. terre partie de Baronnie.

Et vous en dois trente troys livres six sols huit deniers tournois de plain relief toutes foys que le cas s'offre.

O protestation d'obéissance à mond. Seigneur que se aucune correction ni descl^{on} que je faicte faire oumectre de croistre ou amenuysser ce présent aveu, je vous obeys la nover et rebailier quant mestier en sera et il viendra à ma congnoissance et je le pouray faire.

En tesmoing de ce je scelle ce present aveu de mon propre scel d'armes et signe de mon seing manuel ce présent, le quatorziesme jour de janvier l'an mil quatre cens quatre vings et onze.

Jehan LE GRIS.

Receu sauf à blasmer (2).

Des vingt-sept familles citées dans cet aveu, une seule subsiste encore, restée toujours attachée au sol de Saint-Germain-d'Aulney : c'est celle dont on retrouve le nom au bas de cette communication.

Saint-Germain-d'Aulney, juillet 1914.

F. DE MALLEVOUE.

(1) Avec.

(2) Archives Nationales. Série P. 275² (pièce 314).

PROCÈS - VERBAUX

Séance du Jeudi 12 Février 1914

Tenue à Alençon, Maison d'Ozé

Présidence de M. Henri TOURNOÛER, Président

Le jeudi, 12^e jour de février de l'an 1914, la Société Historique et Archéologique de l'Orne, a tenu séance, dans la salle de sa bibliothèque, à la Maison d'Ozé.

Etaient présents : M^{me} la Comtesse d'ANGÉLY-SÉRILLAC, M^{me} la Baronne de SAINTE-PREUVE, M^{me} André LÉVEILLÉ, M^{lle} L. ROBOT ; MM. l'abbé BAUDOIN, de CASTILLA, l'abbé DESVAUX, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, GILBERT, LÉBOUCHER, Adhémar LECLÈRE, le chanoine LEMÉE, l'abbé LETACQ, TOURNOUER, VALLÉE.

La parole est donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté sans modifications.

Se sont fait excuser : M^{me} LE VAVASSEUR, M^{me} TIERCELIN ; MM. l'abbé DESMONTS, FONTAINE, l'abbé GUERCHAI, le Comte LE MAROIS, LÉBOURDAIS, l'abbé TABOURIER, TRÉDOLAT-MAYMAC.

M^{me} MONGUILAN et M. l'abbé LESELLIER, présentés à la dernière séance, sont définitivement inscrits dans la liste des membres de la Société.

M. LÉBOURDAIS envoie pour le Musée des boucles d'oreilles d'or, à grand anneau, destinées, dans son intention, à la *Normande* de cire, offerte autrefois par M. Paul Romet. Il est constaté que celle-ci est déjà pourvue de ce genre de bijoux. Le don de M. Lebourdais sera placé dans une des vitrines.

M. ADHÉMAR LECLÈRE émet le vœu que les femmes ne se fassent plus percer les oreilles. Il exprime le regret d'avoir constaté cette mode, qu'il trouve absurde, chez tous les peuples et spécialement au Cambodge.

M. l'abbé LESELLIER, chapelain de Saint-Louis des Français, à Rome, envoie des remerciements pour son admission dans la Société.

M. l'abbé HOUSSEMAINE, également chapelain de Saint-Louis des Français, est présenté comme candidat à la Société, par MM. les abbés Lemée et Lesellier ;

M. JOUANNE, archiviste de l'Orne, par MM. Tournoüer et Louis Duval.

M. le Président fait part avec regret de la mort de M. l'abbé Girard, vicaire général de Sées, qui figurait parmi nos membres, depuis l'année 1883, et donna souvent à notre Société des témoignages de sa sympathie.

Plusieurs volumes ou tirages à part du Bulletin ont été offerts à la Bibliothèque par leurs auteurs, et déposés, en séance, sur le bureau :

La Révolution à Alençon, par M. Adhémard Leclère ;

Joué-du-Bois, par M. le chanoine Macé ;

Nonant-le-Pin, ses foires et son marché, par M. Vérel ;

Essai sur l'autonomie religieuse de Monaco, par M. Chabaut ;

La collection de l'*Echo paroissial de Damigny*, par M. l'abbé Desvaux ;

Formalités requises pour avoir le droit d'exercer la profession de Boulanger à Alençon, en 1842, par M^{lle} Robet ;

Les groupes mégalithiques du Morbihan, par H.-P. Hir-menech ;

Querelle de révérence au Chapitre de Sées, par H. Tournoüer ;

Notice historique, géographique, statistique, sur la commune de Saint-Germain-la-Campagne, par A. Dallet ;

Cloches et horloges de l'Hôtel de Ville et de l'Hospice d'Alençon, par l'abbé Legros ;

La Chapelle-Mauvoisin et le chevalier Grandin de la Gallonnière, par M. R. de Brébisson ;

Quelques documents inédits concernant Saint-Evrault, par M. A. Rostand.

Une gravure représentant : *P.-L. Røderer, député de Metz* offerte par M. Tournouër ;

Une feuille-mandat du district d'Alençon ;

Une lettre du Préfet Lamagdelaine, offerte par M. Le-boucher ;

Deux dessins de la Roche-Mabile, par M. Léon Patrie ;

Un lot de journaux de 1848, offert par M^{me} la Comtesse d'Angely ;

Des photographies reproduisant un tableau du Musée de Lyon : *Portrait du général Maupetit*, et la vue de son tombeau au cimetière Notre-Dame, offertes par M. Maupetit.

M. Adhémar Leclère fait savoir à ce propos qu'il est en correspondance avec M. Maupetit pour lui donner les renseignements qu'il a sollicité sur les cimetières d'Alençon. Un doute existerait, paraît-il, sur la présence du corps du général au-dessous du tombeau, qui porte son épitaphe.

M. l'abbé Germain-Beaupré résout une question posée en séance précédente. Les anciennes pierres tombales que l'on voyait autrefois en l'église Notre-Dame n'ont pas été enlevées. Elles existent toujours sous le pavage actuel. Malheureusement, on n'a pas pris la précaution d'en relever les inscriptions.

Une conversation s'engage à propos de différentes curiosités d'archéologie locale, notamment sur des vieilles plaques de cheminée.

M. l'abbé Lemée en signale de curieuses à Goul, hameau de la commune de la Lande-de-Goult ;

M. Adhémar Leclère, à la ferme de la Huguenotterie, sur la Ferrière-Bochard, au vieux logis de la Cour-aux-Moines, à Vimoutiers ;

M. Leboucher, à la maison Courréyeur (rue de Sarthe), chez M. Fauvel (place du Palais), et dans une maison de la rue du Jeudi, des plaques aux armes d'Orléans, qui avaient été retournées, face à la muraille.

Une lettre de **M. Malençon** à M. le Président donne des renseignements sur les objets mobiliers classés dans le département de l'Orne, dont il envoie la liste officielle. Elle paraît inexacte en plusieurs points.

Quand au terrain près le donjon de Domfront, dont les projets d'aliénation avaient suscité une protestation, on affirme que « ce terrain est en contre-bas, et à plus de 150 m. des parties classées, dont il est du reste séparé par un autre terrain déjà aliéné depuis plus de 25 ans ».

Pour ce qui concerne l'église Saint-Rémy de Tinchebray, celle de la Roche-Mabile, l'aliénation du palais épiscopal de Sées, l'architecte est sans renseignements.

Plusieurs autres demandes de classement ont été faites pour quelques monuments intéressants dont certains auraient besoin de réparations urgentes :

1^o L'Eglise de Rémalard. Classement sollicité par le Conseil municipal, le 17 Juin 1909. La demande a été transmise à l'époque à M. Simil.

2^o L'église de Courthioust. Classement demandé le 7 juin 1909, par M. Mary-Renard, et transmis par la préfecture à M. Simil.

3^o Le cloître de l'hospice de Mortagne. Dossier envoyé aux Beaux-Arts, par la Préfecture, le 24 décembre 1913 ;

4^o L'église de Saint-Symphorien-les-Bruyères. Dossier envoyé le 26 décembre 1913.

M. le chanoine Lemée signale une statue de la Vierge, dans l'église de la Ferrière-Béchet.

M. Max Fazy adresse à la Société l'expression de ses regrets. Malgré son éloignement, il gardera bon souvenir de ses relations avec tous nos confrères, et il enverra prochainement son travail sur l'Hôtel-Dieu d'Alençon.

M. René Gobillot envoie les communications suivantes :
 « Je relève dans le Bulletin de la Société Archéologique du Gers (*XIV^e année, 3^e trimestre 1913*), un article intitulé : *Jean Douilhé, sculpteur, d'après les notes de Mgr de Carsalade.*

Ce Jean Douilhé (1), sculpteur, était originaire de Mortain ; il alla s'établir à Auch, où il se maria. Les premiers actes qui en fassent mention dans ce pays sont de 1643.

Il fit venir près de lui des artisans normands et il employa entre autres « le nommé *Chaubon, du lieu d'Argentan, en Normandie* » (2).

Ce Chaubon, qui était doreur, ne s'accorda pas avec Douilhé, sur la personne duquel, il se livra à des voies de fait. Sauf ce pugilat, il n'est point fait en cet article d'autre mention de Chaubon. Chaubon est-il connu en Normandie ? »

2^e communication : M. Girodie, bibliothécaire à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, possède un manuscrit in-12, relié en veau, transcrit par Jean Claude Pichon. C'est la « *Rhétorique latine et française, dictée par M. Enceume, professeur de Rhétorique au Collège Royal d'Alençon, l'an 1778.* »

3^e communication : « Le volume publié par l'Académie de Mâcon à propos du Millénaire de Cluny, contient une étude (pp. 393-403) de M. A. Peujon, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.

Cette étude est intitulée : *Abélard et Pierre le Vénérable, d'après Dom Gervaise, abbé de la Trappe.* Elle est un résumé du livre que dom Gervaise écrivit sur : « *La vie de Pierre Abeillard, abbé de Saint-Gildas de Ruis, ordre de Saint-Benoît, et celle d'Héloïse, son épouse, première abbesse du Paraclet.* »

M. l'abbé Desvieux signale dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* (n^o du 30 décembre 1913), cette note de M. P. Le Vayer sur André Villoteau :

(1) Jean Douilhé a laissé à Auch et aux environs un grand nombre d'autels sculptés à rétable, dans le genre de ceux que l'on voit en Normandie à la même époque.

(2) *Chaubon, Chambon, ou Chaumont*, on rencontre les trois orthographes dans les minutes de notaire données comme pièces justificatives.

« Un contemporain de Villoteau, l'abbé M.-G. Aubry (1796-1856) accorde à ce musicographe une mention dans son *Etude sur Ballon, Saint-Mars et Saint-Ouen* (Le Mans, Gallienne, 1858, in-8). Il serait né, dit-il, à Bellême, et son père, maître d'école, serait venu se fixer à Ballon, quelques mois après la naissance d'André. Puis, après divers détails sur la carrière de Villoteau, il ajoute : « Choisi par Bonaparte pour faire partie de l'expédition d'Égypte, il fut nommé membre de l'Institut.... Sur ses vieux jours, il épousa M^{lle} Lambert, issue d'une ancienne famille de fermiers de Saint-Ouen-sous-Ballon. »

Or, le nom d'André Villoteau ne se trouve point dans la liste des membres de l'Institut, et il n'appartient pas davantage à l'Institut d'Égypte (*communication de M. Déhéram, bibliothécaire de l'Institut*). On ne connaît pas la date de sa naissance, non plus que celle de sa mort survenue, semble-t-il, à Tours, où il s'était fixé dès 1802 ou 1803.

Quelqu'un de nos collègues voudrait-il se charger de mettre au point ces questions intéressantes pour la bio-bibliographie de Villoteau ?

M. le Président fait savoir que dans le 2^e semestre de 1913, l'Etat a fait don au Musée d'Alençon, d'un tableau de Cabjé : *Le Matin, île de Noirmoutiers*.

Il parle de la nécessité de sauver *le Porche*, ainsi que l'on désigne à Bellême une des anciennes portes de la ville, dont une des tours qui la flanque est menacée de destruction. C'est le cas d'appliquer la loi du 30 décembre 1913, destinée à sauvegarder les monuments, même appartenant à des particuliers.

M. l'abbé Tabourier a envoyé pour le Bulletin une Notice sur la vicille église romane de Saint-Barthélémy, à Laigle, autrefois le centre d'une paroisse maintenant réunie à celle de Saint-Martin, en la même ville.

M. Leboucher annonce que des mesures de préservation au moins relatives doivent être prises contre l'enlèvement ou enchaussement des remparts d'Alençon malheureusement enclavés désormais dans la cour de la nouvelle école de la

Place du Plénître. Les projets de nivellement du terrain avaient fait craindre un préjudice sérieux de ce côté, en plus des déprédations possibles auxquels seront exposés ces vieux témoins de l'histoire militaire de notre côté.

M. le Président fait savoir que le dossier constitué pour obtenir en faveur de notre Société la reconnaissance légale d'utilité publique, a été déposé, au Ministère, le 5 février 1914.

Il annonce que l'excursion annuelle se fera aux environs de Condé-sur-Noireau, dans la vallée très pittoresque dénommée la Suisse Normande et dans le Bocage Normand, avec séance publique à Athis. La première semaine de septembre sera très probablement choisie comme date de cette excursion.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire :

Alb. DESVAUX.

—————
PÉRIODIQUES REÇUS

Laval. — *Bulletin de la Commission historique, 1913.*

Nantes. — *Bulletin de la Société Archéologique, 1913.*

Rennes. — *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique, 1913.*

Le Mans. — *Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts, 2^e fascicule, 1913-1914.*

Mexico. — *Gravure du Museo National.*

Paris. — *La Pomme, décembre 1913, janvier 1914.*

Paris. — *Revue Mabillon, novembre 1913.*

Caen. — *Bulletin des Antiquaires de Normandie, 1906-1912.*

Abbeville. — *Bulletin de la Société d'Emulation 3-4, 1913.*

Bellême. — *Bulletin de la Société percheronnè, janvier 1914.*

Bulletin paroissial de Saint-Jean-de-la-Forêt, janvier 1914.

Saumur. — *Bulletin de la Société du Saumurois*, janvier 1914.

La Croix de l'Orne, 1, 2, 3, 4, 5, 1914.

L'Indépendant de l'Orne, 889 à 893.

Br. H. Tournoüer. — *Querelle de Révérence au chapitre de Sées* (2 ex.).

Br. Al. Dallet. — *Notice, historique, géographique, statistique et archéologique sur la commune de Saint-Germain-la-Campagne* (1 ex.).

Br. H.-M. Legros. — *Cloches et Horloges de l'Hôtel de Ville et de l'hospice d'Alençon* (2 ex.).

Br. R. de Brebisson. — *La Chapelle-Mauvoisin et le chevalier Grandin de la Gaillonnière* (1 ex.).

Br. A. Rostand. — *Quelques documents inédits concernant Saint-Evroul* (1 ex.).

COMITÉ DU DICTIONNAIRE DE NORMANDIE

Séance du Lundi 2 Mars 1914

Tenue à Paris, 5, Boulevard Raspail

Présidence de M. Henri TOURNOÛER, Président.

La séance s'ouvre à 4 heures sous la présidence de M. TOURNOUER.

Étaient présents : MM. Emile PICOT, DE LA SERRE, le comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, DE MALLEVOUE, le marquis DE BROU, CRESTE, DOIN, DEVILLE, le R. P. UBALD D'ALENÇON, GOBILLOT.

Excusé : M. le comte DE VIGNERAL.

A côté du Comité parisien qui se trouve réuni aujourd'hui presque au complet, M. Tournoüer nous apprend qu'un autre Comité a été constitué en Alençon avec MM. l'abbé

Desvaux, Paul Romet, Duval, Tomeret, de Castilla, R. Trigger, Leboucher, l'abbé Guesdon, le chanoine Dumaine et l'abbé Germain-Beaupré.

M. le Président retrace, en un rapide historique, les grandes lignes du projet du Dictionnaire Normand dont il fut parlé pour la première fois, le 6 mars 1913. Il rappelle les difficultés auxquelles on se heurta pour un dictionnaire général de la province et les concours peu empressés rencontrés dans certains départements. Dans ces conditions, il fallut abandonner l'idée primitivement émise qui eut englobé, en un même ouvrage, les cinq départements de la Normandie, et se contenter simplement d'entreprendre la publication d'un dictionnaire de l'Orne.

A cause du Dictionnaire du Perche que viennent de terminer nos confrères, MM. de Romanet et de Souancé, **M. le Président** propose, au lieu d'adopter l'ordre alphabétique, d'envisager l'idée de monographies cantonales, que nos confrères de la Société Historique de l'Orne ont favorablement accueilli, en leur séance du mois de janvier. On a, du reste, d'excellents exemples de cette méthode qui donna dans l'Oise d'heureux résultats et qui est employé encore avec succès par la Société des Antiquaires de Picardie.

Ces données nécessaires étant énoncées, **M. le Président** montre les facilités assez grandes de rédaction offerte par la forme cantonale, grâce aux études déjà parues dans nos Bulletins, rappelle que cette forme a été prônée par **M. Omont** et en propose aussitôt la mise en discussion.

M. Picot approuve l'idée des monographies cantonales ; il demande quelques détails sur la rédaction de celles-ci et demande qu'on y insère la liste des curés, des maires et des personnages notables.

Le projet de plan que va nous soumettre **M. Tournoüer** sera imprimé et distribué aux différents collaborateurs afin d'assurer l'unité de méthode ; mais d'ici là il faudra encore se mettre d'accord sur certains points de détails, tels que la place où devront figurer les listes des différentes notabilités.

M. Tournoüer propose de rejeter toutes ces listes à la fin du canton ; **M. de Mallevoue**, au contraire, voudrait les voir figurer à la suite de chaque commune.

On aborde ensuite la question des biographies. **M. de Mallevoue** propose de les donner à leur place dans la commune, à moins qu'elle ne soient trop étendues, auquel cas il vaudrait mieux les rejeter à la fin.

M. Picot pense qu'il vaudrait mieux placer à la fin toutes les biographies. Dans l'Orne, en effet, beaucoup de familles ont marqué, surtout dans l'armée ; elles s'y ruinaient souvent, du reste, et venaient ensuite vivre dans leurs manoirs seigneuriaux. On serait donc probablement amené à faire l'histoire de certaines de ces familles marquantes dans leur ensemble, sans présenter toujours des personnages nettement caractérisés. Et comme corollaire à cette remarque, il est bon de rappeler que le territoire du département de l'Orne actuel est peut-être celui qui fournit le plus aux demoiselles de Saint-Cyr.

Ces remarques faites, **M. Tournoüer** reprend la lecture du plan, pour lequel il s'est inspiré du plan de Cheysson dans la Réforme sociale.

Ce plan, conçu dans un très large esprit, est unanimement adopté.

Parmi les quelques points de détails qu'il soulève, apparaît, en première ligne, la question des listes des villages et hameaux. Dressera-t-on ces listes pour chaque commune ? Si oui, il sera indispensable de consulter la Statistique des Postes de 1847.

M. de Mallevoue insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à signaler les *lieux dits* historiques (mais non cadastraux).

On reconnaît aussi l'importance qu'il y aurait à insérer le plan des églises et la carte des cantons.

M. de Calix propose de publier un volume d'introduction où seraient exposées les grandes lignes de l'organisation politique, religieuse, administrative.

On aborde ensuite la question des collaborateurs. Ceux-ci ne feront pas défaut, mais il importe d'assurer une unité de rédaction. Donc, outre le plan général, chaque collaborateur recevrait les deux monographies-types de grande et de petite commune.

A ce propos, **M. le Président** prie M. Picot de vouloir bien rédiger la monographie de Laigle, et M. Creste celle de Mortagne. Ces monographies, jointes à celle d'Aubry-le-Panthou, de M. de Mallevoue, seraient distribuées aux rédacteurs, en même temps qu'une liste des sources à consulter.

M. le Président demande que notre Comité prenne le titre de Comité d'action et de revision, auquel serait soumise chaque monographie avant d'être publiée.

Avant cela cependant, une tâche s'impose, celle de chercher les documents susceptibles d'être utilisés avec fruit, dont on dresserait un répertoire sur fiches.

M. Deville propose de dépouiller les Bulletins des Sociétés Savantes et l'on se sépare en prenant la résolution de dresser une liste des sources que chacun de nous possède ou connaît.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire du Comité,

RENÉ GOBILLOT.

PLAN DE MONOGRAPHIE COMMUNALE

Nom moderne de la localité, formes anciennes, nom révolutionnaire.

Département, arrondissement et canton dont dépend la commune.

Distance de la commune aux chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton.

Ancienne division administrative dont faisait partie la commune.

Superficie cadastrale. — Altitude.

Mouvement de la population.

Description physique (limites, nature du sol, eaux, bois, gués, bacs, moulins).

Circonscription religieuse, judiciaire, communale, militaire, forestière, académique, postale (anciens relais).

Histoire civile ancienne et moderne. — Seigneurs, fiefs, lieux-dits.

Histoire religieuse. — Cultes, églises, chapelles, monastères, pèlerinages.

Histoire sociale. — Fondations, associations, mœurs, usages, assemblées, fêtes, jeux.

Histoire économique. — Commerce, industrie, agriculture, élevage, foires.

Archéologie. — Monuments existants ou détruits, pierres druidiques, calvaires, ponts, musées, découvertes, fouilles, épigraphie.

Hagiographie. — Iconographie. — Sigillographie. — Armoiries.

Événements importants sous forme d'éphémérides. — Légendes.

Notes biographiques sur tout personnage originaire de la commune ou y ayant vécu.

Archives de la mairie et de paroisse. — États-civils. — Registres de municipalité et de fabrique. — Archives des notaires. — Bibliothèques.

Liste des maires, curés et notaires.

Bibliographie de la commune. — Sources.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du Lundi 20 Avril 1914

Tenue à Alençon, Maison d'Ozé

Présidence de M. Henri Tournouer, Président.

Le lundi, 21^e jour d'avril 1914, la Société Historique et Archéologique de l'Orne, a tenu séance, dans la salle de sa bibliothèque à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournouer, président.

Etaient présents : M^{me} la Baronne de Sainte-Preuve, M^{me} Monguilan, M^{lle} L. Robet ;

MM. de Castilla, l'abbé Desmonts, l'abbé Desvaux, Louis Duval, de Farsy, Max Fazy, Fontaine, l'abbé Germain-Beaupré, Gilbert, l'abbé Guerchais, le chanoine Guérin, le chanoine Guesdon, Guillaume, Leboucher, le Vicomte du Motey, le Comte de Prunelé, Paul Romet, Taunay, Tournouer, Vallée.

Se sont fait excuser : M^{me} Trébucien, MM. le marquis de Beauchesne, Joseph Besnard, le docteur Bouteillier, le chanoine Cattois, Chollet, le chanoine Dumaine, Louis Guérin (de Lille), le Comte Le Marois, Le Roy-White, Macaire, le baron Jules Angot des Rotours, l'abbé Tabourier.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance adopté sans modifications.

M. le Président annonce la mort d'un des membres de la Société, M. Dingreville, ancien maire de Saint-Evroult, décédé le 13 avril à 75 ans. Nous devons nous souvenir du concours si dévoué et si précieux qu'il nous apporta au moment des fêtes de 1912 et de la large part qu'il prit à l'érection du monument d'Ordéric Vital.

M. Allard de Chollet, membre de la Société depuis 1896, envoie sa démission.

La candidature de M. de PRUNELÉ est patronnée par M. le chanoine Dumaine et M. Tournouër. M. de Prunelé remplacera parmi nous son regretté beau-père, M. Urbain de France, dont il apporte les notes sur les États-Civils des anciennes paroisses de Sées.

Plusieurs personnes auxquelles avait été adressé le compte-rendu de l'excursion dernière ont adressé à M. le Président des lettres de remerciements : MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Maurice d'Occagne, de Saint-Albin, de Courtilloles, M. le Curé et M. Gautier, de la Roche-Mabile, M^{lle} de Laverrie.

Dans la matinée, une réunion du bureau avait été provoquée pour arrêter un projet de statuts nouveaux, en vue d'une demande de reconnaissance d'utilité publique à présenter par notre Société.

Ce projet de statuts modifiés est soumis aux observations des membres présents, réunis à cet effet en Assemblée générale.

M. Taunay ayant fait remarquer que la somme de 400 francs fixée pour le rachat des cotisations semblerait peut-être excessive, le taux de ce rachat est abaissé à 300 francs.

M. Duval représente que les avantages espérés de cette reconnaissance officielle ne compenseront peut-être pas l'aliénation de la liberté.

M. Paul Romet dit que cette crainte est chimérique, parce que la Société ne semble pas devoir réaliser les conditions que l'on demande d'elle pour cette reconnaissance, c'est-à-dire un capital de 10.000 à 15.000 francs exigé par la jurisprudence du Conseil d'Etat.

MM. Taunay et **Fazy** prouvent par des exemples que cette jurisprudence est invariable et inflexible, ce pourquoi, **M. Taunay** préconise le moyen d'un syndicat qui apporterait à peu près les mêmes avantages.

Lecture est donnée d'un article de M. André Hallays sur la réforme du service des Monuments historiques (*Journal l'Eclair*, 15 avril 1914), où il fait remarquer l'incohérence de la loi du 31 décembre 1913, qui donne une organisation nouvelle à ce service.

M. l'abbé Guéry offre pour le Bulletin une copie de la lettre de dom Bellaize à dom Montfaucon dans laquelle il lui parle des manuscrits de Saint-Evroult, sur les reliques de ce saint conservées à l'abbaye et à Saint-Evroult-de-Montfort, sur les cérémonies usitées pour les malades qui viennent l'invoquer, sur les processions qui se font en son honneur pour obtenir la pluie ou le beau temps, etc... Cette lettre est curieuse et intéressante pour notre hagiographie locale.

M. Hubert, de Domfront, écrit pour signaler les mesures prises par la municipalité domfrontaise, en vue d'empêcher toutes déprédations par les touristes de l'église Notre-Dame sur l'Eau et des curiosités qu'elle renferme. Depuis longtemps il sollicitait ces mesures, et il souhaite qu'elles soient étendues à la conservation des vieilles fortifications dont quelques parties très importantes seraient sérieusement menacées.

M. de Castilla demande, de la part de M. Henri de Fromont, où étaient situées les forges de son ancêtre, Gilles de Fromont, écuyer, sieur de la Drustière, du Ménil-Scelleur, qui pour rétablir sa fortune, entreprit le commerce des Hautes-Forges.

En ces forges fut fondue une plaque de cheminée dont M. de Fromont possède la photographie. Cette plaque est signée : *Gilles Fromont*, et existe dans une maison à Sées.

M. de CASTILLA signale également dans le salon du N° 35 de la rue de Sarthe, une plaque de cheminée aux armes des *de Bamont* : « d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'argent et en pointe d'un cœur enflammé d'or ».

M. l'abbé Letacq envoie des notices biographiques

sur deux de nos anciens collègues défunts, MM. l'abbé Mesnil et l'abbé Gatry. Elles seront complétées par la liste de leurs écrits, avec un appendice sur le docteur de Colleville, du Bourg-Saint-Léonard, qui s'est occupé d'histoire et d'archéologie et a publié, vers 1830, des notes sur les antiquités de l'arrondissement d'Argentan (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*). Ce docteur de Colleville était apparenté à M. l'abbé Gatry.

M. Paul Romet communique : 1° Un compte-rendu du roman de M. Gaston Rageot : *La voix qui s'est tue*. L'auteur né à Alençon, a fait ses études au Lycée de cette ville. — 2° Un autre compte-rendu du livre de M. Paul Ginisty : *Lettres d'amour perdues*. Ce sont des documents sur la vie de théâtre à l'époque de la Révolution. « Après maintes péripéties, l'actrice, Lolotte Haron, se souvient qu'elle a un mari, soldat quelque part. Une note établit qu'elle l'a fait rechercher, et on l'a trouvé à un dépôt d'Alençon, lieutenant au 14^e régiment de chasseurs à cheval. Elle lui a écrit pour lui demander quelques secours. Ce militaire fait superbement la sourde oreille, et il répond laconiquement, dans un orthographe des plus fantaisistes, sans faire la moindre allusion à la demande d'argent :

« Jevou remercie de mavoir doné de vo nouvele. Vous mefaitte granplessire de me doné des nouvele de notrefils. D'aprait votre recie, illait onepeux plus aimmable. Dans peux, je vous aprandrait peutaître mon depar pour l'arremée de Sambré Meuse.

« 24 germinal an iv.

François HARAN. »

3° Un article de M. Albert Petit, paru au *Journal des Débats*, sur une thèse de M. Edmond Esmonin, soutenue en Sorbonne, le 20 décembre dernier, ayant comme sujet : La taille en Normandie, au temps de Colbert, 1661-1688. On y voit qu'Alençon, ville franche, était exempte de la taille, ainsi que Rouen, Dieppe et le Havre.

M. le Président fait savoir que M. Louis Duval a été honoré d'une Médaille d'or, par la Société d'Agriculture

pour ses monographies sur les questions agricoles. Des félicitations sont adressées à l'érudit collègue, dont les travaux jouissent d'une si grande autorité chez nous et partout.

M. Fontaine fait don au Musée du dernier vieux métier à tisser d'Alençon. M. le Président le prie de vouloir bien agréer nos remerciements pour ce don, qui sera un souvenir et un document authentique d'une industrie locale et familiale maintenant disparue.

M. de Brébisson fait savoir que l'abbaye de Silly-en-Gouffern a été achetée par le commandant Farey.

M. l'abbé Dabin, curé de Bourth, dans l'Eure, a envoyé un exemplaire de son étude sur la prose de saint Latuin. Elle témoigne d'une érudition sûre au point de vue de la prosodie liturgique médiévale. Il faut toutefois remarquer que la prose en question n'est point une œuvre des prétendus réformateurs liturgistes du XVIII^e siècle. Elle a été introduite en nos Missels, vers le milieu du siècle dernier, et serait l'œuvre de M. l'abbé Touroude, le grand collectionneur des œuvres de cette littérature.

M. le Président annonce que l'*Association Normande* tiendra ses assises à Domfront, du 3 au 7 juin. Les châteaux de Lassay, Couterne, Chantepie, Lonlay-l'Abbaye, Frédebise, la Bérardière seront compris dans son excursion.

La *Société Française d'Archéologie* a choisi Quimper pour être le siège principal de son Congrès annuel.

La *Société Historique du Maine* envoie une invitation à souscrire au *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Vincent du Mans*, commencé par l'abbé Robert Charles et terminé par le vicomte Menjot d'Elbenne.

L'*Association amicale de l'Orne*, à Paris, a fait donner une matinée artistique, le dimanche 3 mai, dans la salle Berlioz. Au cours de cette séance, M. Georges Roulleaux-Dugage a eu un très grand succès pour sa conférence sur *l'Histoire de la Musique pendant la Révolution et l'Empire*, sujet qu'il a développé en artiste et en érudit.

M^{me} Mongullan offre à la Société un exemplaire de l'ouvrage devenu très rare : *Jean Le Noir*, dû à la plume sarcastique de Gautier, curé de la Lande-de-Goul, à la fin du XVIII^e siècle.

M. Tournouer signale chez un collectionneur parisien un pastel du XVIII^e siècle, représentant le buste du roi Louis XVI, entouré de deux personnages. Derrière le tableau, la toile porte deux cachets, avec ces inscriptions : *Visite de Mortagne au Perche 1775. — Ville Mor. G. J. Mun*, et au centre une fleur de lys.

Il est reconnu que ces cachets indiquent que la toile, dont s'est servi le peintre, a été fabriquée à Mortagne, où elle a reçu la marque du contrôle particulier à cette ville.

M. Paul Romet a extrait d'un article de M. André Hallays, (9 janvier 1914. — *Journal des Débats. La maison où est mort Racine*), les notes suivantes, pleines d'intérêt pour notre chronique régionale : « Le N^o 21 de la *rue Visconti*, autrefois *rue des Marais*, est l'ancien *Hôtel de Rasnes*. Cette maison acquise, en 1837, par M. Pomiés de la Sibautie était, depuis le XVIII^e siècle, dans la famille d'Argouges de Rasnes, et n'a jamais été habitée par Racine, comme on l'a souvent dit à tort. C'est du côté opposé, presque en face, que se trouvait la maison aujourd'hui démolie, où mourut Racine.

En 1658, Jacques Le Masson, seigneur de la Fontaine, acquit par voie d'échange une propriété appartenant à Vauquelin des Yveteaux, et la morcela en trois parties. Après saisie, les créanciers de Le Masson en firent sept immeubles ; deux de ces immeubles, celui qui était situé à l'angle de la rue des Petits-Augustins et le suivant furent acquis par M. de Soncoux, le 30 septembre 1672. C'est dans le premier qu'habitait Racine, avec sa dernière femme Catherine de Romanet. »

Et à ce propos, M. Paul ROMET demande qu'elle était la parenté de la veuve de Racine avec la famille de Romanet, si honorablement représentée chez nous.

M^{me} Descoutures a fait déposer sur le bureau un hom-

mage de l'œuvre poétique de son mari, qu'elle a publiée en une élégante plaquette. Des félicitations et remerciements lui sont adressés à cette occasion.

M. le Président fait passer sous les yeux de l'assistance un exemplaire de l'insigne gracieux, qu'il a fait dessiner et ciseler pour les membres de la Société. Il comprend un entrelacement des initiales : S. H. A. O. (Société Historique et Archéologique de l'Orne), portant au centre les armoiries du duché d'Alençon : De France à l'orle de gueules, semé de besans d'or. Il est mis, dès à présent, à la disposition des membres de la Société pour le prix de 5 francs l'exemplaire.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire :

Alb. DESVAUX.

PÉRIODIQUES REÇUS

- Rapport de l'office de Washington, 1912.*
- Le Pays de Granville, mars 1914.*
- Programa de Investigaciones Historicas (Mexico), 1914.*
- Bulletin de la Société du Saumurois, avril 1914.*
- La Pomme, mars-avril 1914.*
- Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1913.*
- La revue du Mortainais, octobre 1912.*
- Société Neuchâteloise, année 1913.*
- Société Archéologique du Vendomois, année 1913.*
- Les Annales Fléchoises, janvier-février 1914.*
- Les Annales de Mexico, novembre-décembre 1913 ; janvier-février 1914.*
- Notes d'Art et d'Archéologie, mars 1914.*
- Mémoires des Antiquaires du Centre, 1912.*
- Revue des questions historiques, janvier 1914.*
- Répertoire d'art, 3^e trimestre 1913.*

Analecta Bollandiana, novembre 1913-janvier 1914.

Le Vieil Arles, juillet-octobre 1913.

Société Historique et Archéologique de la Mayenne, N° 100.

Revue Mabillon, février 1914.

Société Dunoise, année 1913.

Mémoires de l'Académie de Lyon, t. XIV.

Le Semeur, mars 1914.

Société Linnéenne, 1913.

Le Mutualiste de l'Orne, mars-avril 1914.

Congrès Archéologique de France, 2 vol., 1913.

La Croix de l'Orne.

L'Indépendant de l'Orne.

Divers Catalogues.

Don de M^{me} Monguilan (*Jean Le Noir*), par M. Gautier, curé de la Lande de Gul.

Don de M^{me} Monguilan, 1 livraison de *l'Orne Historique et Archéologique*.

Le Couvent des Religieuses Bénédictines de VIMOUTIERS

(Suite).

Pièces Justificatives

I

CONTRAT DE DOTATION DE NICOLAS DE JAMES

(24 octobre 1650)

A tous ceux qui ces lettres verront, le garde Desseaulx aux obligations de la viconté d'Argentan et Exmes salut scavoir faisons que, par devant Jonas Challes et Paquier Grellet, tabellions Roiaux jurez commis et establiz en la ditte viconté en parties Decrooy Merry et les environs, fut présent Messire Nicollas de James, escuyer, sieur de la Millerais, conseiller à la Chambre aux deniers et maistre dostel chez le Roy notre sire, demeurant à la Milleraie dans saint-Pierre-sur-Dyve.

Lequel, en faveur de la Très Sainctes Trinité et de la Très Sainctes Vierge, voullant et désirant fonder un couvent de religieuses de l'ordre Saint Benoist dans le diocèse de Lisieux, bourg de Livarot,

Considérant que les religieuses de labbaie de Vignats vivent en grande opinion de sainteté et grande observance de leur ordre, se serait adressé à Madame l'abéesse du dit lieu de Vignats pour la prier d'avoir agréables la ditte fondation et de nommer et delléguer ses deux sœurs Catherine de James de saint Jore et Margueritte Cécille de James de la Milleraie, sœurs religieuses de la ditte abbaie, pour le dit établissement de la ditte fondation en estre la ditte dame de saint Jore supérieure perpétuelle du dit couvent et, encore que la ditte dame de saint Jore précédait la dame de la Milleraie ou que par auttre accident vaguait la charge de supériorité de la ditte dame de Saint Jore, sa ditte sœur, Madame

de la Millerais sera subrogée à sa supériorité et succédera à sa charge en toutes les dignités que ont les prieures conventuelles et perpétuelles pour y vivre suivant les constitutions de la règle de saint Benoist; ce que la ditte Dame abbéesse ayant su agréables, soubz l'authorité et permission de monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque de Lisieux, le dit sieur de la Millerais en effectuant son dit dessain et volonté affin que la ditte fondation soit faictes ;

A, par ce présent, donné et aumosné au dict couvent la somme de dix mille liure; pour le paiement de laquelle somme le dit sieur de la Millerais en paie présentement trois mille liure en argent comptant et cinq cents liure tournois de rente ypotecque qui leur transporte par ce présent à avoir et prendre à l'advenir ainsy qu'il eust fait ou peu faire du jour de leur établissement, sur Alexandre Girot escuier, sieur de Bretheuil, conseiller du Roy, lieutenant des Eaux et forest du baillage de Caen, suivant le contrat de la création de la dicte rente.

Passé devant les tabellions de la vicomté de saint Siluin et le Thuis ; pour le siège de Moulte le douzième jour d'aoust, lan mil six cents quarante quatre, laquelle rente le dict sieur fondateur pourra admortir à une ou deux fois; et, après que la ditte rente aura été remplacée la première fois, le dict sieur de la Meillerais fondateur nen pourra estre inquiété ni recherché à l'advenir par personnes quelconque en aucune manière que ce puisse estre, lequel contract de constitution le dict sieur a aussy presentement baillé aux dittes dames et, de plus, le dict sieur fondateur leur promet la continuation de leurs pensions viagères ; et la ditte dame abbéesse de Vignats avec tout son couvent ont consenty et accordé quelles remportent leurs pensions qui leur avaient esté accordées lors de leur profession suivant l'acte capitulaire du vingt quatriesme jour de septembre l'an mil six cents quarante neuf et rattifié ce jourd'hui par la ditte Dame et religieuse pour en jouir ainsy que avait peu faire la ditte dame abbéesse ; toutes lesquelles conditions les dittes dames Religieuses ont acceptées ainsi que le don de Dix mille liures fait par le dict sieur fondateur quel on eu pour agréables et se sont contentez de laditte somme ; anoutre le ditt sieur fondateur désirant, soubz la permission de mondict seigneur leveque, que la ditte fondation et couvent soient seuls le nom de la Très saintes Trinité; et que en quallité de fondateur il soit participant à toutes les prières austeritez, sacrifices, aumosnes et de tous les biens spirituels qui seront faicts au dict couvent de la Très saintes Trinité, et que le dict couvent soit obligé à perpétuité à faire cellébrer tous les mois une messe de requiem pour le repos de l'âme du dict fondateur et chanstez tous les jours une antienne propre de la Très sainte Trinité après Complie à commencer du jour de leur établissement.

II

CONSENTEMENT DE LÉONOR DE MATIGNON A LA FONDATION DU
COUVENT*(24 janvier 1651)*

Léonor de Matignon, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique Evêque et comte de Lisieux, à tous présents et à venir, salut en J. C. notre Seigneur.

Le zèle que nous sommes obligés d'avoir pour la gloire et la maison de Dieu et l'avancement du culte sacré que lui rendent ceux qu'il a plu à la sainte Providence d'appeler à la vie religieuse et consacrer à son divin service, nous a fait recevoir avec joie l'humble requête qui nous a été présentée par très devotes religieuses Catherine de James dite de S. Jores et Marguerite de James de la Meillerais, professes de l'abbaye de Vignats, ordre de S. Benoit, diocèse de Sées. — icelle requette tendant à ce qu'il nous plaise consentir qu'elles établissent un monastère de leur ordre dans le bourg de Livarot de notre diocèse, pour quoi parvenir elles nous ont exposé qu'elles ont obtenu de la piété et libéralité de noble homme messire Nicolas de James, sieur de la Meillerais, leur frère, une donation de 500 l. de rente hypothéquées pour la donation et fondation du dit monastère, et la somme de 3.000 livres en argent comptant pour être employée à l'acquisition et édification d'une maison et couvent dans le dit bourg de Livarot ; en outre et par dessus la somme de 270 l. tournois de rente viagère due par le dit sieur de la Meillerais aux dites Catherine et Marguerite de James, ses sœurs, que les abbesses religieuses et couvent de Vignats ont consenti être emportées par les dites sœurs Catherine et Marguerite de James au dit couvent de Livarot.

Vu la dite requête, en date du 15 décembre 1650, signée Catherine et Marguerite de James et consentement par écrit des abbesses, religieuses et couvent du monastère de Vignats, ordre de S. Benoit, tant pour la sortie des dites sœurs Catherine et Marguerite du dit monastère au dit bourg de Livarot, que translation de la pension viagère ci-dessus mentionnée due par le dit sieur de la Meilleraie aux dites Catherine et Marguerite de James religieuses, ses sœurs, icelui consentement en date du 16 septembre 1649. Signé Anne de Médavy et plus bas, sous secrétaire au nom du chapitre et de toute la Communauté dénommée par nom et surnom, Félicité Legras de Malicorne et scellé.

— Un autre acte du consentement du s^r marquis de Livarot, de dame Catherine de Long-champ, son épouse ; du s^r marquis de Long-champ son fils et plusieurs autres ecclésiastiques gentils-hommes et habitants de Livarot, pour l'édification du dit monas-

tère et couvent au dit lieu de Livarot, le dit acte en date du 7 octobre 1649 ;

— Un contrat passé devant Jonas Challes et Pasquier Grellet, tabellions royaux en la vicomté d'Argentan, par lequel contrat le s^r Nicolas de James, s^r de la Milleraie, donne irrévocablement, par l'hypothèque de tous ses biens présents et à venir, la somme de 500 l. de rente aux termes portés par le dit contrat icelui en date du 24 octobre 1650.

— Un autre acte du consentement de la dite dame abbesse au nom de tout son couvent et communauté confirmatif du prédit, icelui du 24 octobre 1650.

— Une procuration passée devant les mêmes tabellions royaux en la vicomté d'Argentan en date du 22 décembre 1650 et par laquelle les dites sœurs Catherine et Marguerite donnent pouvoir au dit messire Nicolas de James, leur frère, de requérir de nous le dit établissement et d'en accepter par lettres de provision et permission aux conditions par nous imposées ; lettres de permission et obediencie des sieurs grands vicaires du chapitre de Séz, le siège épiscopal vacant ;

Et, tout considéré, désirant contribuer à l'avancement des âmes que Dieu appelle à l'étude de la perfection par la profession de la vie religieuse, nous avons loué et approuvé, louons et approuvons le pieux dessein du s^r de la Milleraie fondateur, et pour plusieurs bonnes et saintes raisons à ce nous mouvant de notre pleine liberté et autorité épiscopale, nous avons consenti et consentons par ces présentes que le dit monastère soit établi à Livarot et que la dite sœur Catherine en soit supérieure sa vie durant, et en cas de prédécès la dite sœur Marguerite de James sa sœur lui succédera en la dite qualité.

A la condition que le dit monastère et les religieuses d'icelui y vivront suivant la règle du bienheureux Père S. Benoit suivant les constitutions faites sur icelle règle pour l'abbaye de Montivilliers du même ordre S. Benoit, icelles constitutions approuvées du S. Siège apostolique; qu'icelles religieuses, monastère, couvent et communauté demeureront toujours sous notre pleine et entière juridiction et de nos successeurs Evêques ; que les dites religieuses ne pourront en aucuns faits sous quelque cause ou prétexte que ce puisse être déroger aux dites constitutions de Montivilliers, particulièrement pour ce qui regard l'élection des officiers ; que dans l'acte de la visite qui se fera tous les ans du dit monastère par nous, nos grands vicaires ou autres de nous députés, les dites supérieure et religieuses rendront compte au visiteur de tout l'argent qu'elles auront reçu de quelque nature qu'il puisse être, et lui feront voir le Journal des mises et recettes, et de l'état actuel de la maison avec déclaration de ce qui restera de dettes actives et passives de la dite maison ; que décès étant arrivé des dites sœurs Catherine et Marguerite de James, la supérieure du

dit monastère de Livarot sera toujours élective, vacance arrivant et toujours destituable au cas de droit, la dite élection faite par les religieuses, couvent et communauté du dit Livarot, et ce, à la pluralité des voix ; mais que ne pourra faire aucune fonction de supériorité sans notre consentement et nos lettres de provisions ; que la dite supérieure ne pourra recevoir aucunes filles sans le consentement de la communauté et ne pourront ensemble recevoir telles filles si elles n'ont une dot suffisante à la valeur duquel nous nous reposons sur leur soin et vigilance, à condition toutefois que s'il arrivait, ce que Dieu ne veuille, que par leur mauvais ménage ou autres accidents imprévus le dit monastère tombât en pauvreté, nous ne pourrions ni nos successeurs Evêques être chargés en aucuns faits de la nourriture ou entretien des filles qui se trouveraient en icelui, et que les dites sœurs Catherine et Marguerite de James, tant en leur nom qu'au nom de tout le dit couvent, et des filles qui y seront reçues à l'avenir ratifieront dans un mois l'acceptation du présent établissement aux clauses et conditions y mentionnées à peine de nullité des présentes que nous avons signées de notre main, à icelui fait apposer le scel de nos armes et fait contresigner par notre secrétaire ordinaire.

A Lisieux, le 24 janvier 1651, en la présence de noble homme Pierre Lebas, conseiller du Roi et contrôleur au grenier à sel de Lisieux et Louis Regnouard, bourgeois de Lisieux, temoins appelés à l'expédition des presentes.

Signé : L. DE MATIGNON, Evêque et Comte de Lisieux.

DE JAMES

Par Monseigneur

E. MARCHAND

LEBAS

L. REYNOUARD.

Cette fondation a été confirmée par lettres patentes du Roy du mois d'août 1686, enregistrees au Parlement et à la Chambre des Comptes.

III

ACQUÊTS DIVERS

1^o Immeubles composant le Monastère proprement dit

Les frères Pierre, Robert et Adrien Denis ont vendu cet immeuble par acte devant Jean Moisy et Jean Basire, tabellions à Livarot, à la date du 10 août 1652, au s^r Dumanoir de Vimoutiers.

Une déclaration du 20 décembre 1667 révèle que déjà ce terrain était à usage d'habitation, de chapelle, de cimetière, de jardins et basse-cour.

Depuis cette première acquisition, le monastère proprement dit a été augmenté des immeubles ci-après :

		VENDEURS	NOTAIRES
1657	8 juil.	220 l.	
1657	28 juil.	100	A. Denis
1661	21 janv.	340	C. Lemarchand
1676	19 avril	410	Dame F. d'Anglas
1677	9 oct.	300	J. Dauvergné
1678	21 nov.	150	Vve Denis et fils
1682	24 déc.	250	G. Vaucanu
1688	7 fév.	137	J. et D. Fouquier
1693	23 mai	141	Fausnière
1695	17 janv.	130	Madel. Teste
1698 (1)	15 avril	4.700	Denis Basprey
1698	19 nov.	8.000	Crespin
EN DEHORS DU COUVENT			
1657 (2)	15 déc.	1.000	Hamelin, Crespin

(1) Cette acquisition a été faite du double de sa valeur, parce que la maison avait vue sur l'enclos, sur le dortoir, et surtout parce qu'elle était occupée par des gens qui attiraient des maîtres de danse et incommodaient les religieuses dans leur retraite et exercices de piété.

(2) L'acte est conçu dans les termes suivants : Fut présent Messire Michel de Beaulieu, chevalier seigneur de Richebours, Guerquesalles, le Pont de Vye et autres terres et seigneuries, lequel tant pour lui que pour ses hoirs, vendict et par le présent vend aux dames religieuses du couvent de Vimoutiers, stipulées et représentées par noble Dame Catherine de James de Saint-Jores, supérieure présentée et acceptante, c'est assavoir toutes les maisons et bâtiments du dit lieu du Buisson, en l'estat qu'elles sont, à la reserve toutes fois de la maison qui servait autre fois en aparence d'une écurie, laquelle est détachée des autres et vers l'herbage des jardins proche d'une mare qui n'est du comprins de la présente vente dont le dlet seigneur a fait retenue. Mesmes et pareillement fait retenue de la cheminée, carreau et thuille du four pour en disposer pour lui.

Et fut la présente vente ainsi faite des dits bâtiments, à la reserve qui dict est, moyennant la somme de 1.000 livres tournois, tant pour la vente des dits bâtiments, thuille, couverture de dessus les dictes maisons que autre bois qui est sous la

NOTAIRES

VENDEURS

B. — *Sur Lisores*

1664	4 janv.	Labour	1.300 l.	Vaumesle de Livet	
1665	20 fév.	Labour et herbages	1.900		
1666	6 mai	Bois et taillis.....	370		
1670	27 juin	Taillis	478	X. Vaumesle, prêtre	Crespin, Danneville
1698	27 mai	Taillis de la Trépinrière	300	Lebourgeois	

C. — *Sur Ponchardon*

1654	16 mars	La Roussière.....	1.073	Robert Denis	De S. Vandrille
------	---------	-------------------	-------	--------------	-----------------

D. — *Sur Canapville*

1713	8 fév.	Cour, maisons et labours.....	6.730	De Marescot	
1713	8 fév.	Terre et labour	300	G. Goddet	

E. — *Sur Malbouv*

1666	19 juil.	Les Rouges Terres (1 acre ½)	500	Delannay	Crespin, Danneville
1694	1 mars	Les Rouges Terres (1 acre ½)	400	Damien	Crespin
1695	11 nov.	Les Rouges Terres (5 vergier)	380	G. Desvaux	

F. — *Sur Vimoutiers*

1682	9 nov.	Crières (le Chenot)	310	Vaumesles frères	Jobey, Boudin
1684	11 mars	Herbage (le Parc-Vallée)....	1.930	Jehenne et Duclos	

charterie et au milieu de la cour, laquelle somme de 1.000 livres a esté présentement payée, contée et nombrée par la dite dame en espèces de louis d'argent et autre monnoye de présent ayant cours et mise à l'ordonnance; dont du tout, le dict seigneur de Richebourg fut content et bien payé de la dite dame supérieure à la charge par la dite dame de faire abattre les dits bâtiments et iceux faire enlever de dessus le lieu dedans le premier jour de may prochain venant, pour tout delay; à quoi tenir entretenir les dites parties obligent assavoir les dites dames les biens du dict couvent, et le dict seigneur de Richebourg tous et chacun des biens meubles, héritages et de ses hoirs présentz et avenir; en témoin de quoi les presentes lettres faittes pour la dite dame sont scellées des sceaux dessus dictz, sauf aultroy droit. — Ce fut fait et passé au parloir du dict couvent le 14 de décembre 1657, présence de Michel Hamellin du dict Vimoutiers et Michel Roger de la paroisse de Bretteville proche Saint-Pierre-sur-Dives... qui ont avec les dites parties signé.

M. DE BEAULIEU, Catherine DE JAMES, HAMELLIN.

IV

PROTESTATION DE GUY DE JAMES

La protestation de Guy de James était libellée comme suit :

« Ses deux sœurs n'ont pas été plutôt mortes que cette Communauté ingrate a commencé de faire élection d'une autre supérieure et pour trois ans au mépris de la fondation de leur règle et même des lettres d'acceptation et consentement du feu seigneur Evêque de Lisieux qui veulent que la supérieure ne soit destituable qu'au cas de droit comme toutes les supérieures qui ne sont pas triennales ne peuvent jamais être destituées ni déposées autrement sans crime et sans délit.

« C'est le cas de droit et la forme prescrite par l'Eglise.

« Cette élection ne peut donc pas subsister : elle est d'ailleurs téméraire.

« Il était donc du devoir des religieuses de Vimoutiers d'appeler le suppliant pour le faire consentir à un changement dans le régime ; pour lui faire agréer la triennalité de la supérieure au préjudice de la fondation qui n'établit que la perpétuité.

« Le suppliant a tous les droits de feu Nicolas de James de la Meilleraie son père, leur fondateur : il en est le fils aîné et l'héritier.

« Il était encore plus du devoir de cette Communauté religieuse de s'adresser à Sa Majesté, de lui demander des lettres patentes et pour la confirmation de son établissement, et pour le changement de son régime pour affirmer son état, pour réparer le défaut de l'établissement que les deux mères de fondation n'ont pu faire valablement sans la permission expresse de Sa Majesté, mais continuer notoirement dans l'erreur, renverser la fondation et la règle, changer le régime de leur autorité privée... »

BREVET A ISABELLE DE COUCY

(31 août 1683)

Aujourd'hui trente et unième jour du mois d'août 1683, le Roi étant à Fontainebleau, informé des bonnes œuvres, piété, dévotion et autres louables qualités qui se rencontrent en la personne de sœur Isabelle de Coucy, religieuse professe de l'ordre de S. Augustin, désirant, en cette considération la traiter favorablement, Sa Majesté lui accorde et fait don du prieuré conventuel de Livarot de l'ordre de S. Benoît au diocèse de Lisieux, sous le titre de la Ste Vierge, transféré au bourg de Vimoutiers, fondé par le sieur de la Mailleraie, lequel cède et transporte ses droits de patronage

et de nomination, la dite prieure étant vacante par le décès de dame James de S. Jores, dernière prieure du dit prieuré, à la charge de se faire transférer dans l'an de l'ordre de S. Augustin en celui de S. Benoit, ni ayant la dite Majesté commandé de lui expédier toutes lettres nécessaires en cour de Rome ou ailleurs, en vertu du présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moi.

Sommation, Solution

Isabelle de Coucy, possesseur de ce brevet, donna pouvoir le 22 octobre 1683 à Guy de James de faire tous actes de sommation, protestation et autres contre les supérieure et religieuses du couvent. En vertu de ce pouvoir, dès le 16 novembre, ce dernier fit sommation aux dames d'accepter Isabelle de Coucy, attendu que, faute de quoi, elles seraient assignées par devant qui il appartiendra pour être condamnées en tous dépens et dommages.

Le lendemain, Geneviève de Jores, supérieure nommée, fit opposition à la sommation ci-dessus, attendu que la place que voulait occuper Isabelle de Coucy n'était pas vacante, qu'elle-même l'occupait depuis plusieurs années suivant leurs institutions et constitutions; que Isabelle de Coucy avait surpris Sa Majesté en demandant une place qui n'était nullement vacante; que d'autre côté les supérieures de ce couvent n'étaient pas à la nomination de Sa Majesté, mais bien à la pluralité des voix des religieuses.

La dame de Coucy, ayant éprouvé des difficultés pour la validation de sa nomination, finit par abdiquer et donna sa démission au sr Guy de James, espérant que Sa Majesté voudrait bien l'accepter en faveur de la propre sœur du requérant, comme étant la fille du fondateur du monastère. Mais Guy de James, au contraire, supplia Sa Majesté de bien vouloir confirmer l'établissement de cette maison, ordonner que toutes lettres patentes en seraient expédiées et confirmeraient aussi la nomination de sœur Isabelle de Coucy pour prieure perpétuelle et annuler toute autre nomination triennale comme contraire aux principes fondamentaux de la fondation du couvent.

Les démarches de Guy de James n'ont pu aboutir, et Geneviève est restée supérieure ainsi que le constatent plusieurs actes signés par elle en la dite qualité de 1680 à 1686.

V

DÉCLARATION DU 20 DÉCEMBRE 1667

La Déclaration du 20 décembre 1667 révèle la situation suivante :

§ I. — *Immeubles*

Monastère acquis par con- trat du.....	12 août 1652	7.000 l.	»	450 l.	»
Pièce de labour joûtant....	8 juil. 1657	220	»	20	»
Pièce de labour plantée....	12 janv. 1661	340	»	30	»
Herbage, plan et bois à Lisores	20 fév. 1665	7.900	»	600	»
Terre de labour au même lieu	4 janv. 1666	1.300	»	100	»
Tailles également à Lisores.	24 mai 1666	370	»	15	»
Herbage et labour près le Couvent.....	19 juil. 1666	500	»	50	»
				<hr/>	
				1.245	»

§ II. — *Rentes hypothécaires*

M. de la Meilleraie.....	20 oct. 1650	500	»		
M. de Millaubourg.....	24 janv. 1657	114	»		
Jean Morin.....	23 mars 1658	50	»		
M. de Boismassot.....	5 mai 1658	50	»		
Louis Denis	29 mai 1658	50	»		
Antoine Barbou.....	19 mars 1659	50	»		
M ^{lle} Dubois de Meules....	13 avril 1665	100	»		
Odet Lemarchand.....	12 janv. 1667	128	»		
Messire Marin Desvaux....	7 oct. 1667	50	»		
Lenormand	4 nov. 1667	50	»		
				<hr/>	
				1.142	»

§ III. — *Rentes viagères*

M. de la Meilleraie.....	24 janv. 1633	150	»		
M ^{lle} Letellier de Hiéville...	4 nov. 1654	300	»		
M. de Cressanville	9 oct. 1657	150	»		
M. de Marescot.....	9 nov. 1662	300	»		
M. Piédour de la Chapelle..	20 juil. 1664	28	»		
				<hr/>	
				988	»
				<hr/>	
Total des Revenus.....				3.375	»

§ IV. — *Charges*

Nourriture de 20 religieuses de chœur et deux converses.	3.000	»
Réparations diverses.....	60	»
Entretien de l'autel, ornements, etc.....	150	»
Médecin, pharmacien, chirurgien.....	50	»
Domestiques et harnais.....	400	»
	<hr/>	
<i>A reporter</i>	3.660	»

<i>Report</i>	3.660 l. »
Gage à l'archevêque de Rouen pour amortissement....	600 »
Achat de bois du cavereau et pour bâtir.....	3.000 »
Clôture du monastère.....	4.000 »
	<hr/>
Total des charges.....	11.260 »
Total des revenus.....	3.375 »
	<hr/>
Déficit.....	7.885 »
	<hr/> <hr/>

A la date du 28 septembre 1717, un Etat des charges du monastère fourni en exécution de l'arrêt du conseil d'Etat du 31 juillet précédent, accuse 2.464 fr. 02, savoir :

Au sieur François Berthelot.....	300 l. »
Pour subvention et décimes.....	64 02
Le chapelain et autres prêtres.....	400 »
Entretien de la chapelle, linge, etc.....	200 »
Médecin, pharmacien et chirurgien.....	200 »
Pour le procureur.....	200 »
Valets, servantes, ouvriers.....	600 »
Journées extraordinaires.....	300 »
Entretien et réparation des bâtiments.....	200 »
Les Religieuses ayant démontré que pour	<hr/>
tout revenu elles ne possédaient que.....	2.464 02
	<hr/>
	2.527 13
	<hr/>
Il résultait un excédent insignifiant de.....	63 l. 11 s.
	<hr/> <hr/>

Enfin, un état général des recettes et dépenses dressé à la même date, accuse, pour une période de dix ans, de 1707 à 1716, un excédent de dépenses de 2.348 l. 13 s. 2 d. A cette époque, le monastère comprenait 30 religieuses de chœur et quatre converses.

VI

SITUATION PRÉCAIRE DU COUVENT

Outre les charges ordinaires qui incombait à ce couvent, il y avait à pourvoir à l'entretien du culte et des bâtiments, aux droits d'amortissement payés à l'archevêque de Rouen, au salaire des domestiques, à la nourriture du personnel dont le nombre augmentait de jour en jour pour ainsi dire puisque, à certain moment, on comptait plus de 30 religieuses de chœur sans compter les novices; aussi parfois la gêne vint-elle habiter sous le même toit.

C'est ainsi que, en 1717, les religieuses remontrèrent que, pour subvenir à leurs besoins, elles furent obligées, aux dépens de leur santé, de travailler jour et nuit, dans les moments qu'elles n'étaient pas au service divin, à toutes sortes d'œuvres, de prendre des pensionnaires pour les instruire, ajoutant que, dans les dernières années, elles furent contraintes de recourir à leurs familles.

La situation s'aggrava de plus en plus, puisque des déclarations de 1720-1722-1725 il résulte que l'ensemble des revenus était de 1.805 l., en dehors du produit des immeubles joûtant le monastère, tels que blé, laitage, fruits et légumes, alors que seule la nourriture du personnel absorbait annuellement 1.375 l. pour 30 religieuses et novices, soit près de 46 l. par personne.

Enfin, une déclaration du 2 septembre 1730 provoqua un nouvel arrêt du Conseil d'Etat du 5 mars précédent, arrêt par lequel il lui serait remis un rapport permettant de régler la distribution des fonds destinés au soulagement des pauvres maisons et communautés de filles religieuses du royaume.

Il advint que, l'année suivante, des ordres supérieurs ont empêché la maison de recevoir des novices en raison de la modicité de ses revenus. C'est ainsi qu'une demoiselle Noël, entrée comme novice, fut rendue à Monsieur Lemonnier, curé de Ouilly-le-Tesson, accompagnée de Marie-Anne Rossignol et de Marie de la Chassée pour être conduite au couvent des Ursulines de Falaise (11 août 1732) suivant et entente de la dite sentence ce que le dit sieur Curé d'Ouilly promet de faire exécuter et en promet décharge les dites dames religieuses de Vimoutiers de tout le trouble que l'on leur ne pourrait faire, et leur promet qu'elles n'en souffriront point ni perte ni dommage, ce que le dit sieur curé et dame Gourdel ont signé avec nous, et le tout du consentement et requisition de la dite demoiselle Noël qui a pareillement signé avec nous. Signé : Lemonnier, curé d'Ouilly, Marie-Anne Rossignol, Marie de la Chesée, E. Gourdel.

VII

MÉMOIRE POUR LE FERMIER DES AYDES (1) 1744

La Communauté des Bénédictines de Vimoutiers fut établie en 1650, de l'agrément et du consentement de l'évêque de Lisieux. Le s^r de la Meilleraie fournit libéralement les deniers dont on acheta les fonds qui ont servi d'emplacement pour l'Eglise, la maison et l'enclos du monastère bâti proche le bourg de Vimoutiers.

(1) Ce mémoire avait été préparé à la requête des religieuses approuvé par M^e Dornay, avocat, s^r Bernard, procureur des Aydes à la Cour des Aydes de Rouen.

Au mois d'août 1686, le roi Louis XIX accorda aux Religieuses des lettres patentes qui, en agréant et confirmant le dit établissement, leur permet de faire bâtir, agrandir, embellir l'Eglise, maison, dortoir, jardin, enclos et autres lieux convenables pour leur logement et celui de leurs domestiques, ainsi qu'elles aviseront bien ; et, pour plus grande grâce, Sa Majesté leur accorde l'amortissement du dit couvent, Eglise, maison, dortoir, jardin et clôture. Comme chose à Dieu dédiée et consacrée pour en jouir, elles et celles qui leur succéderont, comme de choses quittes et affranchies, sans payer, ni aux Rois successeurs aucune finance ni indemnité, francs fiefs, nouveaux acquêts, ni autres droits quelconques.

Les dames religieuses font et ont fait brasser dans l'intérieur de leur enclos les fruits qu'elles recueillent sur leur fond, dont elles font de petits cidres, et ce pour leur usage seulement et celui de leurs gens et domestiques, sans en avoir jamais vendu un seul pot.

Ce sont de ces boissons composées de la moitié d'eau, dont elles n'ont jamais payé aucun droit, que le fermier prétend aujourd'hui leur faire payer des droits, et dont les dites dames religieuses entendent se défendre.

Le seul exposé qu'on vient de faire, forme leur défense et leur exemption. On voit qu'il y a 95 ans qu'elles sont établies sans jamais avoir payé ce droit.

Les anciens fermiers entendaient aussi bien leurs intérêts que celui d'aujourd'hui, et, sur le grand nombre de ceux qui l'ont précédé, il s'en est trouvé quelques-uns qui ont tenté d'exiger les dits droits ; mais, dès qu'ils voyaient les défenses de ces dames, ils abandonnaient leurs frivoles prétentions. En sorte qu'il est constant qu'elles jouissent de temps immémorial de la dite immunité et que l'innovation du nouveau fermier ne peut être regardée que comme une exaction condamnable.

Les dites dames joignent à cette raison les lettres patentes qu'il y a 60 ans le Roi leur a accordées, et qui vont être enregistrées dans toutes les Cours.

Le Roi y regarde l'enclos de ce couvent comme un bien dédié et consacré à Dieu. En conséquence, il l'affranchit de tous droits d'amortissement, d'indemnité, de francs fiefs, de nouveaux acquêts, et généralement de tous autres droits.

Est-il présumable que le Roi se soit ainsi dépouillé de tous ses droits en faveur d'un enclos consacré à Dieu et qu'il ait entendu qu'un fermier des droits d'aides puisse s'aviser 60 ans après, d'en exiger de sa propre autorité ?

Si les dites dames avaient prévu le trouble dont on les menace, il ne leur aurait pas été difficile de faire employer nommément dans leurs dites patentes l'exemption des dits droits ; mais elles qui en jouissaient depuis 35 ans et qui, par les raisons qu'on va ajouter étaient persuadées qu'on ne pouvait leur rien demander, n'avaient garde de prendre cette précaution et de prévoir qu'au

bout d'un siècle d'immunité il viendrait un fermier qui s'aviserait de vouloir leur faire payer les dits droits.

Mais à quel droit ce fermier prétend-il les assujettir ? Le Roi, par son nouveau bail n'a accordé ses fermes qu'ainsi qu'en jouissaient les précédents fermiers. Or, depuis 95 ans que la Communauté est établie, aucun des fermiers n'a fait payer les dits droits ; donc le Roi n'a pas accordé cette faveur aux nouveaux.

Les dites dames ont été bien aises d'expliquer les précédentes raisons pour faire voir le peu de fondement de la demande : mais elles y ont ajouté un autre moyen de défense où l'on ne trouvera point de réplique. C'est que, quand bien même elles ne seraient pas filles de qualité comme elles le sont, que leurs enclos ne serait pas privilégié comme chose consacrée à Dieu et hors du commerce civil, et qu'il appartiendrait à titre de ferme au moindre paysan, il pourrait y faire brasser ses cidres sans en payer les dits droits, parce que les dits enclos sont situés hors la bourgeoisie de Vimoutiers. Il est vrai que le fermier soutient le contraire, mais on le défie de l'établir. Les précédents fermiers qui étaient aussi alertes que lui n'y ont jamais pu réussir : en effet le contraire est de notoriété publique.

S'il était vrai que le lieu de l'emplacement du dit monastère eût été de la bourgeoisie, y a-t-il apparence que le fermier des aides eût souffert paisiblement qu'une Communauté de filles qui n'avait encore alors aucun titre, privilège ni exemption et qui n'a obtenu ses patentes que 35 ans après se fût, de sa propre autorité soustraite aux dits droits. C'était là le moment critique où les fermiers devaient se raidir contre la dite immunité. Ils n'en firent rien : donc il est clair que le dit monastère ne fut construit que sur un territoire hors bourgeoisie.

Ce couvent, avec toutes ses appartenances d'Eglise, dortoires, jardins, cour, pressoir, caves, celliers et généralement tout l'enclos est isolé et détaché du bourg, non seulement par la rivière, mais encore par deux herbages, ce qui le rend absolument hors bourgeoisie, s'il n'est justifié du contraire. Le fermier a beau dire qu'il est des lieux détachés et lieu plus éloignés que celui là des villes et bourgs lesquels sont pourtant censés de la bourgeoisie, et, en conséquence assujettis à payer les dits droits comme les habitants du cœur de la ville : on en convient. On convient même que les maisons et habitants qui sont de l'autre côté de la rue où est située l'Eglise du dit couvent, sont de la bourgeoisie de Vimoutiers. Mais c'est qu'ils sont dans un usage suivi et continue de payer les dits droits comme ceux du bourg, et que, par fait contraire, le dit couvent est dans l'usage suivi et continué depuis son établissement de n'en payer aucuns, ce qui fait la différence.

Le Directeur des aides de la ville d'Argentan, qui est le chef-lieu de la Direction d'où dépend le bourg de Vimoutiers a des exemples à sa porte de ces distinctions. Il sait que le lieu nommé la

Maladrerie qui est éloigné de la ville d'Argentan de plus d'une lieue, est cependant de la bourgeoisie, et paie en conséquence les dits droits, parce que les habitants de ce lieu sont dans un usage continué de tout temps de jouir des privilèges de la bourgeoisie et d'en payer pareillement les charges; pendant qu'aux portes de la ville, il y a des gens censés hors bourgeoisie, parce qu'ils sont, comme les dites religieuses détachés de la ville et dans une possession suivie de temps immémorial de ne rien payer des dits droits.

Mais, en supposant même que le couvent eût été bâti sur la bourgeoisie, le fermier d'aujourd'hui serait-il en droit de venir troubler une immunité d'un siècle ? Croit-il qu'on écouterait favorablement sa cupidité et que des religieuses que le Roi a entendu si bien favoriser, ne seraient pas conservées dans une exemption dont elles jouissent depuis près de 100 ans. Mais elles n'ont pas besoin du secours de la prescription, puisqu'il est démontré qu'elles ne sont nullement de la bourgeoisie.

Le fermier qui s'acroche à tout ce qu'il croit pouvoir favoriser sa nouvelle prétention, s'attend, dit-on, d'objecter un procès-verbal qui fut dressé il y a 10 ou 12 ans des hameaux et écarts du bourg de Vimoutiers, disant que les dites dames religieuses ne s'y sont point présentées pour demander leur distraction.

Elles n'avaient pas besoin de demander une chose dont elles jouissaient paisiblement depuis un siècle. Renfermées comme elles le sont dans leur clôture elles ignorent ce qui se passe dans le monde et elles ne savaient pas seulement qu'on dressait le dit procès-verbal. Si le fermier d'alors avait prétendu les assujettir à quelques droits, c'était à lui qui requérait le dit procès-verbal, de le leur notifier, et de les sommer et interpellé de dire les raisons sur lesquelles elles prétendent fonder leur exemption. Mais il les avait trouvées jouissant paisiblement depuis un siècle de l'état de restantes hors bourgeoisie, et il ne s'avisait pas seulement d'attaquer un droit si bien établi, et par conséquent les dites dames n'eurent pas besoin de se défendre.

Ce silence seul, lors et depuis le dit procès verbal et l'immunité dont elles ont continué de jouir est un titre et une preuve sans réplique contre le fermier d'aujourd'hui, car si le défaut de s'être présentées au dit procès verbal leur avait été de quelque préjudice, c'eût été immédiatement après la confection d'icelui qu'on leur aurait fait cette objection et qu'on les aurait troublées par les dits droits. Mais on ne leur demanda rien, et par conséquent elles n'eurent rien à répondre et l'immunité dont elles ont toujours joui depuis assure leur état et leur exemption. Elles réclament donc elles-mêmes le dit procès-verbal et elles l'opposent au dit fermier comme une pièce de décision en leur faveur.

Certificat

Nous Maistre Michel Plouin prêtre, curé de N. D. de Vimoutiers et autres prestres, Maistre Richard Lebis, natif de Gacé, juge sénéchal du bourg et baronie du dit Vimoutiers, officiers commensaux privilégiée et principaux habitants du dit lieu soussignée, alertons à tous qu'il pourra appartenir que depuis la création du couvent les Dames Bénédictines qui demeure à l'extrémité du dit bourg, qu'elles n'onts jamais de notre connaissance jamais payé aucuns droits d'entrée pour leurs boissons, atestons en outre, que leur ditte maison est séparée du Bourg par un pont, une rivière et trois herbages et est éloignée de ce même costé de plus de 280 pas de la dernière maison qui paye les entrée, même plus éloignée aussy du cloché de la paroisse que celle des héritiers de Pierre le Lasseur, plus de moitié encoirent plus éloignée aussy que celle de Jean de La Fosse, les deux maisons sont réputée épars par le procès-verbal qui en a été fait par messieurs Boirel, subdélégué et Le Vaché Directeur en l'année 1729, à foy de quoy nous avons signée le présent pour valloir et servir à ce que besoin.

A Vimoutiers ce 13 décembre 1750.

Suivent les signatures : Plouin, curé de Vimoutiers ; Lebis, juge ; Delaforgeterie, écuy. garde de la porte du Roy ; Année ; Jean Rogère ; Mannoury, exempt ; Germain Godet ; C. Mallet ; Legrain ; Berthelot, écuyer, garde de corps du Roy ; Delisle ; P. Vivier ; Rogère ; J. Rossignol ; Bardou des Thuilleries ; Fortin, Roger et Lucas, prêtres.

VIII

PROCÈS DU VAUSSERY

Lorsque, le 6 février 1768, l'Evêque de Lisieux Jacques Marie de Caritat de Condrieu, rendit une ordonnance accordant une dispense sollicitée en faveur de religieuses qui n'avaient pas accompli le temps de noviciat avant de pouvoir prendre part à l'élection et à la réception des religieuses, il fut informé qu'il régnait dans la maison une espèce de division, voire même de discorde qu'il convenait d'étouffer dans son principe comme contraire à l'esprit de charité, de paix, d'union et de subordination qui doit être celui d'une communauté religieuse. Alors il commit M. Renaut, grand pénitencier de la Cathédrale et vicaire général, de prendre par lui-même connaissance de la situation et de lui adresser un rapport à ce sujet.

Le 23 avril, en assemblée capitulaire, fut reçu l'acte de dispense concernant les sœurs de Gyemare et de Sapmesle, et le même jour, en présence de s^r Angélique Leprovost, supérieure, s^r Barbe Fran-

goise Deshays de Chiffretot ; s^r Marie Madeleine Deshays de Lannay ; s^r Charlotte Angélique Deshayes des Orgeries ; s^r Marguerite Cavey de Fonteny ; s^r Julie de Gyemare, s^r Victoire de Gyemare de Sapmesle, il a été arrêté que s^r Marie Elisabeth Letourneur, ci-devant religieuse professe de la Congrégation hospitalière de Vimoutiers, transférée par acte de Monseigneur l'Évêque de Lisieux en cette maison, ayant achevé son noviciat, sera admise à faire profession dans cette Communauté pour laquelle elle a été admise à la pluralité des voix 4 contre 3 (1).

Dès le lendemain, en l'étude de M^e Girette, notaire, Barbe Françoise Deshayes de Chiffretot, Marie Madeleine Deshayes de Lannay, Charlotte Angélique Deshayes des Orgeries, protestèrent contre la réception d'Elisabeth Letourneur comme contraire aux règles et constitutions de leur maison. Cet acte a été signifié le 25 à M. Renaut, grand vicaire, avec clameur de haro et le 15 juillet seulement à Mademoiselle Letourneur pour qu'elle eût à quitter la maison dans la huitaine.

Sur requête présentée le 26 juillet par M^e Leprevost, supérieure à Orbec en chambre du Conseil, Pierre Deshayes, conseiller du Roi, assesseur au baillage du dit Orbec, déchargea l'exposante de la clameur de haro, lui accorda main levée, sauf aux parties à se pourvoir devant qui il appartiendra. Le même jour cette ordonnance fut signifiée aux opposantes. Dès lors un procès devint inévitable.

M^e Jouen, conseil des religieuses étant décédé, fut remplacé par M^e Lebret, avocat à Lisieux, M^e Girette, avocat, représenta les opposantes.

Après sommation d'audience du 29 septembre, à celle du 3 octobre fixée pour les plaidoiries, l'officialité de Lisieux rendit une première sentence par défaut contre les demanderesses, donna main levée de leur opposition et permit de passer outre à l'émission des vœux de la sœur Letourneur. Dans cette sentence, on y lit ce passage qui ne manque pas d'intérêt : « Les conclusions des « défenderesses doivent faire d'autant moins difficulté qu'il est « sans exemple et même extraordinaire que trois religieuses se « soient écartées jusqu'à se révolter par clameur de haro contre « leur supérieure pour arrêter les ordres de Mgr de Lisieux qu'elles « respecte, et qu'il n'est pas moins extraordinaire que ces trois « religieuses aient entrepris sans droit ni qualité de vouloir faire « sortir une sœur admise et reçue par ordre de Monseigneur. Il « faut qu'elles aient oublié la force des vœux qu'elles ont fait « en face des autels. »

Après signification de cette sentence, le 6 octobre, une nouvelle opposition resta sans effet. Bien plus, le 17, à Lisieux, au prétoire et juridiction de l'officialité du dit lieu, devant J. B. Lerat, prêtre,

(1) Au moment de l'élection, les opposantes ne firent aucune réclamation.

licencié ès lois, chanoine en l'église cathédrale de Lisieux, official du diocèse du même lieu, sur les conclusions du promoteur et de l'avis de M^{es} Leroux et Delivet, avocats en ce siège, une ordonnance confirma le premier arrêt et en ordonna l'exécution.

Les opposantes, M^e Jamot étant leur Conseil, les religieuses interjetèrent appel par acte extra judiciaire, et prirent des lettres de relief comme d'abus au Parlement de Rouen, non seulement contre la sentence d'officialité, mais encore contre l'ordonnance de l'évêque de Lisieux.

Les moyens invoqués par les opposantes consistaient :

1^o Dans la nullité d'un acte capitulaire autorisé, admettant de jeunes novices aux assemblées délibérantes, contrairement aux règles et constitutions du monastère ;

2^o Dans l'incompétence de l'Evêque de Lisieux qui ne pouvait déroger aux dites règles ;

3^o En ce que l'ordonnance de dispense n'avait pas une cause canonique ;

4^o En ce que l'introduction de jeunes professes avait un caractère vexatoire contre les opposantes, et n'avait pour but que de favoriser le parti de la supérieure.

Ces moyens ont été très habilement refutés par M^e Lherminier, avocat à Paris, dans une consultation du 7 mars 1767.

L'affaire fut donc portée devant le Parlement de Rouen le 23 juillet de l'année suivante, M^e de Grécourt, étant avocat général, les parties représentées savoir : les opposantes par Ecalard, comme procureur ; Duval et Marescot comme avocats ; Made-moiselle Letourneur par Berthelot comme procureur ; et Desgenettes comme avocat ; la supérieure et les religieuses par Thomas Gabriel Jamot, comme procureur et Falaise comme avocat.

Le 26 juillet 1768, la Cour du Parlement de Rouen a rendu l'arrêt suivant : « La Cour, parties ouïes et notre Procureur « général a reçu et reçoit la partie Desgenettes intervenante « faisant droit sur son intervention, lui a donné acte à ce qu'elle « adhère aux conclusions de la partie de Falaise, faisant droit « sur les appels comme d'abus interjetés par les parties de Duval « et de Marescot de l'ordonnance en forme de décret de l'Evêque « de Lisieux et de la sentence de l'officialité ; a dit qu'il n'y a « abus ; et a donné acte aux parties de Falaise et de Desgenettes « de ce qu'elles se passent de dépens ; a débouté et débouté « quant à présent les parties de Duval et de Marescot du surplus « de leurs demandes, sauf à elles à se pourvoir où et ainsy qu'elles « aviseront ;

« Y donnons en mandement au premier des huissiers de notre « dite cour, ou autre sur ce requis, mettre le procès à dûe et

« entière exécution de ce faire, et donnons pouvoir. Donné à
 « Rouen, en parlement le 26 juillet 1768 et de notre règne cin-
 « quante trois.

Par la Cour : LEVACHER.

Déposé aux archives le 10 août 1768.

Signifié le 11 à Ecalard et Berthelot.

Signification le 27 aux dames Charlotte Deshayes et Marie-
 Madeleine Deshayes de Lannay.

IX

SUCCESSION DE MADAME DE MONTMIREL. — PROCÈS. — 1758-1769

Madame de Montmirel est entrée chez les Bénédictines aux con-
 ditions ci-après « Nous supérieures et religieuses bénédictines de
 « Vimoutiers, sommes convenus avec Madame de Montmirel
 « qu'elle nous payera dorénavant à commencer de ce jourd'hui
 « la somme de deux cent cinquante livres par chaque année pour
 « être nourrie dans notre maison et servis par nos converse et
 « domestiques, c'est à scavoir qu'une converse aura soin de son
 « ménage, de sa vaisselle, de son feu et enfin de tout le service
 « de sa bouche et de sa chambre, soit qu'elle mange dans la ditte
 « chambre ou qu'elle descende au refectoire; la tourrière blanchira
 « son linge de lessive, fera ses commissions au dehors, l'accom-
 « pagnera lorsqu'elle aura besoin de sortir dans le bourg, lui fera
 « une attisées au parloir avec son bois et luy servira lorsqu'elle
 « sera obligée d'y recevoir du monde ; plus il a été convenu que sy
 « les parties ne se trouve pas bien du présent marché ou qu'en
 « cas de maladie la ditte dame de Montmirel fut obligées de
 « prendre une servante, le présent écrit deviendra nul en tenant
 « compte par la ditte dame du service qu'elle en aura reçu au
 « prorata de la jouissance. Le présent fait double le 30 octobre 1765
 « Angélique Leprovost, sup. »

Atteinte d'une hydropisie de poitrine, M^{me} de Montmirel écri-
 vit le 7 février 1767 à M. Renault, vicaire général à Lisieux, pour
 lui exposer que, ne pouvant plus sortir de sa chambre ni aller à la
 messe ni même au parloir, elle demandait à ce qu'un curé des
 environs de Paris fût autorisé à venir conférer avec elle pour affaire
 de conséquence. Cette autorisation fut accordée dans le courant
 du mois de septembre suivant.

Peu après, M^{me} de Montmirel s'aperçut que sa fin était proche.
 Aussi eût-elle soin de faire son testament en faveur des religieuses
 bénédictines chez lesquelles elle souhaitait finir ses jours dans
 « l'édification et le contentement qu'elle en avait reçu jusques là. »
 Entre autres clauses elle spécifiait qu'elle voulait donner à la Com-

munauté tous et chacun de ses meubles, effets mobiliers, or et argent monnayé, obligations, etc. ; leur application et destination devant en être faites par l'avis et du consentement de Mgr l'Evêque de Lisieux. Toutefois, il devait être prélevé la somme nécessaire pour ses obsèques et funérailles, l'ouverture de son corps 24 heures après sa mort pour en tirer son cœur qui serait inhumé dans le lieu de la sépulture des religieuses hospitalières de Vimoutiers, pourquoi elle donnait à l'hôpital la somme de 1.000 livres destinée à l'avantage et au bénéfice des pauvres. En outre elle manifestait la volonté que, avec la permission du curé auquel on paierait les droits nécessaires, son corps fût inhumé dans le cimetière des Bénédictines. Elle donna par le même testament à messire Jacques François de Corday, écuyer sieur Darmont (1) ses dictionnaires de Trevoux et de Moréri et autres. Enfin elle suppliait l'évêque de Lisieux de bien vouloir nommer tel exécuteur testamentaire qu'il aviserait bien.

Madame de Montmirel est morte le 25 mai 1768, sept jours après avoir fait son testament qui a été insinué et déposé le même jour par M^{me} la Supérieure en l'étude de M^e Girette, notaire.

Les héritiers du sang ont attaqué la validité du testament se basant : 1^o sur les art. 14 et 17 de l'édit d'août 1749 qui défendait aux gens de main morte d'acquérir, même par voie testamentaire ; 2^o sur la qualité de la testatrice comme pensionnaire ; 3^o sur l'art. 273 de la coutume qui rendait les religieuses inhabiles à succéder après leur profession ; 4^o sur la mort civile des religieuses qui les empêchait de recevoir des legs ; 5^o sur la suggestion, l'abbé Troussel ayant été un des directeurs de conscience de la testatrice.

En présence de tous ces moyens, l'abbé Troussel hésita à entraîner les dames religieuses dans un procès dont le résultat lui paraissait douteux.

D'autre part, M. de Montroch avait proposé un partage par moitié.

Mais, en présence de la situation précaire dans laquelle se trouvait la Communauté, et les consultations unanimes de M^{es} Lebourgeois, Falaise, Duval et Desgenettes, avocats à Rouen, et Courtin à Orbec, admettant la validité du testament, le procès fut engagé.

Après assignation donnée aux héritiers, la levée des scellés a eu lieu en leur présence. Parmi les objets inventoriés, on a trouvé plusieurs pièces d'argenterie, et, dans une malle, trois sacs en toile renfermant chacun 600 livres, une ceinture de toile renfermant 125 louis de chacun 24 livres, et une plaque de toile renfermant 417 louis de 24 livres, composant un tout de 14.568 livres. Tous les titres et papiers ont été remis aux héritiers.

Après ces formalités préliminaires, la validité du testament

(1) Jacques-François de Corday d'Armont est le père de Charlotte Corday.

n'en resta pas moins en suspens. Aussi les parties intéressées furent-elles obligées d'en saisir la juridiction compétente.

Par un acte capitulaire du 19 octobre, les religieuses acceptèrent le testament et en demandèrent la délivrance. M. l'abbé Troussel chargea pour le représenter M^e Guérout ; de leur côté M. de Montroch et autres choisirent M^e Milcent.

L'avocat de M. Troussel a démontré avec preuves à l'appui que dans les lettres de confirmation de l'établissement du Couvent très régulièrement enregistrées, il n'y a point de prohibition de recevoir des legs ; que la suggestion ne pouvant être admise en présence d'un registre que M^{me} de Montmirel avait destiné pour servir à l'exécution de son testament (ce qu'a reconnu le mandataire de M. de Montroch) ; que la testatrice veuve et sans enfants était douée d'un génie rare et solide ; qu'elle avait conservé l'usage de la raison et de son esprit ; que, femme lettrée et d'une probité reconnue, elle avait également conservé toute sa liberté.

Les choses en cet état, les parties ont été citées le 9 décembre à l'audience du baillage d'Orbec, aux fins du jugement à intervenir.

Le s^r de Montroch persista dans ses conclusions déjà prises, et usa de tous les moyens pour prouver que la maison ne pouvait accepter de legs. De plus il argua d'une façon énergique sur la puissance de fait exercé par les religieuses sur la testatrice, parce qu'elle habitait dans un lieu où il était défendu de pénétrer. Enfin il prétendit que M. l'abbé Troussel, confesseur de M^{me} de Montmirel, avait pu avoir sur elle une certaine influence pour l'engager à tester en faveur du couvent, en lui faisant entrevoir la continuation des bons soirs qu'on lui donnait, et que, ainsi séduite, elle avait préféré des flatteurs à de légitimes héritiers.

Aux conclusions prises par ce dernier, M. l'abbé Troussel, en démontrant l'inanité de telles prétentions, établissant la lucidité d'esprit (1) de Madame de Montmirel et en détruisant l'argument

(1) Pour prouver qu'il n'y avait pas eu suggestion de la part des religieuses, il est bon de reproduire une lettre que Madame de Montmirel écrivait le 5 juin 1768 à Madame la Supérieure de la Communauté de l'hospice :

« Madame. — Je voudrais pouvoir répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par une lettre pareille ; mais je ne saurais avoir de parité sur rien avec vous que du côté des sentiments : les miens sont pleins de reconnaissance pour la faveur que vous me faites d'agréer les clauses de mon testament, d'affection et d'amitié pour celle que vous me faites l'honneur de me témoigner.

« C'est bien à moi de vous remercier, mes chères dames, de ce que vous voulez bien m'agréer à l'honneur de votre société, par le droit de sépulture que vous m'accordez et l'avantage de procurer un petit bénéfice à ces pauvres auxquels vous vous êtes si constamment et si ardemment dévouées.

« Quelle nombreuse et honorable famille j'ai acquise par l'acte testamentaire que vous agréez ; vous êtes devenues mes chères mères, et ces pauvres qui sont vos enfants sont plus qu'ils n'ont jamais été mes frères et mes sœurs.

par lequel il n'avait pas pu exercer d'influence sur elle puisqu'il avait été nommé chapelain postérieurement au décès de la dite dame dont les derniers directeurs avaient été M. l'abbé Frémont et M. Pichonnier, curé de Camembert.

Par suite d'une transaction intervenue le 20 janvier 1769, la Communauté des Bénédictines a encaissé non pas 14.568 l., somme trouvée au moment de l'inventaire, mais celle de 14.808 livres, la différence étant le résultat d'une erreur matérielle; mais à charge de payer à l'hospice une somme de 1.000 livres pour les pauvres, de réserver d'une part 72 livres en faveur de Jeanne Dragin, sœur converse, 36 livres pour sœur converse Marotte, la tourière, d'acquitter les frais funéraires et tous autres dépens faits jusqu'à ce jour, les deux tiers des dettes mobilières s'il y en avait. Tout le surplus en mobilier, obligations, fermages ou arrérages devant faire retour à M. de Montroch et à sa mère à l'exception de deux *boîtes à poudre d'argent repertoriées* destinées à Madame d'Armont, et de la bibliothèque léguée par testament à M. de Corday d'Armont.

Une quittance sous signature privée en date des 22, 25, 26, 28, 29, 31 janvier et 6 février, signée de Madeleine Collin de Noiremare (s^r S. Jean) supérieure, Marie Françoise Le Vasseur du Longbosc, (s^r S^{te} Thérèse); Charlotte Marguerite de Guerpel (s^r S^{te} Elisabeth); Marie-Marguerite de Guerpel de la Barre (s^r Marie des Anges); Marie Louise Caplet (s^r de l'Enfant Jésus) révèle que l'hospice a touché la somme qui lui revenait.

Des quittances également sous signature privée des 25, 26, 28, 31 janvier attestent toute décharge aux religieuses du paiement des frais funéraires de M^{me} de Montmirel, des legs faits par cette dernière et des honoraires dûs au chirurgien pour l'ouverture de son corps.

A. PERNELLE.

- Je vous supplie, mes chères dames, de ne pas perdre de vue notre
- alliance; de vous souvenir de moi devant Dieu; de me continuer l'hon-
- neur de votre amitié qu'aucun événement ne peut ni empêcher de culti-
- ver et d'entretenir de tout mon pouvoir et de me croire enfin pour tou-
- jours dans les sentiments d'un profond respect et d'une filiale amitié...
- Madame et mesdames... votre très humble et très obéissante servante.
- Signé : Marie-Louise BOULEY MONTMIREL, au couvent des dames
- bénédictines de Vimoutiers. •

Comme dans son testament, Madame de Montmirel avait manifesté le désir que son cœur fut inhumé dans le cimetière des sœurs hospitalières telle est l'explication de cette lettre qui prouve sa lucidité d'esprit.

Madame de Montmirel a été inhumée dans la chapelle de l'hospice.

Les Œuvres de Charité

à Alençon sous l'Ancien Régime

I. — AVANT LA RÉVOLUTION

Avant la Révolution, soit depuis six siècles, soit depuis cent ans environ, la ville d'Alençon possédait plusieurs établissements de charité. L'année 1789 en vit naître un nouveau, peu de jours avant la réunion des Trois Ordres pour l'élection des députés aux Etats-Généraux.

L'Hôtel-Dieu. — Le plus ancien de ces établissements était et est encore l'hôpital (Hôtel-Dieu ou Maison-Dieu) qui paraît avoir été fondé un peu avant l'an 1204 (1), alors que le comte Robert de la maison de Bellême ou des Talvas était seigneur d'Alençon. On trouve, en effet, qu'à cette date le comte Robert donna par charte à la Maison-Dieu le dixième du revenu qu'il tirait de ses trois moulins banaux ; celui du pont de Sarthe qui est actuellement appelé le Grand-Moulin ; le moulin dit du pont du Guichet qui travaillait encore il y a cinquante ans et se trouvait sur la Briante tout près de la rue des Granges, dans la Grande-Rue ; enfin, le moulin du Château qui s'élevait à l'Epron, c'est-à-dire dans l'angle est de l'enclos qui faisait face à la rue aux Pores, aujourd'hui rue du Collège.

C'est à peu près tout ce qu'on sait de l'Hôtel-Dieu ou Maison-Dieu avant 1530. A cette date on trouve que le revenu de cet hôpital s'élevait de 600 à 700 livres par an, valant environ 3.500 francs de notre époque. Cette somme

(1) C'est aussi vers cette époque que fut créée la léproserie qui existait à Montsort, en un lieu qui n'a pu être déterminé.

qui, aujourd'hui, peut nous paraître faible parvenait à couvrir toutes les dépenses de l'Hôtel-Dieu.

Il semble qu'il faut faire remonter au duc d'Alençon et à Marguerite d'Angoulême, sa femme, laquelle était sœur de François 1^{er}, les trois plus anciens règlements connus de l'Hôtel-Dieu et que ces règlements de 1530, 1536 et 1541 furent observés jusqu'en 1676. Celui qui les remplaça à cette dernière date est attribué à M^{me} de Guise, née d'Orléans, duchesse d'Alençon ; s'il ne fut pas rédigé par elle, il reçut au moins sa signature.

Jusqu'alors l'hôpital était desservi par « des femmes et des filles » qu'on remplaça en 1676 par huit sœurs de Charité. Dix ans plus tard, ces sœurs étaient quatorze. M^{me} de Guise avait, sur son domaine et pour leur entretien, constitué une rente perpétuelle de 600 livres par an, mais alors les six religieuses de sa création étaient obligées de tenir ouverte une école de filles. Quant à la Maison-Dieu elle était tenue de porter des remèdes aux pauvres malades de la ville, des faubourgs, et de distribuer de la soupe aux indigents à la porte de l'établissement. Plus tard, ces religieuses furent portées à dix-neuf, et la constitution des rentes fut augmentée de 200 livres par un testament olographe de la duchesse. Mais, en 1703, ces rentes n'étant pas régulièrement payées, on se trouva dans la nécessité de ramener à seize le nombre des religieuses. La gêne était alors toujours à la porte de la Maison-Dieu. Vers la même époque, le curé Belard qui le dirigeait, fit à l'hôpital un don de 2.500 livres, une dame y joignit la fondation d'une dix-septième sœur ; en 1720 le même curé Belard ajouta 12.200 livres à ce qu'il avait déjà donné, enfin une dame inconnue fonda une dix-huitième sœur.

Bref, en 1789, malgré les pertes éprouvées du fait de l'effondrement de la banque de Laws (1720), la Maison-Dieu jouissait d'un revenu fixe.

Elle comprenait parmi ses administrateurs, en outre des deux curés de Notre-Dame et de Montsort, deux administrateurs nommés par les officiers municipaux. Ses ressources étaient alors reconnues insuffisantes même à l'entretien de vingt-cinq malades ; les dépenses, environ 6.000 livres,

ne pouvaient être en effet acquittées qu'en pratiquant la plus stricte économie.

En 1790, c'est-à-dire soixante-dix ans plus tard, les ressources régulières de la maison étaient : les 200 livres que la ville payait chaque année à l'Hôtel-Dieu et qui représentaient la part de cet établissement dans la propriété de la maison de l'Intendance ; les trois livres que la ville versait pour un terrain qu'elle avait acheté à l'Hôtel-Dieu ; le produit de la boucherie de Carême (1), qui n'était pas supérieure à 250 livres par an, bien que la redevance fut de 6 sols par livre de viande vendue ; enfin, le total de ses rentes, soit environ 2.500 livres, provenant de constitutions anciennes.

L'Hôpital-Général. — Comme annexe de la Maison-Dieu, mais ne se confondant pas avec elle, il y avait, depuis le 18 juillet 1724, ce qu'on nommait l'*Hôpital-Général*, c'est-à-dire un hôpital où quelques très pauvres gens de la ville étaient soit de force, soit volontairement hospitalisés et soignées. Fondé sur l'ordre du roi, avec trois autres dans la même, généralité d'Alençon, cet Hôpital-Général (2) pouvait recevoir quatre-vingts indigents âgés ou infirmes en un bâtiment spécial élevé aux frais du roi (15.000 livres) dans le quartier du Marais. La pose de la première pierre avait eu lieu le 12 avril 1728.

La Maison-Dieu fournissait les vivres à ces pauvres, parce que l'administration des deux établissements était la même bien que leurs ressources et leurs dépenses ne se confondissent pas. L'Hôpital-Général était tenu de recevoir les militaires malades de la garnison ou de passage, de les soigner et de les nourrir au compte du roi.

(1) Le boucher de carême était celui des dix-huit bouchers de la ville qui, moyennant une certaine somme à payer chaque année, avait l'autorisation de vendre, à Alençon et dans les laubourgs, de la viande en temps de Carême. Il était entendu que cette viande ne pouvait être vendue que pour les malades et que la *Portion* dont il sera parlé ci-dessous avait droit d'en acquérir et de la délivrer, soit en potage, soit cuite, aux malades qu'elle secourait à domicile. L'Hôpital en obtenait lui-même une certaine quantité pour ses propres malades. La boucherie de Carême n'était pas particulière à Alençon ; beaucoup d'autres villes l'avaient instituée.

(2) Avant d'être logés dans le Marais, ces hospitalisés avaient été placés dans les vieux bâtiments du Château.

La Marmite des Pauvres ou Portion. — A côté de ces deux institutions l'Hôpital (Maison-Dieu ou Hôtel-Dieu) et l'Hôpital-Général que le peuple ne distinguait guère, il y avait la *Marmite* ou *Portion* dont j'ai parlé plus haut, c'est-à-dire un établissement de bienfaisance tout d'abord indépendant de l'Hôpital puisqu'on l'y avait annexé. Elle avait été fondée en 1668 par l'intendant de Marle et par l'archevêque de Narbonne, Mgr Fouquet qui, après la disgrâce et l'arrestation de son frère, s'était retiré à Alençon.

Cette *Marmite* ou *Portion des pauvres* avait pour objet de fournir la soupe, la portion de viande aux pauvres malades atteints d'une maladie contagieuse qui, pour cette raison ou parce qu'il n'y avait pas de place, n'avaient pu être reçus à l'Hôpital, et aux femmes en couches que le règlement de l'Hôpital ne permettait pas d'y recevoir. On fournissait à domicile, à ces indigents, non seulement les secours en vivres, mais aussi le linge de corps et les draps de lit qu'on venait régulièrement changer.

Tout d'abord, pendant l'année 1668, seize dames groupées en société de Charité faisaient les quêtes à domicile, recevaient les denrées nécessaires à l'entretien de la portion, viande et légumes, s'occupaient, chacune à son tour et pour son quartier, de faire cuire ces denrées et aussi de les faire distribuer ou de les distribuer elles-mêmes au domicile des pauvres malades, à raison d'un pot de tisane, un pot de bouillon, une livre de viande et une livre de pain tous les deux jours.

Mais, en 1669, ce système un peu simpliste et qui demandait plus de dévouement et de persévérance que les dames du monde, si dévouées qu'elles soient pour le bien, n'en peuvent donner, ce système fut abandonné. On remplaça les dames par des *filles vivant ensemble* et, plus tard, en 1678, on chargea de procéder à la cuisson et à la distribution des sœurs de Saint-Lazare amenées à l'Hôpital par M^{me} de Guise, laquelle était alors la vraie maîtresse de cette institution et qui, d'ailleurs, ne l'oublia pas dans son testament puisqu'elle lui assura une rente annuelle de 200 livres.

L'administrateur de la Portion était alors le curé de Notre-Dame, qui visait lui-même les *billets de portion* à distribuer ;

il arrêta tous les mois les comptes de recettes et de dépenses et payait avec les fonds dont il avait le maniement, le bois, la viande, le pain et le sel.

Cette *Portion des pauvres* ne fonctionnait plus très bien depuis trente ans environ, quand la Révolution survint et surtout après la création de ce qu'on appela le *Bureau de Charité*, lequel fut fondé de janvier à février 1789, et qui n'en différa guère que par l'intention qu'on avait de remplacer les secours en argent et en vivres par des travaux à exécuter moyennant salaire.

Quand j'aurai dit que parfois, mais très rarement, la ville était amenée à créer des *ateliers de charité*, sorte d'ateliers municipaux où l'on employait les pauvres à des travaux utiles et dans le but de leur faire gagner ce qui leur était indispensable, j'aurai dit tout ce que l'ancien régime avait imaginé et pratiqué pour venir au secours des indigents. C'était peu assurément, mais c'était tout ce qu'on pouvait faire alors et, remarquons-le, pas loin sous une forme peu dissemblable de tout ce qu'on a fait depuis.

Ajoutons que les résultats d'ensemble furent à peu de chose près ceux que nous avons obtenus depuis la Révolution, soit de 1789 à 1800, soit en 1830, soit en 1848, année où l'effort et l'initiative furent considérables, soit aujourd'hui encore où le *petit génie*, comme on désigne les compagnies de vieillards indigents que la ville occupe, n'est guère vu travaillant ou faisant œuvre appréciable.

II. — EN 1789 - 1790 - 1791

Le Bureau de Charité. — Le Bureau de Charité, que j'ai signalé plus haut et dont je vais parler maintenant, est une œuvre de la *période révolutionnaire* puisqu'elle exista en 1789, 1790 et 1791, mais elle n'est pas une œuvre révolutionnaire. Elle naquit des idées d'avant la Révolution, des idées d'ancien régime, et fut purement une *œuvre de bienfaisance* mais *non de solidarité sociale*. Elle se recommandait par la bonne volonté de ceux qui l'accomplissaient, mais non d'une idée de réformes. Telle qu'elle fut

cependant, on peut dire, je crois, que cette création de 1789 pourrait inspirer quelque chose de mieux aujourd'hui que notre administration et notre système d'assistance publique qui sont déplorables et propres à créer des paresseux, quelque chose comme des habitués de l'assistance publique ou privée. A ce titre, et surtout parce que cette institution d'une couple d'années concerne l'époque où nous l'étudions ici, elle mérite la rapide étude que je veux en faire.

Le Bureau de Charité fut créé au cours de l'hiver rigoureux de 1789, en imitation de beaucoup d'autres villes le 1^{er} février, en vertu d'une délibération prise à l'Hôtel-Commun par le général des habitants (c'est-à-dire des notables), le 13 janvier précédent. Le but espéré était de donner des secours *sous forme de travail* aux valides innocupés, et du pain aux nécessiteux *quels qu'ils fussent* afin de « diminuer le nombre des mendiants et de contribuer à la tranquillité publique ».

Le registre des délibérations du Conseil-de-Ville pour l'année 1789 a conservé le procès-verbal de la séance du 13 janvier. Voici tout d'abord le discours introductif de l'affaire que le maire, M. Potier du Fougeray (1), lut à l'ouverture de la séance :

« Messieurs,

« Les malheurs des temps, le prix excessif du pain, la cessation des travaux et le dépérissement du commerce de cette ville ont multiplié dans son sein des indigents de plus d'une classe.

« Le fléau de la mendicité a pénétré dans des asiles qui semblaient ne pas devoir l'appréhender et des Citoyens honnêtes qui, jusqu'à ce moment, avaient suffi à leurs besoins sont tombés dans une pauvreté affligeante.

« Ces êtres infortunés ont des droits à notre bienfaisance; hâtons-nous, Messieurs, de leur tendre une main secourable et d'alléger le poids de leur misère.

(1) Maire nommé en 1778 par Monsieur, frère du roi, comte de Provence, fait duc d'Alençon et comte du Perche, en supplément d'apanage.

« L'établissement d'un Bureau de Charité dans cette ville vous en offre les moyens ; nous vous le proposons avec d'autant plus de confiance que déjà l'ensemble des citoyens nous a donné son suffrage et que monsieur l'intendant, si connu pour son amour pour les pauvres, approuve nos désirs et se propose de les appuyer de son crédit.

« Daignez, Messieurs, à l'exemple de nos voisins, vous occuper dans ce jour, de la formation d'un si bel établissement ; votre zèle patriotique, les principes de Religion qui sont gravés dans vos cœurs, l'esprit de charité qui vous anime, tout, Messieurs, nous présage un heureux succès et nous promet pour toujours l'extinction de la mendicité.

« *Formation du Bureau de Charité.* — Ce bureau sera régi par trente administrateurs choisis dans tous les ordres de la Ville, d'un trésorier, d'un syndic, et de quinze dames de quartier.

« La ville vu son étendue, sa population et le nombre des pauvres qu'elle renferme, sera divisée en quinze quartiers.

« Chaque quartier sera gouverné par deux administrateurs et une dame de quartier qui auront soin des pauvres qui se trouveront dans leur arrondissement.

« Les deux administrateurs de quartier feront tous les mois une visite générale dans leur district et dresseront deux états de tous les pauvres de l'un et l'autre sexe, dont un leur restera entre les mains et l'autre sera remis à l'administration qui fera passer aux dames de quartier, par des mandats sur le trésorier, les secours qui seront jugés convenables pour le moment.

« Les administrateurs de quartier feront tous les mois dans leur district une quête générale dont le montant sera versé dans la caisse du trésorier.

« Le syndic sera tenu de tenir les registres du Comité général, de rédiger les délibérations, d'inscrire les rapports des affaires générales et particulières, et de tenir un état en règle des mandats et autres papiers de l'administration.

« Le trésorier inscrira jour par jour sur un registre coté et paraphé toutes les aumônes en argent, linge, vêtements

et autres effets qui seront apportées chez lui et il ne pourra délivrer aucun fonds que sur des mandats du Comité général.

« Il sera établi un tronc à la porte du trésorier sur le modèle de la boîte de la poste aux lettres fermant à trois clefs, dont une restera entre ses mains, et les deux autres seront remises en celles de deux administrateurs de quartier.

« Le tronc sera ouvert tous les mois en présence de deux administrateurs choisis par le Comité général, les aumônes qui se trouveront déposées après que le montant en aura été constaté seront versées dans la caisse du trésorier dont mention sera faite sur son registre signé de lui et des administrateurs présents.

« Les dames de quartier donneront tous leurs soins pour que les vieillards, les infirmes, et les malades soient promptement secourus dans le cas de maladies naissantes ou pressantes de ces infortunés. Elles feront prier MM. les médecins et chirurgiens d'aller les visiter. S'ils ont besoin de rémèdes, de bouillon ou de linge.

« L'administration qui en sera prévenue y pourvoira en leur faisant fournir toutes les choses propres à leur soulagement.

« Le bureau général sera composé de tous les administrateurs en exercice, du trésorier, du syndic, et des dames de quartier. Il s'assemblera tous les mois pour délibérer de toutes les affaires qui intéresseront les pauvres et pour pourvoir à leurs besoins.

« Pour conserver aux pauvres de la ville les bonnes œuvres des âmes pieuses et charitables, les citoyens de tous les ordres en général et en particulier seront invités et priés de ne plus donner ni dans les rues ni dans les églises aux mendiants de profession, par ce moyen de se débarrasser de ces fénéants toujours à charge par leur importunité. Ceux cependant qui seront connus pour être vraiment nécessiteux, soit qu'ils soient de la ville ou non, pourvu qu'il y demeurent au moins depuis un an, participeront comme les autres à la distribution proportionnelle des aumônes de l'administration.

« Le Bureau de Charité en prenant de la consistance et de l'activité acquèrera peu à peu la confiance du public,

s'il peut parvenir soit par des emprunts ou des prêts gratuits remboursables à époques fixes, soit par une économie bien entendue, soit par quelques legs pieux d'une certaine importance, alors il pourra établir quelques branches de commerce ou de manufactures qui, en occupant les pauvres valides et les enfants de tous âges, les accoutumera au travail et les tirera de cette fénéantise si dangereuse qui accompagne toujours la classe la plus indigente.

« Ces spéculations sont précieuses sans doute, par le bien qui doit en résulter mais il est une chose plus importante encore qui doit exciter la commisération de toutes les âmes sensibles et compatissantes, c'est le besoin du moment : le pauvre souffre ; comment le soulager. On ne voit nul autre moyen plus prompt d'y parvenir que celui d'une quête générale. Messieurs les administrateurs ecclésiastiques et laïques sont priés de s'en occuper aussitôt après leur nomination afin de procurer à l'humanité souffrante les secours de première nécessité dont elle a besoin.

« Le Bureau Général s'assemblera tous les ans à une époque fixe pour recevoir les comptes du trésorier, arrêter ses registres, viser ceux du syndic et dresser un acte de la recette et de la dépense de l'année pour être rendu public par la voie de l'impression, afin de faire connaître aux citoyens de la ville l'emploi des aumônes qu'ils auront librement versées dans la caisse de l'administration.

« Tous les règlements seront provisoirement exécutés, sauf à l'administration à en faire de nouveaux par la suite, pour le bien des pauvres, et à s'occuper de tous les moyens qui peuvent tendre à en diminuer le nombre. »

Ce discours d'ouverture terminé, M. Lindet de Frémisson (1), avocat au baillage et siège présidial d'Alençon, procureur du roi, syndic de la ville, prit alors la parole et dit :

(1) Ce personnage, qui joua un rôle important à Alençon pendant toute la Révolution, s'appelait Lindet : il était de souche bourgeoise et avait joint à son nom de famille celui d'une terre située à Lignéres-la-Carelle, la terre de Frémisson. Il existe encore aujourd'hui à Alençon des descendants de ce personnage. M. Lindet, qui fut si longtemps banquier à Alençon, était son petit-fils. La sœur de ce banquier ayant épousé M. Grollier, maire d'Alençon sous le second empire et député de l'Orne de 1870 à 1885, la terre de Frémisson lui vint tout naturellement dans les mains.

« Messieurs,

« Tout projet qui tend à secourir les malheureux mérite d'être accueilli par la cité. Le citoyen aisé doit l'accueillir par son suffrage et le seconder par ses bienfaits. Rien n'est plus doux que de céder aux sentiments compatissants qui nous font souffrir de la misère du pauvre et nous porter à le soulager. Rendre la vie supportable à des êtres infortunés qui ne la connaissent peut-être que pour la haïr ; verser dans leur sein des superfluités si peu faites pour satisfaire l'homme vertueux et si nécessaires à l'indigent, sont un bien moral qui résultera infailliblement du Bureau de Charité que l'on vous propose d'établir. Le plan qui vous est présenté, simple et bien entendu dans ses dispositions, facile dans son exécution, nous offre encore un avantage politique.

« Nous espérons qu'à l'avenir la méthode sage qu'on aura adoptée, la répartition des deniers faite d'une manière proportionnée au besoin des pauvres, le compte imprimé qui sera rendu tous les ans, afin d'indiquer aux citoyens l'emploi des sommes données inspireront assez de confiance pour hâter peut-être des legs pieux et, de plus en plus, des charités publiques.

« Alors on parviendrait à éteindre la mendicité, ce fléau destructeur des mœurs et de l'honnêteté, en établissant une branche quelconque de manufacture, on accoutumerait au travail des hommes fénéants dont le moindre défaut aujourd'hui est d'être inutiles à la société, on préviendrait les crimes commis dans l'oisiveté ou excités par le besoin ; la tranquillité et la sûreté publiques seraient rétablies et le lien de la société serait reserré par la bienfaisance des riches et la reconnaissance des pauvres.

« Nous croyons donc que le mémoire dont lecture vient d'être donnée par Monsieur Potier maire, et le plan qui s'y trouve développé pour l'établissement d'un Bureau de Charité en cette ville, doit être adopté et suivi au moins par provision et sauf à faire dans la suite les changements que les circonstances pourraient exiger.

« En conséquence, nous requérons qu'il en soit délibéré

par l'assemblée et, dans le cas où elle donnerait adhésion au mémoire, qu'il soit procédé à l'élection et nomination des administrateurs dudit Bureau au nombre qui s'y trouve porté, ainsi qu'à celle du trésorier, observant néanmoins qu'il serait bon de limiter et fixer à l'avenir le temps et la durée de leurs fonctions et de statuer qu'il restera toujours moitié au moins des anciens en exercice.

« La matière mise en délibération, l'assemblée considérant que l'utilité d'un pareil établissement est reconnu par les avantages immenses qu'en retirent les principales villes du royaume qui l'on adopté, que c'est le moyen le plus sûr de capter la confiance de l'honnête malheureux, que le préjugé force souvent à dévorer sa douleur dans le secret de la plus affreuse indigence ; qu'il fournit au citoyen la satisfaction d'exercer avec certitude la bienfaisance envers des êtres qui y ont des droits acquis, que par ce moyen la repartition de l'aumône si peu proportionnée pour l'ordinaire au besoin du pauvre se trouvera réglée, que par là le nécessaire du moment obtiendra sur le champ des secours d'autant plus essentiels que des besoins imprévus les rendent plus urgents, que cet établissement doit être le lien sacré qui, en unissant le pauvre avec le citoyen aisé et opulent, consolera le premier dans sa misère en lui prouvant qu'elle n'est pas l'effet de l'insouciance publique, et rendra à l'autre des richesses d'autant plus chères quelques seront pour lui des moyens de faire des heureux. Considérant encore que cet établissement est le moyen le plus assuré pour réprimer cette multitude effrénée de fénéants qui accoutumée à tromper la confiance publique dérobe la substance réservée à ceux que la force des circonstances a rendus malheureux. Enfin, que le projet mérite d'être accueilli avec cet empressement qui caractérise l'estime et la reconnaissance due au citoyen vertueux M. Devaux-Bidon, ancien procureur du Roy au Bureau des Finances, qui en est l'auteur. En conséquence l'assemblée a pris les arrêtés suivants :

« 1^o L'établissement du Bureau de Charité a été agréé et consenti d'une voix unanime.

« 2^o Le règlement inséré dans le projet a été également

agréé pour être exécuté par prévision seulement jusqu'au règlement définitif dont un nouveau projet sera présenté à l'assemblée générale de la ville par Messieurs les administrateurs qui vont être nommés pour être, sur ce, pris telle délibération qu'il appartiendra.

« 3^o Pour effectuer dès à présent l'établissement dudit Bureau, les trente administrateurs vont être nommés. De cette manière, les personnes de chaque quartier présentées à la dite assemblée vont se retirer à part pour choisir dix personnes d'entre lesquelles deux seront élues par voix de scrutin pour administrateurs.

« 4^o L'assemblée va nommer également dix personnes notables du nombre desquelles une sera élue comme ci-dessus pour trésorier.

« 5^o Messieurs les administrateurs choisiront une personne digne de répondre à leur confiance et à celle du public pour être secrétaire.

« 6^o Messieurs les administrateurs choisiront et inviteront les quinze dames de quartier ainsi qu'il est porté audit projet.

« 7^o L'assemblée, convaincue du zèle et de la piété de chacun des membres du collège de médecine, des corps de chirurgie et de *farmacie* de cette ville, les invite à concourir avec l'administration à soulager de leurs soins et talents ceux qui leur seront recommandés.

« 8^o Comme il pourrait arriver que, dans le nombre de ceux qui vont être élus, il y ait quelqu'un qui ne put à cause de ses affaires ou par tout autre empêchement accepter ladite nomination, il a été arrêté que celui qui aura réuni le plus de voix après les deux qui auront été élus entrera de droit à la place de l'administrateur qui se demettrait ou qui viendrait à décéder.

« 9^o L'assemblée, à qui la bienfaisance de M. Jullien, Intendant, est notoire, l'a d'une voix unanime élu pour administrateur. C'est l'hommage le plus sincère que chaque citoyen puisse rendre à ses vertus et à sa sollicitude pour les malheureux. »

Ce discours entendu, l'assemblée, qui avait acclamé le mémoire de M. le maire et le discours de M. le procureur-syndic, décida de procéder à la nomination des administrateurs du Bureau de Charité. Les notables furent alors invités à se grouper par quartier, puis à se retirer à part pour « délibérer sur le choix des dix personnes qui devaient être présentées, dans le nombre desquelles deux devaient être élues par la voie du scrutin. »

Ces groupements constitués, les personnes dont les noms suivent furent présentées et acclamées par l'assemblée. Voici le texte relatif à ces nominations que je trouve au procès-verbal ci-dessus dit :

Pour le premier quartier :

MM. Bidon-Devaux, ancien procureur du roy au Bureau des Finances et directeur de la société de l'Agriculture ;

Marescot, doyen des conseillers du Bailliage et du siège Présidial d'Alençon ;

Dornant, lieutenant des maréchaux de France ;

La Fromentinière, conseiller à l'Élection ;

Grand, avocat du roy au Bailliage et siège Présidial ;

Fromentin La Croix, ancien prieur juge consul.

Et ont été nommés : MM. Bidon de Vaux et Marescot, pour le premier quartier, composé ainsi qu'il suit :

Le côté de la Grande-Rue à partir de la porte de Sées jusque et compris la place du Puits-des-Forges, la ruelle des Carreaux, la rue du Jeudy des deux côtés jusqu'à la porte de Lancrel, comprise la place.

Passant ensuite au second quartier, après avoir délibéré à part, les habitants ont présenté :

MM. le marquis de l'Isle, Caiget, trésorier de France ;

De Lesparde, receveur général des fermes du sel et du tabac ;

Brunet, écuyer, inspecteur honoraire des manufactures ;

De Boisdeffre, brigadier des armées du roy ;

Descheur, directeur des Domaines.

Et ont été nommés : MM. le marquis de l'Isle et Caiget pour le second quartier, composé de la partie de la Grande-Rue depuis la maison de M. Fréchar d jusqu'à l'église, de la rue du Bercail, de la rue du Cigne, des Grandes et Petites-Poteries, ruelle Poulet, ruelle Marquet, la Cave-aux-Bœufs et la moitié de la rue aux Cieux.

Les dix personnes présentées pour le troisième quartier,
sont :

MM. de La Drourie, receveur des tailles;
De l'Escale, écuyer, ancien avocat du roy au Bailliage et siège Présidial;
Leconte de Betz, conseiller au même siège ;
Marquet, principal du Collège ;
De Perdiou ;
Poupard, négociant .

Et ont été nommés : MM. de La Drourie et de l'Escale pour le troisième quartier, qui comprend la rue du Temple, la Gueule-d'Enfer et la rue du Collège, depuis la porte de Lancrel en descendant et en retour jusqu'à la porte de Bretagne, compris la place.

Les personnes nommées pour le quatrième quartier,
sont :

MM. de Fontenay, écuyer, secrétaire du roy ;
Quillet de Fontaine, écuyer ;
Olivier de Saint-Vast, avocat au bailliage et siège Présidial;
De la Blosserie, écuyer, ancien gendarme ;
Martin, procureur au Bailliage et siège présidial;
Dubourg-Brisard, négociant.

Et ont été nommés : MM. de Fontenay et Quillet de Fontaine pour le quatrième quartier qui comprend le côté de la rue aux Sieurs sur la rivière, la rue des Filles-Notre-Dame, la Chaussée, le Val-Noble, la partie de la Grande-Rue depuis la rue aux Sieurs jusqu'à celle de la Mairie.

Ont été présentés pour le cinquième quartier :

MM. Potier du Fougeray, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, maire ;

De Vaugourdon, ancien gendarme de la garde du roy ;

De Villiers, écuyer, seigneur de Heslou ;

Pollard, négociant, ancien prieur juge consul ;

Descheur, lieutenant de la maîtrise des Eaux et Forêts ;

Latour, apotiquaire.

Et ont été nommés : MM. Potier du Fougeray et de Vaugourdon pour le cinquième quartier comprenant la partie de la Grande-Rue depuis la rue de la Mairie et en retour jusqu'à la porte de la Barre, la rue du Château, la rue des Lombards, la rue de Lairhaut et la rue Bonette.

Ont été présentés pour le sixième quartier :

MM. Desfontaines, directeur des aides ;

L'abbé Bouet, vicaire de Saint-Léonard ;

Duchâble, ancien avocat du roy au Bureau des Finances ;

L'abbé Damois, prieur de l'Hôtel-Dieu ;

Nerland, marchand ;

La Noë.

Et ont été nommés : MM. Desfontaines et l'abbé Bouet pour le sixième quartier qui comprend le quartier des Marais autour de l'église Saint-Léonard jusqu'à l'église de l'Hôtel-Dieu, compris le vieux pont de Sarthe.

Ont été présentés pour le septième quartier :

MM. Costard, écuyer, seigneur de Bursard ;

Leconte de la Vererie, ancien maire de la ville ;

De Briante, capitaine canonnier de garde côtes ;

L'abbé Létang ;

Desaunaux, bourgeois ;

Launé, marchand.

Et ont été nommés : MM. de Bursard et de la Vererie pour le quartier comprenant la rue de Sarthe, la rue de la Juiverie, la rue des Granges, la partie de la Grande-Rue depuis le carrefour des Etaux jusqu'à la rue des Granges.

Ont été présentés pour le huitième quartier :

MM. de Monfort, écuyer, lieutenant de la maréchaussée ;
 Paillard, écuyer, seigneur de Chenay ;
 Morel, écuyer, seigneur des Cures ;
 L'abbé Paillard, écuyer, sieur du Bourgeuil ;
 Bienvenu, ancien notaire ;
 Bizeul, trésorier de France.

Et ont été nommés : MM. de Monfort et Paillard de Chenay pour le huitième quartier comprenant la partie de la Grande-Rue depuis l'entrée de la rue des Granges jusqu'à la porte de Sées, et l'autre partie de la Grande-Rue depuis la rue aux Sieurs jusqu'à la rue du Bercail, la rue et quartier de la Poterne, le derrière de l'église de Notre-Dame, la rue Etoupée et la partie de la rue et la partie du nouveau pont du Mans jusqu'à la grille (1).

Ont été présentés pour le neuvième quartier qui fait le premier des faubourgs :

MM. de Corveulle, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Montsort ;
 Lindet de Frémisson ;
 Métayer, le jeune ;
 Lelièvre, fabricant ;
 Canu, marchand ;
 Boulvraye, tanneur.

Et ont été nommés : MM. de Corveulle et Lindet de Frémisson pour administrateurs du neuvième quartier comprenant la partie du faubourg Montsort à droite en sortant de la ville du côté du château du roy.

Ont été présentés pour le dixième quartier :

MM. l'abbé Gary, vicaire de Saint-Pierre de Montsort ;
 Gérard, ancien prieur juge consul ;
 Lonchamp prudhomme, négociant ;
 Le Rouillé, le jeune, juge consul,
 Godfroy, marchand.

(1) Lisez du Pont-Neuf.

Et ont été nommés : MM. Gérard et l'abbé Gary pour administrateurs du dixième quartier comprenant la partie du faubourg Montsort à gauche en sortant de la ville du côté de l'église Saint-Pierre.

Ont été présentés pour le onzième quartier :

MM. de Boulemer, trésorier de France ;
Marchand, conseiller à l'Élection ;
L'abbé Fagry, ancien curé de Saint-Sauveur de Carrouges ;
Bordin ancien garde du roy ;
Jupille, écuyer ;
Collet, marchand.

Et ont été nommés : MM. de Boulemer et Marchand pour administrateurs de l'onzième quartier comprenant la partie du faubourg Saint-Blaise du côté de l'Intendance compris le Cours et les Marcheries.

Ont été présentés pour le douzième quartier :

MM. Paillard, écuyer, sieur du Bourgeuil ;
Demées, lieutenant particulier au Bailliage et siège Présidial ;
La Chapelle-Fromentin, conseiller à l'Élection ;
Louvet, ancien contrôleur des actes ;
Desvaux garde marteau de la Maîtrise ;
Lindet de Frémisson, avocat au Bailliage et siège Présidial.

Et ont été nommés MM. Paillard du Bourgeuil et Demées pour administrateurs du douzième quartier qui comprend la partie du faubourg Saint-Blaise du côté des Capucins compris Cazault et la Fuie.

Ont été présentés pour le treizième quartier :

MM. Duparc-Lesage, ancien prieur, juge consul.
L'abbé Nory, professeur de théologie au collège royal de cette ville ;
L'abbé Royer ;
Descullant de la Martinière, commis à la recette générale des Finances ;

MM. Desjardins, fils, avocat au Bailliage et siège Présidial;

Guichard-Desboulriers, procureur du roy à la Maîtrise.

Et ont été nommés: MM. Duparc-Lesage et L'abbé Nory pour administrateurs du treizième quartier qui comprend la Barre et le faubourg de Bretagne.

Ont été présentés pour le quatorzième quartier :

MM. Vaugeon, procureur au Bailliage et siège Présidial;

L'abbé Daguin, professeur de philosophie ;

Montaudin, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis ;

Malitourne, procureur au Bailliage et siège Présidial ;

Contret, l'ainé ;

Godfroy, le jeune.

Et ont été nommés pour le quatorzième quartier : MM. Vaugeon et l'abbé Daguin pour le quartier comprenant les faubourgs de Lancrel et de l'Écusson.

Enfin le quinzième quartier a présenté :

MM. l'abbé Romet, vicaire de la paroisse Saint-Roch de Courteille ;

Chênél, fabricant ;

Saillant, le jeune, fabricant ;

Bourdass, fabricant ;

Nicolas Despierrez, fabricant ;

Marais, fabricant .

Et ont été nommés : MM. l'abbé Romet et Chênél pour le quinzième quartier qui comprend le faubourg de Courteille.

Ces élections faites pour chacun des quinze quartiers, l'assemblée a présenté pour parvenir à l'élection d'un trésorier dix personnes notables, savoir :

MM. Brizard, l'ainé, négociant ancien prier, juge consul ;

Deslondes, bourgeois ;

Descullant de La Martinière, commis à la Recette générale ;

MM. La Croix-Fromentin, ancien prieur, juge consul ;
Duval, directeur des Etapes ;
Pollard, négociant, ancien prieur juge consul ;
Et a été nommé M. Brisard, l'ainé.

Puis, sur la proposition du procureur-syndic, l'assemblée prit la décision suivante :

« Comme il pourrait arriver que dans le nombre de ceux qui ont été élus pour administrateurs, il y eut quelqu'un qui ne pût, à cause de ses affaires ou par autre empêchement, accepter la dite nomination, il a été arrêté que celui qui aura réuni le plus de voix et dont le nom est inscrit à la suite de ceux qui ont été élus, entrera de droit à la place de celui qui se démettrait ou qui viendrait à décéder ainsi qu'il a été dit précédemment. »

Le Bureau de Charité était ou à peu près définitivement constitué, et j'estime qu'il commença de fonctionner dès le 1^{er} février, car on trouve que des recettes furent réalisées par les administrateurs et encaissées par le trésorier dès le commencement du deuxième mois de l'année 1789.

Cependant, ces choses faites à la hâte exigeaient une certaine mise au point et l'on pensa que l'organisation définitive devait être soumise aux délibérations d'une nouvelle assemblée des fondateurs du Bureau de Charité. Cette assemblée fut préparée avec soin. MM. Devaux-Bidon, de la Drouerie, Demées et Desfontaines — ayant été nommés commissaires à une réunion du Bureau Général et chargés de préparer un projet motivé à une réunion précédente, — déposèrent leur travail sur le Bureau général. Il fut mûrement délibéré, accepté après quelques modifications sans importance, puis adopté. Le syndic fut alors chargé de le faire imprimer. J'ai sous les yeux ce projet, dont le titre un peu long est *Projet motivé d'un règlement général pour le Bureau de Charité de la ville d'Alençon fourni à l'examen et aux observations des citoyens*. C'est un in-4^o de 57 pages provenant de l'imprimerie veuve Malassis, l'ainé, imprimeur du roi, Grande-Rue, à Alençon. Il porte la date du permis d'imprimer, 12 mars 1789, lequel est

signé de Courtillole, alors gouverneur de la ville et du château, nous dirions aujourd'hui commandant de place, également chargé de la police générale.

Une autre assemblée du Bureau Général, qui fut tenue le 20 février, décida que ce *projet* imprimé serait, en double exemplaire, présenté et distribué « à chaque ordre, corps et communautés de cette ville », afin que ceux-ci puissent retourner l'un des deux exemplaires avec les observations inscrites à mi-marge dans les premiers jours du mois d'avril.

Les quatre commissaires furent continués et chargés d'étudier les observations faites, par les corps, les ordres et les communautés, de les condenser s'il y avait lieu, de rédiger un rapport, puis enfin de préparer le Règlement définitif.

Je n'ai trouvé ni le procès-verbal de cette réunion d'avril, ni la liste des membres du Bureau de Charité définitivement arrêtée pour l'année 1790, mais il y a lieu d'admettre que la liste qu'on trouve à la fin du *Projet motivé* est celle qui fut acceptée par cette assemblée. Je la donnerai ci-dessous, sans les qualificatifs accompagnant les noms des administrateurs, parce qu'ils sont nommés plus haut avec les dames de Charité affectées au quartier dont, deux par deux, ils ont la direction.

Voici, en attendant, le préambule qui précède l'exposition du *Projet motivé* soumis aux délibérations de l'assemblée d'avril 1789. Il est nécessaire de le faire connaître :

« Il est de l'essence de l'homme de rechercher son bonheur, s'il en jouit, il doit souhaiter que ceux qui l'environnent le partagent avec lui ! Cependant, il ne peut effectuer entièrement les désirs : les besoins du malheureux réclament de toutes parts sa commisération exercée sur des individus qui ont trompé sa confiance ; son but était de secourir la vertueuse indigence, mais l'imposture en a emprunté les traits et le langage, elle a dérobé des bienfaits qu'elle n'aurait point eus sans cet artifice.

« C'est ainsi que, dans la pratique des vertus les plus

pures, l'homme peut être trompé, lorsqu'il se livre, sans examen, à tout ce qu'elles lui inspirent.

« Il est donc nécessaire d'user de précautions pour faire, même le bien, et c'est cette considération qui a déterminé à former ces sociétés, dont l'objet est de répartir les aumônes dans une juste proportion.

« L'exemple des villes qui ont établi des Bureaux de Charité, les avantages précieux qu'elles en retirent, ont fait concevoir l'idée du même établissement dans la nôtre.

« Cette tendre sollicitude pour les malheureux, qui distingue le caractère de nos concitoyens, l'empressement avec lequel ils en ont accueilli le projet, doivent nous assurer de ce concours heureux de leur bonne volonté, sans lequel la confiance dont ils nous ont honorés ne pourrait produire son effet.

« Connaissant toute l'étendue des obligations que nous avons contractées, comment parvenir à les remplir si chacun ne daigne pas nous subvenir de ses connaissances particulières ? C'est cette réunion de lumières qui doit suppléer au défaut de l'expérience si nécessaire pour connaître et prévenir tous les abus qui peuvent se glisser dans des détails immenses ; ce ne peut être qu'après avoir pesé et approfondi toutes les observations des citoyens, après les avoir comparées les unes avec les autres, et en avoir tiré le résultat, que nous pouvons trouver le moyen de fixer l'ordre dans toutes les parties d'une pareille administration.

« Ne désirant que le bien, nous voulons qu'il soit impossible de faire autre chose ! Nous le répétons, la tâche que nous nous proposons de remplir est immense : soulager le malheureux, fixer la répartition de l'aumône suivant les besoins de l'indigence, conserver au vrai pauvre une substance qu'il doit trouver dans les bienfaits du citoyen, la garantir de l'artifice de ces hommes qui la lui dérobent chaque jour, prévenir la cause de la misère, en adoucir les effets, bannir l'oisiveté, rendre Citoyens des hommes, qui, par la rigueur des circonstances, n'auraient pu le devenir : telles sont nos intentions et les titres sur lesquels nous nous appuyons, pour réclamer l'attention d'un public bienfaisant.

« Qu'il daigne donc nous suivre dans les détails où nous allons entrer, nous avons cru devoir traiter séparément chaque partie, parce que nous désirons des observations sur tout ce qui en paraîtra susceptible : quel moyen plus certain pour réunir le vœu de tous les Citoyens.

« Dans ces premiers moments, le plus ardent de nos désirs serait, sans doute, que notre ville fut le lieu de résidence du vertueux prélat qui gouverne ce diocèse ; mais si, plus heureuse que nous, la ville de Sées jouit de ce précieux avantage, si bientôt elle lui devra la formation d'un établissement semblable au nôtre, osons espérer que sensible au déplaisir que nous ressentons de ne pouvoir être honorés de sa présence, en associant sa personne à nos travaux, il nous en dédommagera, en étendant jusqu'à nous les heureux effets de sa bienfaisance »

Voici maintenant les titres des paragraphes du *Projet motivé*.

Composition du Bureau. — Titre général sous lequel on lit :

« Le général des habitants a d'une voix unanime élu M. Jullien, intendant, pour premier administrateur ; la réunion des suffrages est un hommage public, dû à ses vertus et à sa bienfaisance.

« Le bureau sera en outre composée de trente administrateurs, élus ou d'exercice, de plusieurs membres associés, d'un trésorier, d'un secrétaire et de quinze dames de Charité.

Manière d'élire les administrateurs d'exercice, comme il a été dit plus haut.

Nomination des administrateurs associés comprenant les curés de la ville, les deux magistrats employés à la police, le commandant de la maréchaussée, le maire de la ville, le secrétaire perpétuel de la société d'agriculture, un député du collège de médecine, du corps de la chirurgie et du corps de la pharmacie, l'inspecteur des manufactures.

Nomination des Dames de Charité, une par quartier, donc quinze dames pour les quinze quartiers de la ville.

Durée de la gestion des différents membres, et manière de renouveler ceux qui doivent l'être tous les quatre ans, renouvelés par moitié dans chaque quartier.

Fonctions des administrateurs d'exercice dont la mission est de rechercher les pauvres, d'acquiescer leur confiance, de les visiter fréquemment, d'en tenir un état circonstancié, de leur procurer des travaux, de faire des quêtes tous les mois, etc., etc...

Fonctions des administrateurs associés qui, en somme, sont chargés d'aider les précédents, de surveiller les détails.

Fonctions des dames de Charité qui, désignées par la loi des mœurs et de la décence, doivent se charger de donner plus particulièrement leurs soins aux personnes de leur sexe, de s'occuper d'elles, de surveiller la tendre jeunesse, etc...

Fonction de trésorier.

Fonction de secrétaire.

Fonction particulière à quelques administrateurs.

Observations relatives aux fonctions du trésorier et du secrétaire.

Des séances et de la manière dont les voix doivent être prises.

Ordre à tenir dans les assemblées.

Des assemblées générales et particulières, et du temps où elles doivent se tenir.

Des affaires dont les assemblées générales doivent s'occuper.

Des affaires réservées au Comité.

De la répartition de l'aumône.

Précaution à prendre lors de la distribution, par des secours en argent, des bons ou des mandats sur un boulanger ou un autre marchand dont le nom est indiqué sur le billet, etc.

Nécessité du tronc à placer dans le bureau du Conseil.

Dépôt pour les linges et autres effets provenant des aumônes et qui doivent être conservés, soignés, pour être remis aux malades indigents.

Quels seront les pauvres dont le Bureau prendra soin? les pauvres, les vieillards, les enfants.

Forme et temps de la reddition des comptes.

Quelles dépenses ne pourront entrer en compte? pas de frais de bureau. Quels moyens peuvent être employés pour procurer de l'ouvrage aux pauvres malades qui en manquent?

Ordre à tenir pour les emprunts et pour la conduite du commerce.

Projet à proposer et à approfondir, une fabrique de toile à ouvrir.

Demandes à former ; s'associer les administrateurs de la Marmite des pauvres et la Confrairie de la Charité.

Le Projet motivé s'achève par une liste des administrateurs et des dames de charité, classés par quartier. Le premier administrateur est, nous l'avons vu plus haut, M. Jullien intendant proclamé d'une voix unanime.

Viennent ensuite les administrateurs *élus* classés deux à deux par quartier, puis les dames de charité qui leur sont adjointes, à raison d'une pour deux administrateurs.

Voici maintenant la liste des dames débarrassée des qualificatifs donnés plus haut à la suite des noms des administrateurs de chacun des quartiers :

1^{er} quartier. — MM. Devaux-Bidon et Marescot ; M^{me} Devaux-Bidon.

2^e quartier. — MM. le marquis de l'Isle et Caiget ; M^{me} de l'Isle.

3^e quartier. — MM. de la Drouerie et de l'Escale ; M^{lle} Dumontoir.

4^e quartier. — MM. de Fontenay et Quillet de Fontaine ; M^{lle} Duparlois.

5^e quartier. — MM. Potier du Fougeray et de Vaugourdon ; M^{me} de Boisgency.

6^e quartier. — MM. Desfontaines et l'abbé Bonet ; M^{me} d'Aubigny.

7^e quartier. — MM. Costard sieur de Bursard et Leconte de la Verrerie ; M^{me} de Glatigny.

8^e quartier. — MM. de Monfort et Paillard de Chenay ; M^{lle} de Boisdeffre.

9^e quartier. — MM. le curé de Courteille (ayant quitté sa cure fut remplacé par M. Lelièvre, fabricant) et M. Lindet-Frémisson, négociant ; M^{me} Bourguine.

10^e quartier. — MM. l'abbé Gary et Gérard ; M^{me} Boulay-Châlons.

11^e quartier. — MM. de Boulemer et Marchand ; M^{me}

12^e quartier. — MM. Paillard sieur du Bourgeuil et Demées ; M^{me} Lecointre.

13^e quartier. — MM. Duparc-Lesage et l'abbé Nory ; M^{lle} Ducassel, l'ainée.

14^e quartier. — MM. Vangeon et l'abbé Daguin ; M^{lle} Desgenettes, l'ainée.

15^e quartier. — MM. l'abbé Romet et Chenel ; M^{me} Marais.

Administrateur trésorier M. Brisard.

En son absence M. Devaux-Bidon, administrateur du 1^{er} quartier.

Syndic, M. Desfontaines, administrateur du 6^e quartier.

Secrétaire, M. Mars, procureur au baillage et siège présidial.

Administrateurs associés, MM. le curé de Notre-Dame et des succursales ; le curé de Montsort, le lieutenant général du Présidial et de Police ; le procureur du roi aux mêmes sièges, le grand prévost de la maréchaussée ; le maire de la ville ; le secrétaire général des manufactures ; un député du collège (1) de médecine, un député du corps des maîtres enchirurgie, et un député des corps des maîtres en pharmacie.

Ce travail fait, les noms définitivement inscrits au livre du Bureau de Charité, on s'occupa dès la première séance de rechercher et d'inscrire par quartier les indigents qui

(1) Entendez : du corps des médecins.

devaient être aidés par la société nouvelle, soit de bons de pain, soit de viande, soit de vêtements, de linge et préféablement de travail. On releva que le nombre des pauvres à soutenir était de 2.850. Ce nombre était énorme pour une population qui n'atteignait certainement pas 16.000 habitants. Il démontre que la misère était plus grande à cette époque que maintenant où l'on évalue à 1.400, au grand maximum, le nombre des indigents soutenus par les œuvres privées de charité, par le bureau de bienfaisance et par la bienfaisance individuelle et inorganisée. Mais combien de malheureux, à cette époque comme aujourd'hui, vivaient de la bienfaisance et auraient pu demander au travail, à l'économie, à l'ordre dans leur conduite et à la bonne administration de leur intérieur, les moyens de vivre aisément, qu'ils préféreraient obtenir du bon cœur de leurs concitoyens ?

C'est pour diminuer le nombre des indigents, pour restreindre le nombre des profiteurs, des faux pauvres, que le Bureau de Charité fut créé en 1789 et surtout pour qu'ils ne se perpétuassent pas et ne se recrutassent pas de paresseux, de pauvres gens qui, parce que la charité est facile à exploiter, préfèrent vivre d'aumônes que travailler, ou même préfèrent augmenter leur bien-être, vivre plus largement comme tant de pauvres soit disant honteux que de se priver un peu pour garder leur dignité toujours compromise, quoiqu'il soit, par la réception d'un secours qui n'est pas absolument nécessaire. Cette sorte de charité intelligente et réfléchie qui exige plus d'abnégation, plus d'amour pour la vraie pauvreté, pour la misère non méritée, a une portée sociale bien autrement féconde que la charité qui se fait en passant, à l'aveuglette, rapidement et qui ne gêne en rien celui qui la fait et n'intéresse ni son cœur ni son esprit. Elle est supérieure parce qu'elle n'est plus la charité simple, simpliste je veux dire, mais un acte de solidarité un acte, ayant pour but de réparer dans une sage mesure les injustices de la nature et celles de la société. Elle est supérieure parce qu'elle est fraternelle tout à la fois consolante, bienfaisante dans toute l'acceptation du mot, et surtout parce qu'elle ne diminue jamais la dignité, ne peut en rien blesser la susceptibilité, c'est-à-dire l'amour propre de la famille

aidée, soutenue, encouragée, aimée de ceux qui sont plus heureux. Telle était le but que le Bureau de Charité, créé en 1789 et qui fonctionna cette même année et en 1790, en 1791, poursuivit avec un certain enthousiasme le but que nous devrions, encore aujourd'hui que la charité n'est pas mieux faite, ne cesser de poursuivre.

Un compte-rendu de gestion de la première année du Bureau de Charité est demeurée aux archives municipales de la ville d'Alençon. J'y relève les renseignements suivants :

Les recettes des onze derniers mois de l'année 1789 (1), recettes en aumônes, dons, legs, et produits d'œuvres de bienfaisance, s'élevèrent à 31.687 livres, 14 sols et 6 deniers ; 157 livres provenaient d'une société de jeunes gens formée en vue de donner des représentations de bienfaisance (2), 3. 256 livres venaient de dons faits par des particuliers (de Bursard, 400 livres ; M^{lle} de Semallé, 600 livres ; M. Dubreuil, 1.206 ; trois anonymes, 2.250 livres) ; 900 livres offertes par l'évêque de Sées, 9.000 livres offertes par l'Intendant Jullien ; 15.000 livres provenaient d'un don testamentaire fait par l'abbé Caiget.

A ces 31.687 livres il convient d'ajouter : 1^o le produit des quêtes faites à domicile par les dames quêteuses et qui, de février à fin décembre 1789, produisirent 8.627 livres 7 sols et 3 deniers ; — 2^o Le produit des quêtes versé par quelques membres du Clergé, soit 474 livres et 2 sols ; — 3^o les sommes trouvées dans les troncs de la société, 525 livres 16 sols et 9 deniers ; — 4^o le revenu de la *Portion* ou *Marmite des Pauvres*, soit 204 livres furtivement versées, on le verra plus loin, par le curé et la fabrique de Montsort, et 150 livres prix du fermage de la terre de Saint-Germain (3)

(1) Le Bureau de Charité ne fonctionnait pas dans le courant du mois de janvier 1789, au cours duquel il fut fondé.

(2) Voyez dans cette publication, tome xxxii, 2^e Bulletin de 1913, page 22 du tirage à part, mon article sur le *Théâtre d'Alençon au xviii^e et xix^e siècle*.

(3) Cet immeuble avait été acheté par l'Hôtel-Dieu le 17 novembre 1754, en suite d'une autorisation royale donnée en forme de lettre patente datée de septembre 1751. Le prix d'achat de cette terre dite Bordage du Bois Gérard était de 5.560 livres, donnés par un anonyme. L'acheteur en nom était Geneviève Farcy, veuvé de La Fournerie, trésorier de la Portion, qui le

appartenant à cette institution que le Bureau n'aurait pu dû encaisser, soit en tout 154 livres ; — 5^o le prix du bois offert par Monsieur et vendu à des bourgeois, 1.110 livres, acompte sur 3.000 ; — 6^o diverses recettes, 38 livres et 7 sols ; — 7^o emprunts contractés par le Bureau de Charité, 3.600 livres.

D'où une recette totale de 46.526 livres 7 sols et 6 deniers, plus 1.200 livres de riz, 124 rouets à filer le chanvre, 206 livres de filasse, 457 livres de fil, 4 pièces de toiles et 80 layettes d'enfants, etc., etc...

Bref, l'encaisse disponible était, fin 1789, de 26.336 livres et 18 sols, soit en argent, soit en matières ouvrables ou consommables.

Le premier compte-rendu fut publié au commencement de 1790 ; il donnait les comptes de la gestion de l'année qui venait de s'écouler et était encourageant, mais la misère, la famine qui s'étaient abattus sur la ville et sur les campagnes, sur tout le pays, les difficultés de l'approvisionnement d'où dépendait l'ordre public et la sécurité avaient tout compromis. On sentait que les ressources qu'on avait espérées, crues possibles, deviendraient bientôt difficiles à réunir et que les riches eux-mêmes allaient se trouver gênés, inquiets de l'avenir surtout et de moins et moins généreux.

Puis ce qui devait se produire, ce à quoi on aurait dû s'attendre, et ce qui se produirait aujourd'hui si l'on voulait entrer dans la même voie, se produisit. Les prêtres et leurs dévoués, ne consentirent pas à ce que les ressources qu'ils pouvaient se procurer fussent jointes aux autres ressources du Bureau de Charité et se confondissent avec elles pour en augmenter l'importance. On avait imaginé de recenser les pauvres et d'organiser la distribution des secours, afin d'empêcher l'exploitation de la charité publique, de faire qu'on ne trouvât pas de miséreux qui fussent insuffisamment aidés à côté d'autres, trop abondamment secourus, très habiles à intéresser à leur pauvreté.

30 mars 1754 l'avait louée 260 livres à Prieur père et fils.

En outre de cette terre, la Portion possédait à Semallé une terre dite des Pirées, louée 280 livres par an.

On avait imaginé que le seul moyen raisonnable était l'organisation de la charité à la condition bien entendu, qu'elle ne s'exercât pas personnellement et capricieusement, ou dans un but autre que celui de venir au secours des nécessiteux d'autant plus intéressants que leur situation était plus pénible. On avait centralisé la caisse, réparti les fonds qu'on en tirait entre les dames de quartier, selon que le recensement avait révélé plus ou moins de nécessiteux à secourir par chacune d'elle et, de ce fait, on s'était interdit l'aumône directe qui, s'exerçant à côté de l'aumône collective, pouvait nuire à l'œuvre d'ensemble intelligemment poursuivie.

Le clergé d'Alençon marqua dès l'origine sa volonté d'avoir ses pauvres à lui, de les secourir en dehors du Bureau, autrement que par les dames visiteuses et quêteuses, et de s'arranger pour que sa charité profitât des secours distribués par les dames de Charité et de ceux distribués par les prêtres.

Dans ce cas, la clientèle exclusive du clergé était mieux traitée que la clientèle du Bureau, parce que la première recevait des uns et des autres. L'équité qui devait présider aux distributions des secours était dès lors impossible, l'œuvre collectrice était compromise et le but poursuivi ne pouvait plus être atteint.

Les administrateurs du Bureau s'inquiétèrent de l'action du clergé et inscrivirent au compte-rendu une observation grave, qui prouve que le clergé entendait ne venir au secours des pauvres que s'ils faisaient partie de sa clientèle, et s'ils lui étaient soumis :

« Les administrateurs du Bureau de Charité voient avec douleur que le produit des quêtes décroît sensiblement ; beaucoup de personnes se fondent sur les malheurs présents pour diminuer ou retrancher entièrement leurs aumônes, tandis que les calamités publiques sont un motif de plus pour secourir les pauvres ; car si les riches se ressentent des circonstances, que ne doivent pas souffrir ceux qui n'ont aucune ressources ? Certes, quand le nombre des malheureux augmente, ce n'est pas le cas d'être moins sensible à leur misère. Les administrateurs du Bureau de Charité croient au contraire devoir redoubler leurs instances,

et ils osent espérer qu'à la lecture du présent compte, qui fera connaître le nombre des pauvres, l'étendue de leurs besoins et le bon emploi des deniers consacrés à leur soulagement, la Charité se ranimera, et que personne ne taxera d'importunité un zèle nécessaire : Ils supplient ceux qui ne leur donnent rien, sous prétexte qu'ils ont des pauvres d'habitude, de vouloir bien considérer que les pauvres qui profitent des aumônes particulières, n'étant pas connus, ils n'ont pas moins part aux aumônes du Bureau ; qu'il en résulte par conséquent un préjudice réel pour les autres, enfin, que la Charité exclut les préférences d'affection, et qu'elle ne doit pas ouvrir le cœur à la situation malheureuse de quelques individus pour le fermer à la misère générale.

« Le produit des quêtes faites par Messieurs les curés et vicaires d'Alençon, paraîtrait devoir être versé sans réserve dans la caisse du Bureau de Charité, et employé au soulagement des pauvres, comme les derniers reçus pour la même fin, par les administrateurs ; c'est ainsi qu'on en use dans d'autres villes. Ce versement n'a eu lieu ici qu'une fois ou deux, et Messieurs les curés paraissent préférer de distribuer eux-mêmes le produit de leurs quêtes. Personne ne peut douter qu'un véritable esprit de justice et de charité ne dirige ces distributions particulières, mais il est à désirer, pour le bien général des pauvres, que les aumônes de la ville se répandent par le seul canal du Bureau de Charité. Les intentions bienfaisantes de M. le curé de Notre-Dame doivent le porter à s'associer à un établissement dans lequel les pauvres trouvent les secours et les consolations qu'il désire lui-même si vivement de leur procurer. Les administrateurs ne pourront qu'être flattés de la voir partager leurs travaux et de profiter de ses lumières. »

Qu'arriva-t-il de cette plainte ? Le Clergé consentit-il à verser ses recettes particulières de charité à la caisse générale des pauvres, et s'entendit-il avec le Bureau de Charité pour que la direction de celui-ci prévalut ? Je ne sais ; je n'ai rien trouvé aux archives du département de l'Orne ou de la ville d'Alençon pour nous renseigner, mais je pense que la marche des événements et la soumission volontaire du clergé alençonnais aux lois votées par l'Assem-

blée Constituante le portèrent tout doucement à renoncer à ses habitudes particularistes et à sa manière de procéder à côté.

Ce qui est certain, c'est que le Bureau de Charité ne disparut pas en 1790 et qu'il survécut au moins quelques mois en 1791.

Le Bureau de Charité et la Portion des Pauvres. — A côté du Bureau de Charité, la Portion ou Marmite des pauvres périlait, en 1789 et 1790, et cessait presque de rendre des services. La faveur des Alençonnais s'était presque entièrement détournée d'elle. Elle était d'ailleurs très attaquée par le Bureau de Charité, qui, plus jeune, plus enthousiaste, mieux dirigé et plus actif, paraissait dès lors en état de mieux faire que ce qui avait été fait par elle et surtout alors que l'esprit nouveau, que l'idée de solidarité sociale qui paraissait animer l'institution nouvelle allait lui donner une puissance d'action et de moralisation que sa devancière n'avait point eue.

Il semble, que l'opinion générale était, fin 1789, qu'il y avait intérêt à fondre la Portion dans le Bureau de Charité et que le Clergé, au moins celui de Montsort et de Notre-Dame, était de cet avis. La résistance de l'Hôtel-Dieu et celle des administrateurs de la Portion ne fut probablement pas très nettes tout d'abord, puisque nous voyons le curé de Notre-Dame en remettre la gestion au Bureau de Charité à la suite d'une délibération prise le 18 juillet 1789 par son administration, dont le curé de Notre-Dame lui-même était chef. Ce ne fut en effet que plus tard, en février 1790, alors que le bureau de Charité avait déjà fait recette des fonds provenant de la location de la terre de Saint-Germain et des rentes de la Portion, que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu « habitués à exercer avec distinction des actes de charité et de bienfaisance », désirant garder « un moyen aussi précieux de secourir l'humanité souffrante », commencèrent de craindre d'avoir encouru quelques responsabilités graves en renonçant à une gestion qu'ils n'avaient pas le droit de céder au Bureau de Charité, et s'avisèrent de revenir sur leur décision, sur leur désistement, puis demandèrent au

Conseil général de la commune de leur faire restituer la direction de la Portion ou Marmite des pauvres.

L'opposition qu'ils firent est datée du 9 février 1790 et, dès le 22 février, elle provoqua l'arrêt de la distribution des billets de portion aux pauvres malades. Le curé, ayant renoncé à sa gestion le 18 juillet 1789, n'avait plus les moyens de les distribuer et le Bureau de Charité touché par l'opposition craignait de se compromettre en conservant en caisse les fonds provenant de la Portion, n'osait plus les employer ; d'autre part, le produit des quêtes faites pour le compte de la Portion ayant probablement baissé et le bureau de Charité ayant augmenté les siennes, on put constater en mars 1790 que la Portion était à peu près dénuée de ressources.

Ce n'était pas la première fois que le Conseil municipal, bien que la Portion ne fut pas une œuvre communale, avait à se mêler de ses affaires et d'en délibérer. Aussi son procureur-syndic n'hésita pas à proposer de se prononcer entre les administrateurs de la Portion, c'est-à-dire *surtout* entre le curé de Notre-Dame et le Bureau de Charité. Le 20 février 1790, ayant rendu hommage au zèle qui portait « les deux sociétés également respectables à se disputer l'honneur de donner tout leur temps et tous leurs soins au soulagement des pauvres malades de cette ville », il dépeignait en ces termes le rôle du Bureau de Charité :

« Le bureau de charité qui n'existe que depuis environ un an a été uniquement établi pour recevoir les aumônes publiques, pour en faire une répartition proportionnée aux besoins des pauvres valides ou invalides ; et pour détruire par ce moyen le fléau de la mendicité. Ce sont les *seules* fonctions qui lui ont été données lors de son établissement. Il n'a donc pas le droit de les étendre, de toucher les fermages d'une terre appartenant à la Portion, d'en prendre l'administration qui ne lui était pas confiée, ni de faire poser des affiches pour parvenir à la location de cette terre.

« Il y a plus : la constitution même des bureaux de charité, l'admission de dames de quartier aux assemblées avec voix délibérative, s'opposent à ce que l'administration de

la Portion leur soit confiée, parce qu'il est contre tous les principes et surtout contre ceux de cette province, que des femmes à la vérité respectables, mais dont la plupart sont en puissance de maris, puissent participer à des actes qu'elles n'ont aucun droit de passer.

« D'ailleurs l'établissement du bureau de charité doit être considéré comme une société d'êtres bienfaisants qui se dévouent volontairement à procurer des secours aux indigents que comme un corps véritablement administratif qui doit gouverner suivant des règles fixes et invariables.

« Aucune lettre patente, nulle sanction n'autorise les bureaux de charité. Les membres de ce bureau libres de renoncer à leurs fonctions peuvent se dissoudre quand ils voudront et anéantir par leur retraite cet établissement; ils n'ont point de lieu certain pour leur assemblée, point d'archives, point de lieu de dépôt pour leurs actes ; ils ne sont pas non plus ceux que les fondateurs de la portion ont voulu désigner pour en être les administrateurs.

« Ceux de l'Hôtel-Dieu, au contraire, qui ont toujours régi et gouverné les revenus de la Portion, qui n'en ont cédé le soin quelques fois qu'à des bienfaiteurs à qui on devait reconnaissance, qui ont toujours distribué les billets aux malades qui avaient besoin de secours, qui ont toujours été et doivent plus que jamais vous déléguer à telle fin, sont les seuls qui ont véritablement pouvoir d'administrer les biens et revenus de la portion et d'en distribuer les billets.

« Ces deux fonctions, à notre avis, sont indivisibles et nous ne pensons pas que Messieurs les administrateurs de l'Hôtel-Dieu puissent distraire de l'administration, la distribution des billets et la remettre au Bureau de charité. Nous croyons au contraire que le tout doit être confié à leurs soins... »

Ceci dit, le procureur proposait au Conseil général de la Commune de reconnaître à la Portion le droit qu'elle avait sur les revenus provenant de l'affermage de la terre de Saint-Germain-du-Corbéis, de signifier à l'administration de l'Hôtel-Dieu que celle-ci n'avait pas le droit de procéder elle-même à l'adjudication de ce fermage ; puis de reconnaître

à l'Hôtel-Dieu ses droits sur le produit de l'affermage de la boucherie de carême. Enfin, le procureur syndic émettait, en achevant, le vœu que cette institution de la boucherie de carême fut anéantie et que le revenu que l'Hôtel-Dieu tirait d'elle fut remplacé par une indemnité que tous les bouchers de la ville consentiraient à payer à l'Hôtel-Dieu pour avoir le droit de vendre de la viande en carême comme en tout autre temps. « Nous proposons, disait le procureur-syndic, de fixer cette indemnité au prix de l'adjudication de l'année dernière » afin « d'établir la concurrence entre les bouchers et de détruire (*sic*) ainsi la mauvaise qualité de viande qu'on a coutume de vendre pendant le carême... Vous rendrez (ainsi) un service important à tous les habitants. »

Le Conseil général de la Commune vota les propositions de son procureur-syndic et décida qu'il serait procédé à l'adjudication du bail de la terre de Saint-Germain-du-Corbéis dès le samedi suivant, qui était le 24 février 1790, par devant MM. Martin, Desjardins, Marchand et Poitrineau, invités à se transporter à l'Hôtel-Dieu et, le même jour, à l'adjudication de la boucherie de carême pour l'année 1790.

Les administrateurs du Bureau de Charité protestèrent contre la décision du Conseil général, mais en vain ; l'adjudication de la ferme de la terre de Saint-Germain et de la boucherie de carême (1) eut lieu le 26 février comme il avait été décidé.

Le 5 mars et le 10 mars, le Conseil saisi d'une demande de secours urgents vota 500 livres au Bureau de Charité « pour faire travailler les femmes et les enfants. »

Cependant, le 17 mars, le Conseil de la Commune fut appelé à délibérer de nouveau sur la question, mais, bien qu'il parut admettre que le revenu particulier de cet établissement était d'environ 1.000 livres, que le Bureau de Charité n'avait touché que 254 livres sur ces revenus (204 remises par le curé de Montsort et 50 livres reçues directement du fermier de Saint-Germain), et que les dépenses faites pour

(1) Voir dans ma *Commune d'Alençon* (p. 432) ce que j'ai dit du *Boucher de Carême*.

son compte avaient atteint 1.288 livres 11 sols et 9 deniers; il refusa d'admettre les prétentions du Bureau de Charité quant au fond, déclara s'en tenir à sa délibération du 22 février 1790 et décida que l'administration de la Portion resterait provisoirement entre les mains des religieuses qui en étaient chargées, mais que le Bureau de Charité serait invité à signaler à ces religieuses « les malades indigents qui parviendraient à sa connaissance. »

Le 22 mars, sur la réquisition du même procureur-syndic, il décida que, provisoirement, l'administration de l'Hôpital exercerait sa surveillance sur la Portion, et que les pauvres de Montsort avaient droit, comme ceux de la ville, aux secours qu'elle distribuait.

Mais à cette heure, il était visible que le Bureau de Charité était frappé de mort, que les sympathies des habitants, celles des bourgeois et de l'administration communales étaient revenues à la Portion, et qu'il ne parviendrait pas à trouver les ressources dont il avait absolument besoin pour fonctionner. Il ne pouvait vivre que des collectes que administrateurs faisaient, car il n'avait aucune ressource de fondation. N'ayant pas obtenu que les revenus de la Portion lui fussent attribués, il se trouvait obligé de s'adresser soit à ses membres, soit au Conseil général de la Commune ou de se supprimer lui-même. Les administrateurs firent connaître la situation de leur Bureau au Conseil général de la Commune, dès le 3 novembre 1791, et demandèrent des nouveaux secours en argent. C'est alors qu'on signala l'imperfectionnement de la filature créée par le Bureau, dont je n'ai pas parlé plus haut parce qu'il n'est parlé d'elle nulle part avant cette dernière date et qu'on attribua cette imperfection à l'anarchie qui régnait dans les ateliers ou trop de personnes étaient chargées de la direction, où chacune de ces personnes pratiquait ses propres méthodes de travail.

Le Conseil général réitéra sa défense de toucher aux capitaux provenant du leg fait par l'abbé Caiget par son testament aux pauvres, mais nomma une commission de quatre membres qu'il chargea d'étudier la question. Le 12 novembre 1790, MM. Pollard-d'Auteville, Prudhomme et l'abbé

Sevin présentèrent un rapport « sur les moyens les plus prompts, les plus salutaires et les plus efficaces pour subvenir au soulagement des pauvres et d'améliorer la manufacture qui se tient (*sic*) au bénéfice des pauvres. »

Huit jours plus tard, le procureur-syndic de la Commune, à l'occasion de ce rapport et à la suite d'une démarche faite par les administrateurs du Bureau de Charité le 17 du même mois, annonça « la décadence du Bureau qui n'avait peut-être pas quinze jours à vivre » et demanda qu'on recherchât un remède à cette misère, surtout pour les mois de janvier, février et mars. Il ne voyait des ressources présentes (*sic*) que dans la charité des habitants et, pour raviver leur zèle, il invitait les administrateurs du Bureau de Charité à se « diviser dans leurs quartiers pour recevoir les aumônes. »

Cela était insuffisant ; le Directoire du département le comprit et, le 19 décembre 1790, à la suite d'un appel de l'hôtel de Ville, il songea à demander l'autorisation d'affecter, sur les fonds de secours votés par l'Assemblée nationale, 1.500 livres au Bureau de Charité d'Alençon. Mais alors un membre fit connaître à l'assemblée que la fabrique établie par le Bureau de Charité avait excité quelque jalousie de la part des manufacturiers et des commerçants de la ville et qu'ils se plaignaient de la concurrence qui leur était faite, bien que la qualité des ouvrages provenant de cette fabrique, d'ailleurs payés un peu moins cher par ordre de l'Assemblée nationale fut très inférieure à la qualité des produits du commerce. Il ne semble pas qu'il fut tenu compte de cette protestation et que le Directoire du Département vota la proposition de son procureur général syndic. Il décida ensuite que le Bureau de Charité serait mis en jouissance de l'ancien Hôtel de Ville pour y établir ses magasins, et que le procureur-syndic général était autorisé : 1^o à réclamer au sieur Collin notaire, 1.200 livres sur le legs fait par l'abbé Caiget ; 2^o le prix de 36 cordes de bois provenant d'un don fait par Monsieur, frère du roi, en 1789, soit 1.080 livres ; 3^o celui de 27 cordes, provenant d'un autre don de Monsieur, vendues aux sieurs Pihan et Manoury ; 4^o celui de 100 cordes de bois provenant d'un troisième don de Monsieur, fait en 1790 ;

5° enfin le prix d'un quatrième don de 50 cordes fait mais non effectué et qui restait à réclamer.

Que se passa-t-il ensuite ? Les registres de l'Hôtel-de-Ville ne le disent pas. Fit-on des démarches pressantes près du Bureau pour que le système qui s'était établi à la manufacture fut réformé conformément aux indications des quatre commissaires dont nous venons de citer le rapport ? Les quêtes que les dames quêteuses et visiteuses et les administrateurs de la Société firent ne produisirent-elles que d'insuffisantes ressources ? Je crois plutôt que l'administration du Bureau de Charité, mécontente que le Conseil général de la Commune lui eut retiré les revenus de la Portion dont il s'était, il faut le reconnaître, très cavalièrement emparé, mécontente que le Conseil général lui ait défendu de toucher aux fonds provenant du legs de l'abbé Caignet, mécontente de voir que le même Conseil ne lui avait pas voté les fonds qu'il lui demandait, je crois plutôt, dis-je, que le Bureau de Charité se fâcha, reconnut son impuissance et, après décision datée du 4 février, chargea son comité d'administrateurs d'informer le Conseil général « qu'il n'y avait pas lieu de changer le régime de son gouvernement ».

Le Conseil général, ne s'en laissa pas imposer, mais, — je ne sais à quel titre, si ce n'est parce que l'Hôpital et le Bureau de Charité l'avaient précédemment chargé d'étudier leur différent, — décida le remplacement des membres sortants désignés par le sort et s'occupa, dès le 9 février, de procéder à la nomination de dix-neuf nouveaux administrateurs.

III. — CONCLUSION

C'est fini. On ne trouve plus un seul document qui nous parle du Bureau de Charité, de la Portion ou Marmite des Pauvres. Il paraît certain que le premier disparut peu de temps après l'élection des dix-neuf administrateurs dont nous venons de parler, et que la société s'abîma faute de ressources (1).

(1) Il n'est plus question du Bureau de Charité organisé par les Bourgeois

Quant à la Portion, plus ancienne, qui avait failli disparaître abandonnée par son administrateur né, le curé de Notre-Dame, absorbée par le bureau de Charité qui, pendant une année, avait joui de la grande faveur du public, il y a quelques raisons de croire qu'elle survécut à la crise que nous venons de raconter et qu'elle continua, dirigée par les religieuses de l'Hôpital, de distribuer les soupes, la viande, les légumes cuits, le pain comme par le passé. Elle avait de très petits revenus, 250 livres d'une part et d'autre part 280 livres, mais ces 530 livres constituaient des ressources permanentes provenant des terres de Saint-Germain et de Semallé, elles ne pouvaient guère diminuer d'importance et ne devaient pas s'éteindre. C'était peu de chose, mais c'était un revenu certain, solide auquel tout ce qui pouvait être recueilli en aumônes venait s'ajouter. L'institution pouvait vivre, pauvrement il est vrai, végéter, mais se perpétuer, sans avoir recours au Conseil de Ville.

Mais alors, il fallut s'en tenir au règlement primitif, aller simplement porter des secours à domicile aux indigents, aux femmes en couches, et renoncer à l'atelier de Charité et à la manufacture qui, d'ailleurs, avaient été établis par le Bureau de Charité.

C'est ainsi qu'après avoir espéré qu'on pourrait, avec le Bureau de Charité, mieux faire que la Portion n'avait fait, remplacer autant que possible les secours en nature par du travail convenablement payé, c'est ainsi qu'il fallut tout d'un coup rabattre de ses prétentions et, — renonçant à une conception supérieure de la charité puisqu'elle avait pour base le travail, pour but l'aide de solidarité — et non plus le secours simplement donné, — revenir au système ancien si empirique qu'il fut et que nous n'avons pas encore aujourd'hui pu remplacer par une organisation mieux entendue.

C'était un échec, l'échec d'une tentative bonne en principe

d'Alençon, mais vers cette époque, on éprouve le besoin d'en instituer de semblables en chaque chef-lieu de canton. C'est le vœu que vote à la séance du 22 octobre 1791, le directoire du district d'Alençon, avec cette spécification toutefois que chacun des bureaux créés serait administré par la municipalité du chef-lieu de canton et probablement de la commune qui l'aurait établi.

mais difficile à réaliser, hélas ! Il ne semble pas cependant qu'on désespérât ; la raison fut peut-être que l'Assemblée constituante, quand le Bureau de Charité d'Alençon disparut, venait de voter une loi sur l'assistance publique, et qu'on espérait beaucoup en cette loi qui parut sinon une panacée, du moins comme la solution heureuse d'une question qui, surtout depuis deux siècles, avait préoccupé nos aïeux. Malheureusement, la guerre étrangère, la guerre civile, la misère publique et les privations qu'il fallut s'imposer vinrent contrarier tous les efforts qu'on faisait et glacer les espérances qu'on nourrissait. Et ce fut fini. La question reste entière, attendant sa solution, depuis cent vingt ans.

ADHÉMAR LECLÈRE.

MÉMOIRES

SUR

Saint-Léonard d'Alençon

(Suite)

IV. — Vicaires de Saint-Léonard de 1604 à 1791.

12. — MICHEL TRETON (1695-1708)

Sa commission. — Ses difficultés avec le curé. — Mort de Mme de Guise. — Sur la demande des habitants de Saint-Léonard, l'abbé Louis Quillet se fait pourvoir en cour de Rome de la cure de Saint-Léonard prétendue vacante. — Opposition du curé de Notre-Dame. — Procès. — L'abbé Quillet est débouté. — Assemblée des habitants de Saint-Léonard pour l'érection de leur paroisse. — Nouveau rejet de leur demande. — Difficultés entre les marguilliers de Saint-Léonard et le curé au sujet de la prédication. — Relation des visites de Mgr d'Aquin à Saint-Léonard en 1703 et 1707.

Après M. Besnard, a été nommé Michel Tréton, prêtre sacriste, d'un commun accord entre l'évêque et le curé, en 1695. Tréton avait géré plusieurs fois le vicariat par interim. L'évêque Savary lui donna une commission toute semblable à celle de son prédécesseur, mais l'évêque d'Aquin, en 1700, à l'insu du curé, en donna une nouvelle audit Tréton où après ces paroles *ad beneplacitum nostrum et revocationem*, il omet celles-ci : *et alterius ad id potestatem habentis* ; et en 1703 il lui en donna une prorogation en ces

termes : *Nos prorogamus facultatem ex altera parte descriptam iisdem conditionibus.* Le curé n'eut pas connaissance de cette nouvelle commission qui ne lui pouvait porter préjudice, ayant la première donnée par M. Savary.

En 1695, le curé ne fit aucun traité avec le vicaire Tréton, à cause de la modicité des casuels, mais le district ayant été rétabli en 1700, le curé proposa au vicaire de traiter avec lui et, sur son refus, il lui fit signifier par huissier, le 26 mai 1700, défense de percevoir les droits, rétributions et casuels attribués aux fonctions rectoriales, soit que le curé les exerce par lui-même ou par ledit vicaire, sauf au dit sieur vicaire de jouir pour sa subsistance et pour la récompense des charges attachées au vicariat, de la portion congrue et des rétributions qui compètent au vicaire, en sa qualité, sans préjudicier aux droits du curé. Et comme ledit vicaire n'eût pas égard à la signification, le curé le fit assigner au bailliage où enfin il fut rendu une sentence le 12 août 1700, par laquelle le curé est maintenu dans la possession et jouissance de ses droits rectoriaux en ladite succursale. Défense au vicaire de s'immiscer à les recevoir, sauf à se retirer par devant le curé pour être pourvu à sa subsistance avec dépens.

Le vicaire en appela au Parlement et le curé lui ayant fait signifier des lettres d'anticipation, le vicaire fit un accord avec le curé, par lequel le curé, en exécution de la dite sentence, promet payer au dit vicaire par an 100 livres en outre des 100 livres qu'il reçoit du Prieur en sa qualité de vicaire et ses autres rétributions casuelles dudit vicariat, les droits rectoriaux réservés. Laquelle somme de 100 livres promise par le curé, le vicaire se paiera par ses mains sur les droits rectoriaux qu'il pourra recevoir, que le curé se réserve en leur entier dans ladite succursale pour en disposer à sa volonté, comme de revenu de son bénéfice, de tous lesquels droits le vicaire sera tenu d'en compter tous les trois mois audit sieur curé selon le papier journal qu'il en dressera en sa conscience, moyennant que le vicaire se désiste de l'appel interjeté. — Fait ce 1^{er} novembre 1700. — Ce qui a été exécuté jusqu'à sa mort en 1708.

Michel Tréton, avant d'être vicaire de Saint-Léonard,

était prêtre sacriste. C'était S. A. R. M^{me} de Guise qui nomma le sacriste de Saint-Léonard ; elle nomma en 1695 M^e Couronnel.

M^{me} la duchesse de Guise mourut le 18 mars 1696.

Bien qu'elle ne fût pas favorable à Saint-Léonard, elle fit néanmoins participer cette église à quelques-unes de ses libéralités. La sacristie de Saint-Léonard était dans la même indigence que celle de Notre-Dame depuis le pillage des Huguenots. Il restait seulement dans les deux églises une ancienne chape à fond d'or.

M^{me} de Guise donna à Notre-Dame des ornements de toutes couleurs dont elle fit une partie de ses mains avec ses femmes. S. A. R. donna à Saint-Léonard l'ornement blanc pour les grandes fêtes et depuis, à son exemple, des personnes pieuses ont donné différents ornements.

Le *Soleil* a été acquis au moyen d'aumônes particulières. On se servait auparavant d'un ciboire en la manière des capucins.

A chaque instant, des difficultés naissaient entre Notre-Dame et Saint-Léonard. En septembre 1698, le curé ayant demandé aux marguilliers la communication des comptes du Chartrier, il en fut refusé pourquoi il présenta sa requête au Bailli qui lui en accorda compulsoire et ordonnance de venir par devers lui en cas de refus. Ce qu'étant signifié aux trésoriers ils y consentirent.

Par arrêt du Parlement de mai 1700, l'ancien district de Saint-Léonard fut rétabli malgré le curé.

Le curé Bêlard, jaloux de ses droits sur Saint-Léonard, les faisait valoir en toute occasion et réprimait toute atteinte qui pouvait leur être portée. On eût dit que Saint-Léonard était sa préoccupation continuelle comme il l'avait été de ses prédécesseurs. Il craignait qu'on accordât au peuple de ce district, qu'il taxait de naturellement inquiet et entreprenant, plus qu'il n'avait droit. Saint-Léonard lui donnait donc bien du souci et il prenait la peine d'écrire de sa main sur le registre des mariages et sépultures ce qui concernait cette succursale ; ainsi, on trouve sur ce registre le rétablissement de l'ancien district en 1700 et l'entreprise de Louis Quillet qui, la même année s'était fait pourvoir, en cour

de Rome, de la cure vacante de Saint-Léonard et exerça, pendant quinze jours seulement, ses fonctions de curé. Le registre de Saint-Léonard, pour l'année 1700, porte :

« Le 23 septembre, a été inhumé dans le cimetière de l'*Eglise Paroissiale de Saint-Léonard*, le corps de Charlotte Launay, âgée de 2 ans, signé Quillet, curé de Saint-Léonard. » Le mot *Paroissiale* a été rayé et remplacé par le mot *succursale*. En marge, est écrit de la main de l'abbé Belard : Cet acte a été fait comme les deux ou trois autres suivants dans l'intervalle du trouble apporté par ledit sieur Quillet.

Plus loin, en marge de l'acte de mariage entre Jean Roussier et Marie Bouvier, 30 septembre 1700, on trouve : « Ce mariage a été fait pendant le trouble apporté par le S^r Quillet qui prétendait être pourvu de la prétendue cure de Saint-Léonard. Signé Belard, curé d'Alençon. »

Louis Quillet (1700), pourvu en cour de Rome de la cure de Saint-Léonard vacante

En 1700, l'arrêt que les habitants de Saint-Léonard obtinrent pour le rétablissement de leur district, leur donna une nouvelle envie de s'ériger en paroisse et prenant occasion de la donation des églises d'Alençon à l'abbaye de Lonlay, ils engagèrent le prêtre Quillet à obtenir de Rome un *pourvu de la cure de Saint-Léonard vacante*. L'ayant obtenu, il en prit possession. Le curé s'y opposa, on plaida au baillage et ledit Quillet fut débouté avec dépens par une sentence du 12 février 1701, dont il a appelé au Parlement où la cause est restée pendante.

En 1703, les habitants de Saint-Léonard firent une assemblée tumultueuse à l'issue de la messe paroissiale dans la sacristie, où, ayant assemblé le peuple, ils firent signer plusieurs personnes pour demander une nouvelle paroisse et portèrent le papier à signer dans les maisons. Le prieur et le curé qui en furent avertis protestèrent contre ladite assemblée et les signatures. Il fut fait défense aux habitants, par le Lieutenant général, à la réquisition du Procureur du roi, de faire telles assemblées. Ce qui fut lu à l'issue de la messe paroissiale de Saint-Léonard le 6 mai 1703.

Le curé de Notre-Dame voulait montrer en tout sa domination sur Saint-Léonard. Il disait, notamment, qu'il était de son devoir et de son intérêt de ne pas permettre à un autre que lui de choisir les prédicateurs *pour sa succursale*, étant en droit et en possession d'y en nommer quand il est nécessaire.

A Saint-Léonard, on ne prêchait autrefois que le jour du patron et le jour de saint Etienne auquel le prédicateur de l'Avent de Notre-Dame allait prêcher. On prêchait encore les trois jours gras à cause des indulgences.

Les marguilliers prétendaient avoir le droit de faire prêcher sans recourir au curé. En 1703, ils engagèrent plusieurs nouveaux convertis du district à présenter requête à Mgr l'Évêque de Séez pour demander un *pasteur* et un *prédicateur* à Saint-Léonard, d'autant que l'église de Notre-Dame était trop petite pour tenir les habitants de la ville et qu'eux, nouveaux catholiques, étaient privés par là d'entendre la parole de Dieu. Ils joignirent une lettre à cette requête, par laquelle ils insinuaient d'en écrire au roi en cas de refus. L'évêque renvoya la requête au curé et lui fit écrire par le chanoine Marivin qu'il ne pouvait se dispenser d'y avoir égard, *parce que le refus déplairait fort au Roi* ; que cependant il ne voulait pas préjudicier au curé, qui pouvait faire ses remontrances. Il les fit en effet, et les nouveaux catholiques qu'on avait fait signer par surprise le reconnurent par une lettre qu'ils adressèrent à l'évêque et on n'eut pas d'égard à ladite requête.

Mais à la fin de la même année 1703, les marguilliers présentèrent eux-mêmes leur requête aux mêmes fins à l'évêque qui n'en était pas fâché et était partie secrète. Ils demandèrent qu'on prêchât à Saint-Léonard les jours de fêtes et dimanches de Carême et Avent et toutes les fêtes solennelles. Elle fut communiquée au curé qui répondit qu'en 1655 les marguilliers de la dite église avaient demandé la même chose à Mgr de Médavy et avaient été refusés parce qu'il y avait assez de prédications dans la paroisse et qu'une instruction familière serait plus nécessaire au peuple de ce district qu'une prédication en forme.

Réplique des trésoriers et réponse du curé, le tout com-

muniqué à l'évêché. L'évêque retint tous ces écrits et sans rien statuer ni signifier, envoya le P. Fortet, de suite, prêcher à Saint-Léonard le Carême de 1704 avec une commission adressée au curé d'Alençon.

Le même P. Fortet qui favorisait les habitants du district, y prêcha les fêtes principales de l'année et même l'Avent avec une commission seulement verbale, l'évêque n'ayant pas voulu en donner par écrit, à cause des différends qu'il avait avec le curé sur d'autres matières.

Le même Père prêcha le Carême en 1705 avec une commission adressée au vicaire, comme aussi l'Avent ; il prêcha sans commission les fêtes principales.

En 1706, le P. Denis, capucin, prêcha le Carême avec une commission adressée au vicaire. On ne prêcha pas cette année les fêtes principales. L'Avent fut prêché par le P. Boissé, jésuite, avec commission adressée au curé ou au vicaire. En 1707, il n'y a pas eu de prédicateur, mais il y en a eu depuis.

Visite de Mgr d'Aquin, évêque de Séez, aux églises d'Alençon en 1703.

En 1703, Louis d'Aquin, évêque de Séez, indiqua sa visite épiscopale. Il envoya pour cela un mandement imprimé de huit pages. Dans ce mandement, il promettait d'envoyer avant lui deux missionnaires. Il accorde quarante jours d'indulgence à ceux qui assisteront à sa visite, il veut qu'on expose le Saint-Sacrement pendant ladite visite et que ce jour-là soit célébré comme le saint dimanche. Il promet de donner la confirmation aux enfants de 12 ans. Il veut qu'on inscrive dans le registre des baptêmes les noms de ceux qui seront confirmés. Il veut qu'on lui présente les comptes des trésors et des Confréries, qu'on lui représente les greffes des bancs, que les maîtres d'école et les sages-femmes paraissent devant lui..., que la veille de sa visite on sonne les cloches comme aux grandes fêtes.

Mgr d'Aquin vint à Saint-Léonard le 18 novembre. P. Bélard a mentionné aussi cette visite sur le registre des mariages et sépultures.

Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séez, fit sa visite en l'église succursale de Saint-Léonard, le jeudi 18 novembre 1703. Il fut conduit processionnellement depuis la maison où il demeurait jusqu'à ladite église. Les frères de charité marchaient les premiers, ensuite les religieux capucins et les prêtres de l'une et l'autre église, la plupart en chappe et à leur tête M. le curé d'Alençon aussi en chappe. Le seigneur évêque était sous un dais porté par quatre trésoriers de France, sans robe, et fut reçu à la porte de l'église par M^{re} Pierre Belard, prêtre, docteur en Sorbonne et curé d'Alençon, qui lui présenta l'eau bénite, la croix à baiser et l'encens et fit à son égard pendant toute la visite, toutes les fonctions de son ministère, en présence de M. Michel Tréton, prêtre, vicaire de la dite église.

Le seigneur évêque y prêcha pendant une heure, après avoir dit la messe, et y confirma environ 400 personnes, présentées par ledit sieur curé, et puis fut reconduit dans le même ordre en sa maison. Il dressa procès-verbal de sa visite dont il n'a donné aucune copie.

Nouvelle visite de Mgr d'Aquin, en 1707

En 1707, Mgr d'Aquin visita de nouveau les églises d'Alençon. Il envoya auparavant un deuxième mandement semblable au premier et par une lettre particulière il fixa sa visite au 4 décembre 1707, avec les mêmes formalités que la première. Il fut reçu et conduit comme la première fois. Il dîna chez M. le Curé.

Belard raconte ainsi, sur le registre de Saint-Léonard, la visite du prélat à cette église :

« Mgr l'Évêque de Séez fit cette année 1707, une seconde visite épiscopale le 8 décembre. On sonna les cloches la veille. Tout le clergé de la ville, sans camail, alla le prendre processionnellement à une maison de la ville où il était descendu.

Le sieur curé d'Alençon étant en chappe avec plusieurs prêtres, on avait dit la messe paroissiale à 7 heures et la visite se fit sur les 9 heures. S. G. dit une messe basse, prêcha et fit un long procès-verbal de sa visite sur lequel il a

rendu des ordonnances de visite, insérées dans le registre de 1708 pour l'église Notre-Dame, parce que l'acte de visite est commun aux trois églises.

Le procès-verbal de visite contient 57 articles dont plusieurs sont assez longs.

Nous ne mentionnons que les principales dispositions :

ART. 1^{er}. — Nous enjoignons aux supérieurs des lieux d'avertir ou faire avertir avec charité ceux qui ne sont pas dans les églises avec la décence nécessaire. Les ecclésiastiques, chacun à son tour et par semaine, iront par l'église pendant les divins offices pour contenir tout dans la modestie, et donner les avis nécessaires, et particulièrement pendant certaines messes.

ART. 11. — Nous exhortons tous les fidèles de se resouvenir de ce que S. A. R. M^{me} de Guise avait établi par son autorité pour les assemblées de dissipation, les mascarades et les spectacles.

ART. 21. — Les personnes malades au temps de Carême seront envoyées à notre siège pour recevoir dispense. Le curé ne pourra l'accorder que par provision.

ART. 41. — Les Trésoriers, Prévots et administrateurs de Charité et Confréries ne pourront accepter aucunes fondations, sans appeler le S^r Curé et sans avoir sur ce son avis.

ART. 42. — Pour la sûreté des fondations, les administrateurs des Confréries seront tenus d'employer de l'avis du S^r Curé en fond les sommes données pour les fondations.

ART. 43. — Il sera fait un tableau desdites fondations par le S^r Curé et les trésoriers.

ART. 45. — Il sera fait un inventaire des titres et papiers qui seront mis dans deux armoires fermantes à deux clefs dont l'une sera donnée au curé.

ART. 46. — Les précautions marquées dans les articles précédents pour les trésors seront prises pour les Confréries à l'exception de la Charité.

ART. 47. — Les sieurs curé et administrateurs des Con-

fréries dont les statuts n'ont pas été représentés, nous les représenteront incessamment et s'ils n'en ont pas, ils se retireront devant nous pour en avoir.

ART. 48. — Lorsqu'il arrivera vacance des bancs dans une église, ils seront donnés à fiefte par le curé et les trésoriers.

Les bancs doivent être uniformes.

Dans la même visite de 1707, il y a plusieurs règlements généraux pour les ecclésiastiques et, en particulier, il est défendu à tous ceux qui sont dans les ordres sacrés et bénéficiers de paraître en public, dans la ville et le lieu de leur résidence sans soutane. Permis seulement en voyage de porter des soutanelles sans poches, ni en forme de justaucorps, de couleur noire, tout autre habit et toute autre couleur leur étant interdits.

Item. — Il est défendu, sous peine de suspense encourue par le fait, de célébrer la messe avec une soutane sans manches ni sans une soutane entière et modeste et pareillement de laisser dire la messe à tous prêtres du diocèse ou d'ailleurs sans une soutane entière et décente.

Il est ordonné qu'on n'exposera jamais le Saint-Sacrement qu'il n'y ait six cierges allumés, et toujours au pied de l'autel deux ecclésiastiques en surplis excepté dans le temps des offices publics ; qu'il y aura dans la sacristie un tableau dans lequel seront inscrits les heures et les noms des ecclésiastiques, pour s'y trouver chacun selon son rang d'antiquité et que ceux qui ne pourraient pas se trouver à l'heure marquée auraient soin de changer avec un autre.

Il est ordonné que le pain béni sera présenté les dimanches à l'autel par les fidèles qui le donneront, avec la bienséance convenable et suivant l'usage de l'Eglise et la bénédiction en sera pareillement faite à l'autel. On veillera à ce que la distribution s'en fasse avec modestie et silence.

On aura un instrument de paix pour la donner au peuple, conformément à l'ordre général pour tout le diocèse. Défendu sous ce prétexte d'omettre l'Offertoire et la recommandation des morts tant aux services des paroisses qu'à ceux des Confréries.

Item. — Les prêtres ne se retireront pas dans la sacristie

ou ailleurs pendant l'office de l'Eglise. On ne s'entretiendra pas d'affaires ni de nouvelles dans la sacristie. Suivant l'ancienne disposition des canons et des statuts du diocèse, on ne laissera pas entrer les femmes dans le sanctuaire lorsque le prêtre célébrera, ni dans le Chœur, surtout dans les hautes chaises pendant l'office.

Dans toutes les cérémonies ecclésiastiques, où l'on marche la croix levée, elle sera portée par un ecclésiastique en surplis, avec défense au curé, vicaire ou autres ecclésiastiques de marcher dans les dites cérémonies, quand la croix sera portée par un laïque.

Le vicaire de Saint-Léonard, Michel Tréton, ne survécut pas longtemps à la visite de Mgr d'Aquin. Il mourut le 14 mars 1708, à 75 ans. Son acte de sépulture est ainsi libellé au registre :

« Le jeudi 15 mars 1708, a été inhumé dans le Chœur de cette église le corps de M^e Michel Tréton, vivant prêtre, vicaire de ladite Eglise, décédé d'hier âgé de 75 ans. »

Il a été remplacé par l'abbé Guilloré.

13. — LOUIS GUILLORÉ (1708-1711)

Sa convention avec le curé. — Hiver de 1709. — Maladies à la suite.

A Michel Treton, succéda M^e Guilloré, comme vicaire de Saint-Léonard.

M. Guilloré n'a servi qu'avec une Commission verbale ; l'évêque lui ayant promis de lui en donner une ne l'a pas fait, ne voulant sans doute pas lui en donner une conforme et craignant d'en donner une autre.

Le curé convint avec le vicaire Guilloré qu'il lui abandonnera tous les droits rectoriaux de la succursale, parce que ledit vicaire paiera au curé 100 livres par an et en outre lui abandonnera pareille somme de 100 livres de la portion congrue que le Prieur fait au vicaire. Ce qui a été exécuté.

L'année 1709 fut remarquable par le froid et la disette.

A la suite de cette famine, il survint à Alençon de grandes maladies. C'était d'abord une maladie qu'on appelait *Pouryme* et des fièvres malignes qui enlevèrent beaucoup de monde. Cette maladie prenait par une petite fièvre suivie par un grand mal de tête. Deux jours après la fièvre remontait avec le délire et le *Pouryme* qui était un peu noir et en cinq ou six jours on était mort. Ceux qui n'en mouraient pas étaient pendant plus de deux mois sans pouvoir en revenir. On faisait prendre l'émétique dans cette maladie.

La maladie fut bien plus éprise à Sées qu'à Alençon et à Mamers. L'évêque de Sées en mourut et presque tous les chanoines du charbon et du scorbut.

On faisait à Sées jusqu'à onze et douze enterrements par jour. Tout le monde sortait des villes et allait à la campagne pour éviter le mauvais air. Les pauvres étaient tous noirs de faim, on les trouvait morts partout.

(Le Queu, *Notes historiques sur Alençon*).

Le 22 septembre 1710, mourut l'abbé Couronnel, prêtre sacriste de Saint-Léonard, à l'âge de 67 ans. Il a été inhumé le lendemain 23 septembre dans sa chapelle.

Le curé Belard a mentionné ainsi son remplacement sur le registre des mariages et sépultures :

« En cette année 1710, après la mort de M. Thomas Couronnel, vivant, prêtre et sacriste de cette église succursale, on a élu M^e Philippe Héron, aussi prêtre, pour lui succéder en la charge de sacriste et l'élection a été faite par le général assemblé en présence de M. le Curé d'Alençon et de M. le Maire. »

M. Guilloré ne resta pas longtemps à Saint-Léonard. En 1711, il fut nommé grand-vicaire à Sées.

14. — RENÉ POITEVIN (1711-1717)

Sa Commission. — Ses conventions avec le curé. — Sa révocation par l'évêque. — Difficultés à l'occasion du Concordat des prêtres qui ont amené cette disgrâce. — Offices. — Désistions épiscopales. — Bénédiction de l'eau bénite la veille

de Pâques et de la Pentecôte. — Nouvelle décision épiscopale. — Incident relatif aux pierres trouvées dans l'église Saint-Léonard, et que les Marguilliers prétendaient être les restes des fonts baptismaux.

René Le Poitevin des Coudrès (1711-1717) remplaça l'abbé Guilloré en 1711. Il reçoit de l'évêque Turgot une commission semblable à celle de 1648. Le curé convint avec lui de lui laisser percevoir tous les droits rectoriaux et la portion congrue, dont la moitié demeurera entre ses mains pour rétribution de ses fonctions et l'autre retournera au curé, dont il comptera avec lui de trois mois en trois mois.

Le 17 juillet 1713, le curé convient avec le même de lui donner tous les ans 200 livres, y compris la portion congrue, parce que le curé jouira de tous les droits rectoriaux et que le vicaire lui tiendra compte de ceux qu'il recevra. Le 1^{er} février 1714, le curé fait un autre accord avec le même, par lequel il abandonne au dit vicaire tous ses droits rectoriaux, parce que le vicaire s'engage à lui payer 100 livres par an et de le laisser jouir en outre de la portion congrue.

La condition des vicaires, selon l'accord fait avec Treton, Guilloré et Poitevin, pouvait aller à 500 livres par an.

Il paraît que le vicaire Le Poitevin s'étant mis mal avec les Marguilliers, Belard dit qu'en 1715 ces derniers défendirent au bedeau de prendre comme de coutume le vicaire chez lui pour le conduire à l'église lorsqu'il allait faire son prône.

Difficultés à l'occasion du Concordat des prêtres, qui ont amené la disgrâce du vicaire Le Poitevin.

Ce concordat avait été fait en 1622, comme on l'a vu, pour procurer aux prêtres des prières après leur mort.

Les prêtres habitués, diacres et sous-diacres l'avaient renouvelé, sans le vicaire, en 1683. Il y était dit que ceux qui manqueraient à assister aux offices et à célébrer la messe à leur rang en seraient rayés et que ceux qui ne pourraient à cause de leur éloignement y assister seraient tenus de célébrer des messes basses, parce qu'on agissait de même pour eux après leur mort.

Le dit concordat était nul de droit, ayant été fait sans la participation du curé, sans l'autorisation de l'évêque et le consentement du trésor. Cependant les curés l'avaient souffert sans en être jusqu'en 1693 que le curé Chenard y signa quelque temps avant sa mort et on fit pour lui les services ordinaires.

En 1694, les prêtres de Saint-Léonard présentèrent leur concordat au curé Belard, qui, par considération pour eux et comme son prédécesseur, le signa. Il ne manquait pas de dire la messe pour chaque défunt et la dernière messe du trentain, mais n'assistait pas aux autres messes, étant occupé aux affaires de sa paroisse. Alors les prêtres de Saint-Léonard convinrent de ne plus le recevoir et même d'effacer son nom. Le curé dut en porter plainte à l'évêque d'Aquin qui ordonna aux prêtres de paraître devant lui. Réponse des prêtres, puis réplique du curé et **autre réplique des prêtres** qui demandèrent à être renvoyés devant l'official.

L'évêque retint la cause, sans la juger, le curé ne faisant pas d'instance et cherchant quelqu'autre occasion de se faire rendre justice et *ne comptant pas assez sur celle de l'évêque d'Aquin*. La chose en demeura là. L'évêque de son côté mit son *vu* sur le concordat, le signa et l'approuva tacitement, ce que ses prédécesseurs n'avaient pas fait. En 1713, lors de la visite à Saint-Léonard, l'évêque Turgot étant informé de ce concordat et du trouble qu'il avait causé, ordonna aux prêtres de le lui représenter.

Comme on ne lui donnait qu'une copie collationnée, il ordonna de lui représenter l'original, faute de quoi il en défendrait l'exécution. Les prêtres lui remirent alors cet original. L'évêque l'emporta et le renvoya vu et signé de lui le 29 septembre 1713, avec une ordonnance contenant son approbation et des conditions en ces termes :

Nous le louons et approuvons, et néanmoins n'en permettons l'exécution qu'aux conditions suivantes :

1^o *Que le sieur curé et ses successeurs seront de droit associés au dit concordat, qu'après leur mort on fera pour eux les mêmes services que pour les autres confrères, sans qu'on puisse assujettir le Sr Curé à assister aux services de la dite*

Confrérie, auxquels nous l'exhortons d'assister autant que ses fonctions le lui pourront permettre.

2^o Que nul ne sera associé au dit concordat qu'il ne soit du diocèse ou habitué dans les églises d'Alençon, et y servant par notre permission.

3^o Qu'afin que le service du concordat n'empêche pas celui de la dite église, deux prêtres nommés par les associés conviendront des jours et heures que commenceront les dits services avec le sieur curé ou vicaire. Après quoi le billet sera affiché dans la sacristie.

4^o Que quand il se tiendra des assemblées pour les affaires dudit concordat le sieur curé en sera averti, auxquelles il se trouvera s'il juge à propos et même y présidera.

Enfin que toutes les contestations, qui surviendront au sujet de l'exécution dudit concordat, seront portées uniquement devant nous, pour y être jugées définitivement et sans appel.

Et sera le présent règlement joint au dit concordat pour être exécuté en tous ses points.

Ce règlement fut notifié aux prêtres et au curé. Pas de réclamation jusqu'en février 1717, qu'un des associés étant mort, le curé demanda l'exécution du dit règlement et comme les prêtres ne voulurent pas y déférer, qu'ils s'assemblèrent sans le curé et fixèrent le service à 10 heures selon l'usage, le curé les fit assigner devant l'official pour y être condamnés comme ayant contrevenu aux dispositions apposées au dit concordat par l'ordonnance de Mgr l'Evêque et leur être fait défense de mettre ce concordat en exécution qu'aux conditions prescrites.

Le 23 février, les prêtres répondirent à cette assignation en appelant de la dite ordonnance comme d'abus. Ils citaient pour abus l'article 1^{er} et l'article dernier en ce qu'il est porté que l'évêque jugera sans appel les contestations.

Le 2 mars 1717, le curé fit signifier aux prêtres qu'il ne prétendait soutenir le règlement de l'évêque qu'en ce qui le regardait de droit commun, leur déclarant qu'ils n'aient pas à coter contre lui pour moyen d'abus l'article dernier.

Néanmoins, les prêtres relevèrent à la Cour leur appel et le firent signifier le 7 mai 1717.

L'arrêt n'est intervenu à l'audience de la grande Chambre que le 23 juillet 1720, en ces termes :

« La Cour, parties ouïes et le Procureur général, a donné
 « acte de la déclaration signifiée à la requête de celle de
 « Chevalier (avocat du curé d'Alençon) qu'il ne soutient
 « pas l'ordonnance du sieur Evêque de Sées en ce qu'il
 « s'est réservé la connaissance des contestations qui sur-
 « viendraient au sujet du concordat dont il s'agit pour les
 « juger en dernier ressort et sans appel, ce faisant *a dit*
 « *qu'il y a abus de ce chef*, et qu'il n'y a abus dans le surplus
 « de la dite ordonnance laquelle au surplus sera exécutée
 « selon sa forme et teneur. »

Et comme l'avocat général Le Chevalier avait de son chef appelé comme d'abus de la radiation que les dits prêtres avaient faite du nom du curé sur le concordat, la Cour ayant égard au réquisitoire de ce magistrat continue ainsi :

« A reçu et reçoit le procureur général appelant comme
 « d'abus de la radiation faite du nom de la partie de Cheva-
 « lier (*c'est-à-dire du curé*) sur ledit concordat, a tenu et
 « tient son appel pour bien et dûment relevé et, y faisant
 « droit, a dit qu'il y a abus. Ce faisant, ordonne que le
 « nom de la dite partie de Chevalier sera rétabli sur ledit
 « concordat et a fait et fait défense aux parties de chape-
 « lain (avocat des prêtres) de rayer à l'avenir, de leur
 « propre mouvement, le nom d'aucun de ceux qui sont
 « inscrits sur le dit concordat et les a condamnés aux
 « dépens... »

Cet arrêt a été signifié aux prêtres en la personne de M. Louis Quillet, curé de Pré-en-Pail, qui avait soutenu ce procès à Rouen. Les frais ont été taxés et les quatorze prêtres qui ont figuré ont été obligés de payer chacun quinze livres quatre sols pour leur contingent : c'étaient Héron, Quillet, des Coudrey, Baucour, Pouqueron, de la Cour, Barbot, Anjou, Poulain, Leconte, Véron, Levêque, Lemarié, Jusquin.

Offices

Autrefois la messe de la Confrérie de Toussaint se remettait à 10 heures et servait de messe paroissiale.

En 1655, les trésoriers de l'église de Saint-Léonard avaient présenté à Mgr l'Evêque une requête exposant que les dimanches et fêtes ils n'avaient ni messe haute paroissiale, ni vêpres, et qu'ils désiraient en avoir. Le curé ayant consenti pourvu qu'il n'en payât pas la rétribution et le vicaire et les prêtres ne demandant aucune augmentation au curé, l'évêque ordonna qu'il serait fait en la dite église les dimanches et fêtes, le même service que dans la paroisse du diocèse. La messe haute de la Confrérie de Toussaint devait alors se dire à 8 heures. Cela n'a pas été exécuté longtemps, car bientôt après on fut obligé de remettre à dix heures la messe de la Confrérie de Toussaint les dimanches et fêtes pour servir de messe de paroisse, ce qui s'est fait jusqu'en 1711. Les marguilliers demandèrent alors à l'évêque Turgot qu'on fit le service paroissial.

L'évêque communiqua la requête au curé qui fit ses réserves, qui attirèrent des répliques et des ripostes. L'évêque dans son acte de visite de 1713 prononça ainsi, art. 2 :

« Sur la demande faite au sieur curé d'une grand'messe paroissiale, vu ce qui résulte de l'ordonnance de Mgr Le Camus de 1618 et de celle de M. de Médavy et ayant égard que le sieur curé perçoit les droits rectoriaux dans la dite Eglise et que, partout, il est obligé d'en faire acquitter les charges dont la grand'messe paroissiale est une des principales, nous disons que le dit curé sera tenu de faire célébrer par le dit sieur vicaire la grand'messe à l'intention des habitants aux jours de fêtes solennisées comme aux jours de dimanche. »

Cette décision ne plut pas au curé. Il consulta en Sorbonne pour savoir si le curé était obligé de faire dire dans la succursale de Saint-Léonard les messes du dimanche à l'intention des habitants, n'étant pas payé pour cela. Le Conseil répondit que si les habitants n'entretiennent pas

leur vicaire, le curé n'est pas tenu de dire la messe pour eux, mais la peut dire pour d'autres.

Le curé consulta aussi à Rouen. Le Conseil répondit sur l'article des Messes : Qu'il est bien juste que les messes se disent à l'intention des habitants qui paient la dîme et les droits curiaux. Les choses ont subsisté ainsi.

A l'égard des autres offices, il a été ordonné par le même acte de visite qu'on se conformera pour la prédication et le service divin à ce qui se pratique dans l'église paroissiale de Notre-Dame. La prédication ne se faisait autrefois à Saint-Léonard que le jour de saint Léonard et le jour de saint Etienne, auquel jour le prédicateur de l'Avent faisait la prédication à Saint-Léonard.

Bénédition de l'eau bénite la veille de Pâques et de la Pentecôte

Depuis l'acte de violence commis en 1684 par ordre du curé Chénart, on s'était contenté de faire à Saint-Léonard l'eau bénite commune la veille de Pâques et de la Pentecôte.

Mais en 1710, le vicaire Guilloré, par inadvertance dit-il, fit l'eau bénite les veilles de Pâques et de Pentecôte, comme on la fait dans les paroisses, mais sans les saintes huiles. Le curé n'en fut pas averti, mais ayant su que le vicaire Poitevin, à Pâques 1711, avait fait l'eau bénite de la même manière, il s'en plaignit à Guilloré devenu grand-vicaire, qui lui écrivit en son nom et en celui de Besnard, aussi grand-vicaire et autrefois vicaire de Saint-Léonard, qu'il était contre le droit, la rubrique et l'usage de faire ainsi la bénédiction de l'eau, qu'il ne fallait pas suivre son exemple par ce qu'il l'avait fait par surprise.

Cela n'empêcha pas que le peuple et les prêtres n'obligèrent le vicaire de continuer et en firent un article de leurs plaintes dans la requête qu'ils présentèrent. Le curé y répondit et l'évêque statua dans sa visite de 1713, en ces termes :

« Nous disons que n'ayant pas trouvé dans la dite Eglise de fonts baptismaux il ne sera rien innové à cet égard et voulant donner aux peuples de cette Eglise un témoignage

de notre bonté paternelle et satisfaire à l'extrême désir qu'ils y ont marqué de voir rétablir l'usage dans lequel ils étaient que la bénédiction de l'eau fût faite les samedis de Pâques et Pentecôte, nous avons cru devoir accorder cette consolation aux peuples de cette Eglise, sans que, néanmoins la dite bénédiction puisse jamais et sous quelque prétexte que ce soit, être regardée comme la bénédiction solennelle qui se fait dans les Eglises paroissiales et dans celles où il y a des fonts baptismaux. »

Le Conseil que le curé a consulté à Rouen a répondu que l'article de la bénédiction de l'eau n'a pas été jugé dans la règle et que n'y ayant pas de fonts baptismaux, on ne devait pas accorder cette liberté. Mais l'ordonnance de l'évêque fut exécutée et le curé dût en passer par là.

Autres prescriptions de l'évêque dans sa visite de 1713

L'évêque dans son ordonnance de visite de 1713, outre les deux articles ci-dessus, ordonna plusieurs autres choses pour juger les demandes respectives du curé et des marguilliers

3^o Sur la demande faite d'un vicaire perpétuel, nous disons que, vu les difficultés qui s'y rencontreraient, la dite église de Saint-Léonard restera telle qu'elle est desservie par un vicaire amovible.

4^o Que les marguilliers présenteront seulement au curé les fondations par eux acceptées, afin que du tout il ait connaissance, et à l'égard des fondations et concessions de bancs qu'elles seront faites et acceptées suivant les formalités prescrites dans les assemblées qui seront tenues à cet effet en la présence du sieur curé ou lui dûment requis de s'y trouver par les marguilliers de la dite église.

Qu'il sera fait un inventaire exact des titres et papiers qui sera déposé avec lesdits papiers dans le chartrier qui sera fermé a deux clefs différentes, dont l'une sera donnée au sieur curé et l'autre au trésorier en charge.

Que le premier dimanche de chaque mois, à l'issue des Vêpres, il sera tenu une assemblée ordinaire en laquelle

le sieur curé assistera, si bon lui semble, et, qu'en cas d'assemblée extraordinaire, il en sera averti par le bedeau ; les résolutions de toutes lesquelles assemblées seront acceptées à la pluralité des voix.

Lorsque le dit curé voudra se trouver à quelqu'office public dans ladite église, il se fera conduire, s'il le veut, par le bedeau de Notre-Dame jusqu'à Saint-Léonard et le bedeau de la dite église sera obligé de le conduire partout où il ira dans la dite église, et le conduire jusqu'à la porte, lorsqu'il s'en retournera.

Le curé fut surpris de cette ordonnance que l'évêque avait faite d'abord autrement et qu'il consentit enfin dans les termes susdits à la sollicitation de quelques partisans de Saint-Léonard, et dans l'espérance que cela mettrait la paix entre le curé et les marguilliers.

Le curé consulta à Rouen et on ne lui conseilla pas d'en appeler. Il s'en plaignit cependant à l'évêque dans des termes très forts, lui disant qu'il avait accordé à la succursale de Saint-Léonard plus de grâces qu'elle n'en avait reçu depuis son établissement.

Le curé cependant a exécuté ce qui le regardait. Mais les marguilliers n'ont pas exécuté ce qui regarde les délibérations qu'ils ne devaient pas faire sans lui.

La rivalité entre Notre-Dame et Saint-Léonard se montrait dans les plus petites choses. Voici à quelle occasion eut lieu la décision de l'évêque en ce qui concerne la conduite du curé par les bedeaux.

Il était d'usage que le bedeau de Saint-Léonard vint prendre le curé à son presbytère pour le mener à cette église quand il jugeait à propos.

En 1710, les marguilliers défendirent au bedeau de suivre la coutume sous prétexte qu'étant seul à l'église il y était nécessaire. Le curé en porta sa plainte à l'évêque avec plusieurs autres. Dans sa visite de 1713, l'évêque prit la décision que nous avons vue.

Le curé ayant consulté sur cet article M. Lechevalier, avocat du parlement de Normandie, reçut cette réponse : « Il aurait été plus convenable que le bedeau eût été tenu de reconduire le curé jusqu'à la première maison du terri-

toire de la succursale la plus proche de l'église, *mais on ne conseille pas d'en demander plus qu'il ne lui a été accordé. Car il n'y a pas de loi particulière pour cela sur laquelle il put se fonder.* »

P. Belard a rédigé ainsi, sur le registre de Saint-Léonard, le procès-verbal de la visite épiscopale de Mgr Turgot, en 1713.

« Cette présente année 1713, le 10 juillet, Mgr Dominique-Barnabé Turgot, évêque de Sées, a fait sa visite épiscopale en cette église, *première succursale* de l'église paroissiale de Notre-Dame, a été reçu par nous curé d'Alençon. Les prêtres des trois églises s'y trouvèrent, partie en chape, les sœurs de charité et les PP. Capucins, tous marchant processionnellement. Le dais était porté par quatre notables du district, depuis la maison du S^r du Coudray, élu, sise dans les marais, où Sa Grandeur avait pris son rochet, jusque dans l'église, où après une messe basse, les cérémonies de la visite et l'administration du sacrement de la confirmation, il fut reconduit, aussi processionnellement, dans la même maison. »

Extrait du procès-verbal de visite fut envoyé ensuite au curé et aux marguilliers séparément où S. G. juge quelques questions mues entre eux depuis deux ans, dont les écritures sont dans le chartrier de la cure.

A la suite sont reproduites toutes les dispositions concernant Saint-Léonard, reproduites plus haut et de plus celles-ci :

« N'ayant pas trouvé de custode nous avons ordonné qu'à la diligence du Trésorier il en sera acheté une convenable.

« Que les Chapelains de la Confrérie de Toussaint nous représenteront leur compte dans 3 mois. »

Comme on l'a vu, le curé ne fut pas satisfait des décisions de l'évêque. Il lui témoigna son mécontentement par la lettre ci-après qu'il inscrivit sur le registre de Saint-Léonard :

A Mgr l'Evêque de Sées.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu avec le respect que je dois les actes de visite de Votre Grandeur, mais je ne puis vous dissimuler que j'en suis surpris et que la surprise m'est commune avec tous ceux qui étaient informés des contestations que vous avez jugées, car assurément vous accordez aux importunités de quelques habitants du district de Saint-Léonard plus de grâces qu'ils n'ont obtenu depuis l'établissement de leur succursale et, en voulant me faire plaisir, vous faites plus de tort à mon bénéfice que ne lui ont jamais fait vos prédécesseurs. J'en donnerai les preuves à Votre Grandeur par les circonstances et le détail de ses ordonnances quand elle le jugera à propos. Vous mettez, Monseigneur, ma confiance et ma docilité à une rude épreuve, sans le chagrin de voir des brouillons triompher et m'insulter par leurs discours dans toutes les maisons de la ville et mes propres amis se rire de ma simplicité. Il est vrai que vous reconnaissez une partie de mes droits sur cette Eglise, mais ils sont si anciens, si bien établis et si raisonnables qu'ils n'avaient pas besoin de grande faveur pour être confirmés, au lieu que ce que vous accordez à mes adversaires est tout contre le droit, contre la justice exacte que vous m'aviez fait l'honneur de me promettre et, si j'ose le dire, contre votre propre sentiment, vos résolutions et bien loin de contribuer à la paix et à la subordination que V. G. a cherché uniquement dans ses ordonnances. Elle éprouvera, dans la suite, qu'Elle est sans le vouloir la cause de nouveaux troubles.

Je commence par me plaindre confidemment à vous même, Monseigneur, et vous y apporterez remède quand vous jugerez à propos.

Je suis cependant avec un profond respect, etc.

Le 26 août 1713.

Une pareille lettre a eu l'accueil qu'elle méritait.

Belard ajoute :

« Cette lettre n'a pas reçu de réponse. S. G. en fut mécontente. Elle fit cependant assurer le curé d'Alençon, et l'en a assuré depuis verbalement qu'il n'avait cherché en cela que le bien de la paix et à établir plus parfaitement les droits du curé d'Alençon sur cette église, en accordant quelque chose aux Trésoriers. Cette ordonnance de visite n'a pas été publiée au prône.

En 1716, les trésoriers de Saint-Léonard en faisant travailler aux piliers de leur orgue, ayant trouvé en terre quelques pierres dont une en forme de cuve, prétendirent que c'était un ancien font baptismal. Ils en firent grande fête et présentèrent leur requête pour en faire dresser procès-verbal qui fut fait par le lieutenant général le 15 juillet en présence du Procureur du Roi et du curé d'Alençon qui fit ses soutiens. Ils ont tiré une copie du dit procès-verbal qu'ils ont inséré dans le procès du sieur Quillet pour la prétendue cure de Saint-Léonard. Au fond ces pierres ne sont que les restes d'un vieux bénitier mal fait qu'on a détruit pour en mettre deux plus propres. Tel est le récit de l'abbé Belard dans son inventaire.

Le même fait est raconté ainsi par Brière, *Histoire d'Alençon*, p. 62.

L'an 1716, le mardi 12 juillet, plusieurs artisans travaillaient aux orgues de l'église Saint-Léonard dont ils trouvèrent sous le pied d'icelles des fonts de baptême par lequel les habitants dudit Saint-Léonard s'opposèrent contre M^e Pierre Belard, curé d'Alençon.

En réalité, P. Belard ne paraît pas bien sûr que ce ne fut pas d'anciens fonts baptismaux, comme on le voit par le récit suivant qu'il fait de la découverte sur le registre de Saint-Léonard.

Nous copions textuellement ce récit écrit de la main de P. Belard.

Fonts baptismaux

« Cette année 1716, en travaillant aux piliers des orgues de S^t Léonard, on trouva en terre plusieurs grosses pierres

dont une *était une espèce de cuve et deux autres avaient servi à un piédestal*. Cela fit une grande rumeur dans le quartier et les trésoriers prétendirent que c'était un font baptismal et voulurent inférer qu'il y en avait eu autrefois dans cette Eglise. Sur quoi, ils firent assigner M. le Curé pour être présent au procès-verbal qui en serait dressé. Le 25 juillet, M. le Curé se trouva, on verbalisa de part et d'autre. M. le Curé soutint, *pour plusieurs raisons*, que ce n'était pas un font baptismal mais *peut-être un bénitier*, et que *quand ce serait un font baptismal on ne pourrait pas en conclure qu'il eût jamais été en usage à Saint-Léonard*. Ces procès-verbaux restèrent sans être délivrés pendant un an, mais ayant été délivrés pour une autre affaire, le S^r Louis Quillet, prêtre, les a fait signifier au S^r Curé avec intimation de convenir d'un jour pour juger de la destination des pierres, parce que, sans, par le S^r curé, convenir il demeurerait constant que ce sont des fonts baptismaux, pour joindre à son procès intenté au sujet de la prétendue cure de S^t Léonard qu'il avait fait mettre au rôle. Les assignations et procès-verbaux sont dans les papiers de la cure. *Le S^r Curé n'a pas répondu à la dite intimation.* »

Il résulte du tout que le curé aurait été bien embarrassé pour justifier de ses prétentions et prouver que les pierres n'étaient pas les restes de fonts baptismaux de l'église. Il se gardait bien de se prêter à approfondir l'affaire.

Mais il était le plus fort.

15. — JEAN CHESNAY (1717-1727)

Convention avec le curé. — Fondation d'un salut du Saint-Sacrement. — Refonte de deux cloches de l'église. — Difficultés à ce sujet, avec le curé. — Difficultés au sujet du luminaire. — Don de la dame Brandin, pour la rétribution d'un prédicateur. — Catherine Meury. — Mort du vicaire Chesnay.

Le vicaire Poitevin ayant été destitué, le curé présenta Jean Chenay à Mgr Turgot. Le vicaire Chenay a reçu une commission semblable à celle de 1648.

Le curé était convenu de lui payer par an la somme de 350 livres qu'il recevra par ses mains, parce qu'il abandonnera au sieur curé généralement tout ce qu'il recevra non pour les droits rectoriaux mais pour messes, assistance, etc., etc.

Le vicaire Chesnay reconnaît par son traité avec le curé d'Alençon qu'il a été présenté par lui.

Il était auparavant prêtre sacriste à Notre-Dame.

En 1720, dame Jeanne Gérard, femme de Jacques Hébert de Saint-Gervais, a donné 1.000 livres au trésor de Saint-Léonard pour fonder un salut du Saint-Sacrement tous les premiers dimanches de chaque mois.

Les trésoriers ont présenté leur requête à l'évêque à cet égard. Le curé ayant donné son consentement, la fondation a été reçue, quoiqu'onéreuse au trésor. Le curé a renoncé à ses honoraires et le premier salut a été fait par lui le 5 mai 1720.

En 1720, les trésoriers de Saint-Léonard, ayant formé le dessein de refondre les deux cloches de l'église, le curé engagea l'évêque à faire dresser procès-verbal de l'inscription de celles qu'on devait refondre. Le doyen en eut la commission et, par le procès-verbal qu'il en dressa, il paraît que la petite cloche avait été fondue depuis environ 130 ans et la grosse seulement depuis 40 ans. Sur la petite cloche était seulement inscrit le nom du parrain, de deux marraines et de Jean Houssemaine, trésorier. Sur la grosse était écrit le nom de M. Anguerand Le Chevalier, curé d'Alençon, des trésoriers, parrains, sacriste, vicaire et fondeur.

Sur ce procès-verbal, l'évêque adressa une commission au curé pour bénir les dites deux cloches et ordonna que le nom du curé serait mis sur l'une et l'autre, avec celui des parrains et trésoriers.

Le curé fit notifier aux marguilliers cette ordonnance à l'amiable. Ceux-ci refusant d'y déférer, il fut obligé de les assigner au bailliage, sur une requête présentée au lieutenant général qui ordonne que toutes choses en attendant tiendront état. Mais, les trésoriers ayant appelé de cette

ordonnance. le curé fit assigner le fondeur qui fit défaut et cependant le juge ordonna qu'il mettrait le nom du curé sur les deux cloches.

Dans la huitaine, les trésoriers présentent requête au lieutenant-général pour se désister de leur appel et consentir que le nom du curé soit inscrit sur les deux cloches sans que cela leur puisse préjudicier, et ensuite ils font fondre leurs cloches qui manquèrent et on trouve que dans l'inscription le nom du curé n'est pas sur la petite. Cela donne à ce dernier l'occasion de suivre son instance au bailliage. Les trésoriers demandent du délai. On leur accorde huitaine et cependant on ordonne que le nom du curé sera inscrit sur les deux cloches. Les trésoriers disent dans leur défense, qu'ils l'ont ordonné au fondeur qui s'y est engagé par écrit, et que c'est son affaire. Le curé soutient qu'il n'a pas affaire au fondeur mais aux marguilliers.

Entre temps, on refond les cloches le 26 décembre 1720, elles sont encore manquées. Les trésoriers les cassent sans qu'on envoie les inscriptions et le curé est conseillé d'attendre la nouvelle fonte pour voir ce qu'il doit faire. Elles sont refondues le 17 mai. Le nom et les qualités du curé s'y trouvent mais il y a une exception ensuite : *sans que la qualité du curé puisse préjudicier au trésor, ou à tout autre.* Le curé a méprisé cela, et en a fait la bénédiction le 21 mai 1721. L'instance commencée en est demeurée là.

Ce récit est extrait des mémoires du curé P. Belard.

Voici comment s'exprime J. Brière dans son histoire d'Alençon (mss.) :

Le 8 novembre 1720, les cloches de l'Eglise de St Léonard furent manquées d'être fondues. Le 25 décembre, le jour de Noël, les dites cloches furent manquées à 7 heures du matin. Le 18 mai 1721, à 2 heures après minuit, les dites cloches furent refondues. Le 21 mai la cérémonie de la bénédiction des dites cloches se fit par messire Pierre Belard, curé d'Alençon, et les habitants du district de St Léonard en firent les réjouissances. *Et fut aussi augmenté d'un timbre à l'horloge avec les deux demies qui sont au clocher.* »

Aussi les motifs de querelle ne manquaient pas entre

Notre-Dame et Saint-Léonard. A chaque instant ils surgissaient et en toute occasion le curé de Notre-Dame cherchait à faire sentir que Saint-Léonard relevait de lui ; ce que les administrateurs de cette église supportaient avec peine.

Autre matière de chicane.

Le trésor de Notre-Dame de temps immémorial, fournissait le cierge pascal et deux cierges jaunes pour le service de Saint-Léonard parce que de sa part il faisait quêter les fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge dans ladite église pour le luminaire de Notre-Dame. Mais les trésoriers de Saint-Léonard s'étant opposés à cette quête et ensuite ayant introduit de leur chef une quête pour la Vierge dans leur église en 1721, quête qui détruisait celle de Notre-Dame, les trésoriers de Notre-Dame ont cessé leur quête et refusé le luminaire accoutumé, offrant de le fournir pourvu que les trésoriers de Saint-Léonard fissent cesser leur quête. Cette conservation a duré verbalement jusqu'en 1724, que les trésoriers de Saint-Léonard ont assigné au bailliage ceux de Notre-Dame en avril 1724. Les trésoriers de Notre-Dame ont fourni leur réponse et l'affaire en est demeurée là.

Le 12 janvier 1724, une dame Braudin a donné 850 livres pour la rétribution d'un prédicateur qui prêchera à Saint-Léonard à l'heure ordinaire les jours et fêtes de Notre-Seigneur, et de la Vierge, les dimanches de Quasimodo, fêtes du Saint-Sacrement et de Toussaint, auquel prédicateur sera fourni une chambre, du bois, du vin et des biscuits avec 40 sous par chaque prédication ; lequel prédicateur sera pris dans les communautés des Jésuites et des Capucins et, en cas de refus ou d'obstacle, sera choisi par M. le curé d'Alençon et les trésoriers de la dite église.

Le curé a agréé la fondation, sous le bon plaisir de Mgr l'Evêque de Sées, aux conditions qu'en cas que la rente provenant du fond ne suffirait pas ou diminue considérablement, la fondation diminuera ou cessera à proportion.

Sur requête des trésoriers, Mgr l'Evêque a, par ordon-

nance du 1^{er} août 1724, consenti à l'exécution de cette fondation.

*Exultabunt sancti in gloriâ
Lætabuntur in cubilibus suis.*

CATHERINE MEURY

On lit sur le registre des mariages et sépultures de Saint-Léonard :

Le 19^e avril 1722, fut enterrée dans le cimetière de cette Eglise, Catherine Meury, originaire de la ville de Vire, décédée le jour précédent, proche le château, âgée de plus de 70 ans. Elle faisait profession de la règle de S^{te} Claire qu'elle avait embrassée par un vœu simple, dont elle portait l'habit dans le monde. Elle en suivait parfaitement la pauvreté, la mortification, le silence et toute la pénitence. Elle demeura en cet état 16 ans à Vire, quelque temps à Argentan et 22 ans en cette paroisse et partout elle a souffert différentes humiliations et rebus causés par la vie extraordinaire qu'elle menait, ce qui était pour plusieurs un sujet de blâme et pour elle des occasions de mépris et d'abandon. Elle logeait en dernier lieu dans un grenier sans porte et sans fenêtres où le vent entraînait partout, couchait sur une paille plus courte d'un pied que son corps, jeûnait 7 mois de l'année au pain et à l'eau et ne faisait qu'un repas sur les 6 heures du soir. Elle ne demandait rien à personne et recevait très difficilement de ceux qui lui offraient.

Sa vie a été très exemplaire, sa mort précieuse et son inhumation très distinguée par le grand concours de peuple et d'ecclésiastiques qui s'y trouvaient. Elle est enterrée dans ce cimetière, assez près de la croix, du côté de l'Eglise. Son corps fut exposé et inhumé habillé en Religieuse S^{te} Claire, et des personnes de tout état et condition se firent un honneur de lui baiser les pieds et d'avoir quelques morceaux de ses hardes et de ses meubles qui attestaient une pauvreté extrême. Elle donna par testament ses (1) au monastère de S^{te} Claire et ses meubles et habits à l'hô-

(1) En blanc dans le ms.

pital, mais tout fut pillé et dérobé par un principe de vénération et d'estime. Elle fut confessée à la mort par un capucin et reçut le St Viatique des mains de M. le Vicaire. M. le Curé en fit l'inhumation.

Requiescat in pace.

Soixante ans plus tard, le cimetière a été bouleversé, les os de Catherine Meury ont sans doute comme tant d'autres été dispersés, mais Dieu les garde.

Custodit dominus omnia ossa eorum suum ex his non conteretur.

Le nom de cette humble servante de Dieu doit être conservé dans les fastes de l'église de Saint-Léonard.

Le vicaire de Saint-Léonard, l'abbé Chesnay, est mort, à l'âge de 73 ans, le 9 mai 1827, à son domicile, rue Bonette.

C'était un prêtre recommandable d'après la note ci-jointe portée sur le registre par le curé Belard :

Le vendredi 9 mai 1727 mourut M^{re} Jean Chesnay, prêtre, vicaire de cette Eglise, lequel l'avait été auparavant et sacriste de l'Eglise paroissiale de N.-D.

Homme toujours et partout recommandable par sa piété, son humilité, sa simplicité et sa douceur, ce qui le fit surnommer *Jean de Dieu*. Il menait une vie très pénitente et très austère. Son lit était une simple paille piquée, de la largeur d'un pied et demi et son chevet un bout de carreau en forme de pupitre, avec lequel il a été inhumé dans le cimetière. Après avoir conduit cette église, dix ans dans la paix, il l'a quittée avec la vie, en odeur de sainteté.

(à suivre).

FERDINAND OLIVIER

LES VASSAUX

du Marquisat de Courtomer

Seigneurie de Fai

Assis dans la paroisse de ce nom, le demi-fief de haubert de Fai possédait « manoir, domaine, moulin, garenne, droit de colombier, hommes, hommages, rentes en deniers, grains, œufs, oiseaux et autres espèces de rentes. Du dit moulin, appelé Raudou, « les dits hommes étaient banniers et mouttants et sujets à l'amenage des meules, en corvées de bestes et autres corvées de corps, en reliefs, treizièmes et autres devoirs. »

Le seigneur de Fai était patron de l'église paroissiale (1) et « avoit droict de donner les écoles du dit lieu ». Il faisait la foi hommage au marquis de Courtomer, lui payait reliefs et treizièmes pouvant lui appartenir, selon la coutume de Normandie et l'usage du pays ; de plus, à cause « de la droiture du colombier », il lui devait chaque année « un épervier fort à la saison, près de voler, ou pour et au lieu du dit épervier, payer vingt sols au terme de la Saint-Jean-Baptiste. »

Le plus ancien aveu de cette seigneurie qui existe dans nos collections, est daté du 12 janvier 1406 et rendu par

(1) Le curé, seul décimateur, possédait comme temporel deux acres de prés, un acre en labour et un arpent de bois taillis, sans charges. Le revenu de la cure était estimé en 1789, à 2.400 livres.

Le *Pouillé du diocèse de Séez* donne la liste des curés de Fai depuis 1477 jusqu'à la Révolution. Parmi eux, nous citerons : Gilles d'Erneville, décédé le 26 février 1676 à l'âge d'environ 100 ans ; Ch. Malart, inhumé dans le chœur de l'église, le 27 avril 1710 ; Emmanuel Malart, démissionnaire en 1715 ; Thomas Lorieul, décédé en 1781. Une notice spéciale a été consacrée à ce prêtre au tome XII, p. 21, du Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.

Gilbert de Soint à Jean Le Beauvoisien, baron de Courtomer (1). Au milieu du même siècle, le fief de Fai se trouvait en la possession de la famille d'Annebault, dont l'un des membres était seigneur de la Ferrière-au-Doyen. Jean d'Annebault rendit aveu à Courtomer, le 17 octobre 1455, et sa veuve, Marguerite Blosset, présenta au bénéfice curial de Fai en l'an 1477, à cause de la garde-noble de ses enfants mineurs. L'un de ces derniers exerça le même privilège en l'an 1486.

De la maison d'Annebault, la seigneurie de Fai passa dans celle du Val. Jean du Val, écuyer, en rendit aveu le 8 juillet 1504 et François du Val, le 18 juin 1517. Celui-ci, qui vivait encore en 1540, laissa pour héritière sa fille, Marguerite du Val, femme de Guillaume Malart, dont suit la notice.

I. — GUILLAUME MALART, seigneur de Vauferment, maître des eaux et forêts du duché d'Alençon, fils de François, chevalier, et de Madeleine Moinet, fit la foi hommage du fief de Fai le 21 avril 1545.

II. — FRANÇOIS MALART, écuyer, fils du précédent, et de Marguerite du Val, fut sieur de Vauferment et de la Ferrière, et capitaine des eaux et forêts d'Alençon. Il rendit aveu du fief de Fai le 10 mai 1602 et épousa Louise d'Aché, fille de Jean, et de Marguerite Lemaire, dont il eut une fille, Marguerite, qui devint la femme de Paul-Baptiste de Maurey.

III. — PAUL-BAPTISTE DE MAUREY, écuyer, sieur de la Maugère, des Menus et autres lieux, frère de Jean, sieur des Lignerits à Croisilles, fit hommage de la seigneurie de Fai le 21 juillet 1628, et les trois filles nées de son mariage avec la dite Marguerite *Malart*, partagèrent sa succession en l'an 1655, savoir :

1^o *Marie de Maurey*, mariée à Gilles Malart, écuyer,

(1) Les Archives nationales conservent une liasse d'aveux ou déclarations passés à la seigneurie de Fai. Q¹ 884.

sieur de Sainte-Colombe, fils de François, écuyer, sieur de Bois-Roger ; elle eut pour lot la seigneurie de Fai ;

2^o *Marie*, épouse de René des Faveris, écuyer, sieur de la Rosière, demeurant à Saint-Aubin-d'Appenai ;

3^o *Marguerite*, femme de Jean de Fontaines, écuyer, sieur du lieu et du Plessis-en-Fai.

IV. — GILLES MALART, écuyer, sieur de Sainte-Colombe, héritier du fief de Fai à cause de Marie de Maurey, sa femme, présenta en 1675 à la cure de la paroisse.

Il laissa trois enfants :

1^o *Paul-Baptiste Malart*, qui suit ;

2^o *Charles*, curé de Fai, inhumé dans l'église, le 27 avril 1710 ;

3^o *Marie*, qui par contrat du 17 avril 1657, devint la femme de Louis d'Orville, fils de feu Louis, écuyer, et de Marie de Mallevoüe.

V. — PAUL-BAPTISTE MALART, écuyer, seigneur de Fai, mourut en 1694.

Femme : *Madeleine du Buat*, mariée par contrat du 11 novembre 1682, fille de Pomponne, chevalier, seigneur de Réville, et de Marie Le Prévost. M^{lle} du Buat mourut le 20 février 1730 et fut inhumée dans le chœur de l'église de Fai.

Enfants, nés à Fai :

1^o *Marie-Madeleine Malart*, née le 26 octobre 1683, mariée à Planches, le 23 mai 1724, à Guillaume Buot, sieur des Noës, garde de la connétablie de France, fils de Jean, écuyer, sieur des Noës, et de Marie Pasquier ;

2^o *Marie-Geneviève*, mariée le 29 août 1713 à Philippe Levesque, fils de Jacques et de feu Catherine Vigan. Elle mourut à l'âge de 30 ans, le 8 novembre 1714 ;

3^o *Jean-Gaspard*, né le 2 août 1685, lieutenant de cavalerie en 1729 ;

4^o *Geneviève*, baptisée le 22 octobre 1686 ;

5^o *Claude-Antoine*, qui suit ;

6^o *Félix-Pomponne*, baptisé le 5 janvier 1693, garde du corps du Roi, marié : 1^o le 23 février 1729 à Marie-Françoise de Fontaines, fille de Claude, sieur de Livet et de Marie de Vattetot ; cette dame fut inhumée à Fai le 29 juin 1742 ; 2^o le 14 avril 1747, à Saint-Vandrille, avec Anne Salomon, veuve de Pierre Peigné, fille de Robert Salomon et de Catherine Provost, dont : Anne Malart, née le 16 juillet 1750, mariée à Fai le 17 mai 1775 à François Meurger, fils de Jacques et d'Anne Galicher. Le dit Félix-Pomponne Malart, qui habitait le Moncel en Fai, mourut le 28 janvier 1771 ;

7^o *Anne-Louise*, baptisée le 23 mars 1693 ;

8^o *Louise-Catherine*, baptisée le 24 novembre 1703 ;

9^o *Marie-Ursule*, mariée le 28 février 1713 à Pierre Billard, fils de Pierre et de Renée Davot, de Planches ;

10^o *Louise-Charlotte*, qui, en 1718, eut un bâtard de Jacques Blanchon, diacre, et épousa le 31 mai 1723, Jacques Naturé, tisserand.

VI. — CLAUDE-ANTOINE MALART, écuyer, seigneur et patron de Fai, fut baptisé dans cette paroisse le 15 janvier 1689, rendit aveu de son fief en 1710 et mourut à la Crosse en Fai le 22 mai 1731.

Femme : Marie-Jeanne *Lebœuf*, mariée par contrat du 26 mai 1714, fille de Nicolas, bourgeois de l'Aigle, et de Michelle Germain. Elle fit la déclaration de la seigneurie au nom de ses enfants mineurs, le 17 juin 1732.

Enfants, tous baptisés à l'Aigle :

1^o *Marguerite-Michelle-Renée Malart*, baptisée le 30 juillet 1716 ;

2^o *Nicolas-Antoine*, baptisé le 8 juin 1718 ;

3^o *Marie-Marthe*, baptisée le 19 février 1720, inhumée le 19 janvier 1791 ;

4^o *François-Antoine*, qui suit ;

5^o *Marie-Jeanne-Madeleine*, baptisée le 28 novembre 1722, mariée par contrat du 28 janvier 1756, après trois sommations respectueuses à sa mère, avec Christophe-Jacques Legenvre, sieur de la Huardière, demeurant à Moulins-la-Marche, fils de feu Jacques, avocat au bailliage d'Alençon et de feu Françoise-Madeleine Gouaux ;

6^o *Charles-Paul*, baptisé le 6 avril 1724, peut-être le même que Louis-Paul, inhumé à Fai le 11 mars 1725 « dans l'âge d'innocence. »

7^o *Richard-Paul-Claude-Parfait*, baptisé le 8 juillet 1727, inhumé le 7 mars 1729 ;

8^o *Marie-Françoise-Madeleine*, mariée à Fai, le 28 janvier 1738, à Jean-Robert des Moutis, écuyer, seigneur du lieu.

VII. — FRANÇOIS-ANTOINE MALART, écuyer, seigneur et patron de Fai, fut baptisé, le 25 novembre 1721, dans l'église Saint-Jean de l'Aigle.

Le 3 janvier 1744, il consentit un bail de son moulin banal de Raudou, et vendit, le 9 avril 1748, les terres et métairie des Touches (non-compris le fief) à Philippe Vallon, marchand à Fai (2.448 livres). De plus, le 24 novembre 1764, il remettait à M. de la Motte d'Annebault la terre et seigneurie de Fai, en échange de la terre et métairie des Chesnes, située à la Ferrière-au-Doyen. Malart fut inhumé à Saint-Jean de l'Aigle, le 7 avril 1786.

Femme : Louise-Charlotte de Ruppierre. Elle fut également inhumée à l'Aigle, le 7 avril 1786.

Enfants, baptisés à Fai :

1^o *François-Thomas Malart*, né le 6 mars 1749 ;

2^o *Georges-Antoine-Rémy*, baptisé le 2 octobre 1750 ; marié le 21 mai 1772 à Rose-Françoise-Julie de Ruppierre ;

3^o *Charlotte-Philippine-Victoire-Marie*, née le 1^{er} décembre 1752 ;

4^o *Françoise-Louise-Armande*, née le 28 septembre 1755 ;

5° *Marie-Charlotte-Sophie*, née le 20 août 1758 ;

6° *Alexandre-Maurice-Victor-Pomponne*, né le 22 septembre 1761.

VIII. — CHARLES-ROBERT-HENRI DE LA MOTTE D'ANNEBAULT, seigneur et patron de Fai et de Saint-Pierre-de-Briens, ancien mousquetaire de la garde du Roi, demeurait, au moment de l'échange de la terre des Chesnes, en son château de Briens, paroisse de Cérisy. Il était fils de N... de la Motte d'Annebault et de Marie-Anne-Philippe de Saint-Germain et avait épousé, par contrat du 17 août 1752, Henriette-Françoise *d'Argouges*. Cette dame mourut à Fai le 7 août 1766 et fut inhumée le lendemain dans le chœur de l'église.

M. d'Annebault ne fut seigneur et patron de Fai que pendant cinq ans : le 29 octobre 1769, par devant le notaire de Cérisy, il revendait la terre et le fief de Fai, pour le prix de 48.925 livres, à René-Sébastien Desdouits, écuyer, demeurant alors au château de Saint-Mars-sur-Rille (1).

Depuis la Révolution, le château de Fai a appartenu successivement aux familles Mitouflet de Beauvais et Marc.

Seigneurie de la Barre

en Saint-Agnan-sur-Sarthe.

Le seigneur de la Barre payait à son suzerain quinze sols de rente, « avec foy et hommage, reliefs, aides, selon la coutume du pays. »

Nous ignorons comment ce fief, possédé en 1467 par Raulin de Tours, passa dans la famille de la Haye, au milieu du xvi^e siècle, famille anoblie en 1520 par le duc d'Alençon, et qui portait pour armoiries : d'argent, à six losanges de gueules, bordés de sable, 3, 2 et 1.

I. — LOUIS DE LA HAYE, écuyer, seigneur de la Barre,

(1) Sur la famille Desdouits, voir notre notice sur Nonant-le-Pln, p. 92, ou le Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, t. 22, p. 248 ; t. 25 p. 379.

rendit aveu de son fief en l'année 1553 et assista en 1652 au mariage d'Artus Simon, baron de Courtomer.

II. — DENIS DE LA HAYE, écuyer, seigneur de la Barre, fils du précédent, fit plusieurs déclarations à la baronnie de Courtomer de 1554 à 1563.

Femmes :

a) Marie *Guernon* ;

b) Françoise de *Bonenfant*, veuve de Pierre Le Cornu, écuyer, sieur de la Boissière, qu'elle avait épousé par contrat du 4 mai 1539.

Enfants :

1^o *Michel de la Haye*, qui suit ;

2^o *Marie*, qui, par contrat post-nuptial du 28 janvier 1551, devint la femme de Gilles Le Cornu, écuyer, sieur de la Boissière, fils de Pierre, et de la dite Françoise de Bonenfant.

III. — MICHEL DE LA HAYE, écuyer, seigneur de la Barre épousa Suzanne de Gislain (1), dont il eut le fils qui suit.

IV. — ADRIEN DE LA HAYE, écuyer, seigneur de la Barre, et de la Sommelière, échevin de la noble Charité du Plantis, contracta mariage à l'Aigle, le 11 mai 1623, avec Françoise *Le Conte*, veuve de Nicolas Drouet, conseiller du Roi élu en l'élection de Verneuil et Châteauneuf-en-Thimerais, fille de Denis Le Conte, sieur de la Foucardière et de Françoise Bernoult (2).

Sept enfants sortirent de ce mariage, comme il est indiqué dans le testament de leur père, en date à Courtomer du 11 mars 1637, savoir :

1^o *Alexandre de la Haye*, qui suit ;

(1) Devenue veuve, Suzanne de Gislain épousa, le 27 septembre 1573, Jean d'Orville, écuyer, sieur des Routis, de la Boullaye et autres lieux.

(2) Du premier mariage de Françoise Le Conte était issue une fille, Marguerite Drouet, qui épousa par contrat du 11 décembre 1632, Pierre de Saint-Aignan, écuyer, sieur de Boisrevert, fils de Jean, écuyer, seigneur de la Grimmonnière, et d'Anne du Plessis (Minutes du notariat de Gasprée).

2° *Antoine* ;

3° *Louis* ;

4° *Guillaume* ;

5° *Louise*, née en 1624, mariée à Mahéru, le 9 novembre 1675, à Richard Périer, écuyer, seigneur de la Gènevraye, en présence de Tanneguy de la Haye, sieur du Croulart. Cette dame mourut le 28 décembre 1711 et fut inhumée le lendemain dans le cimetière du Merlerault, près la chapelle du Rosaire.

6° *Françoise*, mariée à Pierre de Glapion, dont : Jacques de Glapion, marié par contrat à Moulins-la-Marche, en 1657, à Louise Malart, fille de feu Guillaume, écuyer, sieur de Normandel, et de Marguerite Patry.

7° *Une fille*.

V. — ALEXANDRE I DE LA HAYE, écuyer, seigneur de la Barre et de la Sommellière, né en 1624, fut, comme son père, échevin de la Confrérie de Charité du Plantis. Il épousa, par contrat à Moulins, en date du 21 février 1645, Anne Malart, fille d'Alexandre, écuyer, sieur de Mahéru, et de Marie de Johannes, en présence des cinq frères de la jeune fille, savoir :

Alexandre Malart, écuyer, sieur de Beaulieu ; Georges Malart, écuyer, sieur de Fréville ; Louis Malart, écuyer, seigneur de la Mallemaison ; Charles Malart, écuyer, sieur de Glatigny, à Cuissai ; et Gabriel Malart, écuyer, sieur de Bordeaux. Anne Malart, dame de la Barre, fut inhumée dans l'église de Saint-Agnan, le 23 janvier 1693.

Enfants :

1° *Alexandre II de la Haye*, qui suit ;

2° *Louis*, marié à Tellières, le 9 septembre 1720, à Marie Pierre, veuve de Paul Meurger, fille de Philippe Pierre, sieur de la Fosse, et de Madeleine de Gaultier ;

3° *Marie*, baptisée à Mahéru le 30 avril 1648.

VI. — ALEXANDRE II DE LA HAYE, écuyer, seigneur de la Barre, né vers 1650, rendit aveu de son fief le 30 juillet

1679 et épousa le 29 janvier 1680, à Sées, Elisabeth Bougis, fille de Jacques, sieur de Courteilles, conseiller assesseur aux bailliage et vicomté d'Alençon, et de Marie-Marthe Lepeintre.

Elisabeth Bougis fut inhumée dans l'église de Saint-Agnan, le 8 juillet 1697, et son mari, près la croix du cimetière, le 29 mars 1709.

Enfants, tous baptisés à Saint-Agnan-sur-Sarthe :

1^o *Louis de la Haye*, qui suit ;

2^o *Jacques-Alexandre*, nommé le 20 avril 1681 par Louise de la Haye, femme de Richard Périer, seigneur de la Gènevraye ; inhumé dans l'église de Saint-Agnan le 28 octobre 1681 ;

3^o *Louis-Alexandre*, nommé le 23 mars 1682 par Louis de Saint-Aignan, curé d'Auguaise ; inhumé dans l'église de Saint-Agnan le 26 novembre 1691 ;

4^o *Charles-Gabriel*, baptisé le 27 mars 1683 ;

5^o *Marie-Marthe*, baptisée le 16 septembre 1684, mariée à Saint-Agnan, le 16 novembre 1707, à Jacques de Saint-Denis, écuyer, sieur du Breuil, fils de feu Jean-Antoine, et de feu Marie du Margis ;

6^o *Louis-Adrien*, nommé le 28 avril 1686, par Adrien de la Haye, curé de Courdevêque ;

7^o *Jacqueline-Elisabeth*, baptisée le 15 mars 1687 ;

8^o *Gabrielle*, nommée le 10 mai 1688 par Gabriel Malart, écuyer, sieur de Glatigny ;

9^o *Madeleine*, baptisée le 10 juillet 1689 ;

10^o *Jacques-Charles*, baptisé le 16 septembre 1692 ;

11^o *Michel-Alexandre*, baptisé le 9 avril 1693 ; dès l'âge de 20 ans, il était chanoine de l'église cathédrale de Tours.

12^o *Alexandre-François*, nommé le 13 avril 1694 par François de Séronne, écuyer, sieur de la Sonnerie ;

13^o *Nicole-Louise*, nommée le 2 février 1696 par Nicolas de Saint-Aignan, écuyer, sieur de Boisrevert ; inhumée le 5 septembre 1697.

VII. — LOUIS DE LA HAYE, écuyer, seigneur de la Barre, épousa le 19 mai 1709, en l'église de Saint-Martin de l'Aigle, Françoise-Madeleine *Legrand*, fille de Michel, écuyer, sœur de la Glassonnière, de la Fortinière et de l'Escalier, et de Françoise *Legrand*. Il fut inhumé le 2 février 1741.

Enfants, tous baptisés à Saint-Agnan :

1^o et 2^o *Gabrielle-Françoise* et *Michel-Alexandre de la Haye*, jumeaux, baptisés le 8 mars 1710 ;

3^o *Jacques-Louis*, baptisé le 16 août 1711 ;

4^o *Louis-Alexandre* qui suit ;

5^o *Jacqueline-Françoise*, nommée le 23 mars 1714 par Jacques-François Le Grand, écuyer, sieur de la Glassonnière, et mariée à la Ferrière-au-Doyen, le 12 janvier 1745, à Gilles de Saint-Aignan, écuyer, fils de feu Gilles, sieur de la Grimonnière et de Jacqueline Septier ;

6^o *Louis-Alexandre*, nommé le 22 novembre 1716 par Michel-Alexandre de la Haye, chanoine de Tours ;

7^o *Jean-Baptiste-François*, nommé le 19 mai 1718 par Jean-Baptiste Le Grand, écuyer, sieur de l'Escalier, de la paroisse de Saint-Sulpice de l'Aigle, et par Catherine Bougis, de Sées ;

8^o *Louise-Françoise-Charlotte*, nommée le 5 mai 1720 par Mathieu Le Grand, écuyer, sieur de Franclieu, et Jeanne-Charlotte Le Grand ;

9^o *Louise-Françoise*, baptisée le 26 novembre 1721 ;

10^o *Isaac*, baptisé le 2 octobre 1723.

VIII. — LOUIS-ALEXANDRE DE LA HAYE, écuyer, seigneur de la Barre, baptisé à Saint-Agnan, le 4 août 1712, épousa par contrat à Courtomer du 18 février 1735, Madeleine-Jacqueline *du Buat*, fille de Jacques, sieur de Vaujarry, des Hayes-Médavid et de Madeleine-Gillonne Malart, en présence de Jacques du Buat, frère de la future.

Le seigneur de la Barre fut inhumé le 16 janvier 1779.

Enfants, tous baptisés à Saint-Agnan :

1^o *Louis-Alexandre de la Haye*, baptisé le 27 novembre 1735, inhumé le 24 janvier 1739 ;

2^o *Jacqueline-Madeleine-Françoise*, nommée au mois de mai 1737 par Jacques du Buat, écuyer, de la paroisse de Trémont. Elle épousa, le 12 août 1771, à Saint-Agnan, Henri-Joachim de Chévesailles, écuyer, seigneur des Perri-gnes, fils de feu Henri-Louis, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine-Françoise de Commargon, de la paroisse de Saint-Maurice-sur-Huisne, en présence de Jacques de Chévesailles, chevalier, seigneur de la Lévrerie ; Georges-Paul-Henri de la Goupillière, seigneur de Planchette ; Henri-Louis de Cosne, écuyer ; Jacques du Buat, écuyer, seigneur de Vaujarry ; Antoine Labbé du Mesnil, écuyer, seigneur de Saint-Agnan-sur-Sarthe, Bazoches et autres lieux ; Laurent Gislain, seigneur de Prépotin ; Catherine-Françoise de Chévesailles, épouse du dit sieur de Cosne ; Charlotte-Gabrielle de Chévesailles, épouse du dit sieur de la Goupillière ; Marie-Françoise-Jacqueline des Portes de Vauguimont, épouse du dit seigneur de Prépotin.

3^o *Jeanne-Louise-Madeleine*, baptisée le 11 septembre 1739, inhumée le 22 juillet 1745 ;

4^o *Elisabeth-Madeleine-Louise*, nommée le 4 avril 1741 par M. des Portes, seigneur de Montreuil ;

5^o *Louis-Alexandre-Isaac*, qui suit ;

6^o *Jacques-Alexandre*, nommé le 24 juillet 1744 par Jacques Le Cornu, écuyer, seigneur de Tellières, et par Elisabeth de Gislain, de la paroisse de Bonsmoulins. Inhumé le 11 octobre 1746 ;

7^o *Louis-Jacques*, baptisé le 16 novembre 1748 ;

8^o *Charlotte-Louise-Madeleine*, baptisée le 5 septembre 1755, admise à Saint-Cyr, le 18 juillet 1766 (1), mariée au Ménil-Guyon, le 27 avril 1779, à Jacques de Chévesailles, écuyer, fils de feu Henri-Louis et de feu Catherine-Françoise de Commargon.

(1) Bibl. Nat. Preuves de Saint-Cyr, vol. 311.

IX. — LOUIS-ALEXANDRE-ISAAC DE LA HAYE, chevalier, seigneur de la Barre, capitaine au régiment de Beaujolais-Infanterie, fut baptisé à Saint-Agnan au mois d'octobre 1742. Il épousa, le 14 mars 1776, Renée-Françoise *des Moutis*, fille d'Adrien-Pierre, écuyer, seigneur de la Morandière, et d'Anne-Marie-Madeleine de Barville. Il fut présent à l'assemblée d'Alençon, le 16 mars 1789.

M^{me} de la Haye, qui avait été baptisée à Ferrières-la-Verrerie, le 7 juillet 1750, mourut à Sées, le 4 février 1826.

Enfants, tous baptisés à Saint-Agnan :

1^o *Louise-Marie-Madeleine-Renée-Françoise de la Haye*, baptisée le 10 octobre 1777. Elle habitait la commune de Trémont depuis vingt ans, lorsqu'en 1807 elle épousa Pierre-François Sévin, ancien officier au régiment Agénois, né à Saint-Pater, le 14 août 1762, fils de François et de Jeanne Girard, de Chéronvilliers, demeurant à Alençon.

De ce mariage sortit : Louise-Paule-Adélaïde Sévin, mariée en 1830 à Louis-Dominique de Châteauthierry, né à Sées en 1798, ancien garde de corps, licencié en droit, dont : Henri-Joseph de Châteauthierry, né au Riffaudet, commune de Sées, marié à Adrienne La Boderie, de la Ferrière-Béchet, auteurs de Marie-Marthe-Pauline-Joséphine-Augustine de Châteauthierry, mariée à Marcel-Marie Léveillé, actuellement maire de Chailloué. Le fils, issu de ces derniers, a épousé M^{lle} de la Verrerie, petite-fille de M. Léon de la Sicotière.

2^o *Marie-Madeleine*, baptisée le 21 août 1778 ;

3^o *Louis-Alexandre*, né le 18 novembre 1779 ;

4^o *Hélène-Adélaïde*, née le 6 août 1782, mariée en 1807 à Auguste-Louis du Rouil. Nous avons indiqué sa descendance dans notre notice sur Ferrières-la-Verrerie (1).

(1) Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, t. XV, p. 79.

Seigneurie des Moutis

en Saint-Lomer et Courtomer.

Sous le règne de Charles VI, le revenu de la maison des Moutis s'élevait à sept mille livres, somme considérable pour le temps. De plus, d'après une tradition — et la tradition ne se gêne pas toujours avec l'histoire — les seigneurs des Moutis auraient été au premier rang à Courtomer dans les premiers siècles de la monarchie et ne seraient passés au second qu'à l'époque où le fief de Courtomer fut érigé en baronnie. Courtomer aurait donc eu, à une époque très reculée, un lien de vassalité vis-à-vis de la terre des Moutis, ce qui expliquerait, jusqu'à un certain point, le droit invraisemblable en vertu duquel les seigneurs des Moutis auraient pu faire manger leurs chiens, dans une des salles du château de Courtomer ; non pas une fois par an, mais toutes les fois que la fantaisie leur en prenait et cela avec un certain fracas, en faisant ouvrir à deux battants les portes de la galerie qui conduisait du perron d'honneur aux jardins, et choisissant d'ordinaire l'occasion où des personnages de la Cour étaient les hôtes du château. Mais, la vérité nous oblige à déclarer que, ni dans le chartrier de Courtomer, ni dans les aveux rendus par le fief des Moutis, ni même dans les archives particulières de cette famille, on ne trouve au cours de six derniers siècles, aucune allusion, même lointaine, au droit singulier dont nous venons de parler.

Il ne reste pas aujourd'hui une seule pierre du manoir féodal des Moutis. Indépendamment du *logis* proprement dit, composé au rez-de-chaussée de quatre vastes pièces et d'étages supérieurs, il y avait dans la même enceinte une importante maison d'habitation nommée *Le Mouret*, deux jardins, des granges, des écuries, des étables, un pressoir ; tout auprès s'élevait le colombier. Tout cela entouré de haies et de fossés, et ombragé à distance par deux allées d'arbres d'essences diverses, chênes, ormes, noyers.

Nous ne reviendrons pas sur les origines de cette maison des Moutis, puisque nous les avons indiquées au tome XV

du présent Bulletin, d'après des documents produits à différentes époques, notamment lors des recherches de la noblesse. Cependant, des pièces découvertes depuis la publication de notre notice, rectifient des erreurs considérables que nous avons commises en nous appuyant sur des procès-verbaux officiels émanant le plus souvent des juges d'armes de France.

Voici comment doit être rétabli le commencement de la généalogie des seigneurs des Moutis :

I. — GUILLAUME DES MOUTIS, écuyer, seigneur du lieu, de la Morandière et du Mesnil-Guyon, vivait en l'an 1364. Il épousa Macine *de la Motte*, fille de Fralin, écuyer, sieur de la Bellière.

II. — JEAN DES MOUTIS, fils des précédents, marié à Jeanne Burnet, vivant en 1391, *laissa seulement deux filles* :

1^o Jeanne des Moutis, qui suit ;

2^o Robine des Moutis, femme de Guillaume Burnet de Saint-Aignan, fils de Robert.

III. — JEANNE DES MOUTIS, héritière de la seigneurie de ce nom, épousa Jacques Burnet de Saint-Aignan, son beau-frère, fils aîné de Robert.

Jacques Burnet, seigneur des Moutis, vendit le 27 septembre 1411, à Colin Javelier une maison sise au Hamel des Moutis, maison que ce dernier loua le 30 du même mois à Simon Bance.

Quatre enfants sortirent du mariage dudit Jacques Burnet avec Jeanne des Moutis, comme il est prouvé dans un acte de partages du 15 mai 1455 :

1^o Denis Burnet de Saint-Aignan, qui mourut sans laisser de postérité ;

2^o Catherine, *alias* Laurence ;

3^o N..., mariée à Guillaume Radouil, qui suit ;

4^o Huet, qui au moment du partage précité des succes-

sions de Guillaume et Jean Burnet, reçut le fief et terre noble de Saint-Agnan, la métairie de la Bunetière en Boitron et celle des Angles en Courtomer. Il épousa Guillemette de Chaumont, du Ménil-Froger.

IV. — GUILLAUME I RADOUIL, écuyer, devenu à cause de sa femme, héritier de la terre et seigneurie des Moutis, eut deux enfants, notamment le fils qui suit.

V. — GUILLAUME II RADOUIL, écuyer, seigneur des Moutis, des Mottes en Courtomer et de la Morandière en Ferrières, rendit aveu du fief des Moutis, le 13 janvier 1454, au baron de Courtomer, envers lequel il se reconnaissait sujet « en 15 sols de rentes et autres sujctions » (1).

Femme : Guillemette de *la Rosière*, de la province du Perche.

Enfants :

1^o *Jean Radouil*, qui suit ;

2^o *Etienne*, écuyer, seigneur de la Morandière, marié à Nicole Moynet, desquels sont sortis les seigneurs de Boisgaultier, de Tellières, de Boistertre, dont nous avons donné la descendance au présent Bulletin, tome XV, p. 71 ; auteurs également des seigneurs de Bois-Hubert, que nous retrouverons à la notice consacrée à ce fief, placé sous la mouvance de Roumallard et sous la suzeraineté de la seigneurie de Saint-Vandrille ;

3^o *Guillaume*, dont nous ignorons la destinée.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à suivre la filiation de la branche aînée des Radouil, seigneurs des Moutis.

VI. — JEAN RADOUIL, écuyer, seigneur des Moutis, était présent à la montre d'Alençon en 1491 et partagea avec ses deux frères, en l'an 1514, la succession de Guil-

(1) *Répertoire des aveux rendus à la baronnie de Courtomer*, t. II, p. 6 (de notre collection). Voir aussi l'aveu du baron de Courtomer, t. XXVIII, p. 279 du présent Bulletin.

laume II. Il rendit aveu du fief des Moutis au baron de Courtomer, le 27 mai 1528.

Femme : N... de *Bauldet*.

Enfants .

1^o *Jean Radouil*, seigneur des Moutis, mort avant 1553, dont : a) François, *alias* Jean, décédé sans postérité ; b) Anne, qui rend aveu le 31 mai 1564, comme héritière de François, son frère ;

2^o *Jacques*, qui suit ;

3^o *Oudard*.

VII. — JACQUES RADOUIL, écuyer, seigneur des Moutis, des Longs-Champs, du Verger, partagea avec Oudard, son frère, le 9 avril 1537 et prit par préciput la terre et seigneurie des Moutis.

Comme les Burnet de Saint-Aignan et tant d'autres familles, les Radouil, pourtant bons gentilhommes, désiraient vivement perdre leur nom patronymique pour conserver seulement celui de leur seigneurie. Si cette substitution se faisait facilement dans la plupart des baronnies, elle était impossible à Courtomer et à Gasprée, où les Le Beauvoisien et les Le Grix ne manquaient jamais de blâmer les aveux de leurs vassaux nobles qui *oubliaient* d'indiquer leur nom principal.

Aussi dans les registres des plaids et gages pleiges de la baronnie de Courtomer, qui sont tous dans nos collections, les officiers semblaient-ils se faire un plaisir de taquiner le seigneur des Moutis. Voici comment ils l'appellent :

15 mai 1553 « Jacques Radouil dict des Moutis, écuyer, seigneur des Moutis » (page 67).

25 octobre 1553 « Jacques Radouil dict des Moutis, écuyer » demande à payer les reliefs de feu Jean Radouil, son père, de Jean, son frère, et de François Radouil, fils du dit Jean (p. 117).

11 juin 1554 « Jacques Radouil, écuyer, sieur des Moutiz » (p. 153).

13 mai 1555 « Jacques Radouil, sieur des Moutis » (p. 242).

26 juin 1556 « Jacques Radoil, sieur des Moutis » (p. 339).

26 mai 1557 « Jacques Radouil, dict Desmoutiz, écuyer, sieur du lieu » (p. 414).

20 mai 1558 « Jacques Radouil dict Desmoutiz, écuyer, sieur du lieu des Moutis » (p. 465).

Une circonstance heureuse permit au seigneur des Moutis de parvenir à ses fins. Invité à signer le contrat de mariage d'Artus Simon avec Léonore Le Beauvoisien, héritière de la baronnie de Courtomer (1562), il écrivit au bas du document : *Jacques des Moutis*. Le nom de *Radouil* fut dès lors complètement négligé dans tous les actes des paroisses, des notariats, des sénéchaux et des feudistes...

De son mariage, contracté en 1531, avec Anne de la Bonnevillle, fille de Jean, écuyer, et de Jeanne de Cobard, Jacques des Moutis eut au moins deux enfants :

1^o *Ambroise des Moutis*, qui suit ;

2^o *François*, nommé en 1573 curé de Courtomer, mort en 1594.

VIII. — AMBROISE DES MOUTIS, écuyer, seigneur du lieu, des Longs-Champs, du Verger, des Nouettes, rendit un aveu, le 16 avril 1591. Il vivait encore en 1610 et avait épousé par contrat à Essai du 25 novembre 1578, Catherine de Launay. Un fils unique, dont suit la notice, naquit de cette union.

IX. — LÉON DES MOUTIS, écuyer, seigneur des Moutis, des Longs-Champs, du Verger, des Nouettes, échevin de la Confrérie de Charité de Courtomer en 1636, rendit aveu de sa seigneurie des Moutis, le 26 juillet 1617 et vivait encore en 1641.

Femme : Marie de Mauger, mariée par contrat du 2 janvier 1606, fille de Jean, chevalier, et de Catherine de Vieux-Pont de Chailloué.

Enfants :

1^o *Gilles des Moutis*, qui suit :

2^o *René*, écuyer, sieur du Verger, demeurant à Montreuil-le-Chétif, en 1645. Charles des Moutis, son fils, époux de Françoise Guillard, était seigneur de Montreuil en 1675 et habitait en 1699 la ville de Château-du-Loir, paroisse Saint-Martin. Trois filles naquirent de cette union : a) Marie des Moutis, femme en 1676 de René Poybeau, sieur du Clos, maître des grosses forges de Laune, plus tard seigneur de Montreuil, où il habitait le logis de la Petite-Lucassière ; b) Agathe des Moutis, mariée à Guy-Joseph-François de Longueval, chevalier d'Haraucourt, chef de bataillon au régiment de Bourbon-Infanterie, dont la postérité est encore représentée à nos jours ; c) Marie des Moutis, mariée à Hilarion Lepingleux-Duverger, garde général de la forêt de Bercé ou de Jupilles, dont : Jean-Baptiste Lepingleux, aussi garde général, marié à Marie-Anne Lhomme, décédée vers 1595 et actuellement représentée par son arrière-petit-fils, Philippe Lepingleux-Duverger, propriétaire à Jupilles ;

3^o *Louis*, écuyer, sieur des Longs-Champs, marié par contrat au Merlerault, le 21 février 1647 à Barbe Duguey, « fille naturelle et advouée de Messire Richard Labey, chevalier, seigneur des Authieux, Saint-Léonard-des-Parcs, Talonnay, la Coudrelle et autres lieux » (1) ;

4^o *Madeleine*, mariée : 1^o par contrat du 6 novembre 1639, à René Ferey, sieur des Aulnes, huguenot, fils de René, tabellion à Sées et de Jeanne Moussard ; 2^o le 7 janvier 1644, en l'église de Gâprée, à Claude Dubois, fils de feu Etienne, dont deux filles : a) Marie Dubois, baptisée à Gâprée, le 22 mai 1645 ; b) Marguerite Dubois, mariée à Jacques Goguy. En 1683, Madeleine des Moutis et sa fille, Marguerite Dubois, tenaient à bail du marquis de Courtomer la grande ferme de Saint-Vandrille.

(1) Pour la descendance de Louis des Moutis, qui s'est éteinte dans la famille Le Sage, voir notre notice sur le *Marquisat de Nonant-le-Pin*, p. 98, ou le Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, t. 22, p. 45.

X. — GILLES DES MOUTIS, écuyer, seigneur des Moutis et des Nouettes, rendit aveu du fief des Moutis le 26 juillet 1655.

Femme : Anne *Chevalier*, mariée par contrat à Exmes, le mai 1639, fille d'honnête homme Martin Chevalier, sieur de la Chevalerie, et de Marguerite Verrier.

A l'occasion de son mariage, Gilles des Moutis avait reçu de son père, en avancement d'hoirie, la nue propriété des terres et seigneurie des Moutis, et il se fixait à Montgaroult, pays de sa femme, où il demeura vraisemblablement jusqu'au décès de son père, Léon des Moutis.

Enfants :

1^o *François des Moutis*, qui suit ;

2^o *Gervais*, écuyer, sieur de Boisgislain, boursier du collège de Sées à Paris, marié à Marie Toutain, dont : Jeanne-Aimée des Moutis, veuve en 1767 de François Le Marchand, chevalier, sieur de Ligneris (1) ;

3^o *Louis*, dont la destinée est inconnue ;

4^o *René*, auteur des sieurs de la Chevalerie, dont on trouvera la descendance à la fin de la présente branche aînée.

(à suivre).

CH. VÉREL.

(1) Notariat d'Habloville.

TABLE DES GRAVURES

	Pages
Château de Blanche-Lande.....	25
Étang de Vrigny.....	29
Château de Sacy.....	31
Plan de la ville de Séez en 1785.....	35
Vue de Séez.....	39
Cathédrale de Séez.....	45
Vierge du XIII ^e siècle à la cathédrale de Séez.....	58
Jacques-Nicolas Conté (1755-1805).....	69
Séez. — Porte de l'ancien grenier à sel.....	71
Église de la Roche-Mabile.....	80
Vierge du XIII ^e siècle à l'église de la Roche-Mabile.....	81
Église de la Roche-Mabile (colonne du carré du transept)....	82
Église de la Roche-Mabile (côté nord).....	83
Église de la Roche-Mabile. — Saint Pierre.....	84
Michel Lamarre, de la Roche-Mabile, né le 23 janvier 1814...	85
Ruines du château de la Roche-Mabile.....	86
Sur les ruines de la Roche-Mabile.....	88
Arrivée au château de Lonray.....	91
Château de Lonray.....	92
Château de Lonray.....	94
Charles-Nicolas Marchand (1800-1886).....	166

HORS TEXTES

✓ Views of the Cathedral Church of Séez in Normandy.....	50
✓ Plan de la cathédrale de Séez (1758).....	52
✓ Plan de la cathédrale de Séez.....	54
✓ Cathédrale de Séez. — Encorbellement à l'intersection de la nef et du transept, côté nord, côté sud.....	56
✓ Plan du caveau des évêques dans la cathédrale de Séez. ...	60
✓ Plan du bois de Chaumont.....	76
✓ Vue du château de Lonray proche Alençon.....	92

TABLE DES MATIÈRES

PREMIER BULLETIN

	Pages
Membres du Bureau depuis l'origine de la Société.....	v
Bureau et Commissions de publication et Musée	vii
Liste des Membres de la Société.....	viii
Sociétés savantes et Établissements publics.....	xxvi
Sociétés étrangères.....	xxix
Procès-Verbaux des Séances de la Société.....	1
Excursion Archéologique. — Le Pays d'Alençon, Séez et la Forêt d'Écouves, par M. René GOBILLOT.....	17
Première Journée.....	17
Deuxième Journée.....	34
Troisième Journée.....	76
Liste des Excursionnistes.....	95
Discours de M. le Président.....	99
Querelle de révérence au Chapitre de Séez en 1667, par M. Henri TOURNOUER.....	102
Ce que l'on fait chez nous. — Rapport sur les Travaux de l'année, par M. l'abbé DESVAUX.....	112
Un Constituant protestataire. — Le Marquis de Vrigny, par M. le baron J.-A. DES ROTOURS.....	128
Souvenirs d'un ancien élève du Petit Séminaire de Séez, par M. Ch. TURGEON.....	152
Une correspondance inédite de Béranger avec Charles Mar- chand (1830-1855), par M. Paul ROMET.....	167
Question, par M. René GOBILLOT.....	178

DEUXIÈME BULLETIN

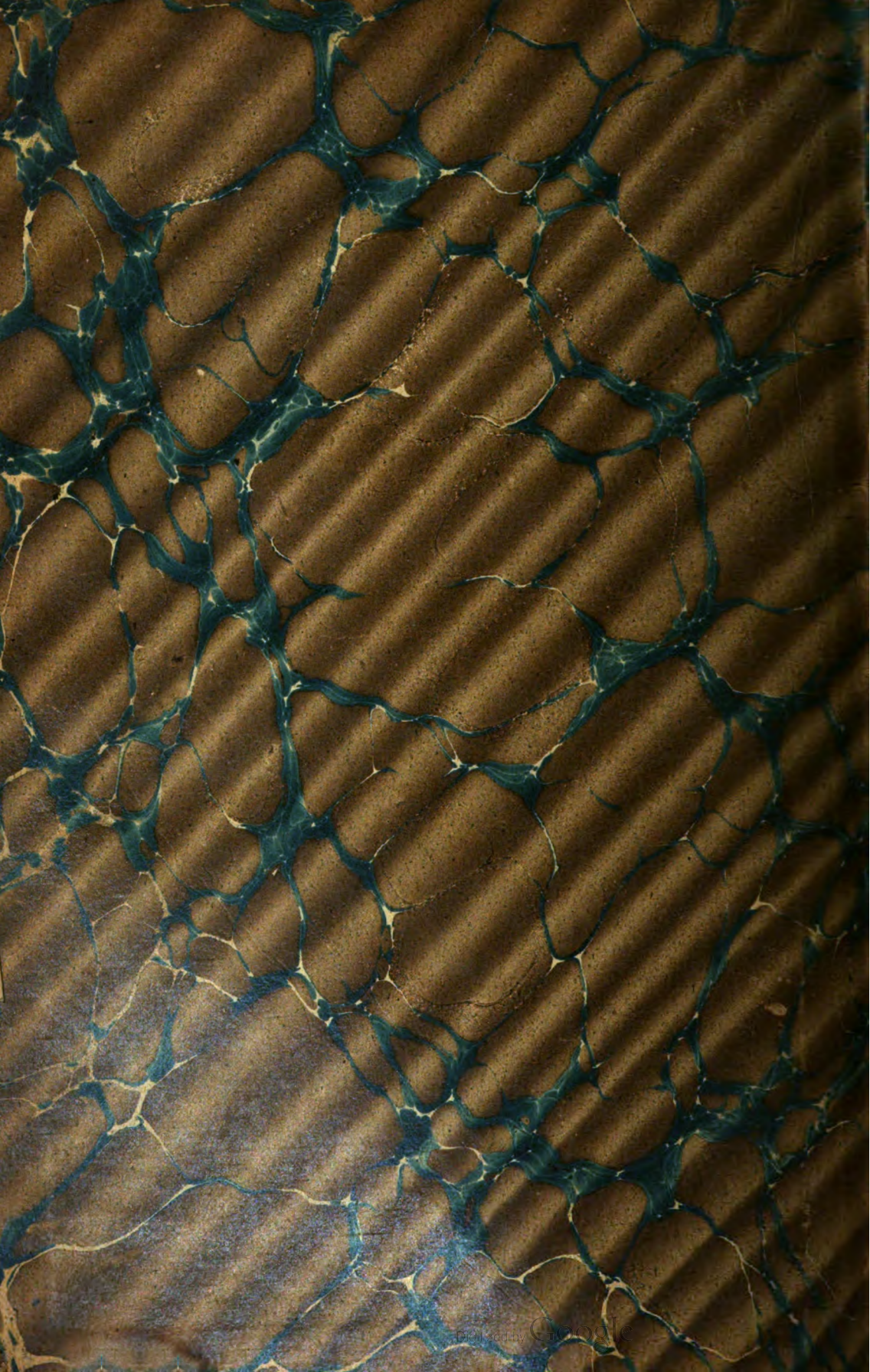
Documents : IX. <i>Analyse des pièces 73 à 79</i> (Diocèse de Séez) du carton K 1201 (Monuments his- toriques; Villes et Provinces : Norman- die) des <i>Archives nationales</i> , par M. Jean PORCHER.....	CXLV
Procès-Verbaux des Séances de la Société.....	183
Un Registre d'actes de mariages, baptêmes, pour les années 1796, 1797, 1799, 1800, 1801, 1802, par M. DE CASTILLA.....	196
Mémoires sur St-Léonard d'Alençon (<i>suite</i>), par M. OLIVIER..	215

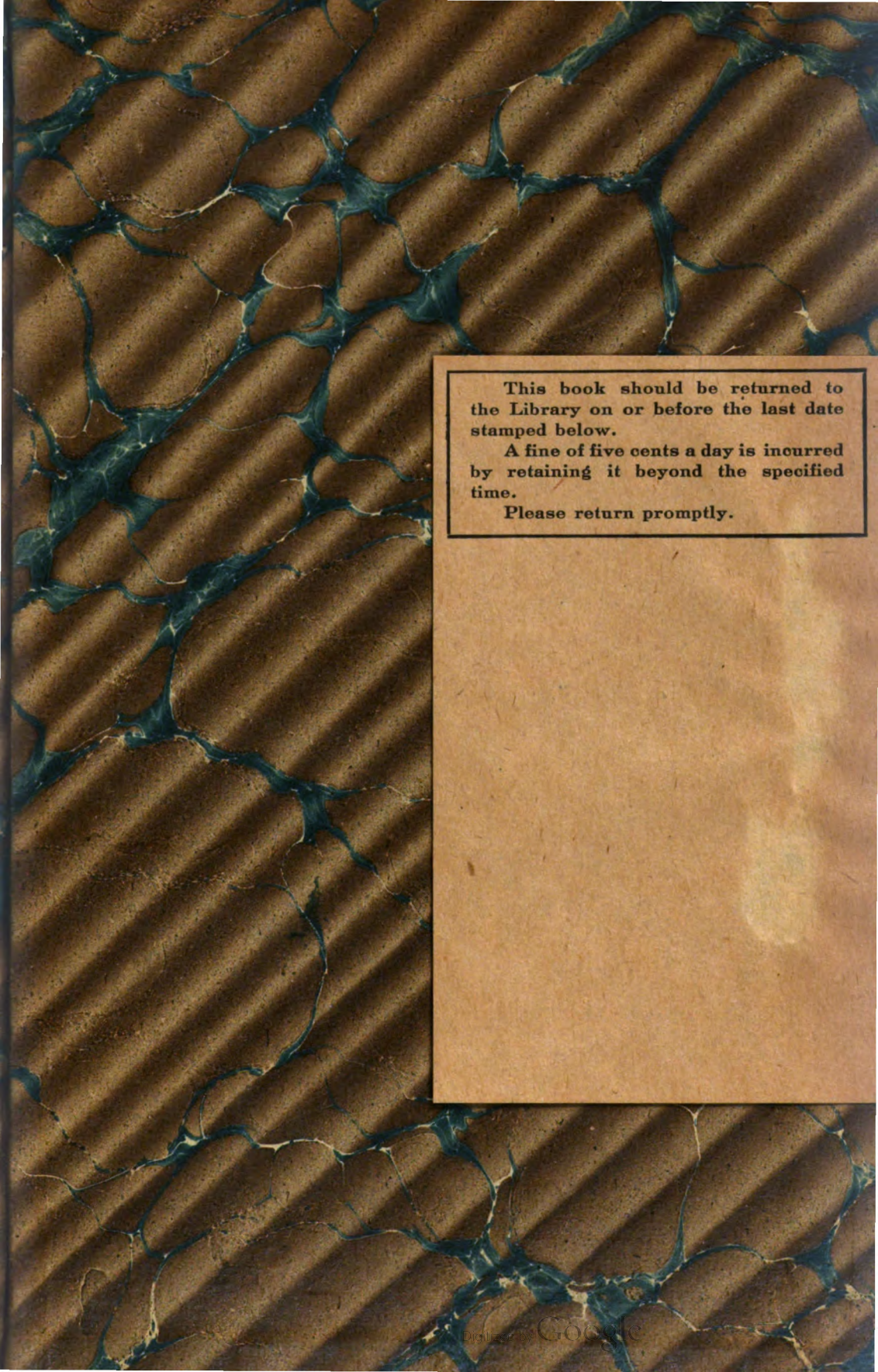
	Pages
Une Paroisse rurale sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution. — La Chapelle-Souéf, par M. l'abbé LOISEAU.	236
Le Couvent des Religieuses Bénédictines de Vimoutiers, par M. PERNELLE.	263
Cloches et Horloges de l'église Notre-Dame d'Alençon, par M. l'abbé LEGROS.	279
Notice sur M. l'abbé Gatry, ancien curé de Macé, par M. l'abbé LETACQ.	322
Notice sur le Docteur de Colleville, médecin au Bourg-Saint-Léonard, par M. l'abbé LETACQ.	336
Notice sur M. l'abbé Mesnil, curé de Vingt-Hanaps, par M. l'abbé LETACQ.	341
Notice sur M. Ménager, de Beaufai, botaniste, par M. l'abbé LETACQ.	351

TROISIÈME ET QUATRIÈME BULLETIN

Documents : X. <i>La Baronnie d'Échauffour et la Châtellenie de Montreuil au commencement de 1491</i> , par M. F. DE MALLEVOUE.	CXLIX
Procès-Verbaux des Séances de la Société.	353
Le Couvent des Religieuses Bénédictines de Vimoutiers (<i>suite</i>) Pièces justificatives, par M. PERNELLE.	373
Les Œuvres de Charité, à Alençon, sous l'Ancien Régime, par M. Adhémar LECLÈRE.	395
Mémoires sur St-Léonard d'Alençon (<i>suite</i>), par M. OLIVIER.	434
Les Vassaux du Marquisat de Courtomer, par M. Ch. VÉREL.	462





The image shows the cover of an old book. The cover is decorated with a marbled paper pattern in shades of brown and blue. A rectangular piece of plain brown paper is pasted onto the right side of the cover, containing a library notice. The notice is enclosed in a thin black border.

This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.

Please return promptly.

